CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU 2024

Prix et Qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement

CCA Agglomération
CONCARNEAU CORNOUAILLE

SOMMAIRE

1. Préambule 5

1.1. LE TERRITOIRE 5

1.1.1. Communes et populations desservies 5

1.1.2. Le Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement 6

1.2. ORGANISATION DE LA DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT 6

1.2.1. Ses missions 6

1.2.2. Organigramme 7

1.2.3. Localisation des équipes 7

2. Les Chiffres Clés 2024 9

3. Quelques Temps Forts 2024 11

4. Synthèse 2024 13

5. Le Service Public de l'Eau Potable 28

5.1. RESSOURCES EN EAU ET PERIMETRES DE PROTECTION 28

5.1.1. Les ressources en eau brute du territoire 28

5.1.2. Les périmètres de protection des captages et des prises d'eau superficielles 28

5.1.3. Les volumes pompés par les installations de CCA 29

5.2. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE 31

5.2.1. Les unités de production et les volumes produits et mis en distribution 31

5.2.2. Les volumes de stockage 31

5.2.3. Les volumes importés et exportés 34

5.2.4. Les volumes relevés 35

5.2.5. Les volumes consommés et proratisés sur 365j 35

5.2.6. Les volumes facturés 35

5.3. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 36

5.3.1. Linéaires de réseaux 36

5.3.2. Connaissance patrimoniale des réseaux d'eau potable 36

5.3.3. Performance des réseaux d'eau potable 38

5.3.4. Entretien des réseaux et renouvellement des compteurs Régie 2024 38

5.4. QUALITE DE L'EAU 41

5.4.1. Bilan de l'Agence Régionale de Santé (ARS) 2024 : limites de qualité 41

5.4.2. Bilan de l'Agence Régionale de Santé (ARS) 2024 par unité de distribution (voir bilan complet en annexes 1) 43

5.5. BILAN ENERGETIQUE 2024 43

5.6. ETUDES ET TRAVAUX EAU POTABLE 2024 44

5.6.1. Principales études réalisées ou en cours en 2024 44

5.6.2. Travaux réalisés en 2024 44
5.6.3. Taux de renouvellement moyen sur 5 ans 45
5.7. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 45
6. Le Service Public de l'Assainissement 48
6.1. LE PATRIMOINE 48
6.1.1. Stations et Postes de refoulement 48
6.1.2. Linéaire des réseaux de collecte et de refoulement 48
6.1.3. Connaissance patrimoniale des réseaux d'assainissement 49
6.1.4. Indice de Connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement 50
6.2. RESEAUX DE COLLECTE 51
6.2.1. Autorisations spéciales de déversement 51
6.2.2. Taux de desserte 53
6.2.3. Conformité de collecte des effluents 53
6.2.4. Taux de débordement des effluents chez les usagers 54
6.2.5. Nombre de points noirs 54
6.2.6. Interventions diverses de la régie et l'exploitant en PS 56
6.2.7. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel 56
6.2.8. Contrôle des raccordements au réseau de collecte 58
6.3. TRAITEMENT DES EAUX USEES 58
6.3.1. Fonctionnement des stations d'épuration (données issues des bilans du Conseil Départemental présents en annexe) 58
6.3.2. Gestion des boues 62
6.3.3. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales et aux arrêtés préfectoraux 63
6.4. BILAN ENERGETIQUE 2024 64
6.5. ETUDES ET TRAVAUX 65
6.6. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 67
7. La relation aux usagers 74
7.1. CHIFFRES CLES REGIE 2024 74
7.2. SATISFACTION DES USAGERS 74
7.2.1. Organisation de l'accueil physique et téléphonique 74
7.2.2. Le portail web pour les usagers 75
7.2.3. Le SPANC 76
7.3. FACTURATION DES SERVICES 76
7.3.1. Facturation eau potable 76
7.3.2. Facturation assainissement collectif 77
7.3.3. Facturation contrôle assainissement non collectif 2024/2025 78
..... 79

7.3.4. Facturation de prestations de travaux et autres 80
7.3.5. Suivi des impayés par le Trésor Public 80
8. Budgets 2024 et Prix de l'Eau 82
8.1. BUDGET EAU 82
8.2. BUDGET ASSAINISSEMENT 83
8.2.1. SPANC 84
9. Projets en cours et à venir après 2024 89
10. Annexes 90
10.1. Annexe 1 : Bilans qualité eau potable de l'ARS 90
10.2. Annexe 2 : Note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne 91
10.3. Annexe 3 : Factures types 120m^3 92
10.4. Annexes 4 : Rapports 2024 d'activités du Prestataire SAUR en eau et en assainissement 93

1. Préambule

L'année 2024 est la septième année du transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), qui viennent s'ajouter aux compétences déjà exercées du Grand Cycle de l'eau et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il s'agit donc du 6ème rapport sur l'eau qui intègre des compétences déjà exercées au sein d'un ensemble territorialement cohérent du petit et du grand cycle de l'eau sur le territoire de CCA et des bassins versants voisins du SAGE Sud Cornouaille.

L'année 2024 est marquée par la reprise en régie en eau potable de la commune d'Elliant et de la gestion des usagers des communes d'Elliant, Trégunc, Névez et Pont-Aven.

1.1. LE TERRITOIRE

1.1.1. Communes et populations desservies

Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) est une communauté d'agglomération regroupant 9 communes : Concarneau, Melgven, Saint-Yvi, Elliant, Rosporden, Tourc'h, Pont-Aven, Névez et Trégunc.

Au 1er janvier 2025, Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) comportait 9 communes regroupant 53.613 habitants selon l'INSEE.

COMMUNES	*POPULATION TOTALE 2024	NBE ABONNES EAU POTABLE 2024	RATIO HABITANT/POINT DE CONSO 2024	Evol annuelle population 2018/2024	NBE ABONNES ASSAINISSEMENT 2024	
	INSEE au 01/01/2025	Bases clientèle Régie			Bases clientèle Régie	Taux de raccordement
CONCARNEAU	21438	14144	1,5	1,8%	12876	91%
ELLIANT	3503	1753	2,0	0,7%	707	40%
MELGVEN	3456	1990	1,7	0,1%	719	36%
NEVEZ	2779	2970	0,9	0,4%	1201	40%
PONT-AVEN	2854	2032	1,4	-0,2%	1564	77%
ROSPORDEN	7745	4547	1,7	0,0%	2948	65%
SAINT YVI	3488	1720	2,0	2,9%	879	51%
TOURCH	1032	581	1,8	-0,6%	211	36%
TREGUNC	7318	5331	1,4	0,1%	2813	53%
TOTAL	**53613**	**35068**	**1,53**	**0,9%**	**23918**	**68%**

Au 31/12/2024 sur CCA, il existe 35068 abonnés à l'eau potable dont 68% sont raccordés à l'assainissement collectif (de 91% pour Concarneau à 36% pour Melgven ou Tourc'h).

1.1.2. Le Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement

CCA a créé un Conseil d'Exploitation Eau et Assainissement qui regroupe l'ensemble des sujets du grand et du petit cycle de l'eau. En 2024, le conseil d'exploitation renouvelé suite aux élections municipales 2020 est composé de 15 conseillers communautaires avec droit de vote et de sept conseillers municipaux (sans droit de vote). En 2024, le Conseil d'Exploitation s'est réuni à six reprises.

1.2. ORGANISATION DE LA DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT

1.2.1. Ses missions

En 2024, la Direction de l'eau et de l'Assainissement gère **l'ensemble des missions du grand et du petit cycle de l'eau**, à savoir :

- La gestion des milieux aquatiques
- L'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sud Cornouaille
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- La gestion des Périmètres de protection des captages et prises d'eau de surface
- Le Service public d'Alimentation en Eau Potable
- Le service Public d'Assainissement Collectif
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- La gestion des eaux pluviales urbaines (conventions avec les communes)

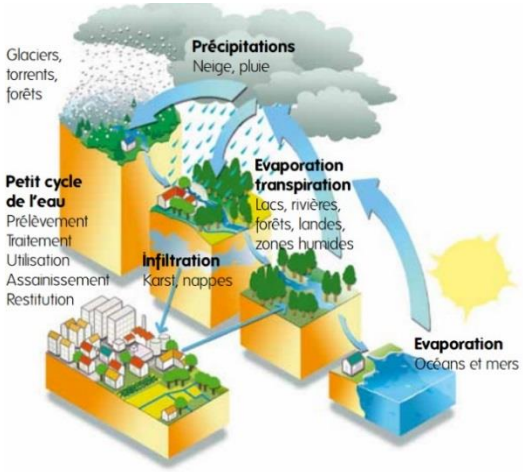

Cycle domestique de l'eau

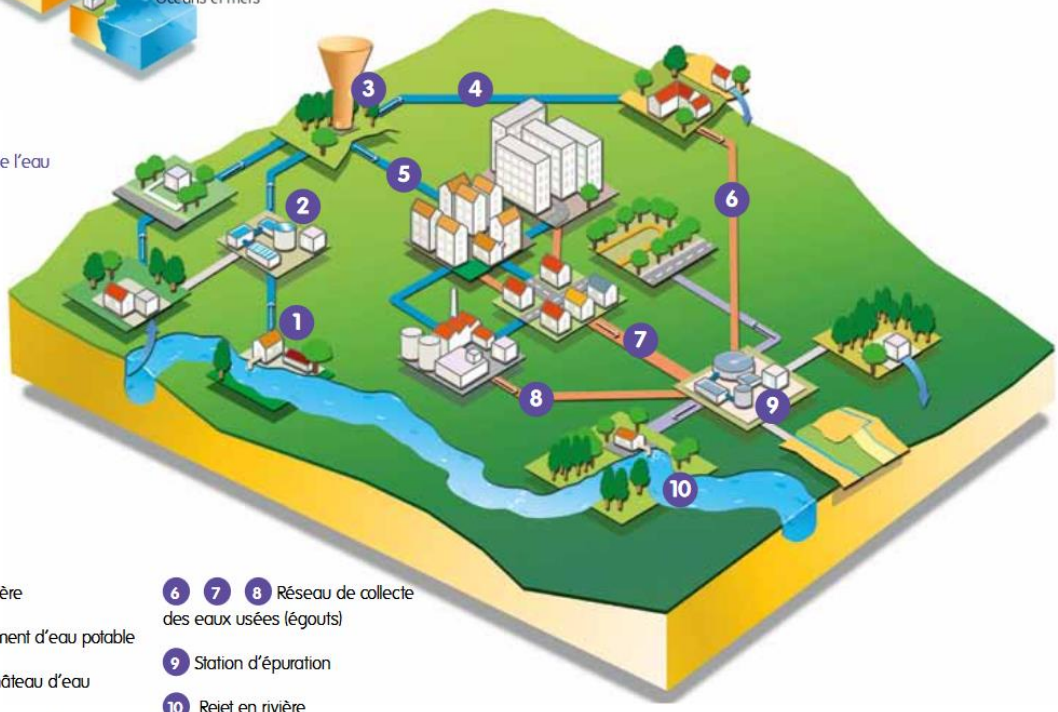

1 Captage en rivière

2 Usine de traitement d'eau potable

3 Stockage en château d'eau

4 5 Réseau de distribution d'eau potable

6 7 8 Réseau de collecte des eaux usées (égouts)

9 Station d'épuration

10 Rejet en rivière

1.2.2. Organigramme

Au 1er janvier 2025, la direction de l'eau était composée de **55.25 ETP répartis en 3 équipes** :

- 1 Directeur : 1ETP
- 1 équipe technique regroupant la régie, et le bureau d'études et travaux : 33.9 ETP(+ 1alternant)
- 1 équipe administrative et relations aux abonnés : 14.5 ETP
- 1 équipe SAGE-Grand cycle de l'eau : 6.85 ETP

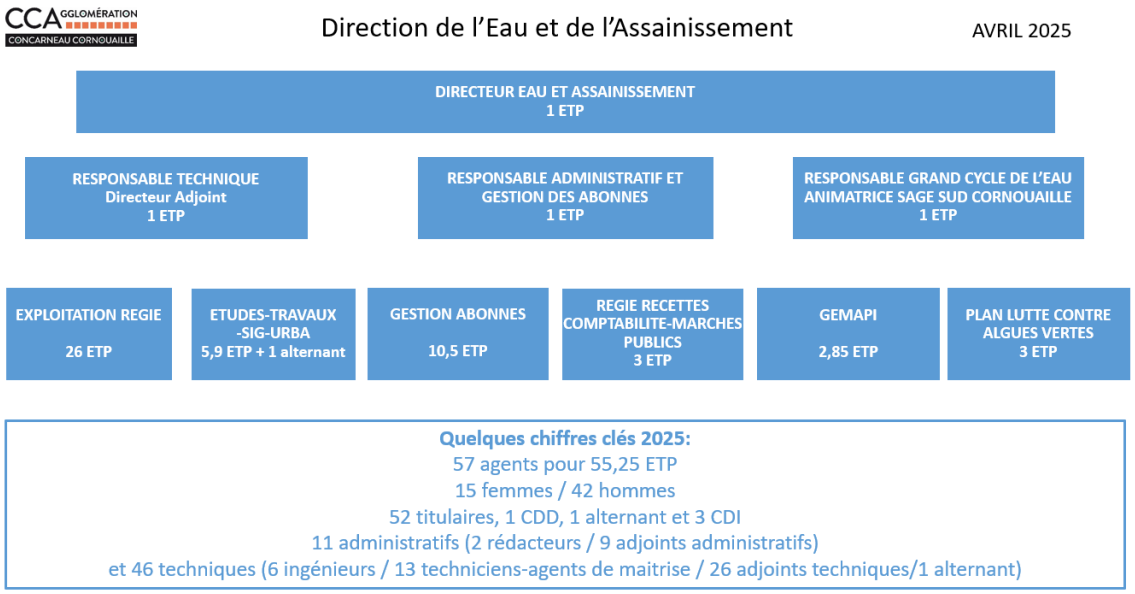

Quelques chiffres clés 2025:
57 agents pour 55,25 ETP
15 femmes / 42 hommes
52 titulaires, 1 CDD, 1 alternant et 3 CDI
11 administratifs (2 rédacteurs / 9 adjoints administratifs)
et 46 techniques (6 ingénieurs / 13 techniciens-agents de maitrise / 26 adjoints techniques/1 alternant)

Le SPANC (3.2ETP au total) qui est intégré dans les effectifs ci-dessus est composé de 2 contrôleurs à temps plein ; 1 chargé des relations abonnés (environ 70 % de son temps est consacré à la gestion administrative du SPANC) et 1 responsable de l'équipe assainissement à mi-temps sur le SPANC.

1.2.3. Localisation des équipes

En 2024, la direction de l'eau et de l'Assainissement était **répartie sur 4 sites** principaux :

- Un site d'accueil et d'embauche au 24 rue Foch à Concarneau : il comprend la direction du service, les équipes techniques réseaux du secteur de Concarneau, le SPANC, le bureau d'études et travaux, l'équipe administrative secteur Concarneau (accueil, gestion des abonnés, comptabilité/marchés publics)
- Un site d'accueil et d'embauche au 57, route de Scaër au sein des services Techniques à Rosporden : il comprend l'équipe technique stations du secteur Nord, et l'équipe administrative du secteur Nord (accueil, gestion des abonnés, releveur)
- L'usine du Brunec à Concarneau pour l'équipe d'agents stations de la commune de Concarneau
- Un site d'accueil et d'embauche pour l'équipe du grand cycle de l'eau au Centre Technique Communautaire à Concarneau.

Un projet d'un nouveau bâtiment regroupant l'ensemble du personnel est prévu sur une parcelle acquise dans le secteur de Poteau-vert à proximité immédiate de l'actuel Centre technique communautaire. Le projet est prévu pour 2028.

1.3.MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES

Les compétences eau potable et assainissement sont exercées sur l'ensemble du territoire de CCA. **CCA est donc l'autorité organisatrice de ces services, mais l'exploitation des ouvrages est différente selon les communes**. En 2024, elles sont soit gérées par la **régie communautaire**, soit par un exploitant privé dans le cadre de **Marchés de Prestations de Services (PS).**

1.3.1. Le Service Public d'Alimentation en Eau Potable

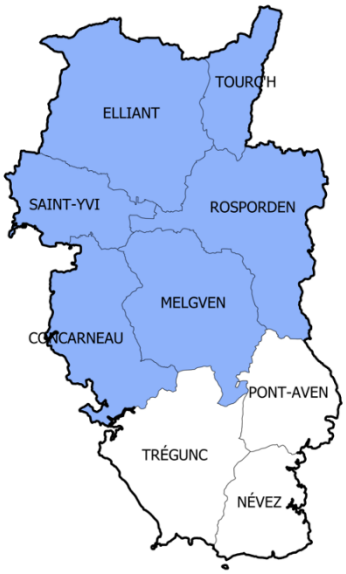

Suite à la reprise en régie de l'eau potable de la commune d'Elliant, la régie communautaire gère actuellement 6 communes sur 9 : soit Concarneau, Elliant, Melgven, Saint-Yvi, Rosporden et Tourc'h (en bleu). La SAUR gère selon un marché de prestation de services en cours jusqu'au 31/12/2025 les communes de Trégunc, Névez et Pont-Aven (en blanc sur la carte).

1.3.2. Le Service Public d'Assainissement

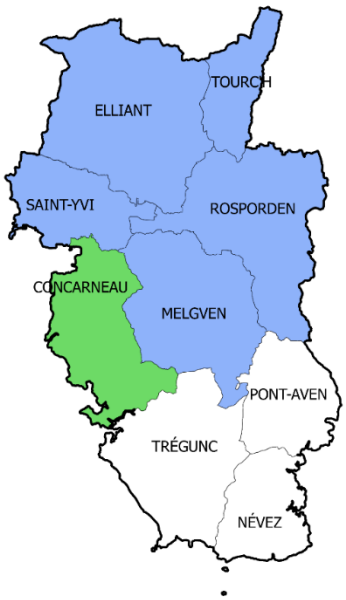

Pour l'assainissement collectif, la régie communautaire gère les communes de Concarneau (réseaux uniquement), de Melgven, Saint-Yvi, Rosporden, Elliant et Tourc'h (en bleu et vert). La SAUR gère selon un marché de prestations de services en cours jusqu'au 31/03/2027 les communes de Pont-Aven, Trégunc, de Névez et la STEP de Concarneau-Trégunc. Les communes en PS sont représentées (en blanc et vert pour la STEP de Concarneau sur la carte ci-contre).

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré et exploité en régie** dotée de l'autonomie financière seule sur l'ensemble des 9 communes.

2. Les Chiffres Clés 2024

Les chiffres clés Eau Potable 2024

15 captages/forages pour 7 usines de production d'eau souterraine

3 usines d'eau de surface (Brunec – Kerriou-Plessis)

21 réservoirs

1182 km de réseau de distribution d'eau

35.068 usagers desservis

3.200.707 m^3 d'eau consommée autorisée (proratisée sur 365j)

1,6 m^3/km/j de pertes en réseau

80.6 % de rendement du réseau de distribution

2,55€ TTC/m^3 sur la base de la facture 120 m^3 (prix moyen sur les 9 communes au 1er janvier 2024)

75% de compteurs de moins de 15 ans

3.11 MWh consommés relevés sur les stations de production et distribution

Les chiffres clés Assainissement 2024

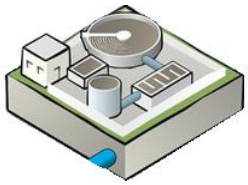

10 stations d'épuration

98 postes de relèvement

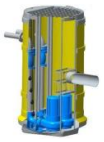

393 km de réseaux de collecte

23.918 abonnés desservis

1064 TMS de boues produites /évacuées

2,83 € TTC/m^3 sur la base de la facture 120 m^3 (prix moyen sur les 9 communes au 1er janvier 2024)

1328 contrôles réalisés en Assainissement Non Collectif (conception, exécution, fonctionnement, vente) sur l'ensemble de CCA

2.78 MWh consommés relevés sur les stations de traitement et de relevage des eaux usées

3. Quelques Temps Forts 2024

❖ ETUDES

Titre : Pousuite du Schéma Directeur Assainissement de CCA
Description :
CCA a lancé avec le bureau d'études SCE une étude patrimoniale de son service assainissement, et un schéma directeur sur 10 ans. L'objectif principal du schéma directeur est de solutionner toutes les problématiques en lien avec l'assainissement, notamment celles ayant un impact environnemental et sur les usages.

❖ REGIE / EVENEMENTS :

Facturation de tous les usagers et proposition de la mensualisation à tous les usagers :
Depuis le 01/01/2024, l'ensemble des habitants de l'agglomération sont directement et uniquement facturés par CCA. CCA propose également la mensualisation à l'ensemble des abonnés : en décembre 2024, ¼ des abonnés avait déjà adhéré à la mensualisation soit près de 8765 abonnés.

Reprise en régie de l'eau potable de la commune d'Elliant :
le 01/01/2024 à minuit, les équipes de la régie de CCA ont repris l'exploitation des installations d'eau potable de la commune d'Elliant, soit la gestion de deux captages d'eau souterraine, de deux réservoirs et 141 km de réseaux pour ~1750 abonnés.

Zone à Enjeux Sanitaires Aven-Aval :
Pour lutter contre ces eaux parasites et dans le cadre de la Zone à Enjeux Sanitaires (ZAES) arrêté par Monsieur le Préfet du Finistère en novembre 2023, CCA a d'ores et déjà engagé de nombreuses actions :
- la recherche d'eaux parasites : CCA a lancé en 2023 un schéma directeur assainissement. Cette étude va permettre de prioriser les tronçons de réseaux problématiques, afin de lancer des travaux efficaces pour limiter au plus vite ces eaux parasites.
- Le changement et le renforcement des membranes de la station d'épuration de Pont-Aven : cf. infra
-De nouveaux travaux de renouvellement de réseaux sont prévus (suite aux travaux de la Rue Emile Bernard), sur les secteurs du chemin de Lesdomini et de la rue du Henan et 8 autres secteurs prévus en 2025/2026.
- La relance des contrôles et des demandes de mise en conformité des propriétés privées pour supprimer les eaux de toiture et autres eaux parasites qui se déversent dans le réseau public et participent à la saturation de la station et donc au by-pass.

Récupérateurs d'eau de pluie - Bilan 2024 :

En 2024, 401 cuves ont été subventionnées via les magasins partenaires, contre 189 en 2023
Au total, depuis 2023, 590 récupérateurs d'eau de pluie ont donc été subventionnés.

Bilan 2024 : Kits hydroéconomes distribués pour les abonnés de Névez et Pont-Aven.
Névez : 560 kits distribués sur 2964 abonnés (= 19%)
Pont-Aven : 455 kits distribués sur 2028 abonnés (= 22%)
Depuis 2023, 2083 kits hydroéconomes ont été distribués gratuitement sur CCA.

❖ CHANTIERS

Date : Octobre-Novembre 2024
Titre : **Changement des membranes de la STEP de Pont-Aven :**

Description : un marché a été notifié à l'entreprise SAUR Travaux en mars 2024, le chantier s'est achevé en novembre 2024 : il aura duré 2 mois. Les nouvelles membranes seront plus nombreuses et plus efficaces pour permettre à la station d'épuration d'accepter plus de charges hydrauliques et donc engendrer moins de by-pass dès cet hiver 2024/2025. Le marché est de 922 000€ TTC.

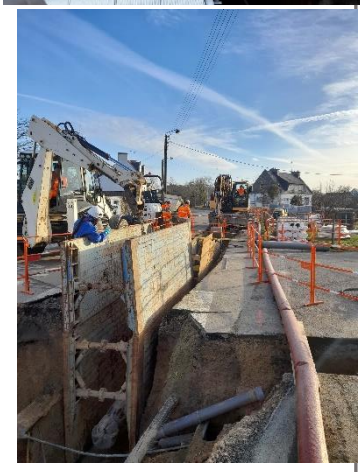

Date : 2024
Titre : Travaux Eau Potable et Assainissement Rue des Sables-Blancs à Concarneau
Description :
CCA a réceptionné un chantier de plus de 700.000€TTC pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement préalable à des travaux de voirie prévus dans les prochains mois.

> Date : novembre 2024 (en cours)
Titre : Lancement des Travaux d'eau potable en sortie du réservoir de Ty-Coat à Elliant (Budget prévisionnel de 900.000€ HT)
Description :
La commune d'Elliant a été particulièrement exposée à la sécheresse 2022 et doit optimiser sa ressource au maximum. Aussi CCA a engagé les travaux de renouvellement de 3125ml de réseaux d'eau potable vétuste, fuyarde et notée prioritaire dans le cadre de la gestion patrimoniale issue du Schéma Directeur Eau potable. Depuis plusieurs années, de nombreuses casses ont été constatées sur cette canalisation structurante en amiante-ciment et présente en servitude dans des champs et des parcelles d'habitation.

4. Synthèse 2024

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPÉTENCES AU 01/01/2023

La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de CCA gère l'ensemble des missions du grand et du petit cycle de l'eau, à savoir :

- Le service public d'Alimentation en Eau Potable (AEP) depuis 2018
- Les services Publics d'Assainissement Collectif (SPAC) depuis 2018 et Non Collectif (SPANC) depuis 2006
- Le service public de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) depuis 2020
- L'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sud Cornouaille depuis 2016
- La coordination du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) depuis 2018
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis 2020

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT : ORGANISATION FIN 2024

Fin 2024, la direction de l'eau était composée de 55.25 ETP répartis en 3 équipes :

- 1 Directeur : 1ETP
- 1 équipe technique regroupant la régie, et le bureau d'études et travaux : 32.9 ETP
- 1 équipe administrative et relations aux abonnés : 14.5 ETP
- 1 équipe SAGE-Grand cycle de l'eau : 6.85 ETP

MODE DE GESTION EAU POTABLE EN 2024

La régie communautaire gère les communes de Concarneau , Elliant, Melgven, Saint-Yvi, Rosporden et Tourc'h (en bleu).

La SAUR gère par un marché de prestations de services les communes de Trégunc, Névez et Pont-Aven (en blanc sur la carte) jusqu'au 31/12/2025.

La facturation-gestion des abonnés a été reprise intégralement en régie depuis le 1er janvier 2024

MODE DE GESTION ASSAINISSEMENT EN 2024

La régie communautaire gère les communes de Concarneau (en vert) et de Melgven, Saint-Yvi, Rosporden, Elliant et Tourc'h (en bleu).

La SAUR gère par un marché de prestations de services les communes de Trégunc, Névez et Pont-Aven (en blanc sur la carte) et la Station d'Epuration de Concarneau-Trégunc (en vert sur la carte) jusqu'au 31/12/2027.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré et exploité en régie sur les 9 communes.

La facturation-gestion des abonnés a été reprise intégralement en régie depuis le 1er janvier 2024

PATRIMOINE EAU POTABLE ET SON NIVEAU DE CONNAISSANCE

- 15 sites de captages/forages
- 3 usines d'eau de surfaces
- 21 réservoirs
- 1182 km de réseaux
- 29,6 abonnés/km de réseau (réseau rural/semi-urbain)
- 75% compteurs <15 ans
- Indice de connaissance des réseaux d'eau potable moyen de 94/120
- Un Schéma Directeur 2023-2032 récent et validé
- Un SIG à jour (96% diam, 90% âge, 96% matériau)
- Une modélisation à jour sur l'ensemble du réseau

PATRIMOINE ASSAINISSEMENT ET SON NIVEAU DE CONNAISSANCE

- 10 stations d'épuration
- 98 postes de refoulement
- 393 km de réseaux
- Indice de connaissance des réseaux d'assainissement en amélioration mais encore faible : 50/120
- Un SIG faiblement à jour (86% diam, 54% âge, 63% matériau)
- Un schéma directeur lancé en 2023 avec étude patrimoniale (rendu final prévu en 2026)
- Parc de 10403 installations d'assainissement individuels contrôlés à 33% conformes et 3,1% polluants

L'ANNÉE 2024

ANNÉE 2024 : EXPLOITATION EAU POTABLE

- Volume produit et mis en distribution stable par rapport à 2023 (4,0Mm³) sur CCA
- En pluriannuel, les volumes produits/mis en distribution sont en augmentation depuis 2019 (année référence nationale) de 2.5%, notamment sur les communes littorales, mais également sur les communes de Saint-Yvi (développement urbain) et de Tourc'h (consommation industrielle).
- Au total sur CCA en 2024, 592 m3 ont été importées de l'extérieur du territoire (Coray) et les volumes exportés représentent 331.803m3 (production de Moulin du Plessis prévue par convention vers Quimperlé Communauté pour 98%)
- Un rendement des réseaux de 81% en moyenne sur CCA et un Indice Linéaire de Pertes (ILP) autour de 1,6m³/km/j pour en moyenne 29,6 abonnés/km de réseau
- 100% d'analyses conformes aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques (en référence de qualité, l'équilibre calco-carbonique reste le sujet principal sur les unités de surface en particulier)

ANNÉE 2024 : EXPLOITATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- L'ensemble de systèmes d'assainissement de CCA sont déclarés **conformes ou en cours de conformité**, à l'exception :
  - Sur Trégunc-Concarneau, les surverses trop importantes et fréquentes du Poste du Minaouet et de postes en séparatifs sur Concarneau sont une non-conformité locale Traitement/Collecte.
  - Sur Névez, une non-conformité liée à une absence de mesure de débit de trop-pleins d'entrée de STEP « A2 »
  - Sur Pont-Aven en raison de la fréquence de débordement trop importante en tête de STEP. Ces débordements sont liés à la présence très importante d'eaux parasites en période de nappes hautes et/ou de pluie. => un plan d'actions est en cours dans le cadre d'un projet d'arrêté préfectoral visant à supprimer la contamination bactériologique impact l'activité conchylicole.
  - Sur Tourc'h : charge en eaux brutes trop importante en raison du cumul des rejets industriels.

  =>L'enjeu du Schéma Directeur Assainissement lancé en 2023 sera de résoudre de manière durable et rapide ces non-conformités.

- Néanmoins, les stations d'épuration ont d'excellents résultats selon les services du département, à l'exception des STEP de Kernivel et Tourc'h qui sont corrects.
- Les boues ont été correctement gérées selon des filières agrées (1064 TMS de boues évacuées)

- 19km de réseaux ont été curés de manière préventive ou curative, soit 4,8% du linéaire total.
- Très peu de dossiers de débordements chez les usagers.735 contrôles de conformité branchement ont été réalisés sur CCA (~20% sont non-conformes).
- Mise à jour des conventions de rejets industriels avec un objectif d'harmonisation des documents, et des modalités de facturation (reste Bonduelle, quelques entreprises sans convention à finaliser en 2025)

ANNÉE 2024 : SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

- Parc de 10.403 installations dont 33% conformes, 64% non-conformes, 3,1% polluantes
- En terme de volume de contrôles : 1328 contrôles ont été réalisés en 2024(+21% par rapport à 2023), dont 57% sont des contrôles périodiques.
- En neuf, les filières simples et rustiques sont toujours très majoritaires ce qui garantit une plus grande fiabilité.
- -22% d'installations polluantes ou non-conformes en zone à enjeu sanitaire ou environnementale (grâce à l'arrêté ZAES et à l'application des pénalités)

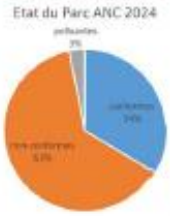

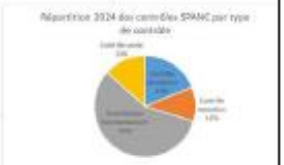

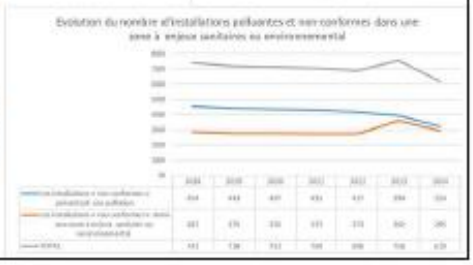

ANNÉE 2024 : ZAES AVEN-AVAL

10

- Arrêté préfectoral de novembre 2023 avec des mesures obligatoires impactant les collectivités, les particuliers, les agriculteurs pour supprimer toute source de pollution potentielle bactériologique (assainissement collectif, non-collectif, plaisancier, camping-car, fosse à lisier…)
- Pour CCA :
  - Campagne renforcée de mises en conformités des ANC sur l'ensemble de la zone (environ 70 dossiers de mises aux normes sur 169 ANC visés)
  - Campagne renforcée de mises en conformité des branchements AC sur la zone
  - Travaux sur la STEP de Pont-Aven : Le chantier a été effectué en septembre/octobre 2024. Les nouvelles membranes sont plus nombreuses et plus efficaces pour permettre à la station d'épuration d'accepter plus de charges hydrauliques et donc engendrer moins de by-pass dès l'automne hiver 2024/2025. Le marché était de 922 000€ TTC.
  - Maitrise d'œuvre des travaux pour les travaux sur réseaux prévus en 2025/2026/2027.

ANNÉE 2024 : ETUDES

- Recherche nouveau sites potentiels de ressource en eau (Antea)
- Diagnostic et optimisation des captages forages actuels (LogHydro)

- Poursuite du Schéma Directeur Assainissement pour 10 ans avec le bureau d'études SCE (phase diagnostic)

=> Priorité n°1 du SDEU : limiter les eaux parasites pour supprimer les non-conformités réglementaires en lien avec des trop-pleins de postes de refoulement

LogHydro

ANNÉE 2024 : TRAVAUX RESEAUX

- 4575 mètres linéaires de réseau d'eau potable renouvelés.
- Taux de renouvellement moyen CCA sur 5 ans de 0,4%

- 2452 mètres linéaires de réseau d'assainissement renouvelés
- Taux de renouvellement moyen CCA sur 5 ans de 0,4%
- 125 mètres linéaires d'extension du réseau sur Concarneau

		RENOUVELLEMENT						EXTENSION	
		AEP		EU				EU	
COMMUNE	ADRESSE	CANA(ml)	BT(u)	CANA SEPA(ml) GRAV	CANA SEPA(ml) REF	CANA UNIT (ml)	BT(u)	CANA(ml) GRAV	CANA(ml) REF
St YVI	NAIZU	1045	15						
TOTAL SAINT YVI		1045	15	0	0	0	0	0	0
ROSPORDEN	RUE DES PEUPLIERS			249			9		
	RUE DES SAULES			48					
	RUE DES ORMES			48					
TOTAL ROSPORDEN		0	0	345	0	0	9	0	0
MELGVEN	LA TRINITE	442	18						
	RUE DU STADE		3	35			4		
	RUE VALORY		8				6		
	RUE ECOLE DES FILLES	104	17				14		
TOTAL MELGVEN		546	18	35	0	0	24	0	0
CONCARNEAU	Rue Parmentier	0	0	0	0		0	0	0
	RUE DES SABLES BLANCS	1018	19	752			17		
	RUE DES ROSES	126	6	61			6		
	RUE PARMENTIER	332	12	205			12		
	RUE DES MARTINS PECHEURS			72			6		
	RUE DE LANRIEC	390	4	265			18		
	RUE THEODORE BOTREL	81	14	166			14		
	AVENUE PIERRE GUEGUEN	20	2						
	RUE DU ZINS								125
	RUE DE KERVINIOU						3		
	QUARTIER DE LA GARE			395			4		
	RUE JOSEPH BERTHOU	127	16	157			36		
TOTAL CONCARNEAU		2094	73	2072	0	0	116	0	125
ELLIANT	RESIDENCE DU CROIZIC	234	17						
	BOIS D'ELLIANT	656							
TOTAL ELLIANT		890	17						
TOTAL		4575	123	2452	0	0	149	0	125

EXEMPLES DE CHANTIERS 2024

Chantier des membranes de la STEP de Pont-Aven : 922,000€ TTC

Chantier de réseaux aux Sables-Blancs à Concarneau : 700,000€ TTC

EXEMPLES DE CHANTIERS 2024

Chantier de Ty-Coat à Elliant :
604,000 €TTC

Chantier de réseaux Trinité à
Melgven : 146,000€ TTC

ANNÉE 2024 : LE SERVICE AUX USAGERS REGIE

- 1ere année de la reprise en régie de l'ensemble des abonnés (+12,000 abonnés)
- Accueil physique sur Concarneau-Rosporden
- Standard téléphonique avec astreinte 24/24h : 4326 appels /mois (+35%)
- Portail Web : 51% des abonnés (+50%)
- Mode de recouvrement : taux de prélèvement et de mensualisation de 47,5% à fin 2024.

- Taux de réclamation écrites (courriers) relativement faible mais masquant l'ensemble des canaux de communication (recueil d'informations à améliorer/fiabiliser);

- Comme en 2023, beaucoup des courriers reçus en 2024 concernaient le sujet des couts de raccordement au réseau d'assainissement, des couts de PFAC et des pénalités appliquées par le SPANC.

Colonne1	Unités	2023	2024	% 2024/2
Nombre d'abonnés (contrats) au service de l'eau potable en régie	u	22767	35071	54%
Nombre d'abonnés (contrats) au service de l'assainissement collectif en régie	u	17 350	23 937	38%
Nombre d'abonnés (installations) au service de l'assainissement non collectif usagers	u	10 672	10 676	0%
Volume d'eau relevé sur 365 j en régie		2 435 435	3 379 871	39%
Volume d'eau facturé aux usagers en régie	m3	2 178 879	2 915 697	34%
Volume d'eau assujetti à la redevance assainissement collectif en régie	m3	1 345 293	1 535 930	14%
Nombre de factures d'eau émises en régie	u	45266	65914	46%
Montant facturé en régie en eau potable € TTC (abonnement, redevances, taxes AELB, TVA)		5 209 543,00 €	7 462 732,21 €	43%
Montant facturé en régie en assainissement € TTC (abonnement, redevances, TVA)		2 643 542,00 €	5 332 310,80 €	102%
Nombre de factures de contrôles (SPANC, SPAC), travaux en régie :	u	2225	2357	6%
Moyenne du cout du branchement eau potable Régie	€ TTC	1596	2589	62%
Moyenne du cout du branchement assainissement Régie (y compris extension réseau)	€ TTC	1424	2814	98%
Nombre contrats en prélèvement à échéance régie	u	6033	7823	30%
Taux de prélèvement à échéance	%	26%		-100%
Nombre de contrats mensualisés			9469	#DIV/0!
Contrats en dématérialisation des factures régie (y compris Chorus)	%	1528	2161	41%
dont Nbe Abonnés ayant souscrit à la E-factures régie (pas de facture papier	u	868	1446	49%
Nombre de paiements TIPI en régie	u	180637	233 285	29%
Taux d'impayés moyen au 31/12/N-1 Eau Régie	%	2,0	3,2	61%
Taux d'impayés moyen au 31/12/N-1 Acst Régie	%	2,0	3,8	93%
Montant des abandons de créances sur le budget eau potable Régie	€	19 218,03 €	35 842,53 €	86%
Montant des abandons de créances sur le budget assainissement Régie	€	10 586,83 €	24 940,42 €	136%
Nombre de demandes dégrèvement Warnimann sur la régie	u	68	110	62%
Nombre d'appels par mois au standard Régie	u	3210	4326	35%
Nombre de comptes ouverts dans l'année sur le portail de l'eau Régie	u	1459	3750	157%
% d'abonnés avec un compte actif sur le portail WEB	%	34%	51%	50%
Nombre moyen par mois de demandes ou informations communiquées sur le portail abonnés	u	622	352	-43%

ANNÉE 2024 : PRIX DE L'EAU POUR UNE FACTURE 120 M³

- Schéma de convergence entre communes issu de la nouvelle prospective financière (2024-2033) :
  - Création d'une grille « industriels » en eau potable,
  - Fin lissée de la dégressivité,
  - Mise en œuvre de la progressivité,
  - Harmonisation des tarifs de l'ensemble des communes au maximum sur 10 ans) avec une part fixe stable et plusieurs tranches variables.
- Tarifs au m³ pour l'eau potable entre 2,27€ TTC et 2,72€ TTC sur les 9 communes au 1er janvier 2024
- Tarifs au m³ pour l'assainissement collectif entre 1,98€TTC et 3,34€ TTC sur les 9 communes au 1er janvier 2024
- Les taux d'impayés sont autour de 3,5% en eau potable/assainissement.

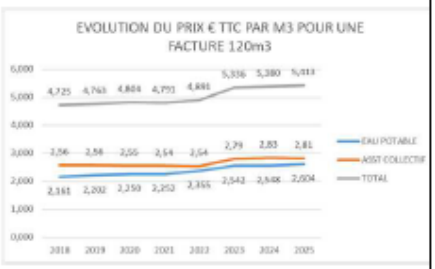

ANNÉE 2024 : COMPTES ADMINISTRATIFS APRÈS FUSION DES BUDGETS RÉGIE/DSP

- Le budget Eau présente un excédent de clôture 2023 de 6,4 M€ HT, dont 1,8M€ HT de la section de fonctionnement.
- Les taux d'exécution budgétaires sont en fonctionnement atour de 90% en dépenses et en recettes
- 3,4M€ d'investissement (taux d'exécution de 38%)

Budget Eau	Résultat de clôture 2023	Affectation du résultat de clôture	Résultat de l'exercice 2024 (sans incidence reprise de 1068)	Résultat de clôture 2024
Investissement	290 066,88	1 348 448,49	-585 423,73	1 356 024,76
Fonctionnement	2 445 779,53	3 266 461,99	1 809 993,54	5 036 460,53
Total	2 735 837,60	3 267 910,68	1 224 569,81	6 630 426,29

- Le budget Assainissement présente un excédent de clôture 2023 de 0,8 M€ HT, dont 0,4M€ HT de la section de fonctionnement.
- Les taux d'exécution budgétaires sont en fonctionnement atour de 97% en dépenses et en recettes
- 4,1M€ d'investissement (taux d'exécution de 51%)

Le budget d'assainissement ne dégage pas assez d'excédent en section de fonctionnement. Un problème de trésorerie est apparu également en cours d'année 2024. Un audit est en cours par Rydge (ex-KPMG) pour évaluer l'origine et les solutions

Budget Assainissement	Résultat de clôture 2023	Affectation du résultat de clôture	Résultat de l'exercice 2024 (sans incidence reprise de 1068)	Résultat de clôture 2024
Investissement	-681 544,32	1 924 872,41	-1 509 291,06	416 621,45
Fonctionnement	2 536 416,73	0,00	-401 219,82	401 219,82
Total	1 924 872,41	1 924 872,41	-1 107 071,24	817 841,27

PROJETS ET PERSPECTIVES 2024-2026

21

PROJET D'ADMINISTRATION ET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024-2026

LES TRANSITIONS •••

- Poursuite politique d'économie d'eau par catégorie d'usagers particuliers – collectivités – gros consommateurs (industriels, campings) : une chargée d'économie d'eau, lancement du programme l'Ô d'iCi, poursuite distribution kits, bons pour cuves, diagnostics Eco d'O avec la CCI, proposition de diagnostic aux communes, ...
- Poursuite d'animations scolaires sur le thème de l'eau : en cours avec l'association Les P'tits Débrouillards sur milieux aquatiques, petit cycle de l'eau, économie d'eau
- Diagnostic et optimisation des ressources existantes, recherche en eau : études LogHydro et Antea

L'Ô D'iCi
Mobilisons-nous pour l'eau de notre Agglo

ÉCONOMIE D'EAU

PROJET D'ADMINISTRATION ET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024-2026

LES TRANSITIONS •••

- Recrutement d'un ingénieur études et travaux supplémentaire en 2024 et d'un technicien fin 2025 pour atteindre le taux de renouvellement cible des réseaux et améliorer le rendement réseau (et donc baisser les pertes d'eau)
- Finaliser du Schéma Directeur Assainissement sur 10 ans visant à améliorer les systèmes d'assainissement et leur impact sur les usages et milieux aquatiques
- Recherche de solutions préventives (protection des aires de captage) et curatives vis-à-vis de la problématique de nouveaux métabolites de pesticides (métolachlore, TFA)

PROJET D'ADMINISTRATION ET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024-2026

LES TRANSITIONS •••

L'accès à l'eau pour tous

- Intégration systématique d'heures d'insertion dans la commande publique eau et assainissement
- Nouveaux projets de coopération internationale en Guinée avec l'association locale Guinée Cornouaille et au Sénégal (jumelage Concarneau-Mbour) des travaux avec l'association Experts Solidaires

Experts-Solidaires

Travaux d'extension du réseau d'eau potable en cours à MBour

PROJET D'ADMINISTRATION ET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024-2026

LA SOBRIÉTÉ ENERGETIQUE•••

- Suivi global par le SDEF
- Essai en cours d'intelligence Articifielle sur STEP de Concarneau pour optimiser la dépense énergétique
- Etude d'opportunité de trackers solaires (en projet sur 2024/2025)
- Projet(s) de centrale photovoltaïque au sol sur périmètres de protection du captage de Kerniouarn/Bron
- La valorisation bois énergie des secteurs boisés des périmètres de protection (Elliant, Saint-Yvi)

PROJET D'ADMINISTRATION ET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024-2026

LA QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC•••

- Reprise en régie d'Elliant au 1er janvier 2024
- Reprise en régie de l'ensemble de la relation usagers et de la facturation sur les 9 communes de CCA au 1er janvier 2024
- Nouvelle prospective financière eau potable et assainissement 2024-2033 avec proposition d'une nouvelle grille tarifaire au 1er janvier 2024
- Mise en œuvre de la mensualisation pour tous les usagers au 1er janvier 2024
- Mise en oeuvre du projet de télé-relève sur l'ensemble du territoire avant fin 2027

PROJET D'ADMINISTRATION ET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024-2026

L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

- Définition d'un référentiel RH et accompagnement des agents et des futurs recrutements vers le statut privé
- Projet d'un nouveau bâtiment pour fin 2027 pour la Direction Eau et Assainissement : parcelle acquise à proximité du CTC au Poteau-Vert
- Mise à disposition progressive de smartphones et d'applications numériques de terrain
- Accueil d'un jeune en alternance : BTS GEMEAU en depuis septembre 2024
- Formation des agents : 1535h (1280,5h en 2023)
- Possibilité de télétravail en place (60j/an)

5. Le Service Public de l'Eau Potable

5.1. RESSOURCES EN EAU ET PERIMETRES DE PROTECTION

5.1.1. Les ressources en eau brute du territoire

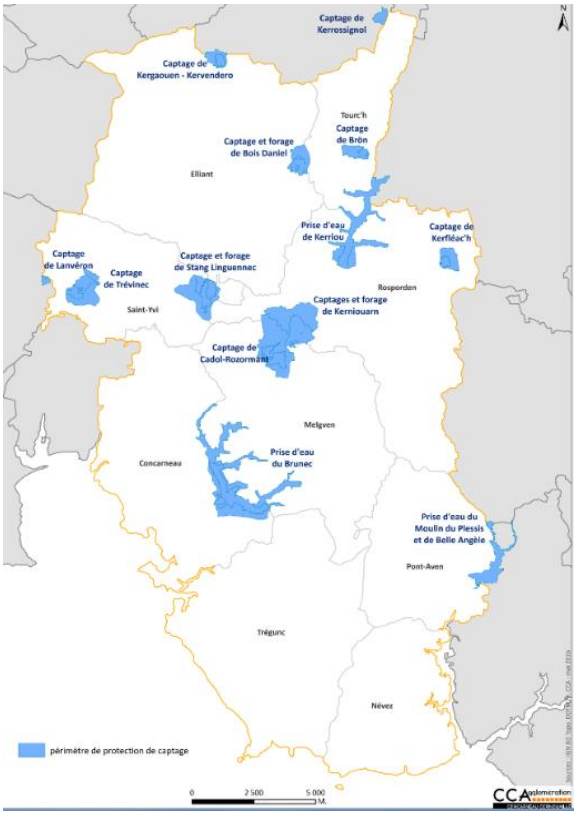

L'Agglomération est desservie comme suit à partir de ressources souterraines et superficielles selon les cas :

- La commune de **Concarneau** est alimentée par l'usine du Brunec via une prise d'eau sur les deux rivières du Moros et du Styval. Elle dispose d'une autre ressource de captages de Cadol (Melgven) dont la station de traitement a été réhabilitée en 2020. Un autre captage celui du Fresq n'est plus utilisé depuis 1990 (absence de périmètres de protection) mais n'est pas fermé administrativement.
- La commune de **Melgven** est alimentée par les captages et forages de Kerniouarn.
- La commune de **Saint-Yvi** est alimentée par des captages et forages de Trévinec et Stang Linguennec.
- La commune de **Rosporden** est alimentée par l'usine de Kerriou via une prise d'eau sur la rivière de l'Aven et les captages de Ty Ar garnet et de Restembern. Le secteur de Kernevel est alimenté par l'usine de Keranfleach via les captages de Keranfleach
- La commune de **Tourc'h** est alimentée par la station de Kervaziou via les captages de Bron.
- La commune d'**Elliant** est alimentée par les captages de Bois-Daniel et de Kergaouen.
- Les communes de **Trégunc, Névez et Pont-Aven** (ancien périmètre du Syndicat d'eau de Pont-Aven) sont alimentées par l'usine de Moulin du Plessis via une prise d'eau sur l'Aven. Cette prise d'eau et l'usine du Moulin du Plessis alimentent aussi Quimperlé Communauté (ancien syndicat de Riec).

5.1.2. Les périmètres de protection des captages et des prises d'eau superficielles

En terme d'avancement de la protection de la ressource en eau, l'ensemble des périmètres de protection de CCA disposent d'un arrêté préfectoral dont les prescriptions sont complétement mises en œuvre pour certains et d'autres encore de manière partielle.

Un indicateur réglementaire permet de mesurer le niveau d'avancement en pourcentage de la démarche administrative (réglementation) et opérationnelle de protection des ressources. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100% avec le barème suivant :

- 0% : aucune action ;
- 20% : études environnementales et hydrogéologiques en cours ;
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50% : dossier déposé en préfecture ;

- 60% : arrêté préfectoral ;
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre ;
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

COMMUNES DESSERVIES	Nom de la ressource	Date de l'arrêté	N° arrêté Préfectoral	Indice selon arrêté du 2 mai 2007
CONCARNEAU	Prise d'eau de surface du BRUNEC	16/11/2007	2007-1634	80%
	Captages de CADOL	18/12/2015	2015352-0027	80%
MELGVEN	Captages et Forages de KERNIOUARN	07/05/2008	2008-0743	80%
ROSPORDEN	Prise d'eau de surface de KERRIOU	18/11/2013	2013-322-0003	75%
	Captages de KERFLEAC'H, Restambern, Ty Ar Ganet	21/11/2006	2006-1350	66%
SAINT-YVI	Captages de TREVINEC	19/09/1994 et 27/09/1995	94-1795 et 95-1945	80%
	Captage de STANG LINGUENNEC	19/09/1994 et 27/09/1996	94-1795 et 95-1946	80%
TOURC'H	Captage de BRON	20/02/2001	01-291	80%
ELLIANT	Captage de BOIS DANIEL	23/12/1985 et 19/05/2006	85-3674 et 2006-0473	80%
	Captage de KERGAOUEN	03/01/2002 et 07/08/2002	0004 et 2002-0869	80% (fossé bétonné à vérifier)
NEVEZ-TREGUNC-PONT-AVEN	Prise d'eau de Surface MOULIN DU PLESSIS	23/04/2012	2012114-0004	80%

Le captage de Bois-Daniel fait encore partie des captages prioritaires **du fait de sa sensibilité vis à vis des nitrates (stagnation des teneurs depuis plusieurs années avec quelques dépassements des 40mg/l) et ce malgré son boisement sur le périmètre A.**
CCA est chargée de porter les actions à engager sur ces captages en vue de la reconquête de la qualité de l'eau. CCA a finalisé une étude diagnostique des pressions agricoles et non agricoles, et a proposé en 2024 un programme d'actions.

5.1.3. Les volumes pompés par les installations de CCA

La quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel est mesurée par des compteurs ou débitmètres en entrée des stations ou estimées (volume d'eau traité et mesuré + volume d'eau de service estimé).

Au total, le prélèvement global des installations eau potable de CCA pour 2024 est de 4.453.677m³ (+2.2% par rapport à 2023 et 6.7% par rapport à 2019, année de référence au niveau nationale). Les prélèvements sur la ressource en eau sont en augmentation, notamment sur les communes littorales.

Les volumes autorisés administrativement et les capacités techniques nominales sont indiqués ci-dessous :

			VOLUMES EAU BRUTE POMPEES 2024							
VOLUMES EAU BRUTE POMPEES	**STATIONS**	**2019 en m3**	**2024 en m3**	**% 2024/2023**	**%2019/2024**	**Volume moyen journalier 2024m3/j**	**Volume jour de pointe 2024 m3/j**	**Vol autorisé m3/j**	**% vol moyen/ vol autorisé**	**% vol pointe/ vol autorisé**
CONCARNEAU	Brunec	1 479 938	1 380 219	-1,2%	10,1%	3 781	5 523	7 000	54%	79%
	Cadol	-	249793	5,0%		684	750	1 096	62%	68%
MELGVEN	Goarem Dour Braz *	265 259	266 151	5,4%	0,3%	729	1 015	964	76%	105%
ROSPORDEN	Kerriou	414 208	451 490	9,0%	9,0%	1 237	2 541	5 000	25%	51%
	Keranfleach *	180 681	167 893	-0,8%	-7,1%	460	531	1 920	24%	28%
ST YVI	La Haut	214 161	229 785	-3,6%	7,3%	630	1 119	674	93%	166%
TOURCH	Kervaziou *	112 136	119 325	-8,6%	6,4%	327	496	480	68%	103%
ELLIANT	ergaouen et Bois-Danie	202 560	190 133	-12,5%	-6,1%	521	879	800	65%	110%
TOTAL CCA Régie mesuré + estimé*		**2 666 383**	3 054 789	7,6%	14,6%	**7 848**	**11 975**	**17 934**	**44%**	**67%**
TREGUNC-NEVEZ-PONT-AVEN	Moulin du Plessis	1 306 297	1 398 888	7,6%	7,1%	3 833	7 414	8 000	48%	93%
TOTAL CCA		**4 175 240**	**4 453 677**	2,2%	6,7%	**11 681**	**19 389**	**25 934**	**45%**	**75%**

Désignation	**Volume réservé (autorisation*)**	**Pompage technique maximum**
Usine du Brunec	520m³/h ou 7.000m³/j	10.400 m³/jour
Captage de Cadol	1095m³/j	~21m³/h soit ~500m³/j
TOTAL CONCARNEAU	**8.095 m³/j**	**~10.900m³/j**
MELGVEN Goarem Dour Braz *	46m³/h ou 964m³/j	
Kerriou	250m³/h ou 5000m³/j	5000m³/j
Keranfleach *	65m³/h ou 1920m³/j	1920m³/j
TOTAL ROSPORDEN	**315m³/h Ou 6920m³/j**	
ST YVI La Haut	450m³/j +224m³/j	
TOURCH Kervaziou	21,6 m³/h ou 480m³/j	
ELLIANT	400m3/j pour Bois-daniel + 400m3/j pour Kergaouen	
TREGUNC-NEVEZ-PONT-AVEN	8000m3/j	8000m3/j

5.2. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE

5.2.1. Les unités de production et les volumes produits et mis en distribution

VOLUME PRODUIT SORTIE USINE/RESERVOIRS - MIS EN DISTRIBUTION						
	STATION	Volumes Eau Produit en 2019 m3	Volumes Eau Produit en 2023 m3	Volumes Eau Produit en 2024 m3	Evolution par rapport à 2023 en %	Evolution par rapport à 2019 en %
CONCARNEAU Brunec	Brunec	1 376 152	1 387 213	1 356 290	-2,2%	11,7%
CONCARNEAU POTEAU-VERT	Station PTV-Cadol		173 232	181 124	4,6%	
ROSPORDEN KERRIOU	Kerriou	386 787	383 211	426 934	11,4%	10,4%
ROSPORDEN KERNEVEL	Keranfleach	178 981	168 808	167 893	-0,5%	-6,2%
ST YVI	La Haut	214 809	239 776	227 560	-5,1%	5,9%
TOURCH	Kervaziou	110 436	126 798	118 132	-6,8%	7,0%
MELGVEN	Goarem Dour Braz	262 359	251 908	265 939	5,6%	1,4%
Elliant	Bois Daniel et Ty Coat	190 619	214 894	190 936	-11,1%	0,2%
Trégunc, Névez, Pont-Aven		1 038 427	1 055 784	1 087 023	3,0%	4,7%
TOTAL CCA		**3 758 570**	**4 001 624**	**4 021 831**	0,5%	7,0%

Les volumes produits et mis en distribution sur le territoire de CCA en 2024 sont de 4.021.831m³. Ils sont en augmentation par rapport à 2023 (+0.5%).

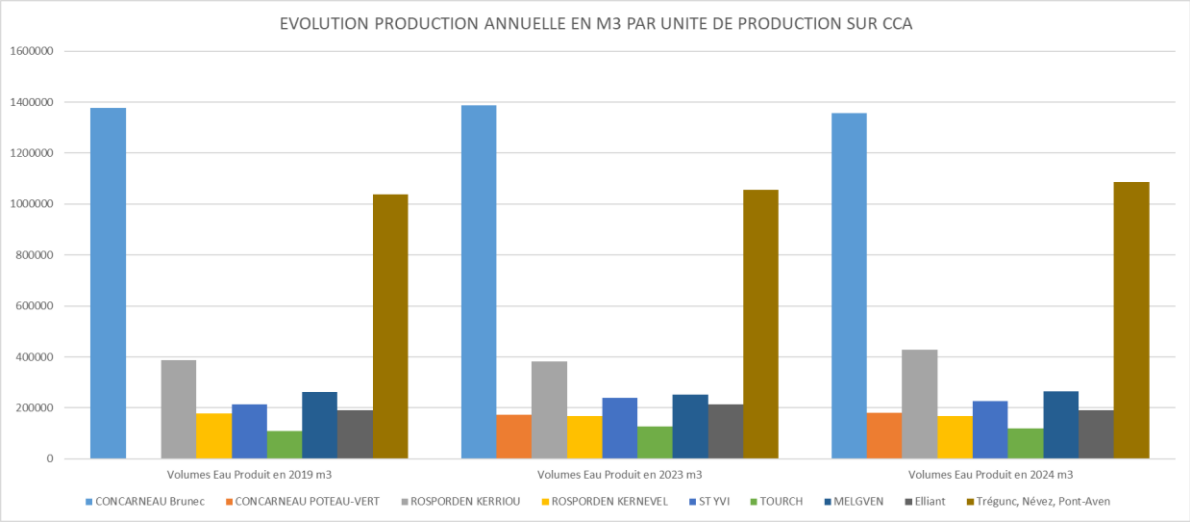

En pluriannuel, les volumes produits/mis en distribution sont en augmentation depuis 2019 de 2.5%, notamment sur les communes littorales, mais également sur les communes de Saint-Yvi (développement urbain) et de Tourc'h (consommation industrielle).

5.2.2. Les volumes de stockage

Commune	Libellé CCA	VOLUME en m3	Adresse
CONCARNEAU	CHÂTEAU D'EAU POTEAU-VERT	350	LE POTEAU VERT 29900 CONCARNEAU
CONCARNEAU	RESERVOIR LA HAIE	1600+900 =2500	CHEMIN DE LA HAIE 29900 CONCARNEAU
CONCARNEAU	RESERVOIR KERVEIL	2000	LIEU DIT KERVEIL 29900 CONCARNEAU
CONCARNEAU	RESERVOIR DE KERIZETTE	900	147 AVENUE DE LA GARE 29900 CONCARNEAU
MELGVEN	RESERVOIR KERGLEUZIOU	2*150 =300	KERGLEUZIOU 29140 MELGVEN
ROSPORDEN	RESERVOIR SAINT ELOI	500	SAINT ELOI CE 29140 ROSPORDEN
ROSPORDEN	RESERVOIR KERSTEPHAN	300	KERNEVEL 29140 ROSPORDEN
ROSPORDEN	RESERVOIR KERHUILET	1000	LEIU DIT KERHUILET 29140 ROSPORDEN
TOURCH	KERVAZIOU	300	LIEU DIT KERVAZIOU 29140 TOURCH
SAINT YVI	RESERVOIR LA-HAUT	800	LA-HAUT 29140 SAINT YVI
TOTAL REGIE CCA		**8650m³**	
ELLIANT	3 RESERVOIRS	500	
TREGUNC	BOURG TREVIGNON	300 150	
NEVEZ	BOURG PORT MANECH	250 300	
PONT-AVEN	KERANGAL SAINT-MAUDET	200 4500	
TOTAL DSP CCA		**6200 m³**	
TOTAL CCA		**14850 m³**	

Le volume de stockage en 2024 sur CCA est de 14850m^3.
Ils ont tous fait l'objet du nettoyage annuel réglementaire par la régie, et par SAUR en DSP.
Un diagnostic du génie civil de dix réservoirs a été réalisé dans le cadre du Schéma Directeur Eau Potable 2023-2036. Suite à ces diagnostics, les 3 priorités d'action suivantes ont été identifiées et font l'objet d'un marché de maitrise d'œuvre lancé en 2023 :

Synthèse des diagnostics ouvrages

Diagnostic visuel détaillé du génie civil avec auscultations béton :

- **Réservoir de Kerveil**
  - Local technique vieillissant présentant de nombreuses fissures
  - Cuves centrale et annulaire : revêtement d'imperméabilisation présentant des signes de vieillissement
  - Coupole extrados : revêtement d'étanchéité fortement dégradé / Lixiviation et délitement observés
  - Coupole intrados : nombreuses épaufrures avec armatures apparentes corrodées + spectre d'armature + épanchement de calcite

Montant estimatif : 560 000 €HT

Verdissements et suintements – Voile de cuve

Lixiviation et délitement – Chape de la coupole

Lixiviation de la matrice cimentaire du revêtement d'imperméabilisation – Voile mitoyen et radier

Epanchement de calcite au droit d'une reprise de bétonnage – Intrados de coupole

Synthèse des diagnostics ouvrages

Diagnostic visuel détaillé du génie civil avec auscultations béton :

- **Réservoir de Kerhuilet**
  - Tour: Front de carbonatation avancé + épaufrures avec armatures apparentes corrodées
  - Cuve : Revêtement d'imperméabilisation cloqué + nombreuses fissures verticales
  - Coupole : revêtement d'étanchéité dégradé+ spectre d'armature corrodée généralisé
  - Moyens de télécommunication très présents sur l'ouvrage pouvant être à l'origine des fissures verticales dans la cuve

Montant estimatif : 418 000 €HT

Fissure périphérique avec suintement depuis la coupole

Décollement du revêtement d'étanchéité – Chêneau périphérique

Cloquage – Voile incliné

Epaufrures avec armatures apparentes corrodées – Intrados de coupole

Synthèse des diagnostics ouvrages

Diagnostic visuel détaillé du génie civil avec auscultations béton :

- **Réservoir de Elliant Bourg**
  - Tour: Front de carbonatation avancé + épaufrures avec armatures apparentes corrodées (palier sous face cuve)
  - Cuve centrale : Revêtement d'imperméabilisation vieillissant (lessivage)
  - Cuve annulaire : Légères fissures extérieures + Revêtement d'imperméabilisation vieillissant (lessivage)
  - Coupole : revêtement d'étanchéité lessivé + quelques épaufrures avec armatures apparentes corrodés + fissures radiales voile/coupole

Montant estimatif : 190 000 €HT

Lessivage du revêtement – Coupole

Epaufrures avec armatures apparentes corrodées – Palier sous face de cuve

Lessivage du revêtement d'imperméabilisation – Voile droit

Fissures radiales avec traces de calcite –Intrados de coupole

8

5.2.3. Les volumes importés et exportés

Au total sur CCA en 2024, 592 m³ ont été importées de l'extérieur du territoire (Coray) et les volumes exportés représentent 331.803m3 (production de Moulin du Plessis prévue par convention vers Quimperlé Communauté pour 98% et pour 2% distribution locale d'abonnés sur Ergué-Gabéric et La Forêt-Fouesnant). CCA est donc bien autonome pour son alimentation en eau potable mais ne présente aucune interconnexion totale de secours en cas de problèmes sur l'une de ses ressources ou de ses installations techniques majeurs.

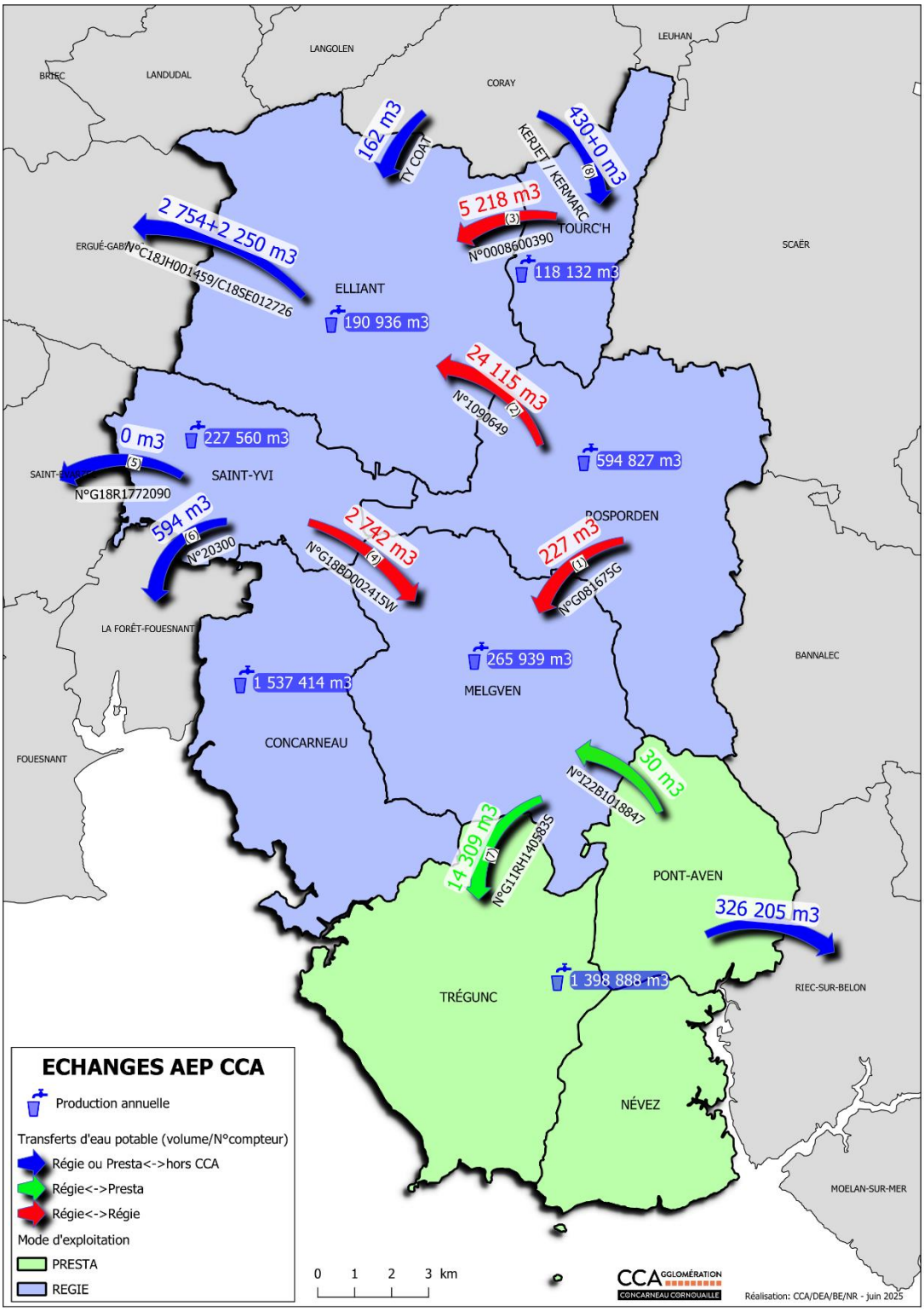

5.2.4. Les volumes relevés

Commune	% N-1	2024	2023	2022	2021	2020
CONCARNEAU	**-4%**	1 405 630 m³	1 462 849 m³	1 262 781 m³	1 474 280 m³	1 245 723 m³
ELLIANT	**-21%**	157 895 m³	201 137 m³	175 095 m³	303 375 m³	161 486 m³
MELGVEN	**-13%**	158 155 m³	182 778 m³	187 275 m³	195 291 m³	182 038 m³
NEVEZ	**3%**	322 449 m³	314 271 m³	203 417 m³	337 719 m³	201 129 m³
PONT AVEN	**2%**	302 830 m³	296 914 m³	201 479 m³	434 632 m³	163 810 m³
ROSPORDEN	**31%**	463 380 m³	354 362 m³	305 598 m³	447 757 m³	335 493 m³
SAINT-YVI	**15%**	170 216 m³	147 664 m³	153 900 m³	156 031 m³	149 022 m³
TOURC H	**-16%**	92 466 m³	110 119 m³	89 276 m³	95 676 m³	79 107 m³
TREGUNC	**-9%**	539 208 m³	590 777 m³	344 453 m³	566 829 m³	353 053 m³
Total	**-5%**	**3 612 229 m³**	**3 795 564 m³**	**3 064 344 m³**	**4 159 431 m³**	**3 013 423 m³**

Le volume relevé pour 2024 est de 3.612.229 m3, soit un volume en baisse de 5% par rapport à 2023.

5.2.5. Les volumes consommés et proratisés sur 365j

Commune	%N-1	2024	2023	2022	2021	2020
CONCARNEAU	**-10%**	1 242 084 m³	1 373 071 m³	1 368 278 m³	1 406 059 m³	1 224 830 m³
ELLIANT	**-1%**	175 193 m³	176 531 m³	177 344 m³	177 406 m³	173 439 m³
MELGVEN	**-5%**	167 697 m³	177 184 m³	190 138 m³	195 271 m³	177 832 m³
NEVEZ	**-11%**	224 145 m³	251 653 m³	234 915 m³	233 781 m³	216 348 m³
PONT-AVEN	**20%**	266 415 m³	222 280 m³	218 660 m³	221 571 m³	188 850 m³
ROSPORDEN	**6%**	475 870 m³	450 989 m³	476 101 m³	500 737 m³	446 487 m³
SAINT-YVI	**-6%**	140 897 m³	149 386 m³	150 169 m³	153 292 m³	137 824 m³
TOURCH	**-11%**	83 612 m³	93 460 m³	92 378 m³	88 213 m³	79 196 m³
TREGUNC	**-6%**	373 338 m³	396 861 m³	388 229 m³	369 631 m³	388 701 m³
TOTAL CCA	**-4%**	**2 694 325 m³**	**2 801 095 m³**	**2 815 605 m³**	**2 888 117 m³**	**2 565 610 m³**

Le volume consommé et proratisé pour 2024 est de 3.149.251 m3, soit un volume en baisse de 4% par rapport à 2023.

5.2.6. Les volumes facturés

Colonne1	Colonne2	2024	2023	2022	2021	2020
CONCARNEAU	**-11%**	1 143 294 m³	1 287 735 m³	1 354 151 m³	1 260 747 m³	1 276 738 m³
ELLIANT	**#DIV/0!**	136 027 m³				
MELGVEN	**-19%**	140 422 m³	174 356 m³	197 325 m³	186 546 m³	181 029 m³
NEVEZ	**#DIV/0!**	213 941 m³				
PONT-AVEN	**#DIV/0!**	234 577 m³				
ROSPORDEN	**-3%**	435 588 m³	447 362 m³	450 884 m³	427 660 m³	466 324 m³
SAINT-YVI	**-6%**	150 772 m³	160 950 m³	162 714 m³	146 237 m³	141 012 m³
TOURC H	**-20%**	79 999 m³	100 474 m³	91 732 m³	89 711 m³	86 017 m³
TREGUNC	**#DIV/0!**	380 097 m³				
TOTAL CCA	**17%**	**2 534 620 m³**	**2 170 877 m³**	**2 256 806 m³**	**2 110 901 m³**	**2 151 120 m³**

Le volume facturé pour 2024 (facture émise sur l'année civile 2024) est de 2.534.620 m^3. Il s'agit de la première année de facturation réalisée en direct par CCA sur l'ensemble des communes. Sur les seules communes déjà facturées par CCA en 2023, le volume facturé est en recul de 10% par rapport à 2023. Ce recul du volume facturé peut s'expliquer en partie par la mise en place en 2024 de la mensualisation qui a généré un étalement des volumes consommés en 2024 mais qui seront facturés sur 2025.

5.3. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

5.3.1. Linéaires de réseaux

Le total du patrimoine des réseaux d'eau potable de CCA s'élève donc à 1182km.

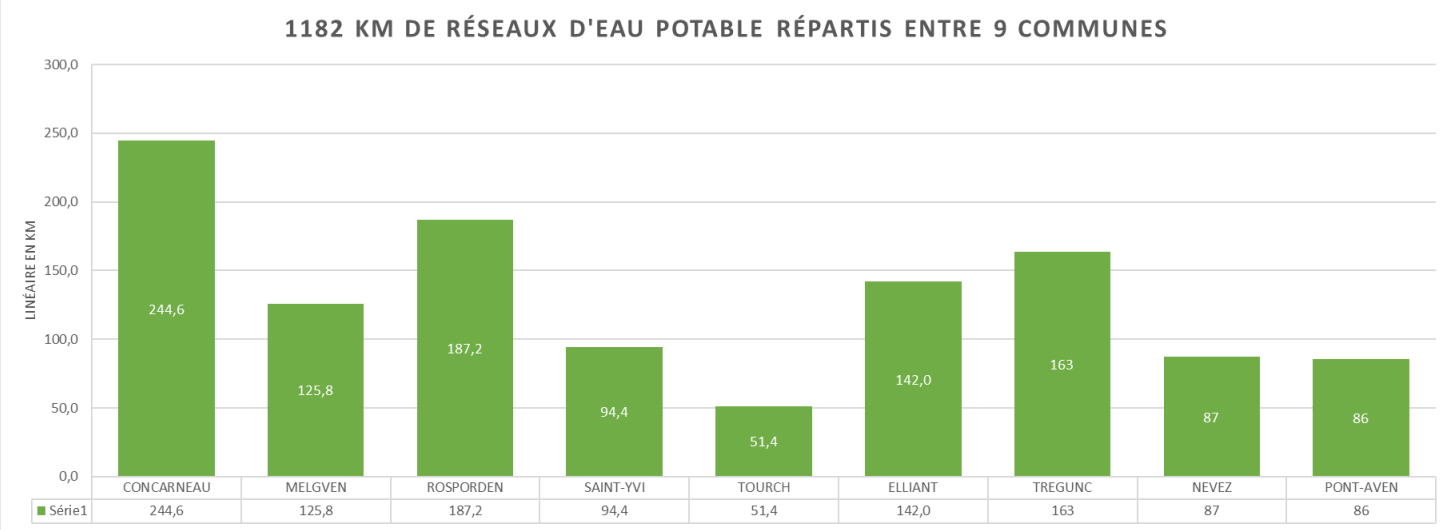

5.3.2. Connaissance patrimoniale des réseaux d'eau potable

Commune	CCN	ELL	MEL	NEV	PTA	ROS	STY	TOU	TRE	CCA
materiau	97.57%	98.79%	86.02%	98.27%	99.74%	93.78%	96.36%	85.5%	98.89%	95.66%
diametre	97.95%	98.26%	95.95%	97.12%	98.68%	93.86%	96.18%	85.36%	95.64%	96.11%
annee	84.89%	95.87%	82.57%	99.19%	98.63%	93.26%	67.71%	79.82%	99.42%	89.69%
recolement	95.02%	83.09%	95.75%	0.0%	0.0%	80.98%	59.8%	83.88%	0.0%	61.09%

A l'échelle de CCA et suite au Schéma Directeur Eau Potable, le taux de connaissance des diamètres des réseaux est connu à 96.1%, celui des matériaux à 95.6% et celui des années à 89.7%. A noter que 61% des linéaires de réseaux sont liés à un plan de récolement. Ce taux de plan de récolement est plus faible car il n'inclut pas les 3 communes littorales gérées par SAUR. A la reprise en régie de ces 3 communes, les plans de récolement seront également liés sur le SIG comme pour les autres communes.

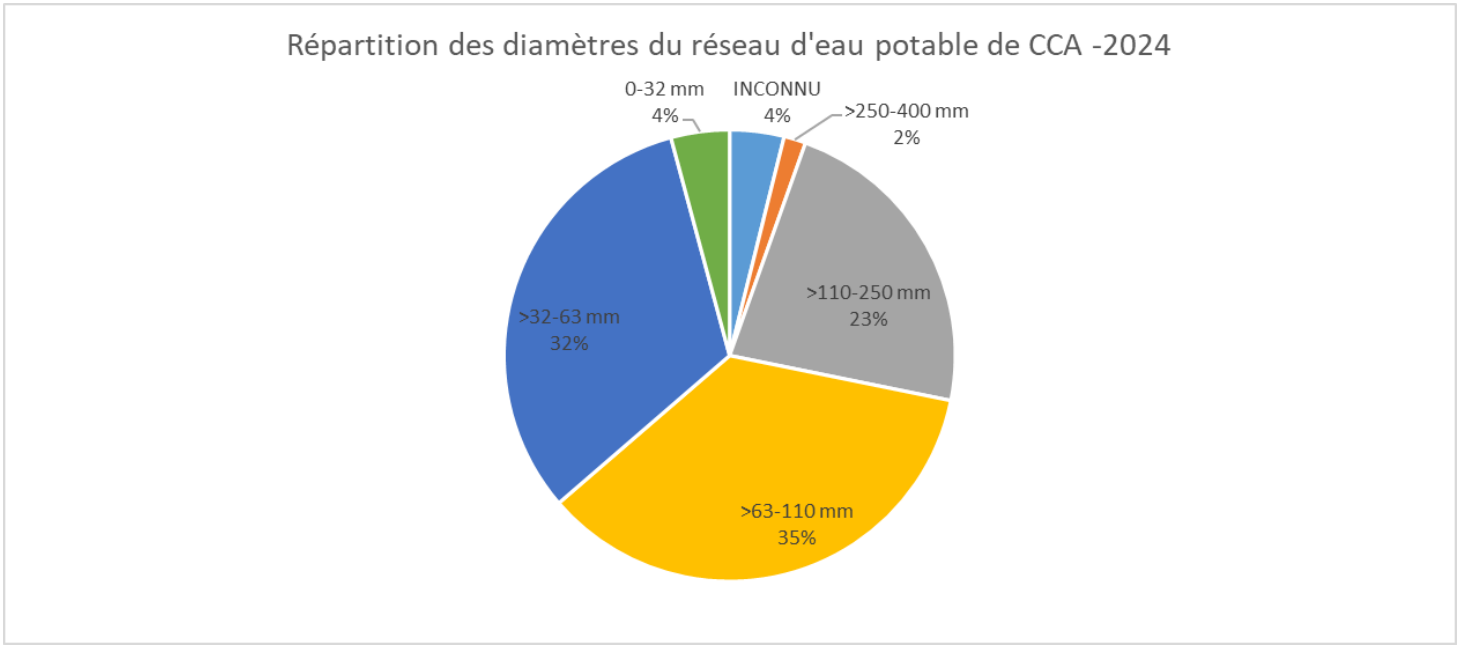
Répartition des diamètres du réseau d'eau potable de CCA -2024
0-32 mm
4%
INCONNU
4%
>250-400 mm
2%
>110-250 mm
23%
>63-110 mm
35%
>32-63 mm
32%

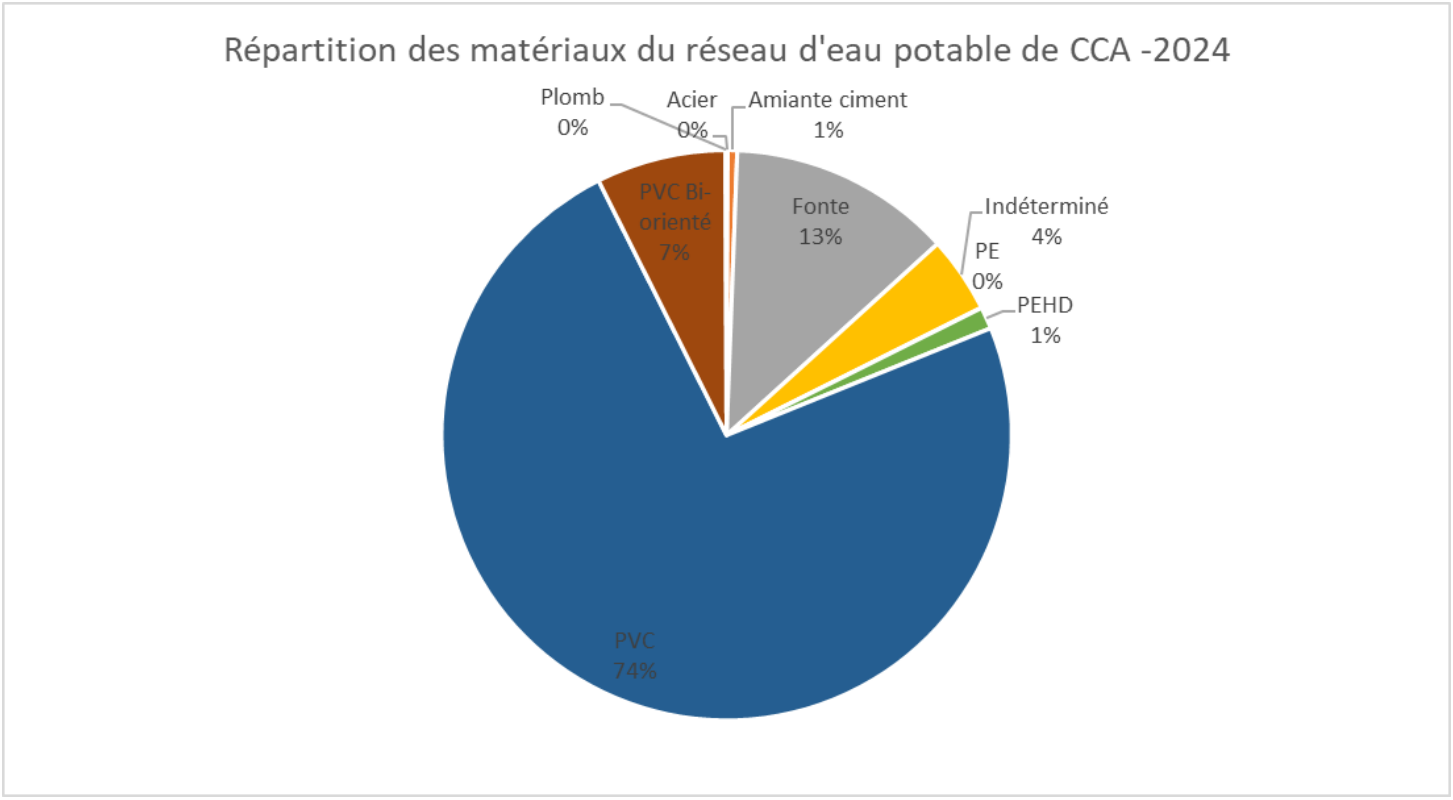
Répartition des matériaux du réseau d'eau potable de CCA -2024
Plomb
0%
Acier
0%
Amiante ciment
1%
Fonte
13%
Indéterminé
4%
PE
0%
PEHD
1%
PVC
74%
PVC Bi-
orienté
7%

L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est stable par rapport à 2023. La note de la commune d'Elliant a été réévalué en 2024 à partir des données du SIG récupérées par la régie. Aussi, au-delà de la valeur brute de cet indicateur, son évolution annuelle permet de voir l'évolution du taux de renseignement réel du SIG. En 2024, cet indicateur a été estimé en moyenne brute en régie à 87/120 par rapport à 30 en 2018 au moment du transfert de compétences des communes vers CCA.

Colonne1	Indice 2018 sur 120 points	Indice 2019 sur 120 points	Indice 2020 sur 120 points	Indice 2021 sur 120 points	Indice 2022 sur 120 points	Indice 2023 sur 120 points	Indice 2024 sur 120 points
CONCARNEAU	73	73	73	78	88	88	88
ROSPORDEN	30	73	73	78	88	88	88
MELGVEN	15	71	71	76	86	86	86
SAINT-YVI	15	39	70	76	86	86	86
TOURC'H	15	70	70	75	85	85	85
ELLIANT	100	100	*100*	*100*	*100*	*100*	88
Moyenne régie CCA	30	65	71	77	87	87	87
TREGUNC-NEVEZ-PONT-AVEN		110	*110*	*110*	*110*	*110*	*110*

5.3.3. Performance des réseaux d'eau potable

Le rendement 2024 du réseau d'eau potable (rapport entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés) **est en moyenne de 80.6% sur CCA. Il est stable par rapport à 2023.**

L'indice linéaire de pertes (ILP) est de 1.6 m^3/km/jour sur CCA. Cet indice permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour et par km de réseau. Sa valeur dépend de la population raccordée au réseau.

Au-delà de la valeur brute de ces indices, il s'agit de voir l'évolution de ces derniers dans le temps pour juger de la tendance à l'amélioration ou à la dégradation des réseaux d'eau potable.

Colonne1	ILP 2018	ILP 2019	ILP 2020	ILP 2021	ILP 2022	ILP 2023	Rendement en %202	ILP 2024	Rendement en %2024	Nbe Abonnés/km 2024
Rosporden	0,99	1,9	1,3	1,6	0,7	1,4	84,6	1,4	84,6	24,3
Saint yvi	1,89	1,3	3,0	1,4	1,3	2,0	69,3	2,0	69,3	18,2
Tourch	0,76	1,2	0,6	0,7	1,3	1,1	82,4	1,1	82,4	11,3
Melgven	2,07	1,5	1,7	1,0	0,9	1,5	73,7	1,5	73,7	15,8
Concarneau	2,34	1,0	2,0	3,0	2,9	3,0	82,8	3,0	82,8	57,8
Elliant	0,88	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	83,6	0,5	88,7	12,3
Trégunc-Névez-Pont-Aven	1,62	1,7	1,5	1,4	1,4	1,4	87,0	2,0	82,5	30,7
Moyenne CCA	**1,51**	**1,3**	**1,6**	**1,4**	**1,3**	**1,6**	**80,5**	**1,6**	**80,6**	**24,4**

5.3.4. Entretien des réseaux et renouvellement des compteurs Régie 2024

La régie communautaire a entre autres réalisé en 2024 un certain nombre d'interventions sur les réseaux d'eau potable :

- 34 nouveaux branchements eau potable
- 743 compteurs vétustes ont été changés
- 162 compteurs bloqués, illisibles ont été changés
- 101 fuites sur canalisations/branchements ont été réparées

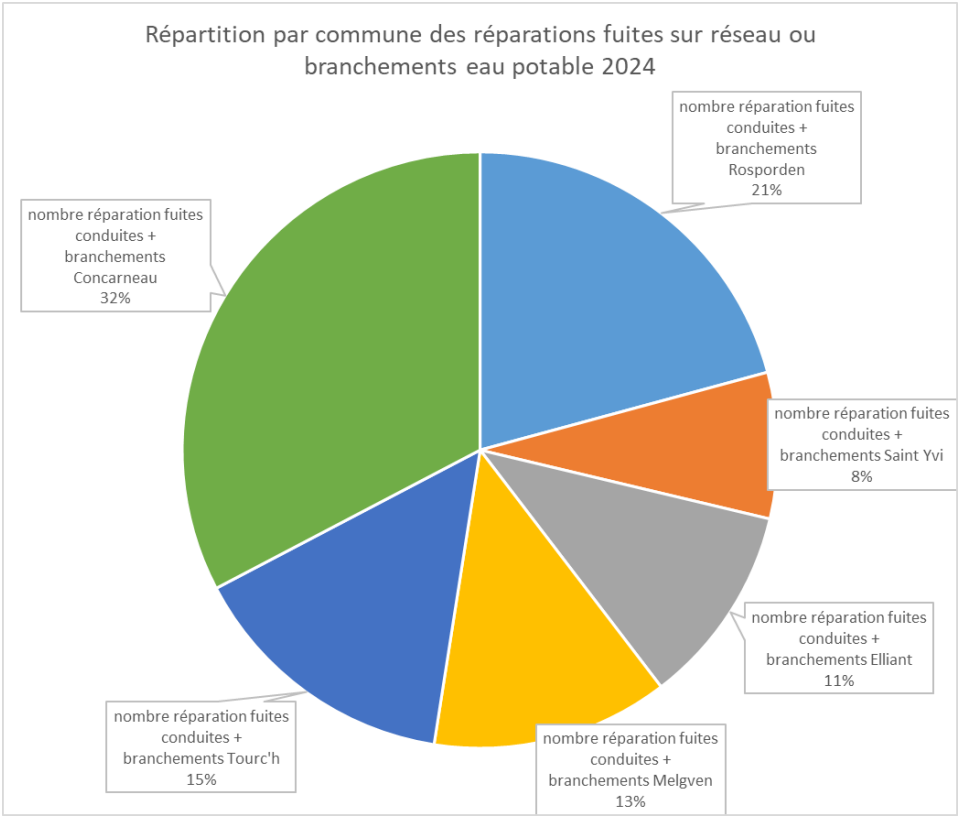

Tableau de bord "eau" réseau travaux

Interventions		Suivi mensuel des principales interventions eau potable régie 2024												
		jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	**Total 2024**
nombre réparation réseau	Rosporden	1	0	0	0	1	0	2	2	2	1	4	2	**15**
	Saint Yvi	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	**4**
	Elliant	1	1	2	0	0	0	0	2	1	2	0	0	**9**
	Melgven	1	1	2	1	1	1	1	2	0	1	0	0	**11**
	Tourc'h	3	0	2	2	1	1	0	1	0	1	0	0	**11**
	Concarneau	2	3	2	3	2	1	1	1	1	3	3	3	**25**
	CCA -Régie	**8**	**6**	**8**	**6**	**5**	**3**	**4**	**9**	**5**	**8**	**8**	**5**	**75**
nombre réparation branchement	Rosporden	0	1	0	1	0	0	2	0	0	1	0	1	**6**
	Saint Yvi	0	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	**4**
	Elliant	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	**2**
	Melgven	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	**2**
	Tourc'h	1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	**4**
	Concarneau	0	2	0	1	1	0	0	0	1	0	2	1	**8**
	CCA -Régie	**1**	**4**	**0**	**3**	**2**	**1**	**4**	**1**	**2**	**3**	**2**	**3**	**26**
nombre réparation fuites conduites + branchements	Rosporden	1	1	0	1	1	0	4	2	2	2	4	3	**21**
	Saint Yvi	0	2	0	0	0	1	1	1	2	0	1	0	**8**
	Elliant	1	1	2	1	0	0	0	2	1	2	0	1	**11**
	Melgven	1	1	2	1	1	1	1	3	0	2	0	0	**13**
	Tourc'h	4	0	2	2	2	1	1	1	0	2	0	0	**15**
	Concarneau	2	5	2	4	3	1	1	1	2	3	5	4	**33**
	CCA -Régie	**9**	**10**	**8**	**9**	**7**	**4**	**8**	**10**	**7**	**11**	**10**	**8**	**101**
nombre réparation compteur	Rosporden	4	0	1	4	7	2	2	1	0	1	4	2	**28**
	Saint Yvi	1	5	4	1	0	1	0	1	4	1	0	1	**19**
	Elliant	3	3	3	0	0	1	3	2	1	5	0	0	**21**
	Melgven	2	5	1	1	1	2	1	1	4	1	0	1	**20**
	Tourc'h	1	1	3	4	3	5	1	0	8	0	3	0	**29**
	Concarneau	3	0	4	6	2	4	3	3	6	8	5	1	**45**
	CCA -Régie	**14**	**14**	**16**	**16**	**13**	**15**	**10**	**8**	**23**	**16**	**12**	**5**	**162**
Nombre de campagne de recherche	Rosporden	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	**4**
	Saint Yvi	0	1	0	1	0	1	0	0	0	1	1	0	**5**
	Elliant	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**2**
	Melgven	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	**2**
	Tourc'h	1	0	2	0	1	0	0	0	0	0	1	1	**6**
	Concarneau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	**3**
	CCA -Régie	**2**	**1**	**3**	**2**	**2**	**1**	**0**	**0**	**1**	**4**	**4**	**2**	**22**
Prise neuve eau potable (cumul)	Rosporden	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	**3**
	Saint Yvi	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	**3**
	Elliant	0	1	2	1	2	0	0	0	0	0	1	1	**8**
	Melgven	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	**2**
	Tourc'h	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	**1**
	Concarneau	2	0	3	4	3	2	0	0	0	3	0	0	**17**
	CCA -Régie	**3**	**1**	**5**	**7**	**6**	**3**	**1**	**1**	**0**	**3**	**3**	**1**	**34**
Fourniture et pose citerneau (cumul)	Rosporden	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
	Saint Yvi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
	Elliant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
	Melgven	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**2**
	Tourc'h	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
	Concarneau	2	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**6**
	CCA -Régie	**2**	**0**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**	**8**
remplacement de compteurs vêtustes > 15 ans	Rosporden	5	2	1	3	17	54	4	2	0	5	3	4	**100**
	Saint Yvi	2	24	23	3	12	0	0	1	0	0	0	0	**65**
	Elliant	1	7	1	4	2	3	3	9	103	106	35	20	**294**
	Melgven	53	14	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	**70**
	Tourc'h	65	19	4	3	5	7	0	1	2	4	0	2	**112**
	Concarneau	2	2	7	4	2	5	1	14	35	8	18	4	**102**
	CCA -Régie	**128**	**68**	**36**	**18**	**38**	**69**	**10**	**27**	**140**	**123**	**56**	**30**	**743**

Parc compteurs CCA

Le parc compteurs est composé de 35.278 compteurs sur les 9 communes.

Il est composé à 92.5% de compteurs pour les domestiques de diamètre 15mm.

75% du parc a moins de 15 ans.

1587 compteurs ont été changés en 2024 (4.5% /objectif théorique de 6.6%).

A note qu'un projet de télérelève nécessitera le renouvellement quasi intégral du parc compteurs en 2-3 ans.

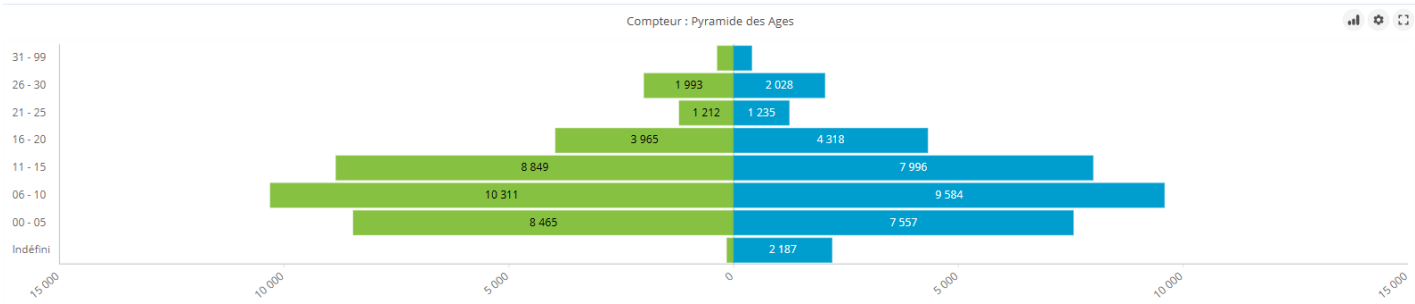

5.4. QUALITE DE L'EAU

Le contrôle de cette qualité repose sur un double contrôle :

- Le contrôle sanitaire réglementaire est réalisé à partir des prélèvements effectués par des laboratoires agréés et mandatés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- Le contrôle par la régie communautaire ou le délégataire qui effectue ses propres contrôles d'un bout à l'autre de la chaine (de la ressource à l'eau distribuée). La télégestion et l'automatisation permettent de surveiller en continu certains paramètres essentiels et d'agir en fonction de ceux-ci.

Il faut distinguer deux types de valeurs :

- Un premier groupe constitue des normes impératives, des « **limites de qualité** » microbiologiques et chimiques. Les eaux destinées à la consommation humaine doivent être conformes à ces limites de qualité. Celles-ci renvoient aux risques sanitaires à court, moyen et long terme.
- Un second groupe constitue des « **références de qualité** ». Ce sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau, d'évaluation des risques pour la santé des personnes ainsi que le confort et le plaisir des consommateurs.

5.4.1. Bilan de l'Agence Régionale de Santé (ARS) 2024 : limites de qualité

Les résultats complets sur l'eau traitée et distribuée sont consignés dans les rapports de l'ARS joints en annexe 1.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie *(Indicateur SISPEA P101.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
029000768	CONCARNEAU POTEAU VERT	15	0	100,00 %
029000773	CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)	41	0	100,00 %
029000779	ELLIANT-KERGAOUEN	6	0	100,00 %
029000780	ELLIANT-BOIS DANIEL	9	0	100,00 %
029000798	MELGVEN (KERNIOUARN)	13	0	100,00 %
029000817	ROSPORDEN-KERRIOU	16	0	100,00 %
029000818	ROSPORDEN-KERANFLEAC'H	12	0	100,00 %
029000824	SAINT-YVI (LA-HAUT)	13	0	100,00 %
029000828	TOURC'H (BRON)	9	0	100,00 %
029000879	MOULIN DU PLESSIS	27	0	100,00 %
029002680	ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN	9	0	100,00 %
	Nombre total	170	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques *(Indicateur SISPEA P102.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
029000768	CONCARNEAU POTEAU VERT	15	0	100,00 %
029000773	CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)	45	0	100,00 %
029000779	ELLIANT-KERGAOUEN	6	0	100,00 %
029000780	ELLIANT-BOIS DANIEL	9	0	100,00 %
029000798	MELGVEN (KERNIOUARN)	13	0	100,00 %
029000817	ROSPORDEN-KERRIOU	16	0	100,00 %
029000818	ROSPORDEN-KERANFLEAC'H	12	0	100,00 %
029000824	SAINT-YVI (LA-HAUT)	13	0	100,00 %
029000828	TOURC'H (BRON)	9	0	100,00 %
029000879	MOULIN DU PLESSIS	29	0	100,00 %
029002680	ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN	34	0	100,00 %
	Nombre total	176	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée par la communauté de communes CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLO est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Elle présente cependant un caractère agressif en raison d'équilibres calcocarboniques qui ne sont pas toujours atteints.

5.4.2. Bilan de l'Agence Régionale de Santé (ARS) 2024 par unité de distribution (voir bilan complet en annexes 1)

Un changement notable intervient depuis 2022 sur les documents de l'ARS avec l'apparition d'un indicateur global de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine : les eaux de consommation sont désormais classées avec un indice global de qualité (A, B, C ou D).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'ensemble des Unités de Gestion de CCA ont été classées en catégorie A par l'Agence Régionale de Santé en 2024.

5.5. BILAN ENERGETIQUE 2024

En 2024, le bilan énergétique des ouvrages d'eau potable présente une consommation électrique d'environ 3.1MWH. Cela représente en moyenne 0.72KWH/m³ d'eau produite. Ces données sont globalement stables.

DONNEES VOLUMES ET CONSOMATION ENERGETIQUE ANNUEL										
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
	STATION	KWh/m3 produit 2018	KWh/m3 produit 2019	KWh/m3 produit 2020	KWh/m3 produit 2021	KWh/m3 produit 2022	KWh/m3 produit 2023	VOL Eau traitée en m3 2024	Conso énergétique 2024 (KW)	KWh/m3 produit 2024
CONCARNEAU - Brunec	Brunec	0,63	0,81	0,85	0,86	0,89	0,87	1 356 290	1 225 715	0,90
CONCARNEAU - Poteau-Vert	PTV				0,58	0,61	0,50	181 124	80 808	0,45
ROSPORDEN Kerriou	Kerriou	0,90	0,87	0,84	0,84	0,79	0,72	426 934	295 238	0,69
ROSPORDEN Keranfleach	Keranfleach	0,50	0,50	0,49	0,38	0,48	0,47	167 893	81 908	0,49
ST YVI	La Haut	0,06	0,04	0,04	0,05	0,04	0,04	227 560	133 572	0,59
TOURCH	Kervaziou	0,21	0,22	0,24	0,18	0,15	0,16	118 132	82 214	0,70
MELGVEN	Goarem Dour Braz	0,28	0,27	0,29	0,27	0,26	0,24	265 939	69 405	0,26
ELLIANT	Station Bois Daniel, Réservoirs Ty Coat et Bourg	0,37	0,34	0,69	0,46	0,46	0,54	190 936	81 832	0,43
Trégunc-Névez-Pont-Aven	Moulin du Plessis et autres réservoirs	0,75	0,77	0,92	1,02	0,97	0,72	1 398 888	1 063 600	0,76
TOTAL CCA		0,61	0,67	0,73	0,74	0,74	0,66	4 333 696	3 114 292	0,72

Les hausses constatées entre 2023 et 2024 sur Saint-Yvi et Tourc'h sont dues à l'intégration en 2024 de l'ensemble des points de conso eau potable.

Pour Elliant, la baisse de consommation est due en majeure partie à l'importation plus importante d'eau par la commune de Rosporden.

5.6. ETUDES ET TRAVAUX EAU POTABLE 2024

5.6.1. Principales études réalisées ou en cours en 2024

Recherche de nouveaux sites potentiels de ressource en eau sur CCA

Dans le cadre de son Schéma Directeur Eau Potable, CCA a validé pour faire face au développement du territoire et au changement climatique, une politique d'économie d'eau à tous niveaux, mais aussi la prospection de nouveaux sites et l'optimisation de la ressource actuelle. Antea a déterminé une vingtaine de sites potentiellement intéressants pour la recherche d'eau en croisant également des critères d'occupation du sol. Au final, 3 sites ont été retenus pour lancer des études prospectives de terrain sur les communes de Pont-Aven, Elliant et Melgven.

Diagnostic des Forages et des captages (phase 1)

CCA a lancé une étude pour diagnostiquer et optimiser les ressources actuelles. LogHydro a exploré en 2024 les sites d'Elliant, Rosporden, Melgven. Des prescriptions ont été établis par site pour pérenniser le patrimoine, améliorer la productivité ou la gestion de chaque ressource. Les autres sites seront investigués en 2025 (phase 2).

5.6.2. Travaux réalisés en 2024

En 2024, 4575 mètres de réseaux d'eau potable ont été renouvelés sur l'ensemble du territoire de CCA, **soit 0.39% du linéaire total du réseau pour l'année**. **123 branchements** ont été également renouvelés dans le cadre de ces chantiers.

		RENOUVELLEMENT AEP	
COMMUNE	ADRESSE	CANA(ml)	BT(u)
St YVI	NALZU	1045	15
TOTAL SAINT YVI		**1045**	**15**
MELGVEN	LA TRINITE	**442**	18
	RUE DU STADE		3
	RUE VALORY		8
	RUE ECOLE DES FILLES	**104**	17
TOTAL MELGVEN		**546**	**18**
CONCARNEAU	RUE DES SABLES BLANCS	1018	19
	RUE DES ROSES	126	6
	RUE PARMENTIER	332	12
	RUE DE LANRIEC	390	4
	RUE THEODORE BOTREL	81	14
	AVENUE PIERRE GUEGUEN	20	2
	RUE JOSEPH BERTHOU	127	16
TOTAL CONCARNEAU		**2094**	**73**
ELLIANT	RESIDENCE DU CROIZIC	234	17
	BOIS D'ELLIANT	656	
TOTAL ELLIANT		**890**	**17**
TOTAL		**4575**	**123**

5.6.3. Taux de renouvellement moyen sur 5 ans

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

AEP CONCARNEAU	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	1278	1553	1665	1947	821	261	2094	1357,6	6788	0,55
AEP MELGVEN	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	1813	451,5	319	546	1129	0	546	508	2540	0,40
AEP SAINt-YVI	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	0	0	208	0	0	0	1045	250,6	1253	0,27
AEP ROSPO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	88	1146,57	0	0	0	146	0	29,2	146	0,02
AEP TOURCH	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	0	0	64	0	0	868	0	186,4	932	0,13
AEP ELLIANT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	0	0	2267	0	264	0	890	684,2	3421	0,48
AEP TREGUNC-NEVEZ-PONT-A	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	2446	230	2565	3131	2079	519	0	1658,8	8294	0,49
AEP CCA	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	5625	3381,07	7088	5624	4293	1794	4575	4674,8	23374	**0,40**

⇨ **Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de CCA est en 2024 de 0.40**, valeur globalement stable depuis le transfert de compétence en 2018. Ce taux doit pouvoir augmenter progressivement avec l'objectif de se rapprocher de 1 à 1.2% à la condition de lancer des programmes pluriannuels de MOE plus efficients et spécifiques à l'eau potable. Le marché de travaux pour atteindre 14km sera lancé en 2025.

5.7. LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

La loi de 1992 permet aux collectivités territoriales de financer des actions de coopération décentralisée sur leur budget général. Depuis le 9 février 2005, la loi Oudin-Santini a été adoptée par l'Assemblée nationale et indique que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

En 2018 et 2019, CESA (Cornouaille Enfance Solidarité Afrique) a sollicité CCA pour des projets de forages et de latrines dans la commune de TINTERBA à 50 km de Faranah en Haute-Guinée. En 2019, CCA a accordé à CESA une subvention d'un montant de 3 161€ sur les budgets eau-régie et eau-DSP soit 7 % du projet global (et 18 % du coût du forage et des Latrines).

En 2020, des membres de l'association CESA ont créé une nouvelle association « Guinée Cornouaille » pour réaliser des projets chaque année sur la Guinée, CESA continuant donc ses projets mais uniquement sur Madagascar et au Sénégal (1 année par pays). La crise COVID a reporté l'ensemble des projets des associations.

Pour 2021, **« Guinée Cornouaille »** a sollicité CCA pour le financement de nouveaux projets à Tinterba en Guinée incluant des latrines et des forages. A ce titre, une convention de 3 ans a été signée avec l'association pour un montant annuel sur 3 ans de 15 735€ (autre financement provenant de l'Agence de l'Eau). La crise COVID n'a pas permis à l'association de finaliser les travaux en 2021. CCA a donc versé un acompte de 66% sur le projet début 2022 mais n'a pas versé de subvention pour l'opération 2021.

En 2022, l'association Guinée Cornouaille a présenté un bilan des travaux réalisés sur la saison 2021/2022.
Un seul forage et un seul bloc de deux latrines ont été réalisés et réceptionnés et justifiées par facture (cf. Annexes). En effet, la hausse des couts, l'évolution défavorable du taux de change et la décision tardive de l'Agence de l'eau n'ont pas permis à l'association de réaliser les deux ensembles forages/latrines à Kemaya comme prévus. Aussi, l'association a proposé de réaliser sur la fin de saison 2022, deux forages et deux blocs latrine (1 ensemble à Tinterba et 1 ensemble à Kemaya) pour réaliser 3 des 4 équipements prévus sur 2021/2022 sans modification de la contribution financière de CCA, les surcouts technique et financier décrits précédemment étant compensés par des ressources complémentaires dont la subvention obtenue auprès de l'Agence de l'eau.

En 2023/2024, un nouveau projet a été lancé au Sénégal sur la commune de M'Bour (ville jumelée avec Concarneau) selon une convention avec un projet en eau potable et en assainissement sur le quartier de Falokh.

Principales activités

Durée du projet : 24 mois

Infrastructures à réaliser

Eau

Réaliser 4783 ml de réseau secondaire AEP à l'échelle du quartier de Falokh, en collaboration avec l'équipe communale:

- Concevoir avec la SEN'EAU (sous forme de valorisation) l'Avant-Projet Détaillé (APD),
- Sélectionner des ménages bénéficiaires des branchements privés
- Préparer un dossier d'appel d'offres et contractualiser une entreprise pour les travaux
- Superviser les travaux avec le support de la SEN'EAU

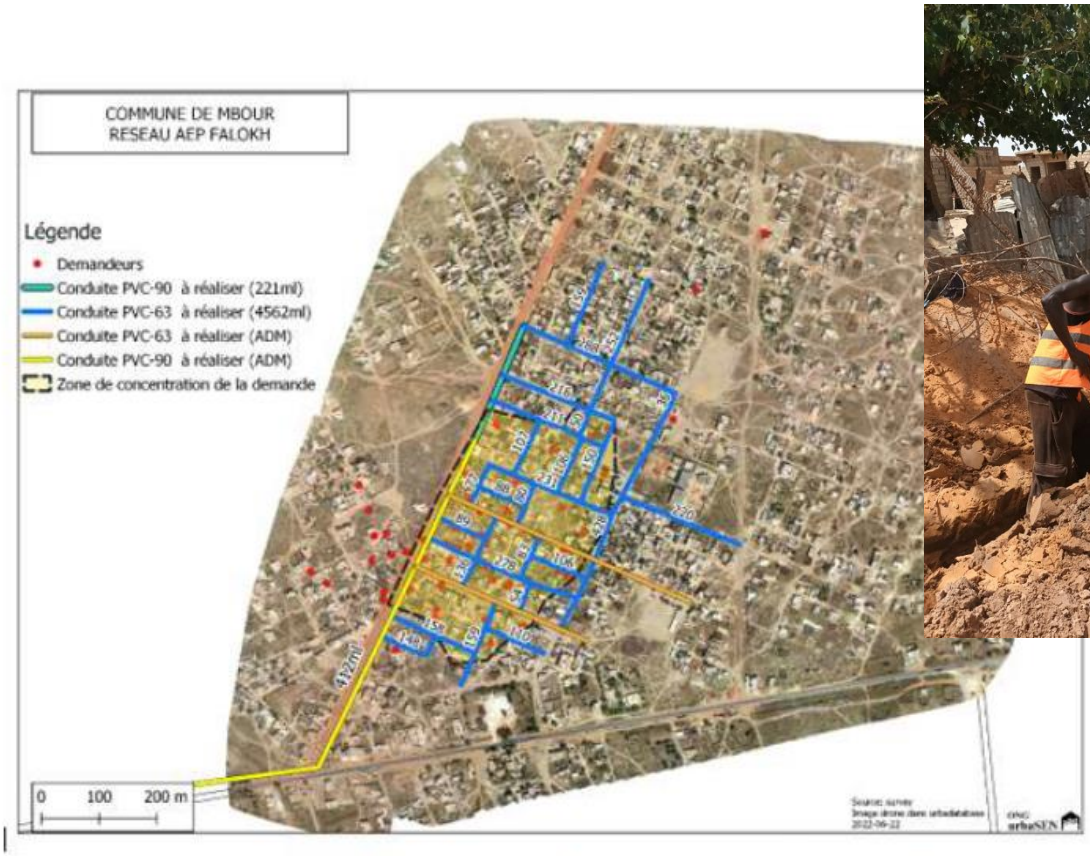

Carte 1 : Réseau d'adduction en eau potable proposé dans le cadre du projet (Falokh)

La convention prévoit le versement au total de 27982 € sur un montant total du projet estimé à 265.000€.

Désignation	Total
Infrastructures Eau	94 949 €
Infrastructures Assainissement	42 584 €
Mesures d'accompagnement	55 457 €
Management du projet	33 720 €
Logistique	24 600 €
Frais administratifs indirects	13 690 €
Total	**265 000 €**

6. Le Service Public de l'Assainissement

6.1. LE PATRIMOINE

6.1.1. Stations et Postes de refoulement

La capacité épuratoire totale des 10 stations sur le territoire de CCA approche les 130.000 Equivalents-Habitants

COMMUNE	STATION	CAPACITE STEP EN EH	TYPE	EXPLOITANT	NBE POSTES
ELLIANT		1600 EH	Boues activées	CCA	5
MELGVEN		2000 EH			2
ROSPORDEN	BODUON Kernevel	29700 EH 630 EH			15
SAINT-YVI	Bourg Bois de Pleuven	2200 EH 2000 EH			5
TOURCH		1950 EH			2
CONCARNEAU					30
TOTAL REGIE CCA		**40.080 EH**			**59**
CONCARNEAU-TREGUNC	KERAMBRETON	75.000 EH		SUEZ	Trégunc : 14
NEVEZ		5000 EH			15
PONT-AVEN		8500 EH	Membranaire	SAUR	10
TOTAL DSP		**88.500 EH**			**39**
TOTAL CCA		**128.580 EH**			**98**

6.1.2. Linéaire des réseaux de collecte et de refoulement

Le linéaire des réseaux d'assainissement de la régie communautaire s'élève à 267km.

Le linéaire des réseaux d'assainissement en Prestations de Services s'élève à 126km.

Le total du patrimoine des réseaux d'assainissement de CCA s'élève donc à **393 km**.

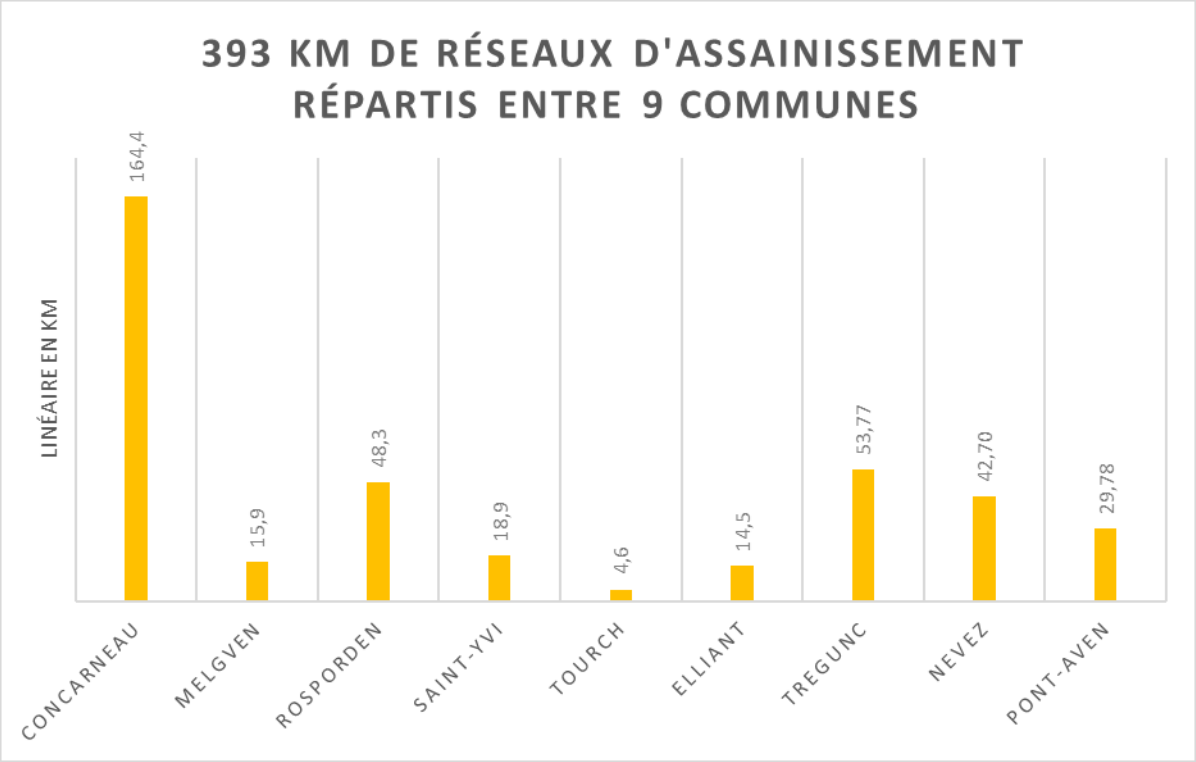

6.1.3. Connaissance patrimoniale des réseaux d'assainissement

Sur les 393 km de réseaux, 44% sont en PVC, 36% sont encore non renseignés dans la base SIG et 7.5% sont en grès.
Sur les 393 km de réseaux, 59.4% sont en diamètre 200mm, 12% sont non renseignés dans la base.

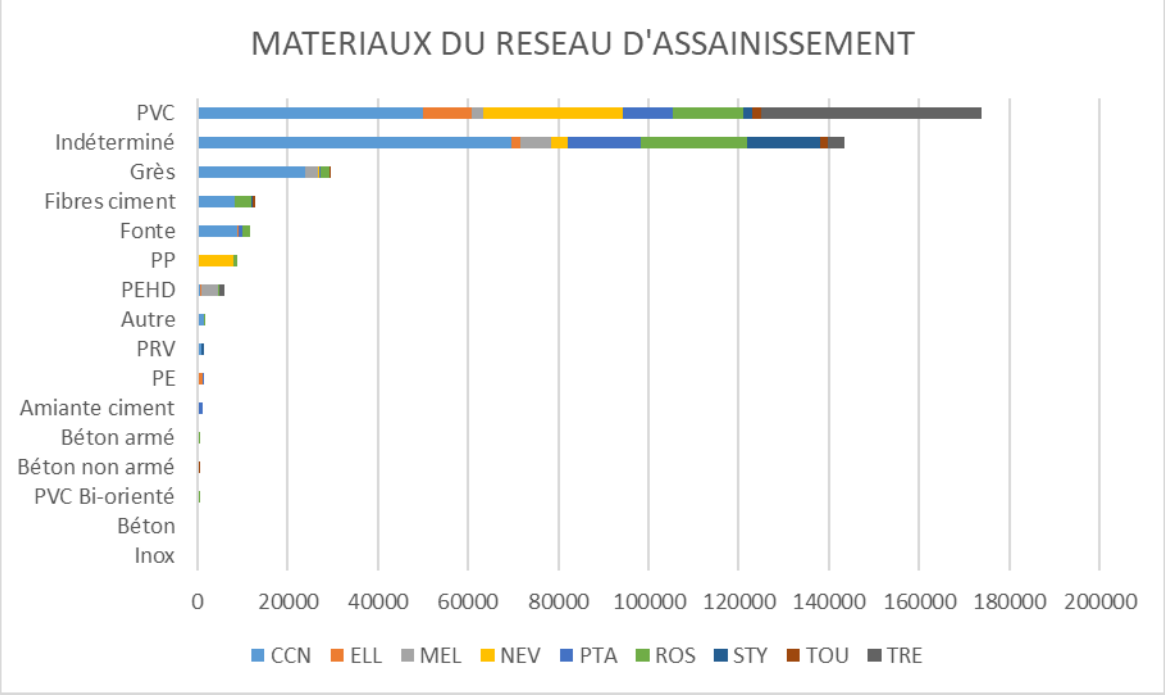

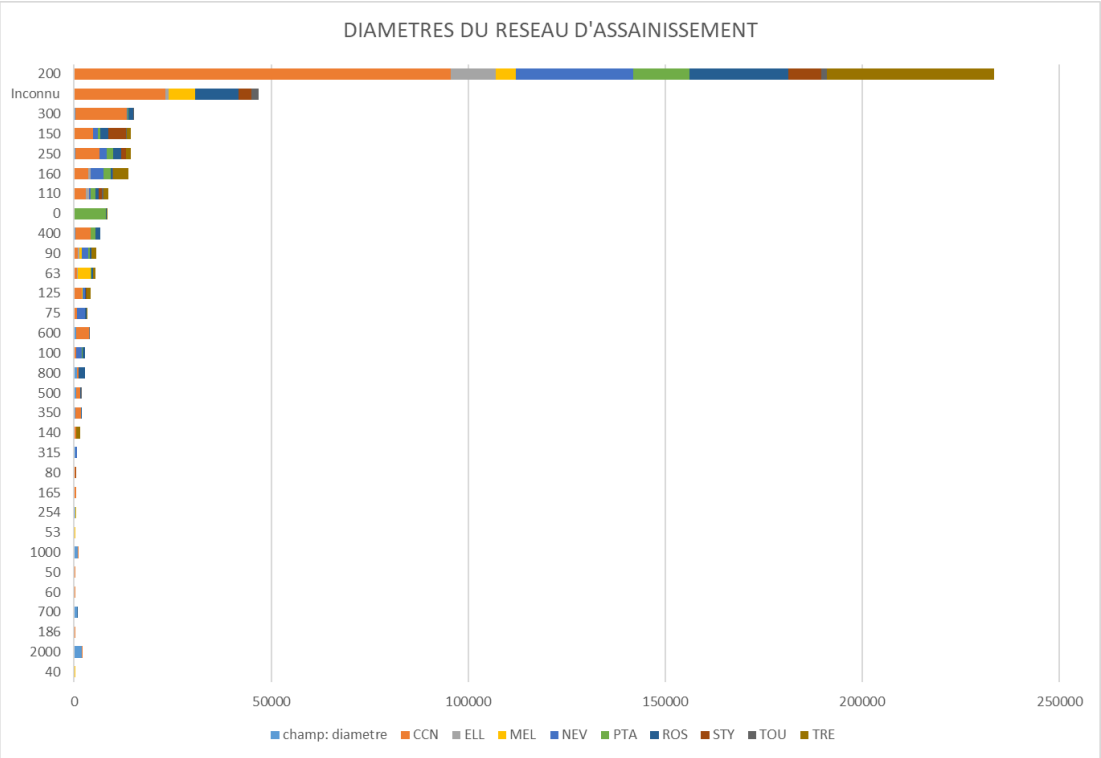

Les taux de diamètre et de matériau renseignés comme inconnus sur le SIG sont encore très variables entre les communes et doivent faire l'objet d'une mise à niveau dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement

Les pourcentages de renseignement sur le SIG CCA sont les suivants :

Commune	materiau	diametre	annee	recolement sur SIG
CCN	57.59%	85.9%	41.56%	23.68%
ELL	87.16%	94.29%	87.98%	92.66%
MEL	56.93%	57.81%	45.8%	98.6%
NEV	91.36%	99.99%	99.37%	0.0%
PTA	45.79%	72.58%	21.74%	0.0%
ROS	50.92%	76.98%	30.38%	90.35%
STY	15.4%	82.19%	13.06%	86.8%
TOU	60.26%	60.34%	55.82%	96.52%
TRE	92.91%	99.73%	100.0%	0.0%
CCA	63.45%	85.91%	53.65%	33.73%

6.1.4. Indice de Connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et de la politique de gestion patrimoniale de la collectivité a été réévalué et uniformisé en 2018 à partir des données du SIG. Cet indicateur noté sur 120 permettra d'évaluer chaque année la progression de la mise à jour de cette base.

En 2024, cet indicateur a été estimé en moyenne des six communes en régie à 38/120, soit + 29 points par rapport à 2018. La priorité de mise à jour et de connaissance patrimoniale a été portée sur l'eau potable.

En DSP, l'indice de connaissance est de 84 pour Trégunc et pour Névez et de 55 pour Pont-Aven.

Le schéma directeur assainissement prévu en 2024-2026 permettra d'améliorer la connaissance et l'information sur le SIG.

Indice de Connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

Colonne1	Indice 2018 sur 120 points	Indice 2019 sur 120 points	Indice 2020 sur 120 points	Indice 2021 sur 120 points	Indice 2022 sur 120 points	Indice 2023 sur 120 points	Indice 2024 sur 120 points	km réseau
CONCARNEAU	25	25	35	35	35	35	35	163,2
ROSPORDEN	15	15	25	25	35	35	35	48,2
MELGVEN	15	15	25	25	25	35	35	15,8
SAINT-YVI	15	15	25	25	25	25	25	18,8
TOURC'H	15	36	46	46	46	46	46	4,6
ELLIANT	28	61	51	51	51	51	51	14,5
Moyenne régie CCA	19	28	35	35	36	38	38	44
TREGUNC		85	85	85	85	85	84	55
NEVEZ		85	85	99	99	99	84	42,6
PONT-AVEN		30	30	30	30	30	55	30
Moyenne DSP/PS CCA		67	67	71	71	71	74	43

6.2. RESEAUX DE COLLECTE

6.2.1. Autorisations spéciales de déversement

Sur le territoire de CCA, le nombre d'autorisations spéciales de déversement en 2024 est de d'une vingtaine sur la trentaine d'entreprises identifiées comme pouvant relever de ce régime. Certaines entreprises disposent de conventions spéciales de déversement précisant les modalités techniques et financières de leur raccordement et rejet au réseau public d'assainissement.

En 2024, de nombreux arrêtés et conventions ont été ou sont en cours de renouvellement dans le but d'harmoniser les critères et modalités de facturation.

COMMUNE	NOM ENTREPRISE	ARRETE		CONVENTION	
		DATE SIGNATURE	ECHEANCE	DATE SIGNATURE	ECHEANCE
CONCARNEAU	BRASSERIE DE BRETAGNE	30/01/2020	30/01/2025	21/10/2019	21/10/2024
CONCARNEAU	GONIDEC	05/07/2024	05/07/2029	07/02/2025	05/07/2029
CONCARNEAU	VALCOR (dépotage STEP)			08/06/2012	08/06/2024
CONCARNEAU	GEVAL (lixiviat incinération)	18/10/2017	18/10/2020	23/12/2015	23/12/2020
CONCARNEAU	SOCOREX	23/01/2023	23/01/2025	31/03/2015	23/01/2025
CONCARNEAU	MAGGY	01/12/2014		01/12/2014	
CONCARNEAU	BIOCEVAL	non trouvé		20/06/2017	20/06/2022
CONCARNEAU	MAKURAZAKI	01/07/2016	01/07/2021	02/01/2018	01/07/2021
CONCARNEAU	NEPTUNE	19/07/2022	19/01/2023	non	
TREGUNC	SFV	09/06/2022	09/06/2024	10/02/2014	09/06/2024
ROSPORDEN	MAC BRIDE	27/12/2023	27/06/2024	14/11/2017	fin 2022
ROSPORDEN	BONDUELLE	27/12/2023	27/06/2024	05/05/2016	fin 2021
TOURCH	PATISSERIES GOURMANDES	13/12/2023	13/12/2028	08/12/2023	13/12/2028
CONCARNEAU	TRI MARTOLOD	24/12/2012	24/12/2017	13/12/2012	24/12/2017
PONT AVEN	CAMPING KERLANN	non trouvé		10/04/2009	10/04/2014
TREGUNC	COURTIN			2016-2021	projet non signé + 1 convention signée non détaillée
CONCARNEAU	BISCUITERIE DE CCN				
CONCARNEAU	BLANCHISSERIE RUE JN SANE	2008	projet non signé	2008	projet non signé
CONCARNEAU	ATLANTIDE	2014	non signé	2014	non signée
TOURCH	CREPERIE BOSSER	13/03/2023	non signé		
TOURCH	CREA NATURE	2019	projet non signé		
PONT AVEN	TRAOU MAD				
ROSPORDEN	LE DEUFF	01/09/2021	pour 5 ans		

6.2.2. Taux de desserte

Cet indicateur donne le taux d'abonnés actuellement desservis par rapport au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif selon le zonage d'assainissement en vigueur. De nombreux PLU et zonages sont en révision. L'indicateur a été calculé par commune.

Communes	Année du zonage en vigueur	% taux de desserte estimé	Commentaires
Concarneau	2003 - SOGREAH	98%	PLU en révision – Zonage en révision en 2024
Rosporden	2022 - ARTELIA	98%	PLU révisé – Nouveau zonage réalisé en 2019 soumis à enquête publique en 2021
Saint-Yvi	2018 - ARTELIA	65%	1179 raccordés potentiels (dont 375 abonnés suppl. sur celle du Bourg et 73 abonnés suppl. prévus sur Bois de Pleuven)
Melgven	2017 -ARTELIA	60%	826 abonnés potentiels 2018 : 497 raccordés
Tourc'h	2004 – B3E	100% ?	195 abonnés potentiels visés en 2004 – 200 abonnés en 2018
Elliant	A mettre à jour (étude ARTELIA 2017)	57%	PLU en révision – Nouveau zonage en 2019 mais non soumis à enquête publique en 2020
Névez	A mettre à jour (étude ARTELIA 2017)	56%	1892 abonnés potentiels (dont 671 abonnés dans le cadre du chantier de Raguenez en cours en 2024 Et dont 350 abonnés dans le cadre du PLU) En 2023 =1066 abonnés
Pont-Aven	A mettre à jour (étude ARTELIA 2017)	94.6%	PLU en révision – Nouveau zonage en 2019 mais soumis à enquête publique en 2020 En 2023 = 1518 abonnés
Trégunc	2016 - LABOCEA	93%	2900 abonnés potentiels (dont 664 abonnés proche bourg +60 à Croissant-Bouillet en semi-collectif)

6.2.3. Conformité de collecte des effluents

Cet indicateur doit permettre de « mesurer » la performance environnementale pour préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel. Il est délivré annuellement par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sur la base des équipements de mesure et de détection de surverse en place sur le réseau et des résultats transmis mensuellement par ces équipements.

L'ensemble de systèmes d'assainissement de CCA sont déclarés **conformes ou en cours de conformité, à l'exception** :

- Sur Trégunc-Concarneau, les surverses trop importantes et fréquentes du Poste du Minaouet et de postes en séparatifs sur Concarneau sont une non-conformité locale Collecte /Traitement.

- Sur Névez, une non-conformité locale Traitement liée à une simple absence de mesure de débit de trop-pleins d'entrée de STEP « A2 »
- Sur Pont-Aven, une non-conformité locale traitement en raison de la fréquence de débordement trop importante en tête de STEP. Ces débordements sont liés à la présence très importante d'eaux parasites en période de nappes hautes et/ou de pluie. => un plan d'actions est en cours dans le cadre d'un arrêté préfectoral de Zone à Enjeux Sanitaires Aven-Aval.
- Sur Tourc'h : une non-conformité local traitement en raison d'une charge en eaux brutes trop importante en raison du cumul des rejets industriels par rapport à la capacité théorique de la STEP malgré des résultats en sortie de STEP conforme.

L'ensemble de ces non-conformités sont en cours de traitement ou doivent être traitées dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement.

6.2.4. Taux de débordement des effluents chez les usagers

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'abonnés (ou habitants) desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'usager (partie privée) ne sont pas pris en compte.

Communes	Taux débordement 2023 pour 1000 abonnés	Taux débordement 2024 pour 1000 abonnés
Régie CCA	0,23	0,17
Nbe Abonnés au service asst	17623	23918

6.2.5. Nombre de points noirs

Est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.

Indice moyen régie 2024 : 28/265 *100 km = 11.7. La très grande majorité sont des interventions préventives réalisées par la régie pour s'assurer d'un écoulement correct dans des secteurs connus comme sensibles.

Indice moyen PS 2024 : 0

Colonne1	2024	Colonne33
Communes	Nombre de points nécessitant au moins deux interventions préventives ou curatives pour 100km de réseau	Commentaires
Concarneau	11,79	secteur suffren (6 inter)
		Rue duperre (3 inter)
		Park Leur/Park Bihan (3 inter)
		park philip (2 inter)
		keramporiel (2 inter)
		rue pablo picasso (4 inter)
		impasse renard (4 inter)
		réseau capitainerie (5 inter)
		impasse Clinfoc (3 inter)
		rue du Perroquet (3 inter)
		rue du Cacatois (4 inter)
		rue Coat Bras (2 inter)
		rue d'Arsonval (2 inter)
		rue Corrot (2 inter)
		rue de l'Aulne (2 inter)
		rue du Pourquoi Pas (2 inter)
		auberge de jeunesse + Pôle Nautique (3 inter)
		Place Renard (4 inter)
		Rue de Coat Land (2 inter)
		rue jules simon (2 inter)
Rosporden	14,3	rue auguste richard (4inter)
		Impasse Emile Zola (4 inter)
		Rue des Frères Rannou (2 inter)
		Rue du Bout du Pont (4 inter)
		Route de Pont Aven (4 inter)
		Salle Omnisport Colette Besson (4 inter)
		Rue des Glycines (4 inter)
Saint-Yvi	10,6	Lotissement bois de pleuven (3 inter)
		Sous la RD 765 (3 inter)
Melgven	5,7	Route de concarneau (2 inter)
Tourc'h	21,7	Rue de la Gare (3 inter)
Elliant	0	Pas plus de 2 inter sur un même site
Névez	0,0	Pas plus de 2 inter sur un même site
Trégunc	0	Pas plus de 2 inter sur un même site
Pont-Aven	0,0	Pas plus de 2 inter sur un même site

6.2.6. Interventions diverses de la régie et l'exploitant en PS

Les exploitants réalisent un certain nombre d'interventions sur les réseaux d'assainissement :

- poses de boites de branchement
- réalisation de nouveaux branchements
- 19 km de réseaux hydrocurés, soit 4.8% du linéaire
- Autres opérations diverses (diagnostic suite plaintes, recherche et mise à la côte de tampons, etc.)

Étiquettes de lignes	curatif	préventif	Total général	% curage 2024
Concarneau	0,289	6,536	6,825	4,2%
Elliant	0	0	0	0
Saint Yvi	0,05	4,158	4,208	22,3%
Tourc'h	0,091	0	0,091	2
Melgven	0	0	0	0
Rosporden	0	1,649	1,649	3,4
Total général			12,773	
	Linéaire total régie (km)		266,633	
	% curage moyen régie 2024		4,8%	

	curatif	préventif	Total général	% curage 2024
Trégunc	0,02	3,783	3,803	7,1%
Névez	0	1,868	1,868	4,4%
Pont-Aven	0,046	1,084	1,13	3,8%
Total PS	0,066	6,735	6,801	
	Linéaire total PS km		126,2	
	% curage moyen PS 2024		5,4%	

6.2.7. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est en moyenne de 80 sur 120. L'équipement de tous les postes de détecteurs de surverse permet de mieux suivre tous les postes et les éventuels débordements.
Le schéma directeur assainissement 2024-2026 devrait permettre d'améliorer encore la connaissance et la compréhension de ces rejets.

	Points	Rosporden	Tourc'h	Melgven	Saint-Yvi	Elliant	Concarneau	Trégunc	Névez	Pont-Aven
A – Eléments communs à tous les types de réseaux										
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (DO, trop-pleins)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des industriels raccordés)	10	0	0	0	0	0	0	10	10	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22/12/94 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L ; 372-1-1 et L.372-3 du Code des communes.	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecteet des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application del'arrêté du 21 juillet 2015	10	0	0	0	0	0	10	10	10	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Total pour partie A -Eléments communs à tous les types de réseaux	**100**	**70**	**70**	**70**	**70**	**70**	**80**	**90**	**90**	**100**
Lespoints suivants ne peuvent être attribués que si et seulement si au moins 80 points ont étés obtenus dans la partie A										
B- Pour les secteurs équipés en réseau séparatifs ou partiellement séparatifs										
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C- Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes										
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	0	0	0	0	0	10	0	0	10
TOTAL par système d'assainissement 2024	**120**	**70**	**70**	**70**	**70**	**70**	**90**	**90**	**80**	**110**

6.2.8. Contrôle des raccordements au réseau de collecte

La régie a réalisé 492 contrôles de conformité de branchements dont 16% se sont révélés être non-conformes. Les usagers disposent alors de 6 mois pour se mettre en conformité. 243 contrôles de conformité ont été réalisés sur les communes en PS notamment dans le cadre de la Zone à Enjeux Sanitaires sur Pont-Aven et Névez.

	2024			
commune	non conforme	conforme	Total contrôles AC réalisés	Taux non-conformité
CONCARNEAU	**52**	**245**	**297**	**18%**
ELLIANT	**2**	**21**	**23**	**9%**
MELGVEN	**7**	**61**	**68**	**10%**
ROSPORDEN	**14**	**75**	**89**	**16%**
SAINT YVI	**2**	**6**	**8**	**25%**
TOURCH	**2**	**5**	**7**	**29%**
TOTAL REGIE CCA	**79**	**413**	**492**	**16%**
TREGUNC			**71**	
NEVEZ			**46**	
PONT-AVEN			**126**	
TOTAL PS			**243**	
TOTAL CCA			**735**	

6.3. TRAITEMENT DES EAUX USEES

6.3.1. Fonctionnement des stations d'épuration (données issues des bilans du Conseil Départemental présents en annexe)

Rosporden-Boduon (1993 - 29700EH- Exploitant CCA)

ANNEE 2024
STATION D'EPURATION DE ROSPORDEN BODUON

Réunion CCA du 25 mars 2025

Capacités nominales : 29 700 EH (1 782 kg DBO_5/j, 3 000 m^3/j, 400 m^3/h)

La qualité physico-chimique de l'eau épurée a été excellente tout au long de l'année.

La station a fonctionné une bonne partie de l'année avec 5 des 6 turbines (turbine n°5 préventivement à l'arrêt suite à un changement de moteur pris en charge par la SAUR dans le cadre de la garantie) sans pour autant impacter la qualité du rejet.

Rosporden-Kernevel (1989 - 630EH- Exploitant CCA)

ANNEE 2024
STATION D'EPURATION DE ROSPORDEN/KERNEVEL

Réunion CCA du 25 mars 2025

Capacités nominales : 630 EH (38 kg DBO_5/j, 112 m^3/j, débit de pointe : 14 m^3/h avec une autorisation de rejet de 20 m^3/h)

La qualité physico-chimique de l'eau épurée a été bonne durant l'année.

La DDTM demande qu'une étude d'acceptabilité du milieu récepteur soit réalisée (prise en compte dans le cadre du schéma directeur).

Une pompe d'extraction des boues spécifique a été mise en place en mars 2024 au niveau du bassin d'aération.

Melgven (2014 - 2000EH- Exploitant CCA)

ANNEE 2024
STATION D'EPURATION DE MELGVEN

Réunion CCA du 25 mars 2025

Capacités nominales : 2000 EH (120 kg DBO_5/j, 362 m^3/j, débit de pointe : 60 m^3/h)

- La qualité physico-chimique de l'eau épurée a été excellente tout au long de l'année.

- La totalité des effluents traités a été infiltrée (traitement UV à l'arrêt).

Saint-Yvi - Bourg (2016 - 2200EH- Exploitant CCA)

ANNEE 2024
STATION D'EPURATION DE ST YVI (FOENNEC STANG JET)

Réunion CCA du 25 mars 2025

Capacités nominales : 2 200 EH (132 kg DBO_5/j, 453 m^3/j, 60 m^3/h).

La qualité physico-chimique de l'eau traitée a été excellente durant l'année.

La réalisation du schéma directeur sera l'occasion de poursuivre les travaux pour limiter l'introduction des eaux parasites et par la même occasion le risque de surverse.

Saint-Yvi – Bois de Pleuven (2010 - 2000EH- Exploitant CCA)

ANNEE 2024
STATION D'EPURATION DE ST YVI (BOIS DE PLEUVEN)

Réunion CCA du 25 mars 2025

Capacités nominales : 2 000 EH (120 kg DBO_5/j, 370 m^3/j, 50 m^3/h).

La qualité physico-chimique de l'eau épurée a été excellente tout au long de l'année.

La station a fonctionné sur une seule turbine du 10 juin au 2 octobre (remplacement moteur et réducteur de la turbine N°2) sans impacter la qualité du rejet.

Les conditions de rejet vers le ruisseau et la zone d'infiltration sont correctement appliquées : infiltration prédominante durant les mois d'août à octobre.

Elliant – Bourg (2000 - 1600EH- Exploitant CCA)

ANNEE 2024
STATION D'EPURATION DE ELLIANT

Réunion CCA du 25 mars 2025

Capacités nominales : 1 600 EH (96 kg DBO_5/j, 290 m^3/j ; débit de pointe : 36 m^3/h).

- **La qualité physico-chimique de l'eau épurée a été excellente durant l'année.**
- **La station a fonctionné sur une des deux turbines du 8 au 14 octobre et du 7 novembre au 3 décembre sans pour autant impacter la qualité du rejet.**

Tourc'h – Bourg (2001 - 1650EH - Exploitant CCA)

ANNEE 2024
STATION D'EPURATION DE TOURC'H COMMUNALE

Réunion CCA du 25 mars 2025

Capacités nominales : 1 950 EH (117 kg DBO_5/j, 80 m^3/j, débit de pointe : 10 m^3/h)

La qualité physico-chimique au rejet des lagunes est correcte sur l'ensemble de l'année.
Un traitement physico-chimique sur les rejets de l'industriel « Pâtisseries Gourmandes » est en place depuis janvier 2016, mais au regard de la capacité de la station d'épuration et des bilans réalisés ces dernières années, les flux polluants reçus démontrent des situations de charge très élevée en lien avec l'activité industrielle.
La réalisation du schéma directeur sera l'occasion de réaliser un bilan hydraulique suite aux travaux de mise en séparatif des réseaux précédemment effectués.
La restructuration du traitement par boues activées est envisagée à moyen terme.

Névez – Bourg (2008 - 5000EH - Exploitant SAUR)

ANNEE 2024
STATION D'EPURATION DE NEVEZ

Capacités nominales : 5000 EH (300 kg DBO_5/j, 900 m^3/j, débit de pointe : 85 m^3/h)

La qualité de l'eau épurée ainsi que les rendements épuratoires de la station sont excellents.

L'installation reçoit néanmoins une quantité non négligeable d'eaux parasites d'infiltration en période de nappes hautes nécessitant une étude diagnostique réseau pour prioriser les travaux de réhabilitation.
Cette étude est réalisée dans le cadre du schéma directeur en cours.

La charge en pollution moyenne traitée sur l'installation est d'environ 42 % de la capacité nominale avec une pointe estivale très marquée (jusqu'à 72 % de la capacité nominale en aout, en forte augmentation par rapport à 2023).

Les travaux d'extension sont presque finalisés pour les secteurs de l'ance de Rospico.
Cela permettra aux campings de se raccorder progressivement à compter d'avril 2025. Le secteur de Kerascoët avec le camping des chaumières (une centaines d'emplacements) est déjà opérationnel puis les secteurs de Raguenes avec le camping des 2 fontaines et ses 280 mobilhomes + une centaines d'emplacements vides se raccordera à compter du printemps.
Le secteur de Kerhoren (Raguenes) est prévu dans un deuxième temps, aux alentours de 2030.

Il est à noter que le dimensionnement actuel de la filière eau de la station d'épuration est en capacité de faire face aux besoins futurs (+ 6 000 E.H.), sous réserve du renforcement des pompes de relevage du poste principal et du renforcement des pompes de recirculation.
L'évolution de la charge hydraulique et organique sera à surveiller au fil des raccordements supplémentaires.
La DDTM a demandé un renforcement des analyses milieu à compter de 2027 (environ 5000 EH).

Concarneau-Trégunc – Kerambreton (2000 - 75000EH - Exploitant SAUR)

ANNEE 2024
STATION D'EPURATION DE CONCARNEAU

Réunion CCA du 25 mars 2025

Capacités nominales : 75 000 EH (4 500 kg DBO5/j ; 14 500 m^3/j, débit de pointe : 1 200 m^3/h)

La qualité physico-chimique des eaux traitées a été excellente sur l'ensemble de l'année.

Au 1er janvier 2024, un marché de prestation de services de 4 ans a été signé avec la SAUR. Une exploitation en régie est envisagée à partir de 2028.

Schéma directeur en cours à l'échelle de la CCA : bureau d'étude(s) SCE.

Pont-Aven – (2011 - 8500EH - Exploitant SAUR)

ANNEE 2024
STATION D'EPURATION DE PONT AVEN (PARC MOOR)

Capacités nominales : 8 500 EH (510 kg DBO5/j, 2 800 m³/j)

L'installation a correctement fonctionné en 2024 avec d'excellents résultats obtenus sur l'eau épurée, néanmoins de nombreux by-pass en entrée de station se sont produits.

Le réseau de collecte reçoit toujours une très grande quantité d'eaux parasites qu'il faudra traiter par des recherches et une analyse précise des points noirs : Le schéma directeur en cours, il permettra de hiérarchiser les priorités de réhabilitation du réseau à mettre en œuvre.

Les travaux de renouvellement des membranes ont été finalisés en fin d'année 2024 avec une augmentation de la capacité technique de traitement.

6.3.2. Gestion des boues

La production totale de boues sur CCA en 2024 a été de 1064 Tonnes de Matière Sèche (+4.7% par rapport à 2023).

100% de ces boues ont été évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

commune	Tonnes de MS de boues 2018	Tonnes de MS de boues 2019	Tonnes de MS de boues 2020	Tonnes de MS de boues 2021	Tonnes de MS de boues 2022	Tonnes de MS de boues 2023	Tonnes de MS de boues 2024	Destination	Evolution 2024/2023
ROSPORDEN BODUON	216	245	204,1	239	248,5	158,9	213,568	Epandage agricole à 100%	34,4%
ROSPORDEN KERNEVEL	3,6	4,4	6,2	2,8	4,88	4,38	4,9	Epandage agricole à 100%	11,9%
MELGVEN	11,6	14,5	17,8	17,8	16,18	15,5	17,477	Stockage vers lits plantés de roseaux	12,8%
SAINT YVI - BOURG	13,9	15,5	28,9	19,6	14,38	13,56	20,716	Stockage vers lits plantés de roseaux	52,8%
SAINT YVI – BOIS DE PLEUVEN	6,4	9,3	8,9	10	9,23	11,14	11,534	Stockage vers lits plantés de roseaux	3,5%
ELLIANT	11,6	14,4	12,7	16,6	12,85	11,63	11,33	Epandage agricole à 100%	-2,6%
TOURCH	7,2	6,8	7,1	7,6	7,95	4,96	3,094	Epandage agricole à 100%	-37,6%
TOTAL REGIE CCA	270,3	309,9	285,7	313,4	313,97	220,07	282,619	Epandage agricole à 100% ou stockage sur lits plantés de roseaux	28,4%
Névez	15,2	19,2	23,5	20,9	25,6	26,3	21,9	Epandage	-16,7%
Concarneau-Trégunc	612	608	640	636,9	734,0	649,1	640,0	100% compostage	-1,4%
Pont-Aven	93,6	90,5	93,1	101,2	103,9	120,0	119,0	Epandage agricole à 100%	-0,8%
TOTAL CCA	**991**	**1028**	**1042**	**1072**	**1177**	**1015**	**1064**		4,7%

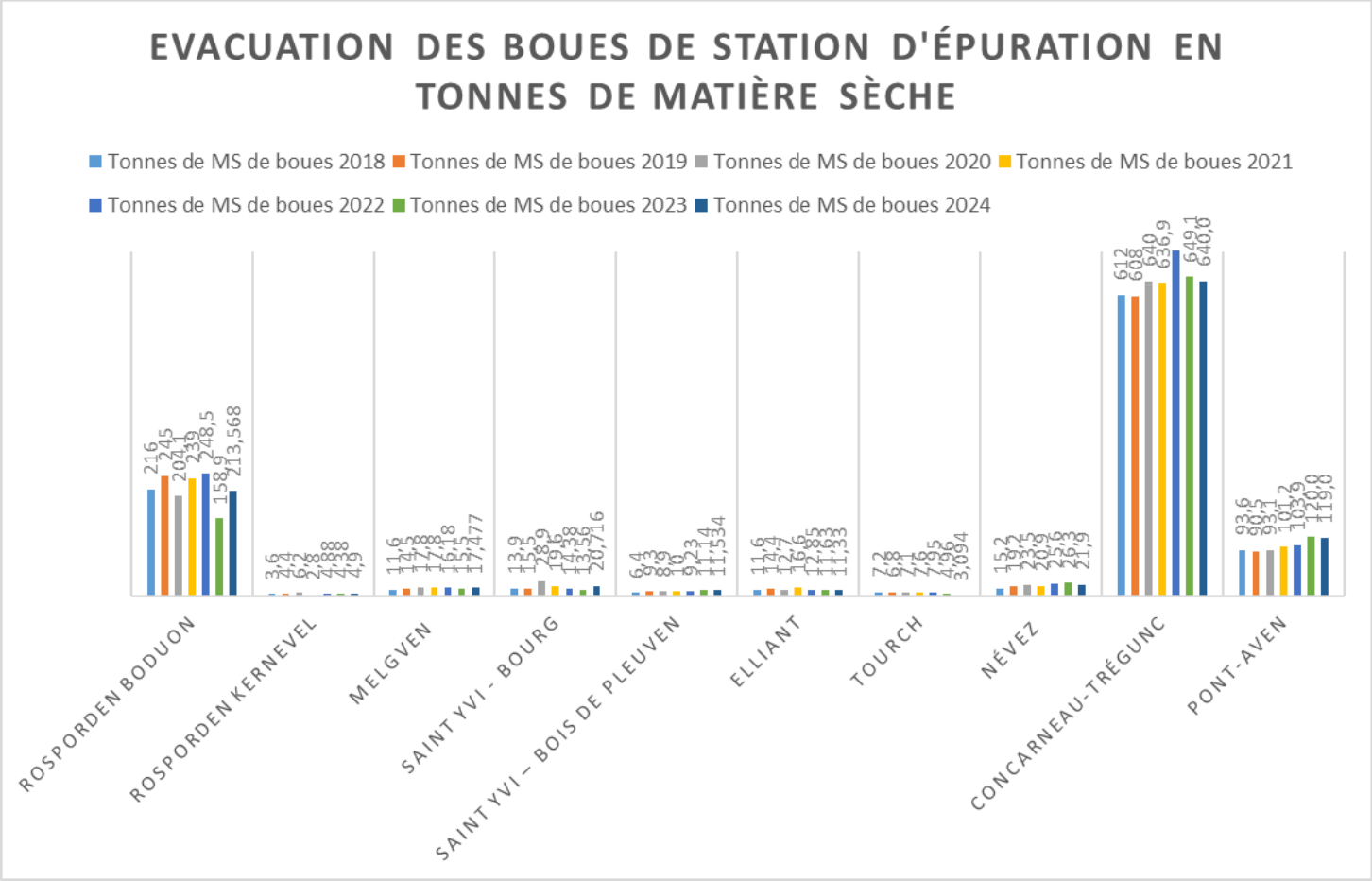

6.3.3. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales et aux arrêtés préfectoraux

Le producteur de cette conformité à la Directive Européenne est le service de la police de l'eau (DDTM). Il ne concerne que les stations de capacité supérieures à 2000EH.

L'ensemble de systèmes d'assainissement de CCA sont déclarés **conformes ou en cours de conformité, à l'exception** :

- Sur Trégunc-Concarneau, les surverses trop importantes et fréquentes du Poste du Minaouet et de postes en séparatifs sur Concarneau sont une non-conformité locale Collecte /Traitement.
- Sur Névez, une non-conformité locale Traitement liée à une simple absence de mesure de débit de trop-pleins d'entrée de STEP « A2 »
- Sur Pont-Aven, une non-conformité locale traitement en raison de la fréquence de débordement trop importante en tête de STEP. Ces débordements sont liés à la présence très importante d'eaux parasites en période de nappes hautes et/ou de pluie. => un plan d'actions est en cours dans le cadre d'un arrêté préfectoral de Zone à Enjeux Sanitaires Aven-Aval.
- Sur Tourc'h : une non-conformité local traitement en raison d'une charge en eaux brutes trop importante en raison du cumul des rejets industriels par rapport à la capacité théorique de la STEP malgré des résultats en sortie de STEP conforme.

6.4. BILAN ENERGETIQUE 2024

En 2023, le bilan énergétique des stations d'épuration de CCA (hors postes de refoulement) est de 2702MWH (-11% par rapport à 2022). La baisse est essentiellement due à une baisse importante de la consommation électrique sur la STEP de Concarneau-Trégunc (passage d'un ratio de 2.6 à 2 kWh/Kg DBO5).

La consommation électrique varie bien entendu en fonction du volume t de la charge à traiter dans l'année mais aussi de la technologie de traitement. Ainsi, la station d'épuration de Névez a un ratio de d'environ 5.1kwh/kg DBO5 traité (ratio élevé au faible volume à traiter en hiver et au séchage des boues), la station de Pont-Aven par sa technologie membranaire est à 5.2 kwh/kg DBO5 traité, alors que la station de Rosporden de Boduon est à 1.6kwh/kg DBO5 traité.

DONNEES CHARGES DBO5 ET CONSOMATION ENERGETIQUE ANNUELLE									
		2023				2024			
	STATIONS	Conso Energétiques 2023 (KW)	Kwh/j 2023	KWh/DBO5 traité 2023	% 2022/2023	Conso Energétiques 2024 (KW)	Kwh/j 2024	KWh/DBO5 traité 2024	% Conso 2024/2023
CONCARNEAU-TREGUNC	KERAMBRETON	1 339 614	3 670	2,0	-22%	1 480 251	4 055	1,6	10%
ROSPORDEN	BODUON	494 978	1 356	1,6	-1%	501 223	1 373	1,7	1%
ROSPORDEN	KERNEVEL	19 589	54	1,8	2%	17 586	48	1,7	-10%
ST YVI	BOURG	43 948	120	2,7	-1%	48 546	133	2,3	10%
ST YVI	BOIS DE PLEUVEN	31 436	86	4,3	1%	27 364	75	0,8	-13%
TOURCH	PRAT TOURCH	47 632	130	1,0	-3%	43 641	120	0,8	-8%
MELGVEN	PARK VEIL	43 023	118	3,1	-3%	43 842	120	2,6	2%
ELLIANT	STEP	52 797	145	1,8	-11%	54 766	150	2,4	4%
NEVEZ		126 639	347	5,1	6%	122 957	337	2,7	-3%
PONT-AVEN	PARC MOOR	502 904	1 378	5,2	15%	446 761	1 224	4,2	-11%
TOTAL CCA		**2 702 560**	**7 404**	**2,9**	-11%	**2 786 937**	**7 635**	**2,1**	3%

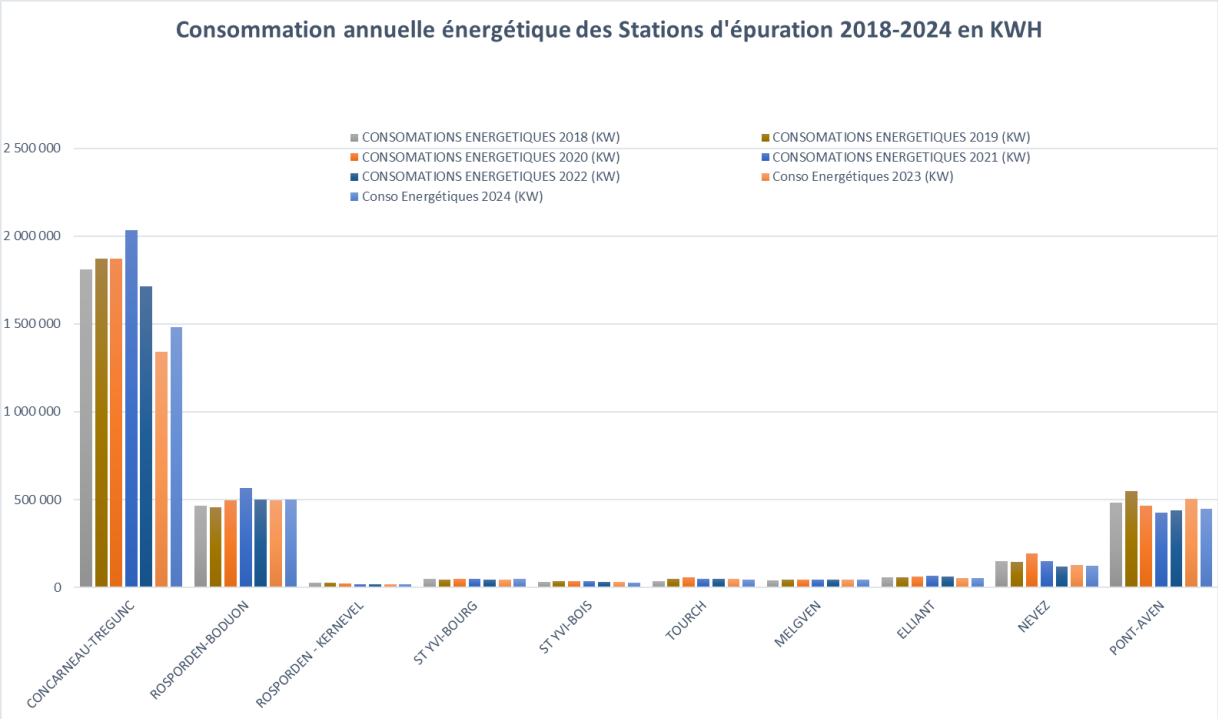

6.5. ETUDES ET TRAVAUX

6.5.1. Etudes réalisées et/ou en cours en 2024

Schéma Directeur Assainissement- SCE

Le premier Schéma Directeur Assainissement de CCA a été lancé en 2023. La phase de diagnostic s'est poursuivi toute l'année 2024 avec des levées SIG, des ITV, des inspections nocturnes, de l'analyse des données de télégestion pour prioriser les secteurs avec des eaux parasites. Les conclusions de l'étude et la définition du Schéma Directeur sont prévus en 2026.

6.5.2. Travaux réalisés et en cours en 2024 (travaux par entreprise)

En 2024, 2452 mètres de réseaux d'assainissement ont été renouvelés sur l'ensemble du territoire de CCA, soit 0.6% du linéaire total du réseau pour l'année, 149 branchements ont été également renouvelés. 125 ml de réseau ont été créés sur Concarneau.

		RENOUVELLEMENT				EXTENSION			
		EU				EU			
		CANA SEPA(ml)		CANA UNIT (ml)	BT(u)	CANA(ml)		CANA UNIT (ml)	BT(u)
COMMUNE	ADRESSE	GRAV	REF			GRAV	REF		
ROSPORDEN	RUE DES PEUPLIERS	249			9				
	RUE DES SAULES	48							
	RUE DES ORMES	48							
TOTAL ROSPORDEN		**345**	**0**	**0**	**9**	**0**	**0**	**0**	**0**
MELGVEN	RUE DU STADE	**35**			**4**				
	RUE VALORY				**6**				
	RUE ECOLE DES FILLES				**14**				
TOTAL MELGVEN		**35**	**0**	**0**	**24**	**0**	**0**	**0**	**0**
CONCARNEAU	RUE DES SABLES BLANCS	752			17				
	RUE DES ROSES	61			6				
	RUE PARMENTIER	205			12				
	RUE DES MARTINS PECHEURS	72			6				
	RUE DE LANRIEC	265			18				
	RUE THEODORE BOTREL	166			14				
	RUE DU ZINS						125		
	RUE DE KERVINIOU				3				
	QUARTIER DE LA GARE	395			4				
	RUE JOSEPH BERTHOU	157			36				
TOTAL CONCARNEAU		**2072**	**0**	**0**	**116**	**0**	**125**	0	0
TOTAL		**2452**	**0**	**0**	**149**	**0**	**125**	**0**	**0**

6.5.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau du SIG de l'année N. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

EU CONCARNEAU	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	0,103	1000	720	312	2071,7	820,76	4103,823	0,50
							0	
EU MELGVEN	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	0	0	0	0	34,9	6,98	34,9	0,04
							0	
EU SAINt-YVI	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00
							0	
EU ROSPO	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	130	0	730	246	136,9	248,58	1242,9	0,51
							0	
EU TOURCH	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	0	0	0	1697	0	339,39	1696,95	7,35

EU ELLIANT	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	0	0	0	0	17	3,40	17	0,02

EU REGIE	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	130,1	1000	1450	2255	2260,5	1419,11	7095,573	0,53

EU TREGUNC	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00

EU NEVEZ	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	665	0	0	0	**0**	133,00	665	0,31

EU PONT-AVEN	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	168	0	480	0	0	129,60	648	0,44

EU DSP	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	833	0	480	0	0	267,00	1313	0,21

EU CCA	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne (5ans)	Taux calculé 2024	
Linéaire renouvelé en ml	963,1	1000	1930	2255	2260,5	1298,63	8408,573	0,43

⇨ Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement de CCA est de 0.43% pour l'année 2024, en augmentation par rapport à 2023. Ce taux doit pouvoir augmenter progressivement avec l'objectif de se rapprocher de 1 % (objectif à préciser dans le cadre du Schéma Directeur Assainissement en cours).

6.6. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

6.6.1. Evaluation du nombre d'habitants dépendant du SPANC

Cet Indicateur descriptif du service permet d'apprécier sa taille. Il représente le nombre de personnes desservies par le service y compris les résidents saisonniers.
Il est normalement obtenu par différence entre la population permanente et saisonnière et celle située en zone d'assainissement collectif.

Le nombre total de dossiers d'installations est de 10785 installations soit une population concernée évaluée à 16825*. Sur ces 10785 installations recensées, 10403 ont déjà fait l'objet d'un diagnostic/contrôle complet, soit un taux de contrôle estimé minimum de 96.4%.

** nombre de personnes dans le logement de 1.56 en moyenne selon le ratio branchement eau potable/nombre habitants multiplié par 10403 installations.*

6.6.2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur descriptif du service, permet d'apprécier l'étendue des prestations assurée par Concarneau Cornouaille Agglomération en assainissement non collectif.
Cet indice, compris entre 0 et 140, traduit le niveau de mise en œuvre des missions obligatoires et facultatives en matière d'assainissement non collectif. Les éléments facultatifs ne sont comptabilisés que si tous les éléments obligatoires sont assurés.

Eléments pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC		*points d'indice si mis en œuvre*	*mis en œuvre*	*valeur*
obligatoires	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	*20*	*oui*	*20*
	Application d'un règlement de SPANC approuvé par une délibération	*20*	*oui*	*20*
	Vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilités depuis moins de huit ans	*30*	*oui*	*30*
	Diagnostic de fonctionnement et d'entretien des autres installations	*30*	*oui*	*30*
facultatifs	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	*10*	*non*	*0*
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation ou de réhabilitation	*20*	*non*	*0*
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	*10*	*non*	*0*
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif				**100**

L'indice pour le SPANC de CCA est en 2024, comme les années précédentes, de 100 sur 140.
Il est à noter que cet indicateur ne doit pas être interprété en termes de « performance » du service car il ne contient pas d'information sur la qualité des prestations assurées. Son calcul est détaillé dans le tableau ci-dessus.

6.6.3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif.

Le calcul est donc le suivant :
(Nombre total d'installations contrôlées, jugées conforme ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31/12 de l'année N, et ce depuis la création du service)/ (Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100

Le taux de conformité 2024 des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire de CCA est de 20%.

	2024	
Type de contrôle	**Nbre total d'installations contrôlées**	**Nbre total d'installations contrôlées conformes**
Contrôle d'exécution	3346	3283
Contrôle de diagnostic	7961	144
Contrôle de bon fonctionnement/mutation	15030	2707
ANC instruits en conception pour une réhabilitation	4129	2
Total	**30466**	**6136**
%		**20%**

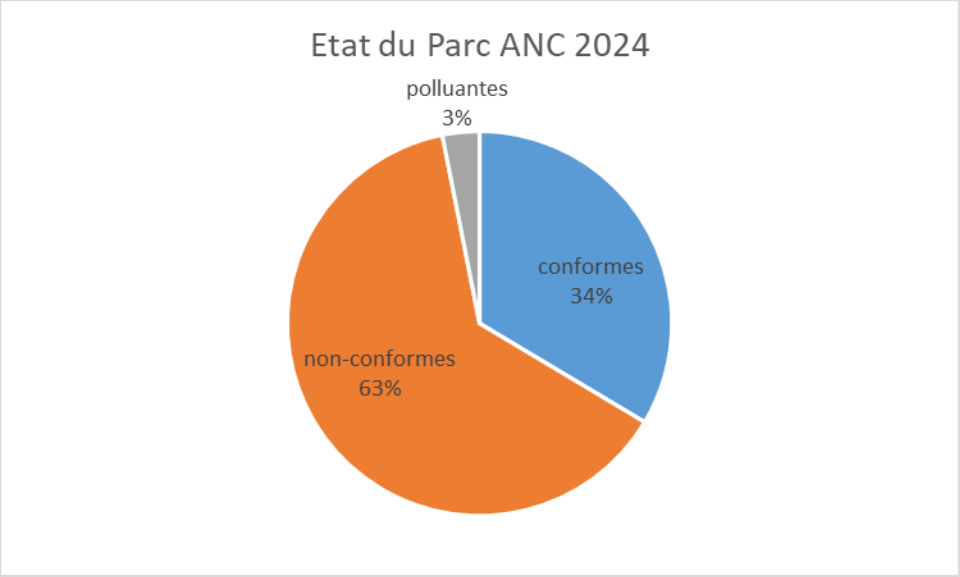

En 2024, sur le parc de 10.403 installations, 33% sont conformes, 64% sont non-conformes, et 3,1% restent polluantes.

6.6.4. Contrôle des installations neuves ou réhabilitées

Contrôle de Conception

Le contrôle de conception consiste en un examen préalable du dossier fourni par le propriétaire afin de vérifier l'adaptation du projet au type d'usage, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et à l'habitation desservie.

Pour l'année 2024, 251 dossiers de conception-implantation ont été instruits.

Répartition des instructions par année et par commune

CONTRÔ+F26+A1:U26										
COMMUNES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne annuelle
CONCARNEAU	20	41	51	21	32	24	34	21	26	**29**
ELLIANT	24	26	26	29	14	17	14	12	6	**18**
MELGVEN	28	26	27	19	13	32	21	29	22	**24**
NEVEZ	59	30	20	31	27	43	29	35	88	**36**
PONT-AVEN	9	6	9	9	7	7	15	12	14	**9**
ROSPORDEN	19	39	27	25	19	30	16	15	24	**23**
SAINT-YVI	22	32	32	25	10	12	11	8	8	**19**
TOURC'H	4	12	10	4	0	4	10	5	4	**6**
TREGUNC	41	49	31	52	38	51	41	46	59	**49**
TOTAL GENERAL	**226**	**261**	**233**	**215**	**160**	**220**	**191**	**183**	**251**	**212**

Contrôle d'exécution

Le contrôle d'exécution consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage à identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation, repérer l'accessibilité et vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

REPARTITION PAR COMMUNE DU NOMBRE DE CONTROLES REALISES DEPUIS 10 ANS

CONTRÔLE D'EXECUTION										
COMMUNE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne annuelle
CONCARNEAU	16	14	36	24	27	28	17	15	18	**22**
ELLIANT	13	19	20	21	17	13	17	5	11	**15**
MELGVEN	20	27	17	23	17	27	14	15	16	**19**
NEVEZ	16	20	21	21	18	25	21	19	23	**21**
PONT-AVEN	6	4	4	6	6	9	8	10	7	**6**
ROSPORDEN	18	23	14	24	18	24	22	15	16	**20**
SAINT-YVI	20	18	24	21	24	13	10	5	10	**17**
TOURC'H	6	5	5	13	4	2	5	5	2	**5**
TREGUNC	40	34	21	35	37	32	41	36	40	**38**
TOTAL GENERAL	**155**	**164**	**162**	**188**	**168**	**173**	**155**	**125**	**143**	**162**
% execution/conception	**69%**	**63%**	**70%**	**87%**	**105%**	**79%**	**81%**	**68%**	**57%**	**76%**

En 2024, le nombre de contrôle d'exécution est de 143. Le nombre moyen depuis 10 ans de dossier de contrôles d'exécution étant de 162 par an.

Explication sur les écarts entre conception et exécution

Les contrôles d'exécution interviennent dans l'année du dépôt du dossier pour les contrôles de réhabilitation ou au cours de l'année n+1 voire n+2 pour les constructions neuves. A noter également une différence entre le nombre d'avis de conception-implantation et le nombre de contrôle d'exécution car certains projets n'ont pas abouti. En moyenne, le taux de réalisation moyen annuel par rapport au nombre de projet est de 76%.

Les filières de traitement : à 76% des filières classiques

ANNEE	Tranchées ou lit d'épandage	Filtre à sable non drainé	Filtre à sable drainé	Tertre d'infiltration	Microstations	Filtres compacts	Filtres plantés	Fosse d'accumulation	Totaux
2020	56	70	0	3	1	36	2	/	168
2021	59	63	0	3	1	43	1	0	170
2022	48	59	0	2	0	36	9	1	155
2023	41	37	0	0	0	38	8	1	125
2024	25	52	1	1	1	56	5	2	143
Total	826	638	2	43	46	337	46	4	1942
%	**43%**	**33%**	**0%**	**2%**	**2%**	**17%**	**2%**	**0%**	**100%**

6.6.5. Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

Conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, le SPANC a l'obligation de réaliser un contrôle périodique de bon fonctionnement de tous les dispositifs d'assainissement non collectif existants sur son territoire. La périodicité des contrôles a été fixée à 8 ans sur le territoire (délibération du 16/12/2010).

L'objectif de ce contrôle est de s'assurer que les ouvrages sont bien entretenus, que l'installation n'entraîne pas de pollution des eaux ou des milieux aquatiques et ne porte pas atteinte à la salubrité publique.

L'arrêté du 27/04/2012 applicable depuis le 1er juillet 2012 vient compléter l'arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de contrôle des installations existantes. Il convient également de prendre en compte l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant les prescriptions techniques applicables aux installations neuves. Ces modifications visent à simplifier les modalités de contrôle et à les uniformiser.

En 2024, le nombre de contrôles de bon fonctionnement est de 756. Ce faible nombre est dû à la priorité du SPANC qui est orientée sur les relances/contrôles/mises aux normes des installations « non-conformes et polluantes » et depuis la fin de l'année 2023 (et encore en 2024/2025) dans la Zone à Enjeux Sanitaires (ZAES) Aven-Aval.

	CONTRÔLES DE BON FONCTIONNEMENT								
COMMUNES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CONCARNEAU	409	185	112	105	49	40	45	131	252
ELLIANT	65	321	177	92	46	33	32	36	31
MELGVEN	64	25	83	106	28	53	334	186	60
NEVEZ	54	19	31	203	235	130	97	65	79
PONT-AVEN	39	12	15	43	116	42	39	27	24
ROSPORDEN	233	459	86	132	32	84	53	61	71
SAINT-YVI	20	48	320	52	22	48	41	27	32
TOURC'H	85	90	14	16	8	19	15	15	46
TREGUNC	181	61	93	202	110	643	380	76	161
TOTAL	**1150**	**1220**	**931**	**951**	**646**	**1092**	**1036**	**624**	**756**

REPARTITION DU NOMBRE DE CONTROLES DE BON FONCTIONNEMENT ET DE MUTATION PAR COMMUNE

Sur ces 918 contrôles, 295 étaient conformes soit un taux de 32% de taux de conformité. 63 % sont incomplètes et 5% présentes de véritables défauts présentant des risques.

	2024				
	CONFORME	NON CONFORME			
Communes	conforme	installations incomplètes	défaut de sécurité sanitaire	défaut de structure et/ou fermeture	absence d'installation
CONCARNEAU	46	213	13		
ELLIANT	28	18	2		
MELGVEN	26	43	5		
NEVEZ	35	58	11		
PONT AVEN	9	24	1		
ROSPORDEN	40	54	3		
SAINT YVI	29	18	3		
TOURCH	11	39	2		
TREGUNC	71	113	3		
TOTAL	**295**	**580**	**43**		
en %	32%	63%	5%		

Les installations devant faire l'objet d'une réhabilitation dans un délai de 4 ans sont celles classées « non conformes » présentant un défaut de sécurité sanitaire, un défaut de structure et/ou une absence d'installation ou des installations jugées incomplètes situées dans une zone à enjeu sanitaire ou environnementale.

6.6.6. Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des ventes

La loi Grenelle du 12/07/2010 a modifié deux articles :
Le code de la santé publique, article L1331-11-1: « Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L. 1331-1-1 du présent code et daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation. Si le contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au II de l'article L. 1331-1-1 du présent code est daté de plus de trois ans ou inexistant, sa réalisation est à la charge du vendeur ».
Le code de la construction et de l'habitation, article L271-4 : « En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente ».

En 2024, le SPANC a réalisé 178 contrôles de vente, un nombre légèrement plus faible que les années précédentes qui traduit une moins forte activité de cession immobilière sur le territoire.

CONTRÔLE DE MUTATION										
COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CONCARNEAU	23	24	23	18	27	28	29	26	25	22
ELLIANT	24	17	20	15	16	16	24	26	13	20
MELGVEN	18	16	15	25	20	26	30	30	30	17
NEVEZ	35	44	32	30	37	37	17	37	33	28
PONT-AVEN	6	12	12	11	12	9	12	8	7	11
ROSPORDEN	27	35	27	25	23	30	30	30	19	27
SAINT-YVI	9	12	13	10	7	4	17	7	10	19
TOURC'H	4	7	7	1	4	7	11	6	4	6
TREGUNC	21	20	35	39	42	42	42	28	19	28
TOTAL	**167**	**187**	**184**	**174**	**188**	**199**	**212**	**198**	**160**	**178**

6.6.7. La réhabilitation

Depuis 2015, une nouvelle modulation des fréquences de contrôle selon l'état de l'installation a été votée par Concarneau Cornouaille Agglomération. Ainsi les installations non conformes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement, ainsi que les installations incomplètes, significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs situées dans une zone à enjeux sanitaires ou environnementaux, sont contrôlées tous les 4 ans tant que le danger ou les risques perdurent.

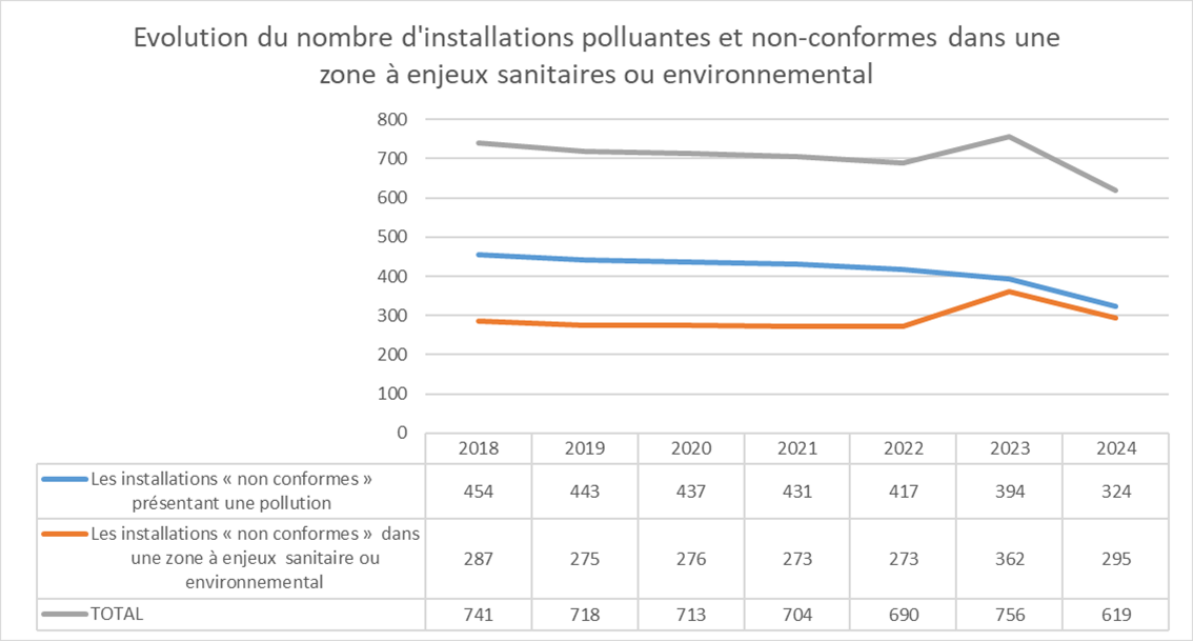

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Les installations « non conformes » présentant une pollution	454	443	437	431	417	394	324
Les installations « non conformes » dans une zone à enjeux sanitaire ou environnemental	287	275	276	273	273	362	295
TOTAL	741	718	713	704	690	756	619

Les installations devant encore faire l'objet d'une réhabilitation obligatoire en application de la règlementation en vigueur sont au 31/12/2023 de 619.

L'évolution 2023/2024 est de -22.1%. Cette évolution est liée aux premières mises aux normes suite à l'arrêté préfectoral de la zone à enjeux sanitaires sur l'Aven-Aval obligeant à la mise aux normes des ANC non-conformes.

7. La relation aux usagers

7.1. CHIFFRES CLES REGIE 2024

Colonne1	Unités	2022	2023	2024	% 2024/2
Nombre d'abonnés (contrats) au service de l'eau potable en régie	u	22267	22767	35071	54%
Nombre d'abonnés (contrats) au service de l'assainissement collectif en régie	u	16 773	17 350	23 927	38%
Nombre d'abonnés (installations) au service de l'assainissement non collectif usagers	u	10 590	10 672	10 676	0%
Volume d'eau relevé sur 365 j en régie			2 435 435	3 379 871	39%
Volume d'eau facturé aux usagers en régie	m3	2 266 931	2 178 979	2 915 697	34%
Volume d'eau assujetti à la redevance assainissement collectif en régie	m3	1 534 874	1 345 293	1 535 930	14%
Nombre de factures d'eau émises en régie :	u	44549	45266	65914	46%
Montant facturé en régie en eau potable € TTC (abonnement, redevances, taxes AELB, TVA)			5 209 543,00 €	7 462 732,21 €	43%
Montant facturé en régie en assainissement € TTC (abonnement, redevances, TVA)			2 643 542,00 €	5 332 310,80 €	102%
Nombre de factures de contrôles (SPANC, SPAC), travaux en régie :	u	2473	2225	2357	6%
Moyenne du cout du branchement eau potable Régie	€ TTC	1870	1596	2589	62%
Moyenne du cout du branchement assainissement Régie (y compris extension réseau)	€ TTC	1944	1424	2814	98%
Nombre contrats en prélèvement à échéance régie	u	6562	6033	7823	30%
Taux de prélèvement à échéance	%	29%	26%		-100%
Nombre de contrats mensualisés				9469	#DIV/0!
Contrats en dématérialisation des factures régie (y compris Chorus)	%	1286	1528	2161	41%
dont Nbe Abonnés ayant souscrit à la E-factures régie (pas de facture papier	u	750	968	1446	49%
Nombre de paiements TIPI en régie	u	180373	180637	233 285	29%
Taux d'impayés moyen au 31/12/N-1 Eau Régie	%	2,47	2,0	3,2	61%
Taux d'impayés moyen au 31/12/N-1 Asst Régie	%	1,26	2,0	3,9	93%
Montant des abandons de créances sur le budget eau potable Régie	€	35 941,30 €	19 219,03 €	35 842,53 €	86%
Montant des abandons de créances sur le budget assainissement Régie	€	29 992,85 €	10 588,83 €	24 940,42 €	136%
Nombre de demandes dégrèvement Warsmann sur la régie	u	47	68	110	62%
Nombre d'appels par mois au standard Régie	u	3350	3210	4326	35%
Nombre de comptes ouverts dans l'année sur le portail de l'eau Régie	u	1492	1459	3750	157%
% d'abonnés avec un compte actif sur le portail WEB	%	28%	34%	51%	50%
Nombre moyen par mois de demandes ou informations communiquées sur le portail abonnés	u	598	622	352	-43%

7.2. SATISFACTION DES USAGERS

7.2.1. Organisation de l'accueil physique et téléphonique

Depuis janvier 2024, l'ensemble des abonnées (y compris les communes en Prestations de Services) sont accueillis par CCA. Les horaires d'accueil sont du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 (fermeture le mardi après-midi)

24 rue Foch à Concarneau
ou 57 route de Scäer à Rosporden

02.98.60.77.10

eau@cca.bzh

Environ 4326 appels ont été reçus chaque mois en moyenne en 2024 par le standard du service (+35% par rapport à 2023 suite à l'augmentation du nombre d'abonnés dépendant de CCA et non plus des délégataires).

7.2.2. Le portail web pour les usagers

Un portail web a été conçu en lien avec un nouveau logiciel de gestion des abonnés en ligne (OMEGA). Il est accessible gratuitement depuis décembre 2018 à tout abonné de la régie eau et assainissement de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), soit les abonnés de Concarneau, Melgven, Saint-Yvi, Rosporden-Kernevel et Tourc'h.

Ce site est un nouveau service gratuit pour tous les abonnés et permet de limiter les déplacements, les appels téléphoniques ou les envois postaux et de mieux gérer son compte et les relations avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

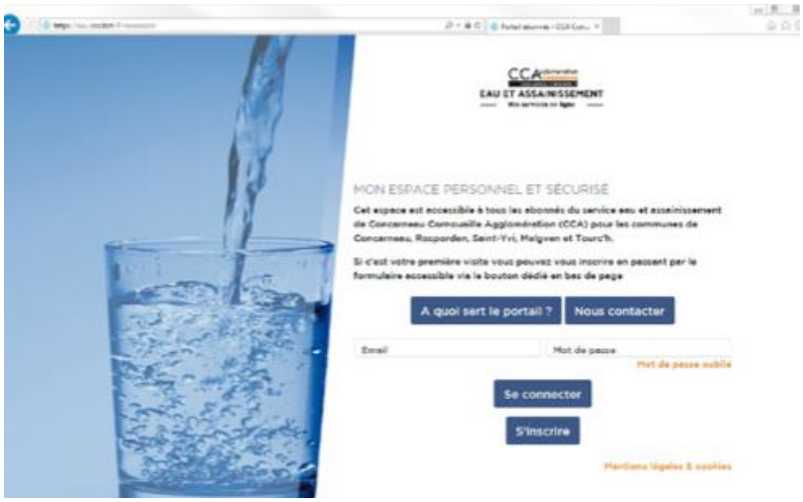

Il est accessible depuis le site internet de CCA via www.concarneau-cornouaille.fr Rubrique EAU mais aussi depuis n'importe quelle application, y compris smartphone.

Sur le site, chaque abonné retrouvera un tableau de bord personnalisé permettant de :

- Gérer son contrat (modifier ses coordonnées bancaires ou le mode de paiement des factures)
- Suivre ces consommations d'eau depuis 5 ans (selon l'historique des communes)
- Consulter l'historique de ses factures (télécharger / éditer un duplicata de facture pour toute facture émise depuis le 1er janvier 2018)
- Payer en ligne sa facture via le système TIPI de la Direction Générale des Finances Publiques
- Transmettre un relevé de compteur
- Faire des demandes particulières en ligne

- Télécharger les règlements de services, les tarifs

Des formulaires et d'autres fonctionnalités (demandes de branchements, interventions techniques, etc.) seront développés et disponibles dans les prochaines années.

En 2024, le % d'abonnés au portail web de la régie est de 51% (+17 points par rapport à 2023 notamment en raison de la bascule des usagers des communes de Trégunc, Névez et Pont-Aven vers la régie).

7.2.3. Le SPANC

En 2008, le SPANC a adhéré à la charte départementale de l'ANC élaborée par le Conseil Départemental du Finistère qui a pour objectifs de :

- valoriser l'image de l'ANC ;
- clarifier les rôles et responsabilités de chaque acteur ;
- favoriser la réalisation de prestations de qualité aux propriétaires d'ANC.

En parallèle, le SPANC a mis en place différents indicateurs et outils afin de garantir une qualité de service à l'usager dans le cadre de son règlement de service :

- Le délai moyen de transmission des rapports de visite des contrôles d'exécution est de 4 semaines après le contrôle sur site ou la contre-visite.
- Le délai moyen de transmission d'un avis de conception (dossier complet) est de 3 semaines.
- Le délai moyen de transmission des rapports de visite des contrôles de bon fonctionnement est de 2 mois maximum après le contrôle.
- Les appels téléphoniques portent principalement sur les reports de rendez-vous, les programmes de subventions, la situation dans le cadre d'une vente etc…
- Accueil Physique : les sujets traités le plus couramment concernent le dépôt d'un dossier, le montage du dossier de subvention…

7.3. FACTURATION DES SERVICES

7.3.1. Facturation eau potable

Les éléments relatifs à la facture d'eau sont les suivants :

- L'abonnement annuel : il correspond aux charges fixes du service public d'eau potable. Ces charges fixes correspondent à l'entretien et au changement des compteurs.
- Le prix au mètre cube d'eau consommé correspond aux charges du service public d'eau potable pour la réalisation de travaux d'investissement (extension, réhabilitation des outils de production, de distribution de l'eau potable) et aux charges de fonctionnement et d'entretien des équipements.
- La redevance de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a fait l'objet d'une réforme au 1er janvier 2025. Il est perçu pour le compte de l'AELB par CCA, une taxe Consommation eau potable et une taxe Performance des réseaux d'eau potable.
- La TVA à 5.5% est applicable pour chacune des composantes assujetties.

Il s'agit du prix du service public de l'eau potable en € TTC pour un volume de 120m^3 (références INSEE actuelles) aux 1er janvier 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

€ TTC	120m3	120m3	120m3	120m3	120m3	120m3	120m3	120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	% N/N-1
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Concarneau	278	279	281	282	284	313	313	318	2,32	2,33	2,34	2,35	2,37	2,61	2,61	2,65	1,6%
Elliant	285	289	295	288	306	323	322	326	2,38	2,41	2,46	2,46	2,55	2,69	2,68	2,72	1,5%
Melgven	281	282	283	284	284	313	303	312	2,34	2,35	2,36	2,36	2,37	2,61	2,53	2,60	2,9%
Névez	266	274	284	294	308	328	326	330	2,22	2,28	2,37	2,37	2,56	2,73	2,72	2,75	1,3%
Pont-Aven	266	274	284	294	308	328	326	330	2,22	2,28	2,37	2,37	2,56	2,73	2,72	2,75	1,3%
Rosporden	223	228	234	239	244	267	281	290	1,86	1,90	1,95	1,95	2,03	2,23	2,34	2,42	3,4%
St-Yvi	237	242	246	250	255	274	273	284	1,98	2,02	2,05	2,05	2,12	2,29	2,27	2,37	4,0%
Tourc'h	232	236	240	244	248	270	281	290	1,93	1,97	2,00	2,00	2,06	2,25	2,34	2,42	3,0%
Trégunc	266	274	284	294	308	328	326	330	2,22	2,28	2,37	2,37	2,56	2,73	2,72	2,75	1,3%
Moyenne CCA	**259**	**264**	**270**	**274**	**283**	**305**	**306**	**312**	**2,161**	**2,202**	**2,250**	**2,252**	**2,355**	**2,542**	**2,548**	**2,604**	**2,2%**

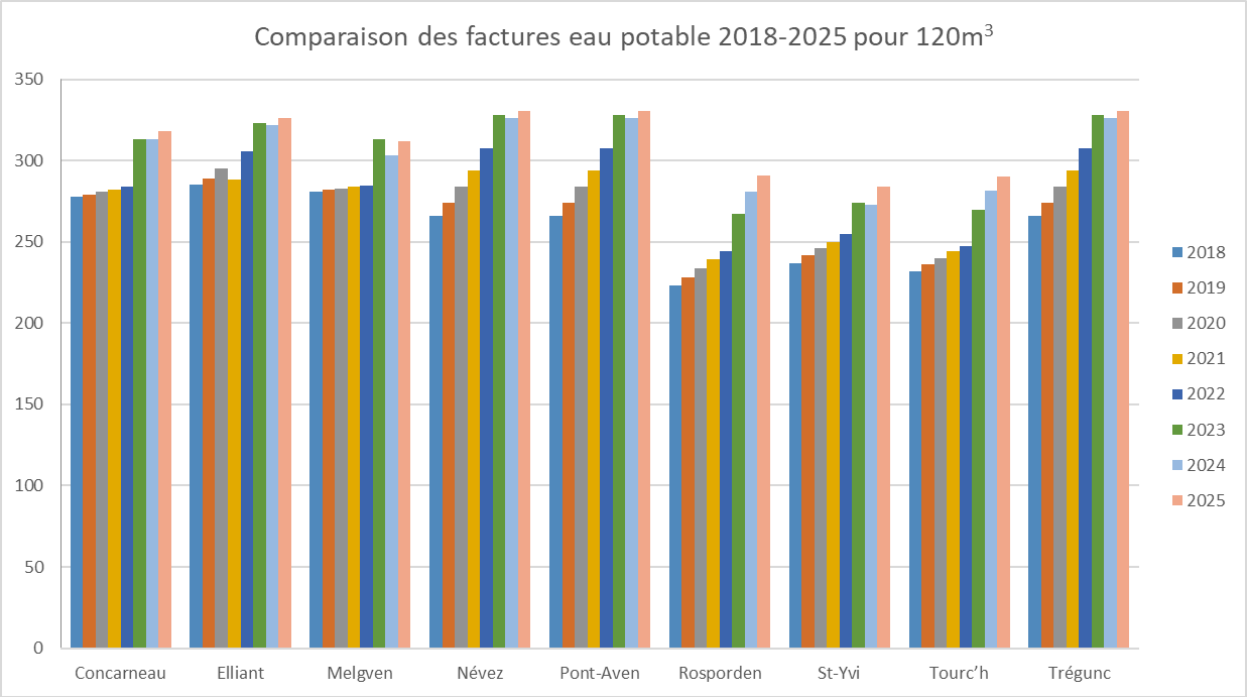

Le cout moyen du prix de l'eau au 1er janvier 2025 sur CCA (pour une facture type 120m3) est de 2.604€ TTC/m3 (contre 2.548€ TTC/m3 en 2024, soit +2.2%) avec une variation maximale selon les communes de +/- ~20 centimes.

Des factures types de 100 m^3 et 120m^3 sont jointes en annexe.

7.3.2. Facturation assainissement collectif

La tarification est un de type binomial. C'est-à-dire que la tarification est composée :

- D'une partie fixe qui correspond à l'abonnement annuel (charges fixes)
- D'une partie proportionnelle qui est fonction du volume consommé en eau potable.

Les éléments relatifs à la facture d'eau sont les suivants :

- L'abonnement annuel : il correspond aux charges fixes du service public d'assainissement. Ces charges fixes correspondent à l'entretien des branchements d'eaux usées.
- Le prix au mètre cube d'eau consommé correspond aux charges du service public d'assainissement pour la réalisation de travaux d'investissement (extension, réhabilitation des ouvrages et de collecte des eaux usées) et aux charges de fonctionnement et d'entretien des équipements.

- La taxe sur Performance des systèmes d'assainissement collectif est perçue par CCA mais est reversée à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la lutte contre la pollution.
- La TVA à 10% est applicable pour chacune des composantes assujetties.

Il s'agit du prix du service public de l'assainissement en € TTC pour un volume de 120m^3 (référence INSEE actuelle) aux 1er janvier 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF € TTC	120m3	120m3	120m3	120m3	120m3	120m3	120m3	120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	€/m3 pour 120m3	% N/N-1
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Concarneau	326	329	329	330	335	377	378	374	2,72	2,74	2,74	2,75	2,79	3,14	3,15	3,11	-1,1%
Elliant	342	339	336	333	330	370	371	368	2,85	2,83	2,80	2,78	2,75	3,08	3,09	3,06	-0,9%
Melgven	363	356	349	341	334	370	371	368	3,03	2,97	2,90	2,84	2,79	3,08	3,09	3,06	-0,9%
Névez	419	413	413	407	389	403	401	397	3,49	3,44	3,44	3,39	3,24	3,36	3,34	3,31	-1,0%
Pont-Aven	338	333	330	324	328	372	372	368	2,82	2,78	2,75	2,70	2,73	3,10	3,10	3,07	-0,9%
Rosporden	242	247	251	256	260	284	294	291	2,02	2,06	2,09	2,13	2,17	2,36	2,45	2,43	-0,8%
St-Yvi	238	241	244	246	249	273	284	283	1,98	2,01	2,03	2,05	2,08	2,28	2,36	2,36	-0,2%
Tourc'h	176	181	186	190	195	223	238	242	1,47	1,51	1,55	1,58	1,63	1,86	1,98	2,01	1,5%
Trégunc	325	327	321	316	318	347	351	343	2,71	2,73	2,68	2,63	2,65	2,89	2,93	2,86	-2,2%
Moyenne CCA	**308**	**307**	**306**	**305**	**304**	**335**	**340**	**337**	**2,56**	**2,56**	**2,55**	**2,54**	**2,54**	**2,79**	**2,83**	**2,81**	**-0,8%**

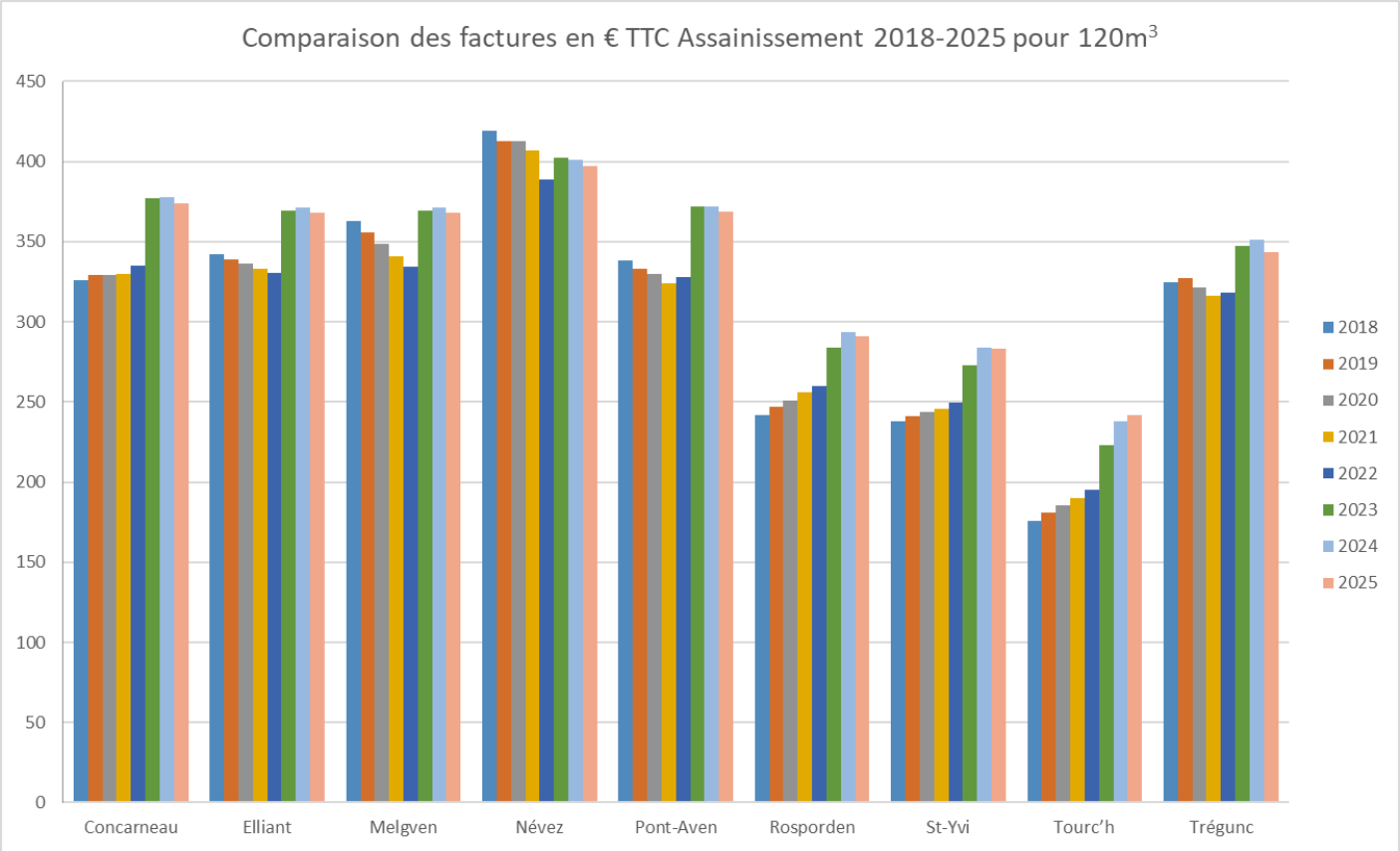

Le cout moyen du prix de l'assainissement collectif au 1er janvier 2025 sur CCA (pour une facture type 120m3) est de 2.81€ TTC/m3 (contre 2.83€ TTC/m3 en 2024) avec une variation maximale selon les communes de +/- ~80 centimes. La baisse du cout constaté est liée à la réforme de l'Agence de l'Eau et à sa part pour 2025 de 0.084€HT/m3 contre 0.16€HT/m3.

Les factures types de 100 et 120m^3 sont présentées en annexe.

7.3.3. Facturation contrôle assainissement non collectif 2024/2025

TARIFS 2025 en € - Service Public Assainissement Non Collectif	2024 € HT	2025 € HT	TVA	2025 € TTC	% evolution 2025/2024
Contrôle conception/exécution par installation <200 EH:					
Premier contrôle de conception implantation par installation	**110,00 €**	**111,21 €**	**10,00%**	**122,33 €**	**1,1%**
Deuxième contrôle de conception implantation en cas de modification partielle du projet initial	**55,00 €**	**55,61 €**	**10,00%**	**61,17 €**	**1,1%**
Avis sur demande d'urbanisme dans le cadre d'un projet d'extension (ayant un impact sur l'installation)	**55,00 €**	**55,61 €**	**10,00%**	**61,17 €**	**1,1%**
Contrôle d'exécution réalisé avant remblaiement des ouvrages par installation	**70,00 €**	**70,77 €**	**10,00%**	**77,85 €**	**1,1%**
Réhabilitation des installations	**87,00 €**	**87,96 €**	**10,00%**	**96,75 €**	**1,1%**
Contrôle de bon fonctionnement par installation <200 EH:					
- Un assainissement non collectif	**87,00 €**	**87,96 €**	**10,00%**	**96,75 €**	**1,1%**
- Un assainissement supplémentaire sur la même propriété	**58,00 €**	**58,64 €**	**10,00%**	**64,50 €**	**1,1%**
- Réalisé dans le cadre d'une vente immobilière (tarif par installation)	**130,00 €**	**131,43 €**	**10,00%**	**144,57 €**	**1,1%**
- Un assainissement de type "semi-collectif"	**180,00 €**	**181,98 €**	**10,00%**	**200,18 €**	**1,1%**
Contrôle des ANC >20 EH :					
contrôle administratif de l'assainissement : vérification tenue du cahier de vie	**53,56 €**	**54,15 €**	**10,00%**	**59,56 €**	**1,1%**
Pénalités – Facturation de frais de déplacement					
Frais de déplacement supplémentaire (en cas d'absence ou d'inaccessibilité aux ouvrages)	**45,00 €**	**45,50 €**	**10,00%**	**50,04 €**	**1,1%**
Pénalité pour ANC non contrôlés malgré 2 courriers de relance (refus de visite ou absence d'envoi du cahier de vie pour les plus de 20EH) ou pour non-réhabilitation d'ANC non-conforme après le délai légal d'un an suivant une vente	**174,00 €**	**351,83 €**		**351,83 €**	**102,2%**
Pénalité pour Non-réhabilitation d'ANC polluant après le délai légal de 4 ans ou ANC non-conforme dans périmètre de protection de captage après le délai légal de 4 ans suivant arrêtés préfectoraux	**348,00 €**	**351,83 €**		**351,83 €**	**1,1%**

7.3.4. Facturation de prestations de travaux et autres

Le tableau de l'ensemble des tarifs et des bordereaux de prix 2024 est présenté en annexe 4.

Selon les bordereaux de prix unitaires 2024, la moyenne des devis de branchements eau potable établis par la régie est de 2589 € TTC et de 2814€ TTC pour un branchement assainissement.

7.3.5. Suivi des impayés par le Trésor Public

Par décision 2015-470 du 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a interdit aux exploitants de réseaux d'eau potable de procéder à la fermeture de branchement d'eau des résidences principales pour impayés. Cela reste possible pour recouvrer les montants dus par les professionnels ou usagers de résidences secondaires.

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre 2024 sur les factures émises au titre de des années précédentes. Les factures ne concernent que la distribution de l'eau et non les branchements ou les travaux.

L'indicateur permet d'apprécier les procédures de recouvrement mises en place avec le trésorier.

Au 31 décembre 2024, le taux de recouvrement des factures d'eau potable 2023 de la régie était en moyenne (sur les 5 communes) selon le Trésor Public de 96.78 %, soit un taux d'impayés de 3.2%.

Au 31 décembre 2024, le taux de recouvrement de la part assainissement en régie était de 96.14.%, soit un taux d'impayés de 3.86% pour les factures d'assainissement.

Afin d'améliorer le taux de recouvrement en régie, une procédure de recouvrement est en place en 2017 avec une procédure comminatoire après la première relance : le montant des frais mentionnés aux deuxième et troisième alinéas du 7° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales et à l'article 128-I de la loi du 30 décembre 2004 susvisée qui restent acquis à l'huissier de justice est égal à 12, 55 % hors taxe des sommes recouvrées par l'huissier de justice.

Le montant de ces frais ne peut être ni inférieur à 6,27 euros hors taxe, ni supérieur à 300 euros hors taxe par dossier transmis par le comptable du Trésor.

7.4. INDICATEURS REGLEMENTAIRES

7.4.1. Taux de réclamations

Le décret du 2 mai 2007 impose de préciser si le service a mis en place un dispositif de mémorisation des réclamations écrites et si oui lequel avec le taux de réclamations par millier d'habitants.

Cet indicateur permet d'apprécier la qualité du service rendu à l'usager. Il traduit aussi un certain « taux d'insatisfaction » des abonnés. Les réclamations peuvent porter sur la qualité de l'eau (odeurs, couleur, gout), la qualité du service (pression, fuites, travaux, mise en service, etc.), la facturation (devis, comptage, facture, etc.) à l'exception du prix.

Le service a mis en place un système d'enregistrement des plaintes écrites uniquement par courrier. Pour le calcul du taux, toutes les plaintes ont été prises en compte sans distinction du bien-fondé ou non de la plainte.

Comme en 2023, beaucoup des courriers reçus en 2024 concernaient le sujet des couts de raccordement au réseau d'assainissement, des couts de PFAC et des pénalités appliquées par le SPANC.

	Taux de réclamation 2022 pour 1000 abonnés	Taux de réclamation écrites 2023 pour 1000 abonnés	Nombre de courriers 2024	Nombre d'abonnés 2024	Taux de réclamation écrites 2024 pour 1000 abonnés
Eau Potable/ASST Régie	0,1	0,04	1	35071	0,03
FACTURATION REGIE/ADMINISTRATIF	0,0	0,75	13	35071	0,37
TRAVAUX CCA	0,1	0,00	0	35071	0,00
SPANC	0,0	0,19	0	10672	0,00
TOTAL	**0,1**	**0,2**	**14**		**0,1**

Un nouveau système d'enregistrement de plaintes sur le logiciel de gestion des abonnés est en test et mis en œuvre depuis 2023 et doit fiabiliser et améliorer la connaissance et l'analyse de cet indicateur.

7.4.2. Délai maximal et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.

Il s'agit du délai maximal d'ouverture des branchements, pour les nouveaux abonnés, défini par le service et le taux de respect de ce délai.

Le délai maximal d'ouverture de branchement d'eau potable a été fixé par le règlement de service à 48h en jours ouvrés à partir de la demande complète de l'usager.

Actuellement, il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs. On considère donc que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté.

Délai maximal d'ouverture des branchements existants pour changement d'abonnés : immédiat (pas de fermeture systématique du branchement)
Taux de respect du délai pour branchement existant : 100%

8. Budgets 2024 et Prix de l'Eau

8.1. BUDGET EAU

Les résultats de l'exercice 2024 sont les suivants :

Budget Eau	Résultat de clôture 2023	Affectation du résultat de clôture	Résultat de l'exercice 2024 (sans excédent capitalisés art : 1068)	Résultat de clôture 2024
Investissement	290 061,88	1 941 448,49	-585 423,73	1 356 024,76
Fonctionnement	2 445 775,52	3 266 461,99	1 809 939,54	5 076 401,53
Total	2 735 837,40	5 207 910,48	1 224 515,81	6 432 426,29

Le budget Eau enregistre un résultat de clôture de 6 432 K€.

Fonctionnement

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 1 810 K€ en 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement sont exécutées à 93 % pour un total 8,2 M€. Les principales recettes sont issues de la vente d'eau aux abonnés pour 6 M€, de la redevance de l'agence de l'eau à 799 K€, et de la réalisation de travaux pour 216 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont exécutées à 87 % pour un total de 4,7 M€ dont 1,1 M€ de masse salariale, 2,6 M€ de charges à caractère général, 721 K€ versés à l'agence de l'eau au titre de la redevance pour pollution et 111 K€ de paiement d'intérêts liés à la dette.

Investissement

La section d'investissement enregistre un besoin de financement de 585 K€ sur l'exercice 2024.

Les **recettes réelles d'investissement** sont exécutées à hauteur de 113 % pour 3,2 M€ correspondant principalement aux dotations. L'emprunt n'a pas été nécessaire.

Les **dépenses réelles d'investissement** sont réalisées à hauteur 38 % pour un total mandaté de 3,4 M€. Elles se composent principalement de :

- 1,8 M€ de travaux sur les réseaux
- 497 K€ de remboursement de capital
- 250 K€ de construction de réseaux
- 719 K€ d'acquisition de matériel (transport, industriel…)

8.2. BUDGET ASSAINISSEMENT

Les résultats de l'exercice 2024 sont les suivants :

Budget Assainissement	Résultat de clôture 2023	Affectation du résultat de clôture	Résultat de l'exercice 2024 (sans excédent capitalisés art : 1068)	Résultat de clôture 2024
Investissement	-611 544,32	1 924 872,41	-1 508 251,06	416 621,35
Fonctionnement	2 536 416,73	0,00	401 219,82	401 219,82
Total	1 924 872,41	1 924 872,41	-1 107 031,24	817 841,17

Le budget Assainissement Régie présente un résultat de clôture de 817 K€.

Fonctionnement

La section de fonctionnement enregistre un excédent de 401 K€.

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont réalisées à 98 % pour un total 5,6 M€. Au même titre que le budget Eau régie, les principales recettes proviennent principalement des redevances et des travaux réalisés pour les usagers (5,5 M€).

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont exécutées à 96 % pour un total de 4,08 M€ dont 1,1 M€ de masse salariale, 2,6 M€ de charges à caractère général. Les charges d'intérêts de la dette sont de 223 K€.

Investissement

La section d'investissement enregistre un besoin de financement sur l'exercice 2023 de 1,5 M€.

Les **recettes réelles d'investissement** sont exécutées à hauteur de 62 % pour 3,9 M€ correspondant principalement l'affectation du résultat 2024 et à un nouvel emprunt de 850 K€.

Les **dépenses réelles d'investissement** sont réalisées à hauteur 52 % pour un total de 4,1 M€ dont 3 3 M€ de travaux, 808 K€ de capital de dette remboursé et 141 K€ pour l'acquisition d'équipements.

8.2.1. SPANC

Recettes d'exploitation

Les recettes des redevances de contrôle du neuf et de l'existant s'élèvent à 113.124€ HT en 2024 et à 36.192 € HT de pénalités en l'absence de mise aux normes d'installations polluantes. Au total, les recettes de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2023 de 39% avec la mise en œuvre des pénalités SPANC.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 155.872€ HT dont 146.154 € de charges de personnel. Ces charges de personnel sont en augmentation par rapport à 2023 suite à une mauvaise imputation sur une partie de l'année 2024 du poste de responsable.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% 2024/2023
Dépenses de fonctionnement	**125 254,21 €**	**122 652,46 €**	**123 667,35 €**	**120 190,28 €**	**108 592,06 €**	**166 517,60 €**	**155 872,74 €**	**-6%**
dont charges à caractères générales (chapitre 11)	11 062,13 €	11 497,81 €	7 348,48 €	9 647,60 €	5 941,63 €	8 027,27 €	9 718,71 €	21%
dont charges de personnel (chapitre 12)	114 192,08 €	111 154,65 €	116 318,87 €	110 542,68 €	102 650,43 €	120 169,78 €	146 154,03 €	22%
dont charges exceptionelles						38 320,55 €	0,00 €	-100%
Recettes de fonctionnement	**132 147,00 €**	**136 447,32 €**	**84 707,91 €**	**132 101,00 €**	**120 787,84 €**	**107 077,28 €**	**149 316,00 €**	**39%**
dont redevances pour contrôles	120 347,00 €	123 907,32 €	84 107,91 €	127 421,00 €	120 787,84 €	88 898,16 €	113 124,00 €	27%
dont pénalités						5 729,12 €	36 192,00 €	532%
dont subventions	11 800,00 €	12 540,00 €	600,00 €	4 680,00 €	0,00 €	12 450,00 €	0,00 €	-100%
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	556,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
dont dépenses d'équipement	0,00 €	0,00 €	556,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Dotation aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Recettes d'investissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Résultat de fonctionnement	**6 892,79 €**	**13 794,86 €**	**-38 959,44 €**	**11 910,72 €**	**12 195,78 €**	**-59 440,32 €**	**-6 556,74 €**	**-89%**

8.3. PRIX DE L'EAU en 2024

8.3.1. GRILLE TARIFAIRE PART FIXE ET VARIABLE PAR TRANCHE – DOMESTIQUES 2024

Redevances Eau Potable en € HT (TVA 5,5%) Abonnements

Abonnements	Abonnement annuel compteur 15-40mm	Abonnement annuel compteur 50mm	Abonnement annuel compteur 60mm	Abonnement annuel compteur 80mm	Abonnement annuel compteur 100mm	Abonnement annuel compteur 150mm
Concarneau	60	109,40	109,40	188,53	269,70	1117
Rosporden/Kernével	58,01	75,51	75,51	118,01	168,01	793,01
Melgven	50,51	68,01	68,01	110,51	160,51	785,51
Saint-Yvi	53,39	70,89	70,89	113,39	163,39	788,39
Tourc'h	60	77,50	77,50	120	170	795
Elliant	60	77,50	77,50	120	170	795
Névez	60	77,50	77,50	120	170	795
Pont-Aven	60	77,50	77,50	120	170	795
Trégunc	60	77,50	77,50	120	170	795

Redevances Eau Potable en € HT (TVA 5,5%) Consommations

Consommations en m3	0-30	30-90	90-120	120-200	200-500	500-1000	1000-1400	1400-2000	2000-2100	2100-2500	2500-3600	3600-6500	6500-10000	10000-20000	20000-100000
Concarneau	0,71	1,98	2,01	2,03	2,05	2,05	2,05	2,06	2,06	2,07	2,08	2,09	2,10	2,10	2,10
Rosporden/Kernével	0,84	1,62	1,65	1,67	1,69	1,69	1,69	1,70	1,70	1,71	1,73	1,74	1,75	1,49	1,38
Melgven	0,71	1,98	2,01	2,03	2,05	2,05	2,05	2,06	2,06	2,07	2,08	2,09	2,10	2,10	2,10
Saint-Yvi	0,72	1,63	1,65	1,68	1,70	1,70	1,70	1,71	1,71	1,72	1,73	1,74	1,75	1,75	1,75
Tourc'h	0,85	1,60	1,63	1,65	1,38	1,22	1,05	1,06	0,89	0,90	0,91	0,92	0,93	0,93	0,93
Elliant	0,74	2,06	2,09	2,11	2,13	1,34	0,98	0,99	0,99	1,00	1,01	1,02	1,03	1,03	1,03
Névez	0,89	2,06	2,09	2,11	2,13	1,34	1,34	1,35	1,35	1,36	1,37	1,38	1,39	1,39	1,39
Pont-Aven	0,89	2,06	2,09	2,11	2,13	1,34	1,34	1,35	1,35	1,36	1,37	1,38	1,39	1,39	1,39
Trégunc	0,89	2,06	2,09	2,11	2,13	1,34	1,34	1,35	1,35	1,36	1,37	1,38	1,39	1,39	1,39

Redevance pollution domestique (Agence de l'Eau Loire Bretagne): 0,30€ HT / m3

Redevances Assainissement en € HT (TVA 10%) Abonnements

Abonnements	Abonnement annuel compteur 15-40mm	Abonnement annuel compteur 50mm	Abonnement annuel compteur 60mm	Abonnement annuel compteur 80mm	Abonnement annuel compteur 100mm	Abonnement annuel compteur 150mm
Concarneau	60	77,5	77,5	120	170	795
Rosporden/Kernével	60	77,5	77,5	120	170	795
Melgven	60	77,5	77,5	120	170	795
Saint-Yvi	60	77,5	77,5	120	170	795
Tourc'h	60	77,5	77,5	120	170	795
Elliant	60	77,5	77,5	120	170	795
Névez	60	77,5	77,5	120	170	795
Pont-Aven	60	77,5	77,5	120	170	795
Trégunc	60	77,5	77,5	120	170	795

Redevances Assainissement en € HT (TVA 10%) Consommations

Consommations	0-30m3	30-100m3	100-120m3	120-200m3	200-500m3	500-1000m3	1000-2000m3	2000-10000m3	10000-20000m3	>20000m3
Concarneau	1,16	2,54	2,56	2,57	2,58	2,59	2,60	2,61	2,62	2,63
Rosporden/Kernével	0,96	1,76	1,77	1,78	1,83	1,85	1,87	1,88	1,90	1,84
Melgven	0,96	2,54	2,56	2,57	2,58	2,59	2,60	2,61	2,62	2,63
Saint-Yvi	0,96	1,66	1,67	1,68	1,74	1,76	1,77	1,79	1,81	1,74
Tourc'h	0,96	1,20	1,21	1,22	1,31	1,33	1,34	1,36	1,37	1,28
Elliant	0,96	2,54	2,56	2,57	2,58	2,59	2,60	2,61	2,62	2,63
Névez	1,54	2,65	2,67	2,68	2,69	2,70	2,71	2,72	2,73	2,74
Pont-Aven	0,98	2,54	2,56	2,57	2,58	2,59	2,60	2,61	2,62	2,63
Trégunc	1,66	2,11	2,12	2,13	2,17	2,18	2,20	2,21	2,23	2,19

Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau Loire Bretagne): 0,18€ HT / m3

Le prix de l'eau (eau potable et assainissement) au m^3 au 1er janvier 2024 varie donc selon les tranches et les communes.

Le cout moyen du prix de l'eau au 1er janvier 2024 sur CCA (pour une facture type 120m3) est de 2.55€ TTC (contre 2.54€ TTC en 2023) avec une variation maximale selon les communes de +/- ~20 centimes.

Le cout moyen du prix de l'assainissement collectif au 1er janvier 2024 sur CCA (pour une facture type 120m3) est de 2.83€ TTC (contre 2.79€ TTC en 2023) avec une variation maximale selon les communes de +/- ~70 centimes.

8.3.2. PROSPECTIVE D'EVOLUTION DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Rappel du contexte

Effets concrets du changement climatique, vieillissement et renouvellement des équipements, justification des capacités d'urbanisation du SCOT aux capacités de fourniture d'eau potable et de résultats conformes de la collecte/traitement des eaux usées, sécurisation collective des conditions de fonctionnement par des interconnexions internes, passage des pointes estivales et d'étiage en respectant au maximum les débits réservés des cours d'eau… les services eau et assainissement sont en pleine évolution marquant sans doute la fin d'une époque (une eau abondante et « bon marché » en Bretagne et Finistère) et d'échelle territoriale d'action en matière d'eau et d'assainissement.
Pour l'eau potable, le schéma directeur élaborée à partir de 2020 et présenté aux élus communautaires en avril et octobre 2022 puis aux conseillers municipaux en mars 2023 établit une stratégie à 2036, en posant les problématiques locales de l'équilibre besoins-ressources en eau sur notre territoire, les solutions technico-économiques envisagées et leur planification selon un ordre de priorité. L'année de sécheresse 2022 a constitué un test en conditions réelles de la sécurisation de l'approvisionnement de toutes les communes. Elle a validé la pertinence du plan d'actions du SDAEP et les moyens financiers et humains nécessaires à long terme. Le montant global dépasse les 84 M€ d'ici 2036, soit un changement très important dans le rythme des investissements (d'environ 2 à 3 M€/an en moyenne à 6M€/an en moyenne).
Pour l'assainissement, le schéma directeur vient de démarrer et rendra ses « conclusions » en 2026. D'ores et déjà, les services ont estimé à 33 M€ les investissements nécessaires sur l'assainissement des eaux usées et l'interaction avec les intrusions d'eaux pluviales dans les réseaux (d'environ 2 M€/an en moyenne à 3M€/an en moyenne).
Enfin, bien que le niveau global de recettes nécessaires à l'équilibre de chacun des deux budgets soit avant tout déterminé par le niveau des investissements, CCA a également choisi de viser un mode de gestion en régie communautaire en 2026 pour l'eau et en 2028 pour l'assainissement, ce qui nécessite des recrutements en personnel (notamment pour la mensualisation par prélèvement automatique proposée à compter du 1er semestre 2024 à tous les usagers) et des capacités bâtimentaires en adéquation.

Pour mettre en œuvre ces orientations stratégiques, les moyens humains et financiers doivent être en adéquation avec les objectifs opérationnels. Le cabinet KPMG avec les services de CCA ont actualisé la prospective financière des deux budgets. Au niveau des recettes, quasi exclusivement constituées des redevances des usagers, il est indispensable de partir sur une nouvelle structure tarifaire harmonisée à l'échelle de CCA, en lieu et place des grilles historiques de chaque commune.
Cette proposition de nouvelle grille tarifaire s'est appuyée sur quelques principes explicites :

- Mettre fin à la dégressivité des tarifs en fonction des volumes consommés, qui était en place dans 6 communes sur 9. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) fait de la fin de la dégressivité une condition préalable à ses nouvelles subventions dans le cadre du Plan de résilience voulu par l'Etat après la sécheresse de 2022 et de son futur Programme d'interventions 2025-2030. Cette fin de la dégressivité va donc avoir un impact majeur sur les consommations les plus importantes, qu'il est proposé d'accompagner dans la réduction de leurs consommations et fuites.

- Equilibrer les contributions relatives entre consommations et recettes par types d'usagers hors particuliers c'est-à-dire les industriels, les agriculteurs, les établissements d'accueil touristiques (campings),… en instaurant une grille tarifaire spécifique pour les industriels et une progressivité par tranche pour les gros volumes

- Couvrir une part plus importante des charges fixes du service (80% des coûts) par les parts fixes ou abonnements des types d'usagers : passage de 20% en moyenne en 2023 à 33% en 2030 d'une consommation-type de 120 m3.

- Recourir à l'emprunt pour des investissements dont la durée d'amortissement est longue (gros œuvre, génie civil,…), avec une capacité de désendettement restant inférieure à 15 ans

- En cohérence avec la volonté de reprise intégrale en régie, parvenir à une harmonisation des tarifs à l'échelle de CCA par une convergence des tarifs communaux. Si cette harmonisation est obligatoire « à terme », son acceptabilité est un sujet d'arbitrage sur sa durée. Il est proposé 2034 pour l'eau potable et pour l'assainissement collectif.

Rappel des principales hypothèses prises pour établir les grilles tarifaires

- Les prospectives financières ont été remis à jour par KPMG sur 10 ans avec les Compte Administratifs(CA) connus jusqu'à 2022, un CA2023 anticipé le projet de BP 2024 incluant :
    - les dépenses d'énergie annoncées par le SDEF à ce jour (-25% par rapport à 2023).
    - Les couts cumulés de la fusion des budgets régie et DSP
    - La reprise en régie d'Elliant en eau potable,
    - La reprise en régie de l'ensemble de la facturation au 1er janvier 2024
    - La prise en compte des deux marchés de prestations de services signés avec SAUR et démarrant au 1er janvier 2024
- Le PPI du Schéma Directeur Eau Potable (SDAEP) est intégré dans ces propositions de tarifs 2024,
- Le PPI assainissement mis à jour (en attendant le Schéma Directeur Assainissement) est intégré dans ces propositions de tarifs 2024
- Le raisonnement d'une harmonisation tarifaire spécifique à chaque budget a été proposé à 2034.

Synthèse des résultats des prospectives, des propositions de grilles tarifaires

1. Les prospectives financières eau et assainissement 2024-2034 sont complètes, à jour et équilibrées. Elles intègrent : l'ensemble du Schéma Directeur Eau Potable, un PPI Assainissement ajusté dans l'attente du Schéma Directeur Assainissement en cours, l'ensemble des modifications liées aux modes de gestion, la fusion des budgets, les besoins humains et bâtimentaires adaptés. Un besoin de recettes de +2% /an en eau potable et +3% en assainissement /an est nécessaire.
2. Les nouvelles grilles tarifaires (deux en potable et une en assainissement) proposées :
    - Permettent d'atteindre les niveaux de recettes attendues avec une part fixe plus importante couvrant d'avantage les 80% de charges fixes réelles tout en respectant le plafond réglementaire.
    - De rééquilibrer les niveaux de recettes entre catégories d'usagers en proportion de leur niveau de consommation de la ressource en eau
    - Mettent fin de manière lissée à la dégressivité et proposent au contraire une progressivité, source potentielle d'économie d'eau chez les gros consommateurs.
    - Permettent pour les consommateurs domestiques eau potable (31 844 abonnés) de toutes les communes (<200m3), soit 96,7% des abonnés de limiter la hausse pour les tranches <30m3 à +3% an au maximum, à +2%/an pour les tranches <200m3 pour 3 communes et être stables voire en baisse pour les 6 autres communes.
    - Permettent pour les consommateurs domestiques assainissement collectif (21 563 abonnés) de toutes les communes (<200m3), soit 96,7% des abonnés de limiter la hausse pour les tranches <30m3 à +3,5%/ an au maximum, à +3 à 6%/an pour les tranches <200m3 pour 3 communes et être stables voire en baisse pour les 6 autres communes.
3. L'harmonisation tarifaire complète visée est 2034 mais :
    - La part fixe eau potable sera harmonisée dès 2027
    - La part fixe assainissement est déjà harmonisée
    - La part variable eau potable pour les domestiques (90m3) est très proche de l'harmonisation dès 2029
    - La part variable assainissement est effective en 2034 au vu des écarts importants de tarifs actuels et de l'acceptabilité d'augmentation interannuelle pour les usagers

9. Projets en cours et à venir après 2024

Les projets en lien avec le projet d'administration et de service sont nombreux mais les prioritaires sont les suivants :

Les transitions

1. Poursuivre la politique globale d'économie d'eau du programme d'actions « L'Ô d'ici »
2. Diagnostiquer des captages/forages et rechercher de nouvelles ressources en eau
3. Améliorer le rendement des réseaux et la gestion patrimoniale
4. Rechercher et mettre en œuvre des solutions préventives et curatives au besoin pour le traitement des métabolites de pesticides
5. Limiter les rejets des systèmes d'assainissement en lien avec les volumes d'eaux parasites trop importants
6. Poursuivre l'intégration systématique des heures d'insertion dans les marchés publics eau et assainissement
7. Poursuivre l'accompagnement financier de projets de coopération internationale pour l'accès à l'eau potable en lien avec des associations du territoire
8. Optimiser les consommations énergétiques des installations eau potable et assainissement et développer des projets de production d'énergies renouvelables.

La Qualité du Service Public

1. Mettre en œuvre la reprise en régie progressive prévue entre 2024 et 2028.
2. Appliquer les nouvelles grilles tarifaires permettant l'équilibre financier des budgets et les investissements validés dans les plans pluriannuels d'investissement.
3. Proposer la mensualisation à tous les usagers, le développement de tous les modes de paiement et de suivi des consommations par la télérelève et l'accès à un portail usagers.

Les agents du service

1. Accompagner les agents de droit public et permettre les futurs recrutements dans le cadre d'un statut de droit privé
2. Construire un nouveau bâtiment pour le service à proximité du CTC
3. Poursuivre la mise à disposition d'outils numériques performants et adaptés au besoin des agents
4. Accueillir des jeunes en alternance
5. Poursuivre la politique de formation des agents tant en en terme de sécurité que de compétences
6. Améliorer les conditions de travail des agents (passage à 60j possibles de télétravail).

10. Annexes

10.1. Annexe 1 : Bilans qualité eau potable de l'ARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bretagne

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0290695 - CONCARNEAU-CORNOUAILLE-AGGLO

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

ARS BRETAGNE - Délégation départementale du Finistère - 5, venelle de Kergos - 29324 Quimper cedex
Téléphone : 02.98.64.50.50 - Courrier : ars-dd29-sante-environnement@ars.sante.fr - Site : www.bretagne.ars.sante.fr

Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 4

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion **7**

Organisation de l'alimentation en eau 7

Données sur les ressources de l'unité de gestion 8

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans 10

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion 20

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution **23**

UDI CONCARNEAU POTEAU VERT - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 24

UDI CONCARNEAU POTEAU VERT - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 28

UDI CONCARNEAU POTEAU VERT - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 29

UDI CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE) - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 30

UDI CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE) - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 34

UDI CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE) - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 35

UDI ELLIANT-KERGAOUEN - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 36

UDI ELLIANT-KERGAOUEN - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 39

UDI ELLIANT-KERGAOUEN - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 40

UDI ELLIANT-BOIS DANIEL - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 41

UDI ELLIANT-BOIS DANIEL - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 45

UDI ELLIANT-BOIS DANIEL - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 46

UDI MELGVEN (KERNIOUARN) - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 47

UDI MELGVEN (KERNIOUARN) - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 51

UDI MELGVEN (KERNIOUARN) - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 52

UDI ROSPORDEN-KERRIOU - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 53

UDI ROSPORDEN-KERRIOU - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 57

UDI ROSPORDEN-KERRIOU - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 58

UDI ROSPORDEN-KERANFLEAC'H - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 59

UDI ROSPORDEN-KERANFLEAC'H - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 63

UDI SAINT-YVI (LA-HAUT) - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 64
UDI SAINT-YVI (LA-HAUT) - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 68
UDI SAINT-YVI (LA-HAUT) - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 69
UDI TOURC'H (BRON) - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 70
UDI TOURC'H (BRON) - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 74
UDI TOURC'H (BRON) - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 75
UDI MOULIN DU PLESSIS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 76
UDI MOULIN DU PLESSIS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 80
UDI MOULIN DU PLESSIS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 81
UDI ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 82
UDI ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 86
UDI ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 87
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion **88**
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion 88
Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion 93
Conclusion générale sur l'unité de gestion 98
Annexes 101
Liste des sigles 102
Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE 103
Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire 106

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.
La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection.
Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux.
Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniaque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en œuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectuées caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels règlementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% Aucune action.
20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
50% Dossier recevable déposé en préfecture.
60% Arrêté préfectoral signé.
80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : CONCARNEAU-CORNOUAILLE-AGGLO

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
BRUNEC (MOROS)	CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	CONCARNEAU		Procédure terminée (captage public)	10/08/2003	25/09/2007	16/11/2007	80 %
KERGAOUEN	PUITS	ELLIANT	03471X0029	Procédure terminée (captage public)	14/10/1995	12/06/2002	07/08/2002	80 %
BOIS DANIEL-PUITS	PUITS	ELLIANT	03472X0022	Procédure terminée (captage public)	25/01/1985	04/04/1985	23/12/1985	80 %
BOIS DANIEL-FORAGE F2	FORAGE	ELLIANT	03472X0029	Procédure terminée (captage public)	29/10/2005	20/04/2006	19/05/2006	80 %
TY AR GANET BAS	PUITS	LEUHAN	03116X0029	Procédure terminée (captage public)	19/01/1999	19/10/2006	21/11/2006	80 %
TY AR GANET HAUT	PUITS	LEUHAN	03116X0028	Procédure terminée (captage public)	19/01/1999	19/10/2006	21/11/2006	80 %
CADOL	DRAINS	MELGVEN	03476X0030	Procédure terminée (captage public)	28/06/2010	19/11/2015	18/12/2015	80 %
KERNIOUARN-PUITS 1,2,3,4	PUITS	MELGVEN	03476X0033	Procédure terminée (captage public)	22/04/1999	15/04/2008	07/05/2008	80 %
KERNIOUARN-PUITS 5	PUITS	MELGVEN	03476X0032	Procédure terminée (captage public)	22/04/1999	15/04/2008	07/05/2008	80 %
KERNIOUARN-PUITS 6	PUITS	MELGVEN	03476X0034	Procédure terminée (captage public)	22/04/1999	15/04/2008	07/05/2008	80 %
KERNIOUARN-FORAGE FE	FORAGE	MELGVEN	03476X0035	Procédure terminée (captage public)	22/04/1999	15/04/2008	07/05/2008	80 %
KERNIOUARN-FORAGE FEX1	FORAGE	MELGVEN	03476X0064	Procédure terminée (captage public)	15/11/2011	15/12/2011	23/01/2011	80 %

Gestionnaire du ou des captages : CONCARNEAU-CORNOUAILLE-AGGLO

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
MOULIN DU PLESSIS (AVEN)	CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	PONT-AVEN		Procédure terminée (captage public)	18/06/2009	15/03/2012	23/04/2012	80 %
KERRIOU (AVEN)	CAPTAGE AU FIL DE L'EAU	ROSPORDEN		Procédure terminée (captage public)	31/05/2010	17/10/2013	18/11/2013	80 %
KERANFLEAC'H	PUITS	ROSPORDEN	03473X0027	Procédure terminée (captage public)	23/04/1999	19/10/2006	21/11/2006	80 %
STANG LINGUENNEC-FORAGE	FORAGE	SAINT-YVI	03475X0037	Procédure terminée (captage public)	20/03/1991	18/08/1994	19/09/1994	80 %
TREVINEC-FOR	FORAGE	SAINT-YVI	03468X0199	Procédure terminée (captage public)	12/10/1992	18/08/1994	19/09/1994	80 %
TREVINEC-CAPT	PUITS	SAINT-YVI	03468X0053	Procédure terminée (captage public)	12/10/1992	18/08/1994	19/09/1994	80 %
RESTAMBERN	DRAINS	SCAER	03473X0028	Procédure terminée (captage public)	20/01/1999	19/10/2006	21/11/2006	80 %
BRON	PUITS	TOURCH	03472X0020	Procédure terminée (captage public)	11/05/1994	26/06/1997	08/07/1997	80 %

Graphiques d'évolution des concentrations en nitrates sur les ressources de l'UGE ayant fait l'objet d'analyses au titre du contrôle sanitaire sur 3 ans

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000182 - CADOL

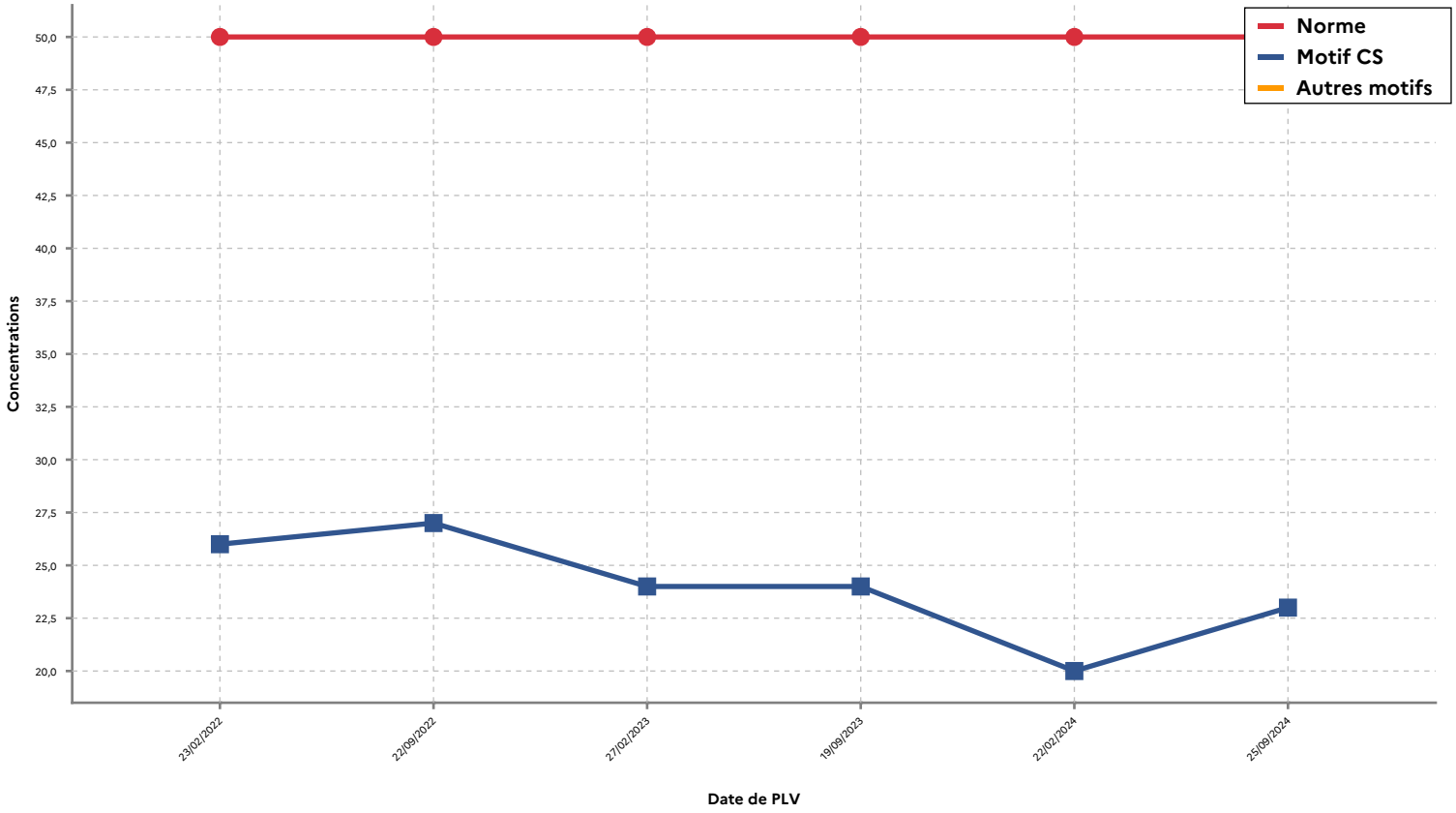

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000184 - BRUNEC (MOROS)

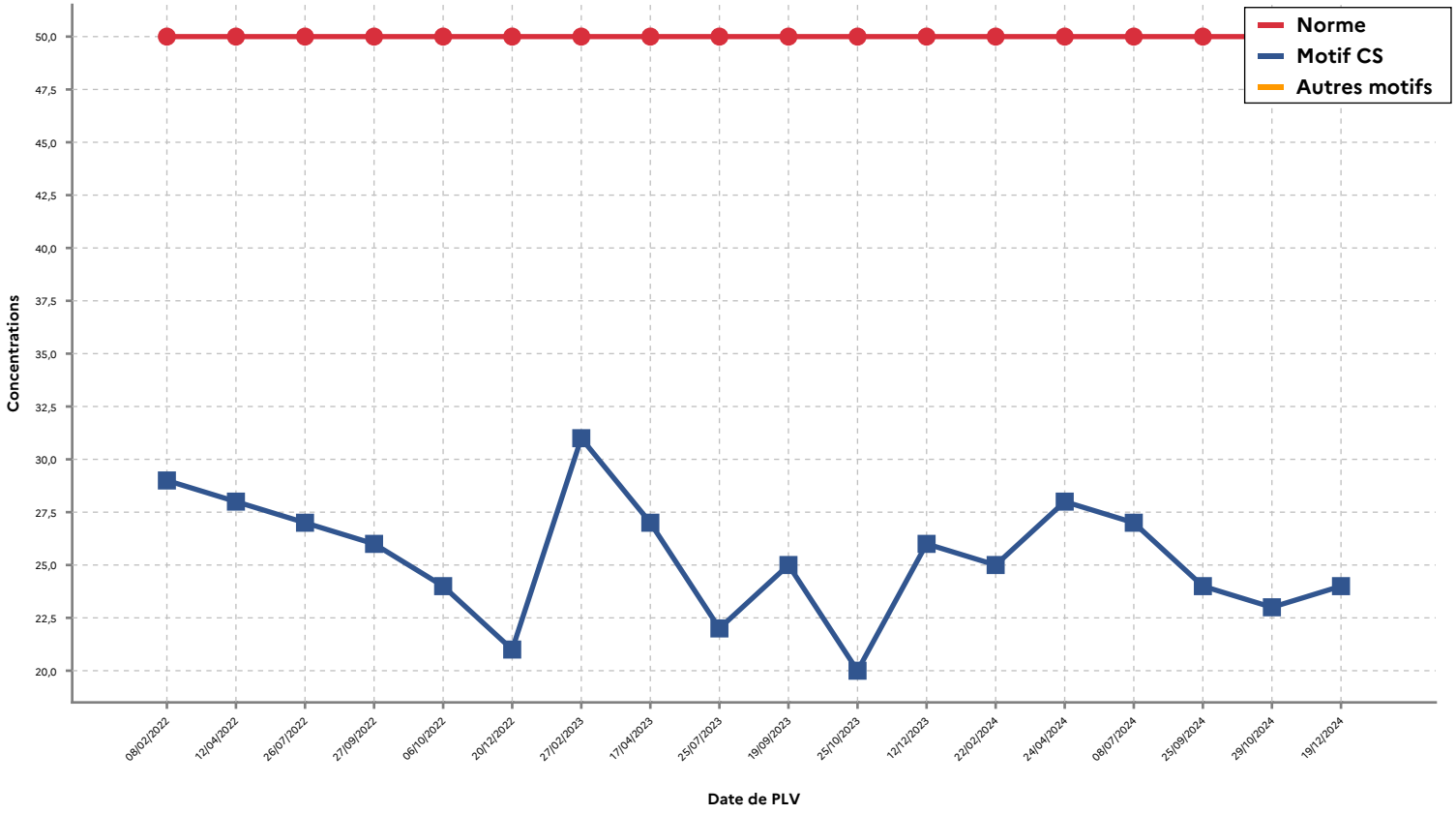

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000192 - KERGAOUEN

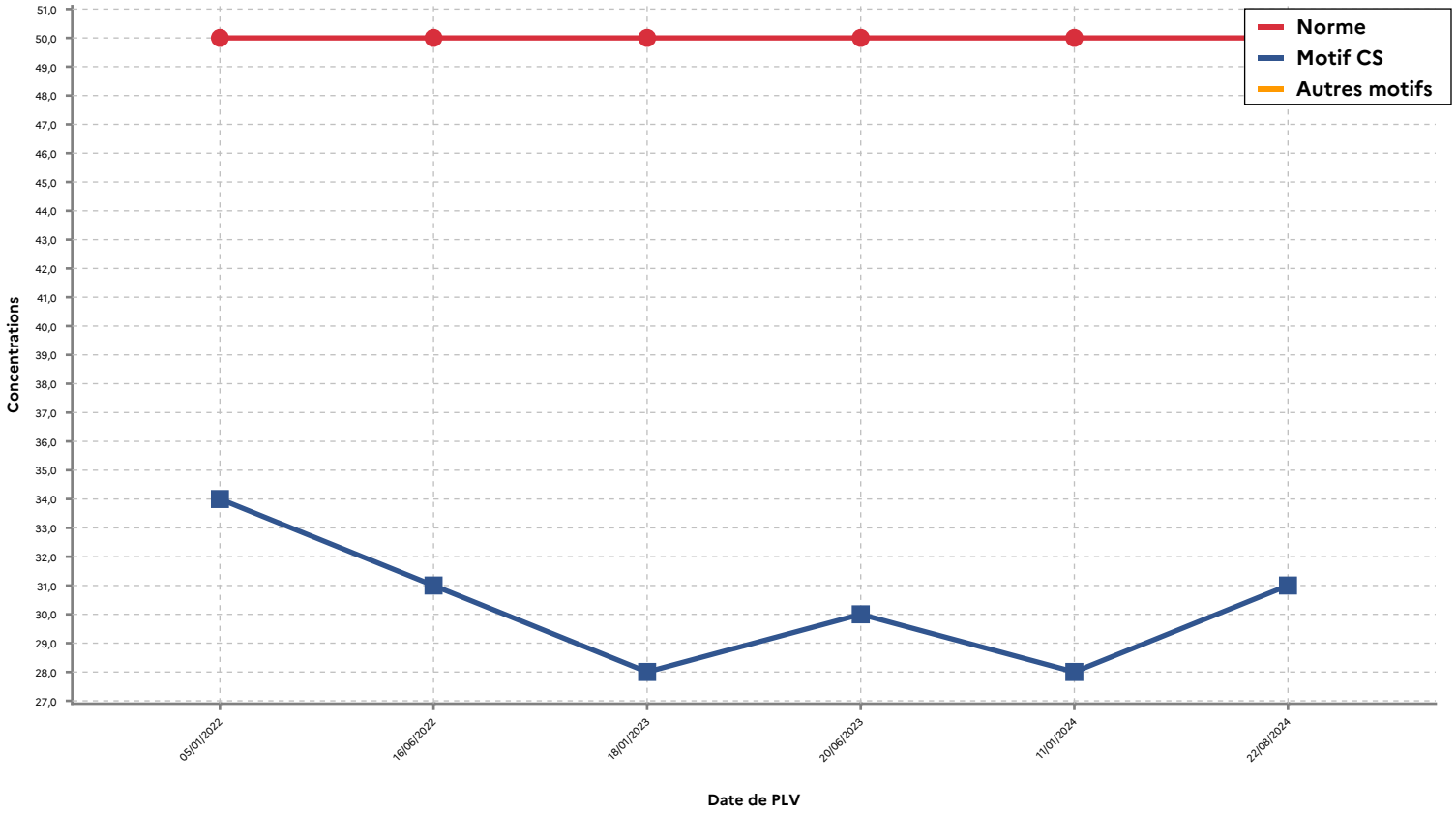

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000193 - BOIS DANIEL-PUITS

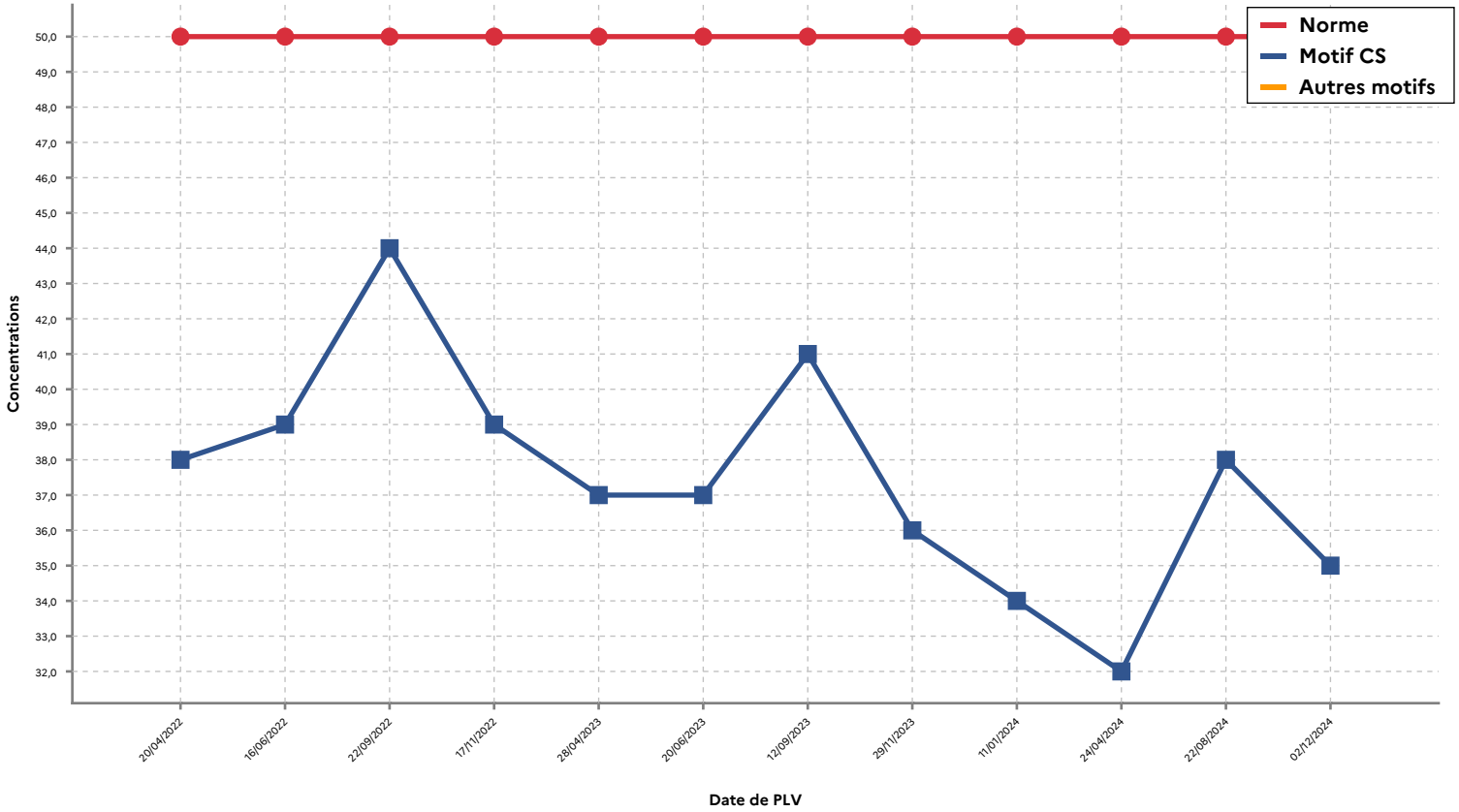

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000234 - KERNIOUARN-PUITS 1,2,3,4

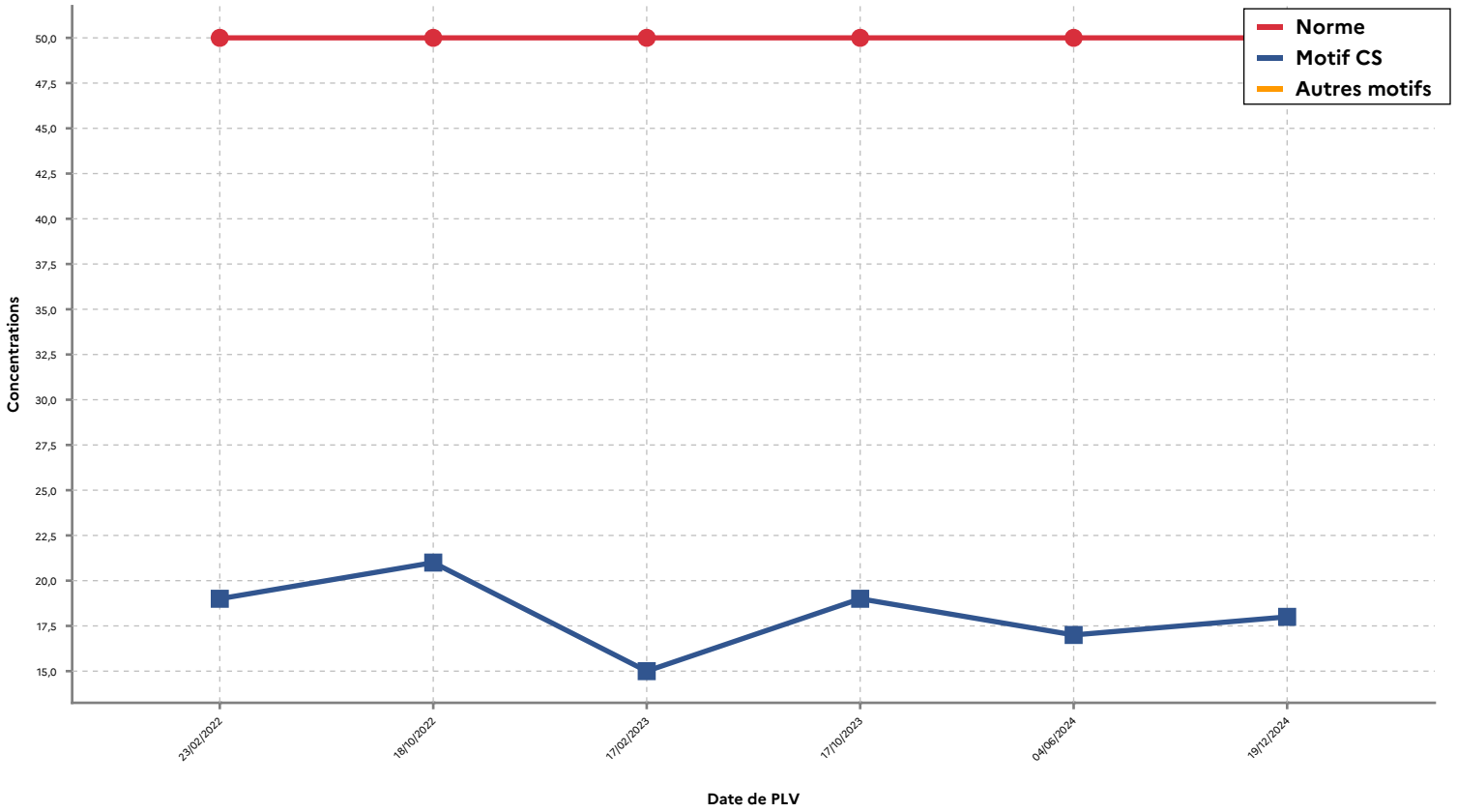

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000235 - KERNIOUARN-PUITS 5

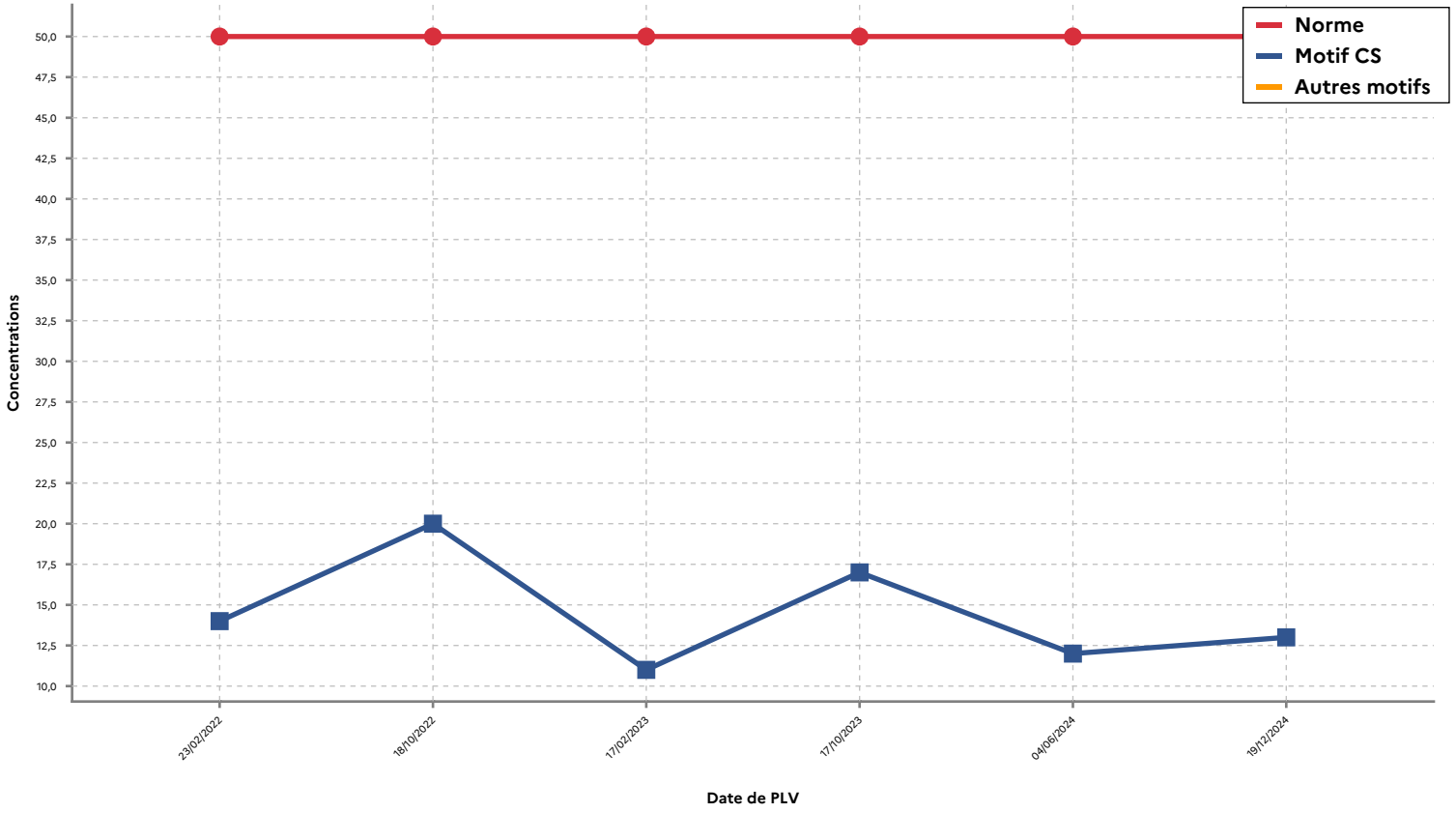

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000277 - MOULIN DU PLESSIS (AVEN)

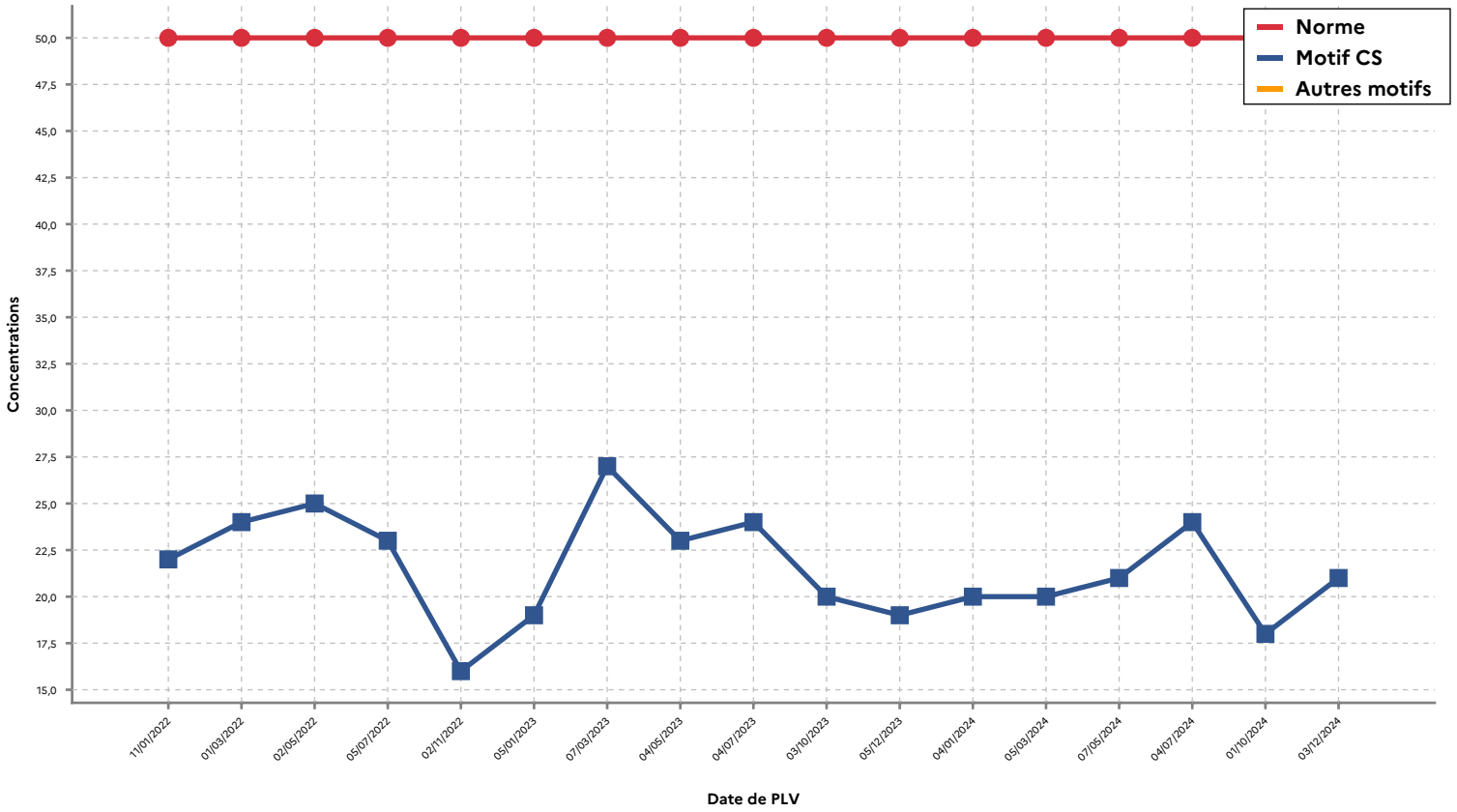

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000297 - KERRIOU (AVEN)

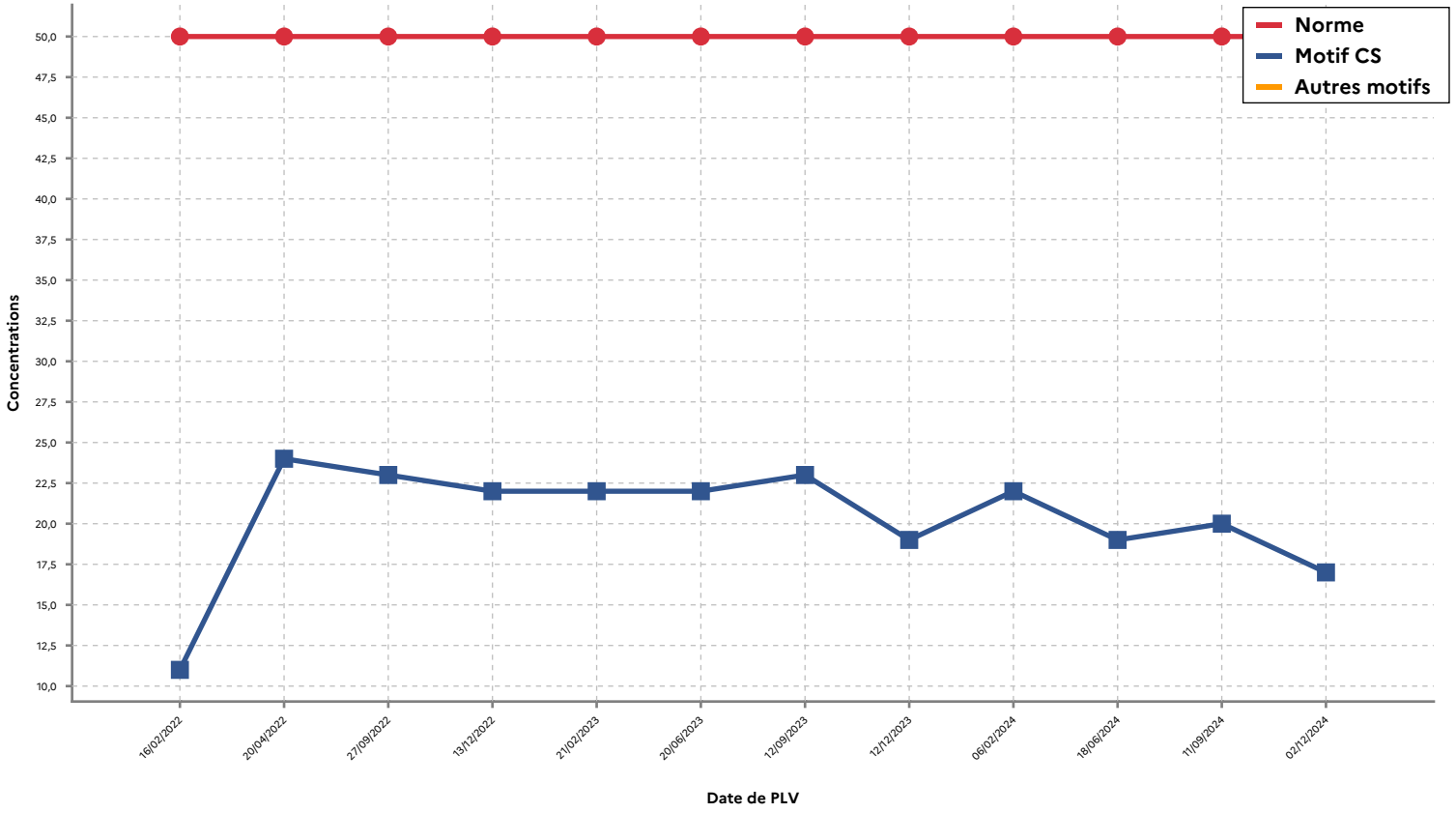

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000299 - KERANFLEAC'H

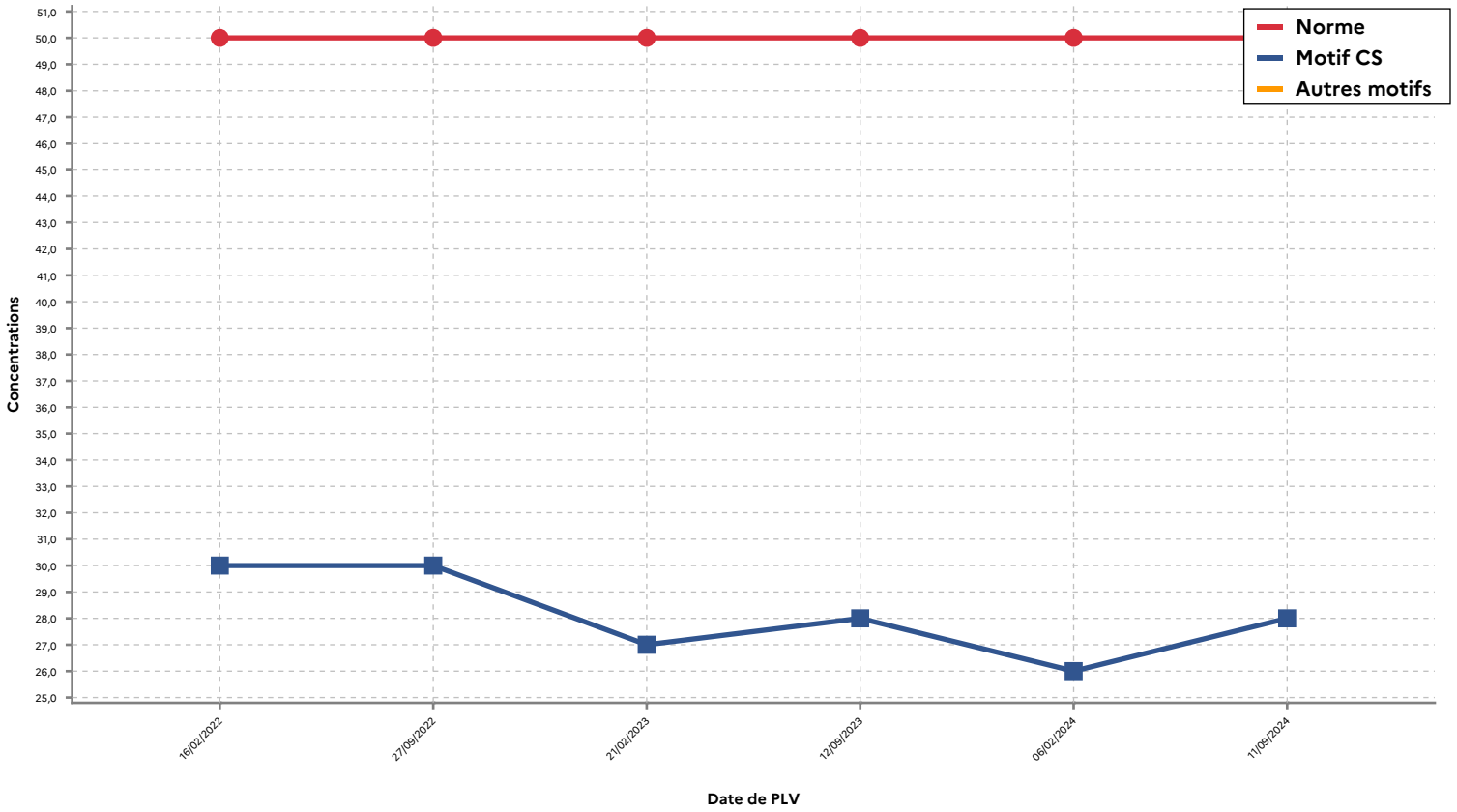

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000300 - RESTAMBERN

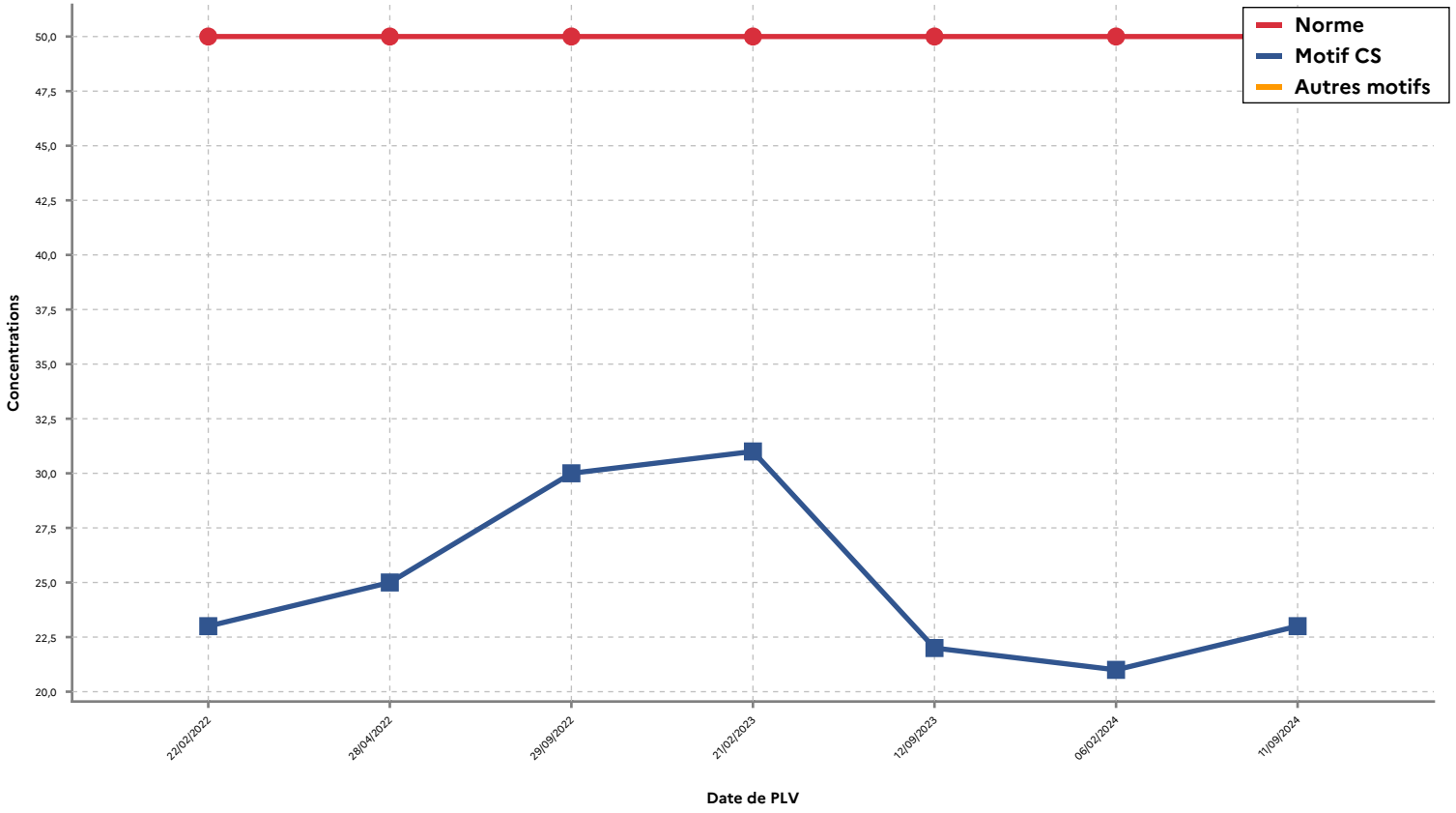

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000301 - TY AR GANET BAS

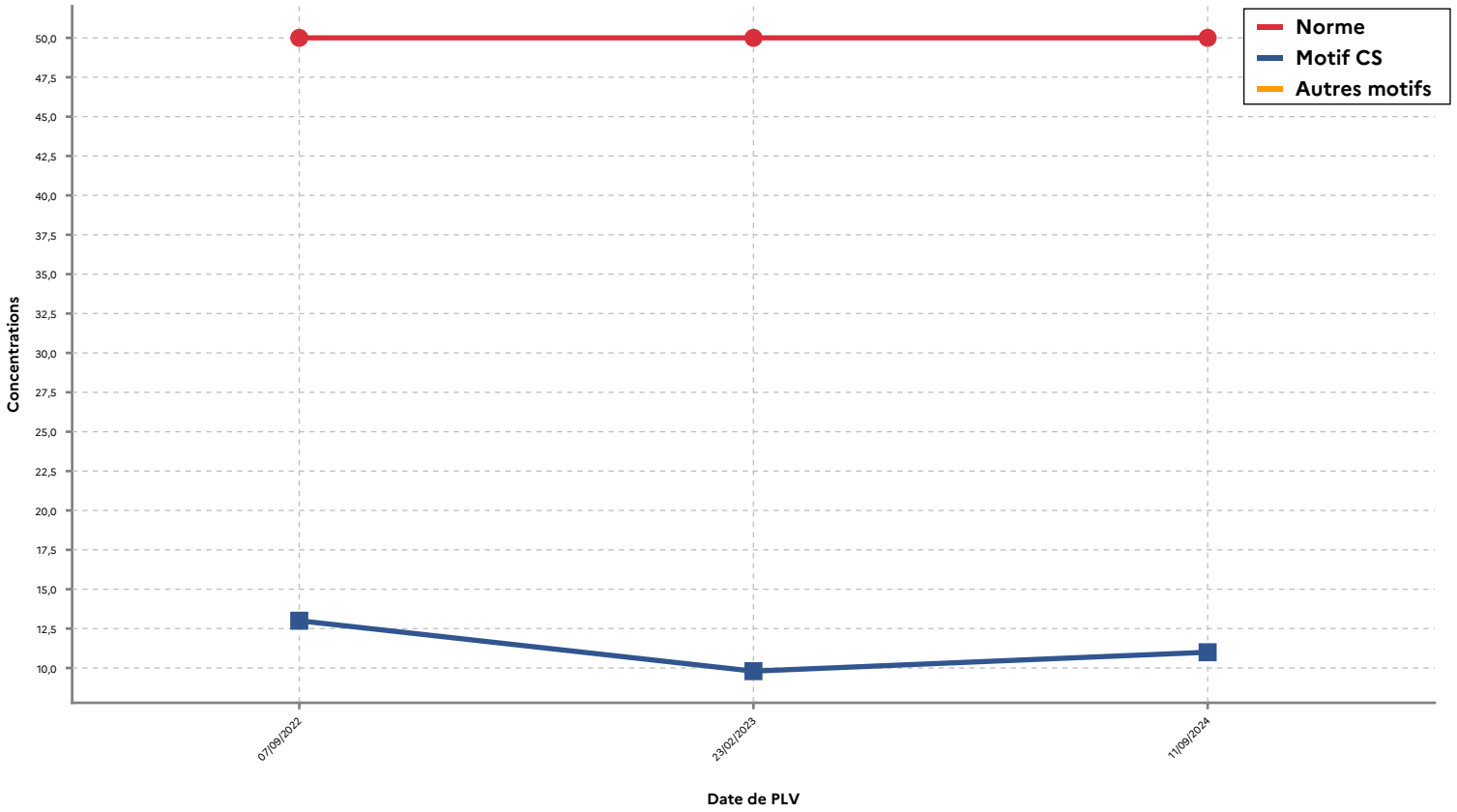

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000322 - STANG LINGUENNEC-FORAGE

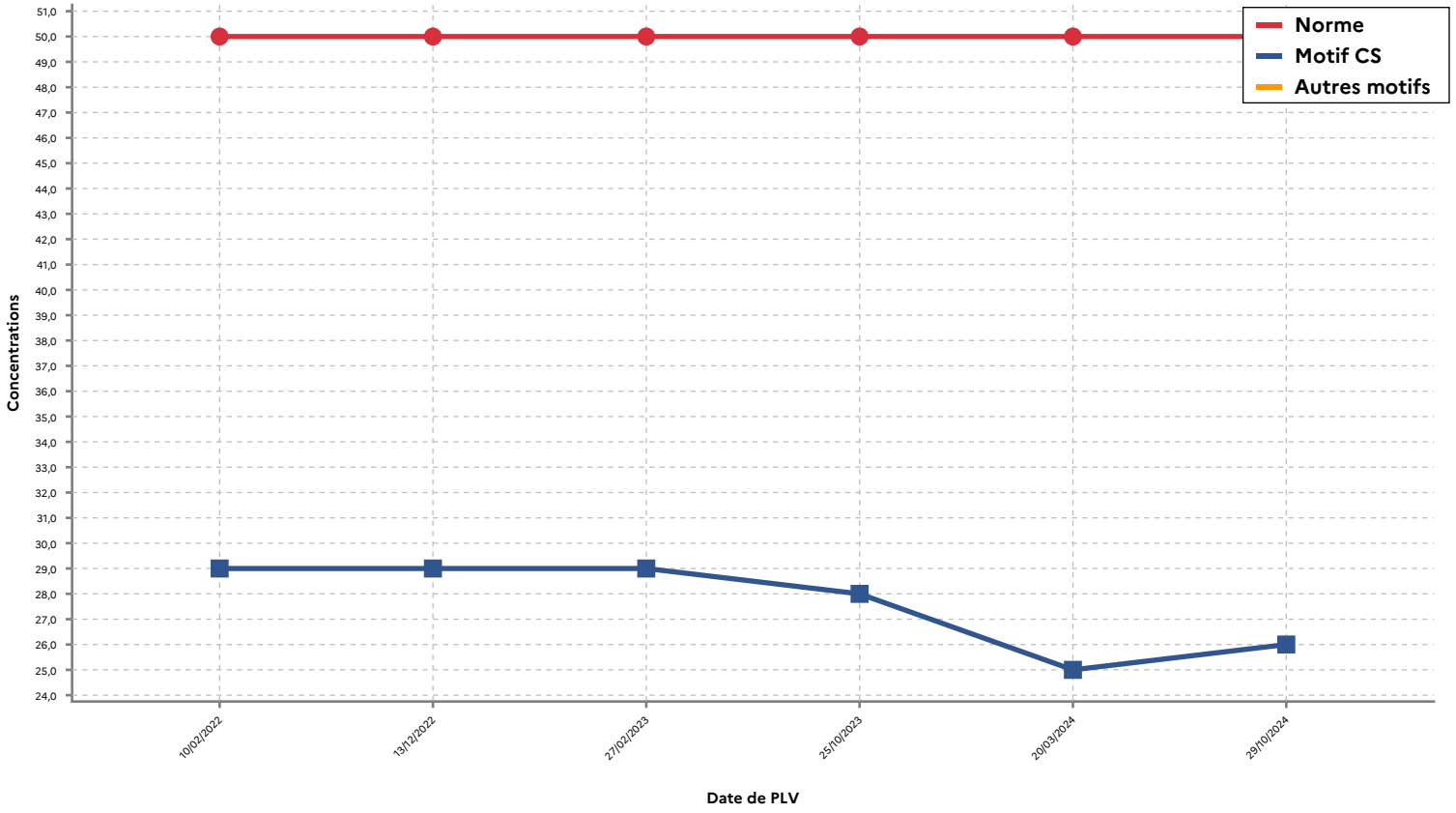

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029000334 - BRON

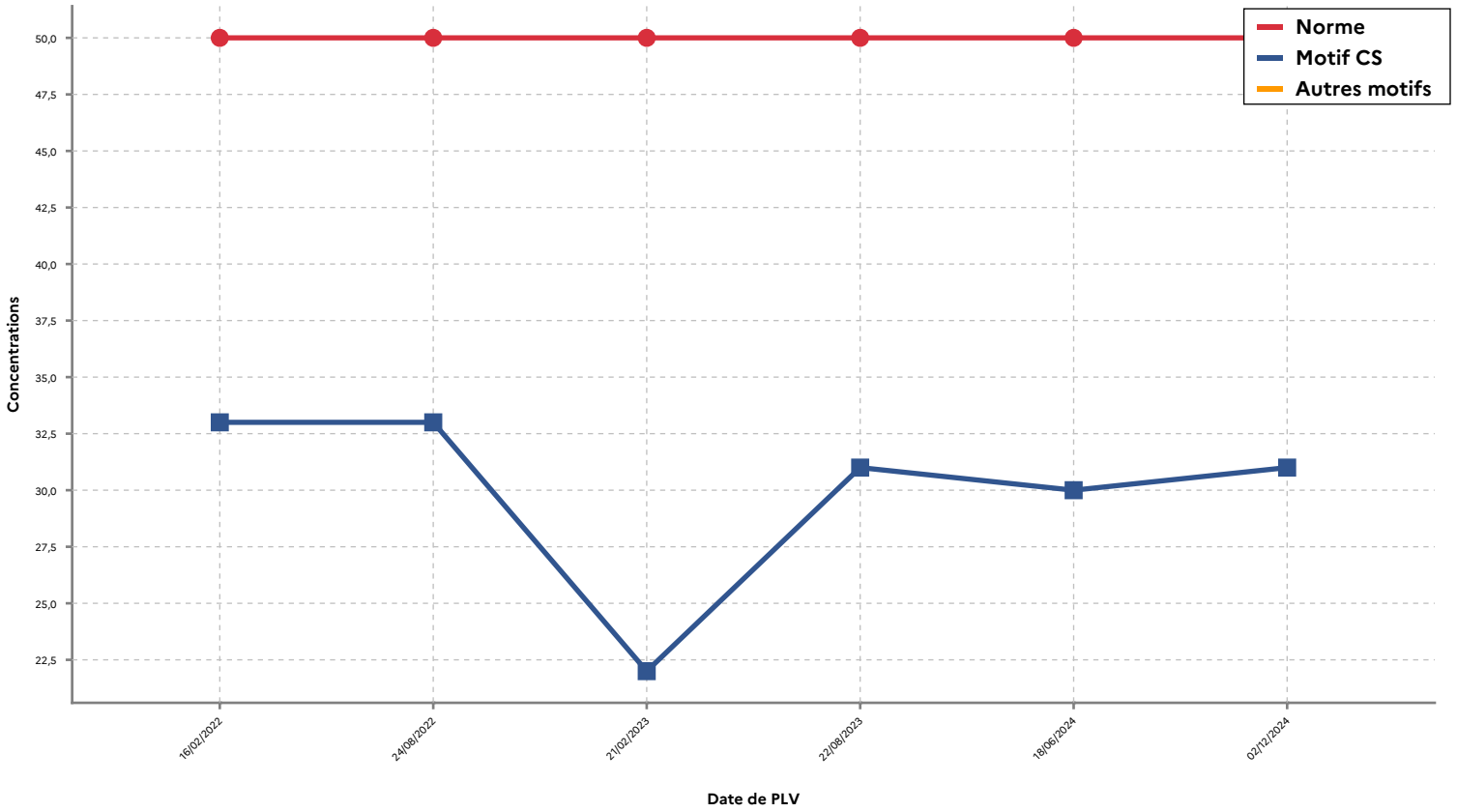

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029001126 - TREVINEC-FOR

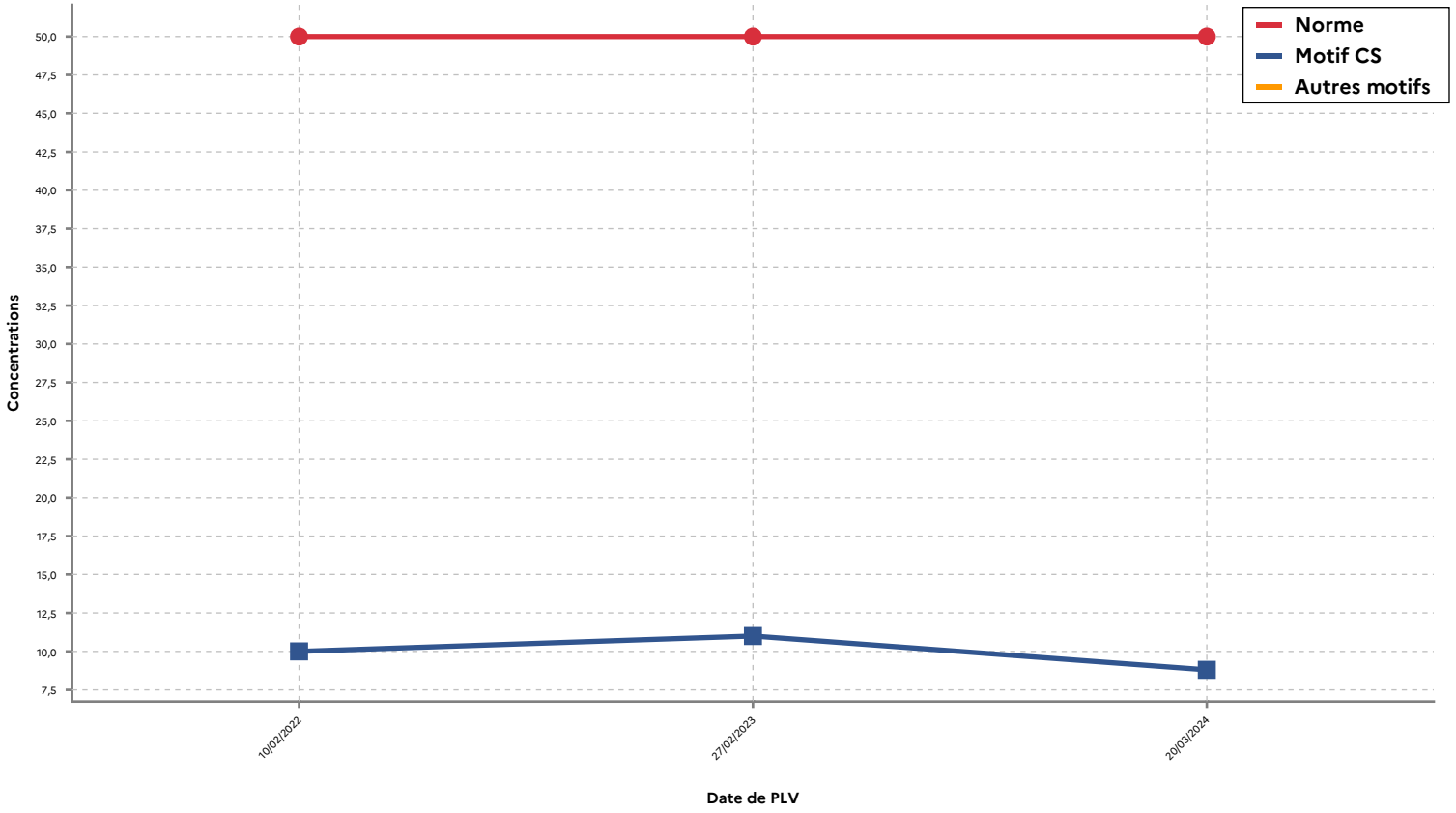

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029001255 - RESTAMBERN-TY AR GANET

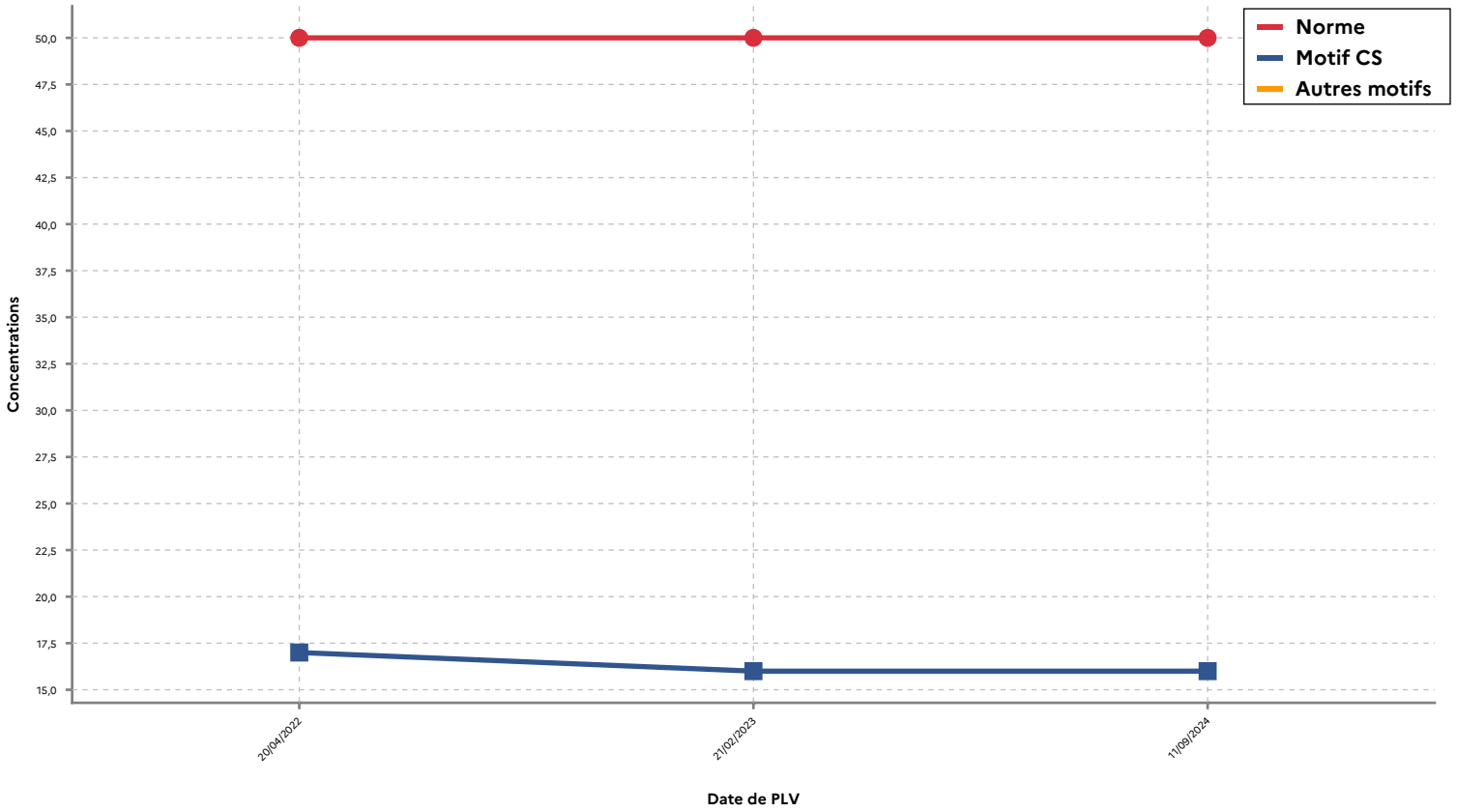

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029001269 - KERNIOUARN

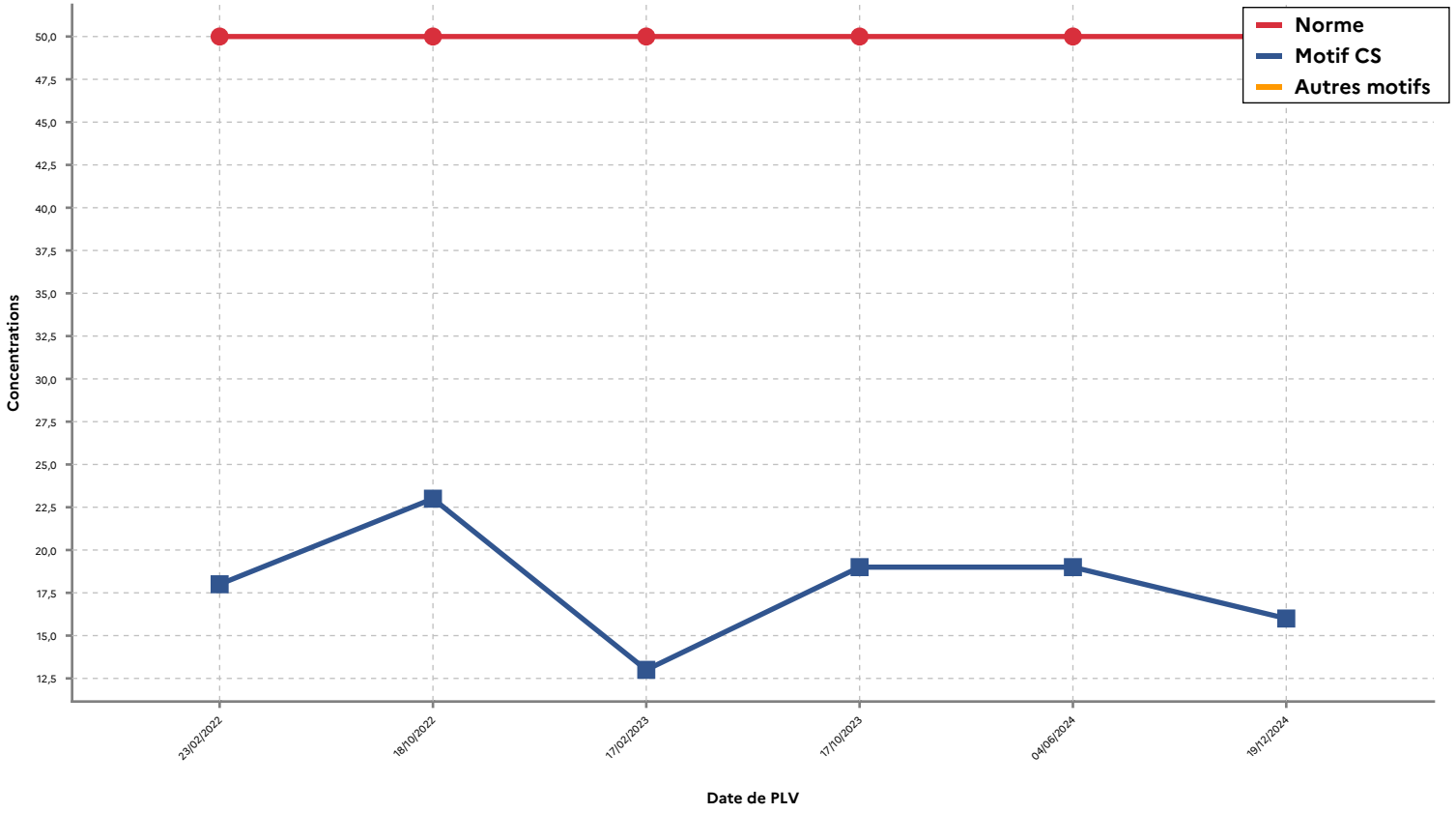

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029001271 - KERNIOUARN-PUITS 6

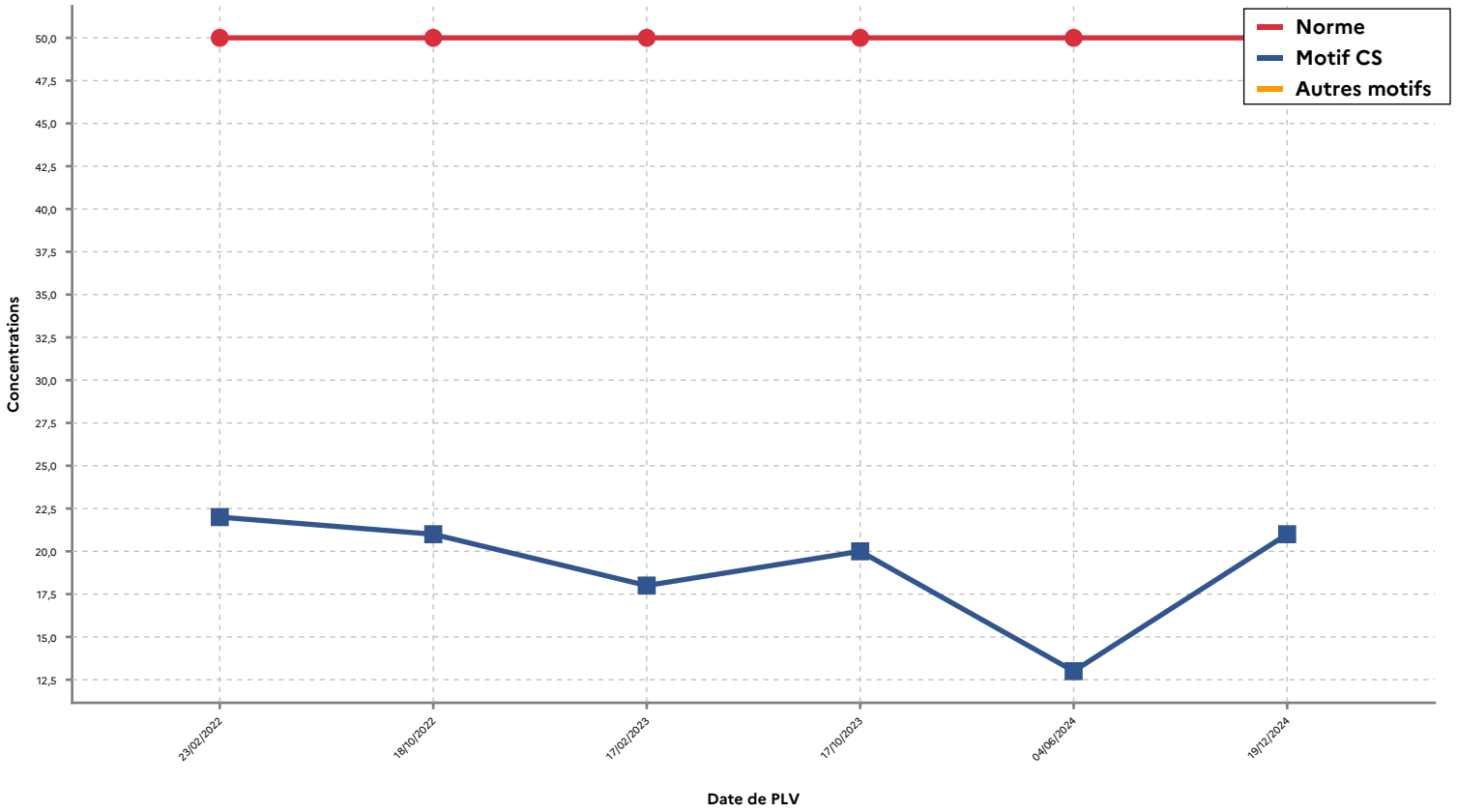

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029001525 - KERNIOUARN-FORAGE FE

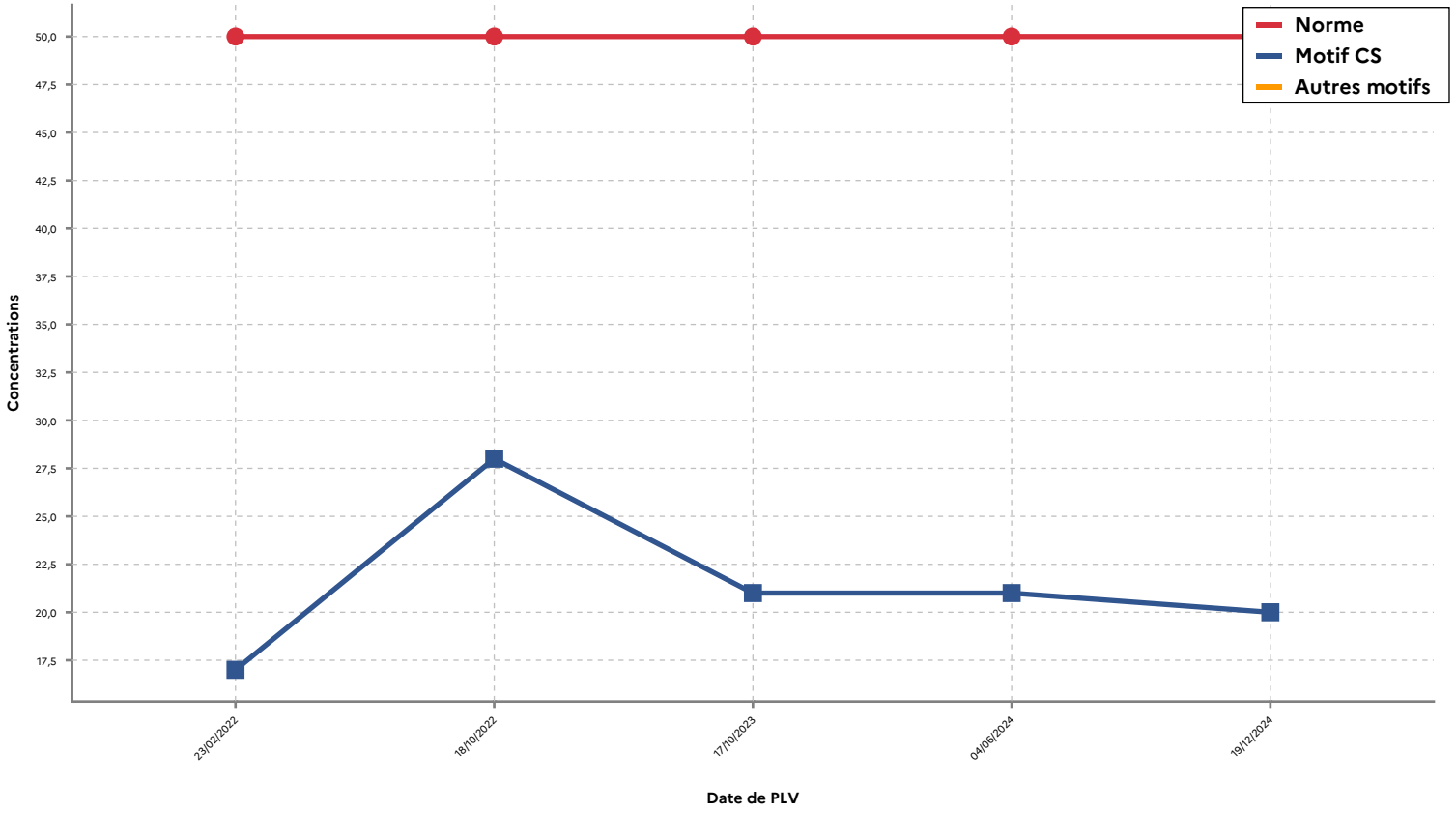

Concentration en nitrates (mg/L) sur 3 ans pour le captage/mélange de captage 029002666 - TREVINEC-CAPT

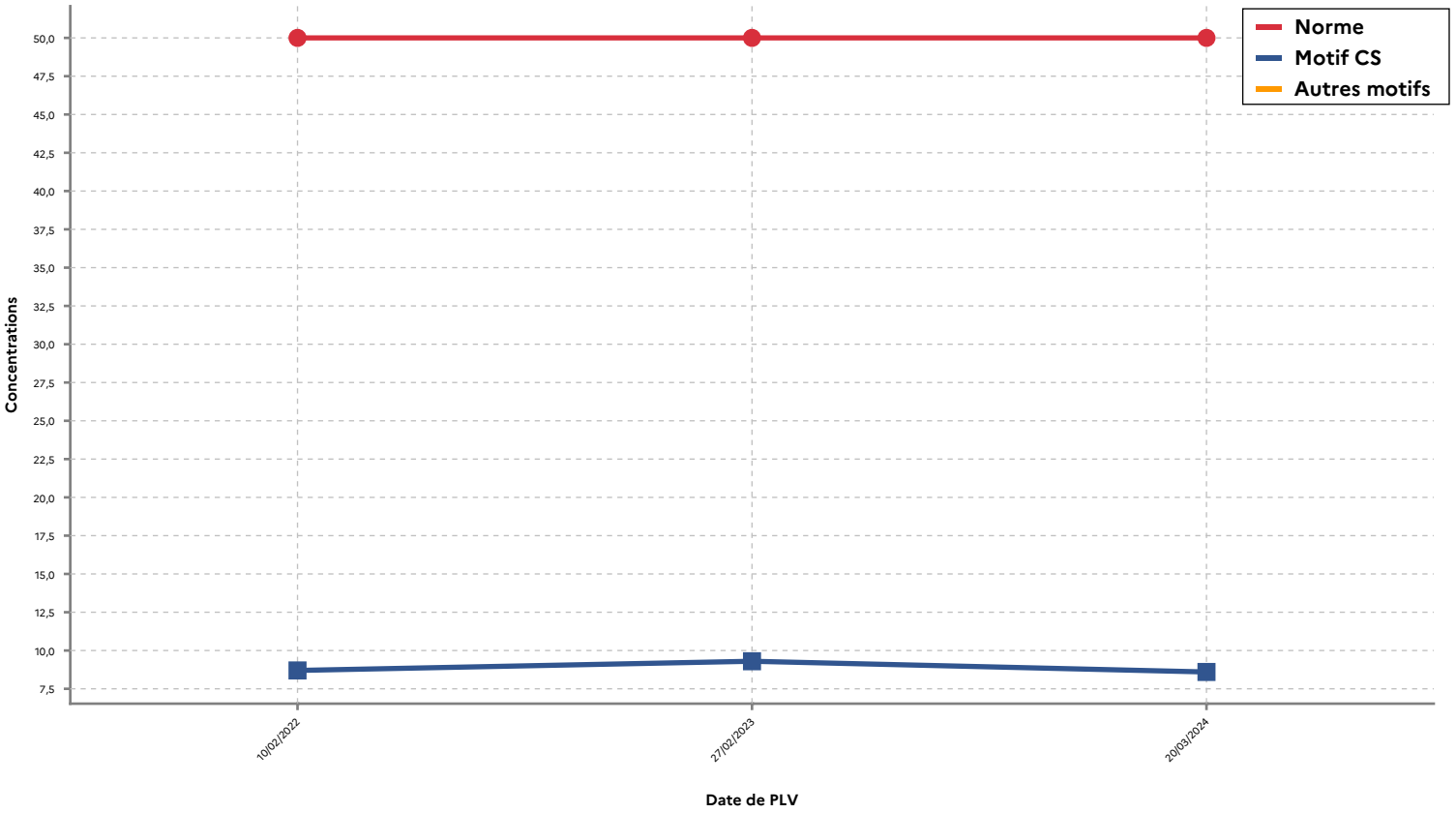

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

029000768 - CONCARNEAU POTEAU VERT

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 534	4 624	4 624	4 534

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29039	CONCARNEAU	quartier poteau vert	22	4 539

029000773 - CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
16 073	16 389	16 389	16 073

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29039	CONCARNEAU	centre et sud	78	16 093

029000779 - ELLIANT-KERGAOUEN

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
417	419	419	417

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29049	ELLIANT	nord commune	12,476	422

029000780 - ELLIANT-BOIS DANIEL

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 860	1 868	1 868	1 860

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29049	ELLIANT	bourg et sud commune	55,645	1 880

029000798 - MELGVEN (KERNIOUARN)

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 264	3 248	3 248	3 264

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29146	MELGVEN	COMMUNE	95,855	3 248

029000817 - ROSPORDEN-KERRIOU

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
4 565	4 574	4 574	4 565

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29241	ROSPORDEN	centre bourg	60	4 548

029000818 - ROSPORDEN-KERANFLEAC'H

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 739	2 744	2 744	2 739

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29241	ROSPORDEN	est commune	36	2 729

029000824 - SAINT-YVI (LA-HAUT)

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
3 339	3 370	3 370	3 339

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29272	SAINT-YVI	commune	100	3 418

029000828 - TOURC'H (BRON)

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
909	918	918	909

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29281	TOURCH	commune	90,229	906

029000879 - MOULIN DU PLESSIS

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
11 440	11 425	11 425	11 440

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29153	NEVEZ	commune	95,896	2 609
029	29217	PONT-AVEN	commune	69,612	1 946
029	29293	TREGUNC	commune	97,769	6 936

029002680 - ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 066	1 066	1 066	1 066

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
029	29049	ELLIANT	-Partie nord-est	31,877	1 077

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

029000768 - CONCARNEAU POTEAU VERT

029000773 - CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)

029000779 - ELLIANT-KERGAOUEN

029000780 - ELLIANT-BOIS DANIEL

029000798 - MELGVEN (KERNIOUARN)

029000817 - ROSPORDEN-KERRIOU

029000818 - ROSPORDEN-KERANFLEAC'H

029000824 - SAINT-YVI (LA-HAUT)

029000828 - TOURC'H (BRON)

029000879 - MOULIN DU PLESSIS

029002680 - ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN

Unité de distribution CONCARNEAU POTEAU VERT (029000768)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CONCARNEAU POTEAU VERT

Code : 029000768

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					15	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					15	0,00		300,00		2
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	15	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	15	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			15	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			15	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	15	11,80	16,97	22,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	15	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						15	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,12	0,19	0,47		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					15	0,00	0,01	0,06		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					15	0,00	0,19	0,44		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					15	0,06	0,24	0,49		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	7,60		7,60		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	11,10		11,10		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	81,70		100,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	15	7,60		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,35		8,35		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					15	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					15	6,50		8,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					15	10,00		13,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	35,70	35,70	35,70		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	18,00	28,33	34,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	15	282,00	319,93	353,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	3,79	3,79	3,79		
POTASSIUM	mg/L					1	2,46	2,46	2,46		
SODIUM	mg/L				200,00	1	16,10	16,10	16,10		
SULFATES	mg/L				250,00	3	12,00	12,67	13,00		

Unité de distribution : CONCARNEAU POTEAU VERT

Code : 029000768

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	15	0,00	4,74	29,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	7,53	15,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	15	0,00	0,00	0,02		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			15	21,00	23,87	26,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			15	0,42	0,48	0,52		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			15	0,00	0,00	0,01		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,57	0,66	0,73		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	15	21,00	44,93	77,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	1,30	2,60		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,02	0,05		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,05	0,05	0,05		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,09	0,09	0,09		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	6,55	7,37	7,89		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	7,05	7,91	8,98		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,00	0,32	0,95		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	2,65	3,04	3,48		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	17,24	18,64	21,08		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CONCARNEAU POTEAU VERT

Code : 029000768

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,02	0,02	0,02		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,13	0,13	0,13		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmethyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fomesafen, foramsulfuron, fosthiazate, fénamidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution CONCARNEAU POTEAU VERT (029000768)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **4**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : POTEAU VERT	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	22/02/2024	4,00			1	2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : CONCARNEAU POTEAU VERT	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	24/04/2024	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	29/03/2024	300,00 n/mL				
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	24/04/2024	300,00 n/mL				

Unité de distribution CONCARNEAU POTEAU VERT (029000768)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	15	15
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	15	15
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**93,33 %**

Observations / recommandations techniques :

EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :
L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.
Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

Unité de distribution CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE) (029000773)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)

Code : 029000773

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					41	0,00		63,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					41	0,00		300,00		1
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	41	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	41	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			41	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			41	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	45	8,50	15,87	22,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						45	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	41	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						45	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						45	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						45	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	36	0,13	0,25	0,55		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					45	0,00	0,02	0,07		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					45	0,23	0,55	0,85		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					45	0,26	0,60	0,90		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					5	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	0		4		2
ESSAI MARBRE TAC	°f					2	6,90		7,03		
ESSAI MARBRE TH	°f					2	11,50		11,80		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					5	61,00		79,30		
PH	unité pH			6,50	9,00	45	7,50		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,30		8,36		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					41	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					41	5,00		6,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					41	10,00		13,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	34,70	36,00	37,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	35,00	41,60	52,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	41	318,00	337,46	368,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	4,39	4,81	5,22		
POTASSIUM	mg/L					2	2,83	2,84	2,84		
SODIUM	mg/L				200,00	2	17,10	17,25	17,40		
SULFATES	mg/L				250,00	5	12,00	13,20	14,00		

Unité de distribution : CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)

Code : 029000773

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	41	0,00	4,41	22,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	6,00	11,06	21,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	41	0,00	0,00	0,01		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			41	21,00	25,54	29,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			41	0,42	0,51	0,58		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			41	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	8	0,00	0,81	1,50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	41	14,00	63,29	248,00		2
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,03	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,08	0,08	0,08		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			5	6,73	8,55	10,23		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	10,11	13,65	20,22		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			5	0,95	2,23	5,56		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	3,69	6,78	12,96		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			5	22,92	31,21	48,97		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)

Code : 029000773

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,01	0,03		
PESTICIDES DIVERS											
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,01		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,01	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,05	0,05	0,05		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,17	0,19	0,23		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ANATOXINES A TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
SOMME DES MICROCYSTINES ANALYSÉES (CALCUL)	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine dését hyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, ausn, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprol e, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clop yralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmet hyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, di moxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epo xyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, flu dioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fomesafen, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fé namidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydrazide maleïque, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imi daclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolach lore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metaz achlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, piclorame, pinoxaden, pipero nil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyr aclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spiro xamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifen sulfuron méthyl, thiophanate méthyl, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron , tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2 ,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE) (029000773)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **5**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : BRUNEC	ALUMINIUM TOTAL G/L	29/10/2024	248,00 microgramme/L				200,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	22/02/2024	0,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	08/07/2024	4,00			1	2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)	ALUMINIUM TOTAL G/L	23/01/2024	205,00 microgramme/L				200,00
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	10/06/2024	300,00 n/mL				

Unité de distribution CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE) (029000773)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	41	45
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	41	45
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	4
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**91,11 %**

Observations / recommandations techniques :

EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :
L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.
Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

Unité de distribution ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ELLIANT-KERGAOUEN

Code : 029000779

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					6	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					6	0,00		0,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	6	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	6	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	6	7,70	11,52	15,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	4	0,00	0,12	0,36		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					6	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					6	0,23	0,42	0,69		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					6	0,25	0,43	0,70		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	7,90		7,90		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	11,30		11,30		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	68,30		89,10		
PH	unité pH			6,50	9,00	6	7,30		7,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,62		8,62		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					6	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					6	5,60		7,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					6	8,50		11,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	31,70	31,70	31,70		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	18,00	20,00	22,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	6	247,00	262,67	276,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,44	2,44	2,44		
POTASSIUM	mg/L					1	0,70	0,70	0,70		
SODIUM	mg/L				200,00	1	11,00	11,00	11,00		
SULFATES	mg/L				250,00	2	6,40	6,65	6,90		

Unité de distribution : ELLIANT-KERGAOUEN

Code : 029000779

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	6	0,00	0,33	2,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	8,80	9,10	9,40		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	6	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	28,00	29,50	31,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			6	0,56	0,59	0,62		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			6	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,00	0,00	0,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	6	8,30	18,35	37,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,05	0,05	0,05		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,27	0,27	0,27		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,29	0,29	0,29		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	1,46	1,46	1,46		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,41	1,41	1,41		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,45	0,45	0,45		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	3,32	3,32	3,32		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		

PESTICIDES TRICETONES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES CARBAMATES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ORGANOCHLORES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

Unité de distribution : ELLIANT-KERGAOUEN

Code : 029000779

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,10	0,10	0,10		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,22	0,22	0,22		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,10	0,10	0,10		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmethyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fomesafen, foramsulfuron, fosthiazate, fénamidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **1**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : KERGAOUEN	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	11/01/2024	4,00			1	2

Unité de distribution ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	6
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	6
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**83,33 %**

Observations / recommandations techniques :

EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :
L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.
Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

Unité de distribution ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ELLIANT-BOIS DANIEL

Code : 029000780

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					9	0,00		11,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					9	0,00		11,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	9	9,30	13,87	20,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	9	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	7	0,11	0,17	0,28		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					9	0,00	0,02	0,06		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					9	0,00	0,19	0,83		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					9	0,06	0,24	0,87		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,72		1,68		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	5,50		5,50		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	9,50		9,50		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	61,00		65,90		
PH	unité pH			6,50	9,00	9	7,30		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,56		8,56		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					9	0,00		0,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					9	3,00		5,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					9	6,60		9,10		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	29,00	29,00	29,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	21,00	21,00	21,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	9	227,00	260,89	279,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	4,37	4,37	4,37		
POTASSIUM	mg/L					1	4,58	4,58	4,58		
SODIUM	mg/L				200,00	1	12,20	12,20	12,20		
SULFATES	mg/L				250,00	2	13,00	13,00	13,00		

Unité de distribution : ELLIANT-BOIS DANIEL

Code : 029000780

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	9	0,00	6,09	12,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,95	1,90		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,01		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			9	31,00	34,67	39,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			9	0,62	0,69	0,78		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	3	0,79	0,84	0,92		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	9	29,00	103,00	161,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,23	0,23	0,23		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,15	0,15	0,15		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,13	0,13	0,13		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					1	0,17	0,17	0,17		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,05	0,05	0,05		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	3,12	5,03	6,94		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	6,90	8,73	10,56		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	2,35	2,60	2,84		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	5,19	5,73	6,26		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	18,05	22,08	26,11		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ELLIANT-BOIS DANIEL

Code : 029000780

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
PESTICIDES DIVERS											
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,18	0,18	0,18		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,31	0,31	0,31		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,05	0,05	0,05		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déséthyl, atrazine-2-hydroxy, atrazine -déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl , carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorpro phame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cy prodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmethyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 t otal, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropi din, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fo mesafen, foramsulfuron, fosthiazate, fénamidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachl ore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-mét hyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metco nazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, méto bromuron, métolachlore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, picloram e, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazo le, pymétrozine, pyraclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, sim azine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méth yl, thiophanate méthyl, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazol e, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **1**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : BOIS DANIEL	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	24/04/2024	4,00			1	2

Unité de distribution ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**88,89 %**

Observations / recommandations techniques :

EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :
L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.
Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

Unité de distribution MELGVEN (KERNIOUARN) (029000798)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : MELGVEN (KERNIOUARN)

Code : 029000798

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		17,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	10,20	14,63	20,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	13	0,00	0,38	5,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,15	0,21	0,33		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,01	0,06		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,24	0,50		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,08	0,29	0,56		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	11,50		11,50		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	14,10		14,10		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	111,00		128,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	13	7,80		8,10		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,05		8,05		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					13	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					13	8,80		11,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					13	11,00		14,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	43,20	43,20	43,20		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	17,00	17,33	18,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	275,00	301,46	344,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,51	5,51	5,51		
POTASSIUM	mg/L					1	1,81	1,81	1,81		
SODIUM	mg/L				200,00	1	12,50	12,50	12,50		
SULFATES	mg/L				250,00	3	11,00	11,33	12,00		

Unité de distribution : MELGVEN (KERNIOUARN)

Code : 029000798

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	13	0,00	4,54	45,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,47	1,40		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			13	11,00	15,77	20,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			13	0,22	0,32	0,40		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			13	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	4	0,79	1,02	1,60		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	13	30,00	53,77	130,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,18	0,18	0,18		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,21	0,21	0,21		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,26	0,26	0,26		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	250,00	250,00	250,00		1
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,66	4,01	6,36		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	2,18	6,01	9,84		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,80	1,59		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,15	3,17	5,18		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	4,99	13,98	22,97		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : MELGVEN (KERNIOUARN)

Code : 029000798

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,10	0,10	0,10		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, ausn, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmethyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fomesafen, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydrazide maleïque, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, picloname, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, total des pesticides analysés, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution MELGVEN (KERNIOUARN) (029000798)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **3**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : KERNIOUARN	ACTIVITÉ RADON 222	19/12/2024	250,00 Bq/L				100,00
	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	22/02/2024	300,00 n/mL				
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	04/06/2024	4,00			1	2

Unité de distribution MELGVEN (KERNIOUARN) (029000798)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**84,62 %**

Observations / recommandations techniques :

EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :
L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.
Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

Unité de distribution ROSPORDEN-KERRIOU (029000817)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ROSPORDEN-KERRIOU

Code : 029000817

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					16	0,00		130,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					16	0,00		100,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	16	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	15	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			16	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	16	10,60	15,26	20,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	16	0,00	0,81	8,00		
COULEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						16	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	11	0,15	0,32	0,69		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					16	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					16	0,00	0,28	0,68		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					16	0,00	0,30	0,73		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					5	0,00		2,88		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
ESSAI MARBRE TAC	°f					2	5,70		6,30		
ESSAI MARBRE TH	°f					2	8,80		9,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					5	65,90		75,60		
PH	unité pH			6,50	9,00	16	7,70		8,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,43		8,48		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					16	0,00		0,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					16	4,90		6,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					16	7,10		9,30		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	30,30	30,80	31,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	14,00	16,20	18,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	16	204,00	237,75	254,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	2,60	2,75	2,90		
POTASSIUM	mg/L					2	1,88	2,04	2,19		
SODIUM	mg/L				200,00	2	10,30	10,45	10,60		
SULFATES	mg/L				250,00	5	13,00	14,80	17,00		

Unité de distribution : ROSPORDEN-KERRIOU

Code : 029000817

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	16	4,30	36,03	249,00		1
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	8,60	11,28	13,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	16	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			16	15,00	17,25	21,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			16	0,30	0,35	0,42		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			16	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	6	0,00	0,58	1,10		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	16	29,00	41,88	68,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,04	0,04	0,04		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,02	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,05	0,06	0,06		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	1,00	2,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	4,76	6,63	8,47		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	8,32	9,95	12,23		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	0,99	1,65	2,54		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	3,90	5,10	7,21		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	18,71	23,33	28,64		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : ROSPORDEN-KERRIOU

Code : 029000817

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					3	0,03	0,04	0,04		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,03	0,04	0,05		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,14	0,16	0,18		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, ausn, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmethyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fomesafen, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydrazide maleïque, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, total des pesticides analysés, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution ROSPORDEN-KERRIOU (029000817)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **1**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : ROSPORDEN-KERRIOU	FER TOTAL	11/01/2024	249,00 microgramme/L				200,00

Unité de distribution ROSPORDEN-KERRIOU (029000817)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	16	16
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	16	16
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**93,75 %**

Observations / recommandations techniques :

EAU AGRESSIVE :
L'eau distribuée présente régulièrement un caractère agressif vis-à-vis des métaux (pH ou conductivité faible, indice calcocarbonique supérieur à 2). Elle peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.
Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être amélioré afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice = 1 ou 2).

Unité de distribution ROSPORDEN-KERANFLEAC'H (029000818)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ROSPORDEN-KERANFLEAC'H

Code : 029000818

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		45,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		70,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	5,00	14,29	22,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	12	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,11	0,23	0,95		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,26	0,46		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,29	0,49		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,00		0,60		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	7,30		7,30		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	10,50		10,50		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	78,10		89,10		
PH	unité pH			6,50	9,00	12	8,00		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,32		8,32		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	5,80		8,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	8,40		11,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	33,20	33,20	33,20		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	17,00	17,50	18,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	239,00	266,00	297,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,18	5,18	5,18		
POTASSIUM	mg/L					1	2,33	2,33	2,33		
SODIUM	mg/L				200,00	1	11,00	11,00	11,00		
SULFATES	mg/L				250,00	2	11,00	11,50	12,00		

Unité de distribution : ROSPORDEN-KERANFLEAC'H

Code : 029000818

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	12	0,00	0,58	2,90		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	18,00	25,83	28,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,36	0,52	0,56		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	3	0,40	0,41	0,43		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	12	30,00	42,25	50,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,80	1,80	1,80		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,15	0,15	0,15		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	99,00	99,00	99,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	5,93	6,37	6,80		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	4,54	5,62	6,70		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,50	2,15	2,79		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	11,97	14,13	16,29		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : ROSPORDEN-KERANFLEAC'H

Code : 029000818

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,14	0,14	0,14		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,13	0,13	0,13		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,57	0,57	0,57		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, ausn, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmethyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fomesafen, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydrazide maleïque, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, total des pesticides analysés, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution ROSPORDEN-KERANFLEAC'H (029000818)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	12	12
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**100,00 %**

Observations / recommandations techniques :

Unité de distribution SAINT-YVI (LA-HAUT) (029000824)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : SAINT-YVI (LA-HAUT)

Code : 029000824

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					13	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					13	0,00		16,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	13	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			13	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	13	9,20	14,64	20,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	13	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						13	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,08	0,16		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					13	0,00	0,02	0,08		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					13	0,09	0,41	0,67		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					13	0,12	0,45	0,71		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	3		3		1
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	12,00		12,00		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	14,60		14,60		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	139,00		146,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	13	7,30		7,90		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,94		7,94		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					13	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					13	10,80		12,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					13	13,00		14,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	52,30	52,30	52,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	22,00	22,33	23,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	13	329,00	337,77	349,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,68	2,68	2,68		
POTASSIUM	mg/L					1	1,63	1,63	1,63		
SODIUM	mg/L				200,00	1	14,70	14,70	14,70		
SULFATES	mg/L				250,00	3	8,80	8,97	9,20		

Unité de distribution : SAINT-YVI (LA-HAUT)

Code : 029000824

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	13	0,00	4,28	48,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	2,10	5,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	13	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			13	13,00	14,23	15,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			13	0,26	0,28	0,30		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			13	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	4	0,00	0,50	0,69		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	13	11,00	17,38	23,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,04	0,04	0,04		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,17	0,17	0,17		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					1	0,10	0,10	0,10		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	224,00	224,00	224,00		1
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,02	0,02	0,02		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	3,67	4,05	4,43		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	4,71	5,83	6,94		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	1,37	1,39	1,40		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,92	2,68	3,44		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	11,70	13,94	16,18		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : SAINT-YVI (LA-HAUT)

Code : 029000824

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,01	0,03		
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					3	0,02	0,03	0,05		
ESA ALACHLORE	microgramme/L					3	0,03	0,04	0,06		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,12	0,13	0,15		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,51	0,60	0,69		
OXA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,03	0,03	0,04		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											

Unité de distribution : SAINT-YVI (LA-HAUT)

Code : 029000824

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ANATOXINES A TOTALES	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES TOTALES	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR TOTALE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR TOTALE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR TOTALE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES TOTALES	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DES MICROCYSTINES ANALYSÉES (CALCUL)	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, ausn, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmethyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fomesafen, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydrazide maleïque, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, total des pesticides analysés, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution SAINT-YVI (LA-HAUT) (029000824)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **2**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : LA-HAUT	ACTIVITÉ RADON 222	29/10/2024	224,00 Bq/L				100,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	29/10/2024	3,00			1	2

Unité de distribution SAINT-YVI (LA-HAUT) (029000824)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	13	13
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**92,31 %**

Observations / recommandations techniques :

EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :
L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.
Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

RADON :
La présence de radon est constatée : son activité radiologique est supérieure à la référence de qualité fixée à 100 Bq/L.
Dès que l'activité du radon dissous dans l'eau dépasse le niveau de référence de 100 Bq/L, le responsable de la distribution doit examiner les moyens disponibles pour réduire la concentration en radon dissous dans l'eau.

Unité de distribution TOURC'H (BRON) (029000828)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : TOURC'H (BRON)

Code : 029000828

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					9	0,00		4,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					9	0,00		1,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	9	11,60	14,34	17,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	9	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	7	0,00	0,10	0,13		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					9	0,00	0,01	0,06		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					9	0,36	0,50	0,67		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					9	0,36	0,53	0,70		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	13,90		13,90		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	17,20		17,20		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	116,00		145,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	9	6,70		7,70		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,92		7,92		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					9	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					9	5,50		12,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					9	8,30		15,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	50,30	50,30	50,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	16,00	16,00	16,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	9	247,00	320,44	366,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,54	6,54	6,54		
POTASSIUM	mg/L					1	3,51	3,51	3,51		
SODIUM	mg/L				200,00	1	10,80	10,80	10,80		
SULFATES	mg/L				250,00	2	10,00	10,50	11,00		

Unité de distribution : TOURC'H (BRON)

Code : 029000828

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	9	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			9	27,00	29,44	31,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			9	0,54	0,59	0,62		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	3	0,00	0,12	0,37		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	9	0,00	5,44	10,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,24	0,24	0,24		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,10	0,10	0,10		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	1,51	2,05	2,58		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	2,65	3,23	3,81		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	1,48	1,81	2,13		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	5,64	7,08	8,52		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : TOURC'H (BRON)

Code : 029000828

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,08	0,08	0,08		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,10	0,10	0,10		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,31	0,31	0,31		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, ausn, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmethyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fomesafen, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydrazide maleïque, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidacloprid, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-aminosulfonyl-n,n-dimethylnicotin, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution TOURC'H (BRON) (029000828)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **1**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : KERVAZIOU (BRON)	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	18/06/2024	4,00			1	2

Unité de distribution TOURC'H (BRON) (029000828)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	1
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**88,89 %**

Observations / recommandations techniques :

EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :
L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.
Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

Unité de distribution MOULIN DU PLESSIS (029000879)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : MOULIN DU PLESSIS

Code : 029000879

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					27	0,00		31,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					27	0,00		7,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	27	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	27	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			27	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			27	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	29	7,00	15,25	20,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						29	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	27	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						29	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						29	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						29	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	21	0,11	0,15	0,31		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					29	0,00	0,03	0,10		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					29	0,05	0,34	0,55		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					29	0,09	0,39	0,61		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					6	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	3	3		4		3
ESSAI MARBRE TAC	°f					3	4,50		5,60		
ESSAI MARBRE TH	°f					3	9,00		10,60		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					6	47,60		64,70		
PH	unité pH			6,50	9,00	29	7,30		9,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					3	8,46		8,61		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					27	0,00		0,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					27	3,80		6,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					27	7,90		9,80		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	28,90	31,13	32,60		
CHLORURES	mg/L				250,00	6	36,00	40,83	46,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	27	253,00	282,67	333,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					3	3,48	3,99	4,38		
POTASSIUM	mg/L					3	2,82	2,98	3,31		
SODIUM	mg/L				200,00	3	16,30	16,83	17,30		
SULFATES	mg/L				250,00	6	7,80	9,07	9,80		

Unité de distribution : MOULIN DU PLESSIS

Code : 029000879

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	27	0,00	8,10	66,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	0,00	1,22	2,90		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	27	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			27	16,00	20,11	23,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			27	0,32	0,40	0,46		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			27	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	8	0,00	0,77	1,00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	27	0,00	9,51	28,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	3	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			3	0,01	0,01	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			3	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			3	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,03	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,11	0,20		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,16	0,28		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					3	0,08	0,08	0,09		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	3	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	3	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			5	2,51	4,69	7,42		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	9,01	13,42	18,58		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			5	3,67	5,58	7,35		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			5	8,06	11,19	13,95		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			5	24,24	34,87	46,10		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			5	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Unité de distribution : MOULIN DU PLESSIS

Code : 029000879

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,01	0,04		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,01	0,04		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					3	0,05	0,08	0,10		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,11	0,12	0,14		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,39	0,48	0,54		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ANATOXINES A TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
SOMME DES MICROCYSTINES ANALYSÉES (CALCUL)	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, ausn, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmethyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fomesafen, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydrazide maleïque, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution MOULIN DU PLESSIS (029000879)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **3**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : MOULIN DU PLESSIS	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	04/01/2024	4,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	04/07/2024	3,00			1	2
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	01/10/2024	4,00			1	2

Unité de distribution MOULIN DU PLESSIS (029000879)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	27	29
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	27	29
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	3
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**89,66 %**

Observations / recommandations techniques :

EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE :
L'équilibre calcocarbonique de l'eau distribuée n'est pas toujours atteint. Lorsque l'équilibre n'est pas atteint, l'eau peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.
Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être optimisé afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice calcocarbonique égal à 1 ou 2).

Unité de distribution ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN (029002680)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN

Code : 029002680

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					9	0,00		55,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					9	0,00		22,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	34	9,30	15,48	22,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						34	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	34	0,00	0,38	8,00		
COULEUR (QUALITATIF)						34	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						34	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						34	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	27	0,11	0,22	0,69		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					34	0,00	0,01	0,06		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					34	0,00	0,24	0,96		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					34	0,00	0,28	1,02		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					7	0,00		2,88		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	3	2		4		1
ESSAI MARBRE TAC	°f					3	5,50		6,30		
ESSAI MARBRE TH	°f					3	8,80		9,50		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					7	61,00		75,60		
PH	unité pH			6,50	9,00	34	7,60		8,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					3	8,43		8,56		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					34	0,00		0,40		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					34	3,00		6,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					34	6,60		9,30		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	29,00	30,20	31,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	7	14,00	17,57	21,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	34	204,00	251,97	297,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					3	2,60	3,29	4,37		
POTASSIUM	mg/L					3	1,88	2,88	4,58		
SODIUM	mg/L				200,00	3	10,30	11,03	12,20		
SULFATES	mg/L				250,00	7	13,00	14,29	17,00		

Unité de distribution : ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN

Code : 029002680

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	34	0,00	19,56	249,00		1
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	7	0,00	8,33	13,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	34	0,00	0,00	0,01		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			34	15,00	26,56	39,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			34	0,30	0,53	0,78		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			34	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	10	0,00	0,70	1,10		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	34	29,00	74,68	161,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	3	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			3	0,00	0,01	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,01	0,04		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			3	0,00	0,08	0,23		
MERCURE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			3	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,06	0,15		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					3	0,05	0,08	0,13		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					1	0,17	0,17	0,17		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	3	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	3	0,00	0,02	0,05		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,67	2,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			6	3,12	5,59	8,47		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			6	6,90	9,21	12,23		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			6	0,99	2,21	3,09		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			6	3,90	5,47	7,21		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			6	18,05	22,48	28,64		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			6	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		

Unité de distribution : ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN

Code : 029002680

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,01	0,02		
PESTICIDES DIVERS											
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,01		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,01	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					4	0,03	0,07	0,18		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					4	0,03	0,10	0,31		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					4	0,05	0,13	0,18		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine désethyl, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, ausn, azoxystrobine, beflubutamide, benalaxyl-m, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, bixafen, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromuconazole, carbaryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chlorprophame, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, clothianidine, cmba, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', desmethyl-pirimicarb, desméthylisoproturon, dicamba, dichlobénil, dichlormide, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dieldrine, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoseb, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, ethidimuron, ethofumésate, ethoprophos, fenbuconazole, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flonicamide, florasulam, fludioxonil, flufenacet, fluopicolide, fluopyram, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, flutolanil, fluxapyroxad, fomesafen, foramsulfuron, fosetyl-aluminium, fosthiazate, fénamidone, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hydrazide maleïque, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, iodosulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lenacile, linuron, mepiquat, metconazol, metrafenone, metsulfuron méthyl, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métribuzine, n,n-dimet-tolylsulphamid, n,n-diméthyl-n'-phénylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadixyl, paclobutrazole, paraquat, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, pethoxamide, piclorame, pinoxaden, piperonil butoxide, prochloraze, propachlore, propamocarbe, propiconazole, propoxycarbazone, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, prothioconazole, pymétrozine, pyraclostrobine, pyridate, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, saa acétochlore, silthiofam, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thiophanate méthyl, triadimenol, triazoxide, tribenuron-méthyle, triclopyr, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tritosulfuron, tébuconazole, tébutam, tétraconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-d-isopropyl ester, 2,4-db, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide, 2,6-diethylaniline, 2-chloro-n-(2,6-diethylphenyl)acetamide

Unité de distribution ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN (029002680)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **2**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : BOIS DANIEL	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	24/04/2024	4,00			1	2

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : ROSPORDEN-KERRIOU	FER TOTAL	11/01/2024	249,00 microgramme/L				200,00

Unité de distribution ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN (029002680)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	34
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	34
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	2
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**94,12 %**

Observations / recommandations techniques :

EAU AGRESSIVE :
L'eau distribuée présente régulièrement un caractère agressif vis-à-vis des métaux (pH ou conductivité faible, indice calcocarbonique supérieur à 2). Elle peut dissoudre les matériaux à son contact (canalisations en fonte, réseaux ou équipements domestiques). Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.
Le traitement de neutralisation de l'agressivité de l'eau doit être amélioré afin de distribuer une eau à l'équilibre (indice = 1 ou 2).

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - POTEAU VERT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9

Année	TTP - BRUNEC	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15

Année	TTP - BOIS DANIEL	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6

Année	TTP - KERGAOUEN	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6

Année	TTP - KERNIOUARN	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9

Année	TTP - MOULIN DU PLESSIS	
2022	Conformité sur l'installation :	85,71 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	94,74 %
	Nombre de prélèvements :	19

Année	TTP - KERRIOU	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15

Année	TTP - KERANFLEAC'H	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6

Année	TTP - LA-HAUT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9

Année	TTP - KERVAZIOU (BRON)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6

Année	UDI - CONCARNEAU POTEAU VERT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	35

Année	UDI - CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	38
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	36
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	36
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	110

Année	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11

Année	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	23

Année	UDI - MELGVEN (KERNIOUARN)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	30

Année	UDI - ROSPORDEN-KERRIOU	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	33

Année	UDI - ROSPORDEN-KERANFLEAC'H	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	30

Année	UDI - SAINT-YVI (LA-HAUT)	
2022	Conformité sur l'installation :	90,91 %
	Nombre de prélèvements :	11
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	96,77 %
	Nombre de prélèvements :	31

Année	UDI - TOURC'H (BRON)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21

Année	UDI - MOULIN DU PLESSIS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	22
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	64

Année	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	25

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	99,61 %
Nombre de prélèvements :	513

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2022 - 2023 - 2024

Année	TTP - POTEAU VERT	
2022	Conformité sur l'installation :	40,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	3
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	54,55 %
	Nombre de prélèvements :	11

Année	TTP - BRUNEC	
2022	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	9
2023	Conformité sur l'installation :	88,89 %
	Nombre de prélèvements :	9
2024	Conformité sur l'installation :	77,78 %
	Nombre de prélèvements :	9
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	77,78 %
	Nombre de prélèvements :	27

Année	TTP - BOIS DANIEL	
2022	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	6

Année	TTP - KERGAOUEN	
2022	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2023	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	6

Année	TTP - KERNIOUARN	
2022	Conformité sur l'installation :	33,33 %
	Nombre de prélèvements :	3
2023	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	33,33 %
	Nombre de prélèvements :	3
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	44,44 %
	Nombre de prélèvements :	9

Année	TTP - MOULIN DU PLESSIS	
2022	Conformité sur l'installation :	40,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	62,50 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	62,50 %
	Nombre de prélèvements :	8
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	53,85 %
	Nombre de prélèvements :	26

Année	TTP - KERRIOU	
2022	Conformité sur l'installation :	20,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2023	Conformité sur l'installation :	60,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	60,00 %
	Nombre de prélèvements :	15

Année	TTP - KERANFLEAC'H	
2022	Conformité sur l'installation :	25,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	62,50 %
	Nombre de prélèvements :	8

Année	TTP - LA-HAUT	
2022	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2023	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	3
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	60,00 %
	Nombre de prélèvements :	10

Année	TTP - KERVAZIOU (BRON)	
2022	Conformité sur l'installation :	25,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2023	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
2024	Conformité sur l'installation :	50,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	37,50 %
	Nombre de prélèvements :	8

Année	UDI - CONCARNEAU POTEAU VERT	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	35

Année	UDI - CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	38
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	36
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	36
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	110

Année	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11

Année	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	23

Année	UDI - MELGVEN (KERNIOUARN)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	30

Année	UDI - ROSPORDEN-KERRIOU	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	33

Année	UDI - ROSPORDEN-KERANFLEAC'H	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	30

Année	UDI - SAINT-YVI (LA-HAUT)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	10
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	31

Année	UDI - TOURC'H (BRON)	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21

Année	UDI - MOULIN DU PLESSIS	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	22
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	21
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	64

Année	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN	
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	25

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	90,35 %
Nombre de prélèvements :	539

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource *(Indicateur SISPEA P108.3)*

Gestionnaire du ou des captages : CONCARNEAU-CORNOUAILLE-AGGLO

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
	BRUNEC (MOROS)	CONCARNEAU	80 %
03471X0029	KERGAOUEN	ELLIANT	80 %
03472X0022	BOIS DANIEL-PUITS	ELLIANT	80 %
03472X0029	BOIS DANIEL-FORAGE F2	ELLIANT	80 %
03116X0029	TY AR GANET BAS	LEUHAN	80 %
03116X0028	TY AR GANET HAUT	LEUHAN	80 %
03476X0030	CADOL	MELGVEN	80 %
03476X0033	KERNIOUARN-PUITS 1,2,3,4	MELGVEN	80 %
03476X0032	KERNIOUARN-PUITS 5	MELGVEN	80 %
03476X0034	KERNIOUARN-PUITS 6	MELGVEN	80 %
03476X0035	KERNIOUARN-FORAGE FE	MELGVEN	80 %
03476X0064	KERNIOUARN-FORAGE FEX1	MELGVEN	80 %
	MOULIN DU PLESSIS (AVEN)	PONT-AVEN	80 %
	KERRIOU (AVEN)	ROSPORDEN	80 %
03473X0027	KERANFLEAC'H	ROSPORDEN	80 %
03475X0037	STANG LINGUENNEC-FORAGE	SAINT-YVI	80 %
03468X0199	TREVINEC-FOR	SAINT-YVI	80 %
03468X0053	TREVINEC-CAPT	SAINT-YVI	80 %
03473X0028	RESTAMBERN	SCAER	80 %
03472X0020	BRON	TOURCH	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie *(Indicateur SISPEA P101.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
029000768	CONCARNEAU POTEAU VERT	15	0	100,00 %
029000773	CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)	41	0	100,00 %
029000779	ELLIANT-KERGAOUEN	6	0	100,00 %
029000780	ELLIANT-BOIS DANIEL	9	0	100,00 %
029000798	MELGVEN (KERNIOUARN)	13	0	100,00 %
029000817	ROSPORDEN-KERRIOU	16	0	100,00 %
029000818	ROSPORDEN-KERANFLEA C'H	12	0	100,00 %
029000824	SAINT-YVI (LA-HAUT)	13	0	100,00 %
029000828	TOURC'H (BRON)	9	0	100,00 %
029000879	MOULIN DU PLESSIS	27	0	100,00 %
029002680	ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN	9	0	100,00 %
	Nombre total	170	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques *(Indicateur SISPEA P102.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
029000768	CONCARNEAU POTEAU VERT	15	0	100,00 %
029000773	CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE)	45	0	100,00 %
029000779	ELLIANT-KERGAOUEN	6	0	100,00 %
029000780	ELLIANT-BOIS DANIEL	9	0	100,00 %
029000798	MELGVEN (KERNIOUARN)	13	0	100,00 %
029000817	ROSPORDEN-KERRIOU	16	0	100,00 %
029000818	ROSPORDEN-KERANFLEA C'H	12	0	100,00 %
029000824	SAINT-YVI (LA-HAUT)	13	0	100,00 %
029000828	TOURC'H (BRON)	9	0	100,00 %
029000879	MOULIN DU PLESSIS	29	0	100,00 %
029002680	ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN	34	0	100,00 %
	Nombre total	176	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

L'eau distribuée par la communauté de communes CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLO est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Elle présente cependant un caractère agressif en raison d'équilibres calcocarboniques qui ne sont pas toujours atteints.

En tant que collectivité compétente en matière de gestion de l'eau potable, il vous est demandé de renseigner les données sur la tarification et les performances des services d'eau potable dans l'Observatoire SISPEA. En vertu de l'ordonnance du 22 décembre 2022 modifiant l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, la saisie de ces données est devenue obligatoire pour toutes les collectivités.

https://services.eaufrance.fr/ puis "Extranet contributeurs" en haut à droite.

Annexes

Liste des sigles

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Tableau de modélisation du réseau amont des UDI de l'UGE

** Le statut "En service" des colonnes "État du lien" et "État du lien du % de débit" regroupe les états "Permanent", "Saisonnier" et "Occasionel".*

UDI de référence	Installation amont	Niveau	Date de début d'état du lien	Date de fin d'état du lien	État du lien	% de débit	Date de début du % de débit	Date de fin du % de débit	État du lien du % de débit
CONCARNEAU POTEAU VERT - (029000768)	TTP - POTEAU VERT (029000392)	1	07/02/2012		En service	100	07/02/2012		En service
	CAP - CADOL (029000182)	2	26/09/1995		En service	70	21/03/2023		En service
	TTP - BRUNEC (029000393)	2	01/01/2022		En service	30	01/01/2022		En service
	CAP - BRUNEC (MOROS) (029000184)	3	26/09/1995		En service	100	26/09/1995		En service
CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE) - (029000773)	TTP - BRUNEC (029000393)	1	01/01/2008		En service	100	01/01/2008		En service
	CAP - BRUNEC (MOROS) (029000184)	2	26/09/1995		En service	100	26/09/1995		En service
ELLIANT-BOIS DANIEL - (029000780)	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	1	30/11/1995		En service	100	30/11/1995		En service
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	1	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	2	26/09/1995		En service	60	06/06/2006		En service
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	2	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	2	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	2	06/06/2006		En service	40	06/06/2006		En service
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	3	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	3	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	3	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	4	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	4	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	4	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	4	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	5	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	5	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	5	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	6	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	6	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	6	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	6	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	7	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	7	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	7	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	8	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	8	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	8	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	8	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	9	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	9	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	9	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	10	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	10	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	10	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	10	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	11	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	11	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	11	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	12	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	12	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	12	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	12	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	13	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	13	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	13	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	14	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	14	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	14	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	14	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN - (029002680)	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	1	08/12/2010		En service	70	08/12/2010		En service
	UDI - ROSPORDEN-KERRIOU (029000817)	1	08/12/2010		En service	30	22/01/2024		En service
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	2	30/11/1995		En service	100	30/11/1995		En service
	TTP - KERRIOU (029000495)	2	01/12/1995		En service	100	28/12/2011		En service
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	2	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours

UDI de référence	Installation amont	Niveau	Date de début d'état du lien	Date de fin d'état du lien	État du lien	% de débit	Date de début du % de débit	Date de fin du % de débit	État du lien du % de débit
ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN - (029002680)	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	3	26/09/1995		En service	60	06/06/2006		En service
	CAP - KERRIOU (AVEN) (029000297)	3	20/10/1995		En service	50	25/02/1997		En service
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	3	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	3	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	MCA - RESTAMBERN-TY AR GANET (029001255)	3	25/02/1997		En service	50	25/02/1997		En service
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	3	06/06/2006		En service	40	06/06/2006		En service
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	4	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	CAP - RESTAMBERN (029000300)	4	25/02/1997		En service	30	25/02/1997		En service
	CAP - TY AR GANET BAS (029000301)	4	25/02/1997		En service	35	25/02/1997		En service
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	4	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	4	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - TY AR GANET HAUT (029001260)	4	25/02/1997		En service	35	25/02/1997		En service
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	5	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	5	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	5	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	5	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	6	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	6	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	6	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	7	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	7	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	7	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	7	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	8	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	8	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	8	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	9	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	9	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	9	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	9	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	10	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	10	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	10	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	11	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	11	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	11	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	11	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	12	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	12	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	12	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	13	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	13	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	13	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	13	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	14	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	14	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	14	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
ELLIANT-KERGAOUEN - (029000779)	TTP - KERGAOUEN (029000400)	1	30/11/1995		En service	100	30/11/1995		En service
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	1	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	2	26/09/1995		En service	100	26/09/1995		En service
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	2	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	2	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	3	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	3	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	3	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	3	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	4	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	4	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	4	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	5	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	5	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	5	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	5	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours

UDI de référence	Installation amont	Niveau	Date de début d'état du lien	Date de fin d'état du lien	État du lien	% de débit	Date de début du % de débit	Date de fin du % de débit	État du lien du % de débit
ELLIANT-KERGAOUEN - (029000779)	CAP - KERGAOUEN (029000192)	6	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	6	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	6	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	7	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	7	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	7	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	7	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	8	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	8	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	8	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	9	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	9	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	9	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	9	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	10	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	10	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	10	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	11	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	11	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	11	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	11	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	12	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	12	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	12	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-PUITS (029000193)	13	26/09/1995		Secours	60	06/06/2006		Secours
	TTP - KERGAOUEN (029000400)	13	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)	13	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
	CAP - BOIS DANIEL-FORAGE F2 (029002233)	13	06/06/2006		Secours	40	06/06/2006		Secours
	CAP - KERGAOUEN (029000192)	14	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours
	TTP - BOIS DANIEL (029000399)	14	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	UDI - ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)	14	30/11/1995		Secours		30/11/1995		Secours
MELGVEN (KERNIOUARN) - (029000798)	TTP - KERNIOUARN (029000447)	1	01/12/1995		En service	100	01/12/1995		En service
	MCA - KERNIOUARN (029001269)	2	24/03/1997		En service	100	24/03/1997		En service
	CAP - KERNIOUARN-PUITS 1,2,3,4 (029000234)	3	24/03/1997		En service	40	24/03/1997		En service
	CAP - KERNIOUARN-PUITS 5 (029000235)	3	24/03/1997		En service	15	24/03/1997		En service
	CAP - KERNIOUARN-PUITS 6 (029001271)	3	25/03/1997		En service	15	25/03/1997		En service
	CAP - KERNIOUARN-FORAGE FE (029001525)	3	11/09/1998		En service	15	11/09/1998		En service
	CAP - KERNIOUARN-FORAGE FEX1 (029004011)	3	26/03/2014		En service	15	26/03/2014		En service
MOULIN DU PLESSIS - (029000879)	TTP - MOULIN DU PLESSIS (029000482)	1	08/12/1995		En service	100	08/12/1995		En service
	CAP - MOULIN DU PLESSIS (AVEN) (029000277)	2	08/12/1995		En service	100	08/12/1995		En service
ROSPORDEN-KERANFLEAC'H - (029000818)	TTP - KERANFLEAC'H (029000496)	1	01/12/1995		En service	100	01/12/1995		En service
	UDI - ROSPORDEN-KERRIOU (029000817)	1	01/01/2022		Secours		01/01/2022		Secours
	CAP - KERANFLEAC'H (029000299)	2	20/10/1995		En service	100	12/10/1999		En service
	TTP - KERRIOU (029000495)	2	01/12/1995		Secours	100	28/12/2011		Secours
	CAP - KERRIOU (AVEN) (029000297)	3	20/10/1995		Secours	50	25/02/1997		Secours
	MCA - RESTAMBERN-TY AR GANET (029001255)	3	25/02/1997		Secours	50	25/02/1997		Secours
	CAP - RESTAMBERN (029000300)	4	25/02/1997		Secours	30	25/02/1997		Secours
	CAP - TY AR GANET BAS (029000301)	4	25/02/1997		Secours	35	25/02/1997		Secours
	CAP - TY AR GANET HAUT (029001260)	4	25/02/1997		Secours	35	25/02/1997		Secours
ROSPORDEN-KERRIOU - (029000817)	TTP - KERRIOU (029000495)	1	01/12/1995		En service	100	28/12/2011		En service
	CAP - KERRIOU (AVEN) (029000297)	2	20/10/1995		En service	50	25/02/1997		En service
	MCA - RESTAMBERN-TY AR GANET (029001255)	2	25/02/1997		En service	50	25/02/1997		En service
	CAP - RESTAMBERN (029000300)	3	25/02/1997		En service	30	25/02/1997		En service
	CAP - TY AR GANET BAS (029000301)	3	25/02/1997		En service	35	25/02/1997		En service
	CAP - TY AR GANET HAUT (029001260)	3	25/02/1997		En service	35	25/02/1997		En service
SAINT-YVI (LA-HAUT) - (029000824)	TTP - LA-HAUT (029000506)	1	01/12/1995		En service	100	01/12/1995		En service
	CAP - STANG LINGUENNEC-FORAGE (029000322)	2	20/10/1995		En service	40	01/01/2013		En service
	CAP - TREVINEC-FOR (029001126)	2	02/02/1996		En service	30	01/01/2013		En service
	CAP - TREVINEC-CAPT (029002666)	2	18/11/2013		En service	30	24/03/2023		En service
TOURC'H (BRON) - (029000828)	TTP - KERVAZIOU (BRON) (029000513)	1	01/12/1995		En service	100	01/12/1995		En service
	UDI - CORAY (KERROSSIGNOL) (029000775)	1	01/12/1995		Secours		01/12/1995		Secours
	CAP - BRON (029000334)	2	20/10/1995		En service	100	20/10/1995		En service
	TTP - KERROSSIGNOL (029000394)	2	30/11/1995		Secours	100	30/11/1995		Secours
	CAP - KERROSSIGNOL (029000185)	3	26/09/1995		Secours	100	26/09/1995		Secours

Statistiques par installation sur les données du contrôle sanitaire réalisé en 2024

Les résultats présentés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur les installations de l'unité de gestion et d'exploitation. Ils ne sont pas tous représentatifs de la qualité de l'eau distribuée.

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en marron. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites et d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

CAP : CADOL (029000182)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	5,20		5,20		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	11,80	13,55	15,30		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	20,00	21,50	23,00		

CAP : BRUNEC (MOROS) (029000184)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						3	4		4		
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					3	0,94		5,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	13,40		19,50		
PH	unité pH					15	6,70		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					3	9,70		9,91		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					3	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	1,10		1,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	4,20		4,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			6	14,00	22,50	28,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					6	0,75	1,63	4,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ANATOXINES A TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
ANATOXINES A DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
ANATOXINES A DISSOUTE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES DISSOUTES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
AGENTS DE SURFACE (BLEU MÉTH.) MG/L	mg/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
PHÉNOLS (INDICE PHÉNOL C6H5OH) MG/L	mg/L					3	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR TOTALE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR DISSOUTE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR TOTALE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR DISSOUTE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
SOMME DES MICROCYSTINES ANALYSÉES (CALCUL)	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR TOTALE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR DISSOUTE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES DISSOUTES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					9	11,40	14,04	17,00		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					3	59,00	99,00	149,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					3	6,90	10,60	17,00		

CAP : BRUNEC (MOROS) (029000184)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		2,00			3	0,06	0,06	0,07		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					3	0,03	0,04	0,05		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,44	0,49	0,52		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,14	0,15	0,17		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				50 000,00	3	50,00		450,00		
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	n/(100mL)		20 000,00			6	0,00		470,00		
SALMONELLA SPP (PRES/ABS) / 5L						1	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	n/(100mL)		10 000,00			6	0,00		160,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	8,24	8,87	9,26		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					6	184,00	195,17	202,00		
CHLORURES	mg/L		200,00			3	24,00	25,00	26,00		
POTASSIUM	mg/L					3	2,78	2,86	2,96		
MAGNÉSIUM	mg/L					3	4,28	4,85	5,25		
SODIUM	mg/L		200,00			3	16,40	16,60	16,80		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					3	10,60	11,27	12,20		
SULFATES	mg/L		250,00			3	11,00	12,67	14,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L		10,00			6	1,80	2,75	3,60		
DBO5	mg(O2)/L					3	0,70	0,90	1,20		
DCO	mg(O2)/L					3	11,00	13,00	15,00		
MATIÈRES EN SUSPENSION	mg/L					3	0,00	0,87	2,60		
OXYGÈNE DISSOUS	mg/L					8	9,13	9,95	10,92		
OXYGÈNE DISSOUS % SATURATION	%	30,00		30,00		8	90,00	97,90	104,80		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L		4,00			6	0,02	0,02	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					6	0,00	0,01	0,02		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	23,00	25,17	28,00		
AZOTE KJELDHAL (EN N)	mg/L					3	0,00	0,17	0,50		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					3	0,03	0,06	0,09		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L					3	55,00	107,67	194,00		
ARSENIC	microgramme/L		100,00			3	2,10	2,27	2,50		
BARYUM	mg/L					3	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			3	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L					3	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					3	0,09	0,09	0,09		
MERCURE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			3	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			3	0,00	0,00	0,00		

CAP : BRUNEC (MOROS) (029000184)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ZINC	mg/L					3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRACÈNE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L		1,00			8	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L					8	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		5,00			3	0,06	0,06	0,07		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

CAP : KERGAOUEN (029000192)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	4,60		5,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	10,10	11,40	12,70		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	28,00	29,50	31,00		

CAP : BOIS DANIEL-PUITS (029000193)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					4	5,20		5,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					4	10,50	11,80	13,60		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			4	32,00	34,75	38,00		

CAP : KERNIOUARN-PUITS 1,2,3,4 (029000234)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	4,50		4,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	12,00	12,80	13,60		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	17,00	17,50	18,00		

CAP : KERNIOUARN-PUITS 5 (029000235)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	4,80		5,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	11,40	12,20	13,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	12,00	12,50	13,00		

CAP : MOULIN DU PLESSIS (AVEN) (029000277)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						3	4		4		
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					3	2,30		4,10		
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	0,00		20,70		
PH	unité pH					20	6,70		7,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					3	9,70		9,80		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					3	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	0,00		1,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	3,50		4,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						14	0,00	0,29	1,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			6	19,00	30,17	39,00		
COULEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						14	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					6	1,70	3,18	5,10		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ANATOXINES A TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
ANATOXINES A DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
ANATOXINES A DISSOUTE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES DISSOUTES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
AGENTS DE SURFACE (BLEU MÉTH.) MG/L	mg/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
PHÉNOLS (INDICE PHÉNOL C6H5OH) MG/L	mg/L					3	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR TOTALE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR DISSOUTE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR TOTALE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR DISSOUTE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
SOMME DES MICROCYSTINES ANALYSÉES (CALCUL)	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR TOTALE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR DISSOUTE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES DANS LA BIOMASSE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES DISSOUTES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					14	8,90	13,74	17,50		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					3	86,00	151,00	221,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					3	7,00	12,00	17,00		

CAP : MOULIN DU PLESSIS (AVEN) (029000277)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
AMPA	microgramme/L		2,00			3	0,00	0,03	0,05		
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		2,00			3	0,00	0,01	0,04		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					3	0,06	0,07	0,10		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,46	0,55	0,65		
OXA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,00	0,01	0,02		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,12	0,14	0,19		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				50 000,00	3	500,00		850,00		
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	n/(100mL)		20 000,00			6	120,00		890,00		
SALMONELLA SPP (PRES/ABS) / 5L						1	1,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	n/(100mL)		10 000,00			6	0,00		78,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	8,41	8,53	8,78		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					6	143,00	163,17	181,00		
CHLORURES	mg/L		200,00			3	22,00	23,67	25,00		
POTASSIUM	mg/L					3	2,76	2,96	3,19		
MAGNÉSIUM	mg/L					3	3,34	3,93	4,27		
SODIUM	mg/L		200,00			3	12,60	15,23	16,70		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					3	8,80	10,37	11,40		
SULFATES	mg/L		250,00			3	8,40	9,27	9,90		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L		10,00			6	1,90	3,53	4,60		
DBO5	mg(O2)/L					3	1,00	1,57	2,60		
DCO	mg(O2)/L					3	11,00	13,00	16,00		
MATIÈRES EN SUSPENSION	mg/L					3	0,00	2,80	5,60		
OXYGÈNE DISSOUS	mg/L					12	8,47	9,76	11,07		
OXYGÈNE DISSOUS % SATURATION	%	30,00		30,00		12	89,10	95,13	105,20		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
DICAMBA	microgramme/L		2,00			3	0,00	0,03	0,10		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L		4,00			6	0,00	0,02	0,03		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					6	0,00	0,02	0,04		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	18,00	20,67	24,00		
AZOTE KJELDHAL (EN N)	mg/L					3	0,00	0,18	0,53		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					3	0,08	0,11	0,13		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L					3	56,00	109,33	189,00		
ARSENIC	microgramme/L		100,00			3	1,10	1,17	1,30		
BARYUM	mg/L					3	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			3	0,01	0,01	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L					3	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					3	0,06	0,06	0,07		
MERCURE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			5	0,00	0,80	1,00		
PLOMB	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		

CAP : MOULIN DU PLESSIS (AVEN) (029000277)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			3	0,00	0,00	0,00		
ZINC	mg/L					3	0,00	0,00	0,01		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ANTHRACÈNE	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					7	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		5,00			3	0,04	0,08	0,15		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

CAP : KERRIOU (AVEN) (029000297)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						2	4		4		
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					2	4,20		4,70		
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	0,00		13,40		
PH	unité pH					8	6,50		6,70		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2					
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	0,00		1,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	3,30		3,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L					4	25,00	40,25	61,00		
COULEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					4	2,20	3,68	4,50		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
AGENTS DE SURFACE (BLEU MÉTH.) MG/L	mg/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		0,20			2	0,00	0,00	0,00		
PHÉNOLS (INDICE PHÉNOL C6H5OH) MG/L	mg/L					2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					4	10,50	12,15	14,20		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					2	148,00	178,00	208,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					2	12,00	19,00	26,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
AMPA	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,02	0,06		
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,01	0,04		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					3	0,00	0,01	0,02		
ESA ALACHLORE	microgramme/L					3	0,11	0,12	0,14		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,37	0,42	0,46		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,09	0,09	0,10		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				5 000,00	2	150,00		750,00		
ESCHERICHIA COLI / 100ML (MP)	n/(100mL)		20 000,00		2 000,00	4	120,00		1 100,00		
SALMONELLA SPP (PRES/ABS) / 5L						1	1,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML (MP)	n/(100mL)		10 000,00		1 000,00	4	0,00		210,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	7,18	7,40	7,62		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					4	137,00	143,00	145,00		

CAP : KERRIOU (AVEN) (029000297)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLORURES	mg/L		200,00			2	18,00	18,50	19,00		
POTASSIUM	mg/L					2	2,52	2,56	2,59		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	3,21	3,54	3,87		
SODIUM	mg/L		200,00			2	10,60	11,05	11,50		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					2	7,80	8,45	9,10		
SULFATES	mg/L		250,00			2	8,10	8,20	8,30		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L		10,00			4	2,90	4,28	6,60		
DBO5	mg(O2)/L					2	0,70	0,85	1,00		
DCO	mg(O2)/L					2	0,00	5,50	11,00		
MATIÈRES EN SUSPENSION	mg/L					2	2,70	4,30	5,90		
OXYGÈNE DISSOUS	mg/L					3	8,82	9,56	10,18		
OXYGÈNE DISSOUS % SATURATION	%	30,00		50,00		3	86,70	89,70	93,20		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L		1,50			4	0,04	0,06	0,08		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					4	0,02	0,05	0,08		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			4	17,00	19,50	22,00		
AZOTE KJELDHAL (EN N)	mg/L					2	0,00	0,00	0,00		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					2	0,10	0,11	0,12		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L					2	119,00	143,50	168,00		
ARSENIC	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L					2	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
CUIVRE	mg/L					2	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					2	0,05	0,05	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			3	2,00	2,00	2,00		
PLOMB	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
ZINC	mg/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L		0,20			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

CAP : KERRIOU (AVEN) (029000297)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L					3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L					3	0,00	0,03	0,06		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

CAP : KERANFLEAC'H (029000299)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	4,80		5,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	12,60	13,10	13,60		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	26,00	27,00	28,00		

CAP : RESTAMBERN (029000300)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	5,10		5,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	11,60	12,20	12,80		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	21,00	22,00	23,00		

CAP : TY AR GANET BAS (029000301)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	4,60		4,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	11,50	12,15	12,80		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	9,70	10,35	11,00		

CAP : STANG LINGUENNEC-FORAGE (029000322)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						1	4		4		
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					1	52,00		52,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	0,00		0,00		
PH	unité pH					3	4,80		5,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1					
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	0,00		0,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	3,10		3,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			1	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					1	0,78	0,78	0,78		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	12,80	12,90	13,00		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					1	41,00	41,00	41,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					1	27,00	27,00	27,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					1	0,14	0,14	0,14		
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	1,30	1,30	1,30		
OXA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,41	0,41	0,41		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		20 000,00			1	1,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		10 000,00			1	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	8,15	8,15	8,15		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					1	162,00	162,00	162,00		
CHLORURES	mg/L		200,00			1	18,00	18,00	18,00		
POTASSIUM	mg/L					1	2,47	2,47	2,47		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,70	2,70	2,70		

CAP : STANG LINGUENNEC-FORAGE (029000322)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
SODIUM	mg/L		200,00			1	12,00	12,00	12,00		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					1	8,40	8,40	8,40		
SULFATES	mg/L		250,00			1	12,00	12,00	12,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L		10,00			1	0,82	0,82	0,82		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L		4,00			1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	25,00	25,50	26,00		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,04	0,04	0,04		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L					1	417,00	417,00	417,00		
ARSENIC	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					1	0,05	0,05	0,05		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

CAP : BRON (029000334)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	4,60		5,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	12,00	12,70	13,40		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	30,00	30,50	31,00		

CAP : TREVINEC-FOR (029001126)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					1	4,90		4,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					1	5,27	5,27	5,27		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			1	8,80	8,80	8,80		

CAP : KERNIOUARN-PUITS 6 (029001271)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	4,90		5,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	11,90	13,40	14,90		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	13,00	17,00	21,00		

CAP : KERNIOUARN-FORAGE FE (029001525)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	4,70		5,20		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	11,20	12,25	13,30		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	20,00	20,50	21,00		

CAP : TREVINEC-CAPT (029002666)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						1	4		4		
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					1	206,00		206,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	0,00		0,00		
PH	unité pH					2	5,00		5,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1					
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	0,00		0,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	2,00		2,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			1	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur CAP) (**)	NFU					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					1	12,40	12,40	12,40		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					1	12,00	12,00	12,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		2,00			1	0,02	0,02	0,02		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		20 000,00			1	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		10 000,00			1	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	3,73	3,73	3,73		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					1	128,00	128,00	128,00		
CHLORURES	mg/L		200,00			1	23,00	23,00	23,00		
POTASSIUM	mg/L					1	0,98	0,98	0,98		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,26	2,26	2,26		
SODIUM	mg/L		200,00			1	14,70	14,70	14,70		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					1	9,00	9,00	9,00		
SULFATES	mg/L		250,00			1	6,70	6,70	6,70		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											

CAP : TREVINEC-CAPT (029002666)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L		4,00			1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			1	8,60	8,60	8,60		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,03	0,03	0,03		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L					1	108,00	108,00	108,00		
ARSENIC	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		5,00			1	0,02	0,02	0,02		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

MCA : RESTAMBERN-TY AR GANET (029001255)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)						1	4		4		
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					1	68,00		68,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	0,00		0,00		
PH	unité pH					2	5,10		5,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1					
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	0,00		0,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	2,60		2,60		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L		200,00			1	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						1	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur MCA) (**)	NFU					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
HYDROCARBURES DISSOUS OU ÉMULSIONNÉS	mg/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					1	14,40	14,40	14,40		
FER ET MANGANESE											
FER DISSOUS	microgramme/L					1	12,00	12,00	12,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L					1	18,00	18,00	18,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,21	0,21	0,21		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		2,00			1	0,02	0,02	0,02		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		20 000,00			1	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		10 000,00			1	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	6,03	6,03	6,03		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm					1	114,00	114,00	114,00		
CHLORURES	mg/L		200,00			1	13,00	13,00	13,00		
POTASSIUM	mg/L					1	1,47	1,47	1,47		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,58	2,58	2,58		
SODIUM	mg/L		200,00			1	8,57	8,57	8,57		
SILICATES (EN MG/L DE SIO2)	mg(SiO2)/L					1	7,10	7,10	7,10		
SULFATES	mg/L		250,00			1	9,70	9,70	9,70		

MCA : RESTAMBERN-TY AR GANET (029001255)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L		4,00			1	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			1	16,00	16,00	16,00		
PHOSPHORE TOTAL (EXPRIME EN MG(P2O5)/L)	mg(P2O5)/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L					1	115,00	115,00	115,00		
ARSENIC	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L					1	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	3,00	3,00	3,00		
ANTIMOINE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		5,00			1	0,02	0,02	0,02		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

MCA : KERNIOUARN (029001269)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH					2	4,80		5,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C					2	11,70	12,40	13,10		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
NITRATES (EN NO3)	mg/L		100,00			2	16,00	17,50	19,00		

TTP : POTEAU VERT (029000392)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	81,70		100,00		
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	7,60		7,60		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	11,10		11,10		
PH	unité pH			6,50	9,00	6	7,70		8,00		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,35		8,35		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					3	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	6,70		8,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	10,00		11,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	3	0,11	0,17	0,24		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	3	11,80	14,10	15,70		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	3	0,00	0,97	2,90		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	7,53	15,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,13	0,13	0,13		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					3	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					3	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	35,70	35,70	35,70		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	3	282,00	302,67	314,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	18,00	28,33	34,00		
POTASSIUM	mg/L					1	2,46	2,46	2,46		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	3,79	3,79	3,79		

TTP : POTEAU VERT (029000392)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
SODIUM	mg/L				200,00	1	16,10	16,10	16,10		
SULFATES	mg/L				250,00	3	12,00	12,67	13,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	3	0,68	0,71	0,73		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	21,00	22,67	24,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			3	0,42	0,45	0,48		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	3	21,00	37,00	55,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,05	0,05	0,05		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,02	0,02	0,02		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,09	0,09	0,09		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					3	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					3	0,33	0,40	0,44		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					3	0,38	0,44	0,49		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	6,55	6,55	6,55		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		

TTP : POTEAU VERT (029000392)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	7,71	7,71	7,71		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	2,98	2,98	2,98		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	17,24	17,24	17,24		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : BRUNEC (029000393)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	0		4		2
CARBONATES	mg(CO3)/L					5	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					5	61,00		79,30		
ESSAI MARBRE TAC	°f					2	6,90		7,03		
ESSAI MARBRE TH	°f					2	11,50		11,80		
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,40		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,30		8,36		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					5	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	5,00		6,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	11,00		12,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	5	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	5	0,20	0,24	0,26		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ANATOXINES A TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
SOMME DES MICROCYSTINES ANALYSÉES (CALCUL)	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	9	10,80	14,89	21,40		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	5	0,00	4,64	9,50		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	6,00	11,06	21,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,01	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,17	0,19	0,23		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,05	0,05	0,05		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	5	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	5	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					5	0,00		11,00		

TTP : BRUNEC (029000393)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					5	0,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	34,70	36,00	37,30		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	5	320,00	333,80	353,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	35,00	41,60	52,00		
POTASSIUM	mg/L					2	2,83	2,84	2,84		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	4,39	4,81	5,22		
SODIUM	mg/L				200,00	2	17,10	17,25	17,40		
SULFATES	mg/L				250,00	5	12,00	13,20	14,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,00	0,66	1,10		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			5	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	22,00	25,60	27,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,44	0,51	0,54		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	5	14,00	123,60	248,00		1
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,03	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,01		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,01	0,03		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,08	0,08	0,08		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÊTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		

TTP : BRUNEC (029000393)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					9	0,00	0,02	0,07		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					9	0,45	0,72	0,85		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					9	0,52	0,77	0,90		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	7,86	8,02	8,17		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,95	1,09	1,22		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	10,11	10,81	11,50		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	3,69	4,37	5,05		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	22,92	24,28	25,63		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : BOIS DANIEL (029000399)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,72		1,68		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	61,00		65,90		
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	5,50		5,50		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	9,50		9,50		
PH	unité pH			6,50	9,00	4	7,80		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,56		8,56		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,10		0,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	5,20		5,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	9,00		9,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	2	0,19	0,29	0,38		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	2	11,80	11,90	12,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	4,05	8,10		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,95	1,90		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,18	0,18	0,18		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,05	0,05	0,05		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,31	0,31	0,31		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	0,00		11,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	29,00	29,00	29,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	2	261,00	270,00	279,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	21,00	21,00	21,00		
POTASSIUM	mg/L					1	4,58	4,58	4,58		

TTP : BOIS DANIEL (029000399)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MAGNÉSIUM	mg/L					1	4,37	4,37	4,37		
SODIUM	mg/L				200,00	1	12,20	12,20	12,20		
SULFATES	mg/L				250,00	2	13,00	13,00	13,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,82	0,87	0,92		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	2	0,00	0,01	0,01		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	31,00	33,00	35,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,62	0,66	0,70		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	117,00	121,00	125,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,23	0,23	0,23		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,03	0,03	0,03		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,13	0,13	0,13		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					1	0,17	0,17	0,17		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,03	0,03	0,03		
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,15	0,15	0,15		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		

TTP : BOIS DANIEL (029000399)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					2	0,11	0,47	0,83		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					2	0,15	0,51	0,87		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	3,12	3,12	3,12		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	2,84	2,84	2,84		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	6,90	6,90	6,90		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	5,19	5,19	5,19		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	18,05	18,05	18,05		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : KERGAOUEN (029000400)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	68,30		89,10		
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	7,90		7,90		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	11,30		11,30		
PH	unité pH			6,50	9,00	4	6,60		7,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,62		8,62		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	5,60		7,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	8,50		11,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	2	0,10	0,10	0,10		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	2	8,80	11,10	13,40		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	1,00	2,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	8,80	9,10	9,40		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,10	0,10	0,10		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,10	0,10	0,10		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,22	0,22	0,22		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	31,70	31,70	31,70		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	2	247,00	261,50	276,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	18,00	20,00	22,00		
POTASSIUM	mg/L					1	0,70	0,70	0,70		

TTP : KERGAOUEN (029000400)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,44	2,44	2,44		
SODIUM	mg/L				200,00	1	11,00	11,00	11,00		
SULFATES	mg/L				250,00	2	6,40	6,65	6,90		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	28,00	29,00	30,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,56	0,58	0,60		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	33,00	35,00	37,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,05	0,05	0,05		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,03	0,03	0,03		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,29	0,29	0,29		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,27	0,27	0,27		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					2	0,50	0,60	0,69		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					2	0,52	0,61	0,70		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	1,46	1,46	1,46		

TTP : KERGAOUEN (029000400)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,41	1,41	1,41		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,45	0,45	0,45		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	3,32	3,32	3,32		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : KERNIOUARN (029000447)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	111,00		128,00		
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	11,50		11,50		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	14,10		14,10		
PH	unité pH			6,50	9,00	6	7,50		8,20		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,05		8,05		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					3	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	9,10		10,50		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	11,00		13,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	1,67	5,00		
COULEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	3	0,15	0,48	1,10		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	3	11,70	12,40	13,60		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	3	0,00	15,33	45,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	0,47	1,40		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,10	0,10	0,10		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					3	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					3	0,00		14,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	43,20	43,20	43,20		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	3	278,00	293,67	321,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	17,00	17,33	18,00		
POTASSIUM	mg/L					1	1,81	1,81	1,81		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,51	5,51	5,51		

TTP : KERNIOUARN (029000447)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
SODIUM	mg/L				200,00	1	12,50	12,50	12,50		
SULFATES	mg/L				250,00	3	11,00	11,33	12,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	3	0,79	1,09	1,60		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	11,00	15,00	18,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			3	0,22	0,30	0,36		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	3	50,00	80,67	130,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,18	0,18	0,18		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	250,00	250,00	250,00		1
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,26	0,26	0,26		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,21	0,21	0,21		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					3	0,00	0,02	0,06		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					3	0,37	0,46	0,50		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					3	0,42	0,51	0,56		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		

TTP : KERNIOUARN (029000447)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	1,66	1,66	1,66		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	2,18	2,18	2,18		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,15	1,15	1,15		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	4,99	4,99	4,99		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : MOULIN DU PLESSIS (029000482)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	3	3		4		3
CARBONATES	mg(CO3)/L					6	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					6	47,60		64,70		
ESSAI MARBRE TAC	°f					3	4,50		5,60		
ESSAI MARBRE TH	°f					3	9,00		10,60		
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,30		8,40		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					3	8,46		8,61		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					6	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					6	3,90		5,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					6	7,90		9,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	6	0,11	0,19	0,28		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ANATOXINES A TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
SOMME DES MICROCYSTINES ANALYSÉES (CALCUL)	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR TOTALE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES TOTALES	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	8	9,80	14,60	17,90		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	6	0,00	3,73	7,70		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	0,00	1,22	2,90		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,01	0,04		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					3	0,05	0,08	0,10		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,39	0,48	0,54		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,11	0,12	0,14		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	6	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	6	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		

TTP : MOULIN DU PLESSIS (029000482)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					6	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					6	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					3	28,90	31,13	32,60		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	6	253,00	279,00	306,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	6	36,00	40,83	46,00		
POTASSIUM	mg/L					3	2,82	2,98	3,31		
MAGNÉSIUM	mg/L					3	3,48	3,99	4,38		
SODIUM	mg/L				200,00	3	16,30	16,83	17,30		
SULFATES	mg/L				250,00	6	7,80	9,07	9,80		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	6	0,00	0,75	1,00		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	6	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			6	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			6	16,00	19,33	22,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			6	0,32	0,39	0,44		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	6	0,00	4,07	6,40		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	3	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			3	0,01	0,01	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			3	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,01	0,04		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					3	0,08	0,08	0,09		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	3	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	3	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,03	0,05		
ACTIVITÉ BÊTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,16	0,28		

TTP : MOULIN DU PLESSIS (029000482)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,11	0,20		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					8	0,00	0,05	0,10		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					8	0,40	0,47	0,55		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					8	0,45	0,53	0,61		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	2,51	3,88	5,62		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	3,67	5,23	7,35		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	9,01	11,49	12,93		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	8,06	9,96	12,66		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	24,24	30,55	36,44		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			3	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : KERRIOU (029000495)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
CARBONATES	mg(CO3)/L					5	0,00		2,88		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					5	65,90		75,60		
ESSAI MARBRE TAC	°f					2	5,70		6,30		
ESSAI MARBRE TH	°f					2	8,80		9,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	10	7,70		8,70		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					2	8,43		8,48		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					5	0,00		0,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	5,40		6,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	7,60		9,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	5	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						5	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	5	0,15	0,18	0,22		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	5	10,60	12,64	14,70		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	5	5,00	6,50	8,80		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	5	8,60	11,28	13,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					3	0,03	0,04	0,04		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,14	0,16	0,18		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,03	0,04	0,05		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	5	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	5	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					5	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					5	0,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			5	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	30,30	30,80	31,30		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	5	220,00	232,20	249,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	14,00	16,20	18,00		
POTASSIUM	mg/L					2	1,88	2,04	2,19		

TTP : KERRIOU (029000495)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MAGNÉSIUM	mg/L					2	2,60	2,75	2,90		
SODIUM	mg/L				200,00	2	10,30	10,45	10,60		
SULFATES	mg/L				250,00	5	13,00	14,80	17,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,00	0,48	0,70		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			5	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			5	15,00	17,00	18,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			5	0,30	0,34	0,36		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	5	31,00	45,00	68,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,01	0,01		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,05	0,06	0,06		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,02	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					5	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					5	0,34	0,53	0,68		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					5	0,37	0,56	0,73		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	1,00	2,00		

TTP : KERRIOU (029000495)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	4,76	6,62	8,47		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,99	1,21	1,43		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	8,32	8,81	9,29		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	3,90	4,05	4,20		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	18,71	20,68	22,65		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : KERANFLEAC'H (029000496)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,00		0,60		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	78,10		89,10		
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	7,30		7,30		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	10,50		10,50		
PH	unité pH			6,50	9,00	4	8,10		8,30		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	8,32		8,32		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	6,60		7,30		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	9,90		9,90		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	2	0,13	0,14	0,14		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	2	12,40	12,95	13,50		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,14	0,14	0,14		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,57	0,57	0,57		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,13	0,13	0,13		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	0,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	33,20	33,20	33,20		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	2	262,00	264,50	267,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	17,00	17,50	18,00		
POTASSIUM	mg/L					1	2,33	2,33	2,33		

TTP : KERANFLEAC'H (029000496)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,18	5,18	5,18		
SODIUM	mg/L				200,00	1	11,00	11,00	11,00		
SULFATES	mg/L				250,00	2	11,00	11,50	12,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,40	0,41	0,41		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	26,00	26,50	27,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,52	0,53	0,54		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	49,00	49,50	50,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	1,80	1,80	1,80		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,15	0,15	0,15		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	99,00	99,00	99,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,06	0,06	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					2	0,28	0,37	0,46		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					2	0,32	0,41	0,49		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											

TTP : KERANFLEAC'H (029000496)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	5,93	5,93	5,93		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	4,54	4,54	4,54		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,50	1,50	1,50		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	11,97	11,97	11,97		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : LA-HAUT (029000506)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	3		3		1
CARBONATES	mg(CO3)/L					3	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					3	139,00		146,00		
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	12,00		12,00		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	14,60		14,60		
PH	unité pH			6,50	9,00	6	7,30		7,70		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,94		7,94		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					3	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					3	11,40		12,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					3	13,00		13,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	3	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						3	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	3	0,10	0,10	0,11		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ANATOXINES A TOTALES	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CYLINDROSPERMOPSINES TOTALES	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-LR TOTALE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-RR TOTALE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SOMME DES MICROCYSTINES ANALYSÉES (CALCUL)	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
MICROCYSTINE-YR TOTALE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SAXITOXINES TOTALES	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	3	12,20	13,07	13,80		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	3	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	3	0,00	2,10	5,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
2-AMINOSULFONYL-N,N-DIMETHYLNICOTIN	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,01	0,03		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ACETOCHLORE	microgramme/L					3	0,02	0,03	0,05		
ESA ALACHLORE	microgramme/L					3	0,03	0,04	0,06		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,51	0,60	0,69		
OXA METOLACHLORE	microgramme/L					3	0,03	0,03	0,04		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					3	0,12	0,13	0,15		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		

TTP : LA-HAUT (029000506)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	3	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					3	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					3	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			3	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	52,30	52,30	52,30		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	3	330,00	339,33	349,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	3	22,00	22,33	23,00		
POTASSIUM	mg/L					1	1,63	1,63	1,63		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,68	2,68	2,68		
SODIUM	mg/L				200,00	1	14,70	14,70	14,70		
SULFATES	mg/L				250,00	3	8,80	8,97	9,20		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	3	0,00	0,44	0,69		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	3	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			3	14,00	14,00	14,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			3	0,28	0,28	0,28		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	3	20,00	21,00	23,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,01	0,01	0,01		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		

TTP : LA-HAUT (029000506)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
ACTIVITÉ PLOMB 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ POLONIUM 210	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADIUM 226	Bq/L					1	0,10	0,10	0,10		
ACTIVITÉ RADIUM 228	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	224,00	224,00	224,00		1
ACTIVITÉ URANIUM 234	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ URANIUM 238	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,17	0,17	0,17		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					3	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					3	0,57	0,60	0,67		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					3	0,58	0,63	0,71		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	3,67	3,67	3,67		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	1,40	1,40	1,40		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	4,71	4,71	4,71		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,92	1,92	1,92		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	11,70	11,70	11,70		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

TTP : KERVAZIOU (BRON) (029000513)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,00		0,00		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	116,00		145,00		
ESSAI MARBRE TAC	°f					1	13,90		13,90		
ESSAI MARBRE TH	°f					1	17,20		17,20		
PH	unité pH			6,50	9,00	4	7,00		7,60		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,92		7,92		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	9,50		11,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	13,00		15,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	2	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						2	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU				2,00	2	0,12	0,15	0,18		
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	2	11,90	13,05	14,20		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA ALACHLORE	microgramme/L					1	0,08	0,08	0,08		
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,31	0,31	0,31		
ESA METAZACHLORE	microgramme/L					1	0,10	0,10	0,10		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	2	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					2	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					2	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			2	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	50,30	50,30	50,30		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	2	318,00	339,00	360,00		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	16,00	16,00	16,00		
POTASSIUM	mg/L					1	3,51	3,51	3,51		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	6,54	6,54	6,54		

TTP : KERVAZIOU (BRON) (029000513)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
SODIUM	mg/L				200,00	1	10,80	10,80	10,80		
SULFATES	mg/L				250,00	2	10,00	10,50	11,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,00	0,19	0,37		
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	29,00	30,00	31,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,58	0,60	0,62		
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	3,40	5,80	8,20		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,03	0,03	0,03		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,02	0,02	0,02		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,24	0,24	0,24		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,03	0,03	0,03		
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,10	0,10	0,10		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					2	0,05	0,06	0,06		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					2	0,51	0,54	0,57		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					2	0,56	0,60	0,63		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	2,58	2,58	2,58		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		

TTP : KERVAZIOU (BRON) (029000513)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	3,81	3,81	3,81		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	2,13	2,13	2,13		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	8,52	8,52	8,52		
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

UDI : CONCARNEAU POTEAU VERT (029000768)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	24	7,60		8,20		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					12	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					12	6,50		8,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					12	10,00		13,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	12	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						12	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	12	0,12	0,19	0,47		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	12	12,00	17,69	22,10		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	12	0,00	5,68	29,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	12	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					12	0,00		300,00		1
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					12	0,00		300,00		2
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			12	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	12	299,00	324,25	353,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,57	0,59	0,61		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	12	0,00	0,00	0,02		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			12	0,00	0,00	0,01		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	22,00	24,17	26,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,44	0,48	0,52		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	12	33,00	46,92	77,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,02	0,05		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	1,30	2,60		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,01	0,06		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					12	0,00	0,14	0,31		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					12	0,06	0,19	0,34		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	7,67	7,78	7,89		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	0,00	0,48	0,95		

UDI : CONCARNEAU POTEAU VERT (029000768)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	7,05	8,02	8,98		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	2,65	3,07	3,48		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	17,59	19,34	21,08		

UDI : CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE) (029000773)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	72	7,60		8,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					36	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					36	5,10		6,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					36	10,00		13,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	36	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						36	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	36	0,13	0,25	0,55		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	36	8,50	16,11	22,90		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	36	0,00	4,38	22,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	36	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	36	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			36	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					36	0,00		63,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					36	0,00		300,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			36	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	36	318,00	337,97	368,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	3	0,82	1,05	1,50		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	36	0,00	0,00	0,01		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			36	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			36	21,00	25,53	29,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			36	0,42	0,51	0,58		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	36	17,00	54,92	205,00		1
CADMIUM	microgramme/L		5,00			3	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			3	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			3	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			3	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					36	0,00	0,02	0,07		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					36	0,23	0,51	0,78		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					36	0,26	0,55	0,81		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			3	6,73	8,90	10,23		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			3	1,43	2,99	5,56		

UDI : CONCARNEAU-BRUNEC (KERVEIL-LA HAIE) (029000773)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	11,19	15,55	20,22		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			3	5,04	8,39	12,96		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			3	24,39	35,83	48,97		

UDI : ELLIANT-KERGAOUEN (029000779)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	8	7,30		7,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					4	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					4	6,50		7,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					4	9,50		10,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	4	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						4	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	4	0,00	0,12	0,36		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	4	7,70	11,73	15,30		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	4	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	4	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	4	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			4	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					4	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					4	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			4	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	4	257,00	263,25	270,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	4	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			4	29,00	29,75	31,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			4	0,58	0,60	0,62		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	4	8,30	10,03	11,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					4	0,23	0,33	0,40		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					4	0,25	0,35	0,42		

UDI : ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	14	7,30		8,50		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					7	0,00		0,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					7	3,00		5,40		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					7	6,60		9,10		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	7	0,11	0,17	0,28		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	7	9,30	14,43	20,90		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	7	4,00	6,67	12,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	7	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	7	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			7	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					7	0,00		5,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					7	0,00		11,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			7	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	7	227,00	258,29	275,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	1	0,79	0,79	0,79		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	7	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			7	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			7	32,00	35,14	39,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			7	0,64	0,70	0,78		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	7	29,00	97,86	161,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					7	0,00	0,02	0,06		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					7	0,00	0,12	0,44		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					7	0,06	0,17	0,47		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	6,94	6,94	6,94		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	2,35	2,35	2,35		

UDI : ELLIANT-BOIS DANIEL (029000780)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	10,56	10,56	10,56		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	6,26	6,26	6,26		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	26,11	26,11	26,11		

UDI : MELGVEN (KERNIOUARN) (029000798)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	20	7,70		8,10		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					10	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					10	8,80		11,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					10	11,00		14,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	10	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,15	0,21	0,33		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	10	10,20	15,30	20,90		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	10	0,00	1,30	5,80		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		52,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		17,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	10	275,00	303,80	344,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	1	0,80	0,80	0,80		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			10	11,00	16,00	20,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			10	0,22	0,32	0,40		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	10	30,00	45,70	64,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,01	0,05		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,18	0,44		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,08	0,22	0,47		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	6,36	6,36	6,36		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	1,59	1,59	1,59		

UDI : MELGVEN (KERNIOUARN) (029000798)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	9,84	9,84	9,84		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	5,18	5,18	5,18		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	22,97	22,97	22,97		

UDI : ROSPORDEN-KERRIOU (029000817)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	22	7,70		8,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					11	0,00		0,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					11	4,90		6,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					11	7,10		9,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	11	0,00	1,18	8,00		
COULEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						11	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	11	0,15	0,32	0,69		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	11	10,60	16,45	20,80		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	11	4,30	49,45	249,00		1
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	11	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					11	0,00		130,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					11	0,00		100,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			11	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	11	204,00	240,27	254,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	1	1,10	1,10	1,10		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	11	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			11	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			11	15,00	17,36	21,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			11	0,30	0,35	0,42		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	11	29,00	40,45	54,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,04	0,04	0,04		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,16	0,48		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					11	0,00	0,18	0,51		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	6,66	6,66	6,66		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	2,54	2,54	2,54		

UDI : ROSPORDEN-KERRIOU (029000817)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	12,23	12,23	12,23		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	7,21	7,21	7,21		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	28,64	28,64	28,64		

UDI : ROSPORDEN-KERANFLEAC'H (029000818)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	20	8,00		8,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					10	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					10	5,80		8,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					10	8,40		11,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	10	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,11	0,23	0,95		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	10	5,00	14,56	22,30		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	10	0,00	0,69	2,90		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		45,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		70,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	10	239,00	266,30	297,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	1	0,43	0,43	0,43		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			10	18,00	25,70	28,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			10	0,36	0,51	0,56		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	10	30,00	40,80	50,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,24	0,46		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,27	0,49		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	6,80	6,80	6,80		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		

UDI : ROSPORDEN-KERANFLEAC'H (029000818)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	6,70	6,70	6,70		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	2,79	2,79	2,79		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	16,29	16,29	16,29		

UDI : SAINT-YVI (LA-HAUT) (029000824)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	20	7,30		7,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					10	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					10	10,80		11,90		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					10	13,00		14,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	10	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						10	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	10	0,00	0,08	0,16		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	10	9,20	15,11	20,70		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	10	0,00	5,56	48,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	10	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					10	0,00		1,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					10	0,00		16,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			10	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	10	329,00	337,30	346,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	1	0,65	0,65	0,65		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	10	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			10	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			10	13,00	14,30	15,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			10	0,26	0,29	0,30		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	10	11,00	16,30	21,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,04	0,04	0,04		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					10	0,00	0,03	0,08		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					10	0,09	0,36	0,50		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					10	0,12	0,40	0,55		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	4,43	4,43	4,43		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	1,37	1,37	1,37		

UDI : SAINT-YVI (LA-HAUT) (029000824)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	6,94	6,94	6,94		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	3,44	3,44	3,44		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	16,18	16,18	16,18		

UDI : TOURC'H (BRON) (029000828)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	14	6,70		7,70		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					7	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					7	5,50		12,10		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					7	8,30		14,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	7	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						7	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	7	0,00	0,10	0,13		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	7	11,60	14,71	17,30		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	7	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	7	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	7	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			7	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					7	0,00		4,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					7	0,00		1,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			7	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	7	247,00	315,14	366,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	7	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			7	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			7	27,00	29,29	31,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			7	0,54	0,59	0,62		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	7	0,00	5,34	10,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					7	0,00	0,00	0,00		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					7	0,36	0,48	0,67		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					7	0,36	0,51	0,70		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	1,51	1,51	1,51		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		

UDI : TOURC'H (BRON) (029000828)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	2,65	2,65	2,65		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,48	1,48	1,48		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	5,64	5,64	5,64		

UDI : MOULIN DU PLESSIS (029000879)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	42	7,60		9,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					21	0,00		0,60		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					21	3,80		6,60		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					21	8,10		9,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	21	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	21	0,11	0,15	0,31		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	21	7,00	15,50	20,70		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	21	0,00	9,35	66,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					21	0,00		31,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					21	0,00		7,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	21	254,00	283,71	333,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,80	0,85	0,89		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	21	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			21	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			21	16,00	20,33	23,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			21	0,32	0,41	0,46		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	21	0,00	11,07	28,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					21	0,00	0,02	0,08		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					21	0,05	0,29	0,50		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					21	0,09	0,34	0,54		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			2	4,41	5,92	7,42		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			2	6,06	6,11	6,15		

UDI : MOULIN DU PLESSIS (029000879)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	14,04	16,31	18,58		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			2	12,11	13,03	13,95		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			2	36,62	41,36	46,10		

UDI : ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN (029002680)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
PH	unité pH			6,50	9,00	18	8,20		8,90		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					9	0,00		0,40		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					9	4,10		6,20		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					9	7,70		9,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)											
(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.											
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	9	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,12	0,14	0,19		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	9	12,30	17,47	22,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	9	0,00	3,74	6,90		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					9	0,00		55,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					9	0,00		22,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
MINERALISATION											
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	9	244,00	268,33	297,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	1	0,97	0,97	0,97		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			9	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			9	27,00	35,00	39,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			9	0,54	0,70	0,78		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	9	81,00	104,67	131,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE COMBINÉ	mg(Cl2)/L					9	0,00	0,03	0,06		
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					9	0,00	0,24	0,96		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					9	0,00	0,27	1,02		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	3,59	3,59	3,59		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	3,09	3,09	3,09		

UDI : ELLIANT-BOIS DANIEL-ROSPORDEN (029002680)

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					**Limites**	**Réf.**
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	7,94	7,94	7,94		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	6,07	6,07	6,07		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	20,69	20,69	20,69		

10.2. Annexe 2 : Note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

10.3. Annexe 3 : Factures types 120m^3

Référence à rappeler

N° du contrat : 010344

Mot de passe portail web : sluzUv

Adresse du lieu desservi :

112 AVENUE DE LA GARE
29900 CONCARNEAU

Exp.

Centre des finances publiques
32, rue Nationale
29140 ROSPORDEN

Direction Eau & Assainissement
CS 50636
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 60 77 10
eau@cca.bzh
N° SIRET : 24290076900181
N°TVA :FR1C24290076900011

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
112 AVENUE DE LA GARE
29900 CONCARNEAU

ACCUEIL DU PUBLIC
- Secteur CONCARNEAU
(abonnés Concarneau)
24 rue Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 30/09/2025

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2023 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau		**120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) :	0,00467 €	

	Montants
Abonnement	129,65
Consommation	560,92
Total de la facture	**690,57**

Montant à payer à réception (sous 30 jours) 690,57 €

Historique de consommation

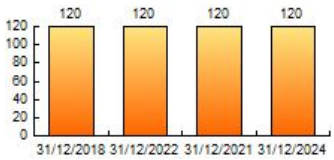

Créez votre espace client sur notre portail web www.cca.bzh rubrique 'eau' et accédez à vos informations avec vos identifiants mentionnés en haut à droite des factures.

Maîtrisez votre budget : pensez à la mensualisation de vos factures d'eau et assainissement !

Avec ce QR code, payez en espèces (300€ max) ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
112 AVENUE DE LA GARE
29900 CONCARNEAU

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA029214050000000000018030825
ICS : FR26EAU632176
Référence : 4 50 25 000000000180308 V 105 76 **Montant : 690,57 €**
Créancier : CONCARNEAU CORNOUAILLE AG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

050010500257 SERVICE EAU ET ASS

941133000175 842000000000018030802921449147O6 69057

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 30/09/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
CC01422W	224512	15	31/12/2024	2720			2840	120
	Consommation totale relevée							**120**

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tarif en vigueur au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	3,31	(5.5%)	63,47
Consommation Eau Potable	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,71000	21,30	1,17	(5.5%)	22,47
Consommation Eau Potable	01/01/2024	31 à 90	60 m3	1,98000	118,80	6,53	(5.5%)	125,33
Consommation Eau Potable	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,01000	60,30	3,32	(5.5%)	63,62
Total					**260,56**	**14,33**		**274,89**
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	6,02	(10%)	66,18
Consommation Assainissement	01/01/2024	1 à 30	30 m3	1,16000	34,80	3,48	(10%)	38,28
Consommation Assainissement	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,54000	152,40	15,24	(10%)	167,64
Consommation Assainissement	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,56000	76,80	7,68	(10%)	84,48
Total					**324,16**	**32,42**		**356,58**
Organismes publics								
Pollution Domestique	01/01/2024		120 m3	0,30000	36,00	1,98	(5.5%)	37,98
Modernisation Réseaux de Collecte	01/01/2024		120 m3	0,16000	19,20	1,92	(10%)	21,12
Total					**55,20**	**3,90**		**59,10**

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	296,56	16,31
10,00%	343,36	34,34

Total de votre facture	**639,92**	**50,65**	**690,57**
Montant total à payer	**639,92**	**50,65**	**690,57**

Commentaires

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyez votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- **Par Internet** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 021060 Référence TIPI : 2025-EA-00-180308

- Par chèque : adressez votre paiement libellé à l'ordre du Trésor Public à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer.

- **Par espèces** : auprès d'un buraliste agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)**

- Par carte bancaire : auprès d'un buraliste agréé ou auprès duTrésor Public- 32, rue Nationale 29140 ROSPORDEN.

Voies de recours :

Vous pouvez contester la somme mentionnée au recto dans un délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Référence à rappeler

N° du contrat : 925733

Mot de passe portail web : vidohA

Adresse du lieu desservi :

1 RUE DU DOCTEUR LAENNEC
29370 ELLIANT

Exp.

Centre des finances publiques
32, rue Nationale
29140 ROSPORDEN

Direction Eau & Assainissement
CS 50636
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 60 77 10
eau@cca.bzh
N° SIRET : 24290076900181
N°TVA :FR1C24290076900011

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

-Secteur CONCARNEAU
(Concarneau, Névez, Trégunc, Pont-Aven)
24 rue Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU
-Secteur NORD
(Rosporden, Kernével, St Yvi, Melgven, Tourc'h, Elliant)
57 route de Scaër - Services Techniques
29140 ROSPORDEN

Historique de consommation

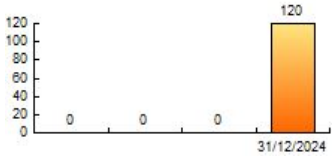

Créez votre espace client sur notre portail web www.cca.bzh rubrique 'eau' et accédez à vos informations avec vos identifiants mentionnés en haut à droite des factures.

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **120 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) : 0,00469 €

	Montants
Abonnement	129,65
Consommation	562,87
Total de la facture	**692,52**

Montant à payer à réception (sous 30 jours) 692,52 €

Maîtrisez votre budget : pensez à la mensualisation de vos factures d'eau et assainissement !

Avec ce QR code, payez en espèces (300€ max) ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA029214050000000000018030825
ICS : FR26EAU632176
Référence : 4 50 25 000000000180308 V 105 76 **Montant : 692,52 €**
Créancier : CONCARNEAU CORNOUAILLE AG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

050010500257 DIRECTION EAU ET A

941133000175 8420000000000180308029214491570 6 69252

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
EL038138	FACTTYPEELT	15	31/12/2024	0			120	120
	Consommation totale relevée							**120**

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tarif en vigueur au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	3,31	(5.5%)	63,47
Consommation Eau Potable	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,74000	22,20	1,22	(5.5%)	23,42
Consommation Eau Potable	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,06000	123,60	6,80	(5.5%)	130,40
Consommation Eau Potable	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,09000	62,70	3,45	(5.5%)	66,15
Total					**268,66**	**14,78**		**283,44**
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	6,02	(10%)	66,18
Consommation Assainissement	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,96000	28,80	2,88	(10%)	31,68
Consommation Assainissement	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,54000	152,40	15,24	(10%)	167,64
Consommation Assainissement	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,56000	76,80	7,68	(10%)	84,48
Total					**318,16**	**31,82**		**349,98**
Organismes publics								
Pollution Domestique	01/01/2024		120 m3	0,30000	36,00	1,98	(5.5%)	37,98
Modernisation Réseaux de Collecte	01/01/2024		120 m3	0,16000	19,20	1,92	(10%)	21,12
Total					**55,20**	**3,90**		**59,10**

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	304,66	16,76
10,00%	337,36	33,74

Total de votre facture	**642,02**	**50,50**	**692,52**
Montant total à payer	**642,02**	**50,50**	**692,52**

Commentaires

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyez votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- **Par Internet** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 021060 Référence TIPI : 2025-EA-00-180308

- Par chèque : adressez votre paiement libellé à l'ordre du Trésor Public à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer.

- **Par espèces** : auprès d'un buraliste agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)**

- Par carte bancaire : auprès d'un buraliste agréé ou auprès duTrésor Public- 32, rue Nationale 29140 ROSPORDEN.

Voies de recours :

Vous pouvez contester la somme mentionnée au recto dans un délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Référence à rappeler

N° du contrat : 920833

Mot de passe portail web : phoWoX

Adresse du lieu desservi :

PLACE DE L EGLISE
29140 MELGVEN

Exp.

Centre des finances publiques
32, rue Nationale
29140 ROSPORDEN

Direction Eau & Assainissement
CS 50636
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 60 77 10
eau@cca.bzh
N° SIRET : 24290076900181
N°TVA :FR1C24290076900011

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

-Secteur CONCARNEAU
(Concarneau, Névez, Trégunc, Pont-Aven)
24 rue Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU
-Secteur NORD
(Rosporden, Kernével, St Yvi, Melgven, Tourc'h, Elliant)
57 route de Scaër - Services Techniques
29140 ROSPORDEN

Historique de consommation

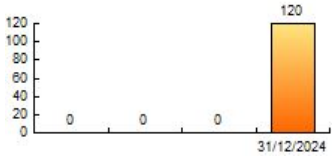

Créez votre espace client sur notre portail web www.cca.bzh rubrique 'eau' et accédez à vos informations avec vos identifiants mentionnés en haut à droite des factures.

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2023 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau		**120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) :	0,00462 €	

	Montants
Abonnement	119,62
Consommation	554,32
Total de la facture	**673,94**

Montant à payer à réception (sous 30 jours) 673,94 €

Maîtrisez votre budget : pensez à la mensualisation de vos factures d'eau et assainissement !

Avec ce QR code, payez en espèces (300€ max) ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA029214050000000000018030825
ICS : FR26EAU632176
Référence : 4 50 25 000000000180308 V 105 76 **Montant : 673,94 €**
Créancier : CONCARNEAU CORNOUAILLE AG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

050010500257 DIRECTION EAU ET A

941133000175 84200000000001803080292144920706 67394

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
18815	FACTTYPEMLG	15	31/12/2024	360			480	120
	Consommation totale relevée							**120**
	Consommation facturée (m3)							**120**

Détail de votre facture

	Tarif en vigueur au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	01/01/2024		366 jours	50,51000	50,65	2,79	(5.5%)	53,44
Consommation Eau Potable	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,71000	21,30	1,17	(5.5%)	22,47
Consommation Eau Potable	01/01/2024	31 à 90	60 m3	1,98000	118,80	6,53	(5.5%)	125,33
Consommation Eau Potable	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,01000	60,30	3,32	(5.5%)	63,62
Total					**251,05**	**13,81**		**264,86**
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	6,02	(10%)	66,18
Consommation Assainissement	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,96000	28,80	2,88	(10%)	31,68
Consommation Assainissement	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,54000	152,40	15,24	(10%)	167,64
Consommation Assainissement	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,56000	76,80	7,68	(10%)	84,48
Total					**318,16**	**31,82**		**349,98**
Organismes publics								
Pollution Domestique	01/01/2024		120 m3	0,30000	36,00	1,98	(5.5%)	37,98
Modernisation Réseaux de Collecte	01/01/2024		120 m3	0,16000	19,20	1,92	(10%)	21,12
Total					**55,20**	**3,90**		**59,10**

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	287,05	15,79
10,00%	337,36	33,74

Total de votre facture	**624,41**	**49,53**	**673,94**
Montant total à payer	**624,41**	**49,53**	**673,94**

Commentaires

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyez votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- **Par Internet** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 021060 Référence TIPI : 2025-EA-00-180308

- Par chèque : adressez votre paiement libellé à l'ordre du Trésor Public à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer.

- **Par espèces** : auprès d'un buraliste agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)**

- Par carte bancaire : auprès d'un buraliste agréé ou auprès duTrésor Public- 32, rue Nationale 29140 ROSPORDEN.

Voies de recours :

Vous pouvez contester la somme mentionnée au recto dans un délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Référence à rappeler

N° du contrat : 925730

Mot de passe portail web : ZePojU

Adresse du lieu desservi :

2 RUE DE SAINT PHILIBERT
29920 NEVEZ

Exp.

Centre des finances publiques
32, rue Nationale
29140 ROSPORDEN

Direction Eau & Assainissement
CS 50636
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 60 77 10
eau@cca.bzh
N° SIRET : 24290076900181
N°TVA :FR1C24290076900011

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

-Secteur CONCARNEAU
(Concarneau, Névez, Trégunc, Pont-Aven)
24 rue Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU
-Secteur NORD
(Rosporden, Kernével, St Yvi, Melgven, Tourc'h, Elliant)
57 route de Scaër - Services Techniques
29140 ROSPORDEN

Historique de consommation

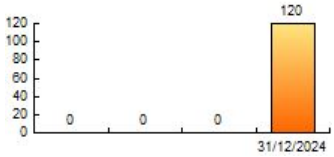

Créez votre espace client sur notre portail web www.cca.bzh rubrique 'eau' et accédez à vos informations avec vos identifiants mentionnés en haut à droite des factures.

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **120 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) : 0,00498 €

	Montants
Abonnement	129,65
Consommation	597,65
Total de la facture	**727,30**

Montant à payer à réception (sous 30 jours) 727,30 €

Maîtrisez votre budget : pensez à la mensualisation de vos factures d'eau et assainissement !

Avec ce QR code, payez en espèces (300€ max) ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA029214050000000000018030825
ICS : FR26EAU632176
Référence : 4 50 25 000000000180308 V 105 76 **Montant : 727,30 €**
Créancier : CONCARNEAU CORNOUAILLE AG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

050010500257 DIRECTION EAU ET A

941133000175 84200000000001803080292144901706 72730

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
NZ038123	FACTTYPENZ	15	31/12/2024	0			120	120
	Consommation totale relevée							**120**

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tarif en vigueur au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	3,31	(5.5%)	63,47
Consommation Eau Potable	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,89000	26,70	1,47	(5.5%)	28,17
Consommation Eau Potable	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,06000	123,60	6,80	(5.5%)	130,40
Consommation Eau Potable	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,09000	62,70	3,45	(5.5%)	66,15
Total					**273,16**	**15,03**		**288,19**
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	6,02	(10%)	66,18
Consommation Assainissement	01/01/2024	1 à 30	30 m3	1,54000	46,20	4,62	(10%)	50,82
Consommation Assainissement	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,65000	159,00	15,90	(10%)	174,90
Consommation Assainissement	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,67000	80,10	8,01	(10%)	88,11
Total					**345,46**	**34,55**		**380,01**
Organismes publics								
Pollution Domestique	01/01/2024		120 m3	0,30000	36,00	1,98	(5.5%)	37,98
Modernisation Réseaux de Collecte	01/01/2024		120 m3	0,16000	19,20	1,92	(10%)	21,12
Total					**55,20**	**3,90**		**59,10**

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	309,16	17,01
10,00%	364,66	36,47

Total de votre facture	**673,82**	**53,48**	**727,30**
Montant total à payer	**673,82**	**53,48**	**727,30**

Commentaires

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyez votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- **Par Internet** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 021060 Référence TIPI : 2025-EA-00-180308

- Par chèque : adressez votre paiement libellé à l'ordre du Trésor Public à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer.

- **Par espèces** : auprès d'un buraliste agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)**

- Par carte bancaire : auprès d'un buraliste agréé ou auprès duTrésor Public- 32, rue Nationale 29140 ROSPORDEN.

Voies de recours :

Vous pouvez contester la somme mentionnée au recto dans un délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Référence à rappeler

N° du contrat : 925732

Mot de passe portail web : fYrTyV

Adresse du lieu desservi :

29 RUE LOUIS LOMENECH
29930 PONT AVEN

Exp.

Centre des finances publiques
32, rue Nationale
29140 ROSPORDEN

Direction Eau & Assainissement
CS 50636
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 60 77 10
eau@cca.bzh
N° SIRET : 24290076900181
N°TVA :FR1C24290076900011

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

-Secteur CONCARNEAU
(Concarneau, Névez, Trégunc, Pont-Aven)
24 rue Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU
-Secteur NORD
(Rosporden, Kernével, St Yvi, Melgven, Tourc'h, Elliant)
57 route de Scaër - Services Techniques
29140 ROSPORDEN

Historique de consommation

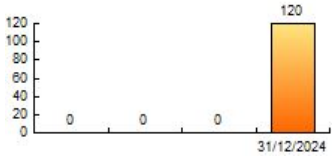

Créez votre espace client sur notre portail web www.cca.bzh rubrique 'eau' et accédez à vos informations avec vos identifiants mentionnés en haut à droite des factures.

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **120 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) : 0,00474 €

	Montants
Abonnement	129,65
Consommation	568,28
Total de la facture	**697,93**

Montant à payer à réception (sous 30 jours) 697,93 €

Maîtrisez votre budget : pensez à la mensualisation de vos factures d'eau et assainissement !

Avec ce QR code, payez en espèces (300€ max) ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA029214050000000000018030825
ICS : FR26EAU632176
Référence : 4 50 25 000000000180308 V 105 76 **Montant : 697,93 €**
Créancier : CONCARNEAU CORNOUAILLE AG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

050010500257 DIRECTION EAU ET A

941133000175 84200000000001803080292144939706 69793

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
PTA038160	FACTTYPEPTA	15	31/12/2024	0			120	120
	Consommation totale relevée							**120**

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tarif en vigueur au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	3,31	(5.5%)	63,47
Consommation Eau Potable	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,89000	26,70	1,47	(5.5%)	28,17
Consommation Eau Potable	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,06000	123,60	6,80	(5.5%)	130,40
Consommation Eau Potable	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,09000	62,70	3,45	(5.5%)	66,15
Total					**273,16**	**15,03**		**288,19**
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	6,02	(10%)	66,18
Consommation Assainissement	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,98000	29,40	2,94	(10%)	32,34
Consommation Assainissement	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,54000	152,40	15,24	(10%)	167,64
Consommation Assainissement	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,56000	76,80	7,68	(10%)	84,48
Total					**318,76**	**31,88**		**350,64**
Organismes publics								
Pollution Domestique	01/01/2024		120 m3	0,30000	36,00	1,98	(5.5%)	37,98
Modernisation Réseaux de Collecte	01/01/2024		120 m3	0,16000	19,20	1,92	(10%)	21,12
Total					**55,20**	**3,90**		**59,10**

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	309,16	17,01
10,00%	337,96	33,80

Total de votre facture	**647,12**	**50,81**	**697,93**
Montant total à payer	**647,12**	**50,81**	**697,93**

Commentaires

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyez votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- **Par Internet** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 021060 Référence TIPI : 2025-EA-00-180308

- Par chèque : adressez votre paiement libellé à l'ordre du Trésor Public à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer.

- **Par espèces** : auprès d'un buraliste agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)**

- Par carte bancaire : auprès d'un buraliste agréé ou auprès duTrésor Public- 32, rue Nationale 29140 ROSPORDEN.

Voies de recours :

Vous pouvez contester la somme mentionnée au recto dans un délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

CCA AGGLOMÉRATION CONCARNEAU CORNOUAILLE

L'Ô D'ICI Mobilisons-nous pour l'eau de notre Agglo

Référence à rappeler
N° du contrat : 920834
Mot de passe portail web : phyruG

Adresse du lieu desservi :
57 RUE DE SCAER
29140 KERNEVEL

Exp.

Centre des finances publiques
32, rue Nationale
29140 ROSPORDEN

Direction Eau & Assainissement
CS 50636
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 60 77 10
eau@cca.bzh
N° SIRET : 24290076900181
N°TVA :FR1C24290076900011

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

-Secteur CONCARNEAU
(Concarneau, Névez, Trégunc, Pont-Aven)
24 rue Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU
-Secteur NORD
(Rosporden, Kernével, St Yvi, Melgven, Tourc'h, Elliant)
57 route de Scaër - Services Techniques
29140 ROSPORDEN

Historique de consommation

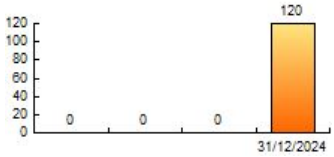

Créez votre espace client sur notre portail web www.cca.bzh rubrique 'eau' et accédez à vos informations avec vos identifiants mentionnés en haut à droite des factures.

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2023 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau		**120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) :	0,00372 €	

	Montants
Abonnement	127,55
Consommation	446,71
Total de la facture	**574,26**

Montant à payer à réception (sous 30 jours) 574,26 €

Maîtrisez votre budget : pensez à la mensualisation de vos factures d'eau et assainissement !

Avec ce QR code, payez en espèces (300€ max) ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA029214050000000000018030825
ICS : FR26EAU632176
Référence : 4 50 25 000000000180308 V 105 76 **Montant : 574,26 €**
Créancier : CONCARNEAU CORNOUAILLE AG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

050010500257 DIRECTION EAU ET A

941133000175 84200000000001803080292144906706 57426

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
18814	FACTTYPERSPD	15	31/12/2024	360			480	120
	Consommation totale relevée							**120**

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tarif en vigueur au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	01/01/2024		366 jours	58,01000	58,17	3,20	(5.5%)	61,37
Consommation Eau Potable	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,84000	25,20	1,39	(5.5%)	26,59
Consommation Eau Potable	01/01/2024	31 à 90	60 m3	1,62000	97,20	5,35	(5.5%)	102,55
Consommation Eau Potable	01/01/2024	91 à 120	30 m3	1,65000	49,50	2,72	(5.5%)	52,22
Total					**230,07**	**12,66**		**242,73**
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	6,02	(10%)	66,18
Consommation Assainissement	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,96000	28,80	2,88	(10%)	31,68
Consommation Assainissement	01/01/2024	31 à 90	60 m3	1,76000	105,60	10,56	(10%)	116,16
Consommation Assainissement	01/01/2024	91 à 120	30 m3	1,77000	53,10	5,31	(10%)	58,41
Total					**247,66**	**24,77**		**272,43**
Organismes publics								
Pollution Domestique	01/01/2024		120 m3	0,30000	36,00	1,98	(5.5%)	37,98
Modernisation Réseaux de Collecte	01/01/2024		120 m3	0,16000	19,20	1,92	(10%)	21,12
Total					**55,20**	**3,90**		**59,10**

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	266,07	14,64
10,00%	266,86	26,69

Total de votre facture	**532,93**	**41,33**	**574,26**
Montant total à payer	**532,93**	**41,33**	**574,26**

Commentaires

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyez votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- **Par Internet** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 021060 Référence TIPI : 2025-EA-00-180308

- Par chèque : adressez votre paiement libellé à l'ordre du Trésor Public à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer.

- **Par espèces** : auprès d'un buraliste agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)**

- Par carte bancaire : auprès d'un buraliste agréé ou auprès duTrésor Public- 32, rue Nationale 29140 ROSPORDEN.

Voies de recours :

Vous pouvez contester la somme mentionnée au recto dans un délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

CCA AGGLOMÉRATION CONCARNEAU CORNOUAILLE

L'Ô D'ICI Mobilisons-nous pour l'eau de notre Agglo

Référence à rappeler
N° du contrat : 188996
Mot de passe portail web : flanuK

Adresse du lieu desservi :
PLACE DE L EGLISE
29140 SAINT YVI

Exp.

Centre des finances publiques
32, rue Nationale
29140 ROSPORDEN

Direction Eau & Assainissement
CS 50636
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 60 77 10
eau@cca.bzh
N° SIRET : 24290076900181
N°TVA :FR1C24290076900011

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

-Secteur CONCARNEAU
(Concarneau, Névez, Trégunc, Pont-Aven)
24 rue Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU
-Secteur NORD
(Rosporden, Kernével, St Yvi, Melgven, Tourc'h, Elliant)
57 route de Scaër - Services Techniques
29140 ROSPORDEN

Historique de consommation

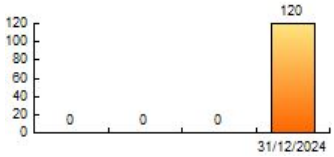

Créez votre espace client sur notre portail web www.cca.bzh rubrique 'eau' et accédez à vos informations avec vos identifiants mentionnés en haut à droite des factures.

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2023 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau		**120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) :	0,00361 €	

	Montants
Abonnement	122,66
Consommation	433,64
Total de la facture	**556,30**

Montant à payer à réception (sous 30 jours) 556,30 €

Maîtrisez votre budget : pensez à la mensualisation de vos factures d'eau et assainissement !

Avec ce QR code, payez en espèces (300€ max) ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA029214050000000000018030825
ICS : FR26EAU632176
Référence : 4 50 25 000000000180308 V 105 76 **Montant : 556,30 €**
Créancier : CONCARNEAU CORNOUAILLE AG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

050010500257 DIRECTION EAU ET A

941133000175 842000000000018030802921449007O6 55630

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
18816	FACTTYPESY	15	31/12/2024	360			480	120
	Consommation totale relevée							**120**

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tarif en vigueur au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	01/01/2024		366 jours	53,39000	53,54	2,94	(5.5%)	56,48
Consommation Eau Potable	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,72000	21,60	1,19	(5.5%)	22,79
Consommation Eau Potable	01/01/2024	31 à 90	60 m3	1,63000	97,80	5,38	(5.5%)	103,18
Consommation Eau Potable	01/01/2024	91 à 120	30 m3	1,65000	49,50	2,72	(5.5%)	52,22
Total					**222,44**	**12,23**		**234,67**
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	6,02	(10%)	66,18
Consommation Assainissement	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,96000	28,80	2,88	(10%)	31,68
Consommation Assainissement	01/01/2024	31 à 90	60 m3	1,66000	99,60	9,96	(10%)	109,56
Consommation Assainissement	01/01/2024	91 à 120	30 m3	1,67000	50,10	5,01	(10%)	55,11
Total					**238,66**	**23,87**		**262,53**
Organismes publics								
Pollution Domestique	01/01/2024		120 m3	0,30000	36,00	1,98	(5.5%)	37,98
Modernisation Réseaux de Collecte	01/01/2024		120 m3	0,16000	19,20	1,92	(10%)	21,12
Total					**55,20**	**3,90**		**59,10**

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	258,44	14,21
10,00%	257,86	25,79

Total de votre facture	**516,30**	**40,00**	**556,30**
Montant total à payer	**516,30**	**40,00**	**556,30**

Commentaires

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyez votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- **Par Internet** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 021060 Référence TIPI : 2025-EA-00-180308

- Par chèque : adressez votre paiement libellé à l'ordre du Trésor Public à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer.

- **Par espèces** : auprès d'un buraliste agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)**

- Par carte bancaire : auprès d'un buraliste agréé ou auprès duTrésor Public- 32, rue Nationale 29140 ROSPORDEN.

Voies de recours :

Vous pouvez contester la somme mentionnée au recto dans un délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Référence à rappeler

N° du contrat : 925726

Mot de passe portail web : piTeTU

Adresse du lieu desservi :

PLACE DE LA MAIRIE
29910 TREGUNC

Exp.

Centre des finances publiques
32, rue Nationale
29140 ROSPORDEN

Direction Eau & Assainissement
CS 50636
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 60 77 10
eau@cca.bzh
N° SIRET : 24290076900181
N°TVA :FR1C24290076900011

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

-Secteur CONCARNEAU
(Concarneau, Névez, Trégunc, Pont-Aven)
24 rue Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU
-Secteur NORD
(Rosporden, Kernével, St Yvi, Melgven, Tourc'h, Elliant)
57 route de Scaër - Services Techniques
29140 ROSPORDEN

Historique de consommation

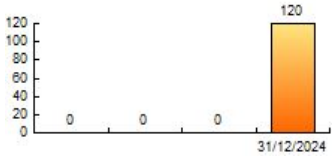

Créez votre espace client sur notre portail web www.cca.bzh rubrique 'eau' et accédez à vos informations avec vos identifiants mentionnés en haut à droite des factures.

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **120 m³**

Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) : 0,00457 €

	Montants
Abonnement	129,65
Consommation	547,82
Total de la facture	**677,47**

Montant à payer à réception (sous 30 jours) 677,47 €

Maîtrisez votre budget : pensez à la mensualisation de vos factures d'eau et assainissement !

Avec ce QR code, payez en espèces (300€ max) ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA029214050000000000018030825
ICS : FR26EAU632176
Référence : 4 50 25 000000000180308 V 105 76 **Montant : 677,47 €**
Créancier : CONCARNEAU CORNOUAILLE AG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

050010500257 DIRECTION EAU ET A

941133000175 84200000000001803080292144925706 67747

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
TG038235	FACTTYPETG	15	31/12/2024	0			120	120
	Consommation totale relevée							**120**

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tarif en vigueur au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	3,31	(5.5%)	63,47
Consommation Eau Potable	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,89000	26,70	1,47	(5.5%)	28,17
Consommation Eau Potable	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,06000	123,60	6,80	(5.5%)	130,40
Consommation Eau Potable	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,09000	62,70	3,45	(5.5%)	66,15
Total					**273,16**	**15,03**		**288,19**
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	6,02	(10%)	66,18
Consommation Assainissement	01/01/2024	1 à 30	30 m3	1,66000	49,80	4,98	(10%)	54,78
Consommation Assainissement	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,11000	126,60	12,66	(10%)	139,26
Consommation Assainissement	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,12000	63,60	6,36	(10%)	69,96
Total					**300,16**	**30,02**		**330,18**
Organismes publics								
Pollution Domestique	01/01/2024		120 m3	0,30000	36,00	1,98	(5.5%)	37,98
Modernisation Réseaux de Collecte	01/01/2024		120 m3	0,16000	19,20	1,92	(10%)	21,12
Total					**55,20**	**3,90**		**59,10**

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	309,16	17,01
10,00%	319,36	31,94

Total de votre facture	**628,52**	**48,95**	**677,47**
Montant total à payer	**628,52**	**48,95**	**677,47**

Commentaires

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyez votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- **Par Internet** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 021060 Référence TIPI : 2025-EA-00-180308

- Par chèque : adressez votre paiement libellé à l'ordre du Trésor Public à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer.

- **Par espèces** : auprès d'un buraliste agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)**

- Par carte bancaire : auprès d'un buraliste agréé ou auprès duTrésor Public- 32, rue Nationale 29140 ROSPORDEN.

Voies de recours :

Vous pouvez contester la somme mentionnée au recto dans un délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Référence à rappeler

N° du contrat : 925726

Mot de passe portail web : piTeTU

Adresse du lieu desservi :

PLACE DE LA MAIRIE
29910 TREGUNC

Exp.

Centre des finances publiques
32, rue Nationale
29140 ROSPORDEN

Direction Eau & Assainissement
CS 50636
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 60 77 10
eau@cca.bzh
N° SIRET : 24290076900181
N°TVA :FR1C24290076900011

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

-Secteur CONCARNEAU
(Concarneau, Névez, Trégunc, Pont-Aven)
24 rue Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU
-Secteur NORD
(Rosporden, Kernével, St Yvi, Melgven, Tourc'h, Elliant)
57 route de Scaër - Services Techniques
29140 ROSPORDEN

Historique de consommation

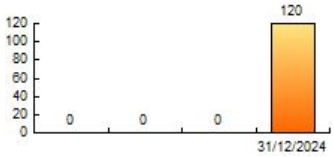

Créez votre espace client sur notre portail web www.cca.bzh rubrique 'eau' et accédez à vos informations avec vos identifiants mentionnés en haut à droite des factures.

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 30/09/2025

Eau et Assainissement

Consommation du 01/01/2024 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau		**120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) :	0,00457 €	

	Montants
Abonnement	129,65
Consommation	547,82
Total de la facture	**677,47**

Montant à payer à réception (sous 30 jours) 677,47 €

Maîtrisez votre budget : pensez à la mensualisation de vos factures d'eau et assainissement !

Avec ce QR code, payez en espèces (300€ max) ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA029214050000000000018030825
ICS : FR26EAU632176
Référence : 4 50 25 000000000180308 V 105 76 **Montant : 677,47 €**
Créancier : CONCARNEAU CORNOUAILLE AG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

050010500257 DIRECTION EAU ET A

941133000175 84200000000001803080292144925706 67747

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 30/09/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
TG038235	FACTTYPETG	15	31/12/2024	0			120	120
	Consommation totale relevée							**120**

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tarif en vigueur au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	3,31	(5.5%)	63,47
Consommation Eau Potable	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,89000	26,70	1,47	(5.5%)	28,17
Consommation Eau Potable	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,06000	123,60	6,80	(5.5%)	130,40
Consommation Eau Potable	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,09000	62,70	3,45	(5.5%)	66,15
Total					**273,16**	**15,03**		**288,19**
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	6,02	(10%)	66,18
Consommation Assainissement	01/01/2024	1 à 30	30 m3	1,66000	49,80	4,98	(10%)	54,78
Consommation Assainissement	01/01/2024	31 à 90	60 m3	2,11000	126,60	12,66	(10%)	139,26
Consommation Assainissement	01/01/2024	91 à 120	30 m3	2,12000	63,60	6,36	(10%)	69,96
Total					**300,16**	**30,02**		**330,18**
Organismes publics								
Pollution Domestique	01/01/2024		120 m3	0,30000	36,00	1,98	(5.5%)	37,98
Modernisation Réseaux de Collecte	01/01/2024		120 m3	0,16000	19,20	1,92	(10%)	21,12
Total					**55,20**	**3,90**		**59,10**

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	309,16	17,01
10,00%	319,36	31,94

Total de votre facture	**628,52**	**48,95**	**677,47**
Montant total à payer	**628,52**	**48,95**	**677,47**

Commentaires

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyez votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- **Par Internet** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 021060 Référence TIPI : 2025-EA-00-180308

- Par chèque : adressez votre paiement libellé à l'ordre du Trésor Public à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer.

- **Par espèces** : auprès d'un buraliste agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)**

- Par carte bancaire : auprès d'un buraliste agréé ou auprès duTrésor Public- 32, rue Nationale 29140 ROSPORDEN.

Voies de recours :

Vous pouvez contester la somme mentionnée au recto dans un délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Référence à rappeler

N° du contrat : 920832

Mot de passe portail web : druclU

Adresse du lieu desservi :

IMPASSE DE L EGLISE
29140 TOURC H

Exp.

Centre des finances publiques
32, rue Nationale
29140 ROSPORDEN

Direction Eau & Assainissement
CS 50636
29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 60 77 10
eau@cca.bzh
N° SIRET : 24290076900181
N°TVA :FR1C24290076900011

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

-Secteur CONCARNEAU
(Concarneau, Névez, Trégunc, Pont-Aven)
24 rue Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU
-Secteur NORD
(Rosporden, Kernével, St Yvi, Melgven, Tourc'h, Elliant)
57 route de Scaër - Services Techniques
29140 ROSPORDEN

Historique de consommation

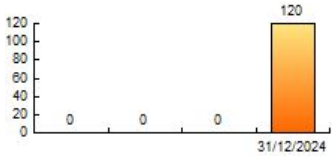

Créez votre espace client sur notre portail web www.cca.bzh rubrique 'eau' et accédez à vos informations avec vos identifiants mentionnés en haut à droite des factures.

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 31/12/2023 au 31/12/2024
Abonnement du 01/01/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau		**120 m³**
Prix TTC du litre d'eau (hors part abonnement) :	0,00325 €	

	Montants
Abonnement	129,65
Consommation	389,68
Total de la facture	**519,33**

Montant à payer à réception (sous 30 jours) 519,33 €

Maîtrisez votre budget : pensez à la mensualisation de vos factures d'eau et assainissement !

Avec ce QR code, payez en espèces (300€ max) ou par carte bancaire muni du présent avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite**)

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
1 RUE VICTOR SCHOELCHER
CONCARNEAU CORNOUAILLE
AGGLOMERATION
29900 CONCARNEAU

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA029214050000000000018030825
ICS : FR26EAU632176
Référence : 4 50 25 000000000180308 V 105 76 **Montant : 519,33 €**
Créancier : CONCARNEAU CORNOUAILLE AG

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

050010500257 DIRECTION EAU ET A

941133000175 8420000000000180308029214499670 6 51933

Facture réelle n° 180308OMEGA25 du 31/12/2024

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
18817	FACTTYPETO	15	31/12/2024	360			480	120
	Consommation totale relevée							**120**

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture

	Tarif en vigueur au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	3,31	(5.5%)	63,47
Consommation Eau Potable	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,85000	25,50	1,40	(5.5%)	26,90
Consommation Eau Potable	01/01/2024	31 à 90	60 m3	1,60000	96,00	5,28	(5.5%)	101,28
Consommation Eau Potable	01/01/2024	91 à 120	30 m3	1,63000	48,90	2,69	(5.5%)	51,59
Total					**230,56**	**12,68**		**243,24**
Collecte des eaux usées								
Abonnement Assainissement	01/01/2024		366 jours	60,00000	60,16	6,02	(10%)	66,18
Consommation Assainissement	01/01/2024	1 à 30	30 m3	0,96000	28,80	2,88	(10%)	31,68
Consommation Assainissement	01/01/2024	31 à 90	60 m3	1,20000	72,00	7,20	(10%)	79,20
Consommation Assainissement	01/01/2024	91 à 120	30 m3	1,21000	36,30	3,63	(10%)	39,93
Total					**197,26**	**19,73**		**216,99**
Organismes publics								
Pollution Domestique	01/01/2024		120 m3	0,30000	36,00	1,98	(5.5%)	37,98
Modernisation Réseaux de Collecte	01/01/2024		120 m3	0,16000	19,20	1,92	(10%)	21,12
Total					**55,20**	**3,90**		**59,10**

TVA Taux	HT	Montant
5,50%	266,56	14,66
10,00%	216,46	21,65

Total de votre facture	**483,02**	**36,31**	**519,33**
Montant total à payer	**483,02**	**36,31**	**519,33**

Commentaires

Modalités de paiement :

- Par Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) : datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et sans aucun autre document. Envoyez votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- **Par Internet** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 021060 Référence TIPI : 2025-EA-00-180308

- Par chèque : adressez votre paiement libellé à l'ordre du Trésor Public à l'aide de l'enveloppe retour ci-jointe, affranchie au tarif en vigueur. Ne modifiez jamais le montant du TIP SEPA. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer.

- **Par espèces** : auprès d'un buraliste agréé (liste sur **www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)**

- Par carte bancaire : auprès d'un buraliste agréé ou auprès duTrésor Public- 32, rue Nationale 29140 ROSPORDEN.

Voies de recours :

Vous pouvez contester la somme mentionnée au recto dans un délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales).

10.4. Annexes 4 : Rapports 2024 d'activités du Prestataire SAUR en eau et en assainissement

RAPPORT ANNUEL

2024

CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION – EAU POTABLE

CC Agglomération
CONCARNEAU CORNOUAILLE

saur

Table des matières

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE 4
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE 5
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE 6
VOTRE PATRIMOINE 9
LE RESEAU 9
Répartition des canalisations par matériaux : 9
Répartition des canalisations par diamètre : 9
LES COMPTEURS 10
LA SYNTHESE DES VOLUMES 12
L'EVOLUTION DES VOLUMES 12
L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (ILVNC) 13
LA CAPACITE DE STOCKAGE 14
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE 14
LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS 14
SYNTHESE QUANTITATIVE DES ANALYSES D'EAU BRUTE EN 2024 16
SYNTHESE QUALITATIVE DE TOUS TYPE D'EAU HORS EAU BRUTE EN 2024 16
DETAIL DE LA CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE 17
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 19
Bilan des interventions d'exploitations 19
Source de pertes dans les réseaux d'eau 19
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 20
Répartition des interventions de maintenance selon leur type 20
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive. 20
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007 22
ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G 27
LE CARE 30
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 31

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT 34

LE PATRIMOINE DE SERVICE 36
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes 36
Les installations de production 36
Les ouvrages de stockage 36
Les installations de surpression 36
LE RESEAU 37
Linéaire par commune 38
Les équipements de réseau 39
Inventaire 40
LES VOLUMES D'EAU 42
Synthèse des volumes sur l'année calendaire 42
Volumes mensuels en (m³) sur 5 années consécutives 42
Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice 43
Les volumes prélevés mensuels par ressource 43
Les volumes produits mensuels par ressource 44
Les volumes importés mensuels par ressource 44
Les volumes exportés mensuels par ressource 44
LES INDICATEURS 46
L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés 46
Volume service sans comptage 47
CONSOMMATION D'ENERGIE 48
CONSOMMATION DE REACTIFS 48
L'EAU BRUTE 50
Synthèse des analyses sur l'eau brute 50

L'EAU TRAITEE....50
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION....51
Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution....51
L'EAU DISTRIBUEE....52
Synthèse des analyses sur l'eau distribuée....52
Détail des non-conformités sur l'eau distribuée....52
ANALYSES CVM....53
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE....54
METABOLITES DE PESTICIDES....57
FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS© DE SAUR, VERITABLE BARRIERE CONTRE LES MICROPOLLUANTS....63
PFAS....64
NITRATES....65
MANGANESE....65
CHLORURE DE VINYL MONOMERE (CVM)....66
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION....69
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE....74
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT....76
SITUATION DU PERSONNEL....77
ATTESTATIONS D'ASSURANCES....78
Attestation Dommages aux Biens....78
Responsabilité civile....79
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)....80
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement....84
Attestation Tous risques chantiers....85

1 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE

1 station de production

1 398 888 m³ produits sur la période de relève ramenés à 365 jours

14 339 m³ importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

326 205 m³ exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours

9 ouvrages de stockage, soit **6 000 m³** de stockage

1 087 023 m³ distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours

2 stations de surpression

336 kml de réseau

8 fuites sur conduites réparées

40 fuites sur branchements réparées

100% des analyses ARS bactériologiques conformes

100% des analyses ARS physico-chimiques conformes

1,15 m³/km/j d'Indice linéaire des volumes non comptés

867 209 m³ consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2023	2024	Evolution N/N-1
Volumes produits sur la période de relève de ramenés à 365 jours (m^3)	1 299 509	1 398 888	7,7%
Volumes importés sur la période de relève ramenés à 365 jours (m^3)	17 253	14 339	-16,9%
Volumes exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours (m^3)	261 178	326 205	24,9%
Volumes distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours (m^3)	1 055 584	1 087 023	3,0%
Volumes consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours (m^3)	870 794	867 209	-0,4%

Patrimoine	2023	2024	Evolution N/N-1
Linéaire de réseaux (km)	335,1	336,4	0,4%

Interventions	2023	2024	Evolution N/N-1
Nombre de fuites sur conduites réparées	8	8	-
Nombre de fuites sur branchements réparées	30	40	-

Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

Renouvellement contractuel

En 2023, Concarneau Cornouaille Agglomération a lancé la procédure d'appel d'offre pour la gestion du service d'eau potable des communes de Pont-Aven, Névez et Trégunc pour les années 2024 à 2027.
Au deuxième semestre 2023, le choix de l'entreprise SAUR a été retenu.
Démarrage de la nouvelle prestation de service au 01/01/2024

Schéma directeur eau potable

Le Schéma directeur eau potable de Concarneau Cornouaille Agglomération s'est terminé en 2022.

Tension sur la production d'eau Moulin du Plessis

Capacité de production : 8000 m³/j (*dont 6000 m³/j/Pont-Aven et 2000 m³/j/SIE de RIEC*)

Pointe totale : 7414 m³ soit 92.7% de la capacité de production le 11/08/2024

Pointe SIE Pont-Aven : 5791 m³ soit 96.5% de la capacité de production le 11/08/2024

Pointe SIE Riec : 2013 m³ soit 100% de la capacité de production le 07/05/2024

Depuis plusieurs années, forte tension sur la capacité de production notamment l'été entre le 14 juillet et le 15 aout.

Les travaux d'augmentation de la capacité de refoulement à 400 m3/h vers le réservoir de Saint Maudet vont démarrer début 2025.

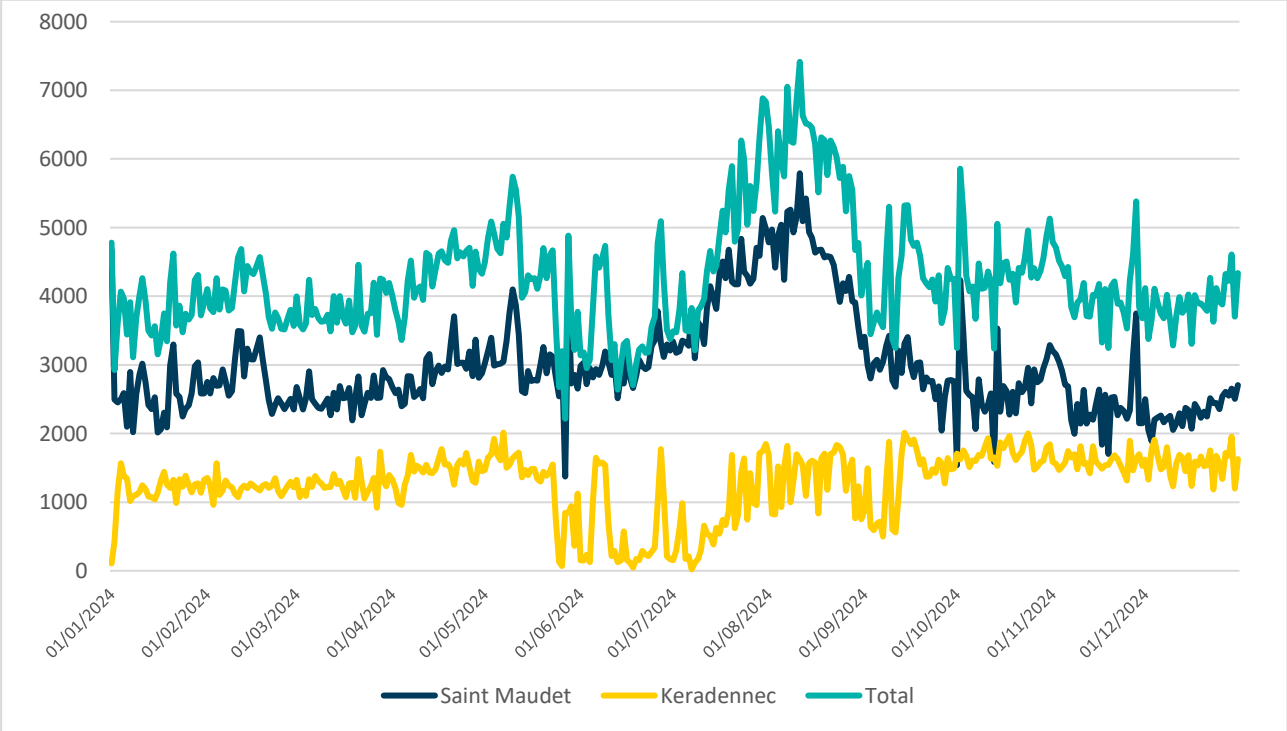

Problématique d'ozone

Depuis la fin des travaux de réhabilitations de l'usine engagés en 2019/2020, des résiduels d'ozone importants sont détectés dans les locaux de l'usine. Ces émanations présentent un risque pour la santé des collaborateurs intervenants sur site.

Un plan d'action de vérification a été défini pour vérifier les sources de fuites et proposer des solutions :

- Vidange de la bâche d'ozonation pour :
    - Vérification des poreux
    - Vérification de l'étanchéité des trappes et ouvrages
    - Vérification de l'étanchéité des traversées de murs dans les bâches

2 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Ouvrages de prélèvement	1
Stations de production	1
Stations de surpression	2
Ouvrages de stockage	9
Volume de stockage (m^3)	6 000

LE RESEAU

Patrimoine	2024
Linéaire de réseaux (km)	336,358

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport, également appelées feeders, qui ont généralement un diamètre supérieur à 300 mm, ainsi que de conduites de distribution.

Répartition des canalisations par matériaux :

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les cinq premières catégories sont affichées.

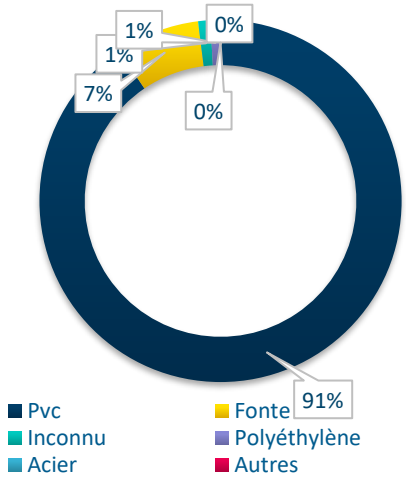

Matériaux	Valeur (%)
Pvc	90,53
Fonte	7,48
Inconnu	1,08
Polyéthylène	0,85
Acier	0,05

Répartition des canalisations par diamètre :

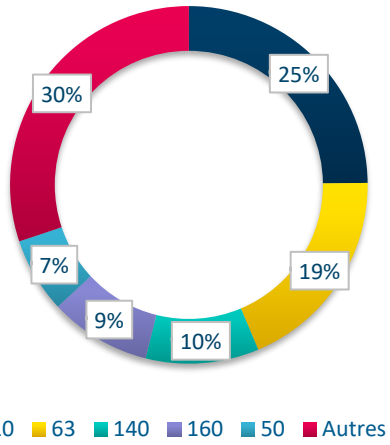

Diamètre	Valeur (%)
110	24,82
63	18,83
140	10,25
160	9,18
50	6,8
Autres	30,12

LES COMPTEURS

504 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2024
Suspension du renouvellement début 2025 en prévision de la télérelève

	2024				
Type évènement	**1er trimestre**	**2e trimestre**	**3e trimestre**	**4e trimestre**	**TOTAL**
Changement compteur	7	169	18	310	504
Ouverture/fermeture ou relève sur RDV	7	15	14	21	57

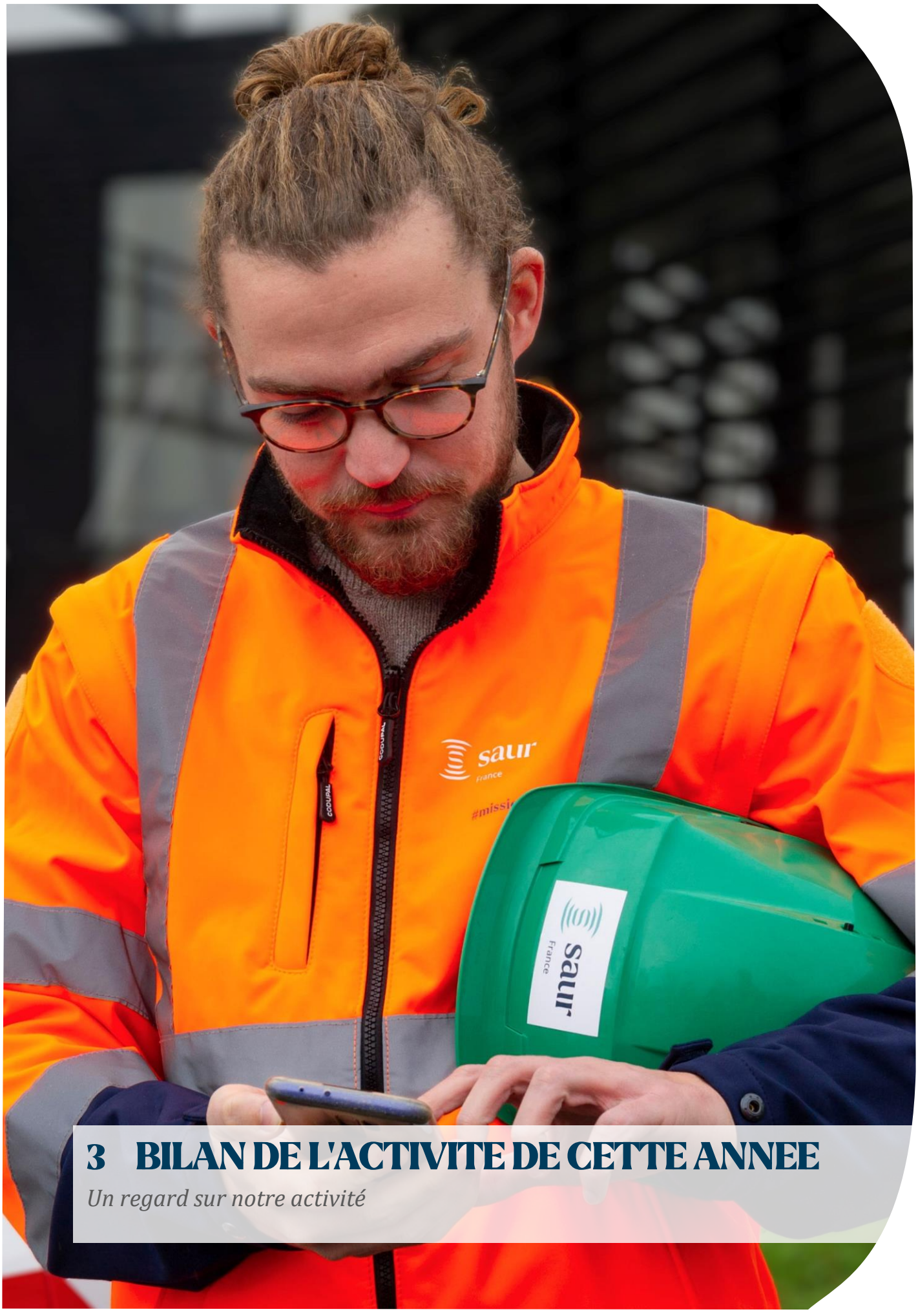

3 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

LA SYNTHESE DES VOLUMES

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de -j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret de décembre 2013.

Synthèse des volumes (m³) transitant dans le réseau	2023	2024
Volumes produits	1 299 509	1 398 888
Volumes importés	17 253	14 339
Volumes exportés	261 178	326 205
Volumes mis en distribution	1 055 584	1 087 023
Volumes consommés comptabilisés hors VEG	870 794	867 209

- ***les volumes produits*** *sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.*
- ***les volumes importés*** *sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.*
- ***les volumes exportés*** *sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.*
- ***les volumes mis en distribution*** *correspondent à la somme des volumes produits et importés, auxquels on soustrait les volumes exportés.*
- ***les volumes consommés autorisés*** *sont la somme des volumes consommés comptabilisés hors vente en gros sur 365 jours, des volumes sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).*

L'EVOLUTION DES VOLUMES

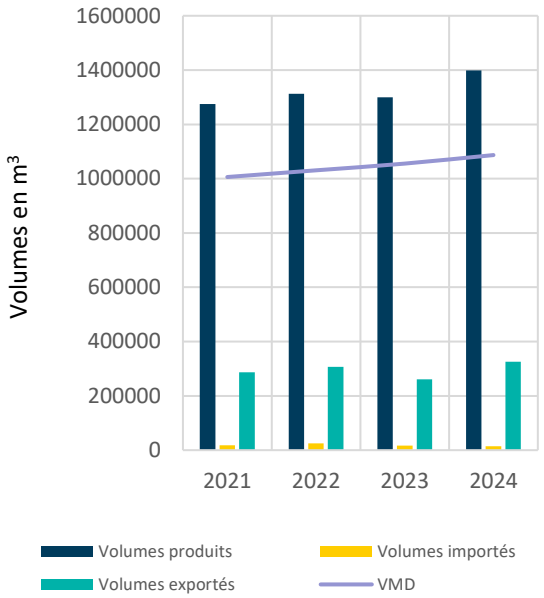

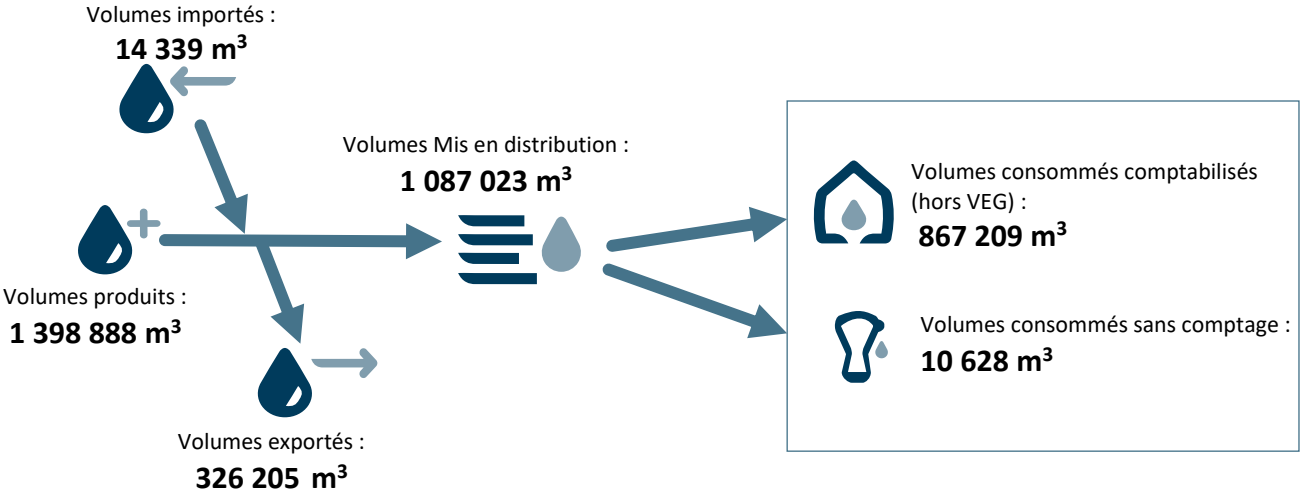

L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (ILVNC)

	2024
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/j)	1,15

- ***l'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC)*** *correspond au ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.*

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison et l'efficacité de la gestion du réseau.

LA CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage du réseau*	6 000 m³
Volume moyen mis en distribution	2 978 m³/j
Capacité d'autonomie	2 j

**Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte les volumes des bâches d'eau brute*

.

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2023	2024
Consommation en KWh	934 774	1 063 600

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.
Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action visant à optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées, et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de détecter d'éventuelles dérives.

LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

Produit	2023	2024	Unité
Anhydride carbonique	29 003	52 071	kg
Chaux éteinte	31 500	54 920	kg
Chlore	2 000	2 250	kg
Poly cation poudre	125	175	kg
Sel d'alumine pré-polymé liquide	157 550	259 910	kg

4 LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous fournir, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux. Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe une synthèse des problématiques émergentes de qualité d'eau, en lien avec les évolutions du contexte réglementaire :

- la problématique des pesticides et de leurs métabolites,
- la problématique des PFAS,
- la problématique des nouveaux paramètres et seuils réglementaires liés à la Transcription de la Directive Européenne Eau,
- la problématique des nouvelles exigences pour l'autocontrôle réalisé par la PRPDE, liée à l'arrêté du 30 décembre 2022,
- la problématique de la mise en place des PGSSE, en lien avec l'arrêté du 3 janvier 2023.

SAUR est bien entendu à disposition pour vous accompagner dans la gestion de ces nouvelles problématiques le cas échéant.

SYNTHESE QUANTITATIVE DES ANALYSES D'EAU BRUTE EN 2024

L'eau brute constitue la ressource et peut être issue d'eau souterraine (sources, forages) ou d'eau de surface (rivières, lacs, barrages …).

	2023	2024
Nombre d'échantillons Bactériologiques analysés	5	5
Nombre d'échantillons physicochimiques analysés	15	14
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	15	14

SYNTHESE QUALITATIVE DE TOUS TYPE D'EAU HORS EAU BRUTE EN 2024

Taux de conformité des analyses pour tous les types d'eau analysés dans le contrat hors eau brute :

Type d'analyse	2023	2024
Analyses Bactériologiques	100%	100%
Analyses Physicochimiques	100%	100%

Nombre total d'analyses non-conformes pour tous les types d'eau analysés dans le contrat hors eau brute :

Type d'analyse	2023	2024
Analyses Bactériologiques	0	0
Analyses Physicochimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

Nombre d'analyses conformes et non-conformes pour tous les types d'eau analysés dans le contrat :

DETAIL DE LA CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

L'eau distribuée est celle disponible chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Nombre d'analyses d'eau distribuée conformes et non conformes :

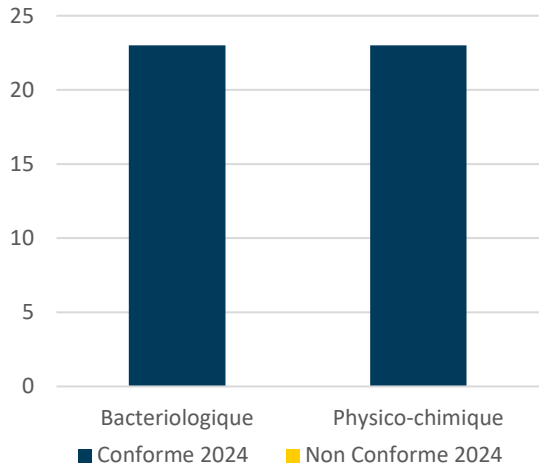

Nombre total d'analyses d'eau distribuée non-conformes :

Type d'analyse	2023	2024
Analyses Bactériologiques	0	0
Analyses Physicochimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

Taux de conformité des analyses d'eau distribuée :

Type d'analyse	2023	2024
Analyses Bactériologiques	100%	100%
Analyses Physicochimiques	100%	100%

5 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Bilan des interventions d'exploitations

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du nombre d'interventions par type	2023	2024
Nettoyage des réservoirs	12	12
Nombre de campagnes de recherche de fuites	77	87
Réparation de fuites ou de casses sur conduite	11	8
Réparation de fuites ou de casses sur branchement	19	40
Interventions d'entretien	67	199

Le détail des interventions se trouve en annexe.

Mise en sécurité des ouvrages de stockage

L'article L4121-1 du Code du Travail impose à l'employeur d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs. Le risque de chute de hauteur est un risque majeur identifié dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de SAUR. Les agents qui interviennent dans le cadre du lavage, de la maintenance ou de l'exploitation des réservoirs sont exposés à ce risque.

Fortement sensibilisée depuis le décès en 2018 d'un agent salarié de l'entreprise lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, SAUR met en œuvre des mesures conservatoires afin de supprimer ce risque lorsqu'il est présent. L'état des lieux dressé par un groupe de travail national spécialisé en Prévention des Risques a conduit à la révision des procédures d'intervention en hauteur et à la réalisation d'audits de sécurité ciblés. Ces audits ont pour objectif d'évaluer les éventuelles carences constatées au regard des normes actuelles, de présenter les mesures correctives nécessaires et d'estimer le montant des travaux pour la mise en conformité des ouvrages concernés. Suivant l'avancement, nos équipes sont amenées à vous présenter les conclusions, accompagnées, lorsque cela s'avère nécessaire, de l'estimation des travaux (sécurisation des voies d'accès, installation de protections collectives...).

Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages et vous invitons à vous reporter au chapitre dédié aux propositions d'amélioration si l'un de vos ouvrages a fait l'objet d'un audit cette année

Source de pertes dans les réseaux d'eau

L'origine des fuites, qu'elles soient dues à des fissures de canalisation, à des colliers de prise en charge défectueux ou à des joints détériorés, nécessite une action pour les détecter rapidement et efficacement. L'instrumentation des réseaux par l'installation de capteurs permanents ou temporaires connectés à des systèmes de télégestion offre une solution concrète. Ces capteurs améliorent les techniques de corrélation acoustique, facilitant ainsi la détection des fuites.

Le vieillissement du réseau reste un défi majeur. Pour atténuer son impact, une politique de gestion patrimoniale adaptée s'impose. En vous proposant d'investir dans la modernisation et la mise à niveau des infrastructures, il est possible d'optimiser les performances de vos réseaux tout en prolongeant leur durée de vie, assurant ainsi une distribution fiable de l'eau potable.

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Nombre d'interventions de maintenance selon leur type	2023	2024
Entretien niveau 2	21	23
Contrôles réglementaires	16	1

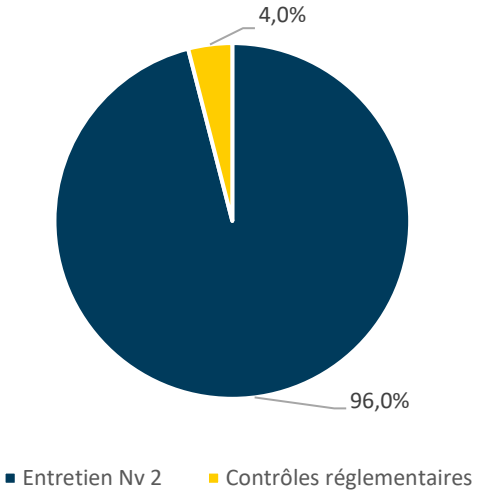

Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages …). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs …) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Nature	2023	2024
Curatif	17	22
Préventif	2	1

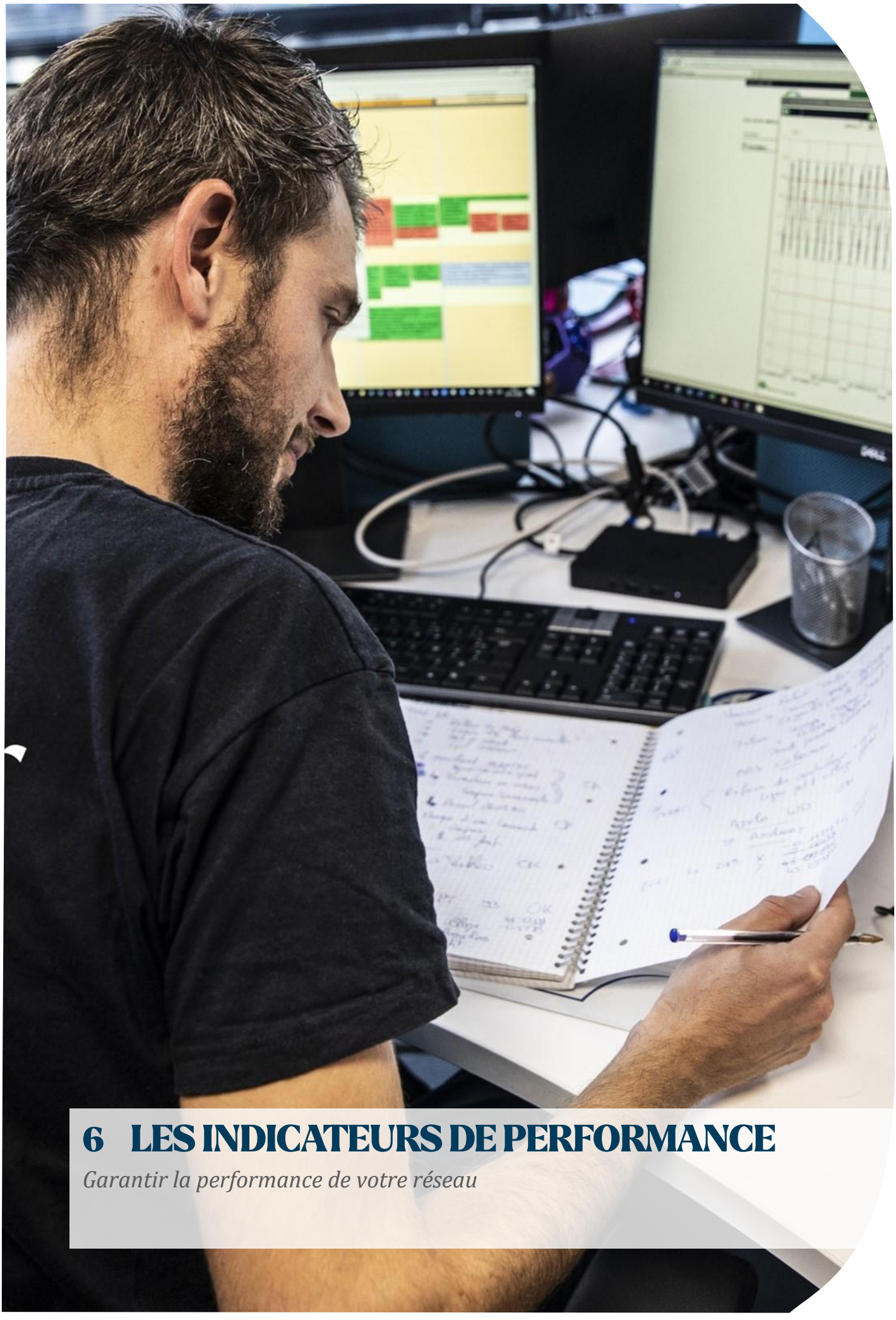

6 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2024

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements d'eau distribuée effectués dans le cadre du contrôle sanitaire par rapport aux normes de qualité microbiologique	**P102.1 : Taux de conformité des prélèvements d'eau distribuée effectués dans le cadre du contrôle sanitaire par rapport aux normes de qualité pour les paramètres physico-chimiques**	**Somme des volumes consommés comptabilisés et des volumes vendus en gros**
100%	**100%**	**1 193 414 m³**
Pourcentage de prélèvements conformes, réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage de prélèvements conformes, réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Volumes sur la période de relève ramenés à 365 jours.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	**Somme des volumes produits et des volumes importés**	**P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**	**Volumes prélevés dans le milieu naturel**
NR	**1 413 227 m³**	**NR**	**1 709 261 m³**
Voir le détail du calcul de l'indicateur dans la section dédiée.	Volumes sur la période de relève ramenés à 365 jours. Données de consolidation.	Niveau d'avancement (%) de l'ensemble des démarches administratives et opérationnelles visant à protéger le ou les points de prélèvement situés dans l'environnement naturel	Donnée fournie à titre indicatif Les volumes prélevés sont ceux issus des exhaures. Volumes sur l'année civile

PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	**VP.140 Total de la longueur des canalisations renouvelées au cours des cinq dernières années**	**VP.077 Longueur totale du réseau de distribution au 31/12**	**P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**
0,47%	**7,898 km**	**336,358 km**	**NR**
Rapport de la longueur de réseau (à l'exclusion des branchements) renouvelée au cours des cinq dernières années par rapport à la longueur totale du réseau de distribution.	Données de consolidation de l'indicateur P107.2.	Données de consolidation de l'indicateur P107.2.	Voir le détail du calcul de l'indicateur dans la section dédiée.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P106.3 : Indice linéaire des pertes d'eau sur le réseau	**P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés**	**P110.3 : Indice linéaire de consommation**
NR	**1,15 m³/km/j**	**NR**
L'indice linéaire des pertes en réseau évalue les pertes dues aux fuites sur le réseau de distribution. Ces pertes d'eau comprennent à la fois les pertes apparentes (telles que des volumes détournés et des problèmes de comptage) et les pertes réelles (comme les fuites dans les canalisations, sur le réseau, et au niveau des réservoirs).	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue la somme des pertes dues aux fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne sont pas mesurés.	L'Indice linéaire de consommation évalue la quantité d'eau consommée par kilomètre de réseau. Il est utilisé pour évaluer si le rendement du réseau satisfait aux exigences du décret du 27 janvier 2012 en matière de conformité.

SERVICE A L'USAGER		
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/ N+1	**D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/** N	**D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable**
NR	**NR**	**NR**
Le détail du prix de l'eau se trouve dans le chapitre dédié.	Le détail du prix de l'eau se trouve dans le chapitre dédié.	Donnée de consolidation de l'indicateur D102. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Le nombre d'habitant est établis selon les données INSEE.

7 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

Sécurisation de la distribution

- Augmenter la capacité de stockage d'eau brute
  Afin de sécuriser la production d'eau potable sur la période estivale, le seuil de la retenue d'eau brute de Moulin du Plessis doit être réhabilité, notamment au niveau des vannes qui sont disposées sur l'ensemble de sa longueur. Aujourd'hui, ces vannes sont fuyardes. En période d'étiage le débit « perdu » pourrait faire défaut à la production ou à la passe à poissons.
  Des batardeaux ont été provisionné et sont installables en cas de baisse du niveau amont.

- Augmentation de la capacité de production.
  Afin de gagner en capacité de production sur la période estivale, une étude a été lancée pour la mise ne place d'une pompe de 400 m3/h sur variateur de vitesse. Cela permettrait d'augmenter la production en direction du réservoir de Saint Maudet. Les deux pompes de 200 et 150 m3/h ont déjà été renouvelées sur la durée du contrat. L'objectif serait de remplacer la pompe de 200 m3/h car il faut conserver la pompe de 150 m3/h qui est la seule qui tourne sur le groupe électrogène. Pour la nouvelle pompe de 400 m3/h, il faut prévoir une aspiration autonome

- Augmenter les capacités de stockage dans les réservoirs par la création d'un réservoir supplémentaire de 3000 m3 à Trégunc (secteur le plus consommateur en période estivale) afin d'avoir une autonomie plus importante en cas de problème ou consommation exceptionnelle

- Réaliser des interconnexions avec les collectivités voisines (Concarneau Cornouaille Agglomération – Quimperlé Communauté) en lien avec le schéma directeur départemental qui a été finalisé en 2014. Des réunions ont déjà eu lieu avec les différents partenaires : il reste à définir le tracé et le dimensionnement des réseaux afin de lancer les travaux.

Autres travaux :

Le canal de récupération des eaux de lavage en sortie des filtres à sable est à sécuriser par un caillebotis.

Réservoirs d'eau potable

Les réservoirs du SIE de Pont-Aven présentent des défauts structurels induisant des risques pour la sécurité des collaborateurs SAUR lors de leurs interventions sur site.

Les défauts sont multiples :

- Conformité des gardes corps
- Conformités des échelles d'accès
- Sécurisation des plateformes sous cuves
- Sécurisation des accès aux cuves
- Sécurisation des accès aux dômes

Des rapports d'analyse des risques ont été fournis et présentés à la collectivité en 2019.

RE Kerangall: crinoline à poser

RE Trevignon: acrotère trop bas

RE Port Manec'h: trappe à condamner

Site	Montant HT
RE de Saint Maudet 500 m³	1 445.17 €
RE de Saint Maudet 1000 m³	7 498.33 €
RE de Kerangall	12 867.50 €
RE de Tregunc bourg	8 858.09 €
RE de Nevez bourg	10 125.46 €
RE de Port Manec'h	12 672.28 €
RE de Trevignon	18 864.48 €
TOTAL	72 331.31 €

RE St Maudet: garde corps non conforme

RE Kerangall: portillon à créer

Mais aussi :

- Revoir la clôture et portail autour réservoir de Névez qui n'est suffisant aujourd'hui
- Abattage des sapins autour du réservoir de Port Manech
- Réhabilitation du réservoir de Port Manech qui reste à prévoir à moyen terme.

ARRET DES RESEAUX 2G ET 3G

Les réseaux 2G et 3G, notamment utilisés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, seront progressivement arrêtés d'ici 2029, avec d'abord l'arrêt de la 2G entre fin 2025 et fin 2026 puis l'arrêt de la 3G entre fin 2028 et fin 2029. Cette évolution technologique implique donc le remplacement de certains équipements actuellement en service.

Vous êtes concernés par cette évolution et une partie de vos équipements sensibles (de télégestion assurant la surveillance 24h/24 de vos installations et de télérelève le cas échéant) **doit faire l'objet d'un changement de technologie dès cette année.**

Nous vous proposons de suivre un plan d'action s'appuyant sur les étapes suivantes :

- réactualisation des inventaires des installations et équipements concernés,
- chiffrage du coût de remplacement par des modèles compatibles 4G et 5G,
- définition du mode de financement et de mise en place des solutions de communication adaptées.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition **vous serez contacté très prochainement par votre interlocuteur SAUR** qui vous expliquera en détail le niveau d'urgence pour votre territoire, l'impact du changement sur vos installations et les mesures de remplacement à engager pour garantir la continuité de service.

Pour en savoir plus et comprendre plus largement quelles sont les conséquences de l'arrêt de la 2G et de la 3G pour votre territoire :

- la Fédération Française des Télécoms a publié récemment une FAQ https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/reseaux/foire-aux-questions-sur-la-fermeture-des-reseaux-2g-et-3g/ ;
- l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et la DGE (Direction générale des Entreprises) se tiennent également à votre disposition.

AMELIORATION / OPTIMISATION SUR LES INSTALLATIONS

Le canal de récupération des eaux de lavage en sortie des filtres à sable est à sécuriser par un caillebotis.

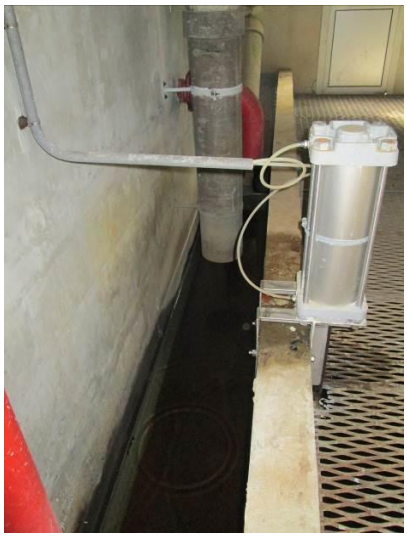

8 LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

SAUR SAS

Compte annuel de résultat de l'exploitation

En Application du décret du 14 mars 2005

ANNEE 2024

COLLECTIVITE	CONCARNEAU EAU
ACTIVITE	Eau Potable

En milliers d'euros	2024
PRODUITS	**1 259,7**
Travaux attribués à titre exclusif	198,9
Produits accessoires	1 060,8
CHARGES	**1 339,2**
Personnel	334,4
Energie électrique	175,9
Achats d'eau	24,7
Produits de traitement	155,0
Analyses	13,7
Sous-traitance, matières et fournitures	170,8
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	3,6
Autres dépenses d'exploitation	154,7
Télécommunications, poste et télégestion	*8,7*
Engins et véhicules	*54,7*
Informatique	*48,7*
Assurances	*19,3*
Locaux	*13,1*
Divers	*10,2*
Contribution des services centraux et recherche	115,1
Charges relatives aux renouvellements	179,8
Pour garantie de continuité du service	*19,9*
Fonds contractuel	*159,8*
Charges relatives investissements du domaine privé	4,8
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	6,9
RESULTAT AVANT IMPOT	**-79,5**
RESULTAT	**-79,5**

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 01295900

Validé le 25/04/2025

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **PRODUITS** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **CHARGES** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).
    - La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.
    - La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
    - Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
    - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
    - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.
L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.
Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
    - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
    - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
    - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
    - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
    - Le matériel de sécurité ;
    - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
    - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
    - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
    - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
    - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
    - eSigis, logiciel de cartographie ;
    - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
    - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
    - Les primes dommages ouvrages ;
    - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
    - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Le compte rendu financier détaillé ainsi que les charges relatives aux investissements (biens propres et de retour) sont disponibles sur le Sharepoint dans le dossier Finances/ CARE

LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT

9 LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Les installations de production

Libellé	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station Moulin du Plessis	1976	400 m³/h	Superficielle courante	Oui	Oui	PONT-AVEN

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance	Commune
Réservoir du bourg	250 m³	68,5	62,7	41,7	Oui	NEVEZ
Réservoir Port Manech	300 m³	61	56	41	Oui	
Réservoir de Kérangall	200 m³	120	115	98	Oui	PONT-AVEN
Réservoir n°1 St Maudet 500m3	500 m³	94	88	78	Oui	
Réservoir n°2 St Maudet 1000m3	1000 m³	94	88	78	Oui	
Réservoir n°3 St Maudet 3000m3	3000 m³	86,6	77	78	Oui	
Réservoir du Bourg	300 m³	69	63	51	Oui	TREGUNC
Réservoir de Trévignon	150 m³	42	37	22,5	Oui	

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bâche	Capacité de stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche de reprise Moulin du Plessis	300 m³	Oui	PONT-AVEN	Bâche de surpression

Bâches d'eau brute :

Les installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
SU Kergoadic Nizon	PONT-AVEN	1970	10 m3/h	Oui	Non	Surpression
SU Trevignon St Philibert	TREGUNC	2010	0 m3/h	Oui	Non	Surpression

LE RESEAU

Le réseau se constitue d'équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, soit de façon gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport appelés feeders et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	80	165,62
Fonte	100	4315,56
Fonte	125	893,27
Fonte	150	78,05
Fonte	200	5340,58
Fonte	250	977,63
Fonte	300	7670,05
Fonte	350	2239,99
Fonte	40	89,84
Fonte	400	17,64
Fonte	60	1111,43
Fonte	80	2431,79
Inconnu	0	3413,08
Inconnu	150	3,4
Inconnu	40	3,78
Inconnu	50	19,9
Inconnu	63	208,43
Polyéthylène	140	27,88
Polyéthylène	160	369,75
Polyéthylène	250	4,18
Polyéthylène	32	153,21
Polyéthylène	40	271,27
Polyéthylène	50	1791,31
Polyéthylène	63	108,29
Polyéthylène	90	136,62
Pvc	0	7453
Pvc	110	83500,01
Pvc	125	9389,11
Pvc	140	34433,06
Pvc	160	30500,2
Pvc	200	12399,63
Pvc	225	923,73
Pvc	250	4726,22
Pvc	32	967,43
Pvc	40	3960,74
Pvc	50	21074,08

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Pvc	63	63029,43
Pvc	75	9857,72
Pvc	90	22301,21
Total		336358,12

Linéaire par commune

Commune	Linéaire Total (ml)
NÉVEZ	87252
PONT-AVEN	84828
RIEC-SUR-BELON	804
TRÉGUNC	163475

Matériau	Diamètre	Inconnu	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2024	Linéaire Total (ml)
Acier	80	0	149	0	0	0	17	0	0	0	166
Fonte	40	0	90	0	0	0	0	0	0	0	90
Fonte	60	0	668	0	289	0	0	155	0	0	1 111
Fonte	80	77	1 518	0	836	0	0	0	0	0	2 432
Fonte	100	29	4 011	0	0	0	275	0	0	0	4 315
Fonte	125	0	825	0	68	0	0	0	0	0	893
Fonte	150	38	16	0	0	0	0	3	22	0	78
Fonte	200	11	2 075	785	0	163	28	0	2 279	0	5 341
Fonte	250	0	4	0	974	0	0	0	0	0	978
Fonte	300	20	19	0	7 276	0	0	354	0	0	7 670
Fonte	350	277	0	0	1 963	0	0	0	0	0	2 240
Fonte	400	0	0	0	18	0	0	0	0	0	18
NC	40	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
NC	50	20	0	0	0	0	0	0	0	0	20
NC	63	0	0	0	208	0	0	0	0	0	208
NC	150	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
NC	NC	462	2 897	0	3	0	0	1	36	13	3 413
Polyéthylène	32	0	0	0	0	0	0	153	0	0	153

Polyéthylène	40	0	0	0	0	0	84	43	140	4	271
Polyéthylène	50	57	0	0	0	0	46	1 208	387	92	1 792
Polyéthylène	63	0	0	0	0	0	0	91	17	0	108
Polyéthylène	90	0	0	0	0	0	137	0	0	0	137
Polyéthylène	140	0	0	0	0	0	0	0	28	0	28
Polyéthylène	160	0	0	0	0	0	0	370	0	0	370
Polyéthylène	250	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4
Pvc	32	0	0	0	872	0	0	0	95	0	967
Pvc	40	269	120	0	3 560	0	5	0	0	7	3 961
Pvc	50	476	0	217	19 145	0	1 090	85	61	0	21 075
Pvc	63	698	194	132	48 637	49	4 828	4 064	4 295	132	63 029
Pvc	75	180	0	0	8 188	55	0	327	10	1 100	9 857
Pvc	90	0	0	0	20 101	610	1 125	453	10	4	22 301
Pvc	110	459	0	0	49 772	2 057	10 917	8 530	7 951	3 813	83 501
Pvc	125	0	0	0	5 497	205	2 407	1 280	0	0	9 390
Pvc	140	348	0	0	12 815	632	6 866	7 355	5 455	962	34 433
Pvc	160	9	0	0	10 454	701	6 117	4 902	5 229	3 090	30 500
Pvc	200	16	0	0	3 102	341	2 739	4 150	2 054	0	12 400
Pvc	225	2	0	0	809	0	0	113	0	0	924
Pvc	250	0	0	0	21	0	418	4 287	0	0	4 726
Pvc	NC	360	0	0	6 801	0	0	282	5	3	7 453

Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Boite à boues	3
Compteur / débitmètre	41
Défense incendie	374
Plaque d'extrémité	20
Puisard	1
Régulateur / Réducteur	11
Ventouse	255
Vidange / Purge	855

Schéma de fonctionnement :

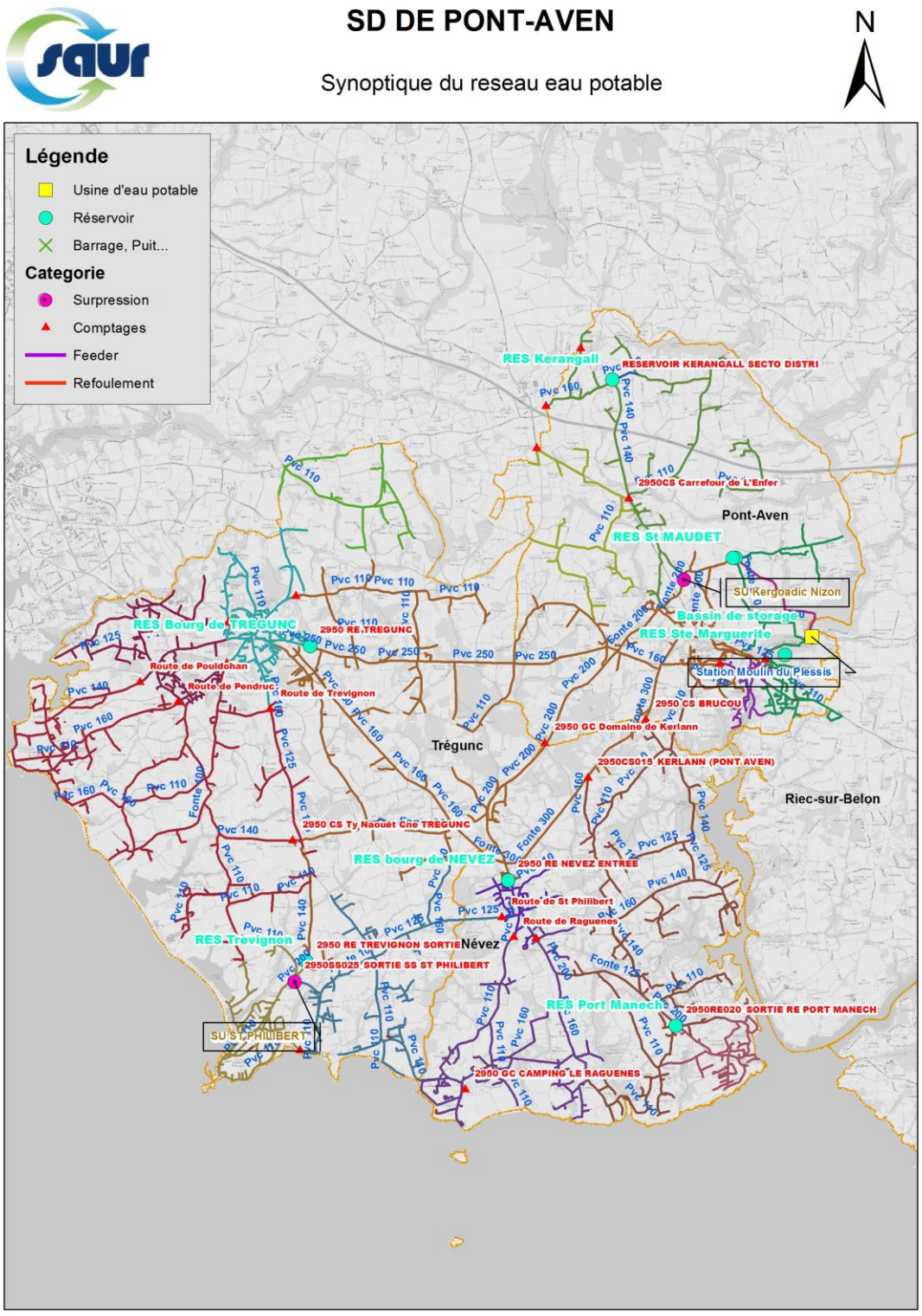

Inventaire

L'inventaire est disponible sur le sharepoint de la collectivité

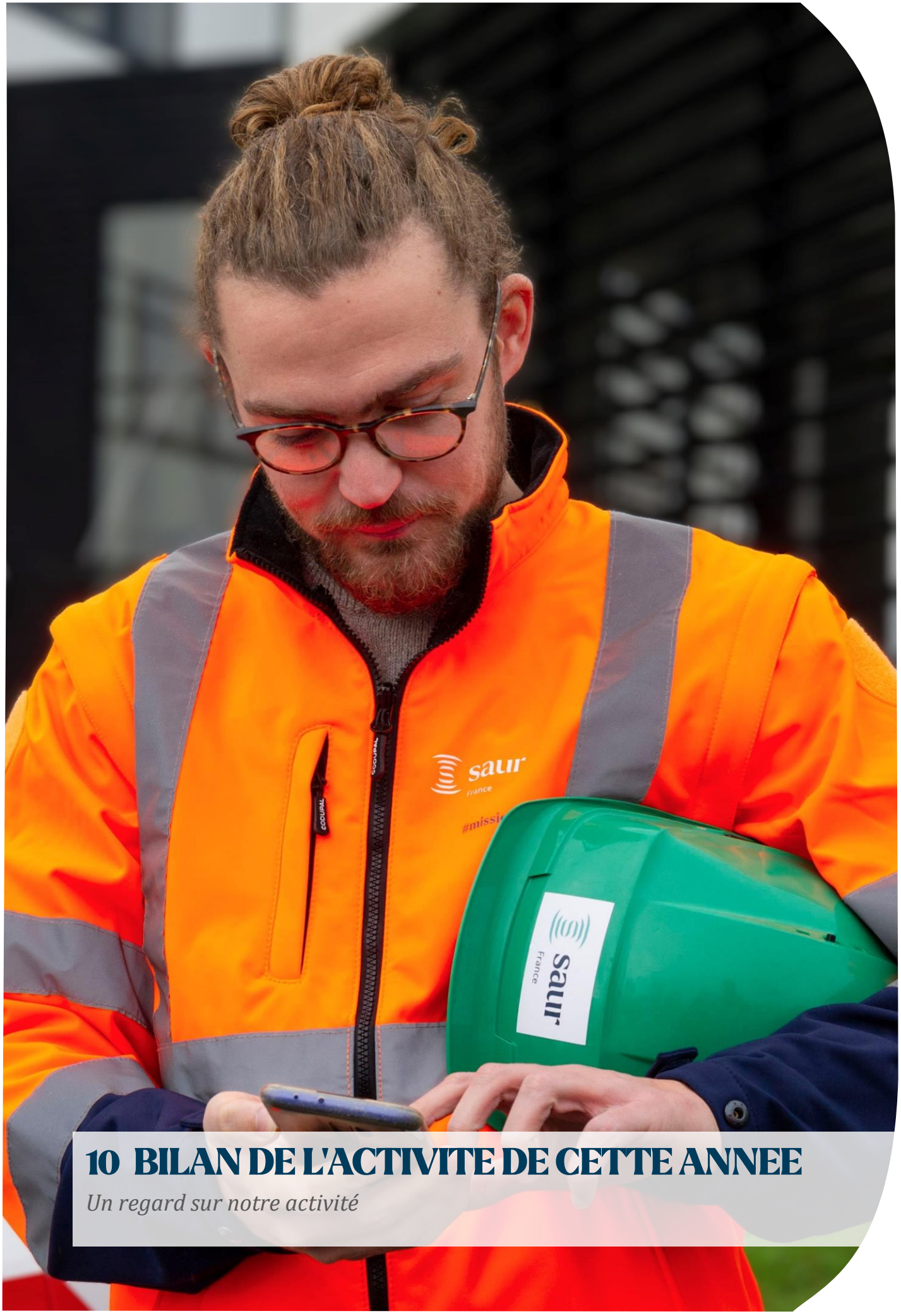

10 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

LES VOLUMES D'EAU

Attention : Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Les volumes produits *sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.*
Les volumes importés *sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.*
Les volumes exportés *sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.*

Synthèse des volumes sur l'année calendaire

$$\text{Volumes mis en distribution} = \text{Volumes produits} + \text{Volumes importés} - \text{Volumes exportés}$$

Volumes en (m^3)	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Volume produit	1 173 044	1 300 879	1 305 087	1 269 684	1 454 036	14,5%
Volume importé	16 744	22 917	22 559	14 687	14 821	0,9%
Volume exporté	184 579	316 426	278 668	262 773	455 188	73,2%
Volume mis en distribution	1 005 209	1 007 370	1 048 978	1 021 598	1 013 669	-0,8%

Volumes mensuels en (m^3) sur 5 années consécutives

Mois	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution N/N-1
Janvier	61 333	62 990	68 727	69 057	71 336	3,3%
Février	63 906	68 259	60 808	66 898	77 600	16%
Mars	70 631	77 825	81 864	80 304	74 716	-7%
Avril	84 081	77 741	79 312	74 619	76 565	2,6%
Mai	70 887	79 455	83 780	83 683	94 433	12,8%
Juin	84 884	96 333	103 536	107 483	79 682	-25,9%
Juillet	130 972	103 132	119 088	107 517	108 715	1,1%
Aout	129 378	146 302	142 894	130 054	139 812	7,5%
Septembre	102 970	82 525	93 645	94 050	84 324	-10,3%
Octobre	65 744	66 478	70 673	69 842	71 761	2,7%
Novembre	60 145	80 834	72 543	74 053	74 597	0,7%
Décembre	80 278	65 496	72 108	64 038	60 128	-6,1%
Total	**1 005 209**	**1 007 370**	**1 048 978**	**1 021 598**	**1 013 669**	**-0,78%**

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice

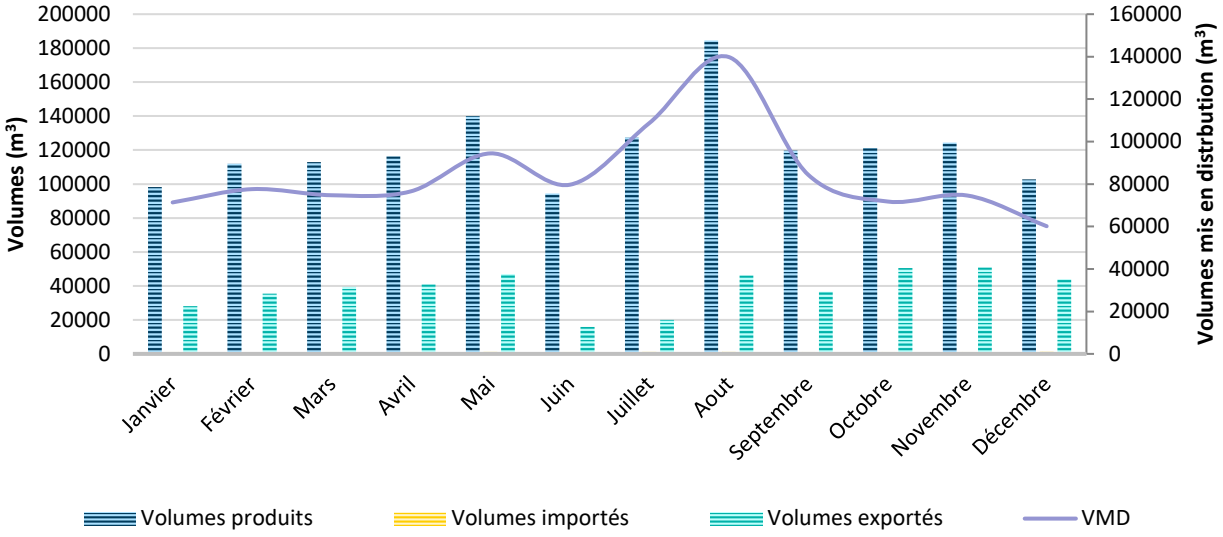

Les volumes prélevés mensuels par ressource

Les volumes prélevés *sont les volumes issus des exhaures des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puits etc…).*

Station Moulin du Plessis - PONT AVEN - Eau brute

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	150 617	133 804	174 422	164 123	179 762	222 834	208 067	236 122	191 648	145 904	148 423	122 184	2 077 910
2024	131 452	129 188	131 734	139 207	180 612	142 635	189 007	236 759	155 343	137 985	149 172	124 411	1 847 505

Station Moulin du Plessis Cne PONT-AVEN - Storage

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	107 053	90 875	119 314	116 038	131 760	166 255	155 862	181 402	142 812	99 814	128 218	106 650	1 546 053
2024	135 502	126 066	127 901	146 877	158 421	116 094	160 287	189 801	131 368	149 657	137 653	128 708	1 708 335

Les volumes produits mensuels par ressource

Les volumes produits *sont les volumes générés par les installations de production du service en vue d'être injectés dans le réseau de distribution. Les volumes de service au sein de l'unité de production ne sont pas inclus dans les volumes produits. En fonction des circonstances, ces volumes sont enregistrés à l'une des étapes suivantes :*

- *A la sortie de l'usine de traitement,*
- *A la sortie de la station de pompage en cas de désinfection simple,*
- *A la sortie du réservoir en cas d'alimentation gravitaire avec désinfection simple.*

Par conséquent, ces volumes peuvent différer de ceux prélevés dans l'environnement naturel.

Station Moulin du Plessis - PONT AVEN - Export vers Riec sur Belon-VERS RESERVOIR DE KERADENNEC

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	22 055	12 875	21 158	21 531	26 229	33 261	29 095	25 035	25 744	17 381	14 652	13 717	262 733
2024	28 097	35 484	39 365	40 981	47 023	15 841	20 055	46 162	36 540	50 623	51 003	43 999	455 173

Station Moulin du Plessis - PONT AVEN - General eau de service

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	- 5 170	- 4 682	- 6 171	- 5 674	- 6 297	- 8 095	- 7 691	- 8 928	- 6 991	- 5 103	- 5 311	- 4 687	- 74 800
2024	- 5 804	- 6 898	- 7 114	- 7 458	- 9 353	- 5 282	- 6 306	- 11 206	- 6 429	- 7 385	- 7 951	- 6 377	- 87 563

Station Moulin du Plessis - PONT AVEN - Production vers Réservoir SAINT MAUDET

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	73 127	70 485	85 092	79 084	88 709	114 105	114 090	137 714	99 823	73 862	78 067	67 593	1 081 751
2024	75 949	83 437	80 598	82 876	102 477	83 826	113 723	149 578	89 607	78 002	81 296	65 057	1 086 426

Les volumes importés mensuels par ressource

Volumes importés : *volumes achetés en gros à d'autres services, y compris à titre provisoire ou de secours. Les volumes achetés en gros sont les volumes d'eau potable provenant de services de distribution d'eau externe.*
Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

Imp Croissant Bouillet - PONT AVEN - Import de Melgven DN100 Vers -IMPORT MELGVEN

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	1 100	1 095	1 383	1 209	1 271	1 502	1 119	1 278	1 218	1 083	1 297	1 132	14 687
2024	1 196	1 062	1 232	1 147	1 310	1 140	1 300	1 440	1 146	1 146	1 253	1 449	14 821

Les volumes exportés mensuels par ressource

Volumes exportés *concernent l'approvisionnement en eau potable fourni à un autre service.*

Exp Luzuen - PONT AVEN - Export Pont Aven Vers Melgven

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	0	0	0	0	0	29	1	10	0	0	0	0	40
2024	5	1	0	0	1	2	2	0	0	2	1	1	15

Station Moulin du Plessis - PONT AVEN - Export vers Riec sur Belon-VERS RESERVOIR DE KERADENNEC

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2023	22 055	12 875	21 158	21 531	26 229	33 261	29 095	25 035	25 744	17 381	14 652	13 717	262 733
2024	28 097	35 484	39 365	40 981	47 023	15 841	20 055	46 162	36 540	50 623	51 003	43 999	455 173

LES INDICATEURS

<u>Attention :</u> Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

Définitions des notions utilisées pour les indicateurs :

Les volumes produits *sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.*
Les volumes importés *sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.*
Les volumes exportés *sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.*
Les volumes mis en distribution *correspondent à la somme des volumes produits et importés, auxquels on soustrait les volumes exportés.*
Les volumes consommés autorisés *sont la somme des volumes consommés comptabilisés hors vente en gros sur 365 jours, des volumes sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).*
Les volumes consommés comptabilisés *sont les volumes d'eau potable consommés comptabilisés par les clients du périmètre de votre contrat n'incluant pas les ventes d'eau en gros et/ou les volumes exportés.*

L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés

L'Indice Linéaire des volumes non comptés *(ILVNC) correspond au ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.*

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison et l'efficacité de la gestion du réseau.

		Année civile *du 01/01/24 au 31/12/24*	Année relève extrapolée *365 j du 03/08/23 au 02/08/24*
Vp_{CCA}	Volume produit CCA	1 093 600	1 072 684
Vp_{QC}	Volume produit Quimperlé	466 955	326 205
Va	Volume importé	14 561	14 339
Ve	Volume exporté	466 955	326 205
Vt	Volume travaux comptés	0	0
Vs_{usine}	Volume service usine avec comptage	88 578	79 094
$Vs_{réseau}$	Volume service réseau avec comptage	0	0
Vsc	Volume service sans comptage	10 628	10 628
Vc	Volume consommé	867 209	867 209
L	Linéaire réseau	334,6	334,6
	Consommation énergétique	876 227	792 492

	Résultats Année civile	Résultats Année relève extrapolée	Objectif	
ILVNC	1,25	1,15	1,45	$m^3/km/j$
Performance énergétique	0,561	0,567	0,647	kWh/m^3
Eau de service	5,68%	5,65%	7	%
Taux de relève des compteurs	92,4%	92,4%	95	%

Volume service sans comptage

Cf. fichier de calcul (calcul BR et VSC) sur sharepoint

	BR m³
Nettoyage de réservoirs	915
Surpresseurs	1 080
Analyseurs	8 400
Fuites	233
TOTAL	**10 628**

Note de calcul (selon ASTEE) :

Nettoyage de réservoirs :
Par défaut niveau bas + 10% du volume total utile du réservoir

Surpresseurs :
90 m³/an/pompe

Analyseurs :
600 m³/an/analyseur

Fuites :
Fuite sur branchement : 1 inter=3h*1m³
Fuite sur conduite : 1 inter=4h*1m³
Purge : 2,5 m³/inter
Renouvellement : 8 volumes de canalisations

CONSOMMATION D'ENERGIE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2020	2021	2022	2023	2024
Bassin de storage - PONT AVEN	77 684	80 960	89 086	86 906	76 037
RES - NEVEZ	408	370	433	476	463
RES Bourg - TREGUNC	401	395	433	471	417
RES Kerangall - PONT AVEN	388	384	318	330	312
RES Port Manech - NEVEZ	387	368	412	411	385
RES Trevignon - TREGUNC	330	317	418	357	325
Réservoirs et reprise St MAUDET - PONT AVEN	97 397	107 477	107 827	95 057	93 788
Secto Ty Naouët - TREGUNC	210	191	218	236	235
Station d'alerte Kericuff - RIEC SUR BELON	7 974	10 267	6 223	6 500	4 827
Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	743 332	819 261	788 663	736 579	876 535
SU Kergoadic Nizon - PONT AVEN	9 460	8 411	7 547	7 385	10 264
SU Trevignon St Philibert - TREGUNC	76	315	32	66	12
Total	**938 047**	**1 028 716**	**1 001 610**	**934 774**	**1 063 600**

Les sites avec des consommations négatives sont des ex tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.

SAUR a travaillé étroitement avec ENEDIS ces dernières années afin de faciliter le déploiement du compteur LINKY sur vos sites. A ce jour, 99% du parc de compteurs électriques exploités par SAUR sont équipés d'un compteur LINKY.

CONSOMMATION DE REACTIFS

Installation	Réactif	2021	2022	2023	2024	Unité
Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Anhydride carbonique	56 689	58 348	29003	52071	kg
Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Chaux éteinte	35 490	36 437	31500	54920	kg
Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Chlore	2 009	2 100	2000	2250	kg
Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Chlorite de sodium	0	0	0	0	kg
Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Poly cation poudre	-	-	125	175	kg
Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Sel d'alumine pré-polymé liquide	139 085	147 350	157550	259910	kg

11 LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Physico-chimique	15	19
Bactério	2	0
Nombre total d'échantillons	15	19

Le suivi de la ressource montre une grande variation de la qualité de l'eau de l'Aven.

Pour des paramètres tels que la turbidité et les matières organiques qui varient énormément en fonction des précipitations et qui ont un impact direct sur le traitement, un analyseur en continu est en place. La mesure du taux de matière organique par les UV permet d'affiner le réglage de l'usine au plus près des besoins.

En 2024 l'eau brute de Moulin du Plessis se caractérise par :

- Des concentrations en Nitrates variant de 17 à 26 mg/l (moyenne : 21 mg/l)
- Des valeurs en COT variant de 2.6 à 10 mg/l (moyenne : 4.3 mg/l)

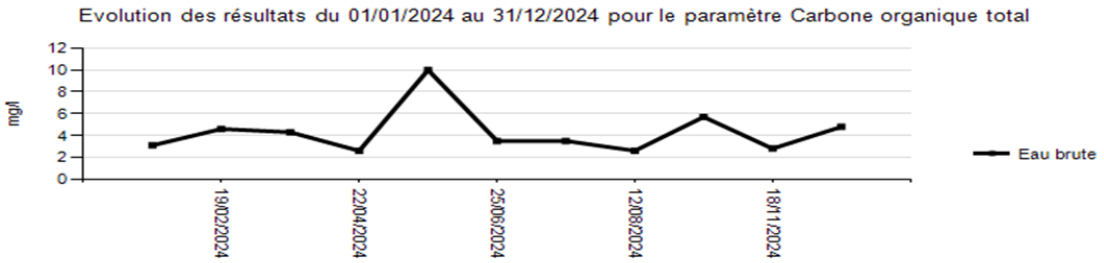

L'EAU TRAITEE

L'asservissement du taux de traitement à l'Aqualenc à une mesure en continu des matières organiques dans l'eau de l'Aven, permet une optimisation des réglages des taux de traitement et d'éviter des dépassements ponctuels en aluminium.

- Le pH en sortie de station se situe en moyenne à 7.7
- Teneur moyenne des nitrates = 21 mg/l.
- La concentration en COT varie de 0.8 à 1.5 mg/l (moyenne : 1.15 mg/l)

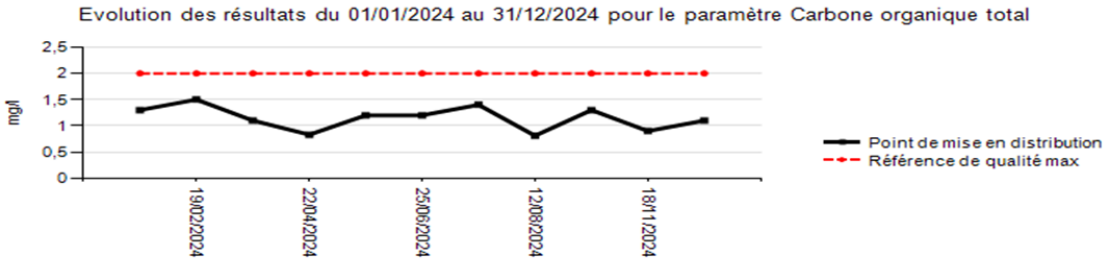

- La concentration en Métolachlore ESA est toujours resté inférieure à la valeur guide de 0.9µg/l.

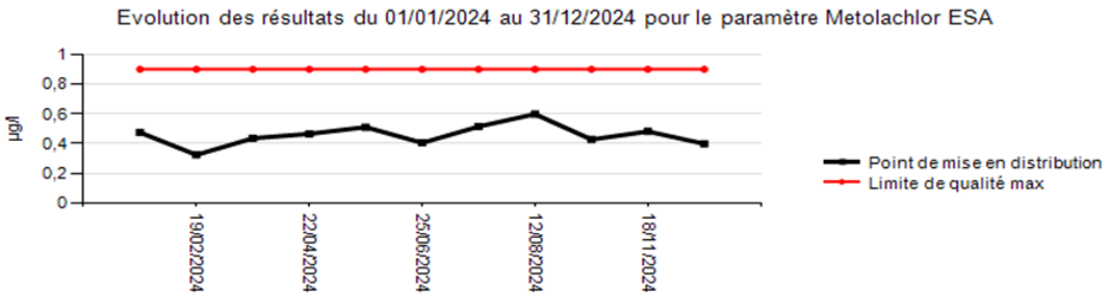

L'ensemble des analyses réalisées en 2024 sur l'eau traitée a respecté les limites de qualités.

L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Physico-chimique	8	8	100%	15	15	100
Bactério	7	7	100%	15	15	100
Nombre total d'échantillons	8	8	100%	15	15	100

L'EAU DISTRIBUEE

Mis à part un dépassement pour les THM enregistré le 28/10/2024 à TREGUNC lors d'un autocontrôle, l'ensemble des analyses réalisé sur l'eau distribuée respectait les limites de qualité.

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Physico-chimique	23	23	100%	15	14	93
Bactériologique	23	23	100%	15	14	93
Nombre total d'échantillons	23	23	100%	15	14	93

Détail des non-conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Somme des trihalométhanes	SAUR	28/10/24	RES Trevignon - TREGUNC	µg/l	100	111,7	SORTIE RESERVOIR TREVIGNON

ANALYSES CVM

N° point	Contrat	ADRESSE			Résultats (µg/L)			
		Commune	N°	rue / lieu-dit	06/08/2024	21/08/2024	24/09/2024	08/10/2024
1	00 2950 01	TREGUNC	17	route de Penker Traon	0.093	0.025	0.14	0.09
2	00 2950 01	PONT-AVEN		Pontored	1.2	0.59		
3	00 2950 01	PONT-AVEN		Landedeo	0.019	0.087	0.12	0.093
4	00 2950 01	NEVEZ	44	Mesmeur	0.014	0.12	0.18	0.16
5	00 2950 01	PONT-AVEN	2 bis	Pontored			0.49	0.46

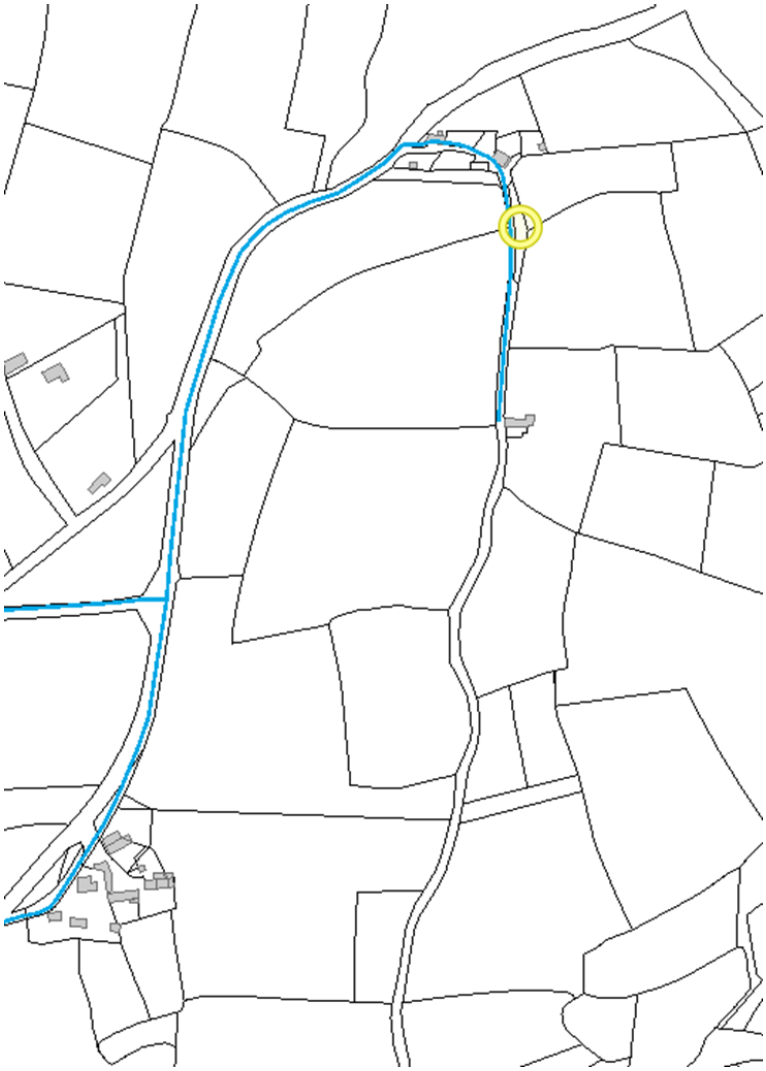

NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet et suit cinq axes d'évolution :

- l'accès à l'eau potable pour tous, en réponse à la 1ère initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain ».
- l'évaluation de la sécurité sanitaire de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive.
- l'actualisation de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques.
- l'harmonisation entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable.
- le renforcement de la transparence pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

Les 14 premiers arrêtés de la directive eau potable ont été publiés

Après sa traduction en droit français, et la publication de l'ordonnance du 22 décembre 2022 (n°2022-1611) et de deux décrets (2022-1720 et N°2022-1721) du 29 décembre 2022, le nouveau cadre de la directive eau potable 2020/2184 s'est mis en place en 2023. De nombreux arrêtés se rapportant à cette directive ont été publiés dès le mois de janvier sans que ne soient toutefois précisé les moyens financiers alloués aux collectivités pour la mise en place de ces nouvelles dispositions.

- L'arrêté du 3 janvier relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau est également paru au JO du 11 janvier 2023.
    - Il précise les modalités de sa mise en place par les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE)
    - Sa mise en place devra être effective avant le 12 juillet 2027 pour les zones de captage et avant le 12 janvier 2029 pour la production et la distribution d'eau.
    - Il devra faire l'objet d'une mise à jour tous les 6 ans et d'une évaluation obligatoire de sa mise en œuvre avant chaque mise à jour.
    - Le texte rappelle les finalités des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau d'identifier les dangers et évènements dangereux susceptibles de détériorer la qualité de l'eau prélevée, les acteurs , d'évaluer les risques associés (ces risques sont soit qualitatif soit quantitatif si ils agissent indirectement sur la qualité de l'eau) et de mettre en place des mesures de gestion des risques, dont la faisabilité technique et financière aura été éprouvée, afin de permette d'éviter ou de diminuer ces risques à un niveau acceptable.
    - En annexe l'arrêté précise le contenu de l'évaluation des risques appliquée aux zones de captage et à la production et à la distribution d'eau.
    - SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE).

13 arrêtés d'application sont également parus début 2023 :

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées au articles R.1321-2, R .1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique
    - Principales dispositions transposées :
        - Intégration de nouveaux paramètres et des exigences de qualité associées : sous-produits de la désinfection, chlorates, chlorites, acides haloacétiques, composés perfluorés, bisphénol A, uranium chimique, microcystines.
        - Normes de qualité relevées pour : antimoine, bore, sélénium.
        - Normes de qualité abaissées pour : plomb, chrome.
        - Normes précisées pour : métabolites de pesticides.
        - Introduction des valeurs indicatives → utilisation pour les métabolites de pesticides non pertinents
        - Introduction des valeurs de vigilance
- Principales évolutions pour les exigences de qualité en eaux distribuées

Évolutions par rapport à la réglementation antérieure	Paramètres	Limites de qualité	Commentaires	Dates pour la mise en conformité
Nouveaux paramètres				Janvier 2023
	Chlorates	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorates	
	Chlorites	0,25 mg/L	0,7 mg/L si traitement de désinfection pouvant générer des chlorites	
	Bisphénol A	2,5 µg/L	Mise à jour possible par la CE au regard des travaux EFSA	
	AHA (somme de 5)	60 µg/L	Si traitement de désinfection pouvant générer des AHA. Somme : acide chloroacétique, dichloroacétique et trichloroacétique, acide bromoacétique et dibromoacétique	
	Uranium chimique	30 µg/L		
	Microcystines Total	1 µg/L	À analyser en fonction de la situation	
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/L	Somme de 20 molécules définies dans l'arrêté	
	Chrome VI	6 µg/L		
Relèvement de la limite de qualité				Janvier 2023
	Antimoine	10 µg/L		
	Bore	1,5 mg/L	2,4 mg/L si eau de mer dessalée ou conditions géologiques particulières	
	Sélénium	20 µg/L	30 µg/L si conditions géologiques particulières	
Abaissement de la limite de qualité				Janvier 2036
	Chrome	25 µg/L		
	Plomb	5 µg/L	En amont des installations privées de distribution	
Autre				Janvier 2023
	Pesticides	Pas de changement	Précision sur la notion de pertinence d'un métabolite dans les EDCH. Les métabolites de pesticides non pertinents sont exclus du calcul pour la somme des pesticides. Définition d'une valeur de gestion (valeur indicative) pour les métabolites non pertinents = 0,9 µg/L.	

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles pris en application des articles R.1321-31 à R.1321-36 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production et de la distribution d'eau et aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant ce programme, en application des articles R.1321-23 et R.1321-24 du code de la santé publique

- Le programme de tests et d'analyses de la surveillance est défini sur la base d'une analyse des dangers que peuvent présenter les installations du système de production et de distribution d'eau, réalisée dans le cadre du PGSSE.
- Réévaluation a minima tous les 6 ans.
- Il doit comprendre la surveillance des paramètres :
    - turbidité, notamment afin de vérifier l'efficacité de l'élimination physique au moyen de procédés de filtration ;
    - coliphages somatiques, afin de vérifier, si nécessaire, l'efficacité des procédés de traitement des eaux brutes contre les virus pathogènes ;
    - chlore et sous-produits de désinfection, afin d'évaluer l'efficacité du traitement de désinfection, ainsi que la rémanence du chlore et la présence de sous-produits de la désinfection en tout point et jusqu'au bout du réseau de distribution, lorsqu'untraitement de désinfection est mis en oeuvre ;
    - équilibre calco-carbonique, afin de prévenir ou d'anticiper les phénomènes de corrosion ou d'entartrage des réseaux dedistribution et une éventuelle dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau ;
    - tout autre paramètre caractéristique d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou d'une dégradation de la qualité de l'eau au cours de sa distribution tel que le chlorure de vinyle monomère, au regard des limites de qualité fixées dans l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié susvisé et relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R.1321-24 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une eau de source ou une eau rendue potable par traitement à des fins de conditionnement
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvement et d'analyse du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique
    - Ce texte établit le programme du contrôle sanitaire assuré par les agences régionales de santé pour les eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine et pour les eaux destinées à la consommation humaine.
    - Il détermine le contenu des analyses types à effectuer sur la ressource (eaux d'origine souterraine ou superficielle), sur les points de mise en distribution, et au robinet du consommateur.
    - Il détermine les fréquences minimales annuelles des prélèvements d'échantillons d'eau et d'analyses en fonction du débit (en m3/jour).
    - Il entrera en vigueur le 1er janvier 2026.
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyses utilisées dans le cadre de la réalisation du contrôle sanitaire des eaux
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2013 relatif aux analyses de contrôle sanitaire et de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant les prélèvements et les analyses de surveillance des eaux conditionnées et des eaux minérales naturelles utilisées à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal ou distribuées en buvette publique
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux
- Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire

D'autres arrêtés d'application complémentaires viendront transposer des exigences de la Directive Européenne (UE) 2020/2184, en particulier les articles suivants :

- L'article 4.3, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m3/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

- L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.
- L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoints à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,
- L'article 17 vise améliorer la confiance du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production …)

METABOLITES DE PESTICIDES

L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

Comment définit-on la liste des pesticides et métabolites recherchés ?

- La liste des pesticides à rechercher dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux n'est pas arrêtée au niveau national.
- Compte-tenu du nombre élevé de molécules de pesticides étant ou ayant été autorisées/utilisées et de la diversité des contextes régionaux, le choix des molécules est effectué par chaque ARS et est révisé régulièrement.
- Il est ainsi tenu compte des activités et usages agricoles, des surfaces cultivées, de la probabilité de les retrouver dans les eaux et de leur toxicité sur la santé humaine.

Comment surveille-t-on les pesticides et leurs métabolites ?

Les exigences de qualité de l'eau distribuée sont précisées dans le Code de la santé publique en application de la Directive européenne 2020/2184. La surveillance mise en œuvre par les ARS dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux compare les concentrations retrouvées dans les eaux distribuées à ces limites ainsi qu'à des valeurs de gestion introduites par l'instruction N°DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 :

Pour les métabolites PERTINENTS et les pesticides :

- La limite de qualité (LQ) :
  - 0,1 µg/l par molécule (sauf pour l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et l'heptachlorépoxyde : 0,03 µg/l) et 0,5 µg/l pour la somme des molécules mises en évidence.
  - L'eau est conforme lorsqu'elle répond à la limite de qualité.
  - Ces valeurs réglementaires ont été établies dans un objectif de lutte contre la pollution de la ressource et non sur la base d'une approche toxicologique d'impact sur la santé.
- La valeur sanitaire maximale (Vmax) :
  - C'est une valeur de gestion, établie par l'ANSES, propre à chaque molécule, en deçà de laquelle l'eau peut être consommée sans entraîner d'effet néfaste pour la santé.
  - A vocation à n'être utilisée que pour une durée limitée (période de dérogation), pendant laquelle des actions de remédiation doivent être mises en place.

Pour les métabolites NON-PERTINENTS :

- Ne sont pas soumis aux limites de qualité. Cependant leur concentration dans l'eau doit rester inférieure à la valeur guide de gestion sanitaire (Vguide) définie pour chaque substance par l'ANSES, ou à défaut, à une valeur indicative unique fixée à 0,9 µg/l.

Comment sont déterminées les Vmax ?

- Les valeurs sanitaires maximale sont déterminées par l'ANSES à partir des valeurs toxicologiques de référence (VTR) s'appliquant aux substances actives ou métabolites, en considérant que l'exposition d'une personne par l'eau qu'elle consomme ne doit pas dépasser 10 % de la VTR.
- Pour assurer la plus grande sécurité possible, la Vmax est construite pour protéger les forts consommateurs d'eau du robinet et tient compte de la consommation d'eau tout au long de la vie.
- Ces valeurs sanitaires maximales sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, en particulier quand des VTR sont actualisées, ou encore quand les méthodes de calculs sont revues. La méthode d'élaboration des Vmax, mise en place à l'Agence en 2007, a ainsi été réactualisée dans un avis de 2019 en utilisant des données nationales récentes.
- Depuis 2007, ce sont un peu moins de 200 molécules qui ont fait l'objet d'une détermination de Vmax, dont environ 20 ont fait l'objet d'une réévaluation. A ce jour, les Vmax déterminées sont presque toutes supérieures à la limite de qualité de 0,1 µg/L (rares exceptions pour certains chlorés)

- En l'absence d'évaluation disponible de la Vmax par l'ANSES, l'instruction de la DGS du 24 mai 2022 prévoit la possibilité d'utiliser une Valeur Sanitaire Transitoire (VST) établie par l'Agence fédérale de l'environnement allemande (Umweltbundesamt, UBA)

Mesures de gestion en cas de dépassement de la LQ

L'instruction de la DGS du 18/12/2020 distingue 4 types de situations selon la concentration et la durée du dépassement :

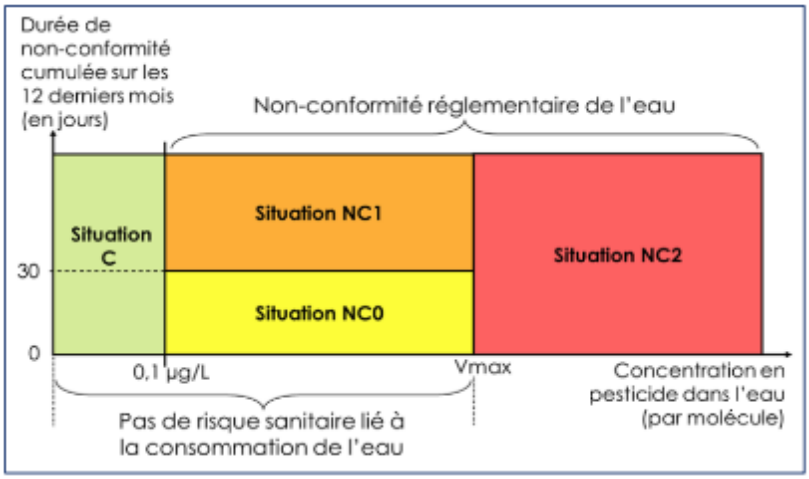

Situation		Risque sanitaire pour la population	Qualification	Actions à engager par l'ARS	Actions à engager par la PRPDE
C	<LQ en permanence	Non	Eau conforme	RAS	RAS
NC0	>LQ mais <Vmax pendant <30j/an cumulés	Non	Eau non conforme mais consommable	Programme renforcé de suivi, distribution eau encadrée par une dérogation selon une procédure "allégée"	• Information de la population, • demande de dérogation auprès du préfet avec plan d'action retour à la conformité sous 3 ans maxi. Renouvelable 1 fois.
NC1	>LQ mais <Vmax pendant >30j/an cumulés	Non	Eau non conforme mais consommable	Programme renforcé de suivi, distribution eau encadrée par une dérogation selon une procédure "complète"	• Information de la population • demande de dérogation auprès du préfet avec plan d'action retour à la conformité sous 3 ans maxi. Renouvelable 1 fois.
NC2	> Vmax quelle que soit la durée du dépassement	Oui	Eau non conforme et non consommable	Pas de dérogation possible	• Réaliser une enquête afin de déterminer l'origine de la contamination. • Informer la population de ne pas utiliser l'eau du réseau public pour les usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson, hormis le lavage des aliments). • Informer les centres de dialyse, professions médicales et responsables d'entreprise du secteur alimentaire. • Informer les propriétaires ou utilisateurs de puits privés.

Principes de gestion des non-conformités

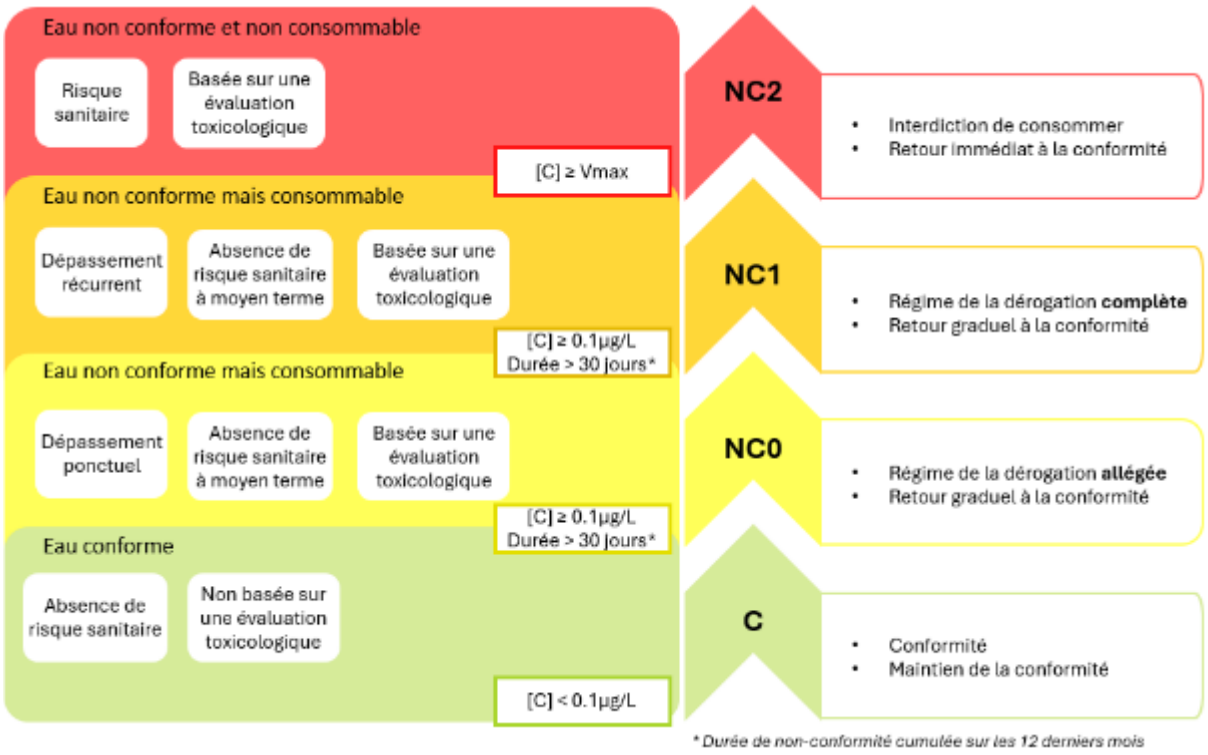

Instruction DGS du 20 octobre 2023

- Parution d'une instruction interministérielle de la DGS à destination des ARS : Instruction N° DGS/EA/2023/160 du 20 octobre 2023 relative à « la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les EDCH, à l'exclusion des eaux conditionnées. »
- Fait suite aux difficultés d'application des mesures de gestion sanitaire par certaines ARS sur des territoires qui font face à des valeurs particulièrement élevées de certaines molécules sans V max.
- Les métabolites du Chloridazone et du Chlorothalonil sont particulièrement ciblés, car concernés par des dépassements des valeurs transitoires (VST) définies dans l'instruction du 24 mai 2022. L'application littérale des mesures de gestion impliquerait des restrictions d'usages pour plusieurs centaines de milliers de personnes sur le territoire national.
- Compte tenu de :
  - la difficulté de mise en œuvre des restrictions sur un tel périmètre,
  - le risque subséquent de difficulté d'accès à l'eau potable,
  - les différences d'application des règles sanitaires issues de la même Directive au sein des pays de l'UE,
  - la prise en compte du rapport bénéfice/risque.
- La DGS recommande donc à ses ARS de surseoir temporairement à l'application de ces restrictions d'usage.
  ➔ « approche de gestion proportionnée » de l'action publique.

  ➔ concerne également le cumul des substances
- Un plan d'action interministériel découle immédiatement de cette décision.

Les métabolites du Chlorothalonil

Le Chlorothalonil est un fongicide qui a été utilisé en France depuis les années 70 sur de nombreuses grandes cultures : la vigne, le blé-orge, le pois, la betterave, le tournesol, la pomme de terre, l'avoine, seigle, triticale, gazon, cultures de pleins champs type ail, oignon, melon… 39 préparations commerciales en contenant ont obtenu une autorisation de mise sur le marché. Il a été interdit à la vente en France en 2019 avec une fin d'utilisation en mai 2020. Ses produits de dégradation sont très persistants.

Parmi les métabolites du chlorothalonil, le R471811 est particulièrement résistant à la dégradation (forme d'acide sulfonique – la famille phénolique se dégrade beaucoup plus vite).

La campagne nationale menée à grande échelle par l'ANSES entre 2020 et 2022 sur les eaux brutes et eaux traitées représentant 20 % de la population consommatrice d'EDCH (136 000 résultats d'analyses) a montré la présence du R471811 dans plus d'un prélèvement sur 2 et un dépassement de 0.1 µg/l dans un tiers des échantillons

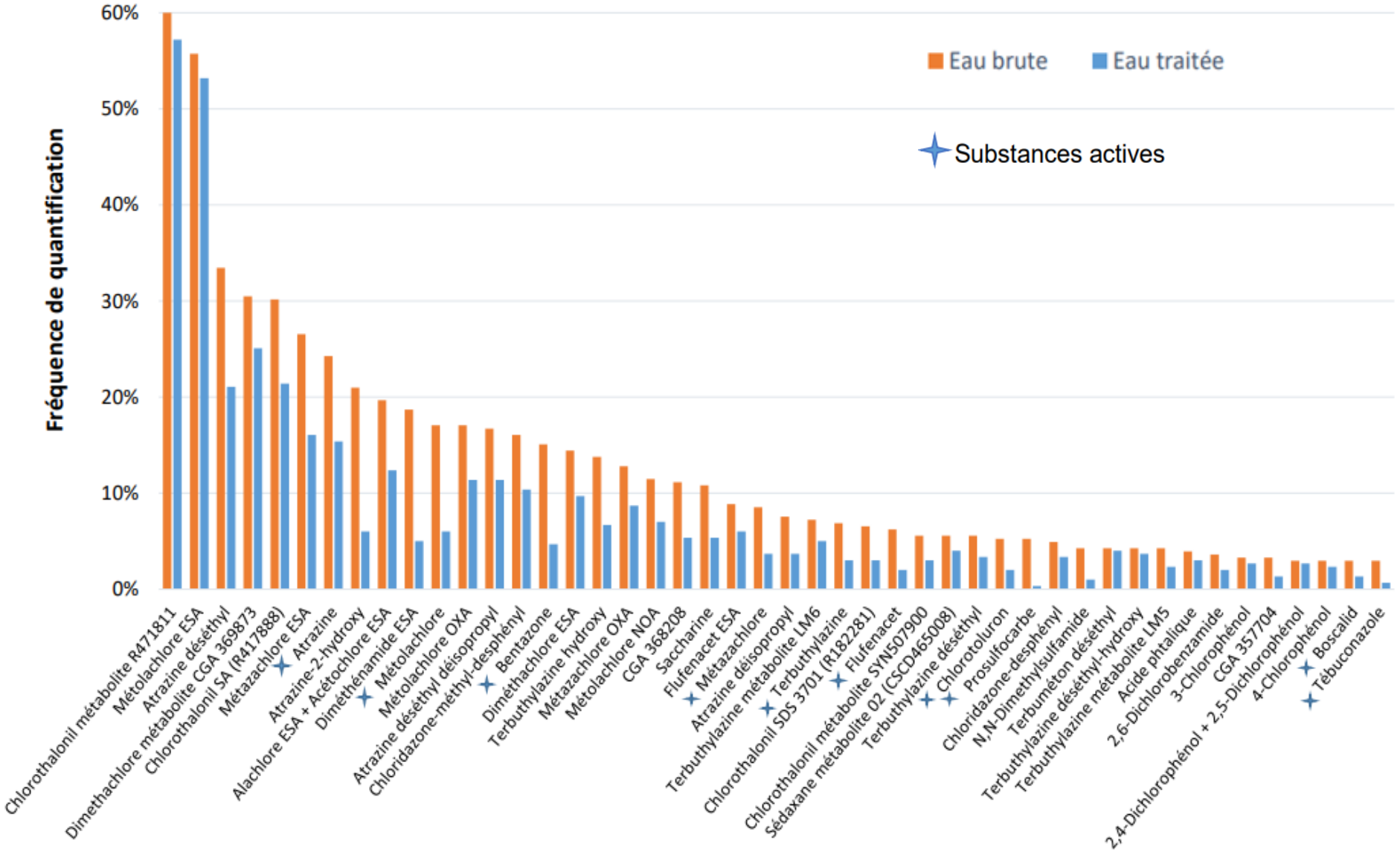

Fréquence de quantification des pesticides et métabolites en eau brute (EB) et eau traitée (ET) dans les eaux destinées à la consommation humaine - Campagne ANSES 2020-2022

Le chlorothalonil R471811, métabolite pertinent, a été déclassé le 29/04/2024 en métabolite non pertinent alors qu'une nouvelle molécule issue de la dégradation de la même substance active dans l'environnement, le chlorothalonil R417888 (ou chlorothalonil SA) a été déclaré pertinent à la même date.

Dans la campagne nationale de l'ANSES, ce nouveau métabolite pertinent est détecté 2 voire 3 fois moins souvent que le chlorothalonil R471811 et à des concentrations 4 à 5 fois plus faibles.

Les métabolites du Chloridazone

Le Chloridazone un herbicide de la famille des diazines qui a été utilisé principalement dans la culture des betteraves depuis les années 1960 jusqu'en décembre 2020.

Il n'a pas été prouvé de potentiel cancérigène ou mutagène pour l'homme. L'arrêt de sa commercialisation est lié à l'absence de demande de renouvellement d'autorisation par le producteur.

Le desphényl-chloridazone (DPC) et le méthyl-desphényl-chloridazone (MDPC) sont deux produits de dégradation du chloridazone dans le sol ou dans l'eau (métabolites).

En 2007, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) écarte un risque pour la santé humaine associé à ces deux métabolites → toxicité comparable ou inférieure à celle de la chloridazone qui ne présente aucun potentiel cancérigène ou mutagène.

En 2020, l'ANSES identifie des faiblesses dans les protocoles toxicologiques disponibles → elle classe ces 2 métabolites PERTINENTS, par défaut (principe de précaution).

Pas de Valeur Sanitaire Maximum (Vmax) établie par l'ANSES à date, en l'absence de données d'études suffisantes concernant le potentiel génotoxique du DPC et le MDPC.

Certaines ARS intègrent le suivi de ces 2 molécules au contrôle sanitaire, notamment l'ARS HDF à partir de mai 2021. En l'absence de Vmax disponible, elles utilisent une valeur de gestion provisoire (VGP) de 44 µg/l, c'est-à-dire 5 fois plus protective que la Vmax établie par l'ANSES pour la molécule mère de chloridazone (222µg/l).

Cette valeur de gestion provisoire n'est plus appliquée depuis juin 2022, date à laquelle le ministère de la santé a fixé une valeur commune à toutes les régions.

En juin 2022, en attendant que l'ANSES établisse la Vmax de ces 2 métabolites, le ministère de la santé fixe une « valeur sanitaire transitoire » à 3 µg/L, applicable dans toutes les régions.

Elle correspond à celle établie par l'UBA (Umweltbundesamt, agence fédérale pour l'environnement) en Allemagne. A noter qu'un dépassement de cette valeur en Allemagne n'entraîne pas de restriction de la consommation de l'eau, comme en France, mais uniquement des actions de surveillance des concentrations dans l'eau et de réduction des apports en pesticides.

Le 04 mai 2023, ces deux molécules sont déclarées métabolites pertinents par l'ANSES et le 25 juillet 2024 des Valeurs Sanitaires Maximum (Vmax) ont été déterminées permettant une gestion sanitaire classique de ces deux molécules en cas de dépassement des limites de qualité.

FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS© DE SAUR, VERITABLE BARRIERE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

PFAS

Les PFAS ou composés perfluorés

- Les substances per- et polyfluoroalkylées, également connues sous le nom de PFAS, sont une large famille de plus de 4 000 composés chimiques aux propriétés très diverses.
- Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, les substances PFAS sont largement utilisées depuis les années 1950 dans de très nombreux domaines industriels et produits de consommation courante : textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs, cosmétiques, produits phytosanitaires, produits utilisés pour la photographie, isolant de câbles électriques, etc.

Les sources d'exposition aux PFAS

- Les PFAS se dégradent très peu, c'est pourquoi il est possible d'en retrouver des traces dans l'environnement, y compris des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années (d'où l'appellation de « polluants éternels »).
- La présence de PFAS dans l'environnement a une origine uniquement anthropique, c'est-à-dire due à l'activité humaine.
- Du fait de l'utilisation variée de ces composés chimiques et de leur persistance, tous les milieux peuvent être concernés par des contaminations : l'eau, l'air, les sols, et la chaîne alimentaire.
- Toute la population est exposée, à des niveaux variables.
- La principale source d'exposition est l'alimentation, en particulier la consommation de produits de la mer, de viande, de fruits, d'œufs et la consommation d'eau de boisson.
- L'air intérieur et extérieur est aussi une voie d'exposition possible mais moins importante, ainsi que l'ingestion de poussières contaminées.
- Une campagne exploratoire est lancée en 2024 sur tout le territoire national par la Direction Générale de la Santé. Le rapport sera publié à une date prévisionnelle à mi année 2025.

Réglementation relative aux eaux de consommation en France

- Les PFAS font partie des nouveaux paramètres introduits à l'occasion de la refonte de la directive cadre sur l'eau, par la directive européenne 2020/2184 du 16/12/2020 relative à la qualité des Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).
- Ainsi, 20 PFAS sont ciblés et une limite de qualité réglementaire (0,10 µg/L ou 100 ng/L) est fixée pour la somme de ces 20 molécules dans les EDCH. Un autre paramètre plus global, intitulé « PFAS (total) », est également introduit avec une limite de qualité associée de 0,50 µg/L.
    - En décembre 2022, la directive européenne a été transposée en droit français (ordonnance n°2022-1611 du 22.12.2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine)
    - A partir du 1er janvier 2023, la France a décidé de faire appliquer, en anticipation, la directive européenne pour les points où la présence de PFAS a déjà été identifiée par l'administration.
    - A partir du 1er janvier 2026, les PFAS seront intégrés dans le contrôle sanitaire de routine de l'eau de consommation.

Procédés de traitement

- SAUR mène depuis plusieurs années des programmes de recherche et de développement afin d'analyser l'occurrence et le traitement de ces composés dans l'eau.
- Plusieurs technologies sont en cours de développement, présentant des niveaux de maturités différents, et des niveaux de performances technico-économiques variés.
- Il convient de préciser qu'il n'existe pas de traitement « universel » pour éliminer les PFAS, compte tenu de la très grande variété de molécules que cette dénomination recouvre.
- Plusieurs paramètres intrinsèques à chaque molécule influent sur leur facilité à être éliminée : la longue de la chaine carbonée, le groupe fonctionnel (carboxylique ou sulfonique), polarité, hydrophilie, etc.

SAUR dispose de solutions de traitement adaptées, avec de nombreux retours d'expérience permettant de vous guider au mieux vers la solution la plus pertinente en fonction de votre problématique locale :

- Traitements au charbon actif (charbon en grain ou micrograin)
    - Le choix du charbon actif doit être adapté aux molécules à éliminer : longueur de la chaîne carbonée et du groupe fonctionnel (acides sulfoniques = OK, carboxyliques = KO).
    - Peut se montrer inefficace sur composés à chaîne courte.
    - Impact important de la matière organique dissoute sur les capacités d'adsorption.
- Filtration membranaire par osmose inverse et nanofiltration
    - Adaptée à l'ensemble des composés perfluoroalkylés

    - Mais génère des volumes de concentrats importants qui doivent être éliminés : pas de filière économique à date pour le devenir de ces rejets.
- Résines échangeuses d'ions
    - Choix de résine polystyrénique anionique sélective, exploitation du filtre jusqu'à saturation du média filtrant – durée de vie avancée > durée de vie du CAG
    - Efficacité limitée sur les acides carboxyliques
- Solutions eaux souterraines :
    - à court terme = location d'unité mobile CAG
    - à moyen/long terme = mis en place d'unité fixe à CAG ou d'une unité CarboPlus micrograin.

Par ailleurs, SAUR dispose de pilotes-démonstrateurs « CarboPlus », spécialement conçus pour permettre une mise en place rapide sur une filière de traitement.

Un protocole de 6 mois est alors mis en place, sous pilotage par notre Direction Technique, afin de tester différentes configurations opérationnelles et vous proposer la solution technique la plus performante (validation du type de charbon actif utilisé, prise en compte des variations de qualité de l'eau à traiter, validation des paramètres de pilotage du CarboPlus, validation des hypothèses de consommation et de couts d'exploitation, etc.).

NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement.
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines .

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- filtration biologique, avec le **Bionitracycle©.**
- résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce©.**

MANGANESE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau.

- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution.
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée.
- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessus.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse …

CHLORURE DE VINYL MONOMERE (CVM)

Valeur de référence dans l'eau destine à la consommation humaine (EDCH) : < 0,5 µg/L

Description générale :

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, la DGS a modifié l'instruction du 18 Octobre 2012 en lien avec le CVM dans l'EDCH. Une **nouvelle instruction** est parue avec une échéance de respect de cette dernière pour **le 29 avril 2023**. Les évolutions majeures étaient :

- **Votre collectivité,** en tant que Personne Responsable de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE) et Maître d'ouvrage, est responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et vos obligations de moyen et de résultats, à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.
- Un repérage des canalisations à risques devait être finalisé **pour le 29 avril 2023**, avec identification **des conduites PVC ou matériau inconnu posées avant 1980**. Un **diagnostic CVM** devait être transmis à la Délégation Départementale de l'ARS (DDARS) à la date prévue sur l'ensemble des conduites à risque (selon la nature de la conduite, sa date de pose et le temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses (effectués dans un laboratoire accrédité COFRAC et agréé par le ministère de la santé)
- **Pour les conduites à risques**, une mesure initiale devait être programmée pour confirmer le risque, avec une priorisation des sites selon le risque, dans le cas où plusieurs tronçons devaient faire l'objet d'un prélèvement. Ce programme d'investigation devait être transmis à l'ARS dans un délai court et toute analyse non-conforme, devait faire l'objet d'une communication à la DDARS. Par la suite, une campagne de prélèvement est à organiser annuellement pour suivre les évolutions de concentration de CVM, avec 4 prélèvements au minimum dont 2 lors des périodes estivales (température de l'eau pouvant être supérieure à 15°C).
- En cas de non-conformité confirmée (> 0,5 µg/l), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.

Comme évoqué plus haut, l'arrêté du 30 décembre 2022 exige que le programme d'autocontrôle de la PRPDE intègre des actions de surveillance sur tout paramètre caractéristique d'une dégradation de la qualité de l'eau prélevée ou distribuée, tel que le chlorure de vinyle monomère. Les plans d'actions doivent être transmis à la DDARS ainsi que les plannings des travaux qui seront entrepris pour limiter le risque CVM, avec leurs chiffrages, les échéanciers, et le suivi des réalisations.

Le PRPDE et les maîtres d'ouvrage risquent une mise en demeure en cas de non mise en œuvre de programmes de travaux permettant la fin des non-conformités CVM de manière pérenne (la DDARS ne considère pas les purges de réseau une méthode pérenne pour limiter le contact CVM).

De plus, avec l'établissement du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux(PGSSE), qui est une obligation réglementaire à l'horizon de janvier 2029, l'analyse des dangers permettra de déterminer le programme de surveillance en fonction du niveau de risque identifié.

SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact.
- mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **proposition** d'actions correctives.

Le logigramme ci-dessous reprend les grandes étapes et les dates clés définies pour transmettre les informations aux autorités compétentes.

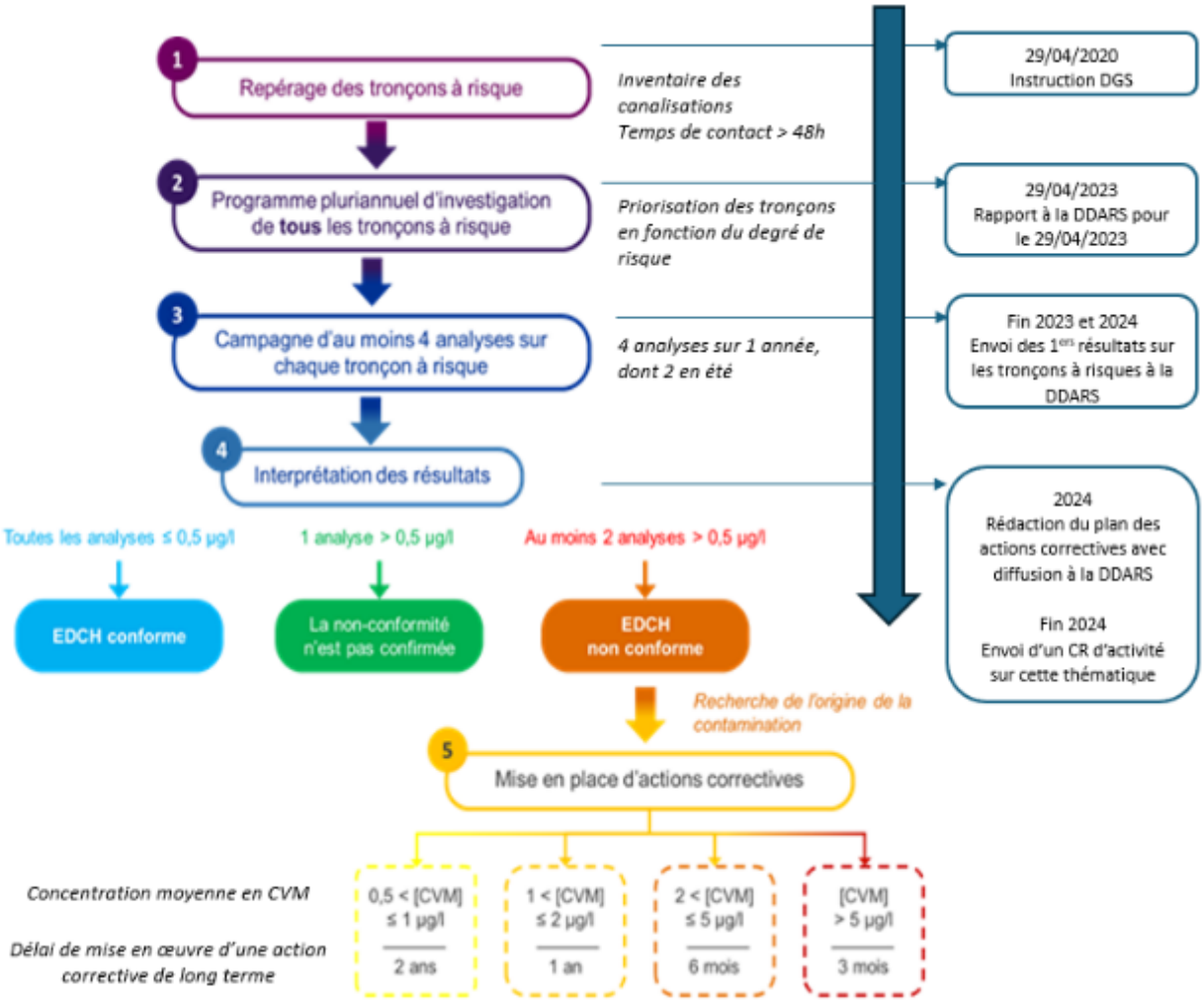

12 LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
NEVEZ	RES - NEVEZ	Réservoir du bourg	15/10/24
	RES Port Manech	Réservoir Port Manech	16/10/24
PONT AVEN	RES Kerangall - PONT AVEN	Réservoir de Kérangall	30/09/24
	Réservoirs et reprise St MAUDET	Réservoir n°1 St Maudet 500m3	30/09/24
	Réservoirs et reprise St MAUDET	Réservoir n°2 St Maudet 1000m3	14/10/24
	Réservoirs et reprise St MAUDET	Réservoir n°3 St Maudet 3000m3	02/10/24
	Station Moulin du Plessis	Bâche de reminéralisation	14/10/24
	Station Moulin du Plessis	Bâche de reprise Moulin du Plessis	14/10/24
	Station Moulin du Plessis	Bâche ET	16/10/24
	Station Moulin du Plessis	Bâche eau filtrée station Moulin du Plessis	16/10/24
TREGUNC	RES Bourg	Réservoir du Bourg	18/09/24
	RES Trevignon	Réservoir de Trévignon	17/09/24

Les recherches de fuites

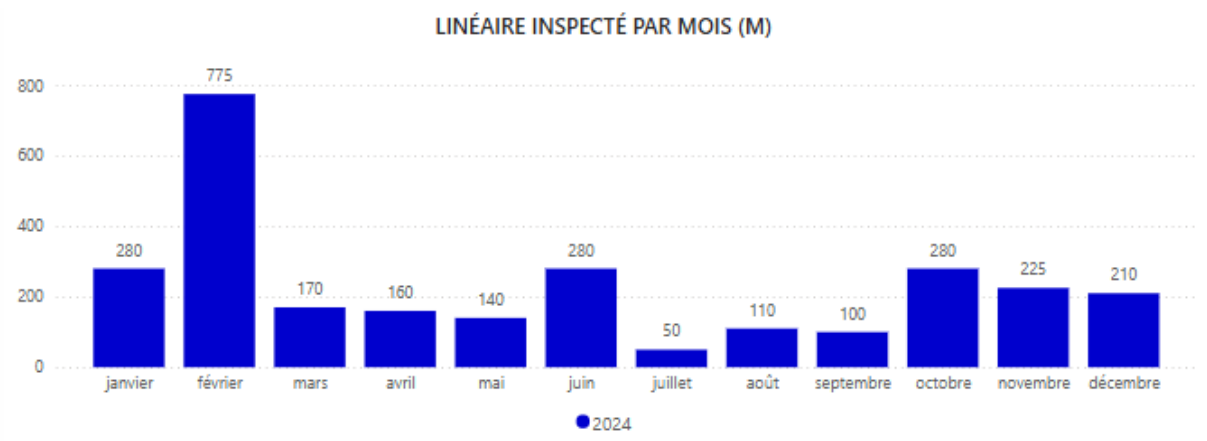

Commune	Linéaire inspecté pour fuite
NEVEZ	980
PONT AVEN	1620
TREGUNC	180
TOTAL	**2 780**

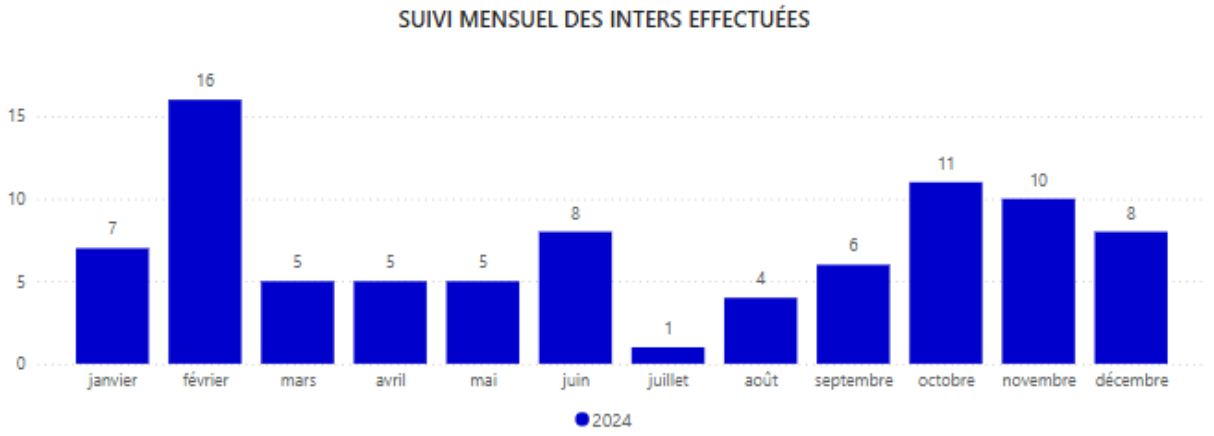

Commune	Nombre d'interventions de recherche de fuite réalisées
NEVEZ	21
PONT AVEN	60
TREGUNC	5
TOTAL	**86**

Synthèse des fuites/casses réparées (conduites + branchements)

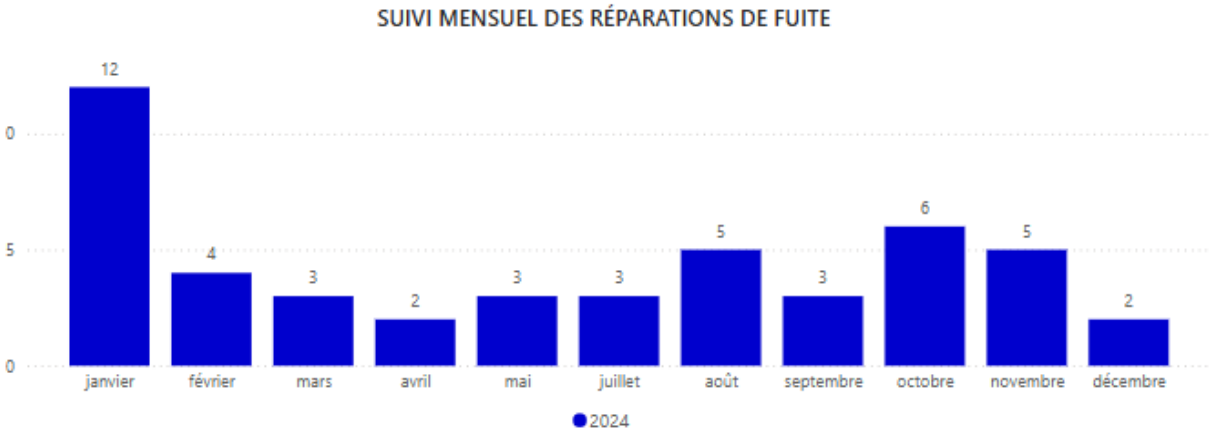

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
NEVEZ	21
PONT AVEN	15
TREGUNC	12
Total	**48**

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées sur conduites
NEVEZ	4
PONT AVEN	3
TREGUNC	1
Total	**8**

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
NEVEZ	Pvc	63	01/03/24	2 Kerrun 29920 Névez France
NEVEZ	Fonte	300	14/08/24	54 Rue de l'Atlantique 29920 Névez France
NEVEZ	Pvc	90	26/08/24	15 Rue de Dourveil 29920 Névez France
NEVEZ	Pvc	50	21/11/24	Chemin de l'Aven 29920 Névez France
PONT AVEN	Pvc	63	19/07/24	Rue Kob Philippe 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	Pvc	110	06/11/24	6bis Rue du Bois d'Amour 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	Pvc	63	25/11/24	24 Hameau Emile Jourdan 29930 Pont-Aven France
TREGUNC	Pvc	140	17/07/24	235 Chemin de Kervren 29910 Trégunc France

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
NEVEZ	17
PONT AVEN	12
TREGUNC	11
Total	**40**

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
NEVEZ	12/01/24	2 Corniche des Glénans 29920 Névez France
NEVEZ	15/01/24	Avenue de l'Océan Port Manech 29920 Névez France
NEVEZ	16/01/24	Croisement rue des Iles rue de Dourveil 29920 Névez France
NEVEZ	18/01/24	5 Rue des Fougeres 29920 Névez France
NEVEZ	22/01/24	67 Rue de l'Atlantique 29920 Névez France
NEVEZ	24/01/24	10 Kerstalen 29920 Névez France
NEVEZ	30/01/24	Lotissement de Ster Vraz 29920 Névez France
NEVEZ	31/01/24	12 Rue de Port Manech 29920 Névez France
NEVEZ	14/03/24	6 Impasse Poul Soubenn 29920 Névez France
NEVEZ	28/05/24	79 Rue de l'Atlantique 29920 Névez France
NEVEZ	16/09/24	Kergouric 29920 Névez France
NEVEZ	18/09/24	7 Kerstang 29920 Névez France
NEVEZ	15/10/24	19 Rue de Kerambris 29920 Névez France
NEVEZ	16/10/24	12 Trefernic 29920 Névez France
NEVEZ	29/10/24	Impasse des Cormorans 29920 Névez France
NEVEZ	05/11/24	Impasse des Cormorans 29920 Névez France
NEVEZ	20/11/24	48bis Route de Kerdruc 29920 Névez France
PONT AVEN	11/01/24	Rue de L'Abbé Quéau 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	18/01/24	4 Lieu-Dit Kergoadic Vras 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	15/02/24	1 Place Paul Gauguin 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	16/02/24	16 Rue Emile Bernard 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	08/04/24	17 Route de Lann-rosted 29930 Pont-Aven France

Commune	Date	Adresse
PONT AVEN	21/05/24	Lieu-Dit Kerganet 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	29/05/24	37 Rue Louis Lomenech 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	01/08/24	14 Rue des Abbés Tanguy 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	05/08/24	14 Rue des Abbés Tanguy 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	28/10/24	9 Rue du Hénan 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	30/10/24	8 Rue du Bois d'Amour 29930 Pont-Aven France
PONT AVEN	06/12/24	5 Cite de Kerantrech 29930 Pont-Aven France
TREGUNC	23/01/24	400 Route de Kerléo 29910 Trégunc France
TREGUNC	26/01/24	3260 Route de Trévignon 29910 Trégunc France
TREGUNC	07/02/24	14 Hameau de Kermaëlis 29910 Trégunc France
TREGUNC	09/02/24	1 Kericuff 29910 Trégunc France
TREGUNC	06/03/24	2 Impasse de Toul Karr Furig 29910 Trégunc France
TREGUNC	18/04/24	3755 Route de la Corniche 29910 Trégunc France
TREGUNC	05/07/24	9 Impasse de Pont Prenn 29910 Trégunc France
TREGUNC	13/08/24	375 Route de la Corniche 29910 Trégunc France
TREGUNC	17/09/24	Rue de Kerallon 29910 TREGUNC France
TREGUNC	23/10/24	1705 Route de Lanénos 29910 Trégunc France
TREGUNC	04/12/24	Pont Prenn 29910 Trégunc France

Localisation des réparations de fuites :

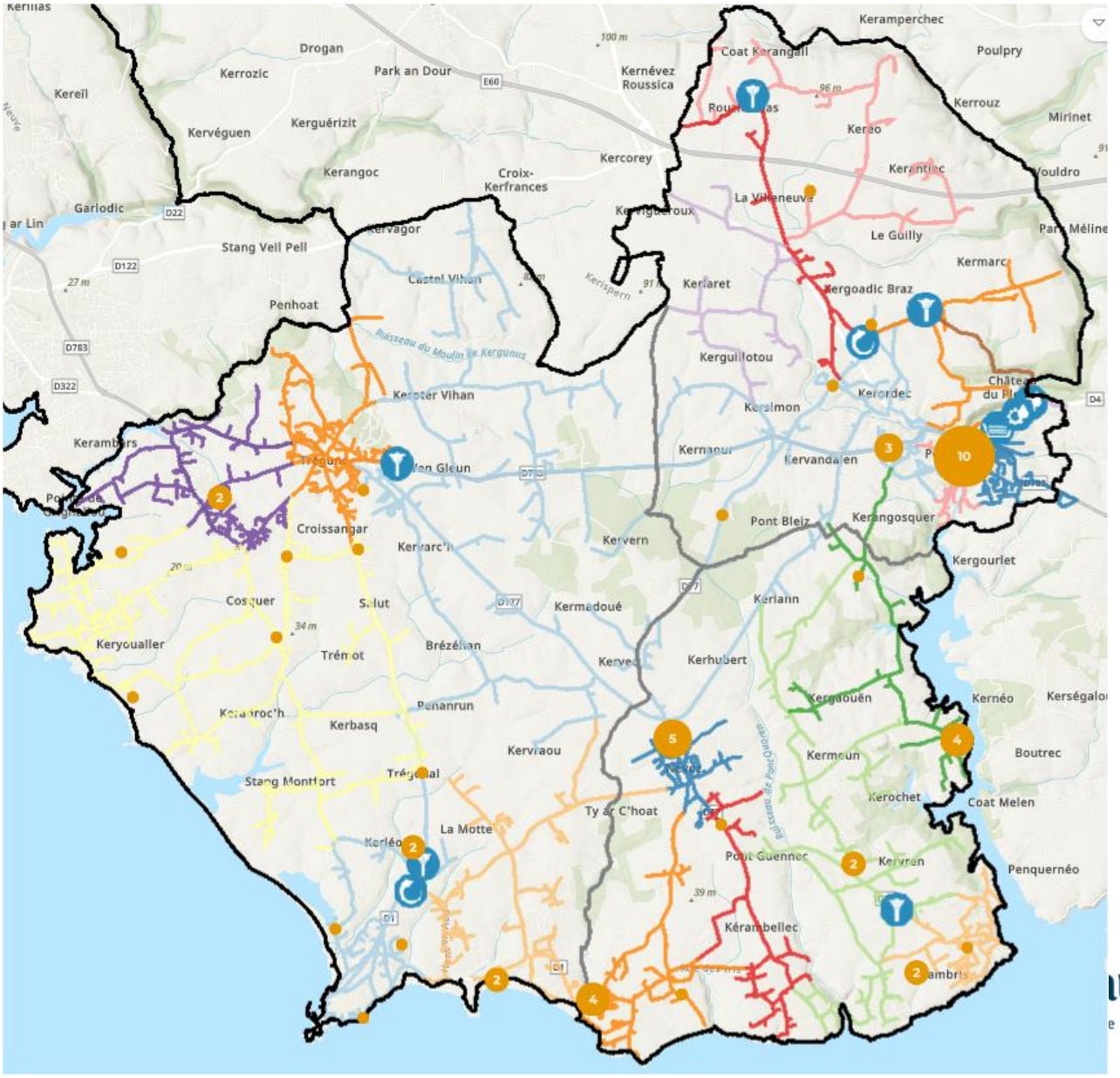

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
NEVEZ	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	11
NEVEZ	Manoeuvre de vannes	15
NEVEZ	Intervention sur régulateurs de pression	2
NEVEZ	Vérification ventouse	20
PONT AVEN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	15
PONT AVEN	Manoeuvre de vannes	16
PONT AVEN	Intervention sur régulateurs de pression	4
PONT AVEN	Vérification ventouse	25
TREGUNC	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	15
TREGUNC	Manoeuvre de vannes	30
TREGUNC	Intervention sur régulateurs de pression	5
TREGUNC	Vérification ventouse	41
Total		**199**

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Les **opérations d'entretien de niveau 2**, correspondent à des travaux de maintenance préventive ou corrective de complexité moyenne. Ces travaux peuvent inclure des réparations effectuées dans des ateliers spécialisés ou le remplacement d'équipements. L'entretien de deuxième niveau ne couvre pas les opérations de renouvellement prévues dans le cadre des comptes de renouvellement ou des programmes de renouvellement. Ces opérations de maintenance peuvent être soit :

- curatives : réalisées en réponse à un dysfonctionnement ou une panne.
- préventives : effectuées pendant le fonctionnement normal de l'équipement pour maintenir ses performances et éviter les pannes.

Quant aux **contrôles réglementaires,** ils ont pour objectif de vérifier la conformité des installations électriques et des équipements de type systèmes de levage ou ballons anti-béliers, garantissant ainsi la sécurité du personnel.

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
NEVEZ	1	0	1
PONT AVEN	17	1	18
RIEC SUR BELON	2	0	2
TREGUNC	2	0	2
Total	**22**	**1**	**23**

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
NEVEZ	RES - NEVEZ	RES - NEVEZ	08/10/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Pressostat	18/07/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Vanne pneumatique	18/07/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Pompe à vide N°1	22/08/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Pompe 2	02/09/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Dégrilleur automatique	11/09/24	Curatif
PONT AVEN	Réservoirs et reprise St MAUDET - PONT AVEN	Sonde de niveau	04/10/24	Curatif
PONT AVEN	RES Kerangall - PONT AVEN	Télésurveillance	10/10/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Pompe lavage	10/10/24	Curatif
PONT AVEN	Réservoirs et reprise St MAUDET - PONT AVEN	Armoire électrique R3	06/11/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Batteries de condensateur	13/11/24	Préventif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Vanne pneumatique sortie	13/11/24	Curatif

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
PONT AVEN	Bassin de storage - PONT AVEN	Aérateur surface 2 Oloides	18/11/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Télésurveillance	27/11/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Télésurveillance	27/11/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Filtre à charbon N°1	05/12/24	Curatif
PONT AVEN	Réservoirs et reprise St MAUDET - PONT AVEN	Pompe n°1	09/12/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Pompe N°1 RIEC	10/12/24	Curatif
PONT AVEN	Station Moulin du Plessis - PONT AVEN	Eclairage cour	17/12/24	Curatif
RIEC SUR BELON	Station d'alerte Kericuff - RIEC SUR BELON	Pompe péristaltique eau brute	20/08/24	Curatif
RIEC SUR BELON	Station d'alerte Kericuff - RIEC SUR BELON	Télésurveillance	27/12/24	Curatif
TREGUNC	Secto Ty Naouët - TREGUNC	Hydrostab	28/11/24	Curatif
TREGUNC	Secto Ty Naouët - TREGUNC	Boîte à boues	28/11/24	Curatif

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

	EAU POTABLE									
	Priorité 1		Priorité 2		Priorité 3		hors PPR		Total	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
PPR	11	22 548 €	19	40 780 €	2	38 488 €	0	0 €	32	101816
Engagé au 31/12/24	10	20 766 €	14	22 439 €	1	1 363 €	12	20 271 €	37	64839
Avancement	90.91%	92.10%	73.68%	55.02%	50.00%	3.54%			115.63%	63.68%
Réalisé au 01/01/25	7	16 438 €	14	22 439 €	0	0 €	8	15 330 €	29	54 207 €

Bilan financier positif.
Moins de réalisation en terme financier lié au retrait des batteries de condensateurs (35 000 €)

Programme 2025

	EAU POTABLE									
	Priorité 1		Priorité 2		Priorité 3		hors PPR		Total	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
PPR	12	29 145 €	13	33 334 €	4	3 061 €			29	65540

SITUATION DU PERSONNEL

Agents exclusifs aux PS AEP et ASST

Fonction	Nombre agents
Référent contrat	1
Agents production assainissement	2
Agents production eau potable	1
Agents réseau	2

Agents affectés à temps partiel

Fonction	ETP
Agents réseau assainissement	0,5
Agents réseau AEP clientèle et relève de compteurs	0,5
Electrotechnicien	0,5

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

Docusign Envelope ID: 05C0F4CB-5439-45DB-8910-91F65CC49533

XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1er Avril 2025 au 31 Mars 2026 inclus, *sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Puteaux, le 1 avril 2025

Signed by:
XL CAPTIVE SERVICES SE
08BE1028E8D84F9...

XL Insurance Company SE
Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX
Telephone: +33 1 56 92 80 00 **axaxl.com**

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)
XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX , enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Directors: X. Veyry (FR), D. Guest, D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

Responsabilité civile

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL002815** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par sinistre
Responsabilité Civile Après Livraison			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2025 au 31/03/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 27/03/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

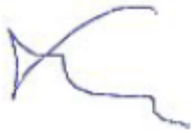

Signature autorisée/ Authorised signatory :

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)

GENERALI

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

Pour le compte de :
CITEC ASSAINISSEMENT
ZAC LA GARRIGUE
RUE VERDALE
34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS
SIRET 43041743600028

Est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2025 au 31/12/2025** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE
Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT
Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)
Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL
Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :
Voiries Réseaux Divers:
- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :
- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1.PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

• aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1] ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[2],

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[3] ,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

([1]) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).
([2]) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).
([3]) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

GENERALI

2.ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	o **En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.
	o **Hors habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.
	o **En présence d'un CCRD :** Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3.GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

saur France

GENERALI

Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 16/12/2024

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement

AIG

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983**, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	**25.000.000 €**	**25.000.000 €**
- **dont Garantie Responsabilité Civile (A)** *y compris au titre du préjudice écologique*	25.000.000 €	25.000.000 €
- *dont dommages matériels et immatériels*	*25.000.000 €*	*25.000.000 €*
- *dont dommages aux biens confiés et biens des préposés*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés*	*10.000.000 €*	*25.000.000 €*
- **dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont dommages environnementaux en l'absence de pollution*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont frais relatifs à une pollution subie*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.**	2.500.000 €	2.500.000 €
- **dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont garantie du fait des activités d'épandage de boue**	5.000.000 €	15.000.000 €
- **dont dommages causés par l'amiante** selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- **dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis**	150.000 €	500.000 €

** Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la* ***période d'assurance*** *sans renouvellement annuel des capacités.*

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1er avril 2023** au **1er avril 2026 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des règlementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 29 mars 2024

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 49 02 42 22
Facsimilé : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré : **SAUR SAS**
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**

Période de validité :	du 1er avril 2025 au 31 mars 2026
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2025, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 36 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er avril 2025

GENERALI Iard

Signature numérique de YILDIZ Erhan
Date : 2025.04.01 15:58:52 +02'00'

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 041 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 266 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Siège social : 2 rue Pillet Will 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

RAPPORT ANNUEL

2024

CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION – ASSAINISSEMENT

Table des matières

LES CHIFFRES CLES 7
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 8
INFORMATIONS RELATIVES AUX OUVRAGES 10
INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION 10
Volumes traités mis en perspective avec les volumes consommés à recueillir auprès de la Collectivité par le Titulaire pour les abonnés raccordés au réseau 10
Les principales opérations de maintenance courante effectuées sur les ouvrages 10
Les interventions de maintenance 2ème niveau 10
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques 13
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage 14
Les résultats d'analyse des effluents / eau douce et saumâtre et les observations du Titulaire sur ces résultats 14
Les indicateurs du programme d'assainissement prévus par le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du CGCT 15
Le nombre et la nature des dépannages effectués d'urgence au cours de l'exercice sur le réseau et les ouvrages y compris la localisation 15
Le détail des volumes pompés, traités, by-passés, des heures de fonctionnement, des quantités d'énergie et de réactifs consommés par site 15
Les volumes mensuels des apports extérieurs par type d'apport 16
Les dysfonctionnements constatés et les propositions d'amélioration 16
Les indicateurs de suivi de la performance énergétique kWh / kg DBO5 16
Les indicateurs de suivi de l'ILE® 17
Les indicateurs de suivi de la siccité des boues 17
Les autres indicateurs de suivi de performance environnementale et énergétique, ainsi que les indicateurs en relation avec les engagements spécifiques du Titulaire. 17
Le détail des informations faites à la DDTM et autres organismes par le Titulaire en cas de débordement, bypass … L'information de la DDTM en cas de déversement d'eaux usées dans le milieu naturel est à la charge du Titulaire avec information immédiate de la Collectivité. 18
BILAN DES TRAVAUX 19
Travaux de renouvellement et de grosses réparations 19
Liste détaillée des nouveaux ouvrages mis en service pendant l'exercice 19
Liste détaillée des installations, équipements et matériels mis hors service 19
Inventaire actualisé 19
SITUATION DU PERSONNEL 20
Nombre d'agents exclusivement affectés aux prestations AEP et assainissement 20
Agents affectés à temps partiels aux prestations AEP et assainissement 20
Accident de travail survenus en 2024. 20
Observation formulée par l'inspection du travail. 20
LE CARE 22
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 22
BSA STEP CONCARNEAU 27
A. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 27
A.1. LES RACCORDEMENTS 27
A.1.1. Les raccordements domestiques 27
A.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements 27
A.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 27
A.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 28
A.3.1. Les contrôles de raccordements 28
A.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra 30
A.3.3. Diagnostics eaux claires parasites 30
A.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales 30
A.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE 30
A.4.1. Les postes de relèvement 30
A.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien 31
A.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE 33
A.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte 33

A.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie 35
A.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte 36
A.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte 36
A.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 37
A.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 37

B. INFORMATIONS GENERALES - STEP KERAMBRETON - CONCARNEAU 38

B.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE 38
B.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE 38

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP KERAMBRETON - CONCARNEAU 39

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES 39
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement 39
C.1.2. Volume sortant du système de traitement 39
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 40
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 42
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles 42
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement 43
C.2.3. La pollution déversée en tête de station 44
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement 45
C.2.5. Le calcul des rendements 47
C.2.6. Le suivi bactériologique 48
C.2.7. Le suivi OSPAR 50
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS 50
C.3.1. Les boues 50
C.3.2. Les autres sous-produits 51
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU 52
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS 52
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année 52
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année 52
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE 52
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement 52
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE 54
Paramètres physicochimiques 54
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 56
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT 58

BSA STEP PONT AVEN 67

D. INFORMATIONS GENERALES - STEP PARC MOOR - PONT AVEN 67

D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE 67
D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE 67

E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 68

E.1. LES RACCORDEMENTS 68
E.1.1. Les raccordements domestiques 68
E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements 68
E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 68
E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 69
E.3.1. Les contrôles de raccordements 69
E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra 72
E.3.3. Diagnostics eaux claires parasites 72
E.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales 72
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE 73
E.4.1. Les postes de relèvement 73
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien 73
E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE 74
E.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte 74

E.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 75
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 75

F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP PARC MOOR - PONT AVEN 76

F.1. BILAN SUR LES VOLUMES 76
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement 76
F.1.2. Volume sortant du système de traitement 76
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 77
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 79
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles 79
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement 81
F.2.3. La pollution déversée en tête de station 82
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement 82
F.2.5. Le calcul des rendements 85
F.2.6. Le suivi bactériologique 86
F.2.7. Le suivi du milieu récepteur 87
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS 88
F.3.1. Les boues 88
F.3.2. Les autres sous-produits 89
F.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU 89
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS 89
F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année 89
F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année 89
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE 89
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement 89
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement 91
F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE 93
Paramètres physicochimiques 93
F.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 95
F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT 100

BSA STEP NEVEZ 103

A. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 103

A.1. LES RACCORDEMENTS 103
A.1.1. Les raccordements domestiques 103
A.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements 103
A.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 103
A.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 103
A.3.1. Les contrôles de raccordements 103
A.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra 105
A.3.3. Diagnostics eaux claires parasites 105
A.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales 105
A.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE 105
A.4.1. Les postes de relèvement 105
A.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien 105
A.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE 106
A.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte 106
A.5.2. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte 107
A.5.3. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte 107
A.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE 107
A.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE 107

B. INFORMATIONS GENERALES - STEP KERAMBRIS - NEVEZ 108

B.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE 108
B.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE 108

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP KERAMBRIS - NEVEZ 109

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES 109
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement 109
C.1.2. Volume sortant du système de traitement 109
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant 110
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE 111
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles 112
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement 113
C.2.3. La pollution déversée en tête de station 114
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement 114
C.2.5. Le calcul des rendements 117
C.2.6. Le suivi bactériologique 118
C.2.7. Le suivi du milieu récepteur 119
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS 120
C.3.1. Les boues 120
C.3.2. Les autres sous-produits 121
C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU 121
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS 121
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année 121
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année 121
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE 121
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement 121
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement 121
C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet 121
C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE 122
Paramètres physicochimiques 122
C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE 124
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT 139

ANNEXES COMPLEMENTAIRES 142

ATTESTATIONS D'ASSURANCES 143
Attestation Dommages aux Biens 143
Responsabilité civile 144
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment) 145
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement 149
Attestation Tous risques chantiers 150

1 PARTIE TECHNIQUE

LES CHIFFRES CLES

- m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur – en attente données CCA

148,274 kml de réseau dont :

- **127,854 kmL** de réseau Eaux Usées
- **20,42 kmL** de réseau Eaux Pluviales

6 621 ml hydrocurés avec moyens lourds

3 716 ml d'inspections télévisées

10 interventions de débouchage

3 stations d'épuration

88 500 équivalent habitants (EH)

65 Poste(s) de relèvement

100% des bilans réalisés sont conformes

3 118 517 m³ d'effluents épurés

791,932 tMS de boues évacuées

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2024

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	**VP.211 : Nombre de bilans 24h acceptables**	**VP.210 : Nombre de bilans 24h acceptables et conformes**	**VP.176 : Charge entrante en DBO5**
100	**128**	**128**	**2 887,67 Kg/j**
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3

QUALITE DES REJETS	
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	**VP.208 : Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation**
100%	**791,932 tMS**
Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La filière est conforme selon deux critères : - Transport des boues effectué conformément à la réglementation en vigueur. - Filière de traitement autorisée ou déclarée	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).Donnée de Consolidation de l'indicateur P206.3

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	**D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration**
0 Autorisation de rejets	**791,932 tMS**
Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité. La donnée est fournie selon la base d'information en notre possession.	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).

PERFORMANCE DE RESEAU		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	**VP.077 : Linéaire total de réseau de collecte (hors branchement) situé à l'amont des stations d'épuration y compris le réseau d'eau pluvial**	**P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées**
NR	**148,274 km**	**NR**
Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.	Données de consolidation de l'indicateur P202.2.	Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.

PERFORMANCE DE RESEAU		
VP.186 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat	**P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif**	**Nombre de branchements desservis sur le périmètre du contrat (raccordés et raccordables)**
NR	**NR**	**NR**
Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Le taux est déterminé en divisant le nombre d'abonnés desservis par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif. Il est important de noter que cet indicateur ne tient compte que du nombre de branchements effectivement raccordés, et non du nombre potentiel de branchements raccordables.	Données de consolidation de l'indicateur P201.1.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif	**VP.140 : Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N**	**VP.077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial)**
0,24%	**1,51 km**	**127,859 km**
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif	**Nombre de demandes d'indemnisations déposées donnant lieu à dédommagement ou contentieux**	**P252.2 : Nombre de points noirs pour 100 km de réseau**	**VP.046 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage**
N.R.	**N.R**	**0**	**0 points noirs**
Le taux est calculé en divisant le nombre de demandes par le nombre d'habitants desservis.	Donnée fournie par la collectivité. Données de consolidation de l'indicateur P251.1.	Permets de caractériser la sensibilité structurelle du réseau	Est appelé « points noirs » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quel que soit sa nature ou le type d'intervention. Données de consolidation de l'indicateur P252.2.

INFORMATIONS RELATIVES AUX OUVRAGES

L'état des ouvrages, les insuffisances éventuelles et les ouvrages et installations mis hors services sont mentionnés dans les BSA si cela est nécessaire.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION

Volumes traités mis en perspective avec les volumes consommés à recueillir auprès de la Collectivité par le Titulaire pour les abonnés raccordés au réseau

En attente données CCA.

Les principales opérations de maintenance courante effectuées sur les ouvrages

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
CONCARNEAU	29	1	30
NEVEZ	23	0	23
PONT AVEN	18	0	18
TREGUNC	12	0	12
Total	**82**	**1**	**83**

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Matériel électrique non décrit	17/03/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Pont bascule 50 tonnes	20/04/24	Curatif
PONT AVEN	PR Le Quai - PONT AVEN	Poires de niveau	08/06/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Télésurveillance	14/07/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Dessableur dégraisseur B	14/07/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	Automate	22/09/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Pompe recirculation 1	05/01/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	10/01/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	11/01/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	17/01/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	18/01/24	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	24/01/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	25/01/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	26/01/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Armoire électrique biologique surpresseurs	29/01/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Pompe toutes eaux prétraitement B	02/02/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Groupe électrogène	04/03/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Télésurveillance	17/06/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Armoire électrique prétraitement	19/06/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Centrifugeuse	16/08/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Télésurveillance	03/09/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Centrifugeuse 1	10/09/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Télésurveillance	20/09/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Centrifugeuse 2	24/09/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Centrifugeuse 1	27/09/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Ventilateur déshydratation	07/10/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Vanne chasse filasses	18/10/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Motoréducteur de la vis 104	23/10/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	05/11/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Batterie de condensateur	06/11/24	Préventif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Pluviomètre	15/11/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	20/11/24	Curatif
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Automate	23/12/24	Curatif
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Armoire générale BT	18/01/24	Curatif
NEVEZ	PR Port Manec'h Plage - NEVEZ	Télésurveillance	29/01/24	Curatif
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Scarificateur	30/01/24	Curatif
NEVEZ	PR Port Manec'h Plage - NEVEZ	PR Port Manec'h Plage - NEVEZ	16/04/24	Curatif
NEVEZ	PR Kerascoët - NEVEZ	Armoire électrique	03/05/24	Curatif
NEVEZ	PR Lotissement des Prés Verts - NEVEZ	Armoire générale BT	08/07/24	Curatif
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Vis compactage	08/08/24	Curatif
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	19/08/24	Curatif
NEVEZ	PR Port Manec'h Plage - NEVEZ	Télésurveillance	20/08/24	Curatif
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Scarificateur	21/08/24	Curatif
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Télésurveillance	06/09/24	Curatif
NEVEZ	PR Haut Kermen-secondaire - NEVEZ	Vanne	16/09/24	Curatif
NEVEZ	PR Haut Kermen-secondaire - NEVEZ	Clapet	16/09/24	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Portail	04/10/24	Curatif
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Topkapi (supervision)	15/10/24	Curatif
NEVEZ	PR Trémorvézen - NEVEZ	Télésurveillance	17/10/24	Curatif
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Moteur vis compactage	18/10/24	Curatif
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Vis transfert sous centri	25/10/24	Curatif
NEVEZ	PR Chaumières - NEVEZ	PR Chaumières - NEVEZ	20/11/24	Curatif
NEVEZ	PR Chaumières - NEVEZ	Vanne pression 2	17/12/24	Curatif
NEVEZ	PR Stang Trémorvézen - NEVEZ	Télésurveillance	31/12/24	Curatif
NEVEZ	PR Trémorvézen - NEVEZ	Télésurveillance	31/12/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	Mesure MES R2	03/07/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	Mesure pression 1 R2	04/07/24	Curatif
PONT AVEN	PR Pont Pennec - PONT AVEN	Lot tuyauterie	12/08/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	POSTE DE RELEVEMENT	14/08/24	Curatif
PONT AVEN	PR Le Quai - PONT AVEN	Pompe 1	02/09/24	Curatif
PONT AVEN	PR Le Quai - PONT AVEN	Armoire électrique	17/09/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	Sonde US 1	17/09/24	Curatif
PONT AVEN	PR Saint Guenole - PONT AVEN	PR Saint Guenole - PONT AVEN	08/10/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	Injecteur	23/10/24	Curatif
PONT AVEN	PR Le Quai - PONT AVEN	Pompe 1	31/10/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	Gavo pompe	12/11/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	Centrale preparation polymere	12/11/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	Silo stockage chaux	13/11/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	Panier degrillage	18/11/24	Curatif
PONT AVEN	STEP Parc Moor - PONT AVEN	Télésurveillance	25/11/24	Curatif
PONT AVEN	PR Kerlan - PONT AVEN	Armoire électrique	27/11/24	Curatif
TREGUNC	PR Pont Minaouet - TREGUNC	Télésurveillance	12/02/24	Curatif
TREGUNC	PR Pendruc - TREGUNC	Télésurveillance	25/03/24	Curatif
TREGUNC	PR Pouldohan - TREGUNC	Télésurveillance	05/04/24	Curatif
TREGUNC	PR Anse de Pouldohan - TREGUNC	Télésurveillance	11/06/24	Curatif
TREGUNC	PR Zone artisanale - TREGUNC	Armoire générale	11/06/24	Curatif
TREGUNC	PR Kermao (An Alle Vraz) - TREGUNC	Armoire générale BT	26/06/24	Curatif
TREGUNC	PR Kermao (An Alle Vraz) - TREGUNC	Armoire générale BT	19/08/24	Curatif
TREGUNC	PR Kermao (An Alle Vraz) - TREGUNC	PR Kermao (An Alle Vraz) - TREGUNC	19/08/24	Curatif
TREGUNC	PR Zone artisanale - TREGUNC	Sonde de niveau	11/09/24	Curatif
TREGUNC	PR Pont Minaouet - TREGUNC	Armoire générale BT	08/11/24	Curatif
TREGUNC	PR Loc'h Roz - TREGUNC	Sonde piezométrique	24/12/24	Curatif
TREGUNC	PR Kerouat - TREGUNC	Sonde de surverse	27/12/24	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	14/05/24
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	17/05/24
NEVEZ	PR Kerelis - NEVEZ	PR Kerelis - NEVEZ	14/06/24
NEVEZ	PR Keraoul - NEVEZ	PR Keraoul - NEVEZ	14/06/24
NEVEZ	PR Kerado - NEVEZ	PR Kerado - NEVEZ	14/06/24
NEVEZ	PR Lotissement des Prés Verts - NEVEZ	PR Lotissement des Prés Verts - NEVEZ	14/06/24
NEVEZ	PR Kermen Bas-principal - NEVEZ	PR Kermen Bas-principal - NEVEZ	14/06/24
NEVEZ	PR Port Manec'h Plage - NEVEZ	PR Port Manec'h Plage - NEVEZ	04/11/24
NEVEZ	PR Pont Guennec - NEVEZ	PR Pont Guennec - NEVEZ	04/11/24
NEVEZ	PR Stang Trémorvézen - NEVEZ	PR Stang Trémorvézen - NEVEZ	04/11/24
NEVEZ	PR Kerascoët - NEVEZ	PR Kerascoët - NEVEZ	04/11/24
NEVEZ	PR Trémorvézen - NEVEZ	PR Trémorvézen - NEVEZ	04/11/24
NEVEZ	PR Kerleun-Le Bourg - NEVEZ	PR Kerleun-Le Bourg - NEVEZ	04/11/24
NEVEZ	PR Haut Kermen-secondaire - NEVEZ	PR Haut Kermen-secondaire - NEVEZ	05/11/24
NEVEZ	PR Chaumières - NEVEZ	PR Chaumières - NEVEZ	05/11/24
NEVEZ	PR Beg Ar Vechen - NEVEZ	PR Beg Ar Vechen - NEVEZ	05/11/24
NEVEZ	PR Port Manec'h Port - NEVEZ	PR Port Manec'h Port - NEVEZ	05/11/24
PONT AVEN	PR Le Quai - PONT AVEN	PR Le Quai - PONT AVEN	05/11/24
PONT AVEN	PR Rosmadec - PONT AVEN	PR Rosmadec - PONT AVEN	05/11/24
PONT AVEN	PR Saint Guenole - PONT AVEN	PR Saint Guenole - PONT AVEN	06/11/24
PONT AVEN	PR Kerandistro - PONT AVEN	PR Kerandistro - PONT AVEN	06/11/24
PONT AVEN	PR Kerlan - PONT AVEN	PR Kerlan - PONT AVEN	06/11/24
PONT AVEN	PR Pont Ar Bleiz - PONT AVEN	PR Pont Ar Bleiz - PONT AVEN	06/11/24
TREGUNC	PR Pendruc - TREGUNC	PR Pendruc - TREGUNC	15/05/24
TREGUNC	PR Loc'h Roz - TREGUNC	PR Loc'h Roz - TREGUNC	15/05/24
TREGUNC	PR Pouldohan - TREGUNC	PR Pouldohan - TREGUNC	15/05/24
TREGUNC	PR Prad Ster - TREGUNC	PR Prad Ster - TREGUNC	15/05/24
TREGUNC	PR Anse de Pouldohan - TREGUNC	PR Anse de Pouldohan - TREGUNC	16/05/24
TREGUNC	PR Kerouat - TREGUNC	PR Kerouat - TREGUNC	16/05/24
TREGUNC	PR Kermao (An Alle Vraz) - TREGUNC	PR Kermao (An Alle Vraz) - TREGUNC	16/05/24
TREGUNC	PR Pont Minaouet - TREGUNC	PR Pont Minaouet - TREGUNC	16/05/24
TREGUNC	PR Kerbiquet - TREGUNC	PR Kerbiquet - TREGUNC	17/05/24
TREGUNC	PR Kerbrat - TREGUNC	PR Kerbrat - TREGUNC	14/06/24
TREGUNC	PR Mesangroas - TREGUNC	PR Mesangroas - TREGUNC	14/06/24
TREGUNC	PR Roudouic - TREGUNC	PR Roudouic - TREGUNC	14/06/24
TREGUNC	PR Zone artisanale - TREGUNC	PR Zone artisanale - TREGUNC	14/06/24
TREGUNC	PR Kersaux - TREGUNC	PR Kersaux - TREGUNC	14/06/24
TREGUNC	PR Les Grandes Roches - TREGUNC	PR Les Grandes Roches - TREGUNC	14/06/24
TREGUNC	PR Beg Rouz Vorc'h - TREGUNC	PR Beg Rouz Vorc'h - TREGUNC	18/06/24

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
TREGUNC	Débitmètre sur réseau EU Prés Moulin Mer - TREGUNC	Débitmètre sur réseau EU Prés Moulin Mer - TREGUNC	07/11/24

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence agitateur 3 aération A	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence agitateur 1 aération B	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence agitateur 3 aération B	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence agitateur 2 aération A	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence agitateur 1 aération A	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence escalier	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Grappin matière de curage	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence poste toutes eaux traitement boues	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Rail chariot palan centrifugeuse	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence recirculation	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence	15/05/24
CONCARNEAU	STEP kerambreton - CONCARNEAU	Potence agitateur 2 aération B	15/05/24
NEVEZ	STEP Kerambris - NEVEZ	Potence panier	17/05/24
NEVEZ	PR Kerelis - NEVEZ	Potence+pied	14/06/24
NEVEZ	PR Kerado - NEVEZ	Potence	14/06/24
NEVEZ	PR Port Manec'h Port - NEVEZ	Potence	04/11/24
NEVEZ	PR Pont Guennec - NEVEZ	Potence	04/11/24
NEVEZ	PR Kerleun-Le Bourg - NEVEZ	Potence	04/11/24
NEVEZ	PR Beg Ar Vechen - NEVEZ	Pied de potence	05/11/24
PONT AVEN	PR Rosmadec - PONT AVEN	Pied de potence	05/11/24
PONT AVEN	PR Kergazuel - PONT AVEN	Pied de potence	06/11/24
PONT AVEN	PR Kerlan - PONT AVEN	Pied de potence	06/11/24
PONT AVEN	PR Pont de Kergoz - PONT AVEN	Pied de potence	06/11/24
PONT AVEN	PR Saint Guenole - PONT AVEN	Pied de potence	06/11/24
PONT AVEN	PR Pont Ar Bleiz - PONT AVEN	Pied de potence	06/11/24
PONT AVEN	PR Le Pont - PONT AVEN	Pied de potence	06/11/24
TREGUNC	PR Pendruc - TREGUNC	Potence bâche tampon	15/05/24
TREGUNC	PR Beg Rouz Vorc'h - TREGUNC	Pied de potence	14/06/24
TREGUNC	PR Kersaux - TREGUNC	Pied de potence	14/06/24

Les résultats d'analyse des effluents / eau douce et saumâtre et les observations du Titulaire sur ces résultats

Cf BSA paragraphes bilan annuel système de traitement :

p.58 pour Concarneau
p.100 pour Pont Aven
p.139 pour Nevez

Les indicateurs du programme d'assainissement prévus par le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du CGCT

Contrôles raccordements :

	2024			
Type de branchement	**1er trimestre**	**2e trimestre**	**3e trimestre**	**4e trimestre**
Contrôle de branchement standard	25	32	56	92
Contrôle de branchement complexe		1		13
Contrôle d'achèvement	7	4	4	
TOTAL	**32**	**37**	**60**	**105**

Le détail est disponible sur le Sharepoint CCA dans les fichiers facturation.

Le nombre et la nature des dépannages effectués d'urgence au cours de l'exercice sur le réseau et les ouvrages y compris la localisation

En attente données CCA

Le détail des volumes pompés, traités, by-passés, des heures de fonctionnement, des quantités d'énergie et de réactifs consommés par site

Cf BSA paragraphes bilan sur les volumes

p.39 pour Concarneau
p.76 pour Pont Aven
p.109 pour Nevez

Cf BSA Consommation d'énergie et de réactifs

p.52 pour Concarneau
p.89 pour Pont Aven
p.121 pour Nevez

Les volumes mensuels des apports extérieurs par type d'apport

2024	Matières de vidange en kg	Matières de curage en kg	Lixiviats en kg
Janvier	130 260	10 800	544 380
Février	100 480	2 900	520 560
Mars	112 000	4 500	176 920
Avril	106 100	20 880	153 600
Mai	131 880	9 960	0
Juin	103 260	17 760	68 460
Juillet	70 620	14 080	0
Août	97 320	16 920	0
Septembre	118 840	11 040	0
Octobre	122 160	26 620	105 660
Novembre	85 800	26 420	195 260
Décembre	81 420	22 360	0
TOTAL	**1 260 140**	**184 240**	**1 764 840**

Le détail est disponible sur le Sharepoint CCA dans les fichiers facturation (dossier Finances) dans les onglets Vidange/Curage et Lixiviat.

Les dysfonctionnements constatés et les propositions d'amélioration

Cf BSA paragraphes Faits marquants

p.52 pour Concarneau
p.89 pour Pont Aven
p.121 pour Nevez

Les indicateurs de suivi de la performance énergétique kWh / kg DBO5

		2024			
Ouvrage	**Capacité en EH**	**Consommation énergétique /an en kW**	**kg de DBO5 entrante /an**	**kWh/kg DBO_5**	**Engagement kWh/kg DBO_6**
STEP Concarneau	75 000	1 480 251	942 033	1,57	2,68
STEP de Névez	5 000	122 957	32 866	3,74	5
STEP de Pont Aven	8 500	446 761	102 993	4,34	5,6

Les indicateurs de suivi de l'ILE®

ILE®= (Vt+Vnt-Vf) / (365*L) dans laquelle

Vt : Volume traité par les stations d'épuration

Vnt : Volumes non traités, by-passés aux stations d'épurations ou sur le réseau

Vf : Volumes facturés aux abonnés, sans application de coefficients

L : Linéaire du réseau gravitaire + refoulement

Ouvrage	2024					
	Vt	Vnt	Vf	L	ILE ®	Engagement ILE ®
	Volume traité en m³	Volume non traité en m³	Volume facturé en m³	Linéaire km	Indice linéaire d'étanchéité m³/km/j	
Pont-Aven	382 718	75 681		49,02		5,9
Névez	165 216	0		42,60		2,9
Trégunc	538 607	1 509		55,40		12,5

A calculer quand retour données CCA pour ILE.

Les indicateurs de suivi de la siccité des boues

Ouvrage	Capacité en EH	Siccité des boues 2024 en %	Engagement 2024 siccité des boues en %
STEP Concarneau	75 000	18	20
STEP de Névez	5 000	67	70
STEP de Pont Aven	8 500	21	24

Les autres indicateurs de suivi de performance environnementale et énergétique, ainsi que les indicateurs en relation avec les engagements spécifiques du Titulaire.

Sans objet.

Le détail des informations faites à la DDTM et autres organismes par le Titulaire en cas de débordement, bypass … L'information de la DDTM en cas de déversement d'eaux usées dans le milieu naturel est à la charge du Titulaire avec information immédiate de la Collectivité.

Commune	Installation	Date	Cause débordement
PONT AVEN	PR Pont Ar Bleiz	21/11/2024	Panne / coupure électrique
PONT AVEN	STEP Parc Moor tête de station	21/10/2024	Fortes pluies
PONT AVEN	STEP Parc Moor	08/02/2024	Fortes pluies
PONT AVEN	STEP Parc Moor	17/01/2024	Panne / coupure électrique
TREGUNC	PR Roudouic	27/08/2024	Panne non liée à défaut d'entretien
TREGUNC	PR Kerrouat	22/02/2024	Fortes pluies
TREGUNC	PR Pendruc	22/02/2024	Fortes pluies
TREGUNC	PR Pont Minaouët	22/02/2024	Fortes pluies
TREGUNC	PR Pont Minaouët	09/02/2024	Fortes pluies

BILAN DES TRAVAUX

Travaux de renouvellement et de grosses réparations

	ASSAINISSEMENT									
	Priorité 1		Priorité 2		Priorité 3		hors PPR		Total	
	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant
PPR	13	100 320 €	14	32 310 €	5	14 867 €	0	0 €	32	147497
Engagé au 31/12/24	10	89 144 €	10	22 309 €	4	9 325 €	18	47 177 €	42	167955
Avancement	76.92%	88.86%	71.43%	69.05%	80.00%	62.72%			131.25%	113.87%
Réalisé au 01/01/25	10	89144	2	4846	0	0	18	47177	30	141167

Les fiches navettes et le fichier de suivi des fiches navette est le SharePoint de la CCA dans le dossier travaux.

L'inventaire actualisé est disponible sur le SharePoint de la CCA dans le dossier travaux.

Liste détaillée des nouveaux ouvrages mis en service pendant l'exercice

Sans objet.

Liste détaillée des installations, équipements et matériels mis hors service

Sans objet.

Inventaire actualisé

L'inventaire actualisé est disponible sur le SharePoint de la CCA dans le dossier travaux.

SITUATION DU PERSONNEL

Nombre d'agents exclusivement affectés aux prestations AEP et assainissement

Fonction	Nombre agents
Référent contrat	1
Agents production assainissement	2
Agents production eau potable	1
Agents réseau	2

Agents affectés à temps partiels aux prestations AEP et assainissement

Fonction	ETP
Agents réseau assainissement	0,5
Agents réseau AEP clientèle et relève de compteurs	0,5
Electrotechnicien	0,5

Accident de travail survenus en 2024.

Aucun

Observation formulée par l'inspection du travail.

Aucune

Opérations d'insertion professionnelle.

Nos déclarations d'heures d'insertion sont transmises à l'organisme départemental d'insertion sociale *facilitateur.clauses.insertion@finistere.fr* qui en fait la gestion.

2 PARTIE COMPTABLE ET FINANCIERE

LE CARE

SAUR SAS

ANNEE 2024

Compte annuel de résultat de l'exploitation

COLLECTIVITE	CONCARNEAU ASST
ACTIVITE	Assainissement

En Application du décret du 14 mars 2005

En milliers d'euros	2024
PRODUITS	**1 589,5**
Travaux attribués à titre exclusif	12,7
Produits accessoires	1 576,8
CHARGES	**1 805,7**
Personnel	280,9
Energie électrique	321,2
Produits de traitement	123,7
Analyses	12,7
Sous-traitance, matières et fournitures	442,8
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	5,4
Autres dépenses d'exploitation	183,7
Télécommunications, poste et télégestion	*5,7*
Engins et véhicules	*46,3*
Informatique	*39,5*
Assurances	*5,5*
Locaux	*28,2*
Divers	*58,4*
Contribution des services centraux et recherche	176,9
Charges relatives aux renouvellements	246,7
Pour garantie de continuité du service	*96,7*
Fonds contractuel	*150,0*
Charges relatives aux investissements contractuels	0,2
Charges relatives investissements du domaine privé	8,3
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	3,3
RESULTAT AVANT IMPOT	**-216,2**
RESULTAT	**-216,2**

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 02295901

Validé le 24/04/2025

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **PRODUITS** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **CHARGES** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).
    - La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.
    - La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
    - Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
    - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
    - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
    - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
    - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
    - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
    - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
    - Le matériel de sécurité ;
    - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
    - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
    - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
    - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
    - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
    - eSigis, logiciel de cartographie ;
    - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
    - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
    - Les primes dommages ouvrages ;
    - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
    - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Le compte rendu financier détaillé ainsi que les charges relatives aux investissements (biens propres et de retour) sont disponibles sur le Sharepoint dans le dossier Finances/ CARE

3 ANNEXES

BILANS ANNUELS DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

BSA STEP CONCARNEAU

A. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

A.1. LES RACCORDEMENTS

A.1.1. Les raccordements domestiques

Sans objet.

A.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Sans objet.

A.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet.

A.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

A.3.1. Les contrôles de raccordements

Type d'évènement	Date de création	Adresse	Type
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	22/01/2024	ROUTE DE PENDRUC	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	24/01/2024	BIS ROUTE DE PRAD STER	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	31/01/2024	PONT MELAN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	07/02/2024	PARC MAO	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	07/02/2024	RUE DE PONT AVEN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	28/02/2024	RUE DE KERHALLON VIHAN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	04/03/2024	CITE DE ROZENGALL	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	04/03/2024	RUE DE PORS BREIGN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	13/03/2024	IMPASSE KERMAO	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	19/03/2024	HENT KERBIQUET	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	27/03/2024	RUE DES EGLANTINES	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	27/03/2024	RUE DU JUSANT	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	27/03/2024	IMPASSE SAINT MARC	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	27/03/2024	RUE DE LOC H ROZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	05/04/2024	ROUTE DE LANENOS	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	11/04/2024	RUE DU VERGER	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	11/04/2024	ROUTE DE LA POINTE DE LA JUMENT	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	25/04/2024	LES PENTYS DE POULDOHAN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	15/05/2024	LOTISSEMENT DU ROUDOUIC	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	17/05/2024	RUE DE CONCARNEAU	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	24/05/2024	IMPASSE GUEOTEC	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	24/05/2024	RUE ALAIN BOMBARD	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	29/05/2024	RUE DE KEREON	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	04/06/2024	ROUTE DE PRAD STER	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	11/06/2024	ROUTE DE PENDRUC	neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	11/06/2024	ROUTE DE LAMBELL	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	11/06/2024	ROUTE DE LANENOS	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	12/06/2024	ROUTE DE PENDRUC	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	19/06/2024	RUE DE PONT AVEN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	20/06/2024	LE CLOS DU BOURG	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	20/06/2024	LE CLOS DU BOURG	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	01/07/2024	RUE LOUIS LOMENECH	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	05/07/2024	HAMEAU DE KERANDISKAN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	RUE DE SAINT PHILIBERT	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	ROUTE DE LANENOS	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	RUE DES AUBEPINES	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	GOAREMM DISKAN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	RUE DE KERFEUNTEUN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	POULDOHAN	Vente

ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	ROUTE DE PENDRUC	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	22/08/2024	ROUTE DE NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	22/08/2024	IMPASSE GERARD DE NERVAL	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/08/2024	RUE DE LA GARE	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	05/09/2024	LAMBELL	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	05/09/2024	LA LANDE DE ROZ COZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	05/09/2024	IMPASSE SAINT MATHIEU	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	06/09/2024	PRESBYTERE	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	24/09/2024	IMPASSE DES CAMELIAS	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/09/2024	ROUTE DE NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/09/2024	MESANGROAS	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/09/2024	COAT KEROUS	Vente
ASST CONFORME		RUE DE CONCARNEAU	
ASST CONFORME		BIS RUE DE KERFEUNTEUN	
ASST CONFORME		HAMEAU DE KERMAELIS	
ASST CONFORME		BIS RUE DES ECUREUILS	
ASST CONFORME		IMPASSE PAUL GAUGUIN	
ASST CONFORME		IMPASSE DES CAMELIAS	
ASST CONFORME		IMPASSE DE KERMAO	
ASST CONFORME		CITE DE ROZENGALL	
ASST CONFORME		CITE ROZENGALL	
ASST CONTRE VISITE CONFORME		RUE DE CONCARNEAU	
ASST CONTRE VISITE CONFORME		ROUTE DE LAMBELL	
ASST NON CONFORME		RUE GRAJINE	
ASST NON CONFORME		ROUTE POINTE DE LA JUMENT	
ASST NON CONFORME		RUE DU VERGER	
ASST NON CONFORME		RUE DE PENFRET	
ASST NON CONFORME		RUE DE CONCARNEAU	
ASST NON CONFORME		IMPASSE DES CAMELIAS	
VERIF RACC EU		IMPASSE DE ROZ COZ	
VERIF RACC EU		RUE DE KERHALLON	

A.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
TREGUNC	2974

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
TREGUNC	28/05/24	Gwaremm Tammig Doue	986
	05/04/24	Allée de Kerous	262
	01/08/24	Route de Pendruc	462
	02/08/24	Route de Pendruc	318
	02/08/24	Route de Pendruc	197
	05/08/24	Route de Pendruc	267
	06/08/24	Route des Galets	482

A.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Le diagnostic Eaux Claires Parasites sera effectué pour l'année 2024 avec les données de 02/2024 à 03/2025 avec une restitution prévue en avril / mai 2025.

A.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans Objet

A.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

A.4.1. Les postes de relèvement

Les postes de relèvement de la commune de Concarneau sont gérés directement en régie par la CCA.

Commune	Libellé	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
CONCARNEAU	PR Cabellou	-	-	-
	PR Colguen	-	-	-
	PR Guyader	-	-	-
	PR Kerambreton	-	-	-
	PR Kerest	-	-	-
	PR Kerlean	-	-	-
	PR Kernous	-	-	-
	PR Kersaux	-	-	-
	PR Kerviniou	-	-	-
	PR La Croix	-	-	-
	PR Le Mine	-	-	-
	PR Le Passage	-	-	-
	PR Les Grands Sables	-	-	-
	PR Menez Bihan	-	-	-
	PR Pen Avel	-	-	-
	PR Peneroff	-	-	-
	PR Pors Gwir	-	-	-
	PR Poteau Vert	-	-	-
	PR Roudouic CC	-	-	-
	PR Sables Blancs	-	-	-
	PR Saint Jacques	-	-	-
	PR Sainte Anne	-	-	-
	PR Suffren	-	-	-
	PR Toulmengleuz	-	-	-

Commune	Libellé	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
TREGUNC	PR Anse de Pouldohan	1996	Oui	Non
	PR Beg Rouz Vorc'h	1984	Oui	Non
	PR Kerbiquet	1994	Oui	Non
	PR Kerbrat	1984	Oui	Non
	PR Kermao (An Alle Vraz)	1989	Oui	Non
	PR Kerouat	1987	Oui	Non
	PR Kersaux	2005	Oui	Non
	PR Les Grandes Roches	2005	Oui	Non
	PR Loc'h Roz	2020	Oui	Non
	PR Mesangroas	2000	Oui	Non
	PR Pendruc	1994	Oui	Non
	PR Pont Minaouet	1984	Oui	Oui
	PR Pouldohan	1994	Oui	Non
	PR Prad Ster	2003	Oui	Non
	PR Roudouic	1984	Oui	Non
	PR Zone artisanale	1984	Oui	Non

A.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU curé (ml)
TREGUNC	2837

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
TREGUNC	05/04/24	Allée de Kerous	270
	27/05/24	Gwaremm Tammig Doue	300
	27/05/24	Beg Kergleuhan	646
	02/08/24	Route de Pendruc	585
	02/08/24	Route de Pendruc	657
	05/08/24	Route des Galets	379

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
TREGUNC	Curage EU	2	20
	Débouchage Hydro EU	3	0
	Débouchage Rior Branchement	1	0
Total		**6**	**20**

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
TREGUNC	07/02/24	PR Port Minaouët
	11/01/24	Route de la Pointe de la Jument
	22/01/24	Route de la Pointe de la Jument
	24/12/24	Roudouic
	30/05/24	Rue de Concarneau

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
TREGUNC	02/12/24	Route de la Corniche

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune		Nombre
TREGUNC		26

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
TREGUNC	02/02/24	PR Les Grandes Roches
	02/02/24	PR Pendruc
	06/05/24	PR Anse de Pouldohan
	06/05/24	PR Kerbiquet
	06/05/24	PR Pont Minaouet
	07/06/24	PR Roudouic
	11/09/24	PR Kerbrat
	11/09/24	PR Kersaux
	11/09/24	PR Les Grandes Roches
	12/09/24	PR Beg Rouz Vorc'h
	12/09/24	PR Zone artisanale
	13/05/24	PR Beg Rouz Vorc'h
	13/05/24	PR Kerouat
	13/05/24	PR Pont Minaouet
	13/05/24	PR Pouldohan
	13/05/24	PR Prad Ster
	20/02/24	PR Zone artisanale
	20/11/24	PR Kermao (An Alle Vraz)
	20/11/24	PR Loc'h Roz
	20/11/24	PR Mesangroas
	20/11/24	Pont Minaouet
	21/03/24	PR Kerbrat
	21/03/24	PR Kersaux
	26/09/24	PR Kerouat
	26/09/24	PR Pendruc
	26/09/24	PR Roudouic

A.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

A.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :

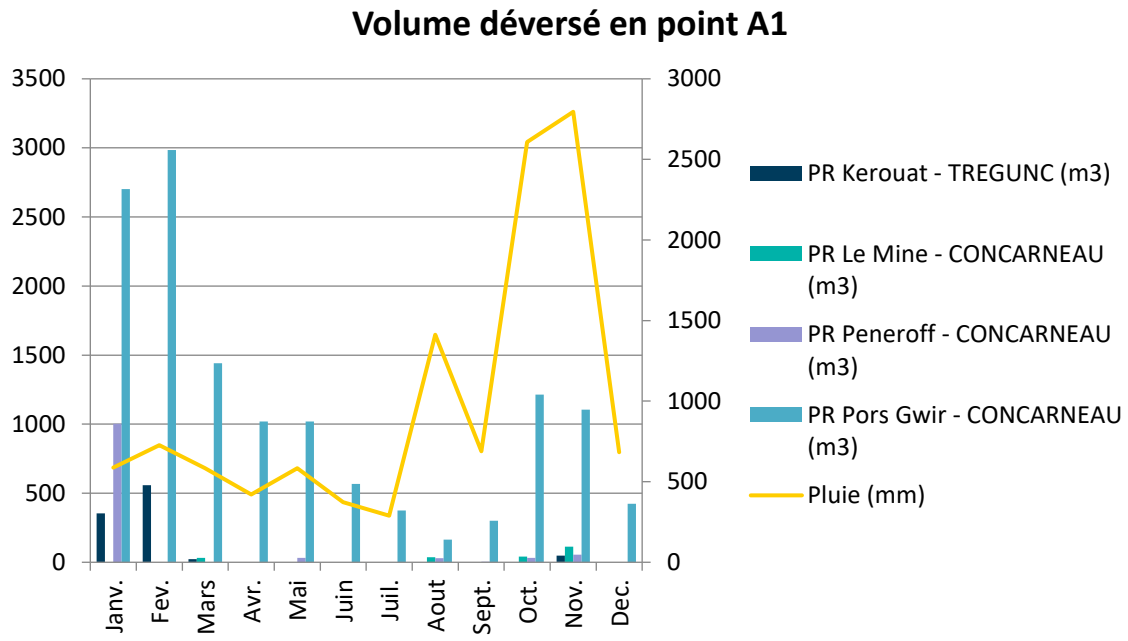

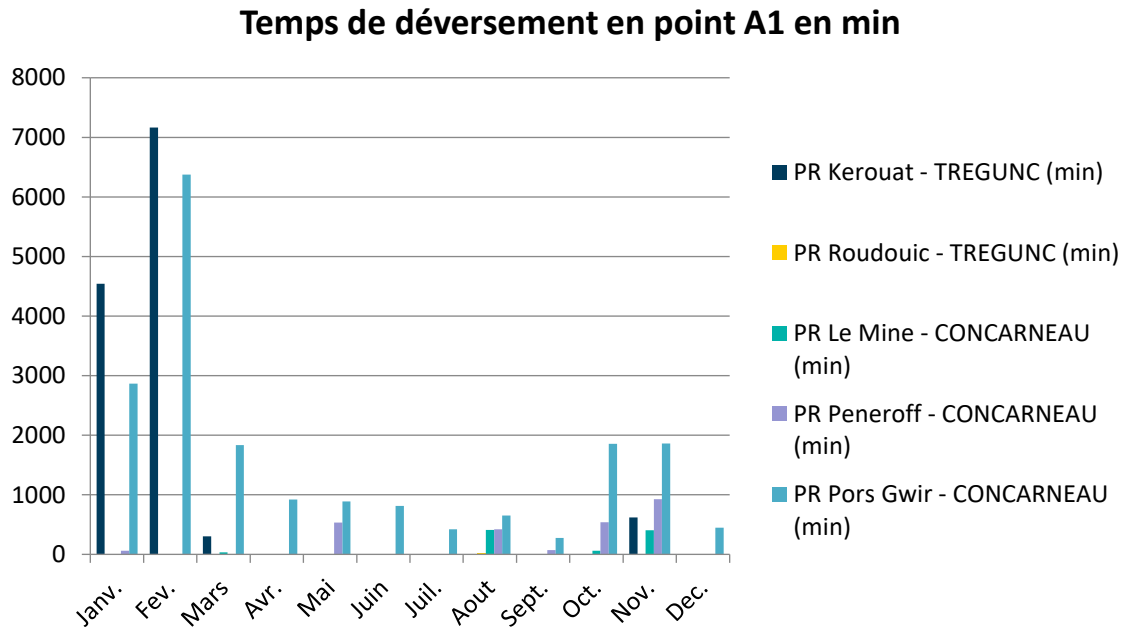

Pour les déversements des points R1 :

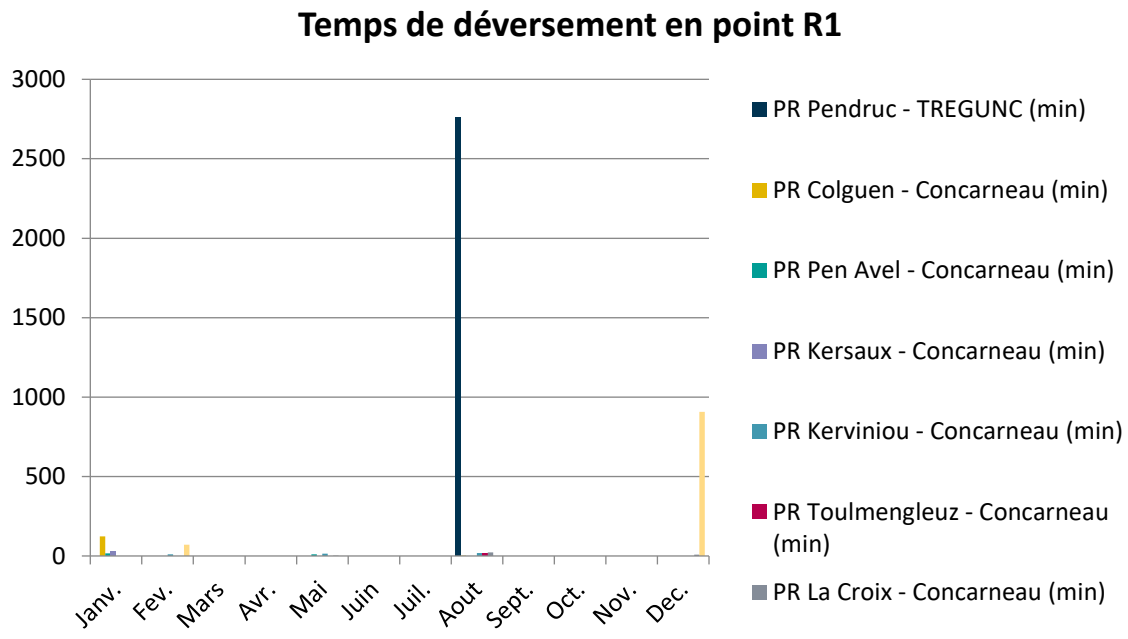

A.5.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1 (min)	PR Kerouat - TREGUNC	4 543	7 165	301	0	0	0	0	0	0	0	619	0	12 628
	PR Le Mine - CONCARNEAU	0	0	32	0	0	0	0	409	0	61	404	0	906
	PR Peneroff - CONCARNEAU	59	0	0	0	536	0	0	419	73	538	927	0	2 552
	PR Pors Gwir - CONCARNEAU	2 868	6 373	1 833	923	888	814	423	652	277	1 858	1 863	450	19 221
	PR Roudouic - TREGUNC	0	0	0	0	0	0	0	16	0	0	0	0	16
	PR Roudouic CC CONCARNEAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	PR Sables Blancs CONCARNEAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversés en A1(m3)	PR Kerouat - TREGUNC	355	558	23	0	0	0	0	0	0	0	48	0	984
	PR Le Mine - CONCARNEAU	0	0	31	0	0	0	0	36	0	41	113	0	221
	PR Peneroff - CONCARNEAU	1 002	0	0	0	31	0	0	29	4	32	54	0	1 152
	PR Pors Gwir - CONCARNEAU	2 702	2 985	1 442	1 020	1 020	567	376	165	300	1 214	1 105	424	13 320
Déversés en R1(min)	PR Pendruc - TREGUNC	0	0	0	0	0	0	0	2 763	0	0	0	0	2 763
	PR Colguen - CONCARNEAU	124	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	124
	PR Pen Avel - CONCARNEAU	17	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	27
	PR Kersaux - CONCARNEAU	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26
	PR Kerviniou - CONCARNEAU	0	10	0	0	15	0	0	19	0	0	0	0	44
	PR Toulmengleuz - CONCARNEAU	0	0	0	0	0	0	0	17	0	0	0	0	17
	PR La Croix - CONCARNEAU	0	0	0	0	3	0	0	22	0	0	0	8	33
	PR Kerlean - CONCARNEAU	0	71	0	0	0	0	0	0	0	0	0	906	977
PLUIE (mm)	STEP kerambreton - CONCARNEAU	142	138	123	69	87	39	54	43	50	185	75	32	1 037

A.5.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans Objet

A.5.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Sans Objet

A.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed	*Direction de l'Aménagement, de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement Service de l'Eau potable et de l'Assainissement*	**FICHE DE CONTROLE AUTOSURVEILLANCE RESEAU RAPPORT DE VISITE PERIODIQUE**	I31-rapport ASR-CP-SEA-08

VISITE PÉRIODIQUE du : 27 août 2024

Maitre d'ouvrage : CCA — Exploitant : SAUR FRANCE

Système d'Assainissement : Concarneau

Commune d'implantation : Trégunc — Code SANDRE réseau : 0429039R0001

Nom du point : PR Kérouat

Année de mise en service : — Type de point : ☒ A1 ☐ R1 ☐ R2 ☐ autre

Personne(s) rencontrée(s) : M. Raphaël LE GOFF (SAUR France)

Technicien(s) de la visite : Willy POURE (SEA 29 – CD)

Météo du jour de la visite : sec

Date du descriptif en vigueur :

Contrôle détection de temps de surverse *(photos à joindre)* : ☒ Concerné ☐ Non concerné

- Détection de la surverse :	☒ Oui ☐ Non	Observations : sonde Carlo Gavazzi Level Sensor
- Méthode de vérification	☒ par immersion (seau) ☐ par immersion PR ☐ par contact support humidifié	
- Calage du zéro :	Hauteur de référence du trop-plein : 129 cm par rapport à la partie supérieure du cadre du poste de relèvement. Position du capteur par rapport à la référence trop-plein : ☒ Correct ☐ Incorrect	
- Acquisition des données :	Type d'acquisition (SOFREL, supervision ...) : SOFREL S 530 + hyperviseur (ioda) Test de répétitivités de la mesure : 2 (20 à 22) Temps mesuré pour le test : 4 min (2 min + 2 min) Temps enregistré sur satellite local (Sofrel,...) : 255,27 h - 255,31 h – 255,34 h. Soit, 4 min et 12 s (précision liée à l'unité de temps). Temps enregistré sur acquisition déportée (ioda) : idem Durée de stockage des données : selon besoin.	
- Déversement lors du contrôle :	☐ Oui ☒ Non	- Présence de traces de mise en charge : ☐ Oui ☒ Non
- Transmission des données au format SANDRE :	☒ Oui ☐ Non	

- **Observations** : poste de relèvement équipé d'une cuve à nutriox de 3 m³. TP dans le regard amont du poste. Sonde dans poste de relèvement.

Validation SEA : **Technicien.ne : Willy POURE**

- Validation du point de mesure dispositif en place ☒ Oui ☐ Non
- Validation du point de mesure après intervention sur le dispositif ☐ Oui ☐ Non ☐ Non concerné

Commentaires :

A.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet.

B. INFORMATIONS GENERALES – STEP KERAMBRETON – CONCARNEAU

B.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	040000129039
Commune	CONCARNEAU			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte			**Code Sandre**	0429039R0001
Nom	STEP Kerambreton - CONCARNEAU			
Type(s) de réseau	-			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	CCA			
Personne à contacter	-			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	0429039S0003
Nom	STEP Kerambreton - CONCARNEAU			
Lieu d'implantation	CONCARNEAU			
Date de mise en œuvre	2000			
Maître d'ouvrage	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure	Equivalent habitant
Temps sec	4 500	11 000	1 200	75 000
Temps pluie		11 000		
Débit de référence	11 000 m^3/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)			3 877,44 kg/jour	64 624 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boues activées aération prolongéeTraitement secondaire SE, Autres filières	
	Filière de traitement		Déphosphatation secondaire, Clarification	
File Boue	Type de traitement		Centrificgation	
	Filières de traitement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mathieu TISSIER			
Milieu récepteur				
Nom	Baie de Concarneau			
Masse d'eau	FR_SA_CA_04207			
Type	Eau côtière			

B.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
CONCARNEAU	2024	-	-	-

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP KERAMBRETON – CONCARNEAU

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

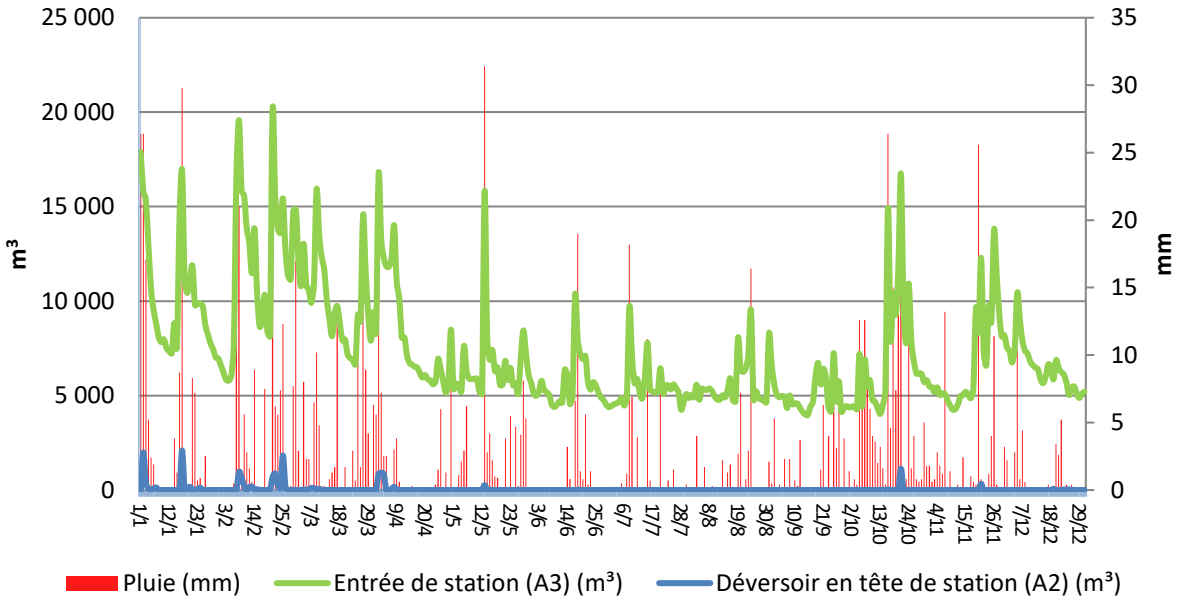

C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

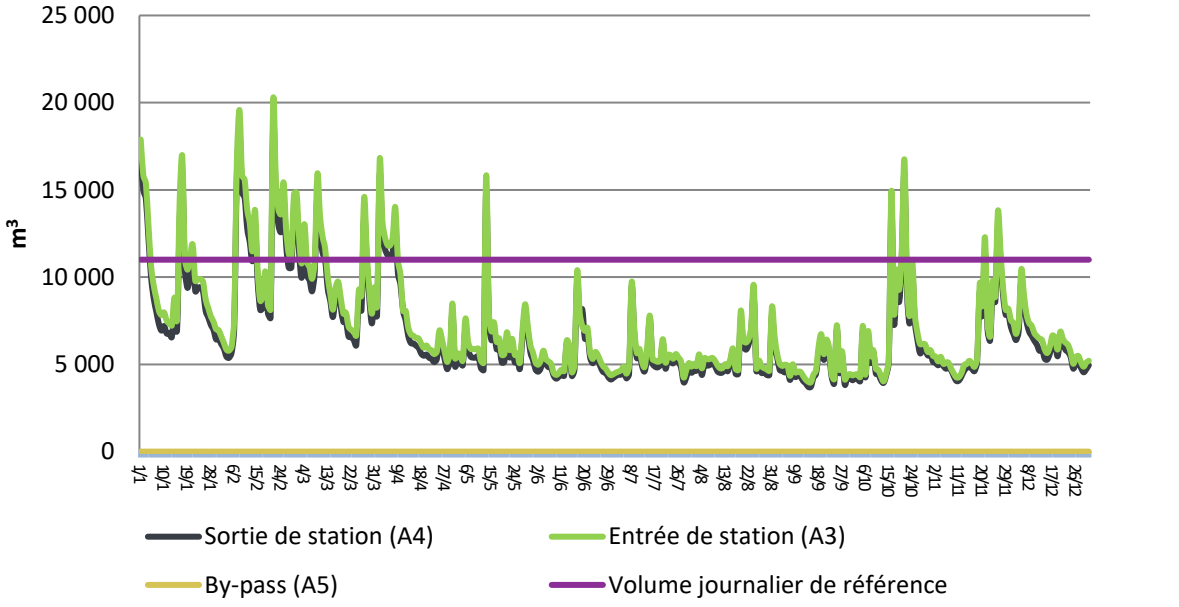

C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2024	314 500	341 568	316 238	250 873	201 444	166 701	168 441	173 029	150 607	225 350	213 366	201 370	2 723 487
Sortie de station (A4) (m3)	2024	292 324	320 528	295 956	234 652	187 940	158 856	159 767	163 288	142 820	207 740	193 104	188 412	2 545 387
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2024	5 165	6 162	349	2 828	260	19	11,82	0	0	1 157,85	322,32	149	16 423,99
Pluie (mm)	2024	143,1	136,6	122,9	68	87,3	39,2	53,7	43,7	50,2	183,8	76,4	34,6	1 039,5

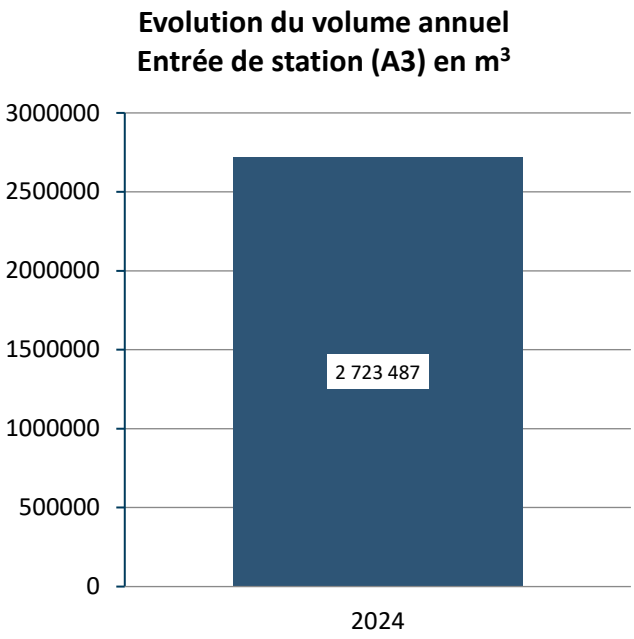
Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³
3000000
2500000
2000000
1500000
1000000
500000
0
2 723 487
2024

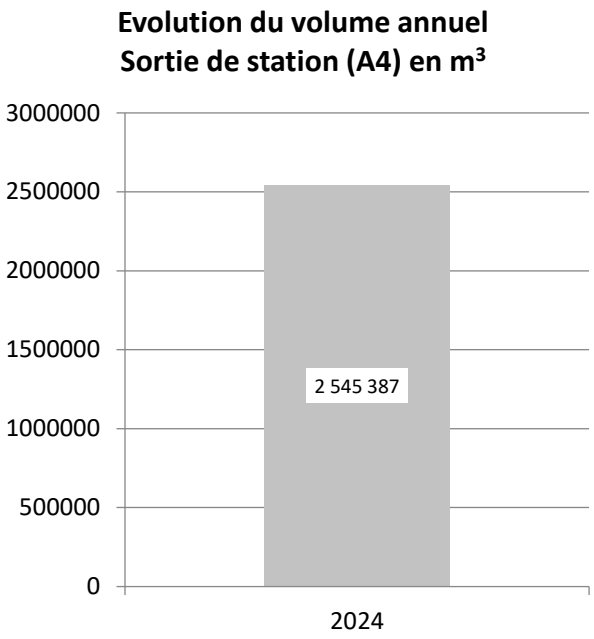
Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³
3000000
2500000
2000000
1500000
1000000
500000
0
2 545 387
2024

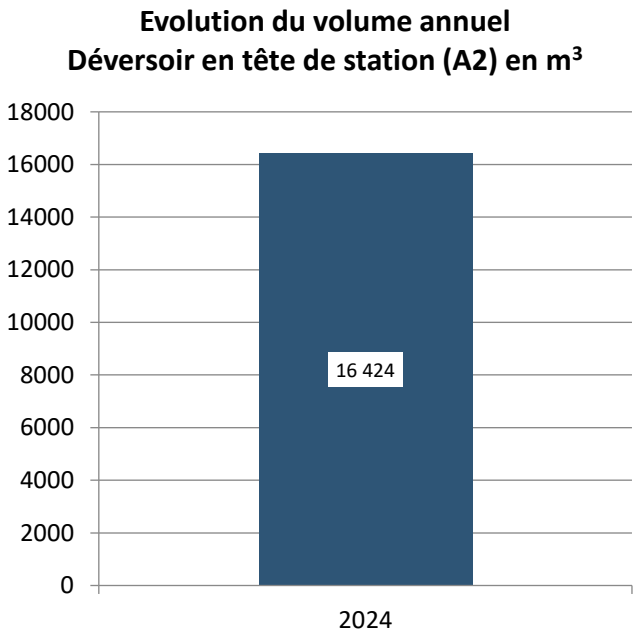
Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³
18000
16000
14000
12000
10000
8000
6000
4000
2000
0
16 424
2024

C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

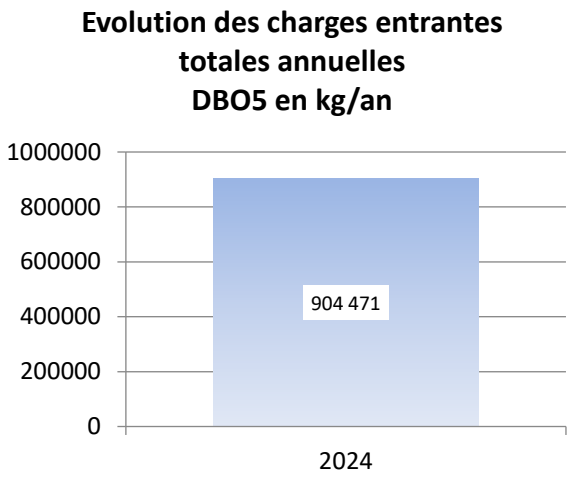

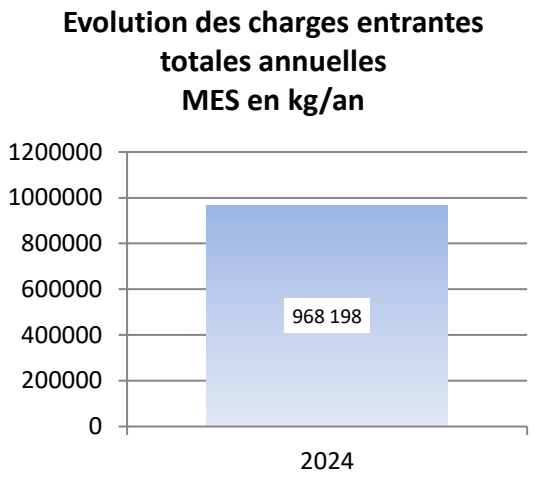

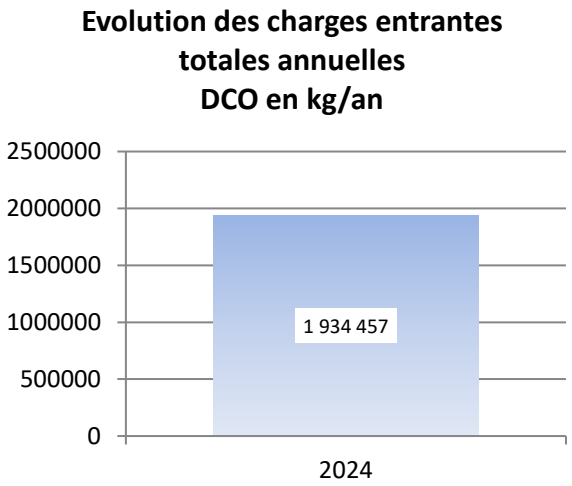

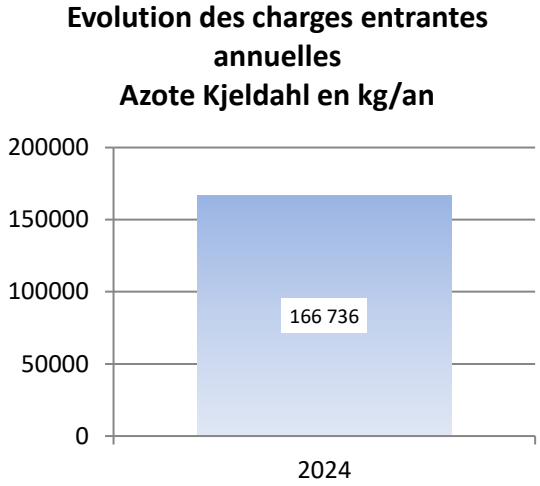

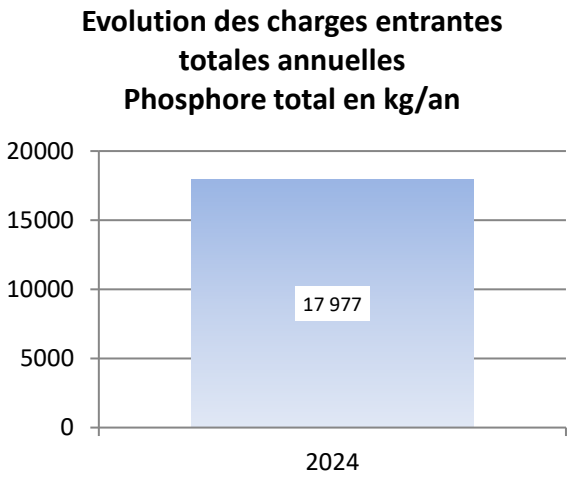

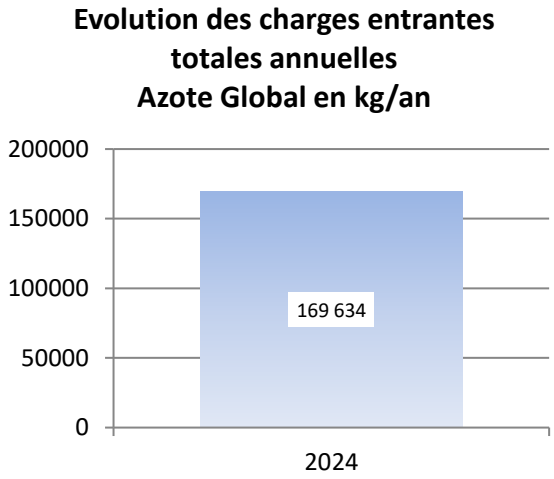

C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000

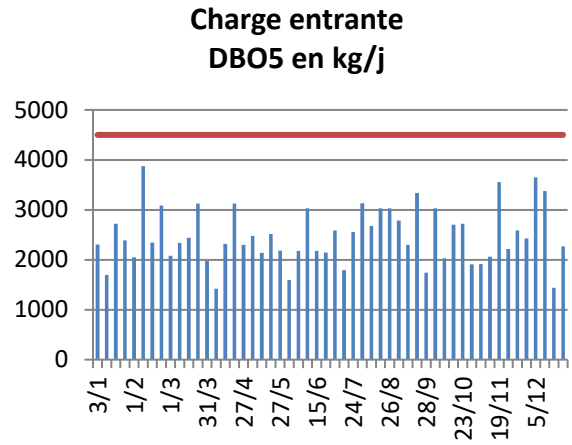

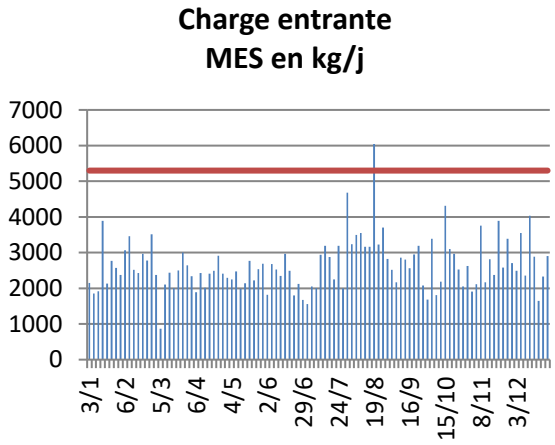

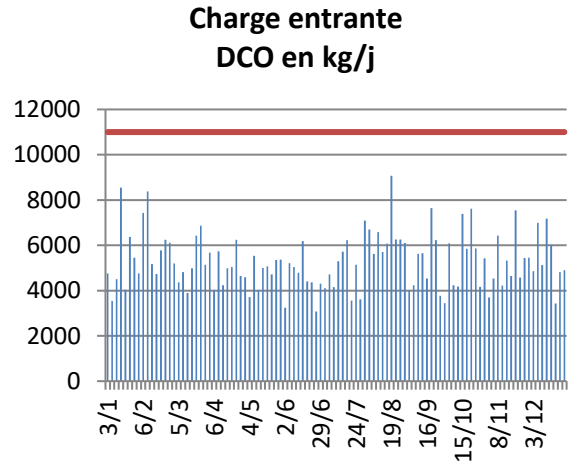

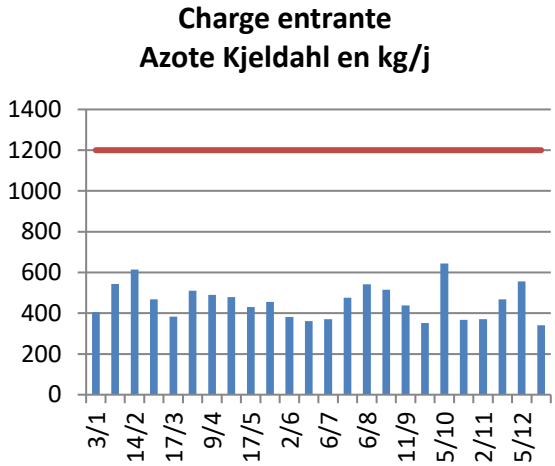

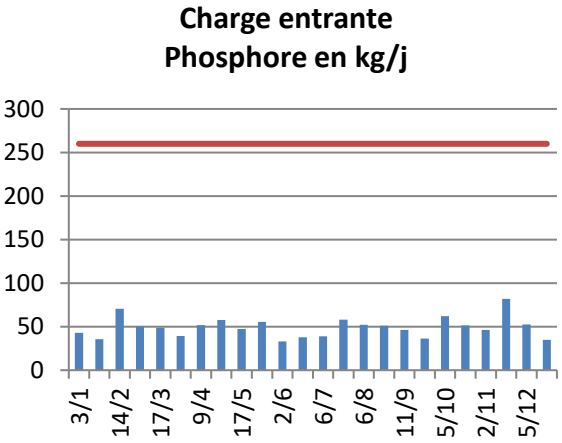

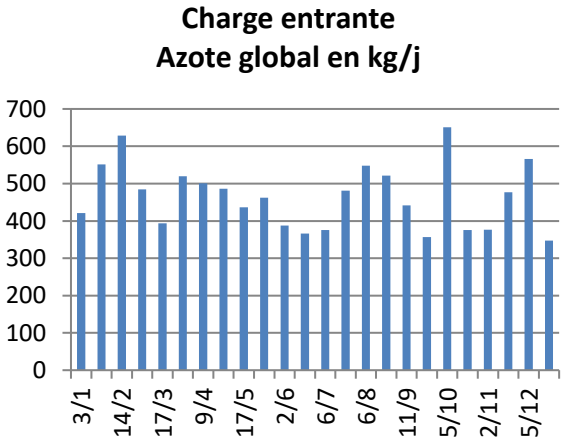

C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Charge sortante DBO5 en kg/j

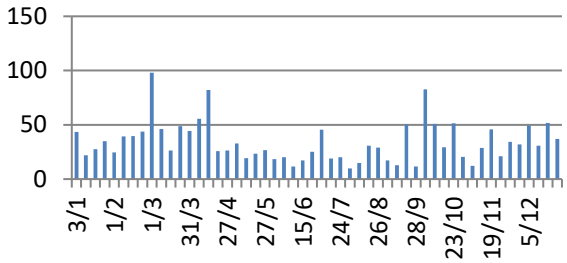

Concentration sortante DBO5 en mg/l

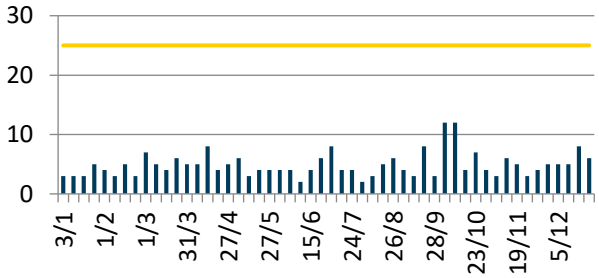

Charge sortante MES en kg/j

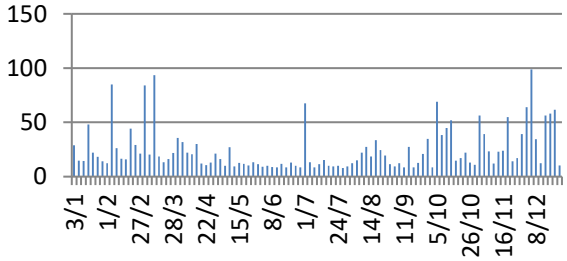

Concentration sortante MES en mg/l

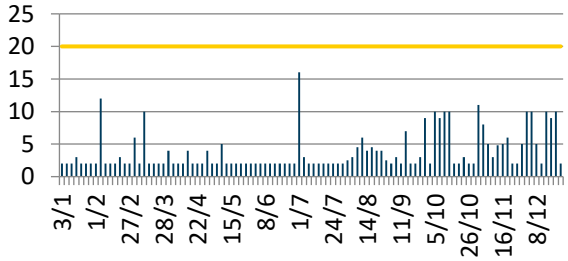

Charge sortante DCO en kg/j

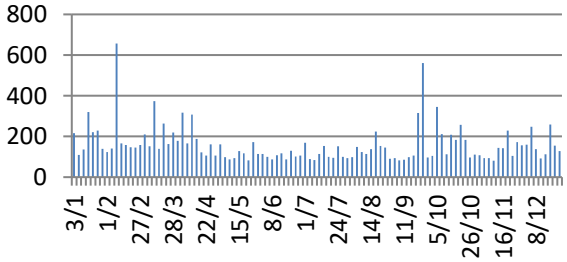

Concentration sortante DCO en mg/l

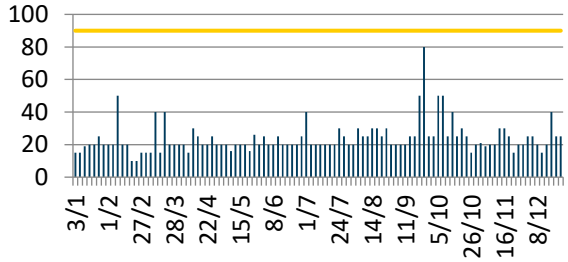

Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j

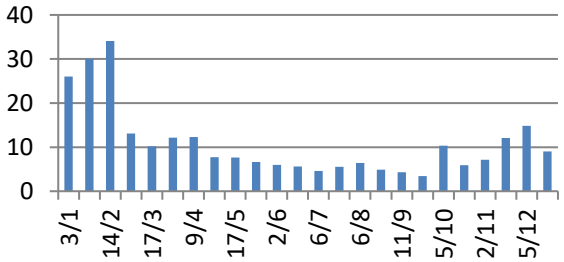

Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l

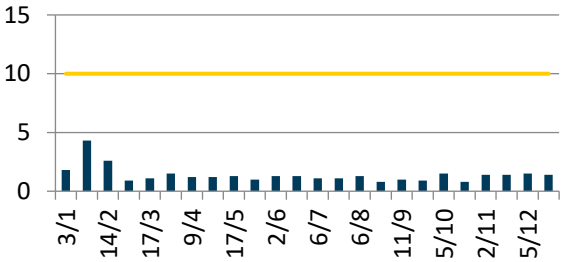

Charge sortante Phosphore en kg/j

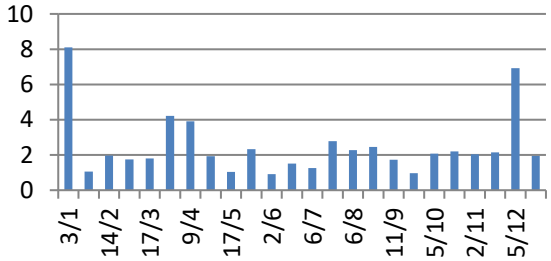

Concentration sortante Phosphore en mg/l

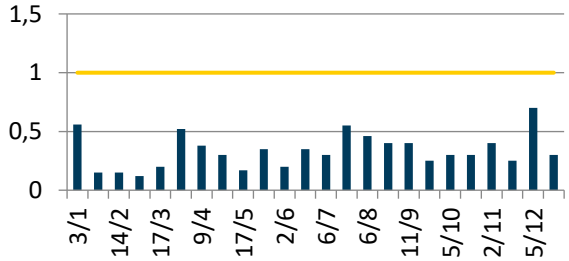

Charge sortante Azote global en kg/j

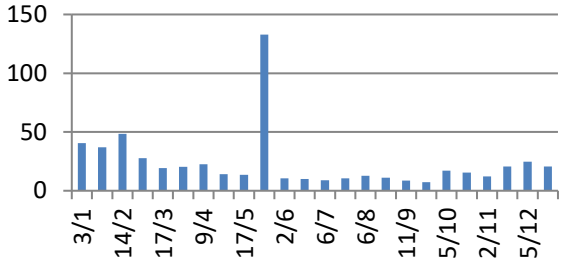

Concentration sortante Azote global en mg/l

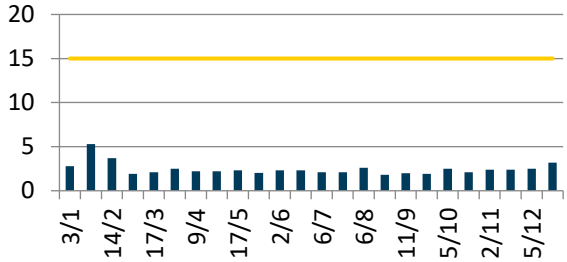

Température en sortie en °C

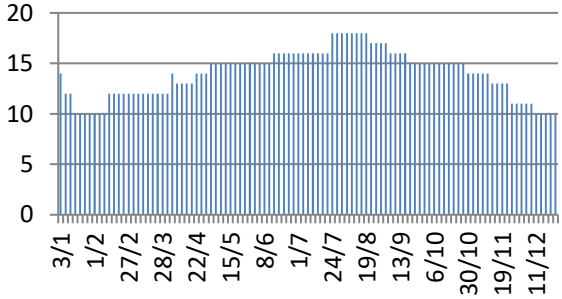

pH en sortie

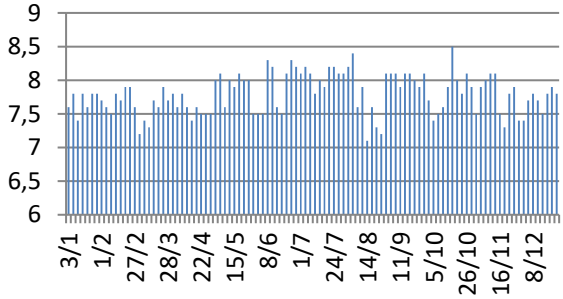

C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Rendement DBO5 en %

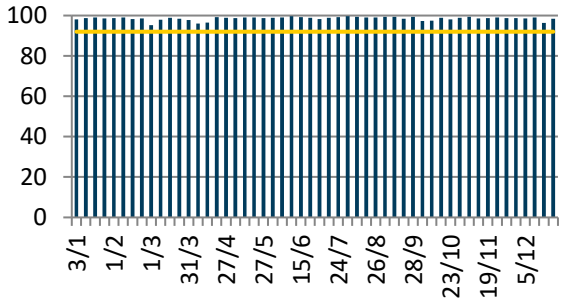

Rendement MES en %

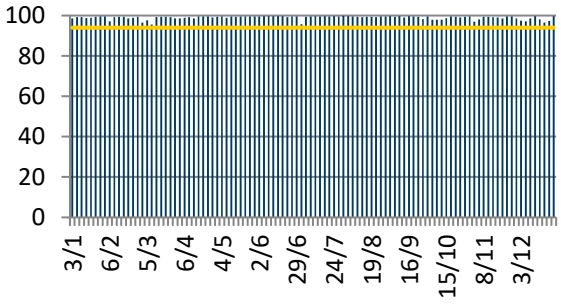

Rendement DCO en %

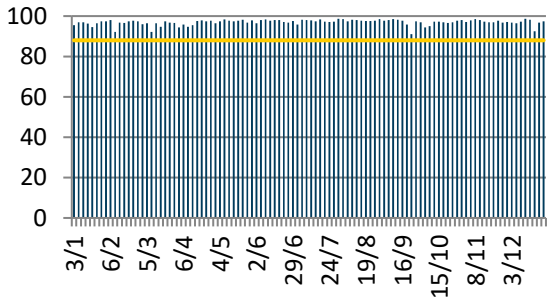

Rendement Azote Kjeldahl en %

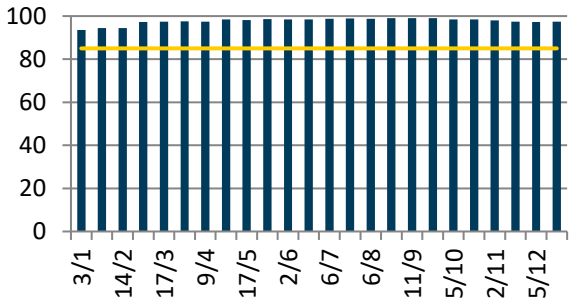

Rendement Phosphore en %

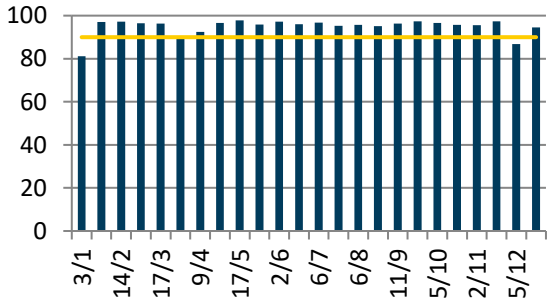

Rendement Azote Global en %

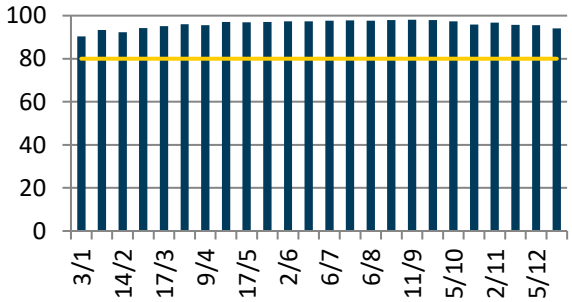

C.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
03/01/2024	A4 - Sortie de station (R)	240 000
08/01/2024	A4 - Sortie de station (R)	120 000
10/01/2024	A4 - Sortie de station (R)	510 000
17/01/2024	A4 - Sortie de station (R)	510 000
21/01/2024	A4 - Sortie de station (R)	170 000
25/01/2024	A4 - Sortie de station (R)	230 000
29/01/2024	A4 - Sortie de station (R)	59 000
01/02/2024	A4 - Sortie de station (R)	66 000
06/02/2024	A4 - Sortie de station (R)	110 000
14/02/2024	A4 - Sortie de station (R)	67 000
17/02/2024	A4 - Sortie de station (R)	12 000
19/02/2024	A4 - Sortie de station (R)	31 000
22/02/2024	A4 - Sortie de station (R)	33 000
25/02/2024	A4 - Sortie de station (R)	28 000
27/02/2024	A4 - Sortie de station (R)	67 000
01/03/2024	A4 - Sortie de station (R)	74 000
05/03/2024	A4 - Sortie de station (R)	240 000
13/03/2024	A4 - Sortie de station (R)	100 000
17/03/2024	A4 - Sortie de station (R)	27 000
21/03/2024	A4 - Sortie de station (R)	150 000
26/03/2024	A4 - Sortie de station (R)	54 000
28/03/2024	A4 - Sortie de station (R)	33 000
31/03/2024	A4 - Sortie de station (R)	29 000
02/04/2024	A4 - Sortie de station (R)	160 000
06/04/2024	A4 - Sortie de station (R)	65 000
09/04/2024	A4 - Sortie de station (R)	110 000
12/04/2024	A4 - Sortie de station (R)	6 900
16/04/2024	A4 - Sortie de station (R)	10 000
22/04/2024	A4 - Sortie de station (R)	12 000
25/04/2024	A4 - Sortie de station (R)	17 000
27/04/2024	A4 - Sortie de station (R)	10 000
30/04/2024	A4 - Sortie de station (R)	18 000
04/05/2024	A4 - Sortie de station (R)	16 000
07/05/2024	A4 - Sortie de station (R)	24 000
12/05/2024	A4 - Sortie de station (R)	90 000
15/05/2024	A4 - Sortie de station (R)	56 000
17/05/2024	A4 - Sortie de station (R)	74 000
24/05/2024	A4 - Sortie de station (R)	85 000
27/05/2024	A4 - Sortie de station (R)	1 100 000
30/05/2024	A4 - Sortie de station (R)	67 000
02/06/2024	A4 - Sortie de station (R)	10 000
05/06/2024	A4 - Sortie de station (R)	25 000
08/06/2024	A4 - Sortie de station (R)	16 000
10/06/2024	A4 - Sortie de station (R)	69 000
14/06/2024	A4 - Sortie de station (R)	21 000
20/06/2024	A4 - Sortie de station (R)	33 000
23/06/2024	A4 - Sortie de station (R)	22 000
29/06/2024	A4 - Sortie de station (R)	3 300
01/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	11 000
04/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	8 900
06/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	41 000
11/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	17 000
15/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	52 000
21/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	7 500
24/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	26 000
28/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	11 000
01/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	9 500
06/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	40 000

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
07/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	10 000
09/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	20 000
12/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	28 000
14/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	8 200
19/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	200 000
22/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	14 000
26/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	31 000
28/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	16 000
03/09/2024	A4 - Sortie de station (R)	47 000
07/09/2024	A4 - Sortie de station (R)	12 000
11/09/2024	A4 - Sortie de station (R)	36 000
13/09/2024	A4 - Sortie de station (R)	11 000
16/09/2024	A4 - Sortie de station (R)	14 000
21/09/2024	A4 - Sortie de station (R)	5 700
25/09/2024	A4 - Sortie de station (R)	11 000
28/09/2024	A4 - Sortie de station (R)	5 900
02/10/2024	A4 - Sortie de station (R)	16 000
06/10/2024	A4 - Sortie de station (R)	26 000
10/10/2024	A4 - Sortie de station (R)	6 100
15/10/2024	A4 - Sortie de station (R)	88 000
17/10/2024	A4 - Sortie de station (R)	53 000
19/10/2024	A4 - Sortie de station (R)	92 000
23/10/2024	A4 - Sortie de station (R)	28 000
26/10/2024	A4 - Sortie de station (R)	14 000
30/10/2024	A4 - Sortie de station (R)	41 000
02/11/2024	A4 - Sortie de station (R)	43 000
05/11/2024	A4 - Sortie de station (R)	130 000
08/11/2024	A4 - Sortie de station (R)	33 000
10/11/2024	A4 - Sortie de station (R)	26 000
14/11/2024	A4 - Sortie de station (R)	50 000
16/11/2024	A4 - Sortie de station (R)	46 000
19/11/2024	A4 - Sortie de station (R)	120 000
22/11/2024	A4 - Sortie de station (R)	31 000
25/11/2024	A4 - Sortie de station (R)	43 000
30/11/2024	A4 - Sortie de station (R)	32 000
03/12/2024	A4 - Sortie de station (R)	250 000
05/12/2024	A4 - Sortie de station (R)	42 000
08/12/2024	A4 - Sortie de station (R)	23 000
11/12/2024	A4 - Sortie de station (R)	380 000
16/12/2024	A4 - Sortie de station (R)	72 000
20/12/2024	A4 - Sortie de station (R)	33 000
21/12/2024	A4 - Sortie de station (R)	13 000
27/12/2024	A4 - Sortie de station (R)	54 000

C.2.7. Le suivi OSPAR

DATE	Paramètre	Unité	A4 - Sortie
03/11/2024	CADMIUM	µg/l	<1
03/11/2024	CUIVRE	µg/l	<10
03/11/2024	MERCURE	µg/l	<0.2
03/11/2024	PLOMB	µg/l	<20
03/11/2024	ZINC	µg/l	25
07/07/2024	CADMIUM	µg/l	<1
07/07/2024	CUIVRE	µg/l	<10
07/07/2024	MERCURE	µg/l	<0.2
07/07/2024	PLOMB	µg/l	<20
07/07/2024	ZINC	µg/l	21

C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

C.3.1. Les boues

Boues	Quantité annuelle brute (m^3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	32 505	631,83
Boues évacuées (point S6 et S17)	3 364	640,272

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

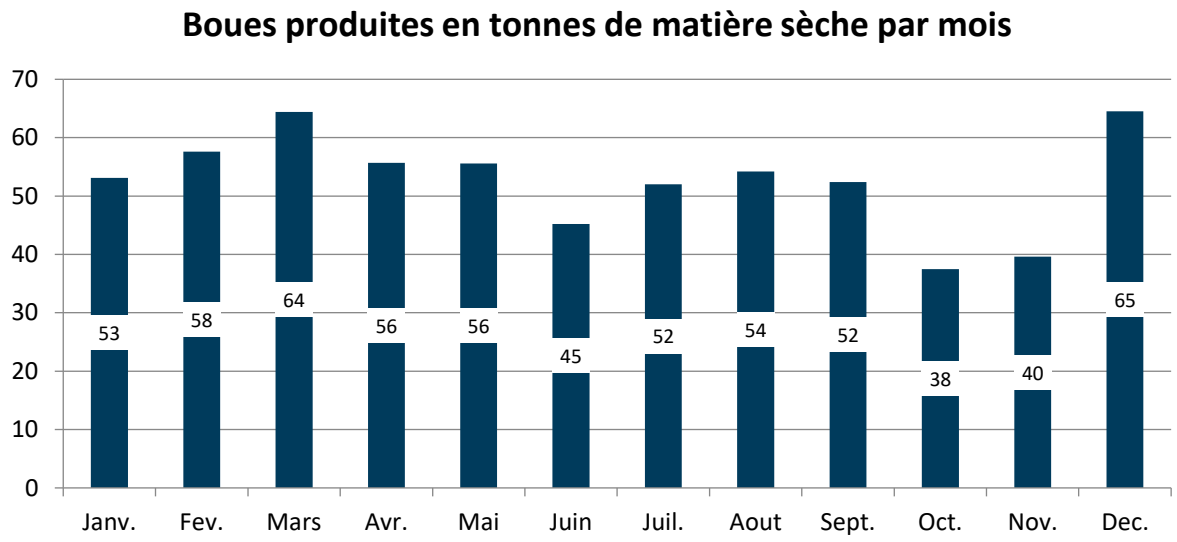

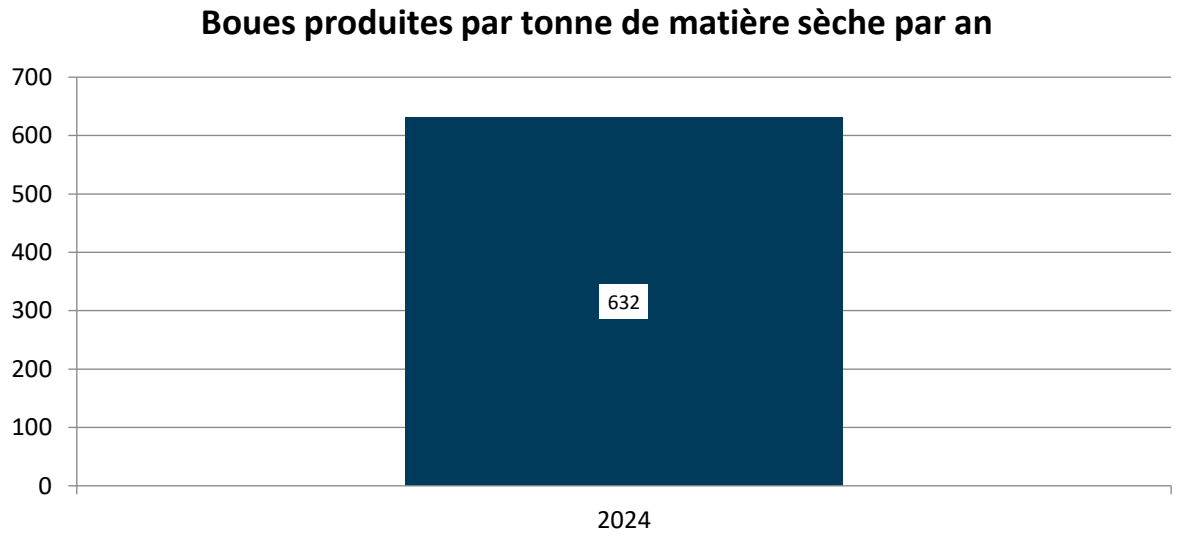

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers compostage	640,272	100.00%	

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	29 460	Refus dégrillage évacué vers décharge
Sables (S10) en kg	63 604	Sable produit évacué vers incinération
Graisses (S9) en kg	104 840	Graisses évacuées vers méthanisation

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	1 342 m3	
Matières de curage (S13)	127 m3	
Lixiviats (S18)	1 764 840 kg	

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	1 480 251

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chaux vive	Boues	0
Poly cation liq ou émul	Boues	20 370
Acide sulfurique	Eau	1 044
Chlorure ferrique	Eau	72 993
Eau de Javel	Eau	8 185
Soude	Eau	2 796

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

STEP de Kerambreton

Sur l'année 2024, de nombreux défaut ont été observé quant à la production de boues, notamment sur le système de transfert à la centrifugeuse.

Certain motoréducteur ne sont pas montés correctement entrainant leur dégradation prématurée.

Réseau d'eaux usées

Certains réseaux d'eaux usées de la commune de Tregunc sont inaccessibles (boisement, bordure de cours d'eau, parcelles privées) et ne permettent pas leur curage qu'il soit préventif ou curatif.

En mai 2025, le réseau passant au pont de Kerous à débordé en raison d'une obstruction. Ce dernier à été curé depuis la rue de Pendruc. Néanmoins, si le bouchon était plus loin de la rue, il aurait été impossible de déboucher le réseau.

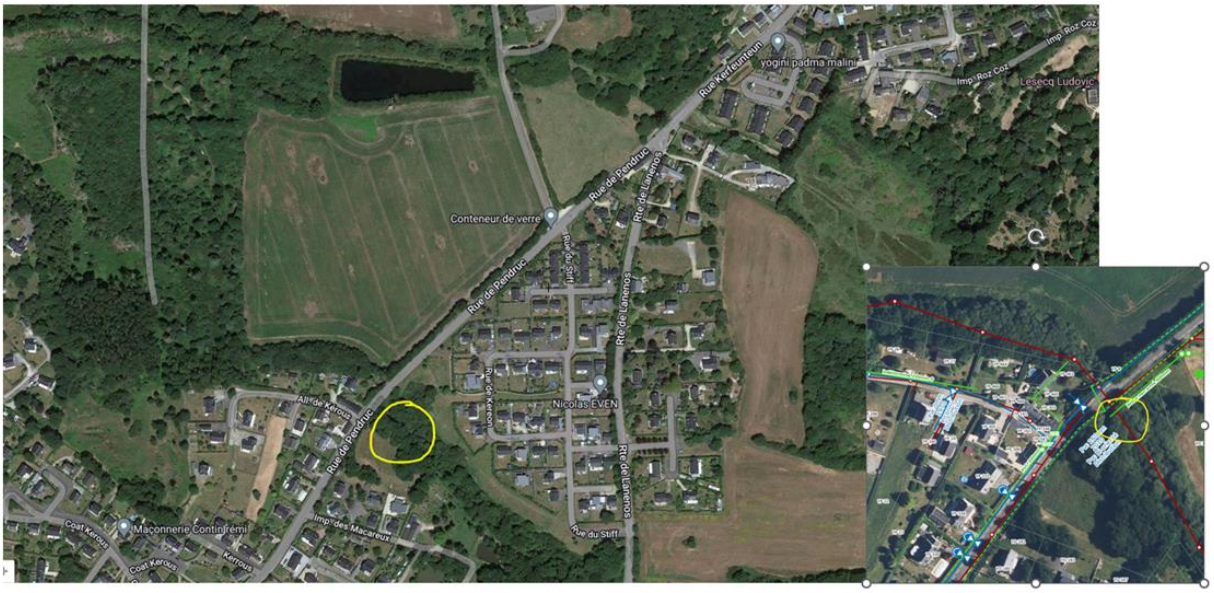
Rue Kerfeunteun
yogini padma malini
Imp. Roz Coz
Lesecq Ludovic
Conteneur de verre
Rue de Penduruc
Rte de Lanenos
Rue du Stiff
Rue de Kereon
Nicolas EVEN
Allée Kerous
Maçonnerie Continfremil
Coat Kerous
Kerous
Imp. des Macareux

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	11 000	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	4 500															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		104		104		52		24		24		-	24	24	24	
	Nombre de mesures réalisées		104		104		52		24		24		-	24	24	24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99	3,78	97	23,91	98,6	4,88	95	3,22	97,7	1,4	0,45	0,04	1,05	94,9	0,34
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		104		104		52		24		24		-	20	20	24	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		99	3,77	97	23,91	98,6	4,88	-	-	97,7	1,4	-	-	-	94,9	0,34
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		-	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		94	20	88	90	92	25	80	15	85	10	-	-	-	90	1
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		9		9		5		3		3		-	0	0	3	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		1		0		-	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed

RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE
Du : 27 août 2024 à 8 h 30 N° 03/2024

STATION D'EPURATION DE CONCARNEAU/Communale

Maître d'ouvrage	: CA CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION		Capacités :
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		75000 EH
Exploitant	: SAUR - SECTEUR EST CORNOUAILLE		4500 kg de DBO5/j
Mise en service	: 01/06/2000		14500 m³/j
Constructeur	: DEGREMONT		
Bassin versant	: SUD CORNOUAILLE	Type de bassin Versant	: MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	: Emissaire Mer	Type de milieu récepteur	: MER PAR EMISSAIRE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station : 0429039S0003	

Personnes rencontrées : Raphaël LE GOFF (SAUR FRANCE)
Technicien de la visite : Willy POURE

Météo jour de la visite : Sec **Météo jour précédent** : Sec **Température** : 14 °C

A) - SYNTHESE :

Ce rapport de visite complète les rapports de visite précédents du 28, 29 mai 2024 et 4 juin 2024.

La somme des débits de trois points S16 (Pont Minaouet, St Jacques et Suffren) constituent le point A2.

Le trop-plein de la bâche tampon (200 m³) du poste de relèvement de Pont Minaouet est équipé d'une mesure de débit de surverse. La plaque d'étalonnage sur site a permis de vérifier le bon fonctionnement ce jour sur au moins 3 hauteurs en plus du zéro (1005 mm en dessous du niveau supérieur de la dalle en béton). La totalisation et le transfert des données vers l'acquisition de données (SOFREL S550 + ioda) se font correctement.

B) - DEBITMETRES :

	AUTRE (S16 Pont Minaouet) (QTP3)
REFERENCE :	ENDRESS ET HAUSER FMR 20
DATE DE MISE EN SERVICE :	01/01/2018
Etat du canal et du déversoir :	Sans objet
Positionnement sonde :	Satisfaisante
Hauteur plaque d'étalonnage (mm) :	300
Vérification plaque d'étalonnage avant modification:	0,304 m
Vérification plaque d'étalonnage après modification:	--
Paramétrage du débitmètre :	RAS
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	--

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE CONCARNEAU/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre (S16 - N°19 : Pont Minaouet (Trégunc)) (QTP3)

Visite n° 003 du 27/08/2024
Type de débitmètre : ENDRESS ET HAUSER FMR 20
Type de canal : Hmax=330 mm
Hauteur départ sonde : 825 mm
Hauteur Plaque d'étalonnage : 200 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0	0	0	0	0,02			
50	6	51	1	6,3	5		
100	22,6	100	0	22,4	-0,9		
150	45,9	150	0	45,9	0		
200	72,2	200	0	72,3	0,1		
300	123,3	304	4	123,46	0,1		

Ecart par rapport au zéro	0 mm
Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (>33 mm)	1,2 %
Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 0 mm et 200 mm)	1,5 %
Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe	0,1 %

Erreur de comptage sur 20 mn (h=300mm, Q=123,4m3/h)
Débitmètre -0,1 %
Acquisition -0,1 %

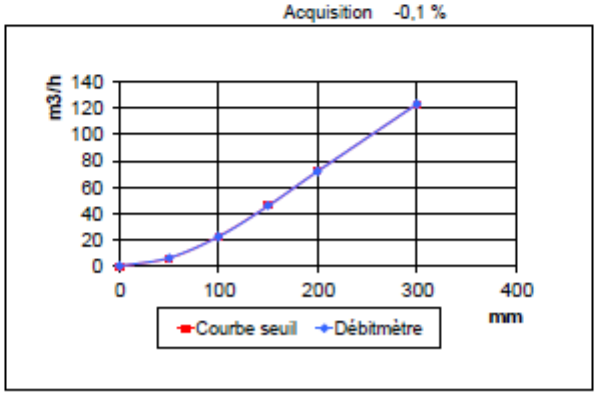

Conclusions :
Les hauteurs mesurées et débits reportés rentrent dans la tolérance des critères d'acceptation. La fonction de totalisation (SOFREL) est bonne et la transmission des données vers ioda se fait correctement.

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Concarneau

La charge entrante moyenne est de 2478 kg de DBO5/j. Cela représente 55 % de la charge nominale de la station avec un pic à 86 %. Cette valeur est excessive car c'est un prélèvement au mois de février avec un débit entrant élevé de 13848 m3 qui peut augmenter le calcul de la charge.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres physico-chimique pour l'année 2024.

Concentrations :

2024	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
03/01/24	15354	150	310	140	26,4	17,9	0,03	1	27,4	2,8	2,07	14456	3	15	2	1,8	1	0,03	1	2,8	0,56
08/01/24	8067	210	440	230	0	0	0	0	0	0	2,1	7304	3	15	2	0	0	0	0	0	0
10/01/24	7975	0	565	240	0	0	0	0	0	0	0	7200	0	19	2	0	0	0	0	0	0
17/01/24	16932	0	505	230	0	0	0	0	0	0	0	16032	0	20	3	0	0	0	0	0	0
21/01/24	11864	0	340	180	0	0	0	0	0	0	0	11064	0	20	2	0	0	0	0	0	0
25/01/24	9728	280	655	285	0	0	0	0	0	0	2,34	9168	3	25	2	0	0	0	0	0	0
29/01/24	7458	320	730	345	72,9	32,6	0,03	1	73,9	4,75	2,28	6988	5	20	2	4,3	0,7	0,03	1	5,3	0,15
01/02/24	6606	310	720	360	0	0	0	0	0	0	2,32	6160	4	20	2	0	0	0	0	0	0
06/02/24	7662	0	970	400	0	0	0	0	0	0	0	7072	0	20	12	0	0	0	0	0	0
14/02/24	13848	280	605	250	44,4	24,1	0,03	1	45,4	5,1	2,16	13124	3	50	2	2,6	1,7	0,098	1	3,7	0,15
17/02/24	8999	0	575	280	0	0	0	0	0	0	0	8284	0	20	2	0	0	0	0	0	0
19/02/24	8376	280	565	290	0	0	0	0	0	0	2,02	7900	5	20	2	0	0	0	0	0	0
22/02/24	15628	0	370	190	0	0	0	0	0	0	0	14696	0	10	3	0	0	0	0	0	0
25/02/24	15429	200	405	180	30,3	18,9	0,03	1	31,4	3,25	2,02	14548	3	10	2	0,9	0,4	0,03	1	1,9	0,12
27/02/24	11336	0	540	310	0	0	0	0	0	0	0	10532	0	15	2	0	0	0	0	0	0
01/03/24	14850	140	350	160	0	0	0	0	0	0	2,5	14004	7	15	6	0	0	0	0	0	0
05/03/24	10890	0	400	80	0	0	0	0	0	0	0	10128	0	15	2	0	0	0	0	0	0
13/03/24	10017	0	480	210	0	0	0	0	0	0	0	9336	0	40	10	0	0	0	0	0	0
17/03/24	9736	240	400	250	39,4	25,6	0,03	1	40,4	5	1,67	9244	5	15	2	1,1	0,4	0,04	1	2,1	0,2
21/03/24	7177	340	695	280	0	0	0	0	0	0	2,04	6600	4	40	2	0	0	0	0	0	0
26/03/24	8927	350	720	280	57,2	319	0,03	1	58,2	4,4	2,06	8120	6	20	2	1,5	0,3	0,03	1	2,5	0,52
28/03/24	11541	0	595	260	0	0	0	0	0	0	0	10972	0	20	2	0	0	0	0	0	0
31/03/24	9426	210	545	280	0	0	0	0	0	0	2,6	8892	5	20	4	0	0	0	0	0	0
02/04/24	16716	0	340	140	0	0	0	0	0	0	0	15848	0	20	2	0	0	0	0	0	0
06/04/24	11819	120	340	160	0	0	0	0	0	0	2,83	11088	5	15	2	0	0	0	0	0	0
09/04/24	11038	210	520	220	44,4	28,7	0,03	1	45,4	4,7	2,48	10256	8	30	2	1,2	0,5	0,04	1	2,2	0,38
12/04/24	8077	0	525	250	0	0	0	0	0	0	0	7516	0	25	4	0	0	0	0	0	0
16/04/24	6514	0	765	370	0	0	0	0	0	0	0	6068	0	20	2	0	0	0	0	0	0
22/04/24	5800	0	870	430	0	0	0	0	0	0	0	5304	0	20	2	0	0	0	0	0	0

25/04/24	6941	450	900	420	69,1	42,9	0,03	1	70,1	8,3	2	6424	4	25	2	1,2	0,6	0,04	1	2,2	0,3
27/04/24	5741	400	810	420	0	0	0	0	0	0	2,02	5296	5	20	4	0	0	0	0	0	0
30/04/24	8491	0	540	270	0	0	0	0	0	0	0	8040	0	20	2	0	0	0	0	0	0
04/05/24	5221	0	710	430	0	0	0	0	0	0	0	4952	0	20	2	0	0	0	0	0	0
07/05/24	5893	420	940	420	0	0	0	0	0	0	2,24	5448	6	16	5	0	0	0	0	0	0
12/05/24	5088	0	790	390	0	0	0	0	0	0	0	4676	0	20	2	0	0	0	0	0	0
15/05/24	6894	310	725	310	0	0	0	0	0	0	2,34	6388	3	20	2	0	0	0	0	0	0
17/05/24	6292	400	805	440	68,4	42,8	0,03	1	69,4	7,55	2,01	5872	4	20	2	1,3	0,4	0,03	1	2,3	0,18
24/05/24	5546	0	850	400	0	0	0	0	0	0	0	5112	0	16	2	0	0	0	0	0	0
27/05/24	7034	310	760	360	64,7	40,9	0,03	1	65,7	7,9	2,45	6648	4	26	2	1	0,2	0,03	1	2,03	0,35
30/05/24	6106	0	880	440	0	0	0	0	0	0	0	5700	0	20	2	0	0	0	0	0	0
02/06/24	4983	320	650	365	76,7	50,2	0,03	1	77,7	6,6	2,03	4580	4	25	2	1,3	0,5	0,03	1	2,3	0,2
05/06/24	5312	410	980	505	0	0	0	0	0	0	2,39	5020	4	20	2	0	0	0	0	0	0
08/06/24	4507	0	1120	560	0	0	0	0	0	0	0	4340	0	20	2	0	0	0	0	0	0
10/06/24	4510	0	1060	520	0	0	0	0	0	0	0	4296	0	25	2	0	0	0	0	0	0
14/06/24	6063	500	1020	490	0	0	0	0	0	0	2,04	5848	2	20	2	0	0	0	0	0	0
15/06/24	4537	480	970	550	79,7	50,9	0,03	1	80,7	8,3	2,02	4328	4	20	2	1,3	0,2	0,03	1	2,3	0,35
20/06/24	6921	0	630	260	0	0	0	0	0	0	0	6472	0	20	2	0	0	0	0	0	0
23/06/24	5309	0	580	400	0	0	0	0	0	0	0	5068	0	20	2	0	0	0	0	0	0
29/06/24	4526	0	950	370	0	0	0	0	0	0	0	4264	0	25	2	0	0	0	0	0	0
01/07/24	4445	0	925	350	0	0	0	0	0	0	0	4228	0	40	16	0	0	0	0	0	0
04/07/24	4669	0	1010	440	0	0	0	0	0	0	0	4412	0	20	3	0	0	0	0	0	0
06/07/24	4465	480	930	450	83,1	56,9	0,03	1	84,1	8,7	1,94	4192	6	20	2	1,1	0,3	0,03	1	2,1	0,3
11/07/24	5885	440	900	500	0	0	0	0	0	0	2,05	5676	8	20	2	0	0	0	0	0	0
15/07/24	7791	0	735	410	0	0	0	0	0	0	0	7648	0	20	2	0	0	0	0	0	0
19/07/24	5231	0	1190	550	0	0	0	0	0	0	0	4984	0	20	2	0	0	0	0	0	0
21/07/24	5113	350	695	440	0	0	0	0	0	0	1,99	4764	4	20	2	0	0	0	0	0	0
24/07/24	5323	480	965	600	89,3	63	0,03	1	90,3	10,9	2,01	5060	4	30	2	1,1	0,2	0,03	1	2,1	0,55
28/07/24	4252	0	850	470	0	0	0	0	0	0	0	3976	0	25	2	0	0	0	0	0	0
01/08/24	5034	0	1410	930	0	0	0	0	0	0	0	4640	0	20	2	0	0	0	0	0	0
06/08/24	5309	590	1260	610	102,2	68,8	0,03	1	103,2	9,85	2,14	4932	2	20	2,5	1,3	0,3	0,05	1,3	2,6	0,46
07/08/24	5302	505	1060	660	0	0	0	0	0	0	2,1	4956	3	30	3	0	0	0	0	0	0
09/08/24	5224	0	1260	680	0	0	0	0	0	0	0	4920	0	25	4,5	0	0	0	0	0	0
12/08/24	4791	0	1190	660	0	0	0	0	0	0	0	4548	0	25	6	0	0	0	0	0	0

14/08/24	4901	0	1240	645	0	0	0	0	0	0	0	4604	0	30	4	0	0	0	0	0	0
19/08/24	8061	0	1125	750	0	0	0	0	0	0	0	7460	0	30	4,5	0	0	0	0	0	0
22/08/24	6448	470	970	500	79,8	54,2	0,03	1	80,8	7,9	2,06	6140	5	25	4	0,8	0,5	0,03	1	1,8	0,4
26/08/24	5219	580	1200	710	0	0	0	0	0	0	2,07	4844	6	30	4	0	0	0	0	0	0
28/08/24	4782	0	1275	590	0	0	0	0	0	0	0	4548	0	20	2,5	0	0	0	0	0	0
03/09/24	5033	0	800	500	0	0	0	0	0	0	0	4684	0	20	2	0	0	0	0	0	0
07/09/24	4339	0	975	500	0	0	0	0	0	0	0	4104	0	20	3	0	0	0	0	0	0
11/09/24	4571	610	1230	625	95,7	58,2	0,03	1	96,7	10,1	2,02	4296	4	20	2	1	0,3	0,03	1	2	0,4
13/09/24	4127	0	1370	680	0	0	0	0	0	0	0	3916	0	25	7	0	0	0	0	0	0
16/09/24	4418	520	1025	580	0	0	0	0	0	0	1,97	4244	3	25	2	0	0	0	0	0	0
21/09/24	6417	520	1190	460	0	0	0	0	0	0	2,29	6296	8	50	2	0	0	0	0	0	0
25/09/24	7247	0	860	440	0	0	0	0	0	0	0	7004	0	80	3	0	0	0	0	0	0
28/09/24	4148	420	910	500	84,9	57,7	0,03	1	85,9	8,8	2,17	3856	3	25	9	0,9	0,1	0,03	1	1,9	0,25
02/10/24	4419	0	780	380	0	0	0	0	0	0	0	4204	0	25	2	0	0	0	0	0	0
05/10/24	7210	420	845	470	89,3	62,2	0,03	1	90,3	8,6	2,01	6892	12	50	10	1,5	0,1	0,03	1	2,5	0,3
06/10/24	4407	460	960	410	0	0	0	0	0	0	2,09	4244	12	50	9	0	0	0	0	0	0
10/10/24	4751	0	880	460	0	0	0	0	0	0	0	4476	0	25	10	0	0	0	0	0	0
15/10/24	5319	0	1390	810	0	0	0	0	0	0	0	5192	0	40	10	0	0	0	0	0	0
17/10/24	7951	340	735	390	0	0	0	0	0	0	2,16	7360	4	25	2	0	0	0	0	0	0
19/10/24	9284	0	820	320	0	0	0	0	0	0	0	8588	0	30	2	0	0	0	0	0	0
23/10/24	7772	350	755	325	47,3	30,6	0,03	1	48,3	6,6	2,16	7348	7	25	3	0,8	0,3	0,07	1,2	2,1	0,3
26/10/24	6829	0	610	300	0	0	0	0	0	0	0	6416	0	15	2	0	0	0	0	0	0
30/10/24	5712	0	950	460	0	0	0	0	0	0	0	5508	0	20	2	0	0	0	0	0	0
02/11/24	5446	350	680	350	68	48,3	0,03	1	69,1	8,5	1,94	5108	4	21	11	1,4	0,3	0,03	1	2,4	0,4
05/11/24	5032	0	900	420	0	0	0	0	0	0	0	4904	0	19	8	0	0	0	0	0	0
08/11/24	4757	0	1350	790	0	0	0	0	0	0	0	4656	0	20	5	0	0	0	0	0	0
10/11/24	4257	450	990	510	0	0	0	0	0	0	2,2	4052	3	20	3	0	0	0	0	0	0
14/11/24	5021	410	1060	560	0	0	0	0	0	0	2,59	4796	6	30	4,8	0	0	0	0	0	0
16/11/24	5054	0	920	470	0	0	0	0	0	0	0	4744	0	30	5	0	0	0	0	0	0
19/11/24	9615	370	785	405	0	0	0	0	0	0	2,12	9136	5	25	6	0	0	0	0	0	0
22/11/24	7375	300	620	350	0	0	0	0	0	0	2,07	7004	3	15	2	0	0	0	0	0	0
25/11/24	8913	290	610	380	52,5	31,8	0,03	1	53,5	9,2	2,1	8608	4	20	2	1,4	0,7	0,03	1	2,4	0,25
30/11/24	8198	0	665	330	0	0	0	0	0	0	0	7864	0	20	5	0	0	0	0	0	0
03/12/24	6742	360	720	370	0	0	0	0	0	0	2	6392	5	25	10	0	0	0	0	0	0

05/12/24	10438	350	670	340	53,2	34,5	0,03	1	54,2	5,02	1,91	9880	5	25	10	1,5	0,5	0,03	1	2,5	0,7
08/12/24	7371	0	695	320	0	0	0	0	0	0	0	6884	0	20	5	0	0	0	0	0	0
11/12/24	6617	510	1085	610	0	0	0	0	0	0	2,13	6128	5	15	2	0	0	0	0	0	0
16/12/24	6012	0	1000	480	0	0	0	0	0	0	0	5628	0	20	10	0	0	0	0	0	0
20/12/24	6869	210	500	240	49,6	31,6	0,03	1	50,6	5,1	2,38	6456	8	40	9	1,4	0,3	0,08	1,7	3,2	0,3
21/12/24	6469	350	745	360	0	0	0	0	0	0	2,13	6168	6	25	10	0	0	0	0	0	0
27/12/24	5478	0	895	530	0	0	0	0	0	0	0	5116	0	25	2	0	0	0	0	0	0
Moyenne	-	367,79	814,18	413,2	65,35	53,85	0,03	1	66,36	7	2,15	-	4,88	23,91	3,78	1,4	0,45	0,039	1,05	2,47	0,34
Min	4127	120	310	80	26,4	17,9	0,03	1	27,4	2,8	1,67	3856	2	10	2	0,8	0,1	0,03	1	1,8	0,12
Max	16932	610	1410	930	102,2	319	0,03	1	103,2	10,9	2,83	16032	12	80	16	4,3	1,7	0,098	1,7	5,3	0,7

Flux et rendements :

2024	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
03/01/24	15354	2303,1	4759,74	2150	405,4	420,7	42,99	140%	51%	43%	41%	#		17%	14456	43,37	216,8	28,91	26,02	40,48	8,1	98,1	95,4	98,7	93,6	90,4	81,2
08/01/24	8067	1694,07	3549,48	1855	0	0	0	73%	38%	32%	35%				7304	21,91	109,6	14,61	0	0	0	98,7	96,9	99,2			
10/01/24	7975	0	4505,88	1914	0	0	0	73%		41%	36%				7200	0	136,8	14,4	0	0	0		97,0	99,2			
17/01/24	16932	0	8550,66	3894	0	0	0	154%		78%	73%				16032	0	320,6	48,1	0	0	0		96,3	98,8			
21/01/24	11864	0	4033,76	2136	0	0	0	108%		37%	40%				11064	0	221,3	22,13	0	0	0		94,5	99,0			
25/01/24	9728	2723,84	6371,84	2772	0	0	0	88%	61%	58%	52%				9168	27,5	229,2	18,34	0	0	0	99,0	96,4	99,3			
29/01/24	7458	2386,56	5444,34	2573	543,7	551,2	35,43	68%	53%	49%	49%	#		14%	6988	34,94	139,8	13,98	30,05	37,04	1,05	98,5	97,4	99,5	94,5	93,3	97,0
01/02/24	6606	2047,86	4756,32	2378	0	0	0	60%	46%	43%	45%				6160	24,64	123,2	12,32	0	0	0	98,8	97,4	99,5			
06/02/24	7662	0	7432,14	3065	0	0	0	70%		68%	58%				7072	0	141,4	84,86	0	0	0		98,1	97,2			
14/02/24	13848	3877,44	8378,04	3462	614,9	628,7	70,62	126%	86%	76%	65%	#		27%	13124	39,37	656,2	26,25	34,12	48,56	1,97	99,0	92,2	99,2	94,5	92,3	97,2
17/02/24	8999	0	5174,42	2520	0	0	0	82%		47%	48%				8284	0	165,7	16,57	0	0	0		96,8	99,3			
19/02/24	8376	2345,28	4732,44	2429	0	0	0	76%	52%	43%	46%				7900	39,5	158	15,8	0	0	0	98,3	96,7	99,3			
22/02/24	15628	0	5782,36	2969	0	0	0	142%		53%	56%				14696	0	147	44,09	0	0	0		97,5	98,5			
25/02/24	15429	3085,8	6248,74	2777	467,5	484,5	50,14	140%	69%	57%	52%	#		19%	14548	43,64	145,5	29,1	13,09	27,64	1,75	98,6	97,7	99,0	97,2	94,3	96,5
27/02/24	11336	0	6121,44	3514	0	0	0	103%		56%	66%				10532	0	158	21,06	0	0	0		97,4	99,4			
01/03/24	14850	2079	5197,5	2376	0	0	0	135%	46%	47%	45%				14004	98,03	210,1	84,02	0	0	0	95,3	96,0	96,5			
05/03/24	10890	0	4356	871,2	0	0	0	99%		40%	16%				10128	0	151,9	20,26	0	0	0		96,5	97,7			
13/03/24	10017	0	4808,16	2104	0	0	0	91%		44%	40%				9336	0	373,4	93,36	0	0	0		92,2	95,6			
17/03/24	9736	2336,64	3894,4	2434	383,6	393,3	48,68	89%	52%	35%	46%	#		19%	9244	46,22	138,7	18,49	10,17	19,41	1,8	98,0	96,4	99,2	97,3	95,1	96,3
21/03/24	7177	2440,18	4988,02	2010	0	0	0	65%	54%	45%	38%				6600	26,4	264	13,2	0	0	0	98,9	94,7	99,3			
26/03/24	8927	3124,45	6427,44	2500	510,6	519,6	39,28	81%	69%	58%	47%	#		15%	8120	48,72	162,4	16,24	12,18	20,3	4,22	98,4	97,5	99,4	97,6	96,1	89,3
28/03/24	11541	0	6866,9	3001	0	0	0	105%		62%	57%				10972	0	219,4	21,94	0	0	0		96,8	99,3			
31/03/24	9426	1979,46	5137,17	2639	0	0	0	86%	44%	47%	50%				8892	44,46	177,8	35,57	0	0	0	97,8	96,5	98,7			
02/04/24	16716	0	5683,44	2340	0	0	0	152%		52%	44%				15848	0	317	31,7	0	0	0		94,4	98,6			
06/04/24	11819	1418,28	4018,46	1891	0	0	0	107%	32%	37%	36%				11088	55,44	166,3	22,18	0	0	0	96,1	95,9	98,8			
09/04/24	11038	2317,98	5739,76	2428	490,1	501,1	51,88	100%	52%	52%	46%	#		20%	10256	82,05	307,7	20,51	12,31	22,56	3,9	96,5	94,6	99,2	97,5	95,5	92,5

12/04/24	8077	0	4240,42	2019	0	0	0	73%		39%	38%				7516	0	187,9	30,06	0	0	0		95,6	98,5			
16/04/24	6514	0	4983,21	2410	0	0	0	59%		45%	45%				6068	0	121,4	12,14	0	0	0		97,6	99,5			
22/04/24	5800	0	5046	2494	0	0	0	53%		46%	47%				5304	0	106,1	10,61	0	0	0		97,9	99,6			
25/04/24	6941	3123,45	6246,9	2915	479,6	486,6	57,61	63%	69%	57%	55%	#		22%	6424	25,7	160,6	12,85	7,71	14,13	1,93	99,2	97,4	99,6	98,4	97,1	96,7
27/04/24	5741	2296,4	4650,21	2411	0	0	0	52%	51%	42%	45%				5296	26,48	105,9	21,18	0	0	0	98,8	97,7	99,1			
30/04/24	8491	0	4585,14	2293	0	0	0	77%		42%	43%				8040	0	160,8	16,08	0	0	0		96,5	99,3			
04/05/24	5221	0	3706,91	2245	0	0	0	47%		34%	42%				4952	0	99,04	9,9	0	0	0		97,3	99,6			
07/05/24	5893	2475,06	5539,42	2475	0	0	0	54%	55%	50%	47%				5448	32,69	87,17	27,24	0	0	0	98,7	98,4	98,9			
12/05/24	5088	0	4019,52	1984	0	0	0	46%		37%	37%				4676	0	93,52	9,35	0	0	0		97,7	99,5			
15/05/24	6894	2137,14	4998,15	2137	0	0	0	63%	47%	45%	40%				6388	19,16	127,8	12,78	0	0	0	99,1	97,4	99,4			
17/05/24	6292	2516,8	5065,06	2768	430,4	436,7	47,5	57%	56%	46%	52%	#		18%	5872	23,49	117,4	11,74	7,63	13,51	1,03	99,1	97,7	99,6	98,2	96,9	97,8
24/05/24	5546	0	4714,1	2218	0	0	0	50%		43%	42%				5112	0	81,79	10,22	0	0	0		98,3	99,5			
27/05/24	7034	2180,54	5345,84	2532	455,1	462,1	55,57	64%	48%	49%	48%	#		21%	6648	26,59	172,9	13,3	6,65	13,5	2,33	98,8	96,8	99,5	98,5	97,1	95,8
30/05/24	6106	0	5373,28	2687	0	0	0	56%		49%	51%				5700	0	114	11,4	0	0	0		97,9	99,6			
02/06/24	4983	1594,56	3238,95	1819	382,2	387,2	32,89	45%	35%	29%	34%	#		13%	4580	18,32	114,5	9,16	5,95	10,53	0,92	98,9	96,5	99,5	98,4	97,3	97,2
05/06/24	5312	2177,92	5205,76	2683	0	0	0	48%	48%	47%	51%				5020	20,08	100,4	10,04	0	0	0	99,1	98,1	99,6			
08/06/24	4507	0	5047,84	2524	0	0	0	41%		46%	48%				4340	0	86,8	8,68	0	0	0		98,3	99,7			
10/06/24	4510	0	4780,6	2345	0	0	0	41%		43%	44%				4296	0	107,4	8,59	0	0	0		97,8	99,6			
14/06/24	6063	3031,5	6184,26	2971	0	0	0	55%	67%	56%	56%				5848	11,7	117	11,7	0	0	0	99,6	98,1	99,6			
15/06/24	4537	2177,76	4400,89	2495	361,6	366,1	37,66	41%	48%	40%	47%	#		14%	4328	17,31	86,56	8,66	5,63	9,95	1,51	99,2	98,0	99,7	98,4	97,3	96,0
20/06/24	6921	0	4360,23	1799	0	0	0	63%		40%	34%				6472	0	129,4	12,94	0	0	0		97,0	99,3			
23/06/24	5309	0	3079,22	2124	0	0	0	48%		28%	40%				5068	0	101,4	10,14	0	0	0		96,7	99,5			
29/06/24	4526	0	4299,7	1675	0	0	0	41%		39%	32%				4264	0	106,6	8,53	0	0	0		97,5	99,5			
01/07/24	4445	0	4111,62	1556	0	0	0	40%		37%	29%				4228	0	169,1	67,65	0	0	0		95,9	95,7			
04/07/24	4669	0	4715,69	2054	0	0	0	42%		43%	39%				4412	0	88,24	13,24	0	0	0		98,1	99,4			
06/07/24	4465	2143,2	4152,45	2009	371	375,5	38,85	41%	48%	38%	38%	#		15%	4192	25,15	83,84	8,38	4,61	8,8	1,26	98,8	98,0	99,6	98,8	97,7	96,8
11/07/24	5885	2589,4	5296,5	2943	0	0	0	54%	58%	48%	56%				5676	45,41	113,5	11,35	0	0	0	98,2	97,9	99,6			
15/07/24	7791	0	5726,38	3194	0	0	0	71%		52%	60%				7648	0	153	15,3	0	0	0		97,3	99,5			
19/07/24	5231	0	6224,89	2877	0	0	0	48%		57%	54%				4984	0	99,68	9,97	0	0	0		98,4	99,7			
21/07/24	5113	1789,55	3553,54	2250	0	0	0	46%	40%	32%	42%				4764	19,06	95,28	9,53	0	0	0	98,9	97,3	99,6			
24/07/24	5323	2555,04	5136,7	3194	475,3	480,7	58,02	48%	57%	47%	60%	#		22%	5060	20,24	151,8	10,12	5,57	10,63	2,78	99,2	97,0	99,7	98,8	97,8	95,2
28/07/24	4252	0	3614,2	1998	0	0	0	39%		33%	38%				3976	0	99,4	7,95	0	0	0		97,2	99,6			
01/08/24	5034	0	7097,94	4682	0	0	0	46%		65%	88%				4640	0	92,8	9,28	0	0	0		98,7	99,8			
06/08/24	5309	3132,31	6689,34	3238	542,6	547,9	52,29	48%	70%	61%	61%	#		20%	4932	9,86	98,64	12,33	6,41	12,82	2,27	99,7	98,5	99,6	98,8	97,7	95,7

07/08/24	5302	2677,51	5620,12	3499	0	0	0	48%	60%	51%	66%				4956	14,87	148,7	14,87	0	0	0	99,4	97,4	99,6			
09/08/24	5224	0	6582,24	3552	0	0	0	47%		60%	67%				4920	0	123	22,14	0	0	0		98,1	99,4			
12/08/24	4791	0	5701,29	3162	0	0	0	44%		52%	60%				4548	0	113,7	27,29	0	0	0		98,0	99,1			
14/08/24	4901	0	6077,24	3161	0	0	0	45%		55%	60%				4604	0	138,1	18,42	0	0	0		97,7	99,4			
19/08/24	8061	0	9068,62	6046	0	0	0	73%		82%	114%				7460	0	223,8	33,57	0	0	0		97,5	99,4			
22/08/24	6448	3030,56	6254,56	3224	514,6	521	50,94	59%	67%	57%	61%	#		20%	6140	30,7	153,5	24,56	4,91	11,05	2,46	99,0	97,5	99,2	99,0	97,9	95,2
26/08/24	5219	3027,02	6262,8	3705	0	0	0	47%	67%	57%	70%				4844	29,06	145,3	19,38	0	0	0	99,0	97,7	99,5			
28/08/24	4782	0	6097,05	2821	0	0	0	43%		55%	53%				4548	0	90,96	11,37	0	0	0		98,5	99,6			
03/09/24	5033	0	4026,4	2517	0	0	0	46%		37%	47%				4684	0	93,68	9,37	0	0	0		97,7	99,6			
07/09/24	4339	0	4230,52	2170	0	0	0	39%		38%	41%				4104	0	82,08	12,31	0	0	0		98,1	99,4			
11/09/24	4571	2788,31	5622,33	2857	437,4	442	46,17	42%	62%	51%	54%	#		18%	4296	17,18	85,92	8,59	4,3	8,59	1,72	99,4	98,5	99,7	99,0	98,1	96,3
13/09/24	4127	0	5653,99	2806	0	0	0	38%		51%	53%				3916	0	97,9	27,41	0	0	0		98,3	99,0			
16/09/24	4418	2297,36	4528,45	2562	0	0	0	40%	51%	41%	48%				4244	12,73	106,1	8,49	0	0	0	99,4	97,7	99,7			
21/09/24	6417	3336,84	7636,23	2952	0	0	0	58%	74%	69%	56%				6296	50,37	314,8	12,59	0	0	0	98,5	95,9	99,6			
25/09/24	7247	0	6232,42	3189	0	0	0	66%		57%	60%				7004	0	560,3	21,01	0	0	0		91,0	99,3			
28/09/24	4148	1742,16	3774,68	2074	352,2	356,3	36,5	38%	39%	34%	39%	#		14%	3856	11,57	96,4	34,7	3,47	7,33	0,96	99,3	97,4	98,3	99,0	97,9	97,4
02/10/24	4419	0	3446,82	1679	0	0	0	40%		31%	32%				4204	0	105,1	8,41	0	0	0		97,0	99,5			
05/10/24	7210	3028,2	6092,45	3389	643,9	651,1	62,01	66%	67%	55%	64%	#		24%	6892	82,7	344,6	68,92	10,34	17,23	2,07	97,3	94,3	98,0	98,4	97,4	96,7
06/10/24	4407	2027,22	4230,72	1807	0	0	0	40%	45%	38%	34%				4244	50,93	212,2	38,2	0	0	0	97,5	95,0	97,9			
10/10/24	4751	0	4180,88	2185	0	0	0	43%		38%	41%				4476	0	111,9	44,76	0	0	0		97,3	98,0			
15/10/24	5319	0	7393,41	4308	0	0	0	48%		67%	81%				5192	0	207,7	51,92	0	0	0		97,2	98,8			
17/10/24	7951	2703,34	5843,98	3101	0	0	0	72%	60%	53%	59%				7360	29,44	184	14,72	0	0	0	98,9	96,9	99,5			
19/10/24	9284	0	7612,88	2971	0	0	0	84%		69%	56%				8588	0	257,6	17,18	0	0	0		96,6	99,4			
23/10/24	7772	2720,2	5867,86	2526	367,6	375,4	51,3	71%	60%	53%	48%	#		20%	7348	51,44	183,7	22,04	5,88	15,43	2,2	98,1	96,9	99,1	98,4	95,9	95,7
26/10/24	6829	0	4165,69	2049	0	0	0	62%		38%	39%				6416	0	96,24	12,83	0	0	0		97,7	99,4			
30/10/24	5712	0	5426,4	2628	0	0	0	52%		49%	50%				5508	0	110,2	11,02	0	0	0		98,0	99,6			
02/11/24	5446	1906,1	3703,28	1906	370,3	376,3	46,29	50%	42%	34%	36%	#		18%	5108	20,43	107,3	56,19	7,15	12,26	2,04	98,9	97,1	97,1	98,1	96,7	95,6
05/11/24	5032	0	4528,8	2113	0	0	0	46%		41%	40%				4904	0	93,18	39,23	0	0	0		97,9	98,1			
08/11/24	4757	0	6421,95	3758	0	0	0	43%		58%	71%				4656	0	93,12	23,28	0	0	0		98,5	99,4			
10/11/24	4257	1915,65	4214,43	2171	0	0	0	39%	43%	38%	41%				4052	12,16	81,04	12,16	0	0	0	99,4	98,1	99,4			
14/11/24	5021	2058,61	5322,26	2812	0	0	0	46%	46%	48%	53%				4796	28,78	143,9	23,02	0	0	0	98,6	97,3	99,2			
16/11/24	5054	0	4649,68	2375	0	0	0	46%		42%	45%				4744	0	142,3	23,72	0	0	0		96,9	99,0			
19/11/24	9615	3557,55	7547,78	3894	0	0	0	87%	79%	69%	73%				9136	45,68	228,4	54,82	0	0	0	98,7	97,0	98,6			
22/11/24	7375	2212,5	4572,5	2581	0	0	0	67%	49%	42%	49%				7004	21,01	105,1	14,01	0	0	0	99,1	97,7	99,5			

25/11/24	8913	2584,77	5436,93	3387	467,9	476,9	82	81%	57%	49%	64%	#		32%	8608	34,43	172,2	17,22	12,05	20,66	2,15	98,7	96,8	99,5	97,4	95,7	97,4
30/11/24	8198	0	5451,67	2705	0	0	0	75%		50%	51%				7864	0	157,3	39,32	0	0	0		97,1	98,5			
03/12/24	6742	2427,12	4854,24	2495	0	0	0	61%	54%	44%	47%				6392	31,96	159,8	63,92	0	0	0	98,7	96,7	97,4			
05/12/24	10438	3653,3	6993,46	3549	555,3	565,7	52,4	95%	81%	64%	67%	#		20%	9880	49,4	247	98,8	14,82	24,7	6,92	98,6	96,5	97,2	97,3	95,6	86,8
08/12/24	7371	0	5122,84	2359	0	0	0	67%		47%	45%				6884	0	137,7	34,42	0	0	0		97,3	98,5			
11/12/24	6617	3374,67	7179,44	4036	0	0	0	60%	75%	65%	76%				6128	30,64	91,92	12,26	0	0	0	99,1	98,7	99,7			
16/12/24	6012	0	6012	2886	0	0	0	55%		55%	54%				5628	0	112,6	56,28	0	0	0		98,1	98,0			
20/12/24	6869	1442,49	3434,5	1649	340,7	347,6	35,03	62%	32%	31%	31%	#		13%	6456	51,65	258,2	58,1	9,04	20,66	1,94	96,4	92,5	96,5	97,3	94,1	94,5
21/12/24	6469	2264,15	4819,4	2329	0	0	0	59%	50%	44%	44%				6168	37,01	154,2	61,68	0	0	0	98,4	96,8	97,4			
27/12/24	5478	0	4902,81	2903	0	0	0	50%		45%	55%				5116	0	127,9	10,23	0	0	0		97,4	99,6			
Moyenne	-	2478	5299,88	2653	456,8	464,8	49,25	66%	55%	48%	50%	#		19%	-	33,88	158,6	24,57	10,84	18,66	2,47	98,6	97,0	99,0	97,7	96,0	94,9
Min	4127	1418,28	3079,22	871,2	340,7	347,6	32,89	38%	32%	28%	16%	#		13%	3856	9,86	81,04	7,95	3,47	7,33	0,92	95,3	91,0	95,6	93,6	90,4	81,2
Max	16932	3877,44	9068,62	6046	643,9	651,1	82	154%	86%	82%	114%	#		32%	16032	98,03	656,2	98,8	34,12	48,56	8,1	99,7	98,7	99,8	99,0	98,1	97,8

BSA STEP PONT AVEN

D. INFORMATIONS GENERALES – STEP PARC MOOR – PONT AVEN

D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	040000129217
Commune	PONT-AVEN			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte			**Code Sandre**	0429217R0001
Nom	STEP Parc Moor Cne PONT AVEN			
Type(s) de réseau	100% séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	CCA			
Personne à contacter	-			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	0429217S0002
Nom	STEP Parc Moor Cne PONT AVEN			
Lieu d'implantation	PONT-AVEN			
Date de mise en œuvre	2009			
Maître d'ouvrage	PONT AVEN-ASST			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure	Equivalent habitant
Temps sec	510	2 800	340	8 500
Temps pluie		2 800		
Débit de référence	2 800 m^3/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)			442,8 kg/jour	7 380 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Bioréacteur	
	Filière de traitement		Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation Filtration membranaire	
File Boue	Type de traitement		Déshydratation & chaulage	
	Filières de traitement		Centrifugation	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mathieu TISSIER			
Milieu récepteur				
Nom	Estuaire Aven			
Masse d'eau	FRGT16			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

D.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
PONT AVEN	2024	-	-	-

E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

E.1. LES RACCORDEMENTS

E.1.1. Les raccordements domestiques

Sans Objet

E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Il n'existe pas de convention avec l'établissement TRAOU MAD installé sur la zone artisanale de Kergazuel. L'entreprise de biscuiterie locale rejette un effluent qui semble chargé en graisse et DBO/DCO Une étude sur la nature de leur rejet devra être lancée pour aboutir à la rédaction d'une convention de rejet. Une première prise de contact en la société Traou Mad, la Communauté de Commune de Concarneau et SAUR s'est déroulée en 2019.

La convention de raccordement des eaux usées du Domaine de Kerlann au réseau d'assainissement communal est caduque depuis le 19/04/2014. Cette convention reprenait l'obligation de séparer les eaux pluviales de mettre en place un dégrilleur et un dégraisseur en amont du rejet.

E.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Sans Objet

E.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

E.3.1. Les contrôles de raccordements

Type d'évènement	Date de création	Adresse	Type
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	25/01/2024	RUE PAUL SERUSIER	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	31/01/2024	CITE DES QUATRE VENTS	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	07/02/2024	PLACE DE L'EGLISE	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	07/02/2024	RUE DE LA PETITE TOURTE	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	07/02/2024	RUE EMILE BERNARD	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	13/02/2024	RUE DE LA VILLEMARQUE	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	28/02/2024	RUE DE NIZON	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	19/03/2024	RUE DES GENETS	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	19/03/2024	PLACE PAUL GAUGUIN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	05/04/2024	QUATE RUE DES ABBES TANGUY	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	06/05/2024	RUE DU GENERAL DE GAULLE	Complexe
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	06/05/2024	CITE DE KERENTRECH	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	24/05/2024	RUE DES LAVANDIERES	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	27/05/2024	COTEAU DE KERAMPERCHEC	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	30/05/2024	RUE EMILE BERNARD	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	04/06/2024	ZA DE KERGAZUEL	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	10/06/2024	RUE DU GENERAL DE GAULLE	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	11/06/2024	RUE PAUL SERUSIER	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	20/06/2024	PLACE DE L'EGLISE	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	01/07/2024	RUE LOUIS LOMENECH	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	09/07/2024	RUE LOUIS LOMENECH	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	09/07/2024	RUE SAINT SEBASTIEN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	11/07/2024	RUE DES MEUNIERES	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	11/07/2024	RUE LOUIS LOMENECH	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	15/07/2024	RUE EMILE BERNARD	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	15/07/2024	RUE EMILE BERNARD	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	15/07/2024	RUE DES ABBES TANGUY	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	15/07/2024	RUE DU BOURGNEUF	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	15/07/2024	RUE EMILE BERNARD	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	15/07/2024	RUE DE PENANROS	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	16/07/2024	RUE HENRY MORET	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	16/07/2024	SQUARE THEODORE BOTREL	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	16/07/2024	RUE PAUL SERUSIER	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	16/07/2024	ROUTE DES RIVIERES	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	18/07/2024	CITE DE ROZ VOEN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	CITE DE ROZ VOEN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	CITE DE KERENTRECH	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	RUE PAUL SERUSIER	Vente

ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	IMPASSE ROZ VOEN	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	16/08/2024	RUE EMILE BERNARD	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	22/08/2024	RUE DU GENERAL DE GAULLE	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	22/08/2024	SQUARE THEODORE BOTREL	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	22/08/2024	RUE DES MEUNIERES	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	22/08/2024	RUE DE ROZAMBIDOU	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/08/2024	TER RUE DES ABBES TANGUY	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	10/09/2024	RUE AUGUSTE BRIZEUX	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/09/2024	RUE DES MEUNIERES	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/09/2024	RUE PAUL SERUSIER	Vente
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		CHEMIN DE PONT AR BLEIZ	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		HENT BLEUNIOU MAE	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		IMPASSE DES CYPRES	Neuf
ASST CONFORME		RUE DE KERANDISTRO	
ASST CONFORME		COTEAU DE KERAMPERCHEC	
ASST CONFORME		RUE AUGUSTE BRIZEUX	
ASST CONFORME		RUE DE SAINT GUENOLE	
ASST CONFORME		RUE DE L'HERMINE	
ASST CONTRE VISITE NON CONFORME		RUE DES ABBES TANGUY	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		IMPASSE ROZ VOEN	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE HENRY MORET	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE EMILE BERNARD	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE PAUL SERUSIER	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		IMPASSE DES MIMOSAS	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE PAUL SERUSIER	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DU HENAN	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		IMPASSE DES MIMOSAS	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DES ABBES TANGUY	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		IMPASSE DES FLEURS	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DES MEUNIERES	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE EMILE BERNARD	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE EMILE BERNARD	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		PLACE DE L HOTEL DE VILLE	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE LOUIS LOMENECH	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DE PENANROS	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		COTEAU DU BOURGNEUF	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		VENELLE YOUNICK VELLY	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE EMILE BERNARD	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		ROUTE DES RIVIERES	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE LOUIS LOMENECH	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DU PORT	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DE LA BELLE ANGELE	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE EMILE BERNARD	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		CITE DE ROZ VOEN	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DU BOIS D AMOUR	

ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DE L'HERMINE	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DES ABBES TANGUY	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		ROUTE DES RIVIERES	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE AUGUSTE BRIZEUX	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DU BOURGNEUF	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE LOUIS LOMENECH	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DES ABBES TANGUY	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DE LA VILLEMARQUE	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		HAMEAU EMILE JOURDAN	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DE PENANROS	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE LOUIS LOMENECH	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DES ABBES TANGUY	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		CITE DE ROZ VOEN	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		CITE DE ROZ VOEN	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		CITE DE ROZ VOEN	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DES MOULINS	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DU GENERAL DE GAULLE	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		CITE DE KERENTRECH	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DU BOURGNEUF	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		PLACE PAUL GAUGUIN	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DU GENERAL DE GAULLE	
ASST CONTRE VISITE ZAES CONFORME		RUE DES ABBES TANGUY	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		RUE HENRY MORET	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		RUE DE PENANROS	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		RUE DU HENAN	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		RUE DU GENERAL DE GAULLE	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		RUE DE SAINT GUENOLE	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		ROUTE DES RIVIERES	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		RUE HENRY MORET	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		SQUARE THEODORE BOTREL	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		RUE JOB PHILIPPE	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		CITE DE ROZ VOEN	
ASST CONTRE VISITE ZAES NON CONFORME		RUE EMILE BERNARD	
ASST NON CONFORME		RUE DE LA BELLE ANGELE	
ASST NON CONFORME		CHEMIN DE KERGOZ	
VERIF RACC EU		RUE PAUL SERUSIER	

E.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
PONT-AVEN	742

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
PONT-AVEN	08/07/24	Rue de Bourgneuf	245
	06/05/24	Rue du Hénan	321
	15/05/24	Quai Théodore Botrel	176

E.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Le diagnostic Eaux Claires Parasites sera effectué pour l'année 2024 avec les données de 02/2024 à 03/2025 avec une restitution prévue en avril / mai 2025.

E.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans Objet

E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

E.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
PONT-AVEN	PR Kerandistro	2005	Oui	Non
	PR Kergazuel	2005	Oui	Non
	PR Kerlan	2000	Oui	Non
	PR Le Pont	2005	Oui	Non
	PR Le Quai	2005	Oui	Oui
	PR Pont Ar Bleiz	2005	Oui	Non
	PR Pont de Kergoz	2001	Oui	Non
	PR Pont Pennec	1996	Oui	Non
	PR Rosmadec	2000	Oui	Non
	PR Saint Guénolé	2001	Oui	Non

E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage

Commune	Linéaire EU curés (ml)
PONT-AVEN	1 896*

*Ajout de 766 ml équivalent au pompage réalisé lors des travaux de la STEP.

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU (ml)
PONT-AVEN	1 084

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
PONT-AVEN	06/05/24	Rue du Hénan	312
	05/07/24	Rue de Bourgneuf	352
	04/10/24	Rue de Rustéphan	420

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
PONT-AVEN	Curage EU	1	9
	Débouchage Hydro Branchement	2	37
	Débouchage Hydro EU	1	0
Total		**4**	**46**

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur

Commune	Date	Adresse
PONT-AVEN	01/02/24	Place Julia
	15/05/24	Rue des Abbés Tanguy
	18/03/24	Impasse des Mimosas
	29/07/24	Rue du Général de Gaulle

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
PONT-AVEN	19

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
PONT-AVEN	08/03/24	PR Kergazuel
	09/10/24	PR Le Quai
	13/02/24	PR Kerandistro
	13/02/24	PR Le Quai
	13/02/24	PR Pont Ar Bleiz
	13/02/24	PR Pont de Kergoz
	19/11/24	PR Kergazuel
	19/11/24	PR Kerlan
	20/06/24	PR Le Pont
	20/06/24	PR Rosmadec
	20/06/24	PR Saint Guénolé
	26/09/24	PR Le Pont
	26/09/24	PR Pont Pennec
	26/09/24	PR Rosmadec
	26/09/24	PR Saint Guénolé
	27/06/24	PR Kerlan
	27/06/24	PR Le Quai
	27/06/24	PR Pont Ar Bleiz
	28/06/24	PR Kerandistro

E.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

E.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Aucun déversement aux points A1 et R1 en 2024.

E.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet.

E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

D’une manière générale, le réseau est fortement pourvoyeur d’eaux claires parasites.

Lors des évènements pluvieux de forte intensité ou de longue durée en période de nappe haute, le volume arrivant à la station est trop important pour être traité ce qui entraine des débordements au point A2.

F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STEP PARC MOOR – PONT AVEN

F.1. BILAN SUR LES VOLUMES

F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

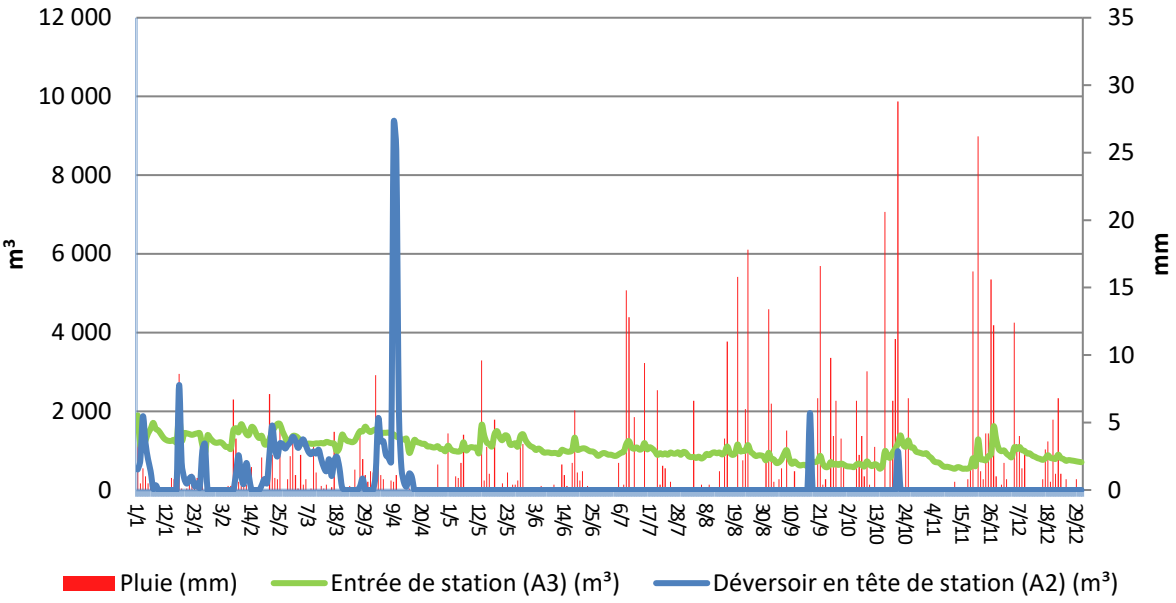

F.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

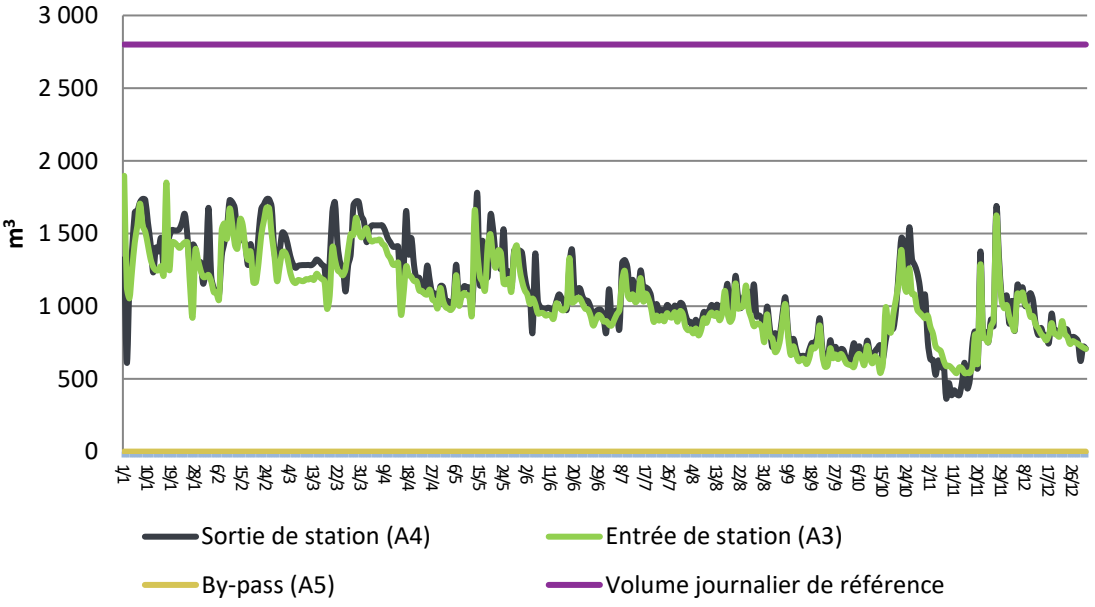

F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2020	44 867	49 180	50 617	26 614	25 800	26 424	28 868	30 645	23 890	29 687	29 380	52 055	418 027
	2021	51 760	48 189	32 681	24 417	22 018	23 104	29 575	30 369	20 763	23 381	22 304	25 035	353 596
	2022	34 632	22 662	29 331	24 986	21 853	20 726	25 304	26 570	18 924	20 899	27 130	38 333	311 350
	2023	48 910	26 031	34 270	38 971	33 116	24 269	33 104	36 425	26 579	26 399	44 247	44 445	416 766
	2024	42 426	40 020	39 397	37 471	37 073	29 885	30 546	28 558	21 452	26 055	23 293	26 542	382 718
Sortie de station (A4) (m3)	2020	43 857	47 848	49 734	25 493	24 600	25 693	27 740	29 406	23 055	29 053	28 655	51 160	406 294
	2021	50 996	47 455	31 748	25 980	23 474	24 572	28 741	29 476	22 334	24 992	23 920	26 719	360 407
	2022	34 113	24 270	31 291	28 406	25 213	23 876	26 960	28 381	20 449	22 569	29 116	40 217	334 861
	2023	49 116	24 788	36 193	41 562	35 302	25 915	35 057	38 564	27 972	27 906	46 579	47 159	436 113
	2024	44 191	41 975	42 742	40 363	38 928	31 644	32 274	30 283	22 697	28 336	21 604	27 295	402 332
Déversoir en tête station (A2) (m3)	2020	0	2 886	4 988	0	0	0	0	0	0	46	0	5 942	13 862
	2021	17 936	26 442	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 378
	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 076	6 076
	2023	11 956	0	0	0	0	0	0	0	0	13 821	34	28 068	53 879
	2024	12 669	13 719	17 675	28 654	0	0	0	0	1 955	1 009	0	0	75 681

Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³

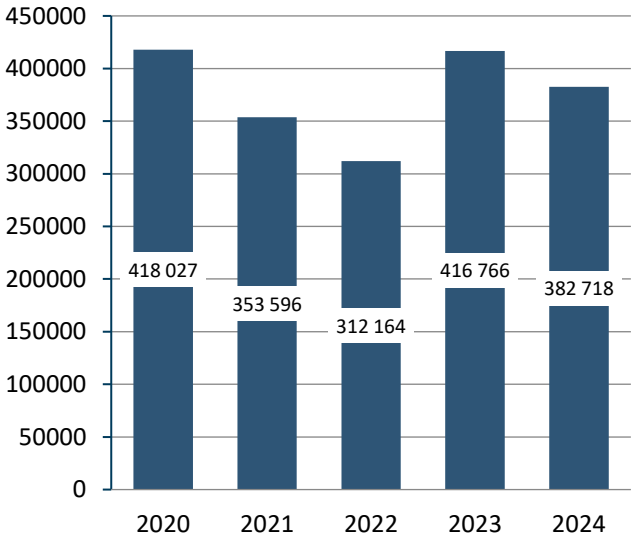

Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³

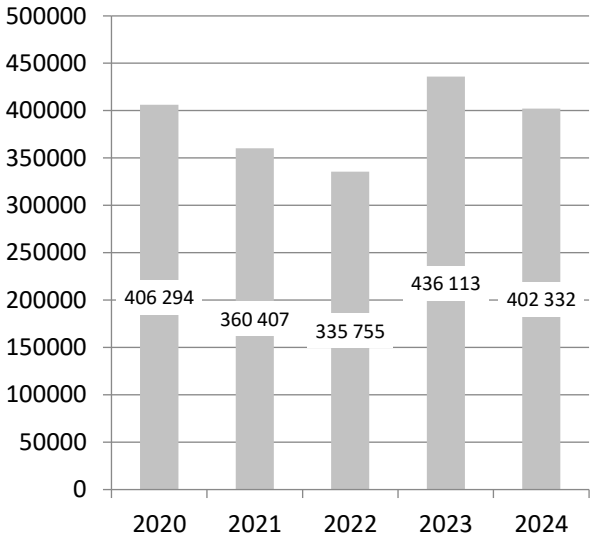

Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³

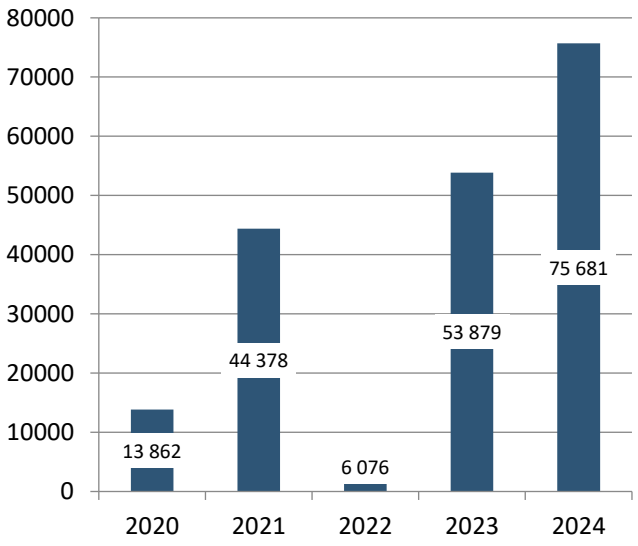

F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an

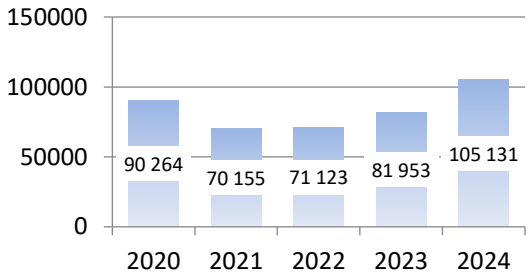

Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an

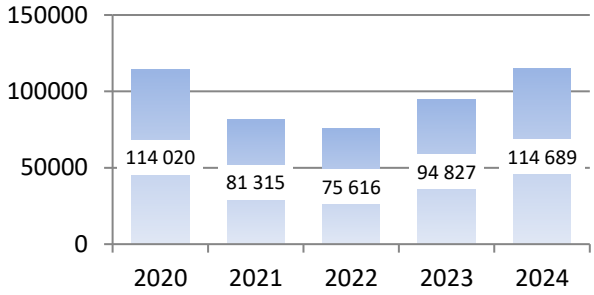

Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an

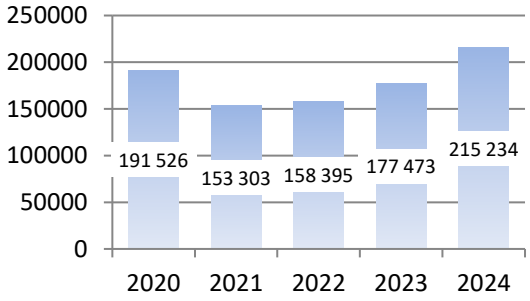

Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldahl en kg/an

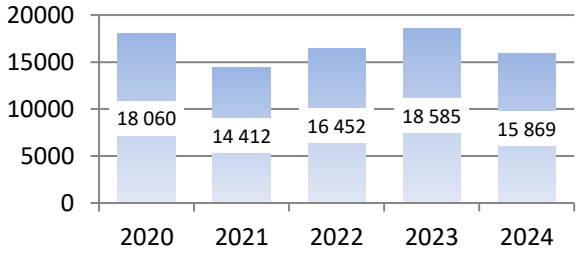

Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an

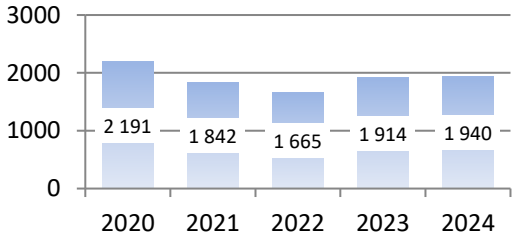

Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Global en kg/an

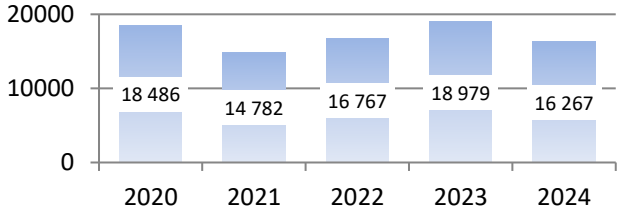

Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an

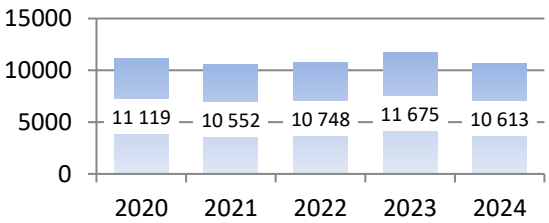

F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000

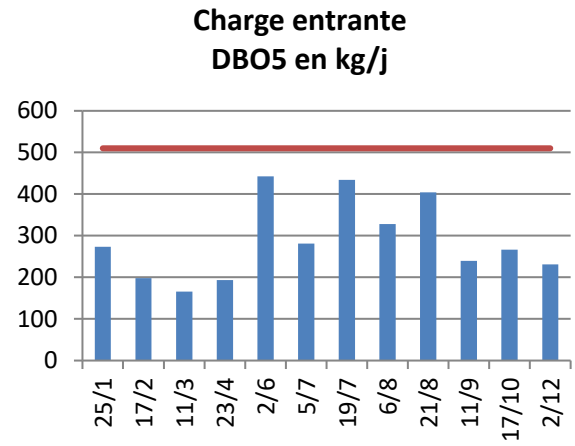

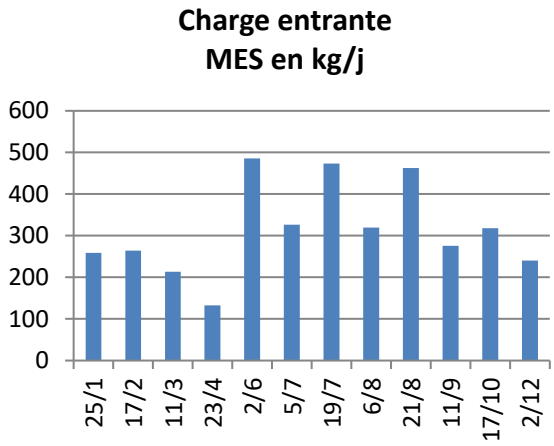

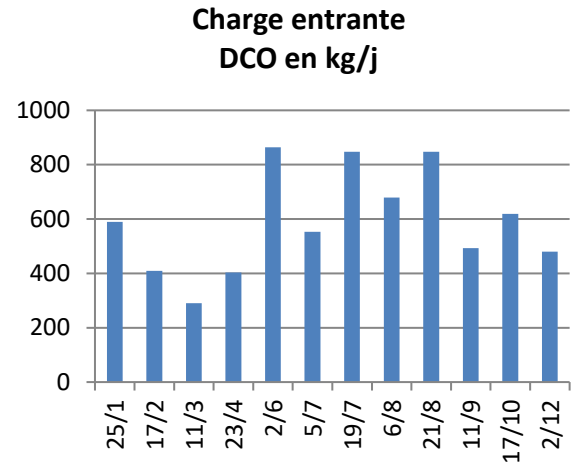

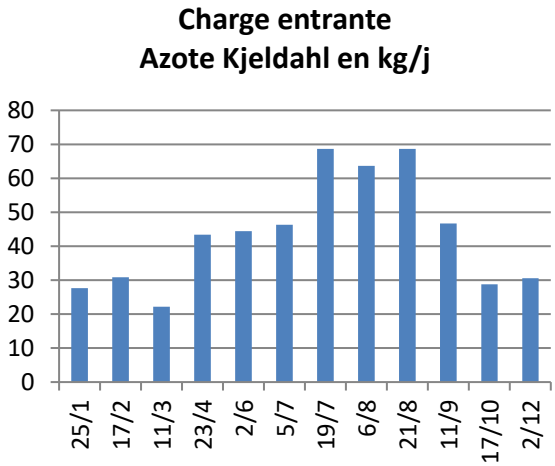

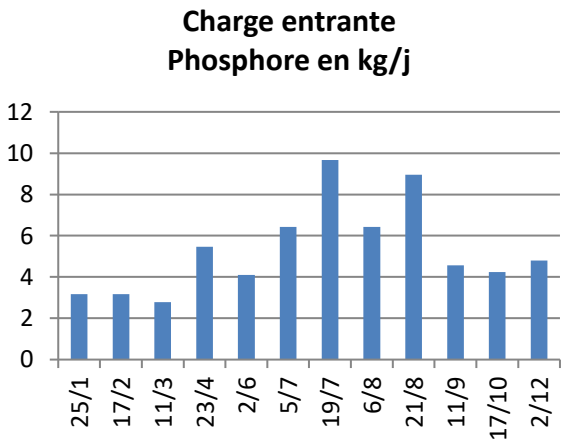

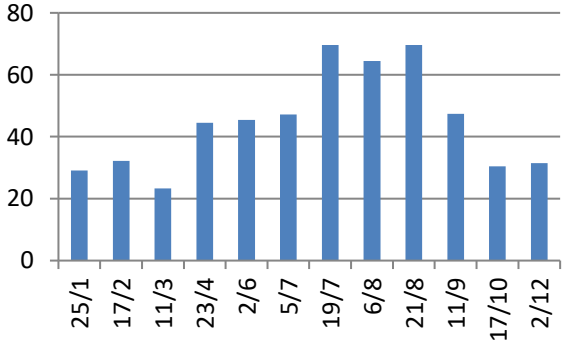

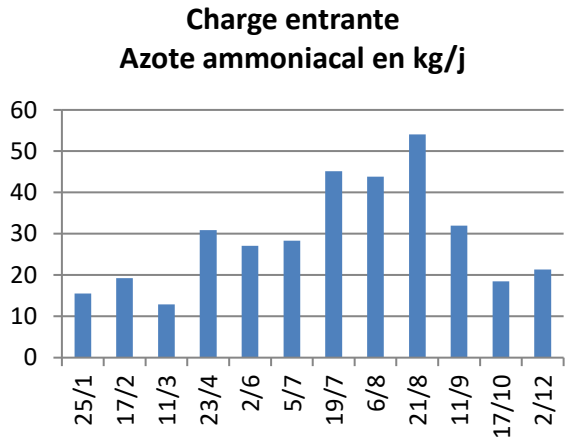

F.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

F.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

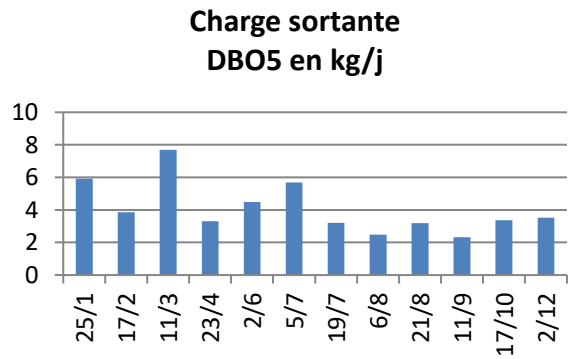

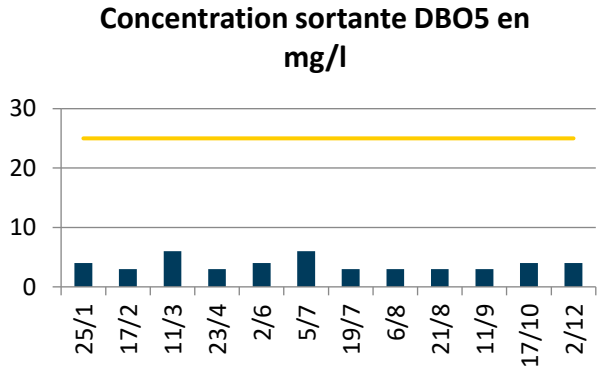

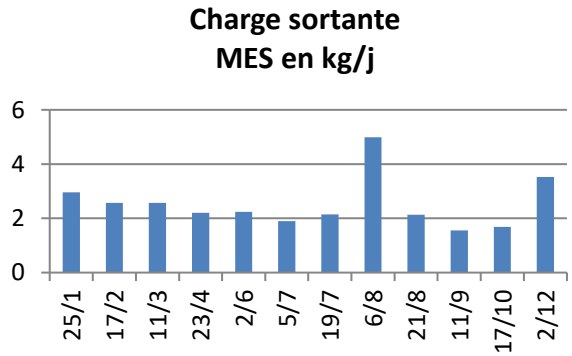

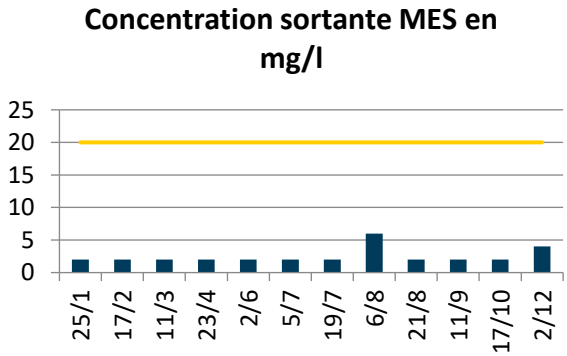

Charge sortante DCO en kg/j

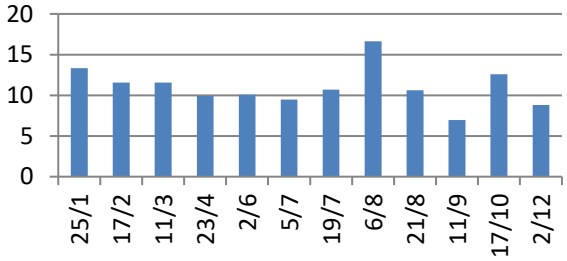

Concentration sortante DCO en mg/l

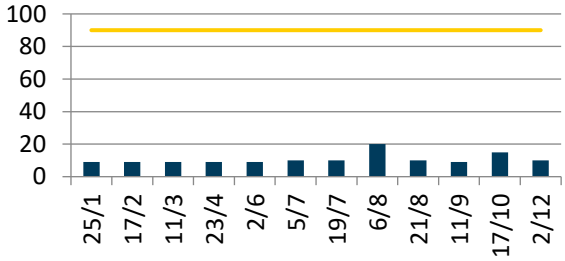

Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j

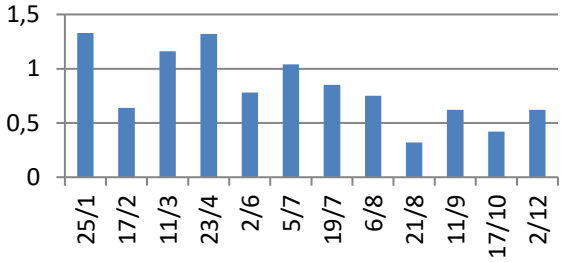

Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l

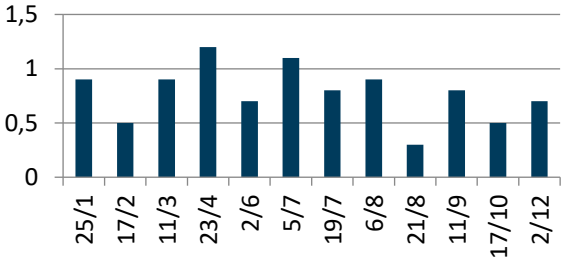

Charge sortante Phosphore en kg/j

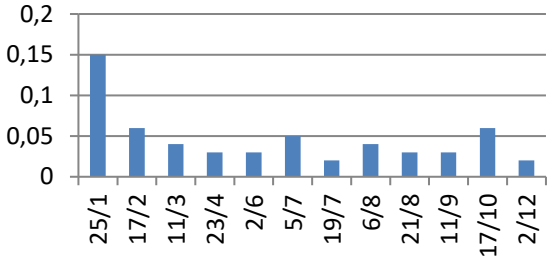

Concentration sortante Phosphore en mg/l

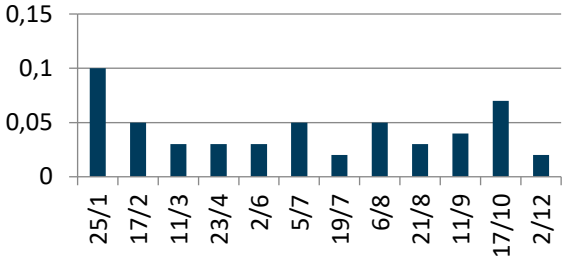

Charge sortante
Azote global en kg/j

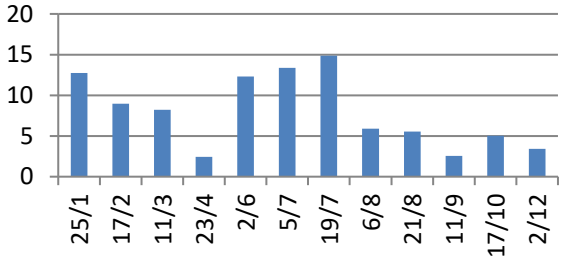

Concentration sortante Azote
global en mg/l

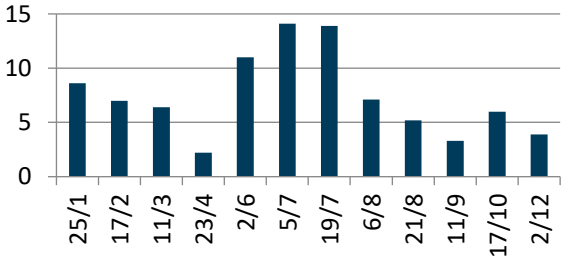

Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j

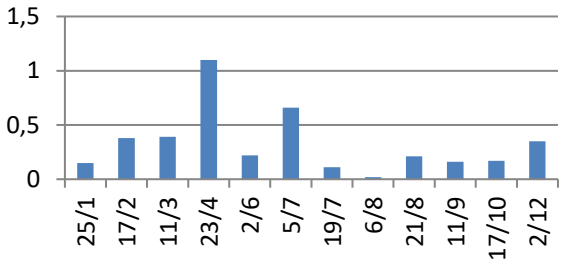

Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l

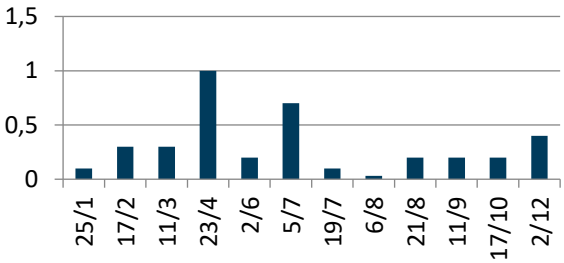

Température en sortie en °C

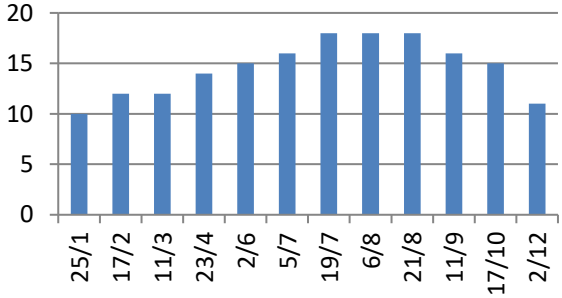

pH en sortie

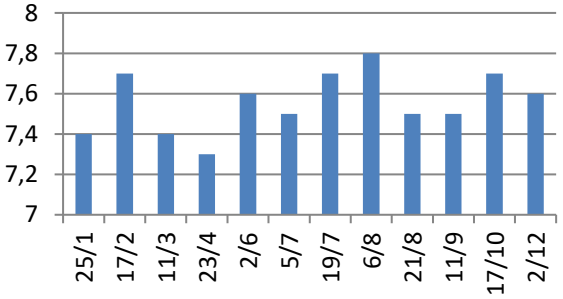

F.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

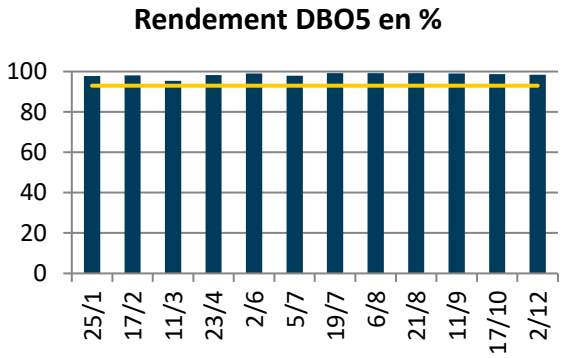

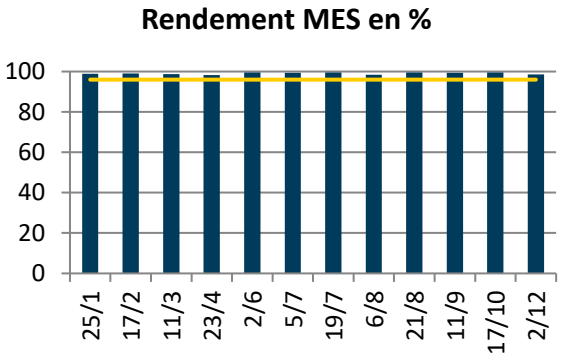

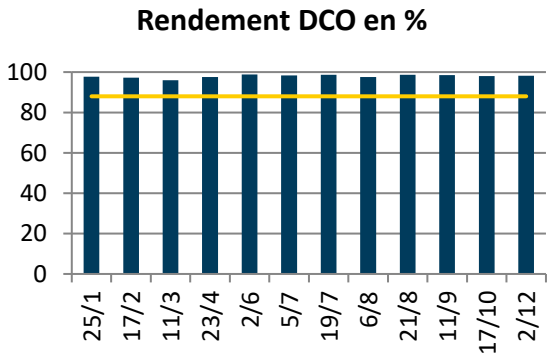

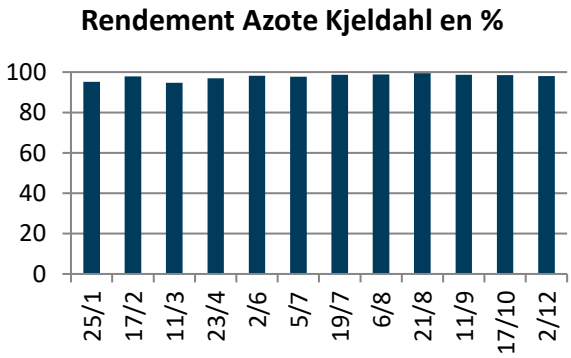

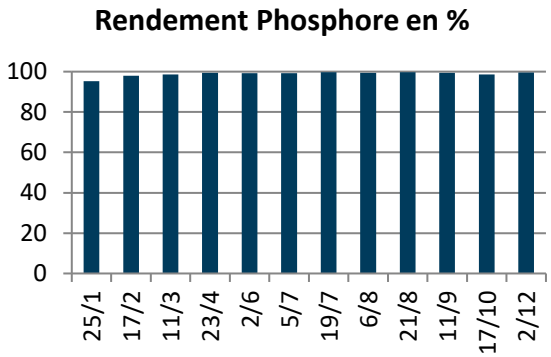

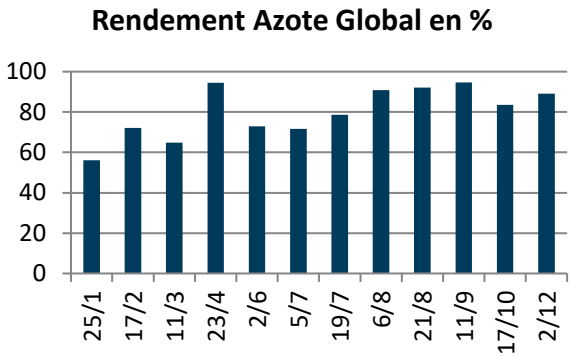

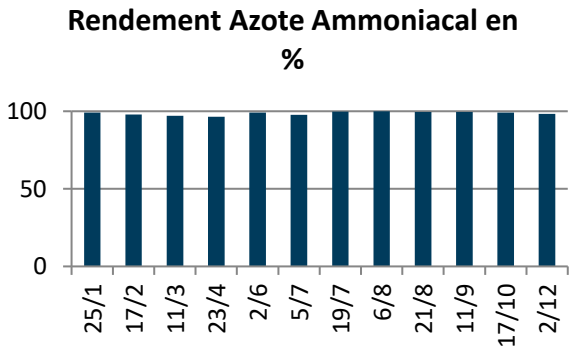

F.2.6. Le suivi bactériologique

STEP Parc Moor - PONT AVEN

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
25/01/2024	A4 - Sortie de station (R)	7,5
17/02/2024	A4 - Sortie de station (R)	7,5
11/03/2024	A4 - Sortie de station (R)	7,5
23/04/2024	A4 - Sortie de station (R)	7,5
02/06/2024	A4 - Sortie de station (R)	7,5
05/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	15
19/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	160
06/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	89
21/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	7,5
11/09/2024	A4 - Sortie de station (R)	400
13/10/2024	A4 - Sortie de station (R)	30
02/12/2024	A4 - Sortie de station (R)	7,5

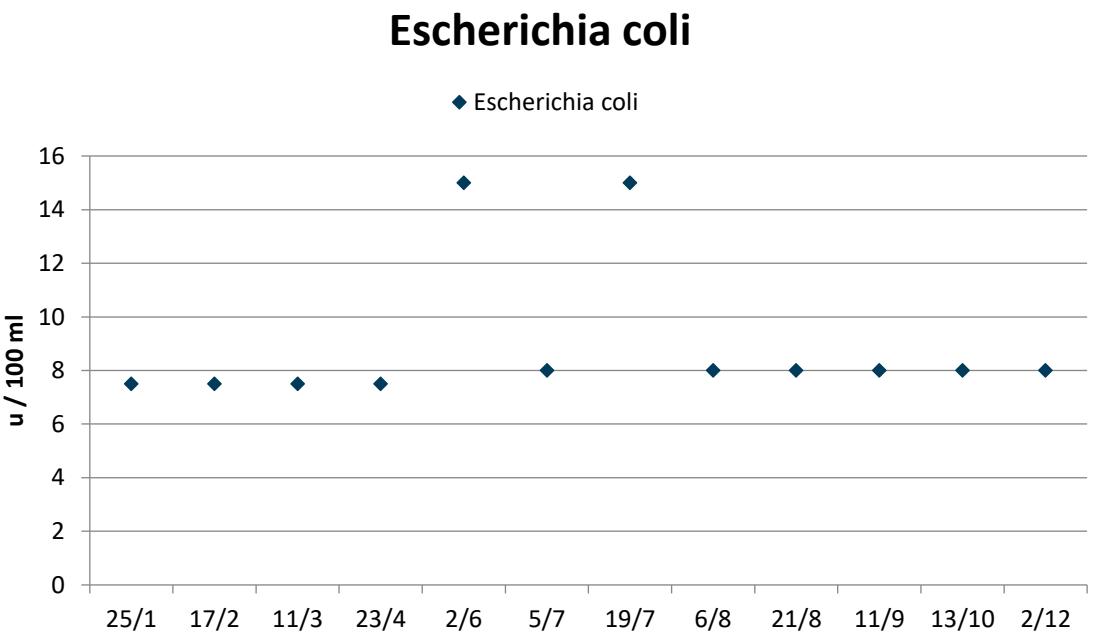

F.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - Amont	M2 - Aval	Unité
25/01/2024	Azote Kjeldahl (en N)	1,1	0,9	mg/l
25/01/2024	Matières en suspension	35	4	mg/l
25/01/2024	Phosphore total (en P)	0,1	0,1	mg/l
25/01/2024	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,2	7,2	unité pH
25/01/2024	Température de l'eau	10	10	°C
25/01/2024	Carbone Organique Total (en C)	11,1	4	mg/l
25/01/2024	Escherichia coli (E. coli)	2500	10000	N/100 ml
03/06/2024	Azote Kjeldahl (en N)	1,2	0,6	mg/l
03/06/2024	Carbone Organique Total (en C)	6,6	4	mg/l
03/06/2024	Escherichia coli (E. coli)	210	120	N/100 ml
03/06/2024	Matières en suspension	24	16	mg/l
03/06/2024	Phosphore total (en P)	0,11	0,06	mg/l
03/06/2024	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,1	7,4	unité pH
03/06/2024	Température de l'eau	15	15	°C
07/08/2024	Azote Kjeldahl (en N)	0,3	0,3	mg/l
07/08/2024	Matières en suspension	3	7	mg/l
07/08/2024	Phosphore total (en P)	0,11	0,04	mg/l
07/08/2024	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,7	7,8	unité pH
07/08/2024	Température de l'eau	18	18	°C
07/08/2024	Carbone Organique Total (en C)	6,6	4	mg/l
07/08/2024	Escherichia coli (E. coli)	210	120	N/100 ml
18/10/2024	Azote Kjeldahl (en N)	0,8	1,1	mg/l
18/10/2024	Matières en suspension	8	12	mg/l
18/10/2024	Phosphore total (en P)	0,01	0,04	mg/l
18/10/2024	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,6	7,6	unité pH
18/10/2024	Température de l'eau	15	15	°C

F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

F.3.1. Les boues

Boues	Quantité annuelle brute (m^3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	5 627	58,008
Boues évacuées (point S6 et S17)	636	129,715

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

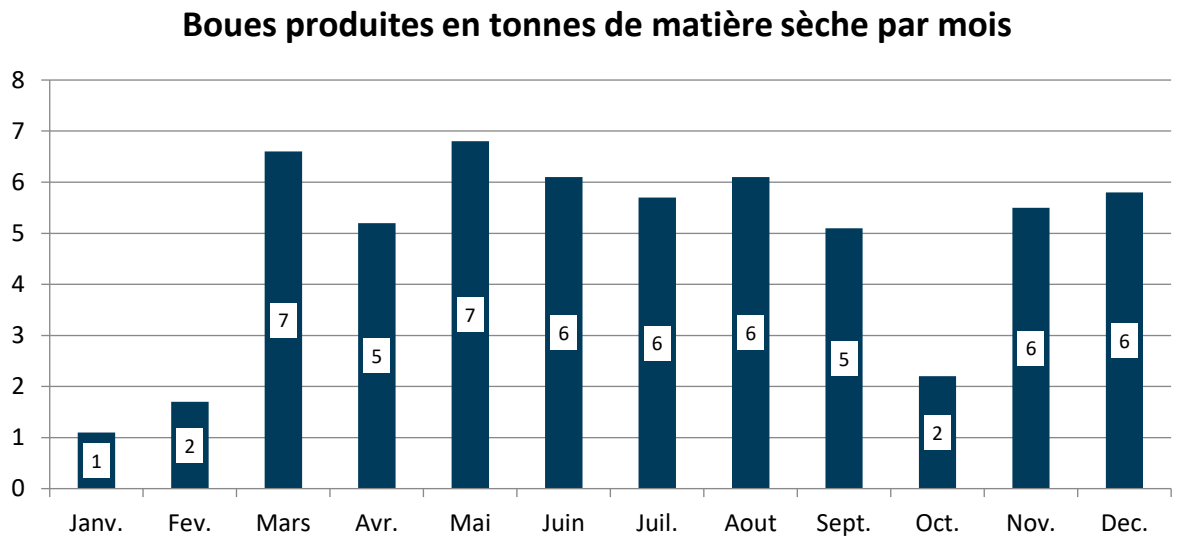

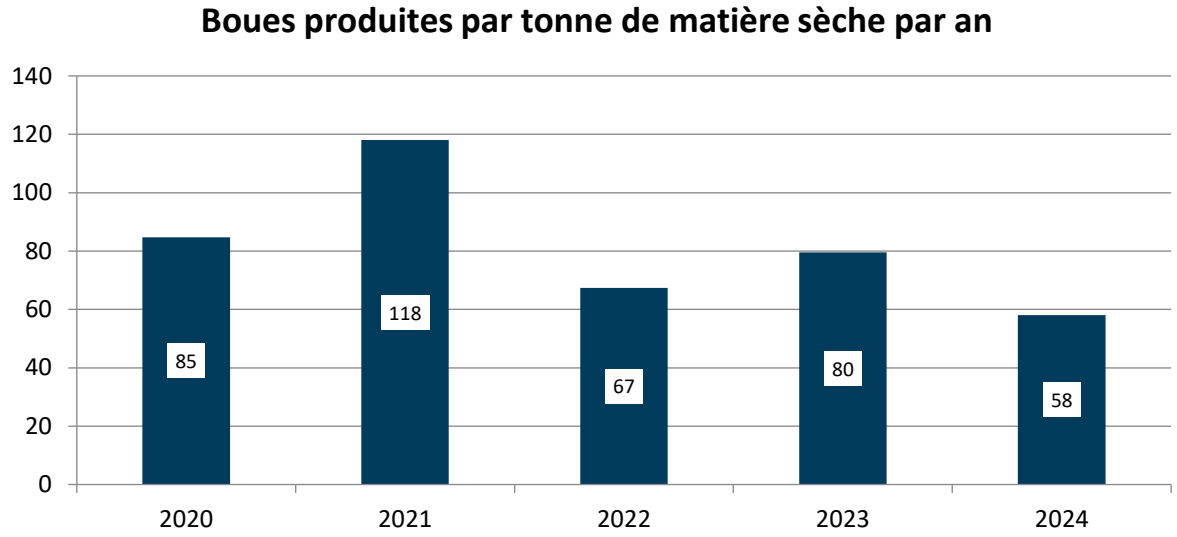

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées vers épandage agricole	129,715	100.00%	

F.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	12 000	Refus dégrillage évacué vers décharge
Huiles/Graisses (S9) en m3	0	-

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sans objet.

F.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Sans objet.

F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	446 761

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

F.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chaux éteinte	Boues	19 359
Poly cation poudre	Boues	2 800
Chlorure ferrique	Eau	0

F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Station d'épuration de Parc Moor membranes

En 2024, les membranes de la station de Parc Moor ont atteint l'âge de 12 ans. Ces dernières présentaient un défaut de colmatage profond, lié à leur âge, ne permettant pas le passage du débit nominal de la station mais environ 1760 m3/j soit 80 m3/h.

Les forts cumuls pluviométriques de fin d'année 2023 et début d'année 2024, ont généré de nombreux débordements au point A2.

En octobre 2024, les travaux de renouvellement des membranes ont été réalisés. Outre le renouvellement des équipements, leur dimensionnement a été modifié afin d'augmenter la capacité hydraulique de la station.

Température de l'effluent (°C)	Volume journalier de pointe (1 jour max consécutif) (m3/j)	Volume moyenné (m3/j)
10	3929	2871
12	4382	3173
15	4684	3475
20	5289	4231
Débit horaire admissible	150 m3/h	
	Débit de référence : 2 800 m3/j	

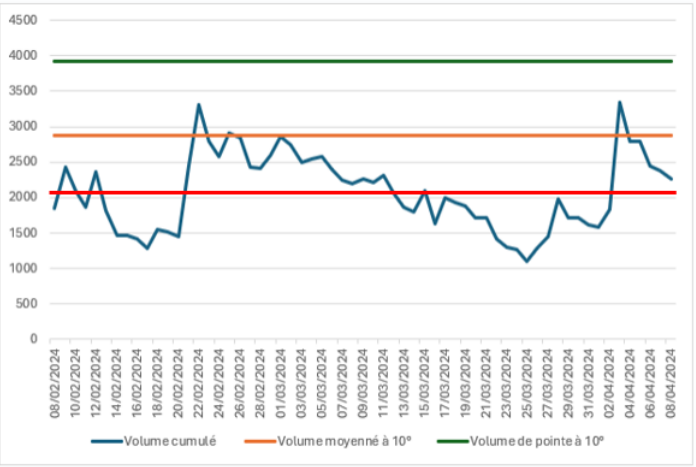

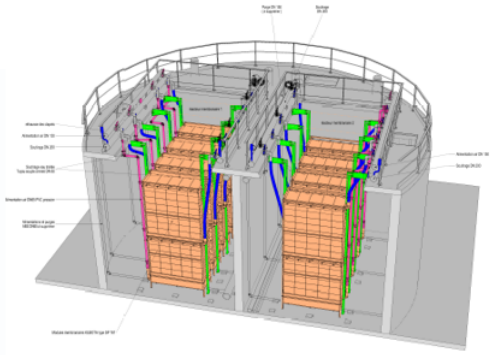

Station d'épuration de Parc Moor clapet

Il a été observé à de nombreuses reprise qu'en cas de débordement du point A2, à marée haute, la conduite de débordement se met en charge, provoquant un défaut de comptage des volumes déversés (surestimation).

Le Poste de Relèvement de Kerlan

Le poste de relèvement de Kerlann présente un fonctionnement anormal en période hivernale. Alors qu'à cette période de l'année, le camping est vide, le débit relevé par le poste peut atteindre 600 m3/jour.

Une mise en demeure de vérification et de travaux a été envoyée par la collectivité à la direction du camping. Aujourd'hui aucune réponse n'a été apportée par la structure. En période de pluie, il est devenu d'usage d'arrêter le PR de Kerlann pour soulager le réseau. Ce dernier n'apportant que des eaux claires hors des périodes d'ouvertures il n'y a pas d'impact sur l'environnement.

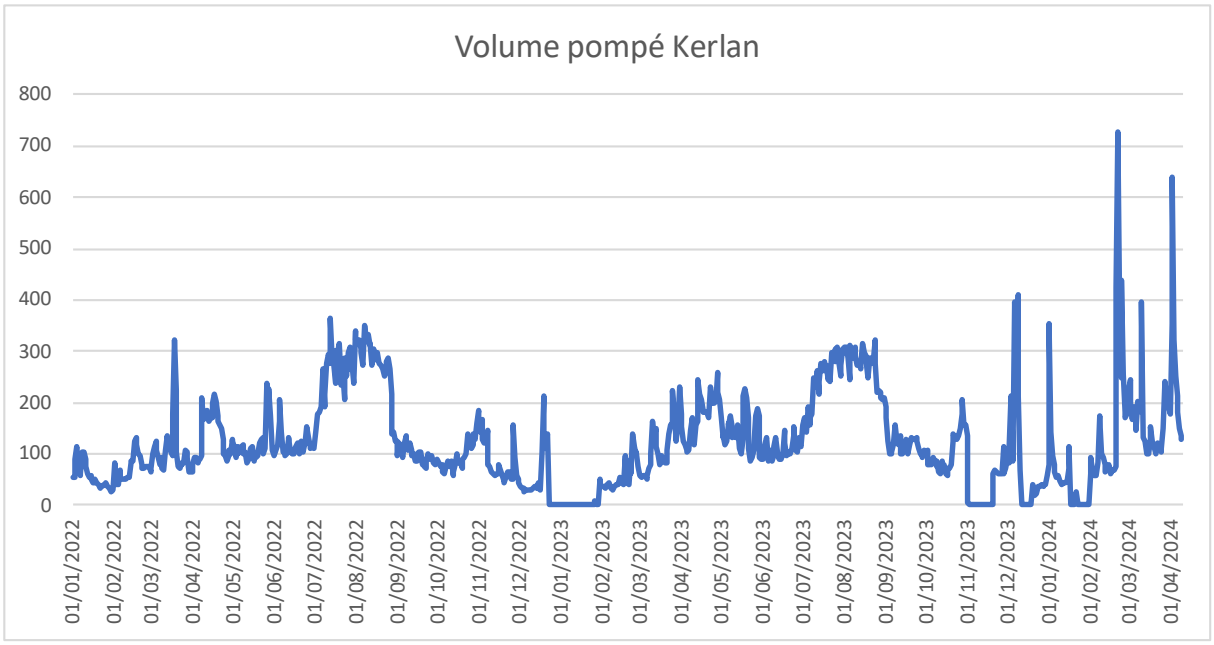

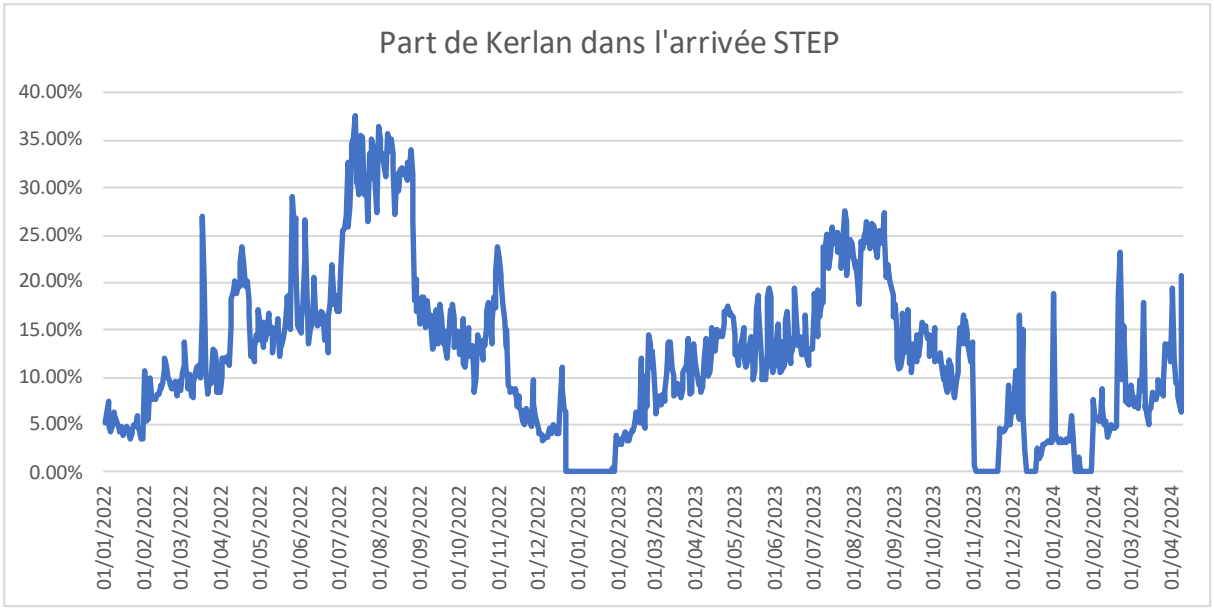

F.5.2. <u>Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement</u>

L'âge des membranes de Pont-Aven et les forts cumuls pluviométriques observés fin 2023 et début 2024 ont générés de nombreux débordements au point A2.

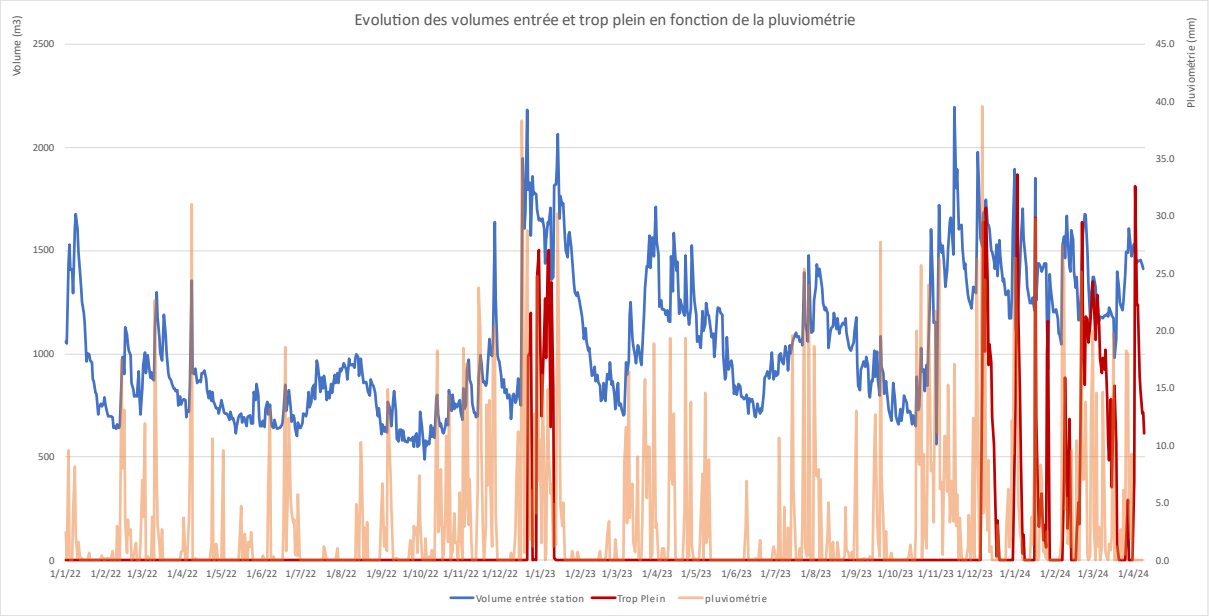
Evolution des volumes entrée et trop plein en fonction de la pluviométrie
Volume (m3)
Pluviométrie (mm)
2500
2000
1500
1000
500
0
45.0
40.0
35.0
30.0
25.0
20.0
15.0
10.0
5.0
0.0
1/1/22 1/2/22 1/3/22 1/4/22 1/5/22 1/6/22 1/7/22 1/8/22 1/9/22 1/10/22 1/11/22 1/12/22 1/1/23 1/2/23 1/3/23 1/4/23 1/5/23 1/6/23 1/7/23 1/8/23 1/9/23 1/10/23 1/11/23 1/12/23 1/1/24 1/2/24 1/3/24 1/4/24
Volume entrée station
Trop Plein
pluviométrie

F.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	2 800	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	510															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		12		12		12		-		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		99,1	2,5	97,9	10,75	98,4	3,83	80,1	7,39	97,8	0,78	0,31	0,06	6,57	98,8	0,04
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		-	-	-	-	98,4	3,83	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Valeur rédhibitoire (1)		212,5		500		100		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		96	20	88	90	93	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		0		0	0	0	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	85	15	90	10	-	-	-	90	2
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

F.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed

STATION D'EPURATION DE PONT-AVEN/Communale

RAPPORT DE VISITE AVEC TEST N° 01/2024
Du : 4 juin 2024 à 9 h

Maître d'ouvrage	: CA CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	
Type d'épuration	: BIOREACTEUR A MEMBRANES	
		Capacités :
		8500 EH
Exploitant	: SAUR - Secteur Est Cornouaille	510 kg DBOs/j
Mise en service	: 14/02/2011	2800 m³/j
Constructeur	: STEREAU	
Bassin versant	: SUD CORNOUAILLE	Type de bassin Versant : MER PAR EMISSAIRE
Milieu récepteur	: Estuaire Aven	Type de milieu récepteur : ESTUAIRE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code SANDRE Station : 0429217S0002

Personne rencontrée : Vincent EVRARD (SAUR)

Technicien de la visite : Dominique RYO

Météo jour de la visite : Sec **Météo jour précédent : Sec** **Température : 15 °C**

SYNTHESE DE LA VISITE :

La qualité de l'eau épurée est bonne sur l'ensemble des paramètres physico-chimiques, néanmoins quelques réglages ont été opérés pendant la visite pour descendre la concentration en nitrates (9 mg/litre le jour de la visite avec une norme de rejet à 10 mg/l en NTK).
Le point A2 a été vérifié le jour de la visite mais celui-ci apparait non fonctionnel car l'intégration des débits simulés sur la station ne s'affiche plus sur la supervision.
Le remplacement des membranes est prévu après l'été 2024 avec une extension du pouvoir filtrant par l'ajout de blocs membranaires supplémentaires.
Le remplacement du préleveur "entrée station" réalisé en septembre 2023 doit aussi permettre d'avoir une concentration des effluents au point A2 si besoin (le manuel d'autosurveillance sera à mettre à jour en prenant en compte l'ensemble des évolutions sur la station et sur le réseau.

A noter un schéma directeur en cours par le bureau d'étude SCE : une étude spécifique sur l'évolution de la station à moyen terme serait à mener notamment pour éviter les rejets dans l'Aven en périodes critiques.

EVOLUTION DEPUIS LA DERNIERE VISITE :

☒ Favorable ☐ Défavorable ☐ Stationnaire

A noter une évolution favorable par rapport à la dernière visite du mois de décembre 2023, car les débordements en A2 ont cessé.

CONSEILS DONNES :

POSTE DE RELEVAGE :

Vérifier le bon fonctionnement de la sonde de mesure A2 (radar Végapuls): (équipement non fonctionnel le jour de la visite : problème supervision ?)
Le point zéro ainsi que plusieurs hauteurs de la courbe de débits doivent être simulés et le rapatriement des données puis l'enregistrement des volumes de surverses sur la supervision.

AUTOSURVEILLANCE :

Le remplacement du préleveur "entrée station" permettra d'obtenir des bilans plus représentatifs sur l'année 2024, ce qui permettra de mieux estimer la charge organique entrante.
Le préleveur "sortie station" fonctionne correctement mais une épaisseur de glace est visible en fond de préleveur : le dégivrage a été modifié de 15 à 25 minutes pendant la visite.

Le pluviomètre fonctionne aussi très aléatoirement car il ne rapatrie pas systématiquement l'ensemble des basculements d'augets (interférence ou autre) : prévoir le raccordement des impulsions sur le sofrel (temps de scrutation supérieur par rapport à l'automate puis rapatrier les valeurs journalières directement sur la supervision).

S'assurer que les fiches de déversements du système d'assainissement sont bien transmises à la DDTM et au SEA en copie (début et fin du déversement).

OBSERVATIONS ET MESURES DURANT LA VISITE :

ENTREE STATION :

Débit (m^3/j)	Temp. (°C)	pH	Conductivité (µs/cm)
1010	17,3	7,8	1800

BOUES ACTIVEES :

Bassin d'aération :

MES (g/l)	MVS (%)	Dilution décantation (x)	Volume décanté en 30mn (ml)	Volume corrigé (ml/l)	Indice décantation (ml/g)	pH	T (°C)	Cond (µs/cm)
3,6	62,6	4	130	520	144	7,1	17,9	2200

CELLULE MEMBRANAIRE 2 :

Temp. (°C)	pH	Conductivité (µs/cm)
18,2	6,7	2400

	MES (mg/l)
Résultats obtenus	12,1

SORTIE STATION :

Débit (m^3/j)	Temp. (°C)	pH	Conductivité (µs/cm)	Test KMnO4
1056	18,8	7,8	2200	1

	$N\text{-}NH_4$ (mg/l)	$N\text{-}NO_2$ (mg/l)	$N\text{-}NO_3$ (mg/l)	$P\text{-}PO_4$ (mg/l)
Résultats obtenus	0,2	0	9	0,1

RELEVES DE COMPTEURS, AUTOMATISMES :

Equipements	Automatisme
File N°001 : Poste de relevage EB avec déversement/Pompe de relèvement N°1	si la hauteur du bassin d'aération est égale à 4 m, les pompes du poste d'entrée seront bridées à 100 m3/h
File N°001 : Poste de relevage EB avec déversement/Pompe de relèvement N°2	si la hauteur du bassin d'aération est égale à 4 m, les pompes du poste d'entrée seront bridées à 100 m3/h
File N°001 : Chambre de comptage/Débitmètre électromagnétique N°1	--
File N°001 : Prétraitement Compact/Tamis N°1	Fonctionne en alternance toutes les 2 heures (2 tamis en simultané + 1 tamis en secours).
File N°001 : Prétraitement Compact/Tamis N°2	Fonctionne en alternance toutes les 2 heures (2 tamis en simultané + 1 tamis en secours).
File N°001 : Prétraitement Compact/Tamis N°3	Fonctionne en alternance toutes les 2 heures (2 tamis en simultané + 1 tamis en secours).
File N°001 : Bassin d'aération/Agitateur N°1	En continu
File N°001 : Bassin d'aération/Agitateur N°2	En continu
File N°001 : Bassin d'aération/Surpresseur N°1	Redox soit 0,4 h/j
File N°001 : Bassin d'aération/Surpresseur N°2	Redox soit 0,96h/j
File N°001 : Bassin d'aération/Surpresseur N°3	Redox en secours BA et Membranes
File N°001 : Poste de déphosphatation/Pompe doseuse N°1	Arrêt
File N°001 : Poste de déphosphatation/Pompe doseuse N°2	Arrêt
File N°001 : Poste de relevage toutes eaux/Pompe toutes eaux N°1	20,0m3/h
File N°001 : Poste de relevage toutes eaux/Pompe toutes eaux N°2	18,5 m3/h
File N°002 : Unité de déshydratation/Centrifugeuse N°1	Fonctionnement 3 à 5 fois/semaine - 8h/jour

FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS :

POSTE DE RELEVAGE :

- Automatisme :
  Hauteur d'eau dans le poste : 1,6 m / Débit d'entrée : 100 m³/h
  Hauteur d'eau dans le poste : 2 m / Débit d'entrée : 150 m³/h
  Hauteur d'eau dans le poste : 2,5 m/ Débit d'entrée : 200 m³/h
  Hauteur d'eau dans le poste : 3 m/ Débit d'entrée : 250 m³/h
  Si la hauteur du bassin d'aération est égale à 4 m, les pompes du poste d'entrée seront bridées à 100 voire 80 m3/h (correspond au débit nominal de la station en mode dégradé).

- La mesure du passage au trop plein est réglée à 4,33 m dans le poste. Une sonde radar avec des plaques étalons est en place pour la mesure de débit du point A2 ; celle-ci sert aussi au marnage du poste de relèvement.
A noter que la sonde n'a pas l'air de réagir ou se bloque lors de la simulation de surverses avec la platine d'étalonnage (problème à résoudre rapidement)

Totalisation débitmètre électromagnétique 'entrée step':
4 388 738 m3 sur le transmetteur pour 4 387 555 m3 sur la supervision.
Débit instantané de 99 m3/h, lu sur le transmetteur.

PRETRAITEMENT :

TAMIS

- 3 tamis de 170 m³/h (205 m³/h maxi) fonctionnant en alternance toutes les 2 heures (2 tamis en simultané + 1 tamis en secours).

- Automatisme de fonctionnement : démarrage asservi aux fonctionnements des pompes d'entrée et d'égouttures :
  . Temporisation au démarrage : 5 s
  . Temporisation à l'arrêt : 15 s

Un dégraissage à l'eau chaude sous pression, avec ajout de produit dégraissant est réalisé 2 fois par mois en été et une fois par mois en hiver.

- Fonctionnement correct du compacteur (cadence durée : 120 sec de marche et 300 sec d'arrêt).

BASSIN D'AERATION + VOLUME TAMPON :

Pour rappel : niveau Radié à 2m20 NGF ; Niveau Bas du Bassin d'aération à 4m70 et Niveau Haut du Bassin d'aération à 7m60 soit un marnage possible de 2m90 ; Niveau Haut Génie civil à 8m20 NGF;
- MES mesurée par le SEA : 3,6 g/l pour 3,9 g/l mesuré par l'exploitant (correct)
- MES minéralisées : MVS à 62,6 %.

AUTOMATISMES DE FONCTIONNEMENT : Redox
- Automatisme du volume tampon :
  . Seuil très haut : 4,4 m avec arrêt de la filtration à 2,8 m.
  . Seuil très bas : 2,45 m.
- Automatisme de fonctionnement des surpresseurs :
  . Seuil redox haut : 220 mV passage à 200 au vu des résultats du test N-N03
  . Seuil redox intermédiaire : 120 mV, arrêt d'aération après 30 s de maintien du seuil.
  . Seuil redox bas : - 30 mV
  . Seuil redox très bas : - 50 mV
  . Temps mini aération : 15 mn
  . Temps maxi d'aération : 420 mn
  . Temps mini arrêt : 15 mn
  . Temps maxi arrêt : 1200 mn modifié à 900 mn

Bon fonctionnement du mode redox (allure des courbes d'aération correcte).
Nota : les temps d'arrêt prolongés au-delà de 2h semblent avoir peu d'incidence compte-tenu du retour chargé en oxygène des réacteurs membranaires.

On observe 2 périodes d'aération dans la journée pour un temps d'aération cumulé de 1,4 heures.

POSTE DE RELEVAGE INTERMEDIAIRE :

- Ouvrage équipé de 4 pompes de relevage (2 alimentant le réacteur membranaire n°1, 2 alimentant le réacteur membranaire n°2).

- La pompe n°1 du réacteur membranaire n°2 a été remplacée cet été par une nouvelle plus puissante que la pompe d'origine (la référence d'origine n'existe plus). Afin de ne pas avoir un débit trop important sur le membrane (limité à 100 m3/h), l'exploitant a mis en place une vanne à volant permettant de brider le débit d'alimentation de la pompe.
- En mode "prudence", le pompage fonctionne en continu lors des phases de filtration et de relaxation et il est à l'arrêt pendant l'attente.

REACTEUR MEMBRANAIRE :

- Temps de lavage des membranes :
Lavage à l'acide : temps d'immersion 30 min. Demande l'arrêt d'une membrane pendant 1/2 journée.
Lavage à la javel : temps d'immersion 4 h. Demande l'arrêt d'une membrane pendant 1 journée.

- Test de filtrabilité des boues avec 50 ml de boues sur 5 min de filtration :
Volume supérieur ou égal à 10 ml = bonne filtrabilité
Volume compris entre 5 et 10 ml = filtrabilité moyenne
Volume Inférieur ou égal à 5 ml = mauvaise filtrabilité
RM1 : 16 ml (bonne filtrabilité) avec filtre Saur (fournis par le fournisseur des membranes).
RM2 : 18 ml (bonne filtrabilité) avec filtre Saur (fournis par le fournisseur des membranes)

- Concentration en boue des réacteurs membranaires (prélèvement du SEA) :
RM1 : MES = 12,1 g/l _ MVS = 62,6 %
RM2 : MES = 11,6 g/l _ MVS = 61,7 %

Si C>14 g/l Soutirage à 100 m3/h.
Sinon le soutirage est équivalent à l'alimentation en boues.

Temps de relaxation : 2 min tous les 18 mn de fonctionnement.

Les résultats sur l'eau filtrée sont bons :
- N-NH4 = 0,2 mg/l
- N-NO0 = 0,0 mg/l
- N-NO3 = 9,0 mg/l (modification de réglage du seuil de maintien de l'aération à 30 secondes au lieu de 180 pour le seuil intermédiaire de 120 mV)
Baisse du seuil redox Haut 220 mV à 200 au vu des résultats du test NO3 en limite de la norme de rejet.
- P-PO4 = 0,1 mg/l
Soutirage général des 2 blocs : 4 698 154 m3 cumulé RM1+ RM2 sur la supervision.
Débitmètre Sous tirage membrane 1 : 2 672 397 m^3
Débitmètre Sous tirage membrane 2 : 2 025 757 m^3

POSTE DE DEPHOSPHATATION :

- Inutilisé en raison des apports de boues hydroxydes en provenance des deux usines d'eau potable assurant le piégeage du phosphore.

AUTOSURVEILLANCE :

Point SANDRE A3 :
Le préleveur d'entrée a été renouvelé le 19/09/2023.
La température lue est de 4°C pour une mesure par le SEA de 3,5°C : la consigne est bonne.
Le volume prélevé est de 52 ml et la répétabilité est correct.

Point SANDRE A2 :
Le préleveur hors service situé sur ce point pourrait-être enlevé par l'exploitant et le manuel d'autosurveillance devra être mis à jour car les échantillons du préleveur A3 peuvent être pris en référence pour calculer les flux du point A2 en cas de surverses au milieu.
Volumes by-passés : les déversements doivent être renseignés sur le SANDRE et des fiches d'alerte doivent être transmise à la DDTM avec copie au SEA et Maitre d'ouvrage.

Point SANDRE A4 :
La température lue est de 3°C alors que celle mesurée par le SEA est de 1°C : la consigne de dégivrage a été augmenté à 25 min pour supprimer la glace en fond de préleveur.
Le volume prélevé est de 50 ml et la répétabilité est correct.

CENTRIFUGEUSE :

La centrifugeuse est en fonctionnement lors de la visite.
Débit d'alimentation lue à 6 m^3/h

Totalisation relevée lors de la visite :
--> 130 369 m^3 sur le débitmètre "entrée centri "
--> 79 311 m^3 sur le débitmètre extraction.

SILO DE STOCKAGE DES BOUES :

Les boues centrifugées sont dirigées vers le silo de stockage avec une pompe : du polymère est injecté pour faciliter le transfert jusqu'à l'ouvrage de chaulage.

ABORDS : propre

POSTE TOUTES EAUX :

Poste égouttures :

- débit instantané Pompe 1 relevé de 20 m³/h et totalisation de 20 721 m³
- débit instantané Pompe 2 relevé de 18,5 m³/h et totalisation de 20 454 m³

POSTE DE RELEVAGE INTERMEDIAIRE :

A noter que le poste du Quai est très soumis aux graisses.
La sonde de détection de surverses est démontée pour réparation et une poire permet d'enregistrer le temps de surverses dans l'attente du dépannage.
Prévoir un nettoyage du poste (Graisse solidifiée en fond d'ouvrage)

Poste du camping de Kerlan :

A noter que le poste du Camping est très soumis aux graisses.
Aucune sonde de détection de surverses est installée malgré les nombreux débordements constatés en hiver.
Prévoir un nettoyage du poste (Graisse solidifiée en fond d'ouvrage)

Il serait judicieux d'installer une sonde radar connectée au sofrel sur le poste de relèvement pour avoir un suivi en temps réel des hauteurs d'eaux dans le poste ainsi que le temps de déversement de celui-ci.

Mesure instantanée de 8 m³/h réalisé sur l'arrivée dans le poste le jour de la visite.
Totalisateur : 215 200,6m³ sur le débitmètre 'Siemens'
Pompe 1 : 46 m³/h (totalisation armoire électrique :15 256,31 heures)
Pompe 2 : 47 m³/h (totalisation armoire électrique :14 222,76 heures)
Pompe 1+2 = 52 m³/h poste presque vide.

F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

La charge entrante moyenne est de 288 kg de DBO5/j. Cela représente 57 % de la charge nominale de la station avec un pic à 92 % en été.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres y compris sur le paramètre microbiologique pour l'année 2024.

Concentrations :

STEP Parc Moor - PONT AVEN

2024	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
25/01/2024	1439	190	410	180	19,2	10,8	0,03	1	20,2	2,2	2,16	1482	4	9	2	0,9	0,1	0,03	7,7	8,6	0,1
17/02/2024	1319	150	310	200	23,4	14,6	0,03	1	24,4	2,4	2,07	1283	3	9	2	0,5	0,3	0,03	6,5	7	0,05
11/03/2024	1184	140	245	180	18,7	10,9	0,03	1	19,7	2,35	1,75	1284	6	9	2	0,9	0,3	0,03	5,45	6,4	0,03
23/04/2024	1106	175	365	120	39,2	27,9	0,03	1	40,2	4,95	2,09	1101	3	9	2	1,2	1	0,03	1	2,2	0,03
02/06/2024	1080	410	800	450	41,1	25,1	0,03	1	42,1	3,8	1,95	1120	4	9	2	0,7	0,2	0,03	10,3	11	0,03
05/07/2024	906	310	610	360	51,1	31,3	0,03	1	52,1	7,1	1,97	948	6	10	2	1,1	0,7	0,05	13	14,1	0,05
19/07/2024	986	440	860	480	69,6	45,8	0,03	1	70,6	9,8	1,95	1068	3	10	2	0,8	0,1	0,05	13	13,9	0,02
06/08/2024	799	410	850	400	79,7	54,9	0,03	1	80,7	8,05	2,07	831	3	20	6	0,9	0,03	0,03	6,2	7,1	0,05
21/08/2024	985	410	860	470	69,7	54,9	0,03	1	70,7	9,1	2,1	1063	3	10	2	0,3	0,2	0,04	4,9	5,2	0,03
11/09/2024	725	330	680	380	64,4	44,1	0,03	1	65,4	6,3	2,06	776	3	9	2	0,8	0,2	0,03	2,45	3,3	0,04
17/10/2024	860	310	720	370	33,5	21,5	0,03	1	35,4	4,93	2,32	839	4	15	2	0,5	0,2	0,28	5,2	6	0,07
02/12/2024	924	250	520	260	33,1	23,1	0,03	1	34,1	5,2	2,08	879	4	10	4	0,7	0,4	0,07	3,1	3,9	0,02
Moyenne	-	293,75	602,5	320,8	45,22	30,41	0,03	1	46,3	5,52	2,05	-	3,83	10,75	2,5	0,78	0,311	0,058	6,567	7,39	0,04
Min	725	140	245	120	18,7	10,8	0,03	1	19,7	2,2	1,75	776	3	9	2	0,3	0,03	0,03	1	2,2	0,02
Max	1439	440	860	480	79,7	54,9	0,03	1	80,7	9,8	2,32	1482	6	20	6	1,2	1	0,28	13	14,1	0,1

Flux et rendements :

2024	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
25/01/2024	1439	273,41	589,99	259	27,63	29,07	3,17	51%	54%						1482	5,93	13,34	2,96	1,33	12,75	0,15	97,8	97,7	98,9	95,2	56,2	95,3
17/02/2024	1319	197,85	408,89	263,8	30,86	32,18	3,17	47%	39%						1283	3,85	11,55	2,57	0,64	8,98	0,06	98,1	97,2	99,0	97,9	72,1	98,0
11/03/2024	1184	165,76	290,08	213,1	22,14	23,32	2,78	42%	33%						1284	7,7	11,56	2,57	1,16	8,22	0,04	95,4	96,0	98,8	94,8	64,8	98,6
23/04/2024	1106	193,55	403,69	132,7	43,36	44,46	5,47	40%	38%						1101	3,3	9,91	2,2	1,32	2,42	0,03	98,3	97,5	98,3	97,0	94,6	99,4
02/06/2024	1080	442,8	864	486	44,39	45,47	4,1	39%	87%						1120	4,48	10,08	2,24	0,78	12,32	0,03	99,0	98,8	99,5	98,2	72,9	99,2
05/07/2024	906	280,86	552,66	326,2	46,3	47,2	6,43	32%	55%						948	5,69	9,48	1,9	1,04	13,37	0,05	98,0	98,3	99,4	97,7	71,7	99,3
19/07/2024	986	433,84	847,96	473,3	68,63	69,61	9,66	35%	85%						1068	3,2	10,68	2,14	0,85	14,85	0,02	99,3	98,7	99,5	98,8	78,7	99,8
06/08/2024	799	327,59	679,15	319,6	63,68	64,48	6,43	29%	64%						831	2,49	16,62	4,99	0,75	5,9	0,04	99,2	97,6	98,4	98,8	90,8	99,4
21/08/2024	985	403,85	847,1	463	68,65	69,64	8,96	35%	79%						1063	3,19	10,63	2,13	0,32	5,53	0,03	99,2	98,7	99,5	99,5	92,1	99,6
11/09/2024	725	239,25	493	275,5	46,69	47,42	4,57	26%	47%						776	2,33	6,98	1,55	0,62	2,56	0,03	99,0	98,6	99,4	98,7	94,6	99,3
17/10/2024	860	266,6	619,2	318,2	28,81	30,44	4,24	31%	52%						839	3,36	12,58	1,68	0,42	5,03	0,06	98,7	98,0	99,5	98,5	83,5	98,6
02/12/2024	924	231	480,48	240,2	30,58	31,51	4,8	33%	45%						879	3,52	8,79	3,52	0,62	3,43	0,02	98,5	98,2	98,5	98,0	89,1	99,6
Moyenne	-	288,03	589,68	314,2	43,48	44,57	5,32	37%	56%						-	4,09	11,02	2,54	0,82	7,95	0,05	98,4	97,9	99,1	97,8	80,1	98,8
Min	725	165,76	290,08	132,7	22,14	23,32	2,78	26%	33%						776	2,33	6,98	1,55	0,32	2,42	0,02	95,4	96,0	98,3	94,8	56,2	95,3
Max	1439	442,8	864	486	68,65	69,64	9,66	51%	87%						1482	7,7	16,62	4,99	1,33	14,85	0,15	99,3	98,8	99,5	99,5	94,6	99,8

BSA STEP NEVEZ

A. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

A.1. LES RACCORDEMENTS

A.1.1. Les raccordements domestiques

Sans objet

A.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Sans objet.

A.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Sans objet.

A.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

A.3.1. Les contrôles de raccordements

Type d'évènement	Date de création	Adresse	Type
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	07/02/2024	KERLIOU - 29920 NEVEZ	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	07/02/2024	KERASCOET - 29920 NEVEZ	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	12/02/2024	KERASCOET - 29920 NEVEZ	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	13/02/2024	STANG TREMORVEZEN - 29920 NEVEZ	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	16/02/2024	TREMORVEZEN - 29920 NEVEZ	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	04/03/2024	KERASCOET - 29920 NEVEZ	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	04/03/2024	LOTISSEMENT DE PARC STER - 29920 NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	18/03/2024	KERASCOET - 29920 NEVEZ	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	27/03/2024	KERLIOU - 29920 NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	11/04/2024	AVENUE DE L'OCEAN - 29920 NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	29/04/2024	TREMORVEZEN - 29920 NEVEZ	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	06/05/2024	IMPASSE DU LAVOIR - 29920 NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	06/05/2024	RUE DE PORT MANECH - 29920 NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	06/05/2024	KERASCOET - 29920 NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	17/05/2024	BIS RUE DE RAGUENES - 29920 NEVEZ	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	04/06/2024	LANMEUR - 29920 NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	11/06/2024	BIS IMPASSE DE ROZ LUTUN - 29920 NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	14/06/2024	RUE DE L'ATLANTIQUE - 29920 NEVEZ	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	02/07/2024	ROUZ TREMORVEZEN	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	09/07/2024	RUE DE L'ATLANTIQUE	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	09/07/2024	AVENUE DE L'OCEAN	Vente

ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	LOTISSEMENT DE PONTIG NILLIS	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	08/08/2024	KERSTANG	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	22/08/2024	PONT GUENNEC	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/08/2024	ROUZ TREMORVEZEN	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/08/2024	ROUZ TREMORVEZEN	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/08/2024	LOTISSEMENT LA FONTAINE	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	03/09/2024	TREMORVEZEN	Neuf
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	25/09/2024	KERLIOU	Vente
ASST CONTROLE CONFORMITE ASST	26/09/2024	RUE DE L'ATLANTIQUE	Vente
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		IMPASSE DES AUBEPINES	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		BIS KERASCOET	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		IMPASSE DES AUBEPINES	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		KERLIOU	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		TREMORVEZEN	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		TREMORVEZEN	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		TREMORVEZEN	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		TREMORVEZEN	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		ROUZ TREMORVEZEN	Neuf
ASST BRANCHEMENT NEUF CONFORME		KERLIOU	Neuf
ASST CONFORME		LOTISSEMENT LES PRES VERTS	
ASST CONFORME		PLACE DE L'EGLISE	
ASST CONFORME		ALLEE DES GENETS	
ASST NON CONFORME		KERMEN	
ASST NON CONFORME		KERCOULIOU	

A.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Pas d'inspections télévisées réalisées en 2025.

A.3.3. Diagnostics eaux claires parasites

Le diagnostic Eaux Claires Parasites sera effectué pour l'année 2024 avec les données de 02/2024 à 03/2025 avec une restitution prévue en avril 2025.

A.3.4. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans Objet

A.4. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

A.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
NEVEZ	PR Beg Ar Vechen	2021	Oui	Non
	PR Chaumières	2020	Oui	Non
	PR Haut Kermensecondaire	1999	Oui	Non
	PR Kerado	2003	Oui	Non
	PR Keraoul	2003	Non	Non
	PR Kerascoët	2021	Oui	Non
	PR Kerelis	2001	Oui	Non
	PR KerleunLe Bourg	1989	Oui	Non
	PR Kermen Basprincipal	1999	Oui	Non
	PR Lotissement des Prés Verts	2000	Oui	Non
	PR Pont Guennec	1999	Oui	Non
	PR Port Manec'h Plage	2014	Oui	Non
	PR Port Manec'h Port	2004	Oui	Non
	PR Stang Trémorvézen	2021	Oui	Non
	PR Trémorvézen	2021	Oui	Non

A.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Linéaire EU curé (ml)
NEVEZ	1868

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
NEVEZ	08/10/24	Kercouliou	368
	09/10/24	Rue de Beg Ar Vechen	1500

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Aucune intervention de débouchage en 2024.

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
NEVEZ	24

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
NEVEZ	01/10/24	PR Chaumières
	01/10/24	PR Kerascoët
	01/10/24	PR Stang Trémorvézen
	01/10/24	PR Trémorvézen
	05/07/24	PR Port Manec'h Plage
	07/06/24	PR Kermen Bas principal
	07/06/24	PR Pont Guennec
	07/06/24	PR Port Manec'h Port
	09/08/24	PR Port Manec'h Plage
	10/05/24	PR Port Manec'h Plage
	11/07/24	PR Beg Ar Vechen
	11/07/24	PR Kerado
	16/09/24	PR Haut Kermen secondaire
	19/07/24	PR Port Manec'h Plage
	20/03/24	PR Kerleun Le Bourg
	20/11/24	PR Kerelis
	20/11/24	PR Trémorvézen
	20/12/24	PR KerleunLe Bourg
	20/12/24	PR Lotissement des Prés Verts
	23/08/24	PR Port Manec'h Plage
	26/07/24	PR Port Manec'h Plage
	28/06/24	PR Keraoul
	28/06/24	PR Lotissement des Prés Verts
	28/06/24	PR Trémorvézen

A.5. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

A.5.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pas de points A1.

Pas de débordements aux points R1.

A.5.2. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

Sans Objet

A.5.3. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Sans Objet

A.6. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Sans Objet.

A.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Poursuite des travaux d'extension du réseau initiés en 2015.

Les PR de Rospico, 2 Fontaines et Raguénez devraient être mis en service sur le premier trimestre 2025

B. INFORMATIONS GENERALES - STEP KERAMBRIS - NEVEZ

B.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre**	040000129153
Commune	NEVEZ			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte			**Code Sandre**	0429153R0001
Nom	STEP Kerambris - NEVEZ			
Type(s) de réseau	-			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mathieu TISSIER			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre**	0429153S0001
Nom	STEP Kerambris - NEVEZ			
Lieu d'implantation	NEVEZ			
Date de mise en œuvre	2008			
Maître d'ouvrage	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m^3/jour	Q Pointe en m^3/heure	Equivalent habitant
Temps sec	300	-	85	5 000
Temps pluie		-		
Débit de référence	900 m^3/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2024)			217,26 kg/jour	3 621 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement		Boues activées aération prolongée	
	Filière de traitement		-	
File Boue	Type de traitement		Séchage solaire	
	Filières de traitement		-	
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mathieu TISSIER			
Milieu récepteur				
Nom	Rejet An Goerled			
Masse d'eau	Cliquez ici pour taper du texte.			
Type	Eau côtière			

B.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Sans Objet

C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP KERAMBRIS - NEVEZ

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

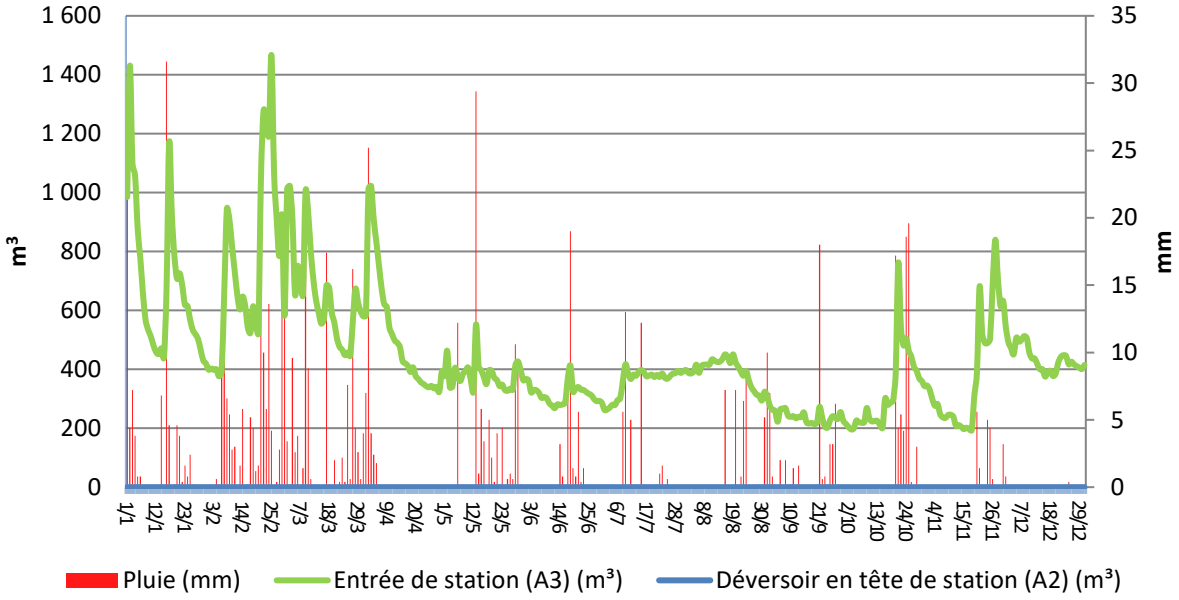

C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

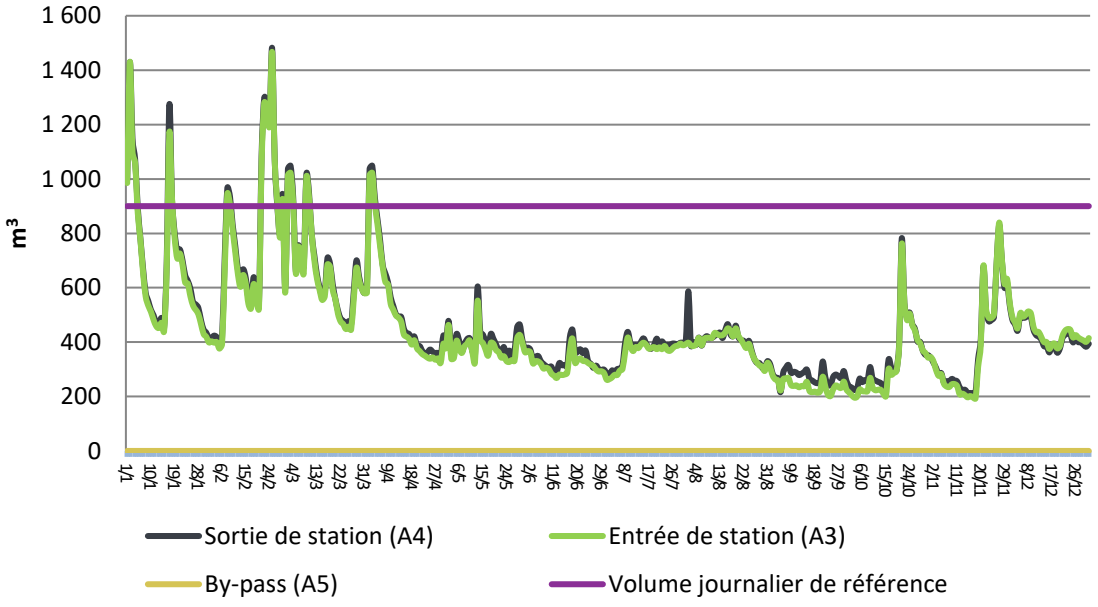

C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2024	21 152	21 609	20 420	15 469	11 758	9 462	11 140	12 209	7 235	9 902	11 259	13 601	165 216
Sortie de station (A4) (m3)	2024	21 741	22 122	20 861	16 015	12 471	10 059	11 569	12 476	8 296	10 516	11 450	13 222	170 798

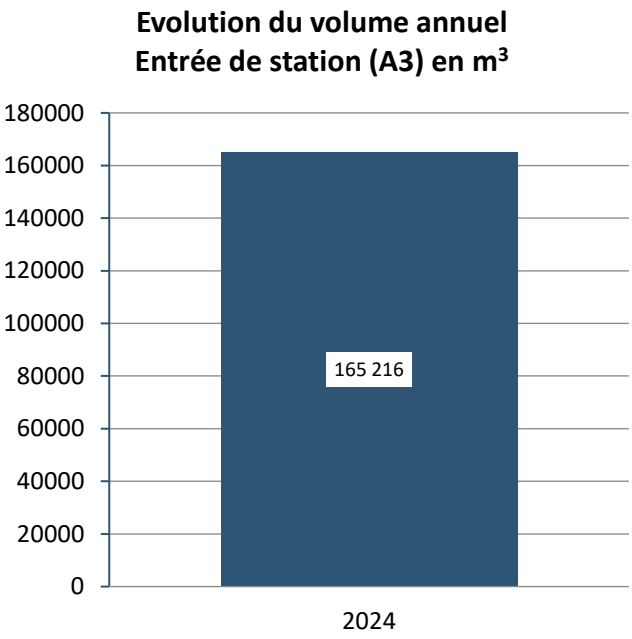

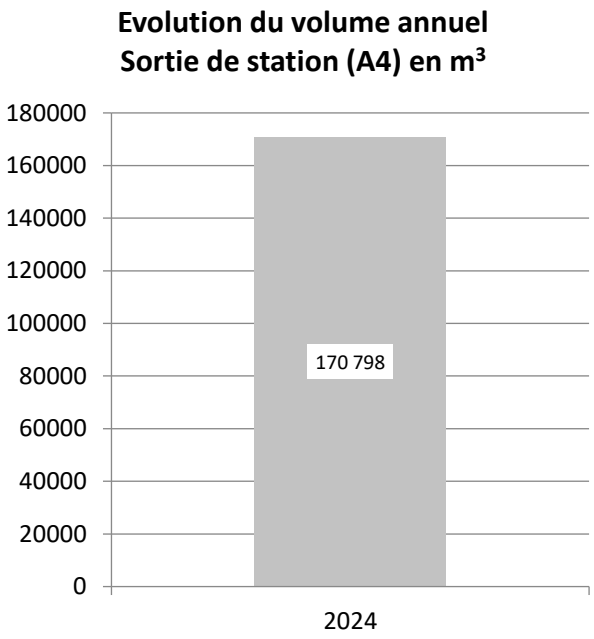

C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée Ve = Volume (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie Vs = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire Cr = 1000 * Fr/Vr (Ce : entrée ; Cs : sortie)

- Fr : Flux réglementaire (Fe : entrée ; Fs : sortie)
- Vr : Volume réglementaire (F=Ve : entrée ; Vs : sortie)

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Fs / Fe)]

- Fs : Flux réglementaire sortie
- Fe : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m^3) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m^3) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m^3)] x 365 /1000

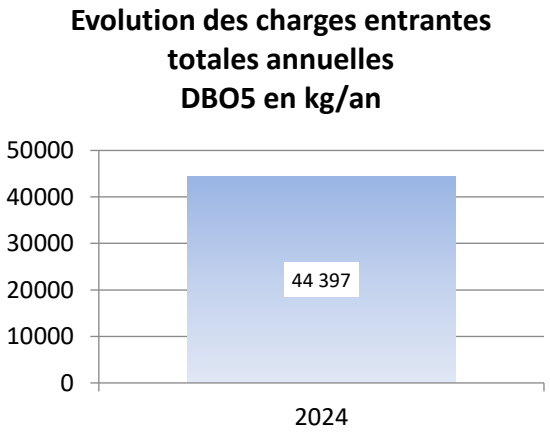

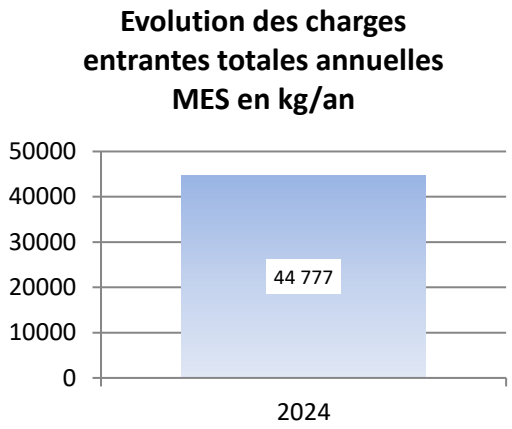

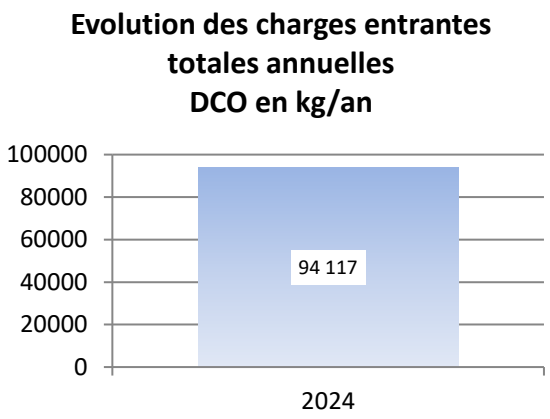

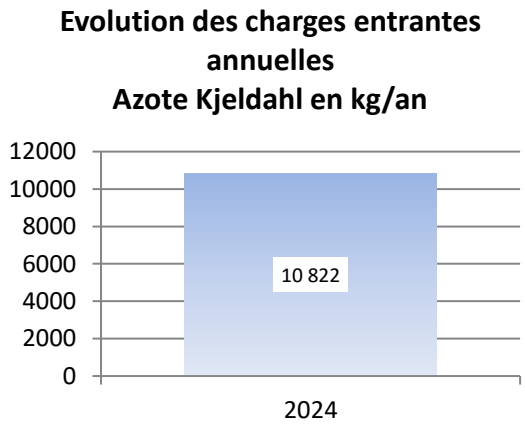

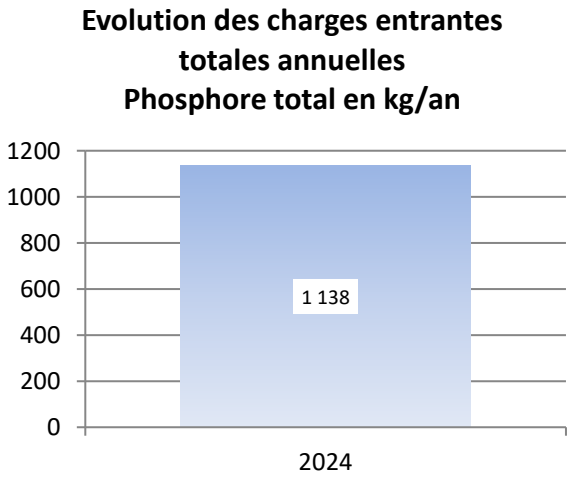

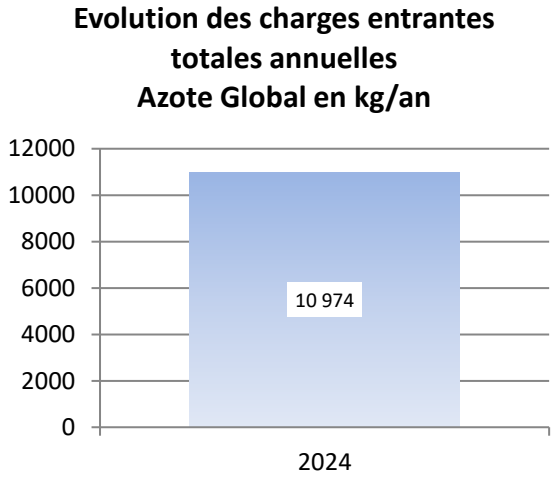

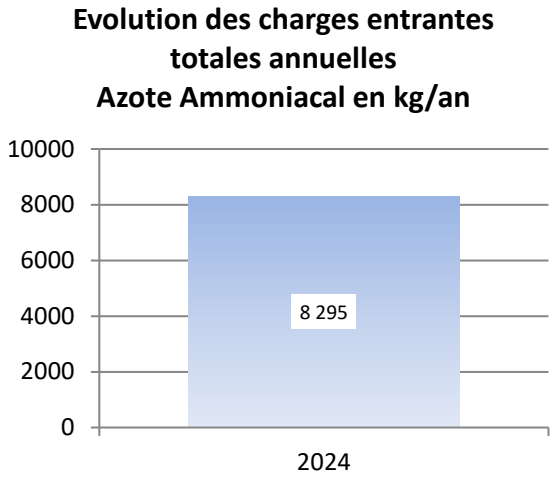

C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m^3) / 1000

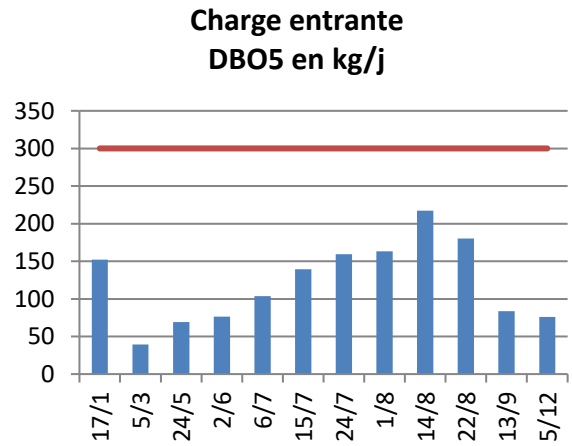

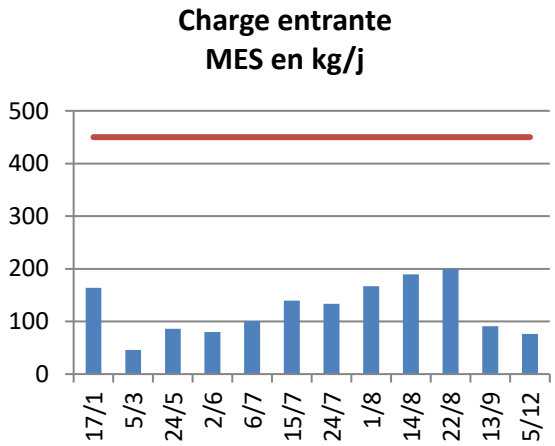

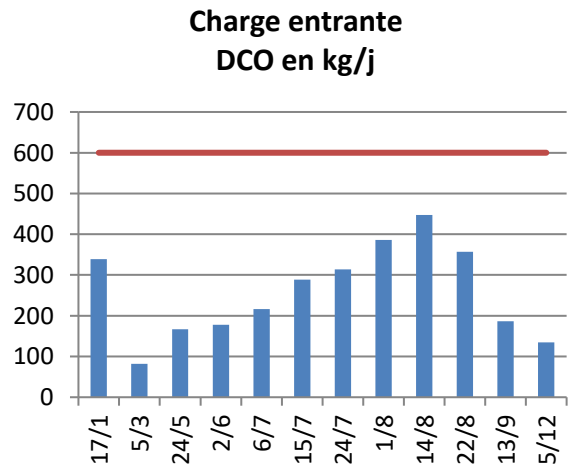

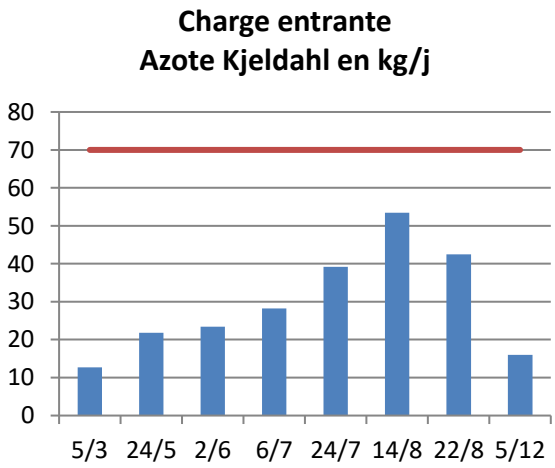

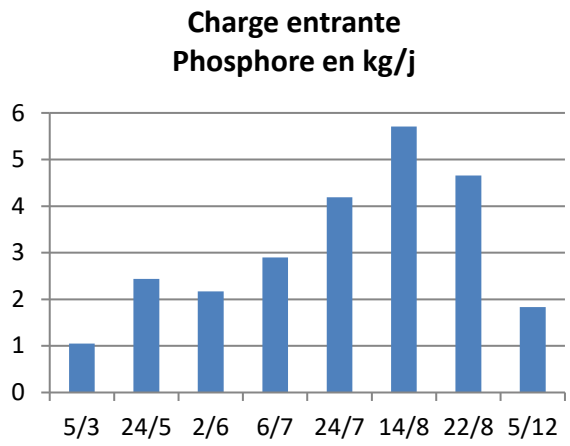

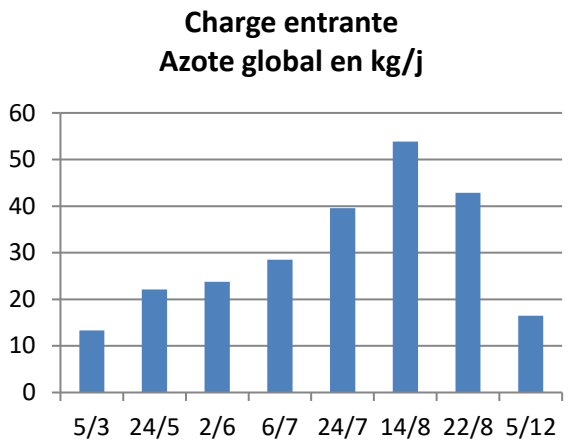

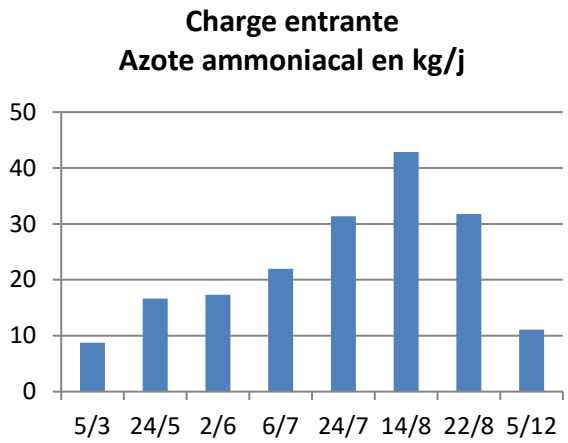

C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m^3) / 1000

C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie Fs kg/j = Concentration réglementaire sortie Cs (mg/L) x Volume réglementaire sortie Vs (m^3)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

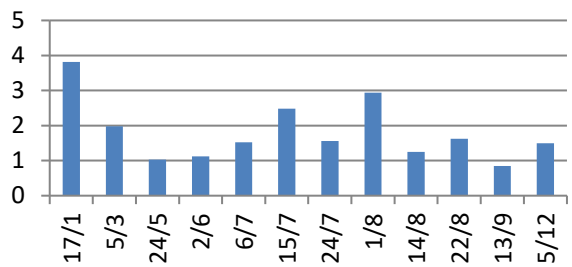

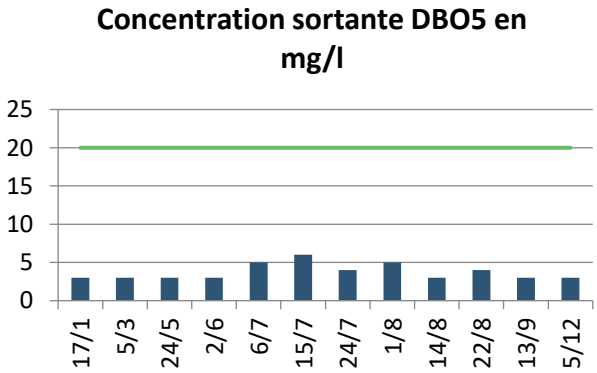

Charge sortante MES en kg/j

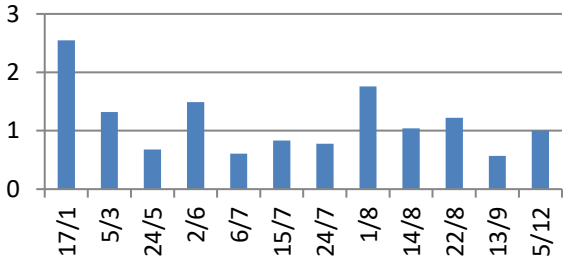

Concentration sortante MES en mg/l

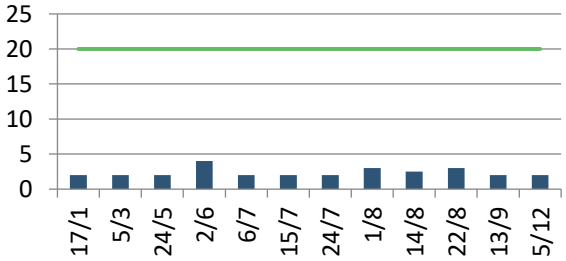

Charge sortante DCO en kg/j

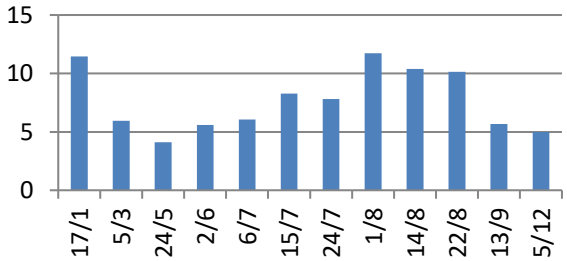

Concentration sortante DCO en mg/l

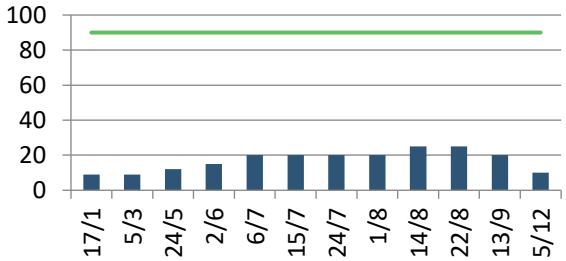

Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j

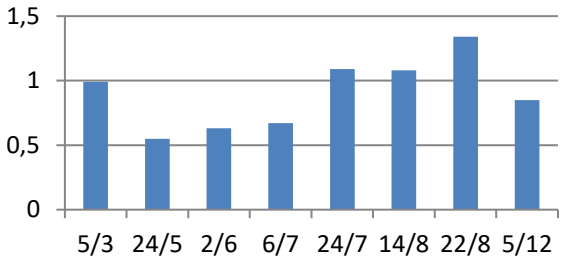

Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l

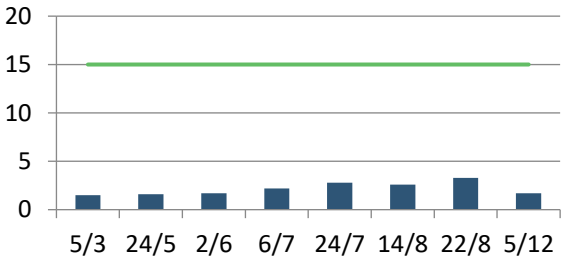

Charge sortante Phosphore en kg/j

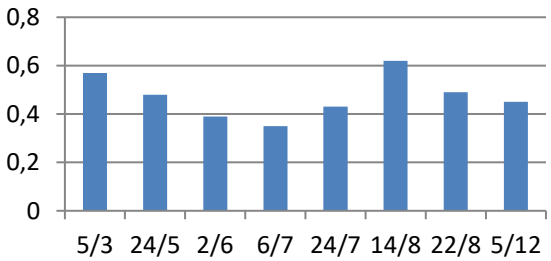

Concentration sortante Phosphore en mg/l

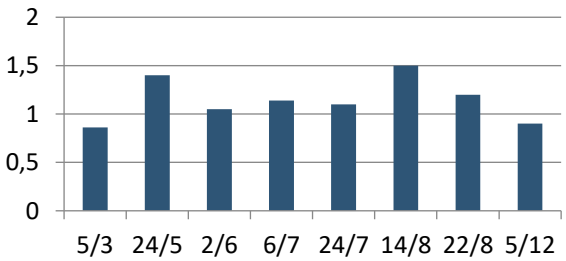

Charge sortante
Azote global en kg/j

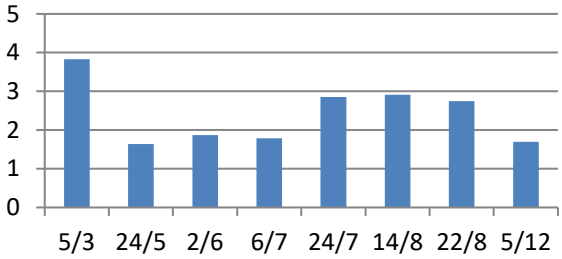

Concentration sortante Azote global en mg/l

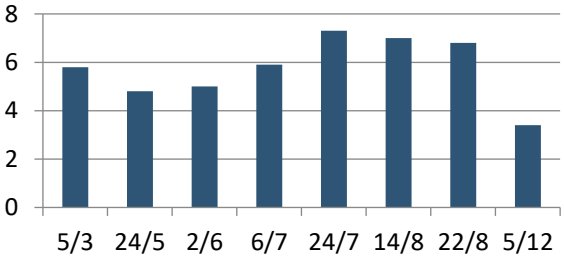

Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j

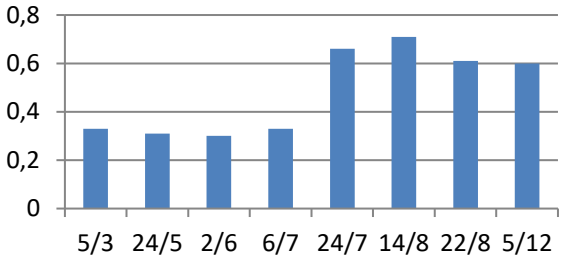

Concentration sortante Azote ammoniacal en mg/l

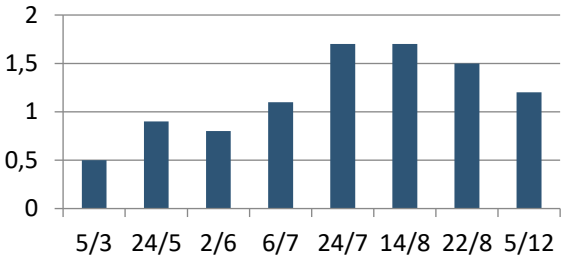

Température en sortie en °C

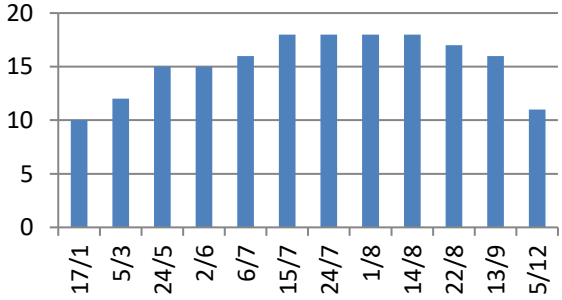

pH en sortie

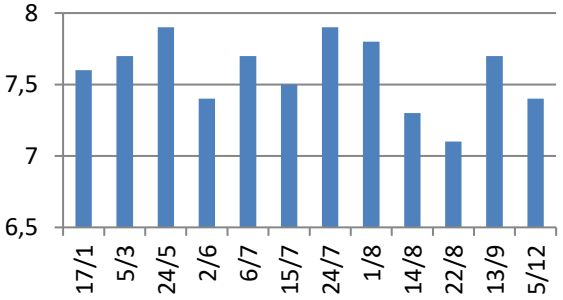

C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire Rdtr = 100 x [1 – (Flux réglementaire sortie Fs / Flux réglementaire entrée Fe)

Flux réglementaire entrée Fe = Flux (A2 + A3 +A7)

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie Fs = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Rendement DBO5 en %

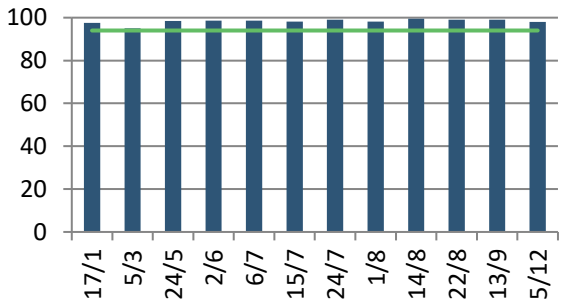

Rendement MES en %

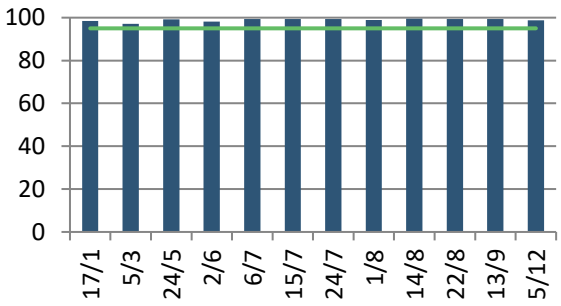

Rendement DCO en %

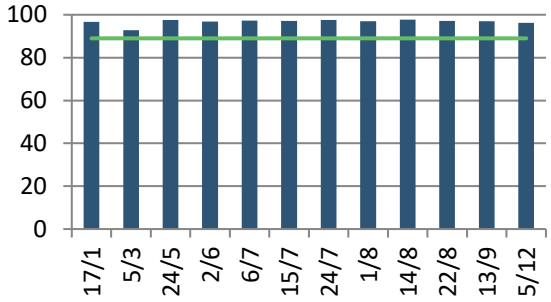

Rendement Azote Kjeldahl en %

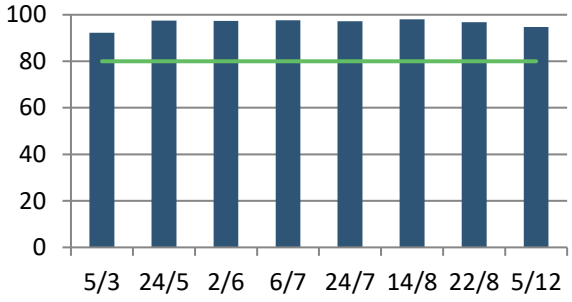

Rendement Phosphore en %

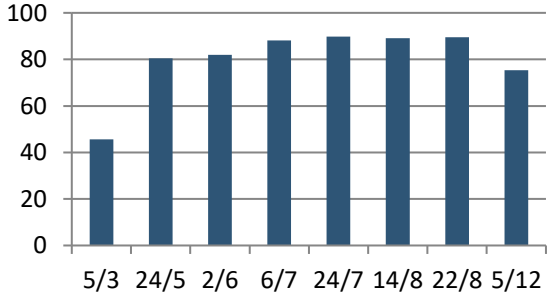

Rendement Azote Global en %

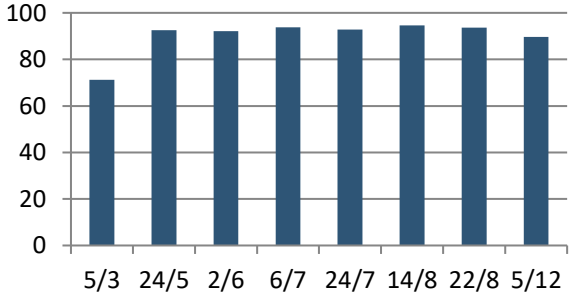

Rendement Azote Ammoniacal en %

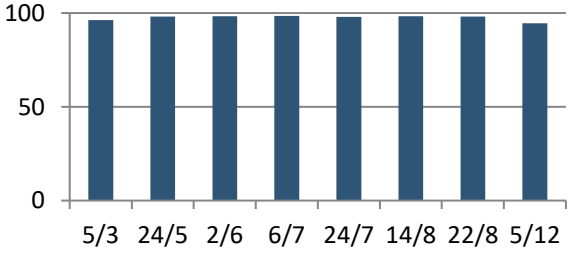

C.2.6. Le suivi bactériologique

Date	Type	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 ml
17/01/2024	A4 - Sortie de station (R)	350 000
05/03/2024	A4 - Sortie de station (R)	25 000
24/05/2024	A4 - Sortie de station (R)	7 300
02/06/2024	A4 - Sortie de station (R)	17 000
06/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	27 000
15/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	30 000
24/07/2024	A4 - Sortie de station (R)	52 000
01/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	22 000
14/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	180 000
22/08/2024	A4 - Sortie de station (R)	180 000
13/09/2024	A4 - Sortie de station (R)	160 000
05/12/2024	A4 - Sortie de station (R)	79 000

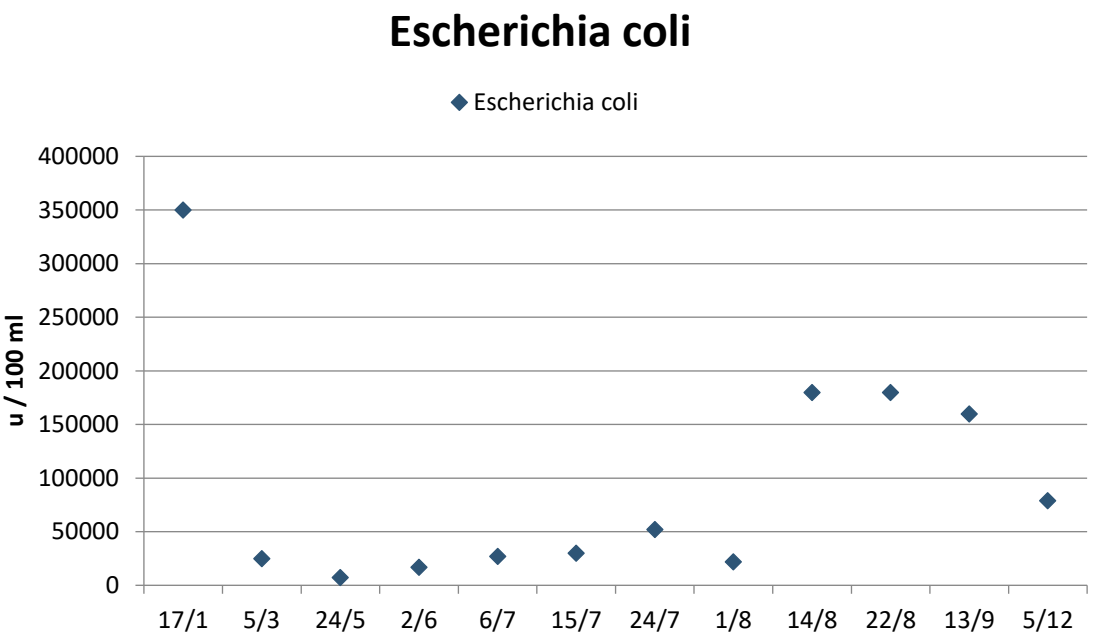

C.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Date	Param	M1 - Amont Rejet Step	M3 - Aval 100 m	M3 - Aval 50 m mer	M3 - Aval exhutoire	M3 - Sortie Lagune	Unité
06/07/2024	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	mg/l
06/07/2024	Azote global (N.GL.)	2,6	2	1,2	2	2,1	mg/l
06/07/2024	Azote Kjeldahl (en N)	0,7	1	0,2	1	1,1	mg/l
06/07/2024	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	6	6	10	7	6	mg/l
06/07/2024	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	22	30	2 185	30	30	mg/l
06/07/2024	Escherichia coli (E. coli)	38 000	8 400	19	8 600	3 800	N/100 ml
06/07/2024	Matières en suspension	8	6	2	2	2	mg/l
06/07/2024	Nitrates (en N-NO3)	1,9	1	1	1	1	mg/l
06/07/2024	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	mg/l
06/07/2024	Phosphore total (en P)	0,66	2,2	0,045	1,85	2,6	mg/l
25/07/2024	Azote ammoniacal (en N-NH4)					0,1	mg/l
25/07/2024	Azote global (N.GL.)					2,7	mg/l
25/07/2024	Azote Kjeldahl (en N)					1,7	mg/l
25/07/2024	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)					7	mg/l
25/07/2024	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)					40	mg/l
25/07/2024	Matières en suspension					9	mg/l
25/07/2024	Nitrates (en N-NO3)					1	mg/l
25/07/2024	Nitrites (en N-NO2)					0,03	mg/l
25/07/2024	Phosphore total (en P)					3,2	mg/l
23/08/2024	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,5	0,1	0,1	0,1	0,2	mg/l
23/08/2024	Azote global (N.GL.)	1,6	1,2	3	3	3,2	mg/l
23/08/2024	Azote Kjeldahl (en N)	0,6	0,2	2	2	2,2	mg/l
23/08/2024	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	5	6	8	5	4	mg/l
23/08/2024	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	20	50	70	50	50	mg/l
23/08/2024	Matières en suspension	27	16	30	16	3	mg/l
23/08/2024	Nitrates (en N-NO3)	1	1	1	1	1	mg/l
23/08/2024	Nitrites (en N-NO2)	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	mg/l
23/08/2024	Phosphore total (en P)	0,2	2,3	0,07	1,97	2,3	mg/l

C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

C.3.1. Les boues

Boues	Quantité annuelle brute (m^3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	4 668	26,865
Boues évacuées (point S6 et S17)	33	21,945

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

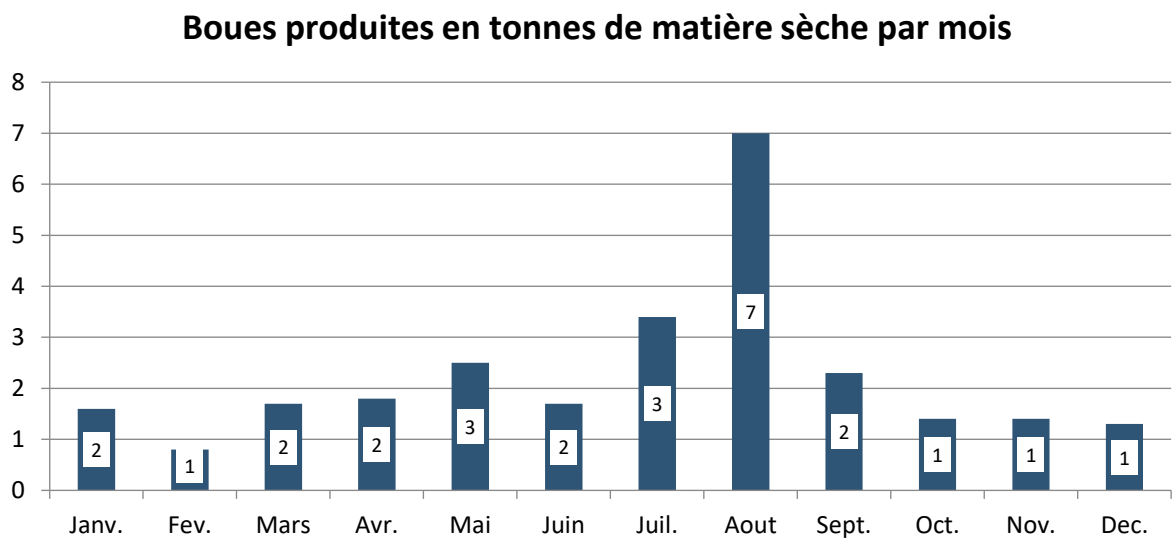

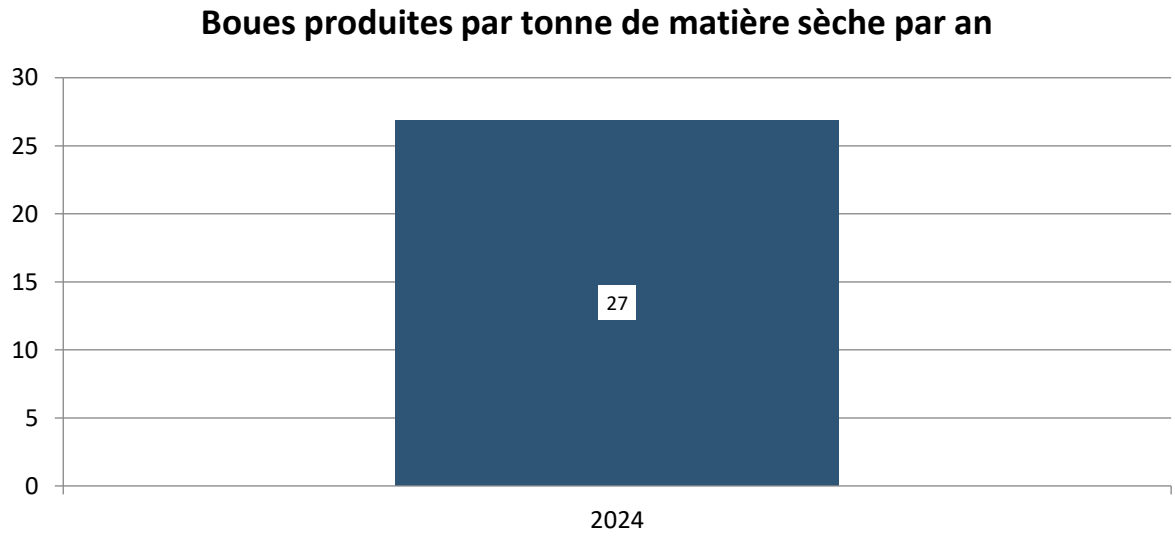

Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues traitées évacuées vers compostage	21,945	100.00%	

C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	100	Refus dégrillage évacués vers décharge

C.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Sans objet.

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	122 957

C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Poly anion liq ou émul	Boues	975
Chlorure ferrique	Eau	10 100

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

PR de Port Manec'h

Le poste de Port Manec'h Plage est un site sensible du fait de son positionnement. Sur l'année 2024, 6 curages du PR ont été nécessaires en raison de l'arrivée importante de graisse et de lingettes.

Le problème de bouchage et d'usure des pompes a été réglé en renouvelant les équipements par des pompes avec des roues en fonte au chrome et un redimensionnement hydraulique.

Néanmoins, il semble important d'équiper la bâche de trop plein avec un système de vidange automatique afin de pallier tout débordement.

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Sans Objet

C.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Sans Objet

C.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	900	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	300															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		8		8		8	8	8	8	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		98,9	2,38	96,7	17,08	98,3	3,75	90	5,75	96,4	2,18	1,18	0,1	3,48	80	1,14
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		8		8		8	8	8	8	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,9	2,38	96,7	17,08	98,3	3,75	-	-	96,4	2,18	-	-	-	89,1	1,24
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		95	20	89	90	94	20	-	-	80	15	-	-	-	80	3
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		2		0	0	0	1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015.

(2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation

(*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015

C.7. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed

STATION D'EPURATION DE NEVEZ/Communale

RAPPORT DE VISITE AVEC TEST N° 01/2024
Du : 16 mai 2024 à 9 h

Maître d'ouvrage	: CA CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE	
		Capacités :
		5000 EH
Exploitant	: SAUR - France – Secteur Est Cornouaille	300 kg DBO_5/j
Mise en service	: 01/08/2008	900 m^3/j
Constructeur	: DEGREMONT	
Bassin versant	:	Type de bassin Versant :
Milieu récepteur	: Ar Goerled	Type de milieu récepteur : RIVIERE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code SANDRE Station : 0429153S0001

Personne(s) rencontrée(s) : Vincent EVRARD (SAUR)

Technicien(s) de la visite : Dominique RYO

Météo jour de la visite : Sec **Météo jour précédent : Pluie** **Température : 14 °C**

SYNTHESE DE LA VISITE :

La qualité des eaux traitées est excellente et les réglages bien optimisés.
La concentration de 4,0 g/litre avec un indice de boue de 165 est correcte.
On peut noter que les lagunes améliorent la qualité de l'eau épurée sur l'ensemble des paramètres analysés.

Une étude est en cours pour l'évolution de la station à 10 000 EH ainsi que l'équipement du point A2 en mesure de débit.

Exploitation sérieuse

EVOLUTION DEPUIS LA DERNIERE VISITE :

☐ Favorable ☐ Défavorable ☒ Stationnaire

CONSEILS DONNES :

BASSIN D'AERATION :

Supprimer les végétaux qui s'installe sur la ligne de vie du bassin d'aération.

CLARIFICATEUR :

Prévoir le remplacement des balais de nettoyage des cloisons siphoïdes.

LAGUNE N°1 :

Prévoir un entretien globale (fauchage) du site ainsi qu'un piégeage des ragondins.

AUTOSURVEILLANCE :

Prévoir un nettoyage du canal de sortie (paroi béton) et l'installation d'une protection UV sur le transmetteur du débitmètre qui est soumis aux ultra-violets et qui devient difficile à lire.
Prévoir la mise en place d'une mesure de débit sur le point A2 aujourd'hui équipé d'une détection de surverse (non conforme pour l'AELB) puis mettre à jour le manuel d'autosurveillance en fonction des travaux réalisés.

ABORDS :

Prévoir un piégeage des ragondins.

OBSERVATIONS ET MESURES DURANT LA VISITE :

ENTREE STATION :

Débit (m^3/j)	Temp. (°C)	pH	Conductivité (µs/cm)
373	16,1	7,5	1500

BOUES ACTIVEES :

Bassin d'aération :

MES (g/l)	MVS (%)	Dilution décantation (x)	Volume décanté en 30mn (ml)	Volume corrigé (ml/l)	Indice décantation (ml/g)	pH	T (°C)	Cond (µs/cm)
4	76,8	3	220	660	165	7,0	15,1	1800

LAGUNE N°3 :

	$N\text{-}NH_4$ (mg/l)	$N\text{-}NO_2$ (mg/l)	$N\text{-}NO_3$ (mg/l)
Résultats obtenus	0,2	0	0

SORTIE STATION :

Débit (m^3/j)	Temp. (°C)	pH	Conductivité (µs/cm)	Limpidité (cm)	Niveau des boues (cm)	Test KMnO4
401	15,1	7,8	1400	180	>250	1

	$N\text{-}NH_4$ (mg/l)	$N\text{-}NO_2$ (mg/l)	$N\text{-}NO_3$ (mg/l)	$P\text{-}PO_4$ (mg/l)
Résultats obtenus	2	0	2,3	1,7

RELEVES DE COMPTEURS, AUTOMATISMES :

Equipements	Automatisme
File N°001 : Poste de relevage EB avec déversement/Pompe de relèvement N°1	fonctionne sur contacteur de niveau et en alternance avec P2, P1=97M3/h
File N°001 : Poste de relevage EB avec déversement/Pompe de relèvement N°2	En alternance avec P1_Débit relevé P2 = 94m3/h
File N°001 : Prétraitement/Tamis N°1	Asservi aux pompes de relèvement - marche du tamis 180 sec après l'arrêt des pompes. Compacteur : 20 secondes de marche.
File N°001 : Bassin d'aération/Turbine N°1	Mode Redox seuil haut 320mV, seuil bas 0 mV_ temps de marche et d'arrêt en cas de panne de la sonde Redox soit environ 3,8H/turbine
File N°001 : Bassin d'aération/Turbine N°2	Mode Redox soit environ 3,7 H/turbine
File N°001 : Clarificateur raclé/Pont Racleur N°1	Continu
File N°001 : Poste de recirculation boues activées/Pompe de recirculation N°1	200 % du volume entrée station
File N°001 : Poste de recirculation boues activées/Pompe de recirculation N°2	En alternance avec P1
File N°001 : Poste de déphosphatation/Pompe doseuse N°1	50 sec de marche / 400 d'arrêt (Débit P1 :50 litres/h)
File N°001 : Poste de déphosphatation/Pompe doseuse N°2	En alternance avec P1 (Débit P1:50 litres/h)
File N°001 : Poste de relevage toutes eaux/Pompe toutes eaux N°1	Sur contacteur de niveau
File N°001 : Poste de relevage toutes eaux/Pompe toutes eaux N°2	En alternance avec P1
File N°001 : Bassin de marée/Vanne N°1	Ouverture automatique de pleine mer à pleine mer + 4 heures
File N°002 : Poste d'extraction des boues/Pompe alimentation déshydratation N°1	Commande manuelle
File N°002 : Chambre de comptage/Débitmètre électromagnétique N°1	--
File N°002 : Unité de déshydratation/Centrifugeuse N°1	Fonctionne 2 fois / sem en été et 2 ou 3 fois / mois en hivers

FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS :

POSTE DE RELEVAGE :

Une étude pour équiper en mesure de débit le point A2, actuellement équipé d'une sonde de détection de passage au trop plein (ijinus), est en cours.
La non-conformité AELB est uniquement lié à ce point.

Totalisation du débitmètre : 1601383 m3

TAMIS :

RAS

BASSIN D'AERATION :

Les turbines 1 et 2 fonctionnent de manière simultanée pendant 7,5 heures le jour de la visite, sur mode de pilotage Redox.
La concentration en MES est de 4,0 g/l
Le volume corrigé de boues est correct soit 660 ml/l et l'indice de boue est de 165 ml/g.

Ces données indiquent de bonnes aptitudes des boues à la décantation et au traitement des effluents.

A noter la présence et l'installation de végétaux sur la ligne de vie du bassin d'aération.

CLARIFICATEUR :

Les données récoltées sur le pont du clarificateur sont bonnes : la limpidité est de 1,80 et le voile de boue sont supérieurs à 2,5 mètres.
La qualité des eaux traitées est bonne : on observe une faible concentration en azote ammoniacal (2,0 mg/l) et en nitrates (2,3 mg/l) qui disparait en sortie des lagunes.

Les balais de nettoyage des cloisons siphoïdes apparaissent usés (prévoir un renouvellement).

POSTE DE RECIRCULATION :

Le taux de recirculation visé par l'exploitant est de 200%.

Totalisation du débitmètre : 4108135 m3

POSTE DE DEPHOSPHATATION :

Le niveau de chlorure ferrique disponible indiqué par le flotteur sur la cuve de stockage est de 6 m3 sur 20 m3.
La concentration en phosphore à la suite du traitement est bonne (1,7 mg/l, en dessous des 2 mg/l réglementaires). Sur l'échantillon ponctuel en sortie des lagunes, on obtient une amélioration soit 0,5 mg/l (réglages bien optimisés par l'exploitant)

Les pompes de déphosphatation fonctionnent 0,6 h (débit de 50 litres /h)
Elles fonctionnement en alternance soit 55 secondes de marche et 400 secondes d'arrêt.

LAGUNE N°1 :

A noter la présence importante de ragondin risquant de détruire les berges des lagunes
L'entretien des abords de la lagune sera à réaliser.

LAGUNE N°2 :

L'entretien des abords de la lagune sera à réaliser.

LAGUNE N°3 :

L'entretien des abords de la lagune sera à réaliser.

BASSIN A MAREE :

RAS

UNITE DE DESHYDRATATION :

L'unité de déshydratation est à l'arrêt lors de la visite.
La centrifugeuse reçoit les boues du bassin d'aération.
Les boues sont convoyées par une vis sans fin vers une serre de séchage.

SERRE DE SECHAGE SOLAIRE :

Une vis sans fin convoie les boues sorties de la centrifugeuse vers la serre. Quatre trappes séparées d'une égale distance permettent aux boues de tomber au sol mais le réglage de l'ouverture des trappes semble compliqué pour obtenir une répartition uniforme.

La hauteur de boue sur la zone va de 15 à 20 cm avec un stockage en bout de serre d'environ 70 cm.

AUTOSURVEILLANCE :

Bon réglage et entretien sérieux des équipements d'autosurveillance :

Entrée station :
- Le préleveur a récemment été remplacé : la température indiquée est de 5,5°C pour une température mesurée de 5,0°C.
- La sonde de détection du point A2 pour le By pass entrée de station fonctionne correctement et une étude est en court pour évoluer vers une mesure de débit.

Sortie station :
- Le préleveur indique une température de 4,1°C pour une température mesurée de 2,1°C.

Le réglage réalisé est d'1 prélèvement tous les mètres cube.

Le nettoyage du pluviomètre a été réalisé lors de la visite.

Totalisation du débitmètre ultra son de sortie : 1609657 m^3
Lecture difficile du transmetteur lié aux UV (protection à prévoir car celui-ci ne sera plus lisible et contrôlable si rien est fait)

ABORDS :

Le site est bien entretenu.
La tonte des abords d'ouvrages est réalisée par un prestataire, le jour de la visite.
A noter la présence de ragondins (des traces de passages sont repérées)

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed

RAPPORT DE VISITE AUTOSURVEILLANCE
Du : 1 août 2024 à 9 h N° 01/2024

STATION D'EPURATION DE NEVEZ/Communale

Maître d'ouvrage	: CA CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION		Capacités :
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		5000 EH
Exploitant	: SAUR - SECTEUR EST CORNOUAILLE		300 kg de DBO5/j
Mise en service	: 01/08/2008		900 m³/j
Constructeur	: DEGREMONT		
Bassin versant	:	Type de bassin Versant	:
Milieu récepteur	: Ar Goerled	Type de milieu récepteur	: RIVIERE
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code Station : 0429153S0001	

Personnes rencontrées : VINCENT EVRARD (SAUR)
JEROME GLOAGUEN (SEA)
DOMINIQUE RYO (SEA)
Technicien de la visite : Dominique RYO
Technicien accompagnant : Jérôme GLOAGUEN

Météo jour de la visite : Sec **Météo jour précédent** : **Température** : 22 °C

Remarques générales sur :
- Pluviomètre : 1 basculement de 8 ml tous les 0,2 mm.
Bonne transmission et incrémentation sur la supervision.

A) - **SYNTHESE** :

Le fonctionnement de la chaine de mesure d'autosurveillance est satisfaisant sachant que le point A2 sera prochainement équipé d'une mesure de débit pour remplacer la sonde de détection en place (étude en cours par un bureau d'étude).
Les débitmètre électromagnétique A3 et A6 ont été contrôlé par comparaison à un débitmètre portatif de type Doppler du SEA.
Les débits totalisés sont correctement reportés et enregistrés sur la supervision.
Suite à l'intervention d'un automaticien, la pluviométrie et l'ensemble débits sont transféré directement sur la supervision (les débits exceptionnels supérieurs à 116 m3/h sont maintenant enregistrés et lisible sur la supervision)

B) - **DEBITMETRES** :

	ENTREE (A3) (QE)	SORTIE (A4) (QS)
REFERENCE :	ENDRESS ET HAUSER PROMAG 10 W	ENDRESS ET HAUSER FMU 90
DATE DE MISE EN SERVICE :	--	--
Etat du canal et du déversoir :	Conduite en charge	Correct
Positionnement sonde :	Verticale	Correct
Hauteur plaque d'étalonnage (mm) :	--	206
Vérification plaque d'étalonnage avant modification:	--	206
Vérification plaque d'étalonnage après modification:	--	--
Paramétrage du débitmètre :	--	Correct - vide E = 729 mm
Temps de réponse pour une variation de 150 mm :	--	Montée : 30 secondes Descente : 30 secondes

	BOUES (QB)
Référence :	ENDRESS ET HAUSER PROMAG 10 W
Date de mise en service :	--
Commentaires :	Le débitmètre boues A6 (Q6) affiche 10 m3/h pour 10,3 m3/h mesuré au doppler. Totalisation de 49239,7 le jour de la visite.

Commentaires : Débitmètre d'entrée : Bonne transmission des débits sur la supervision.

Débitmètre de sortie : Bon fonctionnement du débitmètre.
Transmission satisfaisante des débits et de la totalisation sur la supervision.
Pour information, la supervision se met en défaut au-delà d'un débit de 116 m³/h (arrêt de transmission entre l'automate et la supervision).
Point A2 : Il est équipé d'une détection de surverses qui fonctionne correctement et qui a été vérifiée pendant la visite. (Une étude est en court pour mettre en place une mesure de débit sur ce point)

Point S16 : La mesure de surverse sur le trop plein du poste d'entrée (point S16) a été contrôlée ce jour :
- Le capteur de surverse est bien calé à l'arase du trop-plein.
- Un débordement de 3 min a été simulé. Le temps incrémenté au niveau de la supervision était de 0,05 h.
Le tempo de la sonde est de 10 sec avant la prise en compte du défaut sur la supervision, ce qui est correcte.

Débitmètre d'extraction (A6) : Bonne transmission des débits sur la supervision (Totalisation Qmètre centrifugeuse 49 239,4 m³) Vérification avec un débitmètre doppler du SEA : 10m³ affiché sur le transmetteur pour 10,3 m³ mesuré sur site.

C) - **PRELEVEURS** :

		ENTREE (A3) (PE)	SORTIE (A4) (PS)
REFERENCE :		ENDRESS ET HAUSER LIQUISTATION CSF 28	ENDRESS ET HAUSER LIQUISTATION CSF 28
DATE DE MISE EN SERVICE :		01/01/2024	01/01/2024
Paramétrage préleveur (heure démarrage) :		23h59	0h00
Lieu de prélèvement :		Sortie Tamis	Canal de mesure débitmétrique de sortie
Cycle de fonctionnement :		Correct	Correct
Asservissement (mode - fréquence) :		1 prélèvement/ 1 m3	1 prélèvement/ 1 m3
Prise en compte impulsion :		Correcte	Correcte
Volume prélevé par cycle (ml) :		52	54
Reproductibilité du volume prélevé :		Correcte	Correcte
Volume bidon de stockage :		4 x 12 l	4 x 12 l
Tuyau prélèvement	L :	2,1 m	2,5 m
	Ø :	13 mm	13 mm
Vitesse d'aspiration (m/s) :		0,7	0,93
Etat boi prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Etat tuyau prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Etat flacon prélèvement :		Satisfaisant	Satisfaisant
Rotation du bras répartiteur :		Correcte	Correcte
Température de stockage : (Température de l'échantillon conservé)		Mesuré = 2,3°C / Affiché : 4,2 °C Consigne = 5 °C	Mesuré = 2,7 °C affiché à 3,2 °C / Consigne = 5 °C

Commentaires : Bon fonctionnement des préleveurs.

D) - **ECHANTILLONNAGE – ANALYSES** :

Homogénéisation :		Correcte
Préservation chaîne du froid (stockage et convoyage) :		Correcte
Délais de convoyage :		24 h
Laboratoire d'autosurveillance :	Nom	LABORATOIRE SAUR (QUIMPER) - Madame TALADUN
	Ville	QUIMPER
	Agréé	NON
Fréquence des analyses :		Selon planning d'autosurveillance
Contrôle analytique :		Oui

Commentaires : Les analyses sont réalisées par le Laboratoire SAUR du Corniguel à Quimper

E) - **TRANSMISSION DES DONNEES MENSUELLES DU FONCTIONNEMENT** :

Transmission régulière des fichiers SANDRE.

Finistère Penn-ar-Bed	*D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement*	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE NEVEZ/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre électromagnétique (A3 - N°1 : entrée station) (QE)

Visite n° 001 du 01/08/2024
Type de débitmètre : ENDRESS ET HAUSER PROMAG 10 W
Type de canal : Conduite en charge verticale, Hmax= mm

Conclusions :
Les débits mesurés pour chaque pompe de relèvement sont de 95 et 94 m3/h pour 88 et 87 m3/h mesuré au doppler en instantané.

Finistère	D.A.A.E.E Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	CALAGE DEBITMETRIQUE	Calage N°001

STATION D'EPURATION DE NEVEZ/Communale

Fiche de vérification du Débitmètre à ultra son (A4 - sortie station) (QS)

Visite n° 001 du 01/08/2024
Type de débitmètre : ENDRESS ET HAUSER FMU 90
Type de canal : déversoir rectangulaire U de 160 mm, pelle=200 mm, L= 400mm, Hmax= 323.4,
Hauteur départ sonde : 727 mm
Hauteur Plaque d'étalonnage : 206 mm

Pas de modification nécessaire

Vérification du débitmètre

Courbe seuil		Courbe d'étalonnage débitmètre				Transmission Acquisition	
Hauteur mm	Débit m3/h	Hauteur mm	Ecart hauteur (mm)	Débit m3/h	Erreur débit %	Débit m3/h	Erreur débit %
0			0				
206	91	204	-2	90,1	-1	89	-1,2
216	97,7	214	-2	94,2	-3,6	94	-0,2
246	118,8	244	-2	116,4	-2	116	-0,3
276	141,3	275	-1	138,9	-1,7	138	-0,6

Ecart par rapport au zéro	mm
Erreur moyenne dans la zone fiable de la courbe (>32,3 mm)	2,1 %
Erreur moyenne dans la plage courante de mesure (entre 0 mm et 246 mm)	2,2 %
Erreur maxi dans la zone fiable de la courbe	3,6 %

Erreur de comptage sur 2 h (h=203,3mm, Q=90m3/h)
Débitmètre -0,2 %
Acquisition 0,3 %

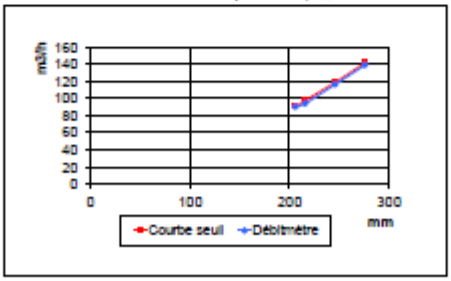

Conclusions :
Le débitmètre respecte les critères d'acceptabilité.

DÉPARTEMENT Finistère Penn-ar-Bed

STATION D'EPURATION DE NEVEZ/Communale

RAPPORT DE VISITE AVEC TEST N° 02/2024
Du : 17 octobre 2024 à 9 h 30

Maître d'ouvrage	: CA CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION		
Type d'épuration	: BOUES ACTIVEES-AERATION PROLONGEE		
			Capacités :
			5000 EH
Exploitant	: SAUR - SECTEUR EST CORNOUAILLE		300 kg DBO_5/j
Mise en service	: 01/08/2008		900 m^3/j
Constructeur	: DEGREMONT		
Bassin versant	:	Type de bassin Versant :	
Milieu récepteur	: Ar Goerled	Type de milieu récepteur : RIVIERE	
Service Police de l'Eau	: DDTM	Code SANDRE Station : 0429153S0001	

Personne rencontrée : Vincent EVRARD (SAUR)

Technicien de la visite : Dominique RYO

Météo jour de la visite : beau **Météo jour précédent : beau** **Température : 13 °C**

SYNTHESE DE LA VISITE :

La qualité des eaux traitées est excellente et les réglages bien optimisés.

La concentration de 3,5 g/litre avec un indice de boue de 120 est parfaite.
On peut néanmoins noter que les lagunes 1 et 2 sont totalement recouverte de lentilles mais la 3ème lagune reste propre et améliore légèrement la qualité de l'eau épurée.

Quelques points de vigilance sont à prendre en compte notamment le retour de l'incrémentation des données comme le temps de surverse du point A2 et les écarts de débit entre le point A3 et A4.
La présence importante de ragondins et les détériorations des grillages sont aussi à prendre en compte pour conserver les lagunes dans un état de bon fonctionnement.

Une étude est en cours pour l'évolution de la station à 10 000 EH ainsi que l'équipement du point A2 en mesure de débit.

Exploitation sérieuse.

EVOLUTION DEPUIS LA DERNIERE VISITE :

☐ Favorable ☐ Défavorable ☒ Stationnaire

CONSEILS DONNES :

BASSIN D'AERATION :

Supprimer les végétaux qui s'installe sur la ligne de vie du bassin d'aération et prévoir un nettoyage du dégazeur avec un hydrocureur.

CLARIFICATEUR : Prévoir le remplacement des balais de nettoyage des cloisons siphoïdes.

LAGUNE N°1, 2 et 3 :

Prévoir un piégeage des ragondins et la remise en état des clôtures pour éviter toutes intrusions autour des lagunes.

AUTOSURVEILLANCE :

Prévoir un nettoyage du canal de sortie (paroi béton) et voir si le problème des écarts de débit entre l'entrée et la sortie persiste (Paramétrage, réglage de base remis automatiquement suite à une coupures accidentelle d'électricité…ou suite au changement de l'automate.
L'affichage du transmetteur a dû être remplacé mais l'installation d'une protection UV sur le ce nouveau transmetteur de débitmètre qui est soumis aux ultra-violets reste à faire.
Vérifier d'où peut venir le problème des écarts de débit si ceux-ci persiste après l'entretien du canal de sortie des eaux épurées.
Le paramétrage des préleveurs doit être revu pour obtenir un minimum de 100 échantillons par jour soit 1 prélèvement tous les 2 m^3 au lieu de 3 M^3 (à adapter suivant les saisons pour tenir compte des eaux parasites de pluie et de nappe)

Mettre à jour le manuel d'autosurveillance en fonction des travaux d'évolution de la station qui seront réalisés.

Vérifier le bon fonctionnement de la transmission des données A2 ou du fonctionnement de la sonde de détection 'Ijinus' qui ne s'incrémente plus contrairement au pluviomètre qui lui s'incrémente parfaitement depuis le changement de l'automate.

ABORDS :

Prévoir un piégeage des ragondins et la remise en état des clôtures (plusieurs trous dans le grillage).

OBSERVATIONS ET MESURES DURANT LA VISITE :

ENTREE STATION :

Débit (m^3/j)	Temp. (°C)	pH	Conductivité (µs/cm)
201	18,2	7,9	1100

BOUES ACTIVEES :

Bassin d'aération :

MES (g/l)	MVS (%)	Dilution décantation (x)	Volume décanté en 30mn (ml)	Volume corrigé (ml/l)	Indice décantation (ml/g)	pH	T (°C)	Cond (µs/cm)
3,5	72,2	3	140	420	120	7,1	17,4	1500

SORTIE STATION :

Débit (m^3/j)	Temp. (°C)	pH	Conductivité (µs/cm)	Test KMnO4
237	17,2	7,6	1400	1

	$N\text{-}NH_4$ (mg/l)	$N\text{-}NO_2$ (mg/l)	$N\text{-}NO_3$ (mg/l)	$P\text{-}PO_4$ (mg/l)
Résultats obtenus	2	0	4	1

LAGUNE N°3 :

	$N\text{-}NH_4$ (mg/l)	$N\text{-}NO_2$ (mg/l)	$N\text{-}NO_3$ (mg/l)	$P\text{-}PO_4$ (mg/l)
Résultats obtenus	3	0	0	1

RELEVES DE COMPTEURS, AUTOMATISMES :

Equipements	Automatisme
File N°001 : Poste de relevage EB avec déversement/Capteur de surverse N°3	--
File N°001 : Poste de relevage EB avec déversement/Pompe de relèvement N°1	fonctionne sur contacteur de niveau et en alternance avec P2, P1=97M3/h
File N°001 : Poste de relevage EB avec déversement/Pompe de relèvement N°2	En alternance avec P1_Débit relevé P2 = 94m3/h
File N°001 : Prétraitement/Tamis N°1	Asservi aux pompes de relèvement - marche du tamis 180 sec après l'arrêt des pompes. Compacteur : 20 secondes de marche.
File N°001 : Bassin d'aération/Turbine N°1	Mode Redox seuil haut 320mV, seuil bas 0 mV_ temps de marche et d'arrêt en cas de panne de la sonde Redox soit environ 3,8H/turbine
File N°001 : Bassin d'aération/Turbine N°2	Mode Redox soit environ 3,7 H/turbine
File N°001 : Clarificateur raclé/Pont Racleur N°1	Continu
File N°001 : Poste de recirculation boues activées/Pompe de recirculation N°1	200 % du volume entrée station
File N°001 : Poste de recirculation boues activées/Pompe de recirculation N°2	En alternance avec P1
File N°001 : Poste de déphosphatation/Pompe doseuse N°1	45 sec de marche / 300 d'arrêt (Débit P1 :50 litres/h)
File N°001 : Poste de déphosphatation/Pompe doseuse N°2	En alternance avec P1 (Débit P1:50 litres/h)
File N°001 : Poste de relevage toutes eaux/Pompe toutes eaux N°1	Sur contacteur de niveau
File N°001 : Poste de relevage toutes eaux/Pompe toutes eaux N°2	En alternance avec P1
File N°001 : Bassin de marée/Vanne N°1	Ouverture automatique de pleine mer à pleine mer + 4 heures
File N°002 : Poste d'extraction des boues/Pompe alimentation déshydratation N°1	Commande manuelle
File N°002 : Chambre de comptage/Débitmètre électromagnétique N°1	--
File N°002 : Unité de déshydratation/Centrifugeuse N°1	Fonctionne 2 fois / semaine en été et 2 ou 3 fois / mois en hiver

FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS :

POSTE DE RELEVAGE :

Une étude pour équiper en mesure de débit le point A2, actuellement équipé d'une sonde de détection de passage au trop plein (ijinus), est en cours.

La non-conformité AELB est uniquement lié à ce point réglementaire A2.
->Débits instantanés relevés le jour de la visite.
P1= 89 m³/h
P2= 87 m³/h

Totalisation du débitmètre électromagnétique : 1650926 m³
Totalisation supervision : 1650884 m³

Niveau très bas à 0,60 m : arrêt
Niveau bas à 1,40 m : démarrage pompe 1ère pompe
Niveau haut 1,60 m : démarrage 2ème pompe

TAMIS :

Bon fonctionnement.
Temps de marche du tamis avant arrêt 180 secondes après arrêt du pompage.

Compacteur : 20 secondes de marche

Electrovanne de lavage
Temps de marche vanne 412vy001 : 200 sec
Temps d'arrêt vanne 412vy001 : 5 sec
Temps de marche vanne 412vy002 : 10 sec
Temps d'arrêt vanne 412vy002 : 200 sec

BASSIN D'AERATION :

Présence d'écumes graisseuse sur 1/3 de la surface du bassin et stochage important de mousses épaisses dans le dégazeur.
Les turbines 1 et 2 fonctionnent de manière simultanée pendant 6,2 heures, sur mode Redox.
T1 = 3,18 h/j
T2 = 2,99 h/j
Durée maintien seuil haut redox : 2 min
Seuil bas Redox : 0 mV
Seuil haut Redox : 300 mV
Temps mini d'arrêt : 90 min
Temps maxi d'arrêt : 200 min
Temps mini de marche : 5 min
Temps maxi de marche : 100 min

Ph correct lu à 6,8 sur l'instrumentation du BA et 7,4 mesuré lors de la visite.

La concentration en MES de 3,5 g/l est optimisé.
Le volume corrigé de boues est correct soit 420 ml/l et l'indice de boue de 120 est parfait.

Ces données indiquent de bonnes aptitudes des boues à la décantation et au traitement des effluents.

A noter la présence et l'installation de végétaux sur la ligne de vie du bassin d'aération.

Dégazeur :

Temps de marche vanne 481vy001 : 10 sec
Temps d'arrêt vanne 481vy001 : 1000 sec

CLARIFICATEUR :

Les données récoltées sur le pont du clarificateur sont bonnes : la limpidité est de 0,80 m et le voile de boue sont supérieurs à 2,5 mètres.
La qualité des eaux traitées est bonne : on observe une faible concentration en azote ammoniacal (2,0 mg/l) et en nitrates (4,0 mg/l) qui disparait en sortie des lagunes.

Les balais de nettoyage des cloisons siphoïdes apparaissent usés (prévoir un renouvellement).

Temps pour réaliser 1 tour : 20 minutes et 12 secondes

POSTE DE RECIRCULATION :

Le taux de recirculation visé par l'exploitant est de 200%.

Totalisation du débitmètre : 4226947 m3
Les pompes fonctionnent en alternance ou en simultanée :
P1= 72 m3/h à 65 hertz
P2=95 m3/h à 65 hertz
P1+P2=159 m3/h

POSTE DE DEPHOSPHATATION :

Le niveau de chlorure ferrique disponible indiqué par le flotteur sur la cuve de stockage est de 16 m3 sur 20 m3.
La concentration en phosphore à la suite du traitement est bonne (1,0 mg/l, en dessous des 2 mg/l réglementaires).
Sur l'échantillon ponctuel en sortie des lagunes, on obtient une dégradation de 1,0 mg/l en N-NH4+ et une amélioration sur le paramètre N-NO3 à 0 mg/l (réglages optimisés par l'exploitant)

Les pompes de déphosphatation fonctionnent 0,6 h/j (débit de 50 litres /h)
Elles fonctionnement en alternance soit 45 secondes de marche et 300 secondes d'arrêt.

LAGUNE N°1 :

Lagune totalement recouverte de lentilles d'eau.
A noter la présence importante de ragondins risquant de détruire les berges des lagunes.

A noter la présence importante de ragondins (3 unités rencontrés sur le site) risquant de détruire les berges des lagunes.
A noter aussi le passage de sangliers au vu des détériorations constatées sur site.

L'entretien des abords de la lagune a été réaliser mais on peut constater que le grillage périphérique a été fortement endommagé par la tempête et par les interventions mécaniques de débroussaillage et de fauchage.

LAGUNE N°2 :

Lagune totalement recouverte de lentilles d'eau.
A noter la présence importante de ragondins risquant de détruire les berges des lagunes.
A noter aussi le passage de sangliers au vu des détériorations constatées sur site.

L'entretien des abords de la lagune a été réaliser mais on peut constater que le grillage périphérique a été fortement endommagé par la tempête et par les interventions mécaniques de débroussaillage et de fauchage.

LAGUNE N°3 :

Lagune propre, non recouverte de lentilles d'eau.

A noter la présence importante de ragondins risquant de détruire les berges des lagunes.
A noter aussi le passage de sangliers au vu des détériorations constatées sur site.

L'entretien des abords de la lagune a été réaliser mais on peut constater que le grillage périphérique a été fortement endommagé par la tempête et par les interventions mécaniques de débroussaillage et de fauchage.

BASSIN A MAREE : RAS

UNITE DE DESHYDRATATION :

L'unité de déshydratation est à l'arrêt lors de la visite.
La centrifugeuse reçoit les boues du bassin d'aération.
Les boues sont convoyées par une vis sans fin vers une serre de séchage.

Automatisme :
Seuil solide :20 %
Seuil liquide : 16 %
Consigne vitesse pompe 642PO001 : 100%

SERRE DE SECHAGE SOLAIRE :

Une vis sans fin convoie les boues sorties de la centrifugeuse vers la serre. Quatre trappes séparées d'une égale distance permettent aux boues de tomber au sol mais le réglage de l'ouverture des trappes semble compliqué pour obtenir une répartition uniforme.

La hauteur de boue sur la plateforme béton sont de 10 à 15 cm sur les ¾ de la plateforme béton de la serre

A noter 2 vitres cassées à l'extrémité sud et Nord de la serre (aération volontaire ou dégradation ?)

AUTOSURVEILLANCE :

Entretien correct des équipements d'autosurveillance mais il est à noter un problème sur les débits mesurés car les écarts entre l'entrée et la sortie sont passés de 3 à 15 voire 20% le 05 septembre 2024.

Le paramétrage des préleveurs doit être revu pour obtenir un minimum de 100 échantillons par jour soit 1 prélèvement tous les 2 m^3 au lieu de 3 M^3 (à adapter suivant les saisons pour tenir compte des eaux parasites de pluie et de nappe)

Entrée station :

- Le préleveur fonctionne bien : la température indiquée est de 3,5°C pour une température mesurée de 2,0°C.

- La sonde de détection du point A2 pour le By pass entrée de station ne fonctionne pas correctement (pas de transmission sur la supervision) mais une étude est en court pour évoluer vers une mesure de débit.

Sortie station :

- Le préleveur indique une température de 2,1°C pour une température mesurée de 3,1°C.

Le nettoyage du pluviomètre a été réalisé lors de la visite.

Totalisation du débitmètre ultra son de sortie : 1662474,8 m^3 (protection UV à prévoir sur le transmetteur.)
Totalisation supervision du débitmètre US de sortie 1662377 m^3

ABORDS :

Le site est correctement entretenu.
La tonte des abords d'ouvrages est réalisée par un prestataire

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

NEVEZ

La charge entrante moyenne est de 122 kg de DBO5/j. Cela représente 41 % de la charge nominale de la station avec un pic à 72 % en été.

La station est conforme pour l'ensemble des paramètres pour l'année 2024.

Concentrations :

2024	ENTREE											SORTIE									
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l	DCO / DBO5	Débit m3/j	DBO5 mg/l	DCO mg/l	MES mg/l	NTK mg/l	N-NH4 mg/l	N-NO2 mg/l	N-NO3 mg/l	NGL mg/l	Pt mg/l
17/01/2024	1169	130	290	140	0	0	0	0	0	0	2,23	1273	3	9	2	0	0	0	0	0	0
05/03/2024	654	60	125	70	19,4	13,4	0,03	1	20,4	1,6	2,08	661	3	9	2	1,5	0,5	0,05	4,2	5,8	0,86
24/05/2024	330	210	505	260	66,1	50,5	0,03	1	67,1	7,4	2,4	342	3	12	2	1,6	0,9	0,05	3,15	4,8	1,4
02/06/2024	363	210	490	220	64,4	47,8	0,03	1	65,4	5,98	2,33	373	3	15	4	1,7	0,8	0,07	3,2	5	1,05
06/07/2024	296	350	730	340	95,3	74,2	0,03	1	96,3	9,8	2,09	303	5	20	2	2,2	1,1	0,09	3,7	5,9	1,14
15/07/2024	398	350	725	350	0	0	0	0	0	0	2,07	414	6	20	2	0	0	0	0	0	0
24/07/2024	371	430	845	360	105,7	84,5	0,03	1	106,7	11,3	1,97	390	4	20	2	2,8	1,7	0,12	4,4	7,3	1,1
01/08/2024	398	410	970	420	0	0	0	0	0	0	2,37	587	5	20	3	0	0	0	0	0	0
14/08/2024	426	510	1050	445	125,4	100,6	0,03	1	126,4	13,4	2,06	415	3	25	2,5	2,6	1,7	0,15	4,3	7	1,5
22/08/2024	392	460	910	510	108,4	81	0,03	1	109,4	11,9	1,98	405	4	25	3	3,3	1,5	0,164	3,3	6,8	1,2
13/09/2024	239	350	780	380	0	0	0	0	0	0	2,23	284	3	20	2	0	0	0	0	0	0
05/12/2024	507	150	265	150	31,5	21,9	0,03	1	32,5	3,6	1,77	500	3	10	2	1,7	1,2	0,13	1,6	3,4	0,9
Moyenne	-	301,67	640,42	303,8	77,02	59,24	0,03	1	78,02	8,12	2,13	-	3,75	17,08	2,38	2,18	1,175	0,103	3,481	5,75	1,14
Min	239	60	125	70	19,4	13,4	0,03	1	20,4	1,6	1,77	284	3	9	2	1,5	0,5	0,05	1,6	3,4	0,86
Max	1169	510	1050	510	125,4	100,6	0,03	1	126,4	13,4	2,4	1273	6	25	4	3,3	1,7	0,164	4,4	7,3	1,5

Flux et rendements :

2024	ENTREE							TAUX de CHARGE / flux de référence							SORTIE (flux réglementaire calculé)							RENDEMENT REGLEMENTAIRE					
Date des bilans	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	hydraulique %	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %	Débit m3/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	MES kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	Pt kg/j	DBO5 %	DCO %	MES %	NTK %	NGL %	Pt %
17/01/2024	1169	151,97	339,01	163,7	0	0	0	130%	51%	57%	36%				1273	3,82	11,46	2,55	0	0	0	97,5	96,6	98,4			
05/03/2024	654	39,24	81,75	45,78	12,69	13,34	1,05	73%	13%	14%	10%	18%			661	1,98	5,95	1,32	0,99	3,83	0,57	94,9	92,7	97,1	92,2	71,3	45,7
24/05/2024	330	69,3	166,65	85,8	21,81	22,14	2,44	37%	23%	28%	19%	31%			342	1,03	4,1	0,68	0,55	1,64	0,48	98,5	97,5	99,2	97,5	92,6	80,4
02/06/2024	363	76,23	177,87	79,86	23,38	23,74	2,17	40%	25%	30%	18%	33%			373	1,12	5,6	1,49	0,63	1,86	0,39	98,5	96,9	98,1	97,3	92,1	82,0
06/07/2024	296	103,6	216,08	100,6	28,21	28,5	2,9	33%	35%	36%	22%	40%		19%	303	1,52	6,06	0,61	0,67	1,79	0,35	98,5	97,2	99,4	97,6	93,7	88,1
15/07/2024	398	139,3	288,55	139,3	0	0	0	44%	46%	48%	31%				414	2,48	8,28	0,83	0	0	0	98,2	97,1	99,4			
24/07/2024	371	159,53	313,5	133,6	39,21	39,59	4,19	41%	53%	52%	30%	56%		28%	390	1,56	7,8	0,78	1,09	2,85	0,43	99,0	97,5	99,4	97,2	92,8	89,8
01/08/2024	398	163,18	386,06	167,2	0	0	0	44%	54%	64%	37%				587	2,94	11,74	1,76	0	0	0	98,2	97,0	98,9			
14/08/2024	426	217,26	447,3	189,6	53,42	53,85	5,71	47%	72%	75%	42%	76%		38%	415	1,24	10,38	1,04	1,08	2,9	0,62	99,4	97,7	99,5	98,0	94,6	89,1
22/08/2024	392	180,32	356,72	199,9	42,49	42,88	4,66	44%	60%	59%	44%	61%		31%	405	1,62	10,12	1,22	1,34	2,75	0,49	99,1	97,2	99,4	96,9	93,6	89,6
13/09/2024	239	83,65	186,42	90,82	0	0	0	27%	28%	31%	20%				284	0,85	5,68	0,57	0	0	0	99,0	97,0	99,4			
05/12/2024	507	76,05	134,36	76,05	15,97	16,48	1,83	56%	25%	22%	17%	23%			500	1,5	5	1	0,85	1,7	0,45	98,0	96,3	98,7	94,7	89,7	75,3
Moyenne	-	121,64	257,86	122,7	29,65	30,07	3,12	51%	41%	43%	27%	42%		29%	-	1,8	7,68	1,15	0,9	2,42	0,47	98,3	96,7	98,9	96,4	90,0	80,0
Min	239	39,24	81,75	45,78	12,69	13,34	1,05	27%	13%	14%	10%	18%		19%	284	0,85	4,1	0,57	0,55	1,64	0,35	94,9	92,7	97,1	92,2	71,3	45,7
Max	1169	217,26	447,3	199,9	53,42	53,85	5,71	130%	72%	75%	44%	76%		38%	1273	3,82	11,74	2,55	1,34	3,83	0,62	99,4	97,7	99,5	98,0	94,6	89,8

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

Docusign Envelope ID: 05C0F4CB-5439-45DB-8910-91F65CC49533

XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1er Avril 2025 au 31 Mars 2026 inclus, *sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Puteaux, le 1 avril 2025

Signed by:
06BE1028E8D84F9...

XL Insurance Company SE
Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX
Telephone: +33 1 56 92 80 00 **axaxl.com**

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)
XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX , enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Directors: X. Veyry (FR), D. Guest, D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

Responsabilité civile

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL002815** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par sinistre
Responsabilité Civile Après Livraison			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2025 au 31/03/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 27/03/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU
Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)

GENERALI

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

Pour le compte de :
CITEC ASSAINISSEMENT
ZAC LA GARRIGUE
RUE VERDALE
34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS
SIRET 43041743600028

Est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2025 au 31/12/2025** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE
Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT
Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)
Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL
Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :
Voiries Réseaux Divers:
- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :
- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1.PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

• aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1] ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[2],

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[3] ,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).
(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).
(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

GENERALI

2.ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

<table>
<tr><th>Nature de la garantie</th><th>Montant de la garantie</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.
La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.

Elle est gérée en capitalisation.</td><td>o En Habitation :
Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</td></tr>
<tr><td>o Hors habitation :
Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</td></tr>
<tr><td>o En présence d'un CCRD :
Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</td></tr>
<tr><th colspan="2">Durée et maintien de la garantie</th></tr>
<tr><td colspan="2">La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</td></tr>
</table>

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3.GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

<table>
<tr><th>Nature de la garantie</th><th>Montant de la garantie</th></tr>
<tr><td>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</td><td>6.000.000 € par sinistre</td></tr>
<tr><th colspan="2">Durée et maintien de la garantie</th></tr>
<tr><td colspan="2">Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</td></tr>
</table>

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

GENERALI

Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 16/12/2024

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983**, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	**25.000.000 €**	**25.000.000 €**
- **dont Garantie Responsabilité Civile (A)** *y compris au titre du préjudice écologique*	25.000.000 €	25.000.000 €
- *dont dommages matériels et immatériels*	*25.000.000 €*	*25.000.000 €*
- *dont dommages aux biens confiés et biens des préposés*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés*	*10.000.000 €*	*25.000.000 €*
- **dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont dommages environnementaux en l'absence de pollution*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont frais relatifs à une pollution subie*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.**	2.500.000 €	2.500.000 €
- **dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont garantie du fait des activités d'épandage de boue**	5.000.000 €	15.000.000 €
- **dont dommages causés par l'amiante** selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- **dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis**	150.000 €	500.000 €

** Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la* ***période d'assurance*** *sans renouvellement annuel des capacités.*

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1er avril 2023** au **1er avril 2026 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des règlementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 29 mars 2024

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 49 02 42 22
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré : **SAUR SAS**
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**

Période de validité :	du 1er avril 2025 au 31 mars 2026
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2025, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 36 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er avril 2025

GENERALI Iard

Signature numérique de YILDIZ Erhan
Date : 2025.04.01 15:58:52 +02'00'

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 486 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 641 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 268 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03PBRV
Siège social : 2 rue Pillet Will 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026